This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

1869

1

DC2
.R4
4.sér.
t.9
1869

Digitized by Google

Digitized by Google

EX LIBRIS
CAR. DE BEAUREPAIRE

1-w

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME IX.

ANNÉE 1869. — 1er SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER 1869.

ACTES OFFICIELS.

Instructions aux correspondants pour les travaux historiques et archéologiques.

Paris, le 6 janvier 1869.

Monsieur,

La liste des correspondants du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques a été récemment revisée et complétée. Je crois le moment opportun pour vous adresser quelques instructions précises, que je recommande à toute votre attention.

Créé en 1834, réorganisé en 1852, puis en 1858, le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes vient de parcourir une période de dix années, qui n'a pas été sans profit pour l'étude de l'histoire et des antiquités de notre pays. C'est au savoir et au zèle de ses correspondants que sont dus, pour une notable part, les résultats obtenus. Il importe que cette utile coopération ne se ralentisse pas, mais que, toujours aussi active, éclairée d'ailleurs par l'expérience du passé, elle continue à produire tous les fruits qu'on doit en attendre.

Le titre de correspondant, qui vous a été conféré, vous impose des obligations que j'hésiterais à vous rappeler, si je ne les regardais pas comme très-sérieuses. La première, la plus essentielle, c'est d'entretenir des rapports avec le Comité. Ceux qui, dans l'espace de

Digitized by Google

deux ans, n'auraient adressé aucune communication, auraient rompu eux-mêmes le lien par lequel mon administration avait espéré se les attacher d'une manière durable. Dès l'année 1841, le Comité exprimait l'avis qu'ils devaient être considérés comme démissionnaires. Quelque rigoureuse que cette règle puisse paraître, je suis dans l'intention de ne pas m'en écarter à l'avenir.

Mais les envois que le Comité réclame de ses collaborateurs sont des envois faits avec discernement, qui profitent aux études historiques et archéologiques par l'indication de quelque fait ou de quelque document nouveau. Il faut savoir choisir parmi les matériaux que le hasard ou des recherches suivies avec patience ont permis de rassembler. Tous n'offrent pas le même intérêt, et la plupart ne sauraient faire l'objet d'une communication vraiment instructive. Des envois qui se réfèrent exclusivement à des points déjà connus sont, pour celui qui les adresse comme pour les membres du Comité qui les examinent, l'occasion d'un travail aussi fastidieux qu'inutile.

Afin de vous faciliter le concours que j'attends de vous et de le rendre en même temps plus fructueux, je résumerai en peu de mots les points sur lesquels vos études me paraîtraient pouvoir se porter le plus utilement.

Je distinguerai les études de philologie et d'histoire, et les études d'archéologie.

Aux correspondants de la section de philologie et d'histoire j'adresse les recommandations suivantes :

Collaborer aux publications dirigées par le Comité, soit en envoyant les pièces qui sont de nature à entrer dans les ouvrages confiés à différents éditeurs (comme les documents sur les états généraux du règne de Philippe le Bel, la correspondance de Catherine de Médicis, celle de Henri IV et celle de Mazarin, etc.), soit en s'associant plus ou moins directement à des travaux qui, pour être convenablement exécutés, demandent le concours des hommes zélés et instruits de chaque département, comme les dictionnaires topographiques, dont huit volumes ont déjà vu le jour, ou bien encore les recherches sur les anciens patois, les dictons et les traditions locales, dont le Comité devra bientôt s'occuper d'une manière toute spéciale.

Indiquer les manuscrits relatifs à l'histoire et à la littérature de la France qui n'auraient pas encore été signalés ou dont il n'y aurait

Digitized by Google

que des notices insuffisantes dans les catalogues, les inventaires ou les rapports précédemment publiés.

Accorder une attention toute particulière aux chroniques, aux vies de saints, aux cartulaires, aux obituaires, aux pouillés et aux recueils de correspondances.

Signaler, au fur et à mesure qu'elles ont lieu, les acquisitions de manuscrits et de documents divers, faites pour les bibliothèques et les dépôts d'archives.

Explorer les collections particulières, dont le contenu est moins bien connu que celui des collections publiques.

Recueillir les pièces qui peuvent le plus servir au progrès des études historiques et philologiques. Tels sont : les textes à l'aide desquels on peut compléter ou rectifier les listes et séries contenues dans le *Gallia christiana*, l'*Art de vérifier les dates*, l'*Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne;* — les textes d'après lesquels peut être déterminé le commencement de l'année au moyen âge dans chacune de nos anciennes provinces; — les actes relatifs au servage, aux affranchissements et en général à la condition des personnes; — les actes qui se rapportent à l'origine ou aux modifications des institutions ecclésiastiques, administratives et judiciaires, à l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; — les actes émanés des rois, surtout pour les temps antérieurs à l'époque où s'ouvre la série régulière des registres du Trésor des chartes, c'est-à-dire au règne de Philippe le Bel; — les actes émanés des papes depuis les temps les plus anciens jusqu'au XIVe siècle inclusivement; — les documents relatifs à la tenue des états généraux, procès-verbaux d'élections, cahiers de bailliages, doléances particulières, etc.; — les textes qui peuvent éclaircir la chronologie, encore si confuse, de la guerre de cent ans; — les documents relatifs soit à la fondation des écoles, à la formation et à la dispersion des anciennes bibliothèques, à l'introduction de l'imprimerie dans chaque province, soit au prix des marchandises et au taux des salaires, avec l'indication des sources et, autant qu'il sera possible, avec la comparaison des prix anciens et des prix actuels; — les textes dans lesquels se rencontrent des mots qui manquent à la dernière édition du Glossaire de Du Cange ou qui n'y sont pas bien expliqués; — les plus anciennes chartes françaises de chaque région; — enfin les pièces dans lesquelles figurent nos grands auteurs du XVIe et du XVIIe siècle. On sait combien sont rares les

Digitized by Google

données positives sur la vie de la plupart d'entre eux : il reste encore beaucoup de découvertes à faire à ce sujet, en comparant les minutes des notaires et les anciens registres de l'état civil déposés dans les mairies ou aux greffes des tribunaux.

Examiner soigneusement les gardes des manuscrits et les feuillets d'anciens manuscrits qui ont été souvent employés pour servir de couvertures à des registres modernes.

Apporter la plus scrupuleuse exactitude dans les transcriptions. Souvent le Comité a regretté de ne pouvoir utiliser des communications importantes faites par des correspondants dont les copies lui paraissaient faites avec négligence. Pour prévenir cet inconvénient, il suffira le plus souvent, quand un passage présentera une difficulté, de figurer les mots tels qu'ils sont dans le texte original, sans essayer de remplir les abréviations. Cette précaution est surtout nécessaire pour les anciens textes en langue vulgaire. Il serait même à désirer que les correspondants qui enverront des chartes françaises du XIIIe siècle, copiées d'après les originaux, s'astreignissent à transcrire ces pièces lettre pour lettre, sans compléter les mots abrégés.

Il serait bon de joindre aux pièces communiquées de courtes notes pour indiquer exactement le nom actuel et la situation des lieux mentionnés dans les textes anciens.

Avant de copier une pièce, il faut s'assurer, autant que possible, si elle n'a pas été déjà imprimée. Cette vérification doit surtout porter sur les publications locales et récentes dont l'usage est familier aux correspondants de chaque province. Il importe de rappeler que l'indication des actes antérieurs à l'année 1302, qui ont été imprimés dans différents ouvrages du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle, se trouve dans la Table chronologique de Bréquigny, dont les sept premiers volumes sont publiés. Il existe en outre des tables spéciales pour les actes émanés de certains dignitaires ou relatifs à certains pays. La plus importante est intitulée : *Regesta pontificum Romanorum*. L'auteur, M. Philippe Jaffé, y a réuni et classé chronologiquement toutes les bulles et lettres de papes antérieures à l'année 1198. Pour les chroniques, on trouvera des renseignements analogues dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, et dans le récent ouvrage publié par M. Potthast sous le titre de *Bibliotheca medii ævi*.

Quand on n'aura pas le moyen de vérifier si une pièce est vrai-

Digitized by Google

ment inédite, et que cette pièce aura une certaine étendue, on pourra d'abord se borner à en adresser une analyse avec la copie textuelle de la date. Le Comité, d'après cette indication, décidera s'il y a lieu de demander une transcription complète.

Le Comité a parfois regretté l'habitude où sont quelques correspondants de transmettre successivement différentes pièces relatives à un même sujet. L'intérêt de ces pièces est bien mieux saisi quand elles sont groupées les unes à côté des autres. Un texte insignifiant par lui-même prend souvent une grande valeur quand il est rapproché d'un second texte qui vient l'éclaircir et le compléter. Les correspondants doivent donc réunir en un seul envoi tous les documents qu'ils ont découverts sur une question déterminée et qu'ils se proposent d'adresser au Comité.

Parmi les recommandations qui précèdent, plusieurs intéressent également la section de philologie et d'histoire et la section d'archéologie; mais aux correspondants de cette dernière section en particulier je dois donner quelques instructions spéciales.

Je leur signalerai en premier lieu trois ouvrages qui sont en cours de publication, et pour lesquels leur coopération peut être d'une grande utilité : ce sont les *Inscriptions romaines de l'Algérie* et les *Inscriptions romaines de la Gaule et de la Bretagne*, par M. Léon Renier; le *Recueil des inscriptions de la France du ve au XVIIIe siècle*, par M. de Guilhermy.

En ce qui touche en général les travaux d'épigraphie, je ne puis que me référer aux recommandations données par l'un de mes prédécesseurs : Recueillir toutes les inscriptions qui pourront être découvertes; adresser, toutes les fois qu'il sera possible, un estampage ou une épreuve photographique de l'inscription, y joindre une transcription pour qu'on y puisse recourir au besoin. Dans le cas où les moyens qui viennent d'être indiqués comme les meilleurs ne pourraient pas être employés, faire un *fac-simile* de l'inscription, en reproduisant la forme des lettres et tous les traits de l'original. A défaut d'estampage ou de dessin, transcrire le texte ligne par ligne, distinguer les majuscules, figurer les abréviations sans compléter les mots ni les syllabes, figurer les sigles et les monogrammes, ainsi que les signes de ponctuation ou d'accentuation; ne rien omettre, ne rien suppléer. Employer pour les transcriptions autant de feuilles distinctes qu'il y aura de monuments, afin que le classement et le numérotage puissent s'effectuer immédiatement. Indiquer soigneu-

Digitized by Google

sement la matière sur laquelle l'inscription est tracée, les dimensions en mètres et subdivisions, la grandeur relative des lettres, et tous les autres détails qui peuvent offrir quelque intérêt archéologique. Transmettre les indications les plus circonstanciées sur le lieu où se trouve l'inscription, sur la province et le diocèse dans lesquels ce lieu était autrefois compris, sur le département et le diocèse dont il fait aujourd'hui partie; rechercher si l'inscription a été publiée ou relevée antérieurement.

A l'égard des monuments, quel que soit leur âge, vous avez, selon les circonstances, une tâche aussi variée que délicate. Il vous appartient de rechercher et de faire connaître au Comité les pierres, roches et souterrains consacrés par les superstitions populaires ou par de vieilles traditions; les anciennes sépultures, les chaussées auxquelles se rattachent des noms historiques, comme ceux de César et de Brunehaut; les monuments religieux, églises, chapelles, oratoires, tous les objets qui peuvent nous éclairer sur la marche des arts et de la civilisation, monnaies, poids et médailles, poteries, coins ou hachettes en pierre ou en métal, armes de guerre, vêtements sacerdotaux, crosses, calices, ostensoirs, châsses, meubles, peintures et vitraux, etc. Dans les catalogues de découvertes des monnaies romaines trouvées accidentellement ou à la suite de fouilles, il sera inutile de décrire chacune des pièces trouvées, à moins qu'elles ne soient inédites. On pourrait indiquer les pièces connues par une simple référence aux deux grands ouvrages de M. H. Cohen, intitulés, l'un : *Description générale des monnaies de la république romaine communément appelées médailles consulaires*, l'autre : *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales.*

Chaque nature d'objet exigerait des développements dans lesquels je n'ai pas l'intention d'entrer, et que votre expérience personnelle, ainsi que les instructions de mes prédécesseurs, peuvent suppléer. Je me bornerai à vous dire que, malgré l'importance que peuvent offrir les fouilles entreprises journellement sur différents points du territoire, les débris du passé qu'elles mettent en lumière ne sont pas les seuls objets dignes de votre attention. Le sol de la France est couvert de monuments que par l'habitude de les voir on néglige quelquefois d'étudier, mais qui fourniraient la matière des travaux les plus utiles et les plus curieux. Il reste à écrire pour chaque province une histoire de l'architecture locale, dont il appartient aux

Digitized by Google

correspondants du Comité de recueillir les éléments. Vous connaissez toute l'importance qui s'attache aux comptes de dépenses, marchés, devis, etc., soit parce qu'ils indiquent le prix des matériaux et de la main-d'œuvre aux diverses époques, soit parce qu'ils nous initient aux procédés jadis employés dans l'art de bâtir, soit enfin parce qu'ils révèlent les noms des ouvriers qui ont concouru à l'érection des édifices, depuis l'architecte qui en a conçu la première idée jusqu'au simple tailleur de pierre qui a dégrossi le bloc informe. Vous rechercherez soigneusement dans les archives locales et dans les bibliothèques les documents de ce genre. La communication en sera toujours accueillie avec intérêt par la section d'archéologie. Je vous recommande aussi de recueillir tout ce qui est relatif aux anciens artistes, tout ce qui peut servir soit à reconstituer leur biographie, en général si peu connue, soit à bien apprécier leur méthode.

En ce qui concerne la musique, on rencontre dans les bibliothèques des manuscrits qui renferment des traités plus ou moins complets ou de simples fragments de musique en ancienne notation. Les manuscrits doivent être signalés, et, pour en faire apprécier la valeur, la description qui en sera donnée devra être accompagnée d'extraits. Quant aux fragments, il sera indispensable d'adresser des *fac-simile*, soit que la notation se montre sous la forme de *neumes*, comme cela a lieu du VIIIe au IXe siècle, soit qu'elle présente des notes carrées ou en losanges, placées sur des lignes de nombre variable. La plus rigoureuse exactitude est recommandée dans les copies. En effet, l'absence d'un *point*, la position mal observée de la *queue* d'une note, suffisent pour rendre impossible la traduction de tout un morceau. J'appelle aussi votre attention sur les airs des anciens chants populaires de la France.

Je compléterai ces instructions, relatives aux objets de vos études et à la nature des communications que le Comité attend de vous, par quelques avis sur la forme même de ces communications.

Les travaux historiques et archéologiques du Comité étant répartis entre deux sections, il est préférable que chaque envoi fait au Comité ne comprenne que des matières s'adressant à une même section. Les communications touchant à des matières différentes entraînent souvent de la confusion, des erreurs, et pour le moins des retards fâcheux. Ces inconvénients seront facilement évités par la mesure d'ordre que je vous recommande.

Digitized by Google

Il importe aussi d'indiquer la provenance de tous les documents, de les dater et de les signer, principalement les dessins, les copies d'inscriptions et les estampages[1].

Quant aux ouvrages dont il est fait hommage au ministère, il ne sera accusé réception que de ceux qui seront accompagnés d'une lettre d'envoi.

Telles sont, Monsieur, les instructions que je confie à votre zèle et à votre expérience. J'ai l'espoir qu'elles contribueront à la bonne direction des études d'histoire et d'archéologie, ces nobles et intéressantes études, auxquelles vous avez jusqu'ici consacré utilement vos loisirs, et dont le progrès ne m'est pas moins cher qu'à vous-même.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

V. DURUY.

Pour copie conforme :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général,

CHARLES ROBERT.

[1] Tout envoi doit être adressé directement au Ministre.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de La Villegille fait connaître le résultat négatif des recherches qu'il s'était chargé de faire au ministère de la guerre pour répondre au désir de M. Octave Teissier au sujet des plans de places fortes dont l'exécution avait été confiée, en 1626, au sieur de Foucquière[1]. M. Fournier, colonel du génie, secrétaire du Comité des fortifications, a bien voulu communiquer à cet égard la note suivante :

« En ce qui concerne d'abord les deux plans de Toulon qui auraient « été adressés au roi par les consuls de cette ville antérieurement à « l'année 1633, on n'en a pas trouvé trace dans ceux de nos cartons « qui sont relatifs à Toulon, les documents les plus anciens, dans ces « cartons, ne remontant pas au delà de l'année 1679.

« Nous avons trouvé toutefois quelques atlas manuscrits contenant « des plans de villes fortifiées, sans signature et sans nom d'auteur, « dont il ne serait pas impossible que quelques-uns fussent le résultat « de la mission de M. de Foucquière.

« Ces plans ne remontent pas, il est vrai, à une date antérieure à « 1633; mais il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce qu'une mission « de cette nature, donnée en 1626, se fût prolongée pendant douze « ou quinze ans. Des levés de cette importance, et en si grand

[1] Voir procès-verbal de la séance de la section d'histoire du 27 juillet 1868. (*Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VIII, p. 337 et 338.)

Digitized by Google

« nombre, ont dû exiger un assez long temps. Quoi qu'il en soit, les « atlas dont je parle doivent provenir, pour la plupart, du cabinet « topographique de Louis XIV, comme semble l'indiquer leur riche « reliure en maroquin rouge, dorée sur tranche et marquée aux « armes de France. Ils ne portent, je le répète, aucun nom d'auteur, « et c'est là une présomption défavorable pour l'idée que je viens « d'émettre dubitativement. Il semble, en effet, que M. de Foucquière « a dû avoir grand soin d'apposer son nom sur les plans dont il était « chargé de faire une collection par le roi, etc. »

Indépendamment des recherches faites au dépôt des fortifications il en a été fait également aux archives et à la bibliothèque du dépôt de la guerre; on n'y a rien trouvé non plus.

La demande de M. Oct. Teissier est renvoyée à l'examen de la section d'archéologie.

M. Rathery rappelle à la section que M. Aug. Bernard a succombé à la maladie dont il était atteint, très-peu de temps après avoir commencé l'impression du *Cartulaire de Cluny*. Il demande si cette circonstance arrête la publication du cartulaire, ou si celle-ci doit être continuée par un autre éditeur.

MM. Delisle et A. de Barthélemy répondent qu'un membre de la famille de M. Aug. Bernard se présente pour continuer son œuvre, dont tous les matériaux sont réunis et préparés. Mais ces deux membres ont besoin de recueillir encore quelques renseignements, et ils demandent l'ajournement de la question à la prochaine séance.

Adopté.

M. Margry a envoyé, durant les vacances du Comité, la 2e partie du 1er volume des *Documents relatifs aux établissements des Français dans l'Amérique*, dont la 1re partie avait été adressée par lui au mois de juillet dernier. Cette 2e partie comprend huit documents qui sont toujours relatifs à la colonisation des rives du Saint-Laurent et aux établissements de Terre-Neuve; ils sont, comme les précédents, accompagnés de sommaires. Ce nouvel envoi a été transmis directement à la commission (MM. Bellaguet, Huillard-Bréholles et Levasseur).

M. Combes, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, adresse le manuscrit complet et entièrement préparé pour l'impres-

Digitized by Google

sion, texte, notes, introduction et table des matières, des *Lettres françaises du grand pensionnaire Jean de Witt*, lettres qu'il a recueillies en Hollande pendant une mission dont il avait été chargé en 1857, et dont il avait précédemment demandé la publication dans la Collection des documents inédits. M. Combes rappelle que sa demande fut alors l'objet d'un rapport très favorable de M. Rathery, à la suite duquel le Comité émit le vœu qu'un volume fût consacré à cette publication

M. Rathery, tout en maintenant les conclusions favorables quant à l'intérêt que présentent les lettres de Jean de Witt au double point de vue du fond et de la forme, fait observer que, dans le rapport qui vient d'être cité, il émettait l'avis que la publication pourrait avoir lieu dans un volume de *Mélanges*. Tel lui semble avoir été aussi l'avis de la section en s'associant aux conclusions de son rapporteur.

M. Servaux fait remarquer que le recueil formé par M. Combes contient cent quatre-vingt-quatorze lettres, et que le manuscrit semble devoir fournir à lui seul la matière d'un volume complet.

M. Jourdain, répondant à l'objection que les *Lettres de Jean de Witt* n'intéressent pas assez directement la France pour être l'objet d'une publication spéciale et à part, croit, au contraire, que, dès qu'elles touchent aux affaires de France et qu'il est reconnu qu'elles sont intéressantes en elles-mêmes, par le fond et par la forme, il ne saurait y avoir lieu de les rejeter quand même dans un volume de *Mélanges*. Les précédents sont d'ailleurs en faveur de cette opinion : les relations des ambassadeurs vénitiens, les dépêches des ambassadeurs florentins (*Négociations avec la Toscane*), etc., ont été jugées propres à figurer isolément dans la Collection des documents inédits.

Aux termes de l'article 2 du règlement, en date du 21 septembre 1863, pour la publication des ouvrages de la Collection des documents inédits de l'histoire nationale, le manuscrit déposé par M. Combes est renvoyé à l'examen d'une commission de trois membres. M. le Président désigne pour faire partie de cette commission MM. Rathery, Servois et Levasseur.

M. Valentin-Smith transmet copie de deux lettres de Henri IV adressées à Miron, sous les dates des 8 mai et 28 septembre 1662. Ces lettres, dont les originaux existent entre les mains de M. Miron,

Digitized by Google

descendant du président aux requêtes du parlement de Paris, ont paru à M. Smith mériter d'être publiées dans le volume de supplément dont est chargé M. Guadet. Toutefois M. Smith désire préalablement avoir l'avis de ses deux collègues de la commission (MM. Lascoux et Levasseur).

M. Éd. de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse une copie du testament de Cosme Clausse, évêque de Châlons et ardent ligueur (mort le 22 mars 1624). Il y a joint une notice sur ce personnage.

Renvoi à M. Rathery.

M. d'Arbois de Jubainville adresse des copies de cinq pièces qui lui paraissent être inédites et offrir quelque intérêt pour l'histoire du commerce de la France avec le Levant sous le règne de Charles VIII. Ces documents sont extraits d'un registre des archives de l'Aube.

Renvoi à M. Bourquelot.

M. le chanoine-curé Magloire Giraud adresse, sous le titre de *Documents relatifs à l'histoire de l'instruction primaire*, la copie du *Mémoire de la dépense de MM. de Bandol au collége Louis-le-Grand depuis le 22 juillet jusqu'au 30 septembre de l'année 1691*. A ce document est jointe une note sur l'instruction primaire à la Cadière, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Si le Comité trouvait quelque intérêt à ce mémoire de dépenses, le correspondant s'empresserait d'en communiquer la suite.

Renvoi à M. Jourdain.

M. le comte d'Héricourt donne l'indication d'un certain nombre de documents (vingt-quatre) qu'il a trouvés dans des archives particulières, et offre de transmettre au Comité copie de ceux de ces documents qui lui paraîtraient offrir le plus d'intérêt.

La section remercie M. d'Héricourt; mais les indications qu'il fournit sont beaucoup trop vagues pour qu'il soit possible de se faire une idée de l'intérêt des documents et des faits qu'ils peuvent contribuer à éclaircir ou à faire connaître. Il serait nécessaire, pour que sa communication pût être utile, que le correspondant donnât de courtes analyses des documents qu'il signale.

Dépôt aux archives.

Digitized by Google

M. Hucher envoie copie, par extrait, d'une enquête poursuivie par les abbés et religieux de l'abbaye de l'Épan, au diocèse du Mans, relativement à la perception des droits de foire qui leur appartenaient dans la ville de Vendôme. Le correspondant a joint à son extrait une note résumant les faits.

Renvoi à M. Lascoux.

Le même M. Hucher communique (avec prière de lui renvoyer le document) l'original d'une charte émanée de Bérengère, veuve de Richard Cœur de Lion, reine d'Angleterre et dame du Mans. Cette charte lui a paru offrir quelque intérêt, parce qu'elle concerne les juifs convertis en résidence au Mans, et constate que les juifs convertis changeaient de nom.

Une seconde communication du même correspondant ajoute quelques considérations sur la constitution de certains noms juifs au moyen âge.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Nozot adresse copie de quatre documents extraits des archives de Sedan :

3 mai 1572. Ordonnance défendant aux sujets de Monseigneur de s'absenter de ses terres pour servir quelque prince que ce soit, sans congé.

28 octobre 1572. Ordonnance touchant la défense d'aller à la chasse, etc.

27 mars 1574. Ordonnance par laquelle est défendu aux hôteliers de loger personne sans en avertir M. le gouverneur.

26 janvier 1609. Règlement des apothicaires de la ville de Sedan.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. C. Port fait hommage, pour la bibliothèque du Comité, de la 1re livraison d'un *Petit inventaire des archives départementales de Maine-et-Loire*, qu'il a publié dans l'*annuaire* de ce département. C'est le résumé, aussi concis que possible, de l'*Inventaire sommaire* qui, en Maine-et-Loire, est adressé à toutes les communes et mis dans chaque mairie à la disposition de qui vient l'y consulter.

M. Delisle signale l'utilité de ces petits inventaires, dont quelques-

Digitized by Google

uns ont déjà été publiés par d'autres archivistes, et un entre autres par M. l'abbé Lebeurier, archiviste de l'Eure.

Des remercîments seront adressés à M. Port.

M. Rouard, correspondant, bibliothécaire de la bibliothèque Méjanes, à Aix, adresse une note en réponse à un passage d'un rapport dans lequel M. Desnoyers déplorait la perte d'une collection de deux cent quatre-vingt-dix lettres manuscrites et inédites du roi René, qui avait appartenu en dernier lieu au docteur Lautard, de Marseille.

M. Rouard est heureux de pouvoir rassurer complétement M. Desnoyers à ce sujet, et pense qu'il est de son devoir d'édifier le Comité sur l'existence de ce recueil, qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque d'Aix, où il a été enregistré sous le n° 1064 du catalogue des manuscrits.

Après la mort de M. le docteur Lautard, l'acquisition de ce registre officiel, ou fragment de registre de la correspondance du roi René, fut proposée pour la bibliothèque, au nom des héritiers Lautard. L'administration municipale ayant accueilli cette offre, la vente eut lieu de suite.

Les détails donnés sur cette collection par la note de M. Desnoyers ne sont inexacts qu'en ce qui concerne le nombre des lettres, réduites aujourd'hui à deux cent quatre-vingt-huit, deux ou trois pages ayant été coupées avant l'acquisition du volume par la bibliothèque d'Aix. L'histoire ou l'origine de ce recueil authentique est connue, au moins depuis César de Nostre-Dame, qui le donna à Peiresc et qui l'a quelquefois brièvement annoté. Il est à croire qu'il se composait autrefois d'un plus grand nombre de cahiers. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont été conservés ont été reliés ou cousus d'une manière barbare et sans aucune suite, au point que les lettres, transcrites originairement par ordre de date, en général, ne se suivent pas le plus souvent aujourd'hui, l'ordre des cahiers ayant été bouleversé, sans doute parce que l'arrangeur ne savait les lire ou déchiffrer.

M. Rouard avait commencé à copier ces lettres; mais il s'est contenté d'en faire la table chronologique, en les indiquant d'après la pagination actuelle et aussi d'après la pagination rectifiée; il s'est borné à ce travail, sans décomposer et recomposer le volume qui est un in-folio ordinaire.

Digitized by Google

Le correspondant termine sa communication en disant que, si le Comité souhaitait une notice plus étendue et complète sur le manuscrit en question, il s'empresserait de répondre à ce désir.

La section accepte volontiers cette offre obligeante, car elle pense qu'une table un peu détaillée du recueil des lettres du roi René figurerait utilement dans la *Revue*, surtout en raison du bruit qui s'était accrédité de la disparition de ce manuscrit.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, en réponse à une question qui lui avait été adressée, informe le Ministre que les neuf cahiers de statistique des Alpes-Maritimes transmis par lui au Comité lui ont été abandonnés en toute propriété par un habitant de Nice. Celui-ci ne les considérait que comme vieux papier. M. Tisserand n'a pu en connaître autrement l'origine, malgré ses recherches personnelles, car il voulait trouver les cahiers qui manquent dans cette statistique.

Le correspondant termine en déclarant qu'il livre ces cahiers en toute propriété au ministère, et qu'il en est de même de l'*Histoire de la révolution à Vence, des guerres des Alpes-Maritimes de 1792 à 1800*, et autres documents.

M. Levasseur pense que la véritable place de ces cahiers de statistique serait aux archives départementales des Alpes-Maritimes. Ces documents ont un intérêt tout à fait local, et nulle part ils ne pourront être aussi utiles qu'à Nice.

M. le Président est également de cet avis, mais il craint que M. l'abbé Tisserand ne soit blessé du renvoi qui serait fait de ces documents aux archives des Alpes-Maritimes, à l'instigation de la section d'histoire. M. Tisserand peut avoir eu quelque raison personnelle pour ne pas avoir effectué lui-même ce dépôt.

M. Rathery appuie le renvoi; mais il croit à propos d'en laisser l'initiative à M. l'abbé Tisserand. On pourrait écrire au correspondant pour lui faire connaître l'opinion du Comité sur le meilleur emploi à faire des cahiers de statisque en question, et le mettre ainsi à même d'en faire le dépôt en son nom aux archives des Alpes-Maritimes.

Adopté.

M. Delaune (Jules), avoué à Romorantin, adresse copie d'une charte de l'année 1222, qui fait partie de ses archives person-

Digitized by Google

nelles, et qui est relative à la fondation du couvent du lieu, près Romorantin.

Renvoi à M. Delisle.

M. Th. Lhuillier, secrétaire général de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, adresse copie de trois documents :

Pièces inédites faisant connaître le don fait par le roi Charles VII à Denis de Chailly de la terre et châtellenie royale de Crécy, en Brie, d'où ce dernier avait contribué à chasser les Anglais (1440 et 1455).

Ratification du bail de l'abbaye de Corbie par Charles, cardinal de Bourbon (le roi de la Ligue), 1592.

Extrait, en ce qui concerne les dépenses de la pharmacie, d'un compte arrêté entre Nicolas Delières et l'abbesse de Jouarre, le 29 novembre 1530.

Renvoi à M. Levasseur.

M. A. de Barthélemy fait hommage d'un tirage à part d'un travail qu'il vient de publier dans la *Revue des questions historiques*, et qui a pour titre : *Les assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. A. de Barthélemy, Cocheris, Wey, Boutaric, V. Smith, Michelant, Meyer, Marty-Laveaux, Bellaguet, Delisle, de Mas-Latrie, Hippeau, P. Clément, Levasseur, Huillard-Bréholles, Lascoux et Rathery.

M. Jourdain annonce que l'administration avait préparé un projet de circulaire à adresser aux correspondants à la suite de l'arrêté pris en exécution des propositions du Comité. Cette circulaire a pour objet de donner aux correspondants quelques instructions générales propres à leur tracer les devoirs qui leur sont imposés et à les diriger dans leurs communications. M. le Ministre a pensé qu'il était préférable de faire dresser ces instructions par une commission mixte, composée de membres des deux sections d'histoire et d'archéologie. En conséquence, M. Jourdain invite la section à désigner ceux de ses membres qu'elle croira devoir charger de cette mission.

Digitized by Google

La section décide qu'elle nommera une commission de cinq membres, non compris les membres du bureau. Cette commission se réunira une première fois isolément avant la réunion générale des délégués des deux sections.

Les membres désignés par M. le Président sont : MM. Delisle, Huillard-Bréholles, Marty-Laveaux, Jourdain et Desnoyers.

M. Huillard-Bréholles, au nom d'une commission composée de MM. Huillard-Bréholles, Rathery et Bellaguet, fait un rapport verbal sur la demande de M. Abel Desjardins tendant à modifier le plan adopté pour les *Négociations de la France avec la Toscane*. M. Desjardins a exposé les raisons qui l'avaient amené à reconnaître que les documents relatifs au règne du dernier des Valois suffiraient à eux seuls, vu leur importance, à remplir un volume. Il a demandé, en conséquence, que la section voulût bien proposer au Ministre d'autoriser la mise sous presse du IVe volume du recueil des *Négociations*, consacré exclusivement au règne de Henri III.

La commission, après avoir examiné les documents qui sont présentés par M. Desjardins pour composer le IVe volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, est d'avis que la section propose à M. le Ministre d'autoriser la mise sous presse de ce IVe volume, ainsi que le demande M. Desjardins, c'est-à-dire ne comprenant que le règne de Henri III, sauf à statuer plus tard sur la question d'un Ve volume qui serait consacré à celui de Henri IV.

Les conclusions de la commission sont adoptées et seront soumises à l'approbation de M. le Ministre.

Des rapports sur des publications de Sociétés sont lus :

Par M. Desnoyers, sur le tome IX du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1867.

Par M. Huillard-Bréholles, sur les tomes XV et XVI du *Bulletin de la Société académique de Laon*.

Par M. Rathery, sur le *Journal des travaux de la Société historique algérienne*, 8e, 9e et 10e années (1865, 1866 et 1867), ainsi que sur les tomes X et XI (1866-1867) du *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*.

Digitized by Google

Par M. Lascoux, sur les tomes I et II (1866-1867) du *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*

Renvoi de ces quatre rapports à la commission de la *Revue*.

La séance est levée à cinq heures et demie.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE GUILHERMY.

Il est donné connaissance à la section de l'état d'avancement de deux ouvrages qui s'impriment sous sa direction, le *Répertoire archéologique du Morbihan*, par M. Rosenzweig, et le *Recueil des diplômes militaires*, par M. Léon Renier; en même temps on annonce la mise sous presse du *Recueil des inscriptions du moyen âge et de la renaissance*, dont la rédaction a été confiée à M. le baron de Guilhermy. La section accueille cet avis avec une vive satisfaction, et se félicite de voir commencer une publication qu'elle appelait depuis longtemps de ses vœux.

M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nîmes, adresse, sur le concours des Sociétés savantes de 1868, deux réclamations au sujet desquelles il sera statué dans une séance ultérieure.

M. le secrétaire du Comité donne lecture d'une lettre adressée au secrétaire de la section d'archéologie par M. l'abbé Müller. Dans cette lettre, M. l'abbé Müller proteste contre l'accusation de plagiat portée par M. Peigné-Delacourt à l'occasion du mémoire lu à la Sorbonne en 1868 par cet ecclésiastique sur l'évangéliaire de Noyon. M. l'abbé Müller se plaint que cette accusation, dont il n'y a pas traces dans le compte rendu publié par le *Moniteur universel*[1], ait été mentionnée dans le compte rendu du secrétaire de la section, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*[2]. Le secrétaire de la section donne à ce sujet quelques explications. Le compte rendu qui paraît

[1] Numéro du 16 avril 1868.
[2] Numéro de mai-juin 1868, p. 405 et 406.

Digitized by Google

au *Moniteur* le lendemain de chacune des séances de la Sorbonne doit être très-bref et ne pouvait mentionner une aussi grave accusation sans entrer dans des développements inadmissibles et surtout sans des inconvénients que chacun comprendra. M. Chabouillet ajoute que la publicité du *Moniteur* est autre que celle de la *Revue des Sociétés savantes*, et que c'est par ménagement pour M. l'abbé Müller, ménagement dont M. Peigné-Delacourt seul aurait pu se plaindre, que le secrétaire de la section, pris de court par le temps et l'espace, a cru devoir passer sous silence ce regrettable incident. Si, plus tard, il l'a mentionné dans le compte rendu détaillé de la *Revue des Sociétés savantes*, c'est que dans ce recueil il ne pouvait s'en dispenser; mais il espère que l'on voudra bien reconnaître qu'il s'est exprimé avec la réserve qu'il s'efforce toujours de garder dans les questions de personnes, et qu'il n'a pas pris parti dans un débat dont il ne pouvait se faire juge.

Après une courte délibération, la section décide qu'elle n'a point à intervenir dans une question de propriété littéraire qui n'est pas du domaine de la science et ne saurait être tranchée que par des arbitres nommés contradictoirement par les intéressés. C'est la conclusion à laquelle s'était arrêté l'auteur du compte rendu publié par la *Revue des Sociétés savantes*.

La Société académique d'Angers proteste contre ce qu'elle appelle un mauvais procédé dont se serait rendu coupable à son égard M. Godard-Faultrier en adressant au ministère, pour les séances de la Sorbonne, un mémoire sur les fouilles de la place du Ralliement, à Angers. Ces fouilles, nous apprend le signataire de la lettre adressée à Son Excellence, ont été exécutées aux frais de la Société académique, sous la direction de M. Parrot, délégué par elle à cet effet. La Société se réservait de publier un travail général sur les résultats de ces fouilles, dont M. Parrot a parlé d'ailleurs dans un morceau lu par lui à la Sorbonne le 14 avril 1868. Malgré toutes les réserves faites par la Société et en dépit des mesures prises par elle pour empêcher la communication aux étrangers des objets trouvés place du Ralliement, M. Godard-Faultrier s'est procuré des photographies des inscriptions ou fragments des monuments les plus curieux, et a fait, pour son compte personnel, un travail sur les fouilles dont il a donné lecture à la Sorbonne et qui a primé le compte rendu de M. Parrot.

Digitized by Google

Ainsi que dans le cas précédent, la section décide qu'elle n'interviendra pas. Deux savants ont parlé le même jour, à la Sorbonne, de monuments fort intéressants pour l'archéologie; la section ne devant ni ne pouvant rechercher dans quelles conditions ces monuments ont été mis en lumière, se contentera de faire mentionner dans la *Revue des Sociétés savantes* la protestation de la Société académique d'Angers, sans se faire juge de son mérite.

M. le vicomte Siochan de Kersabiec, président de la Société archéologique de Nantes, sollicite, au nom de cette compagnie, un crédit pour exécuter des fouilles ou des sondages dans le lac de Grandlieu, près Nantes. La section décide qu'elle ne saurait intervenir auprès du Ministre, dans l'incertitude où elle se trouve sur les résultats de ces recherches. Des secours pour des fouilles ne peuvent être accordés que lorsque des explorations antérieures garantissent ou font présumer le succès de celles qu'on se propose d'entreprendre à nouveau.

M. l'abbé Boyer, curé de Trèves-Cunault, près Saumur (Maine-et-Loire), sollicite un secours de 1,000 francs pour faire des travaux nécessaires à la conservation de la châsse de Saint-Maxentiol, monument en bois du XIIe ou du XIIIe siècle, que possède sa paroisse. Cette demande ne peut être prise en considération, attendu que le Ministre de l'instruction publique n'a point de fonds qui puissent être affectés à pareille destination; toutefois, renouvelant des recommandations antérieures, la section s'élève contre toute tentative de restauration proprement dite, et déclare qu'il faudrait se borner à renfermer la vieille châsse dans une contre-châsse de verre.

M. Fascon, agent voyer de première classe à Fontaine-Françoise (Côte-d'Or), donne quelques détails sur une découverte de substructions antiques mises au jour récemment sur le territoire de Saint-Maurice-en-Vengeanne. Il sollicite une allocation de 150 à 200 fr. pour continuer ces fouilles. Cette demande sera examinée par M. Jules Quicherat.

M. Huillard-Bréholles, membre de la section d'histoire, fait hommage de la biographie du duc de Luynes, dont il est l'auteur. On

Digitized by Google

n'a pas oublié que l'illustre savant fut pendant quelque temps président de la section d'archéologie; la place du remarquable travail de notre collègue était donc marquée dans la bibliothèque du Comité.

M. Ch. Bouquin fait hommage de *Deux lettres inédites du XVIIe siècle*, brochure extraite du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. VIII, 1er semestre 1868.

M. Gomart adresse, pour la bibliothèque du Comité, et pour être distribués aux membres de la section d'archéologie, vingt-cinq exemplaires d'une reproduction, publiée par ses soins, d'un plan manuscrit, daté de 1652, de la ville de Roye (Somme). L'original est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

M. Hahn adresse au Comité : 1° une *Notice archéologique et historique sur le canton de Luzarches*, publiée en 1868, dans l'*Annuaire de Seine-et-Oise;* 2° *Monuments celtiques des environs de Luzarches.*

M. F. Lenoir, archiviste des chemins de fer de Paris à la Méditerranée, adresse une *Note sur une pierre à polir les haches de silex*, extraite des *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*

M. Mignard adresse : 1° un volume in-4° contenant la série de dix années de ses comptes rendus, à titre de secrétaire de la commission des antiquités de la Côte-d'Or; 2° *Observations sur deux inscriptions runiques*, extrait des *Mémoires de l'Académie de Dijon.*

M. de Pebeyre, ancien préfet du Lot, aujourd'hui préfet des Landes, envoie une brochure accompagnée de huit planches, intitulée *Mémoire sur la découverte d'un oppidum avec murailles et emplacements d'habitations gauloises, à Mursens, etc.*, adressée à M. de Pebeyre par M. Castagné, agent voyer d'arrondissement.

Des remercîments seront adressés aux auteurs de ces publications, qui seront déposées à la bibliothèque du Comité.

Le travail de M. Castagné sera préalablement renvoyé à M. Quicherat.

Digitized by Google

M. de Linas, membre non résidant, qui assiste à la séance, fait hommage d'une note qu'il vient de publier sous ce titre : *Ornement de bronze conservé au musée de Saint-Omer.* Des remercîments sont adressés par M. le Président à notre collègue.

M. le commandant Payen, correspondant, adresse des copies d'inscriptions latines inédites qu'il a recueillies récemment, six à Kherbet-Guidra (*Pagus Serteitanis*), et trois sur la voie romaine conduisant de Zéraii à Lacaasba.

M. Revoil, membre non résidant du Comité, adresse dix estampages d'inscriptions antiques et du moyen âge présumées inédites, conservées dans la cathédrale de Vaison. Chaque planche est accompagnée d'une note explicative.

Le même membre a fait deux autres envois : 1° des inscriptions du moyen âge provenant du cloître de l'église de Bourg-Saint-Andéol, publiées dans la *Bibliothèque des Chartes*, 3e série, t. IV, p. 92 ; 2° des inscriptions inédites de Nîmes et d'Arles, et deux inscriptions du moyen âge provenant de fouilles récentes dans les Aliscamps, à Arles.

M. Tournal, membre non résidant, adresse le calque et la copie d'une inscription votive dédiée à Jupiter et d'une inscription funéraire mutilée qui se trouvent dans une salle de l'hôtel de ville de Dax et que notre zélé collègue suppose inédites.

Les communications de MM. Payen, Revoil et Tournal sont renvoyées à M. Léon Renier. M. de Guilhermy examinera les inscriptions du moyen âge transmises par M. Revoil.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse un moulage en plâtre d'une inscription gravée sous le dessous d'une plaque de marbre servant de guéridon que le hasard a fait découvrir à Rouen. C'est l'épitaphe de la duchesse d'Orléans, aïeule du roi Louis-Philippe, morte le 9 février 1759, dont le corps fut inhumé au Val-de-Grâce et les entrailles à Saint-Eustache, à Paris. Cette inscription est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, adresse : 1° dix-huit inscriptions relatives à la France, recueillies à Rome,

Digitized by Google

Lorette, Assise, Bologne, Milan et Gênes; 2° suite de son envoi de copies d'inscriptions, et note sur les tableaux d'anciens peintres français actuellement exposés dans les galeries du Mont-de-Piété à Rome; 3° une brochure dont il est l'auteur, intitulée *Inscriptions françaises relatives au diocèse du Mans qui existent à Rome.* M. de Guilhermy est encore chargé d'examiner cette communication.

M. Parrot, secrétaire de la Société académique d'Angers, adresse copie et estampage d'une épitaphe inédite de l'an 910, trouvée, comme celles de l'abbé Ato et d'Ermenbergane, dans les fouilles de la place du Ralliement, à Angers.

M. Robolly, archiviste de la ville d'Arles, adresse de son côté une copie d'une inscription de l'an 529, provenant des Aliscamps, qui figure déjà dans l'envoi cité plus haut de M. Revoil. Cette inscription fournit la date de la mort du fondateur de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul des Aliscamps, aujourd'hui Saint-Pierre des Moleyrès. La communication de M. Robolly sera renvoyée à M. le baron de Guilhermy.

M. Véran, architecte de la ville d'Arles, inspecteur des monuments historiques, adresse une copie et un estampage de cette même épitaphe. M. de Guilhermy examinera cette communication en même temps que celles de MM. Revoil et Robolly.

M. Bréan, ingénieur des ponts et chaussées, adresse un rapport sur les découvertes archéologiques faites aux environs de Gien en 1868, et annonce qu'il sera chargé du service de l'arrondissement de Pithiviers à partir du 1er janvier 1869. M. Bréan espère continuer dans cette résidence à justifier la bienveillance dont le Ministre et le Comité l'ont honoré jusqu'à présent. M. Quicherat examinera le rapport de M. Bréan.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse deux communications. La première concerne la châsse de saint René, aujourd'hui détruite, et se compose de la copie d'une charte de 1255, procès-verbal constatant la translation des reliques de saint René dans une nouvelle châsse d'argent doré, accompagnée de la description de ladite châsse, extraite d'un inventaire du 18 mars 1421. La seconde

Digitized by Google

des communications de M. Godard-Faultrier est un extrait de ce même inventaire en ce qui concerne les reliquaires de la cathédrale d'Angers. M. Darcel examinera ces communications.

M. Hucher, correspondant, adresse plusieurs communications : 1° sceau en cire (original) de l'officialité de Cluny, au XIIIe siècle, destiné soit à l'école de Cluny, si l'on y fonde un musée historique, soit au musée d'empreintes des archives de l'empire; 2° deux mémoires accompagnés d'empreintes en cire, l'un sur le sceau (matrice) de Constance, dame de Châteaufort, petite-fille de Louis VI, roi de France (commencement du XIIIe siècle), l'autre sur un sceau de la châtellenie de Lucé (Maine); 3° une Notice sur le sceau inédit de Jean le Barbu, hôtelier de l'abbaye de Marmoutiers. Ces communications seront renvoyées à M. Douët d'Arcq.

M. Marchegay, membre non résidant, adresse copies avec analyses de cinq pièces relatives à la construction et à la réparation de ponts, antérieurement au XVIIe siècle, 1451-1608. M. Lance examinera cet envoi.

M. le comte de Mellet adresse copie d'un passage extrait de l'*Essai sur l'histoire naturelle de Saint-Domingue*, par le P. Nicolson, religieux dominicain, ouvrage imprimé en 1776. Ce passage est extrait du chapitre consacré aux haches indiennes, *pierres de tonnerre*, qui étaient en usage dans l'île au moment de l'arrivée des Européens. Des remercîments seront adressés à M. de Mellet.

M. Nozot, correspondant, adresse des notices sur Charbogne, Vandy, Lametz, Vrigne-Meuse, ainsi qu'un complément de notice sur Connage, toutes communes du département des Ardennes. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Parrot, déjà mentionné plus haut, adresse le moulage d'un objet en pierre calcaire trouvé dans les fouilles de la place du Ralliement, à Angers, et demande si cet objet ne serait pas le sceau d'un des anciens évêques d'Angers dont l'oratoire était voisin du lieu de la découverte. Cette supposition paraît peu probable; mais, en l'absence de l'original, la section croit qu'il serait difficile d'assigner une destination à ce morceau de pierre; cependant on penche à croire

Digitized by Google

que ce pourrait être un moule à *pain de communion* des premiers siècles.

M. Quesnet, correspondant, adresse le calque d'un plan de l'ancienne enceinte fortifiée de la ville de Dinan (Côtes-du-Nord), dressé en 1693 par Gerrengeau, ingénieur et directeur des fortifications de Saint-Malo. M. A. Lenoir examinera cette communication.

M. L. Rabut a adressé les objets lacustres trouvés cette année dans le lac du Bourget, et qui justifient de l'emploi de la subvention qui lui avait été accordée sur la proposition de la section. Avec ces objets, qui sont exposés dans la salle des séances, M. Rabut a envoyé une première liste descriptive, en attendant d'autres envois et le mémoire qu'il prépare sur les intéressants résultats de ses fouilles. M. J. Quicherat se charge de l'examen de cet envoi.

M. Revoil adresse le dessin d'une mosaïque antique qui vient d'être découverte à Nîmes, dans la maison de M. Fromental, négociant.

« Ce pavement, composé de petits cubes noirs et blancs de $0^m,008$ « à $0^m,009$ (*pavimentum tessellatum*) appartenant à la classe des *sec-* « *tilia*, décorait une pièce de $2^m,90$ sur $4^m,25$. Il est formé de com- « partiments géométriques merveilleusement combinés autour de « l'octogone central qu'entoure une torsade coloriée. »

L'enlèvement de cette mosaïque, assez bien conservée, eût nécessité une dépense trop considérable; il a fallu se contenter des principaux fragments que M. Revoil a fait déposer dans l'enceinte de la *Maison carrée*. Des remercîments seront adressés à M. Revoil.

M. Salmon donne avis d'une découverte faite, au commencement de la présente année 1868, dans les carrières de Brunoy, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise), de substructions qu'il croit être romaines et qui ont pu appartenir à une villa qui aurait été admirablement située, à un demi-kilomètre de la rivière d'Yères, sur un coteau d'où l'on jouit d'une vue magnifique.

Entre autres objets trouvés à Brunoy, on citera des tuiles à rebord, un fragment de moule en grès, un contre-poids en pierre calcaire et un fût de colonne d'ordre toscan en pierre blanche tendre. Ce fût paraît avoir servi de piédestal, et a beaucoup de ressemblance avec les fûts de colonnes qu'on voit encore dans les maisons déblayées

Digitized by Google

à Pompéi. Il est à remarquer que les matières de cette meule, du contre-poids et du fût de colonne, n'existent point dans les carrières de Brunoy. C'est la première fois que l'on signale une découverte de cette nature sur le territoire de cette commune. Des remercîments seront adressés à M. Salmon.

M. Tournal, membre non résidant, donne l'indication d'une habitation troglodytique, analogue à celles du Tarn et de Tarn-et-Garonne, qui vient d'être découverte sur le territoire de la commune de Saint-Gauderic, arrondissement de Castelnaudary (Aude). L'ouverture de ce souterrain se trouve en pleine campagne, au niveau du sol, et il est impossible de découvrir la moindre trace des déblais provenant de cette excavation, entièrement creusée dans une argile marneuse d'une faible cohésion, assez compacte cependant pour résister aux éboulements et aux infiltrations pluviales. Les traces des instruments qui ont servi aux travailleurs sont partout manifestes et consistent en simples lignes verticales; tout fait donc présumer que ces instruments étaient pointus et en métal.

Des fouilles n'ont mis au jour que des poteries grises, assez grossières, mal cuites, exécutées au tour, dépourvues de toute espèce de caractère, et qui n'ont aucun rapport avec les poteries à gros grains désignées sous le nom de *celtiques*. M. Tournal suppose que le souterrain de l'Aude est plus moderne que ceux du Tarn, et qu'il ne remonte pas au delà des premiers siècles de notre ère. Des remercîments seront adressés à M. Tournal.

M. Woillez, correspondant, adresse la 4e livraison de l'*Atlas archéologique du département de l'Oise*. Cette communication est renvoyée à M. Lance.

M. Chabouillet dépose l'estampage d'une inscription en vers qu'il a remarquée dans la cathédrale de Sens, et qui provient d'un ancien cimetière de la ville, ainsi que l'annonce une deuxième inscription toute moderne. M. de Guilhermy, consulté, déclare qu'il possède déjà cette inscription parmi les documents recueillis pour le *Corpus* des inscriptions de la France; mais il n'en accepte pas moins avec plaisir l'estampage fort bien exécuté qui lui est renvoyé. M. Lance promet de procurer à M. de Guilhermy une copie exacte de la deuxième inscription.

Digitized by Google

M. Lenoir communique l'empreinte d'un cachet d'oculiste en bronze, trouvé près de Saint-Chéron, canton de Dourdan (Seine-et-Oise). A ce sujet, M. P. Lacroix fait observer que l'an dernier on a déjà trouvé, au même lieu, une multitude d'antiquités de tous genres, poteries, médailles, et même, dit-on, une inscription, qui aurait été placée près d'une fontaine dans le voisinage du château de Basville, voisin de Saint-Chéron, et qui cependant, fait singulier, n'aurait jamais été relevée. Le cachet d'oculiste est renvoyé à M. L. Renier.

M. Quicherat entretient la section d'un travail entrepris par M. C. Port, archiviste de Maine-et-Loire, et que le zélé correspondant offre au Comité pour la *Revue des Sociétés savantes*. Il s'agit d'un recueil de notices sur les artistes poitevins, rédigées d'après des documents conservés aux archives de Maine-et-Loire. M. Quicherat, qui a eu sous les yeux la première partie de ce recueil, déclare que c'est un travail fort bien fait et fort intéressant, en ce qu'il remet en lumière une multitude de noms d'artistes oubliés depuis des siècles. Cette première partie, consacrée exclusivement aux peintres, sera suivie de deux autres qui la compléteront. M. Quicherat croit que la section fera une chose utile en publiant le travail de M. C. Port. La section adopte ces conclusions, et renvoie les notices de M. Port à la commission de la *Revue*, mais en exprimant le désir que le savant correspondant ajoute à son travail l'indication des œuvres de ces artistes qui existeraient encore aujourd'hui, celle des lieux où elles se trouveraient, et, en un mot, tous les renseignements de cet ordre.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. J. Marion, G. Bertrand, Éd. de Barthélemy, F. de Guilhermy, P. Lacroix, A. de La Villegille, comte Clément de Ris, E. du Sommerard et Darcel.

M. Jourdain, remplissant les fonctions du chef de la division des lettres indisposé, informe la section de l'intention où est le Ministre d'adresser une circulaire aux correspondants dont Son Excellence vient de reviser la liste, sur la proposition des sections d'histoire et d'archéologie. Cette circulaire aura pour objet de rappeler aux correspondants les devoirs qui leur sont imposés et de leur faire

Digitized by Google

connaître la nature des communications qu'ils sont invités à adresser. Ce sont, en réalité, de véritables instructions qu'il s'agit de rédiger, pour lesquelles il est de toute nécessité de prendre l'avis des sections d'histoire et d'archéologie. La section d'histoire a nommé une commission de cinq membres, qui devra tracer les bases de ces instructions. M. Jourdain invite la section d'archéologie à nommer également une commission de cinq membres. M. le Président, après avoir consulté la section, désigne comme membres de cette commission MM. Lenoir, de Guilhermy, Lance, Darcel et Bertrand, auxquels s'adjoindront les membres du bureau.

M. du Sommerard déclare qu'il n'a rien trouvé qui pût donner lieu à un rapport écrit dans les publications de trois Sociétés dont il avait été chargé d'examiner les travaux.

M. Darcel lit un rapport sur l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'*Association normande*, tomes XXXI à XXXIV, années 1865 à 1868, 4 volumes.

M. Douët d'Arcq donne lecture d'un rapport sur le tome XVI du *Bulletin de la Société académique de Laon*.

Ces deux rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Revue africaine, Journal des travaux de la Société historique algérienne. 8e, 9e et 10e années, 1865, 1866 et 1867. Alger, 3 vol. in-8°.

Nous ne dirons qu'un mot du long travail de M. Bache *sur les dignités romaines en Algérie*, dont le n° 60 de la *Revue africaine* contient le vingt-septième et dernier article, bien que, par l'étendue, ce soit peut-être le plus considérable de tous les mémoires soumis à notre examen. S'il nous fallait le juger en détail, nous aurions, comme la direction de la *Revue* elle-même, un grand nombre de réserves à faire. Nous aimons mieux nous référer à ce que nous avons déjà dit de l'auteur, de sa mort prématurée et de ce que ses efforts avaient de méritoire. D'ailleurs, l'élément archéologique y domine, ainsi que dans un grand nombre d'autres articles que la même raison nous a fait omettre dans ce compte rendu.

M. Berbrugger, qui, dans ses nombreuses et intéressantes communications, semble s'être attaché de préférence à élucider l'histoire de l'Algérie avant la domination française, a traduit de l'espagnol divers documents d'autant meilleurs à recueillir que, suivant sa remarque, les principaux faits militaires des Espagnols en Afrique ont été en général très-imparfaitement signalés par les écrivains étrangers ou même nationaux. Il y a joint des notes qui en augmentent encore la valeur. Le premier de ces documents est une *Relation de la reprise d'Oran par les Espagnols en 1732*, écrite, l'année même qui suivit l'événement, par don Antonio Clariana, attaché à l'expédition. Cette place d'Oran, située à 17 lieues de la péninsule, et que celle-ci possédait depuis deux siècles lorsqu'elle se l'était laissé

Digitized by Google

reprendre en 1708, était entre les mains des barbares africains, ainsi que le disait le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, dans son manifeste daté de Séville le 6 juin 1732, «comme une porte fermée «à la propagation de la religion catholique et une porte ouverte «à l'esclavage des habitants de la côte d'Espagne.» Des forces considérables de terre et de mer furent réunies sous le commandement du comte de Montemar, qui comptait parmi ses principaux officiers le lieutenant général comte de Marcillac, et l'expédition, conduite avec autant d'habileté que de succès, rendit à la couronne d'Espagne, qui conserva le tout pendant soixante ans, l'importante place d'Oran avec la vaste baie de Mers-el-Kebir et le château qui lui emprunte son nom.

Les efforts de cette puissance furent moins heureux dans la seconde entreprise, bien autrement importante, dont l'avenir réservait l'accomplissement aux armes de la France : il ne s'agissait de rien moins que d'attaquer la piraterie dans son centre, c'est-à-dire à Alger même, et de substituer le drapeau de la civilisation chrétienne à l'étendard de l'islamisme sur la rive africaine. Cette tentative, l'une des plus sérieuses qui aient été dirigées contre les barbaresques depuis Charles-Quint, a donné lieu, de la part de M. Berbrugger, à une série de communications dont l'une a déjà été signalée par nous dans un compte rendu antérieur, et dont les autres figurent successivement dans les volumes dont nous nous occupons, sous les titres suivants :

1° Expédition du comte O' Reilly contre Alger.

2° Traduction du rapport espagnol, par le général O' Reilly lui-même.

3° Journal manuscrit de l'amiral Mazzaredo, tiré d'un recueil de M. Frédéric Lacroix.

4° Instruction secrète donnée par le commandant en chef aux généraux et chefs de corps à Carthagène, extrait et traduit du tome VI de la *Revue militaire de Madrid.*

5° Suite des documents officiels sur l'expédition du comte O' Reilly.

6° Relation de l'attaque des ennemis de Dieu, les Espagnols, contre Alger la bien gardée, récit indigène de la même expédition, traduit par M. L. Féraud, interprète de l'armée à Constantine, suivi d'une légende recueillie par le même et relative au même événement.

Digitized by Google

M. Albert Devoulx, conservateur des archives arabes des domaines, éditeur des *Archives du consulat général de France à Alger*, et auteur d'une communication manuscrite dont nous aurons à vous entretenir, ne pouvait manquer de payer son contingent à la Revue de la Société dont il est un des membres fondateurs. En effet, nous y trouvons de lui, outre une série d'articles *sur les édifices religieux de l'ancien Alger*, dont la section d'archéologie a dû s'occuper, une *Notice sur El Hadj Pacha*, commandant provisoire de la régence d'Alger en 1545, dont le gouvernement de huit mois et demi fut marqué par la révolte et la défaite du chef de tribu arabe Bou-Trek. Cette notice, complétée par les observations de M. Berbrugger, rectifie plusieurs assertions de l'historien espagnol Haedo et de l'*Histoire d'Alger*, par M. de Rotalier.

Le *siége d'Aïn-Hâdi*, soutenue en 1838 contre Abd-el-Kader par le marabout Tedjini, chef d'une des plus importantes associations religieuses de l'Afrique septentrionale, a fourni l'occasion à M. Arnaud, interprète militaire, d'exposer les moyens qu'employait l'ambitieux émir pour fonder une dynastie arabe et une suprématie religieuse à l'encontre de la domination française, et les obstacles qu'il rencontra dans le sein même des populations indigènes.

En attendant qu'on nous donne une histoire complète de l'esclavage chrétien en Barbarie, il appartient à la *Revue africaine* d'en préparer les matériaux à l'aide des archives arabes et des extraits de relations particulières. Celles que nous ont laissées Cervantes et Regnard sont connues de tout le monde, mais il en est d'autres, émanées de personnages obscurs, qui n'en constituent pas moins des témoignages précieux à recueillir. Veut-on savoir, par exemple, où en étaient la piraterie et l'esclavage au XVIIe siècle? M. Berbrugger va nous en donner une idée par plusieurs citations curieuses et par un épisode piquant qu'il intitule : *Captif et patronne à Alger en 1640*.

Il ressort de l'inspection de nos côtes de la Méditerranée, faite quelques années auparavant par Henri de Séguran, seigneur de Bouc, que les places fortes du littoral étaient sans garnisons, et que *presque chaque jour* les barbaresques débarquaient en Provence, où ils enlevaient hommes, femmes et navires. On était si bien résigné à cet état de choses, que le cardinal de Richelieu lui-même, informé de quelques déprédations de ce genre, se contentait d'écrire à l'amiral d'Escoubleau de Sourdis, le 28 mai 1637 : « Si, en revenant (de

Digitized by Google

« la croisière contre les Salétins), vous pouvez faire quelque chose « pour ravoir nos esclaves de Tunis et d'Alger, vous le pouvez faire; « et j'estime, ainsi que vous l'avez écrit plusieurs fois, que le meil- « leur moyen pour cela est d'essayer de leur faire peur et de prendre « autant de leurs vaisseaux qu'on pourra; après quoi on viendra à « restitution de part et d'autre. »

A cette époque, la situation des captifs s'était un peu modifiée; elle était devenue moins dure, surtout pour ceux qui n'étaient pas appelés à ramer sur les galères ou à prendre part aux travaux publics. Quant aux chrétiens en négociation de rachat ou d'échange, et c'était le cas pour les quatre Flamands qui figurent dans la narration de la *Revue africaine*, ils jouissaient d'une dose de liberté plus ou moins grande, suivant le caractère du patron que leur attribuait le sort; mais l'influence démoralisante de l'esclavage n'en ressort pas moins, en traits saisissants, de la narration empruntée par M. Berbrugger au récit authentique d'Emmanuel d'Aranda, l'un des principaux acteurs de cet épisode.

Une suite naturelle au récit d'Aranda, ainsi que le fait remarquer M. Berbrugger, se trouve dans les extraits assez étendus qu'il reproduit d'un livre imprimé à la Flèche, mais devenu très-rare : l'*Odyssée, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique*, par le sieur du Chastelet des Boys. Tout est singulier dans cet ouvrage : le style, l'orthographe, le plan. L'auteur, fils de famille, soldat, étudiant à l'Université d'Orléans, aventurier, a divisé son *Odyssée* en quatre parties, qui se subdivisent elles-mêmes en *rencontres*. Voici le sommaire, dressé par lui, des deux premières parties, qui renferment l'histoire complète de sa captivité en Afrique.

« La première partie contient le retour du siége d'Arras; le sé- « jour d'Orléans et reprises d'études; entrée de l'auteur dans la mai- « son paternelle, sortie du pays; embarquement et prise par les cor- « saires de Barbarie.

« La seconde partie, débarquement en Alger; détention dans le « palais du Bassa; venditions diverses de sa personne. Ses courses « sur mer et voyages par terre; son rachat, embarquement et retour « en France. »

Le style, rempli de réminiscences universitaires et de périphrases prétentieuses, rappelle à la fois *l'Écolier limousin* et *les Précieuses ridicules;* et pourtant, à travers ce jargon, on sent l'intérêt et l'émotion d'une impression personnelle. Ainsi la première vue d'Alger, cette

Digitized by Google

Ponéropolis, ou ville des méchants, comme il l'appelle, lui inspire une description dont on peut encore aujourd'hui vérifier l'exactitude. Lorsqu'il raconte la chasse donnée par la caravelle turque au navire qui le portait, la démoralisation de l'équipage, la préoccupation de chacun pour cacher ses objets les plus précieux, les terreurs et les violences de l'abordage, tous ces détails d'une scène qui se renouvelait alors si fréquemment pour les voyageurs de la Méditerranée, sont peints d'une manière à la fois bizarre et saisissante : « Quelques-uns, dit-il, avalèrent des pistoles, écus d'or, et « autres pièces de monnoie qui plus facilement se plient et se bos- « sellent. Enfin la chrysophagie fut si commune, que, nonobstant « l'abondance confuse d'un chagrin désespéré qui assiégeoit toutes « les facultés de mon âme, et principalement ma mémoire, il me « souvint, pour me consoler, de l'hémistiche : *Auri sacra fames*, etc. »

Et plus loin : « Je jettay bien vite une partie de nos hardes et « toutes mes lettres par les sabords, aimant mieux faire l'Océan « héritier *ab intestat* que d'en instituer les corsaires par don entre- « vifs. »

Enfin le moment critique est arrivé. « Ces écumeurs montent à « notre bord, crient, errent, cherchent çà et là sur le tillac, entre « deux fonds et à fond de cale : les coffres se rompent à coups de « hache, et l'on prend les mieux minés à la gorge... Une partie « des malheureux provides s'étoit retirée entre les deux ponts, espé- « rant par la retraite ménager mieux ce qu'ils croyoient leur rester « de vie et penser à celle dont la durée n'a pour borne que l'éter- « nité; mais la promptitude des affamés de butin en attrapa plu- « sieurs dans l'intervalle du latitement confus. A mon égard, aper- « cevant un grand Maure, le bras retroussé jusqu'au coude, tenant « le sabre en main large de quatre doigts, s'approcher, je restai sans « parole ; et la laideur de ce charbon animé de deux pillules « d'ivoire, hideusement se mouvant, avec la lueur pirouettante d'un « court, large et brillant fer, m'effraya bien davantage que ne le fut « le premier des humains à l'aspect de l'épée flamboyante du portier « du Paradis terrestre. »

L'article de M. Devoulx, *Un exploit des Algériens en 1802*, nous montre où en était, au commencement du XIXe siècle, cette puissance que nous venons de voir imprimer la terreur au siècle de Richelieu et de Louis XIV. La marine algérienne se composait alors d'une trentaine de navires, dont trois frégates de 44 canons, et quelques

Digitized by Google

corvettes et gros bricks. Elle comptait plusieurs capitaines hardis et heureux, parmi lesquels il faut citer en première ligne le raïs Hamidou, que ses succès firent parvenir au grade de koptan ou amiral de la flotte. L'exploit dont il s'agit, et qui jeta un dernier éclat sur la marine algérienne, fut la prise, après un court combat, par la frégate du raïs Hamidou, d'une frégate portugaise d'égale force. Indépendamment de ceux qui succombèrent dans la lutte, 282 prisonniers restèrent entre les mains des forbans, et les vainqueurs se partagèrent une somme de 103,590 francs. Cet événement eut lieu le 8 mai 1802 et fit grande sensation à Alger. La frégate prise par le raïs Hamidou, dit M. Devoulx, fit honorablement et avantageusement partie de la flotte d'Alger, sous le nom d'*El Portekisa* (la Portugaise), et fut incendiée en 1816 par l'expédition anglaise placée sous le commandement de lord Exmouth.

Le jour de la justice approchait : à ce premier châtiment infligé par l'Angleterre devait bientôt succéder le dernier coup porté par la France aux corsaires d'Alger, que les nations civilisées avaient tolérés trop longtemps. C'est à cette période que se rattache l'épisode raconté par M. Berbrugger sous ce titre : *Les consuls d'Alger pendant la conquête de 1830*. On y voit l'attitude prise par les représentants des divers états en présence du triomphe imminent des armes françaises, et l'on remarque l'abstention du consul général d'Angleterre lors de la délibération prise par eux en cette circonstance, et dont le texte officiel, rédigé en français, se trouve ici reproduit.

Les actes des martyrs chrétiens en Afrique, Marcellus, Cassianus et Maximilien nous reportent bien loin en arrière, à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Traduits par M. Berbrugger des *Acta primorum martyrum* de dom Ruinart, ils lui servent à expliquer la *Situation religieuse et politique de la Mauritanie* lors de la révolte berbère de 298. La légende du centurion Marcellus nous montre un romain gradé qui, après de longues années de service, répudie publiquement et avec éclat les insignes et l'exercice de sa profession, parce qu'il s'y mêlait des actes d'idolâtrie envers l'empereur, qui répugnaient à sa conscience de chrétien. Dans l'acte du martyr de Théveste, Maximilien, nous voyons encore un jeune chrétien qui ne veut pas même se laisser incorporer. En vain le proconsul adjure le père, qui avait accompagné son fils au forum, de lui donner de sages conseils. — « Il sait ce qu'il a à faire, » répond stoïquement celui-ci; et le jeune enthousiaste se tournant vers lui : « Donne à

Digitized by Google

« ce garde, lui dit-il, l'habit neuf que tu m'avais préparé pour la « milice; » et, riant, il marche au supplice. De pareils dévouements, dont il serait aisé de multiplier les exemples, quelque part que l'on veuille faire à l'imagination des hagiographes, paraissent à M. Berbrugger ne laisser aucun doute sur la nature et la gravité des éléments de dissolution que le christianisme introduisait dans l'Empire, en agissant non-seulement sur la population romaine, mais aussi et surtout sur les indigènes, comme le constatent les noms des premières victimes inscrites au martyrologe africain, et en créant ainsi l'une des principales causes de désaffection qui amenèrent la grande révolte de l'an 298.

M. O. Maccarthy nous fait remonter plus haut encore par son *Étude critique sur la géographie comparée et la géographie positive de la guerre d'Afrique de Jules César*. C'est le début d'un grand travail intitulé *Commentaire général de la guerre d'Afrique*, et dans lequel le récit du grand capitaine ou de ses lieutenants est critiqué et commenté à l'aide de tout ce qu'en ont dit les écrivains postérieurs à Hirtius. Au moment où les *Commentaires sur la guerre des Gaules* devenaient chez nous l'objet d'une enquête si approfondie, il était naturel que la guerre d'Afrique provoquât, de l'autre côté de la Méditerranée, de la part de nos officiers et de nos savants, une étude analogue. M. Maccarthy, dans les extraits qui sont sous nos yeux, s'est attaché surtout à déterminer la valeur des synonymies géographiques que les écrivains militaires et les voyageurs ont proposées. Du reste, l'ensemble de son travail, présenté à l'empereur Napoléon III, lors de son dernier voyage en Algérie, a valu à M. Maccarthy une distinction d'autant plus flatteuse qu'elle n'émanait pas seulement de la haute faveur du souverain, mais de l'approbation éclairée d'un juge compétent.

Les explorations de la Société algérienne se sont étendues dans l'espace comme dans le temps, et ses travaux éclairent l'histoire et la géographie non-seulement des diverses provinces, villes et localités de l'Algérie, mais encore de la totalité des États barbaresques. C'est ainsi que M. Tauxier, dont le nom reviendra plus tard dans ce compte rendu, a tenté de reconstruire l'*Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet*. MM. Federmann et Aucapitaine, dans leurs *Notices sur l'histoire et l'administration du beylick de Titeri*, ont donné la liste chronologique des beys qui gouvernèrent le Titeri et le Sabaou pendant une période de 227 ans. Elle est close par

Digitized by Google

Moustapha Bou-Mezrag qui prit part avec son contingent au combat de Staoueli, et qui plus tard fit sa soumission au maréchal Clauzel. Enfin l'infatigable M. Berbrugger, bien qu'occupé avec M. Maccarthy d'une mission importante qui l'a retenu pendant sept mois loin d'Alger pour le déblai et le sondage du monument si connu sous le nom de *Tombeau de la chrétienne*, a trouvé le temps de tracer, d'après Diego Suares Montanes, une relation des événements dont Mers-el-Kebir a été le théâtre à la fin du xve siècle et dans la première décade du xvie. Le même auteur espagnol lui a fourni, dans un fragment malheureusement incomplet, mais auquel il a suppléé en puisant à d'autres sources, un récit de la *Conquête d'Oran par les Espagnols en 1509*, qui suivit de près celle de Mers-el-Kebir.

L'étude des races, si importante au point de vue historique et politique, est représentée, dans les volumes qui nous occupent, par une *Notice* de M. Arnaud, interprète militaire, *sur les Saharis, les Oulad ben Alya, les Oulad Naïle, et sur l'origine des tribus Cheurfa.* Un écrivain appartenant également à l'utile classe des interprètes, M. Féraud, rapprochant d'un passage de l'*Histoire de Barbarie* par le P. Dan le fragment d'un manuscrit indigène inédit, en a tiré l'éclaircissement d'un point d'histoire locale assez obscur, l'*Époque de l'établissement des Turcs dans la province de Constantine*, dont il fixe la date jusqu'ici controversée. M. Berbrugger y a ajouté des *Notes relatives à la révolte de Ben Sakheri*, le grand chef saharien, événement qui nous intéresse à un double titre, «car, dit l'annotateur, en même temps qu'il signale une importante solution de continuité dans la domination ottomane à l'est de l'Algérie, il révèle des liens inattendus, créés par un long commerce, entre les indigènes de «la province orientale et nos compatriotes du Bastion de France.» On appelait de ce nom un fort bâti en 1560 par deux négociants de Marseille entre Bône et la Calle, pour servir de magasin et de retraite aux pêcheurs de corail.

M. Ch. Tissot, consul à Jassy, poursuivant, malgré la distance, des études commencées alors qu'il était élève-consul à Tunis, envoie à la *Revue africaine* un mémoire *sur la géographie comparée du golfe de Carthage.* Il y discute avec sagacité des textes grecs que malheureusement la *Revue* est obligée d'imprimer en lettres ordinaires, Alger ne possédant pas de caractères typographiques grecs. N'est-il pas fâcheux que notre colonie, qui s'honore d'avoir suscité tant de travaux épigraphiques et archéologiques, en soit réduite à répéter,

Digitized by Google

avec une variante il est vrai, ce qu'on disait dans les siècles d'ignorance : *Græcum est, typis non mandatur !*

M. Berbrugger, dont le nom est comme l'*alpha* et l'*omega* de ce compte rendu, grâce à la variété de ses aptitudes et à l'activité de sa collaboration, a donné sous ce titre, *Une lettre inédite de l'empereur du Maroc*, non-seulement le texte d'un document important qu'on ne connaissait que par des extraits, mais encore des détails intéressants sur l'expédition des Portugais en 1578 et sur la fameuse journée d'El-Kassar qui vit combattre et mourir trois rois : Moula Mohammed, Abd-el-Malek et don Sébastien.

E. J. B. Rathery,

Membre du Comité.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.

X^e et XIe volumes. Constantine, 1866 et 1867, 2 vol. in-8°.

Vous me permettrez de ne pas séparer la *Revue africaine* de la *Société archéologique de Constantine*. Seulement j'aurai moins à dire sur celle-ci, où le caractère spécial que son titre annonce est encore plus prononcé que dans la première. Du reste, en inaugurant une nouvelle série avec son onzième volume, elle annonce que, ses ressources s'étant accrues, elle s'efforcera de donner à ses *Mémoires et Notices* une plus grande variété, et que dans ce but elle y fera place aux documents intéressant l'histoire et la linguistique des races et des choses du pays.

L'un des premiers travaux de ce genre qui se présente à nous est celui de M. Tauxier, sous-lieutenant au 74e de ligne, *Sur la détermination et le sens de plusieurs mots de l'ancienne langue numide*. Pour découvrir de quelle langue sémitique cet idiome se rapproche le plus, M. Tauxier se propose d'étudier la composition des noms de villes et de peuplades d'Afrique conservés par les géographes, les itinéraires et les procès-verbaux des conciles, de déterminer les radicaux de ces noms, et de les comparer aux mots des dictionnaires chaldaïques, hébreux, hymiarites, éthiopiens, arabes, touaregs et kabiles, afin d'en retrouver la signification. « Cette étude, » dit-il, exige malheureusement une réunion de documents telle

Digitized by Google

« qu'on ne peut la trouver que dans les bibliothèques des grandes « villes. Venant d'Afrique, en garnison au camp de Châlons, je « suis obligé de différer mes recherches; j'ai pensé cependant que « vous voudrez bien accueillir, comme spécimen des découvertes que « l'on peut faire dans cette voie, les minces résultats que j'ai pu « obtenir jusqu'ici. » Nous avons cité ce passage, parce que, en même temps qu'il fait honneur à M. Tauxier, il montre bien ce que méritent de respect et d'indulgence ces modestes et laborieux collaborateurs obligés comme lui de se partager entre leurs devoirs professionnels et leurs études de prédilection.

M. Ab. Cahen, rabbin consistorial de la province de Constantine, dans sa *Lettre sur les Juifs de l'Algérie et de Tuggurt*, explique les causes de la haine que ses coreligionnaires montrèrent contre les Espagnols, lors de l'expédition du comte O'Reilly en 1775. Descendant pour la plupart des Israélites chassés d'Espagne à la fin du XIVe siècle, persécutés par les Espagnols à Oran, à Bougie, à Tunis, ils n'avaient guère plus à se louer de la civilisation chrétienne que de la barbarie musulmane. Aussi célèbrent-ils encore aujourd'hui, les 9 et 10 juillet, un anniversaire institué par eux à la suite des expéditions malheureuses de 1542 et de 1775. M. Cahen, poursuivant ces études dont il élargit le cadre, nous présente, dans le volume suivant et sous ce titre, *Les Juifs dans l'Afrique septentrionale*, un mémoire étendu où il établit l'origine des Israélites du pays, parle du rôle qu'ils ont joué et traite de leurs mœurs et coutumes.

L'*Histoire de Constantine sous la domination turque*, par M. Vayssettes, 1517-1837, est l'achèvement d'une ébauche que nous avons eu occasion de signaler précédemment dans la *Revue africaine*. Ce qui a été publié alors n'embrassait qu'une période de trois quarts de siècle environ, tandis que le travail entier sera l'histoire de plus de trois siècles. La première partie, insérée dans le onzième volume du *Recueil des Mémoires de Constantine*, contient l'historique de 1514 à 1648, outre des considérations générales sur l'organisation gouvernementale des Turcs.

La *Notice* de M. Féraud *sur le palais de Constantine* est à la fois une étude archéologique et une page d'histoire moderne. On y lit de curieux détails sur l'architecture arabe et sur le dernier bey de Constantine, El-Hadj Ahmed, ses femmes, ses cruautés, ses exactions. Dans l'auteur de cet article, secrétaire de la Société archéolo-

Digitized by Google

gique, nous aimons à retrouver un nom plusieurs fois signalé par nous, celui d'un des plus laborieux collaborateurs des deux sociétés savantes algériennes, dont les travaux lui ont valu récemment le titre honorable et bien mérité de correspondant du ministère de l'instruction publique. Malheureusement cette Société de Constantine a perdu en M. de Contencin, colonel du génie, maire de la ville, un excellent président, dont M. Toustain du Manoir, préfet du département, a retracé l'honorable carrière dans le discours prononcé lors de ses obsèques, le 11 avril 1867. C'était un modèle accompli de ces existences noblement partagées entre la plume et l'épée, telles que notre colonie d'Afrique nous en a déjà offert un si grand nombre d'exemples à tous les degrés de la hiérarchie.

Si nous avions besoin de justifier l'étendue donnée par nous à cette double analyse, nous vous rappellerions que, de toutes les Sociétés savantes sur lesquelles s'étend la sollicitude du Comité, il n'en est pas qui aient plus besoin d'encouragements que ces foyers lointains de science et d'études, où les moindres marques d'attention de votre part sont attendues avec empressement, accueillies avec reconnaissance. Ainsi le *Recueil de la Société de Constantine*, dans l'avant-propos de son dixième volume, n'a pas manqué de rappeler le compte rendu bienveillant que notre collègue, M. de Maslatrie, lui avait précédemment consacré. La *Revue africaine* a fait plus encore : elle a cru devoir reproduire *in extenso*, dans son volume de l'année 1866, le rapport que nous avions fait sur ses travaux à votre séance du 18 décembre précédent, et qui, à défaut d'autre titre, se recommandait à ses yeux par le témoignage de vos sympathies et la sanction de votre autorité.

E. J. B. Rathery,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Tomes I et II, 1866-1867.

L'année 1866 a vu se former, à Valence, une nouvelle Société savante sous le titre de *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*

L'article Ier de son règlement indique le but qu'elle se propose

Digitized by Google

d'atteindre : « Propager le goût des études archéologiques, statis- « tiques et historiques.... Sauvegarder les débris légués par les « siècles passés, recueillir les chartes, les coutumes, les traditions, « les chroniques, les légendes, les inscriptions, les chants populaires « qui se rattachent à l'histoire locale, et réunir ainsi les éléments « nécessaires pour composer l'histoire des villes, des localités et des « hommes qui ont joué un rôle dans la contrée. »

Les deux premiers volumes que vous m'avez chargé d'examiner prouvent que les honorables membres de cette Société veulent rester fidèles à ce programme : tous les mémoires qui y sont insérés se rapportent bien au Dauphiné, à son histoire, à ses antiquités, à ses coutumes, et l'on ne saurait trop approuver les Sociétés savantes de province d'accomplir ainsi la tâche qu'elles se sont imposée; car les hommes érudits qui en font partie, vivant sur les lieux, fouillant les archives de leurs villes, ayant constamment sous les yeux les sites et les monuments qu'ils étudient, sont placés mieux que personne pour parler de ce qu'ils voient, de ce qu'ils touchent, et pour le faire connaître au dehors. Il est vrai qu'à côté de cette bonne situation peuvent surgir quelques inconvénients. On est souvent enclin à exagérer l'importance des plus petits faits ou des plus minces débris : on fait précéder la plus simple notice d'introduction ou de préfaces, tout comme s'il s'agissait d'un de ces événements qui changent la face des empires, ou d'un de ces monuments qui s'imposent à l'admiration du monde entier. De là, des disparates choquantes entre ces prolégomènes tapageurs et la partie vraiment substantielle d'un mémoire; de là aussi certaines formes de langage, certaines allures de style, que, dans son enthousiasme local, l'auteur emploie de très-bonne foi, mais que l'étranger ne saurait goûter beaucoup; par exemple, lorsque, en parlant de la difficulté qu'on éprouve à reconstituer l'histoire d'une modeste bourgade, on se compare à une abeille et qu'on dit : « L'indulgence du lecteur « semble devoir être acquise à l'abeille téméraire qui n'apporte à la « ruche de l'histoire que le nectar de quelques fleurs écloses au « désert du passé. » Il y a là un danger réel qu'il importe de signaler pour en empêcher le retour.

Ceci dit, je me hâte de vous soumettre l'analyse rapide des divers mémoires publiés par la Société de la Drôme, en 1866 et en 1867.

Le premier, dans l'ordre des insertions, est une *Étude sur les*

Digitized by Google

Dauphins de la première race, par M. de Pisançon. Après avoir indiqué les raisons pour lesquelles il ne considère pas ces Dauphins comme une suite de la maison de Bourgogne, l'auteur déclare qu'il laisse de côté tous les Guigues qui apparaissent dès Charlemagne, et s'empresse d'arriver à l'année 912, qui paraît être l'époque de leur émancipation et où l'un d'eux s'intitule *comte par la grâce de Dieu*. Ce n'est pourtant que beaucoup plus tard que les comtes d'Albon ont pris le titre de Dauphin, et Guigues VI, mort en 1148, est le premier qui s'en soit paré.

M. de Pisançon n'a poussé son *Étude* que jusqu'à Guigues VII, mort vers 1162, et dont la fille Béatrix, la dernière de sa branche, ayant épousé d'abord Taillefer, fils du comte de Toulouse, et ensuite Hugues, duc de Bourgogne, fit entrer dans une famille nouvelle les titres et les états de ses ancêtres.

Cette partie des annales dauphinoises est fort obscure, et M. de Pisançon avoue qu'il n'a pu dire rien de bien neuf sur un pareil sujet; mais il espère que son travail, s'il ne perce pas le voile dont est couverte l'histoire des premiers souverains du Dauphiné, pourra du moins être utile à ceux qui viendront après lui, et faciliter leurs recherches.

M. Anatole de Gallier a publié une Notice sur Hector de Maniquet, seigneur du Fayet.

Ce petit gentilhomme était entré fort avant dans la confiance du roi Charles IX, et c'est au château du Fayet, en Dauphiné, que Marie Touchet fit ses secondes couches, et mit au monde, le 28 août 1573, Charles, bâtard de Valois, appelé plus tard comte d'Auvergne et duc d'Angoulême; mais le fait le plus important de la vie de Maniquet est la mission secrète dont il fut chargé auprès de l'électeur Palatin, de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse. Charles IX voulait se ménager l'alliance de ces princes protestants, et surtout expliquer à leurs yeux, en la réduisant à ses véritables proportions, la sédition qui avait éclaté à Paris après l'enlèvement de la croix de Gastines.

Les instructions données à Maniquet et le rapport qui en fut la suite ont été conservés au château du Fayet, et c'est le petit-fils de l'un des propriétaires successifs de ce manoir qui les a communiqués à l'éditeur. Le texte des instructions, datées d'Amboise le 7 janvier 1572, est complet : celui du rapport de Maniquet ne l'est mal-

Digitized by Google

heureusement pas; mais, en somme, ces deux pièces ne sont pas sans intérêt, et il faut savoir gré à M. de Gallier de les avoir mises en lumière.

M. de Gallier a, en outre, entrepris un *Essai historique sur la baronnie de Clérieu*, l'un des fiefs les plus importants du Dauphiné. Cet essai, dont les développements sont relativement considérables, n'est pas encore terminé.

Il en est de même de la Notice historique sur Saint-Paul-lès-Romans, à laquelle M. Lacroix a déjà consacré cinq articles.

Saint-Paul est aujourd'hui une simple station du chemin de fer de Valence à Grenoble. M. Lacroix pense que c'est dans ses environs qu'on doit chercher et trouver l'emplacement de l'antique cité de Ventia; mais ce qui est certain, c'est que Saint-Paul a été le siége d'une commanderie fondée, au XIIe siècle, par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et qui a subsisté jusqu'à la révolution de 1789. L'histoire de cette commanderie, qui relevait de la langue d'Auvergne, est, en quelque sorte, l'histoire de la ville elle-même.

M. Lacroix, qui est archiviste du département de la Drôme, paraît être un travailleur infatigable et l'un des membres les plus actifs de la Société nouvelle. C'est lui qui rédige la chronique du Bulletin, dans lequel il a, en outre, publié un article nécrologique sur le docteur Long, un article de statistique sur le prix du pain, une prosopopée funèbre composée en latin par un franciscain de Romans en l'honneur de Jean de Lacroix, mort en 1619, et qui fut successivement magistrat, intendant d'armée, surintendant des finances en Dauphiné, ambassadeur en Savoie et évêque de Grenoble; et enfin la première partie du *Journal du siége de la Mure par le duc de Mayenne en 1580*, journal composé par un témoin oculaire, Guillaume du Rivail, seigneur de Blagnieu, et dont le manuscrit autographe est aujourd'hui en la possession de M. le marquis de Sieyes.

Par où Annibal a-t-il franchi les Alpes? Est-ce par le grand ou par le petit Saint-Bernard? par le mont Genèvre ou par le mont Cenis? quel chemin a-t-il pris pour se rendre au point culminant? Ces questions, si souvent débattues, M. Guilleminet a cherché à les résoudre dans un mémoire ayant pour titre : *Passage des Alpes par Annibal*. En s'autorisant du récit de Tite-Live, et en donnant à

Digitized by Google

un passage de Polybe une interprétation nouvelle, l'auteur croit pouvoir affirmer que, après avoir apaisé la querelle des Allobroges, Annibal a marché vers la haute Durance, en traversant obliquement le département de la Drôme, et qu'il est descendu chez les Tauriniens par le mont Genèvre.

M. Vallentin a publié une relation, qui paraît officielle, de l'*Entrée solennelle à Die de Mgr de Cosnac*, évêque de cette ville en 1734.

Trois évêques du nom de Cosnac ont successivement occupé le siége de Die. Celui dont il s'agit ici est Daniel Joseph, petit-neveu de Daniel, l'auteur des mémoires publiés en 1852 par la Société de l'histoire de France.

Après avoir été détrôné et transporté en Europe, l'empereur Zizim séjourna à Gênes, à Saint-Jean-de-Maurienne, à Chambéry et à Rumilly. L'historien arabe Sead-Eddin affirme que de Rumilly le prince ottoman fut transféré à *Pouyat en Delphinat*. Où placer ce Pouyat? M. Robin donne de bonnes raisons pour faire reconnaître cette localité dans *Poët-Laval* ou *Pouy-Laval* comme on l'appelle encore dans le langage du pays.

Dans un autre mémoire, M. Robin rend compte des recherches qu'il a faites sur l'origine et la famille d'Étienne de Vesc (de Vaesco et non de Vers, ainsi que l'écrit Philippe de Commines), qui joua un rôle politique très-important sous le roi Charles VIII.

Ce mémoire reporte l'existence d'Étienne de Vesc à la dernière moitié du XIVe siècle. Ce n'est là, sans doute, qu'une faute d'impression, et l'auteur a voulu certainement écrire *XVe siècle*.

M. Giraud a donné l'analyse d'une procédure contre les chenilles et autres bêtes nuisibles, suivie en 1547 sur l'ordre du vice-légat d'Avignon, et dont les pièces tirées des archives de Romans sont aujourd'hui déposées aux archives de la préfecture de la Drôme.

Ces sortes de procès ne sont pas rares au moyen âge, et déjà M. Desnoyers et moi-même avons eu à rendre compte de diverses communications se rattachant à des sujets pareils.

M. Dupré de Loire a commencé des recherches sur les établissements de bienfaisance de la ville de Valence. Son travail porte seulement sur ceux de ces établissements qui ont un caractère public et

Digitized by Google

officiel, c'est-à-dire l'hôpital, dont la fondation ne remonte qu'au XVIIe siècle, et le bureau de bienfaisance, dont l'existence légale est encore plus récente.

On doit à M. Ulysse Chevalier trois notices historiques, l'une sur le pont, l'autre sur le couvent des Capucins, et la troisième sur le couvent des Cordeliers de la ville de Romans.

Le pont, qui se trouve mentionné pour la première fois dans un acte du XIe siècle, fut souvent emporté par les débordements de l'Isère, ou détruit pendant les guerres du moyen âge; sacrifié une dernière fois en 1814, par mesure stratégique, il a été reconstruit sous le règne de Napoléon III.

Les Capucins furent appelés à Romans en 1609, et leur couvent fut bâti sur l'emplacement de la citadelle qu'on venait de démolir. Cet édifice était modeste, comme il convient à un ordre mendiant, et son histoire est peu accidentée; mais M. Ulysse Chevalier se plaît à constater que ceux qui l'habitaient ont laissé chez les Romanais un souvenir plein d'estime.

Le couvent des Cordeliers, fondé au XIIIe siècle, était le plus ancien et le plus important des monastères de Romans. Résidence habituelle des Dauphins, des prélats, des gouverneurs et de tous les grands personnages qui séjournaient ou passaient à Romans, siége ordinaire des États de la province et de nombreuses confréries, lieu de sépulture pour les nobles ou les notables de la contrée, il a joué un rôle actif dans l'histoire de la ville.

La notice que lui consacre M. Ulysse Chevalier pousse le récit des événements jusqu'au XVIe siècle et sera continuée : comme les deux premières, elle est bien conçue, bien rédigée et marche droit au but.

Je voudrais pouvoir en dire autant des *Études historiques sur l'abbaye de Bodon*, commencées par M. l'abbé Isnard.

Ces études sont sans doute consciencieusement faites et écrites dans un grand sentiment religieux; mais, à mon avis, on y rencontre trop de légendes et pas assez de critique historique; leur allure est lente, et les cinq articles dont elles se composent ne conduisent le lecteur que jusqu'à l'époque de Charles Martel.

M. Fayard, conseiller à la cour impériale de Lyon, a composé un

Digitized by Google

ouvrage encore inédit sur les juridictions lyonnaises, et de cet ouvrage on a détaché un fragment, dans lequel l'auteur nous fait connaître les commencements, les vicissitudes et la juridiction de la douane de Lyon et de Valence.

Louis XI, voulant attirer à Lyon des ouvriers d'Italie, pour apprendre aux Français le tissage des draps d'or, d'argent et de soie, et assurer à ces ouvriers divers avantages, et notamment une prime de 10 livres par chaque apprenti qu'ils formeraient, établit un impôt de 5 p. o/o sur toutes les étoffes d'or, d'argent ou de soie, sur l'argent filé et sur les soies torses ou filées qui entraient dans le royaume et dans le Dauphiné.

Cet impôt, d'abord tout spécial et très-limité, ne tarda pas à dévier, à progresser, et s'étendit enfin, sous le nom de *douane*, à toutes les marchandises, denrées et bestiaux qui remontaient, descendaient ou traversaient le Rhône, depuis l'Ardèche jusqu'aux Roches et depuis Saint-Genis jusqu'à Lyon : il frappa également les marchandises expédiées à Lyon du Levant, d'Italie, d'Espagne, du Languedoc, etc., et, malgré les plaintes et les réclamations incessantes du commerce lyonnais, malgré les arrêts du parlement de Grenoble, subsista jusqu'à ce que la loi des 30 octobre-3 novembre 1790 eût décrété l'abolition de toutes les douanes particulières et intérieures.

Les fermiers avaient su donner à cette douane une extension excessive, et, à force de combinaisons fiscales, étaient parvenus à faire payer deux et trois fois les droits à la même marchandise, avant même qu'elle eût été dénaturée ou transformée; mais, de leur côté, les producteurs s'ingéniaient de leur mieux pour se soustraire à un pareil régime, et Forbonnais nous apprend que le clergé de Vienne, à qui on voulait faire payer les droits de douane pour les vignes qu'il possédait au territoire de Sainte-Colombe, alla processionnellement chercher la vendange, et la fit entrer librement dans la ville sous le couvert de la croix et de la bannière.

Chacun sait que, pour servir à l'éducation du duc de Bourgogne, Louis XIV fit adresser une série de questions aux intendants des provinces. Étienne Jean Bouchu, celui-là même dont Saint-Simon a tracé le portrait, était alors intendant du Dauphiné, et c'est lui qui rédigea le mémoire en réponse. Ce mémoire, qui fait partie des collections de la Bibliothèque impériale, mais dont il existe une

Digitized by Google

copie à la bibliothèque de la ville de Valence, M. Brun-Durand en a commencé la publication sous ce titre : *État du Dauphiné en 1698*.

Publier un texte moderne est chose, en général, facile; mais, quand à ce texte on ajoute des notes nombreuses, claires, substantielles, qui développent, expliquent ou rectifient les assertions de l'auteur, on fait œuvre méritoire, et c'est ce que fait M. Brun-Durand.

M. l'abbé Chevalier a entrepris un travail considérable sur la topographie ecclésiastique du Dauphiné. Quelques indications rapides sur la formation et l'étendue de la Viennoise (Viennensis provincia) servent d'introduction à son travail, et aussitôt il entame la publication d'un pouillé des bénéfices du diocèse de Vienne en 1523, conservé aux archives de la préfecture de la Drôme.

« Notre travail, dit M. l'abbé Chevalier, se compose de deux parties « distinctes : la première consiste dans la reproduction du pouillé... « nous la donnons dans toute son ingénuité.... nous avons ajouté « des numéros d'ordre à chaque bénéfice, et mis entre parenthèses « des chiffres de renvoi au pouillé moderne, qui en donne la syno- « nymie. Dans la seconde partie, nous avons réuni d'une manière « méthodique les indications principales sur la situation des mêmes « bénéfices à la fin du XVIIIe siècle.... nous regrettons que la dispo- « sition typographique du *Bulletin* ne nous ait pas permis de dresser « ce tableau statistique ecclésiastique des trois derniers siècles d'une « manière plus saisissante.... »

Je le regrette avec lui, car il faut quelque temps à l'œil et à l'esprit du lecteur pour s'habituer aux lettres numérales, aux chiffres divers et aux renvois qui sont la conséquence de la disposition typographique adoptée par la commission du Bulletin, mais cette imperfection matérielle n'ôte rien au mérite essentiel de l'œuvre, et il faut louer sans restriction le travail de M. l'abbé Chevalier.

Les notices et mémoires que je viens d'énumérer ne constituent pas seuls le bagage de la Société départementale de la Drôme : elle a en outre publié, dans ses deux premiers volumes, bon nombre de dissertations qui ressortissent soit à la section d'archéologie, soit à la section des sciences, et dont je n'ai pas eu à m'occuper; mais, par ce que je viens de dire, il est facile de voir que ses membres sont des hommes laborieux, animés du désir de bien faire, faisant souvent bien, et témoignant ainsi d'une forte vitalité.

Digitized by Google

J'insiste sur ce dernier point, parce que la *Société départementale de la Drôme* n'est pas la première qui ait été établie à Valence. Déjà, en 1784, ainsi que cela résulte d'une notice de M. de Colonjon, une *Société académique et patriotique* (tout le monde était ou se disait patriote à cette époque) s'était fondée dans cette ville; mais, malgré son patriotisme, elle produisit peu ou rien, et mourut jeune. Souhaitons donc à la nouvelle Société une existence plus longue que celle de son aînée, et encourageons, autant qu'il est en nous, les premiers pas qu'elle fait dans la carrière où elle s'est engagée.

LASCOUX,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Année 1867. Amiens, 1 vol. in-8°, complément du tome VII de la collection [1].

Cette partie du Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ne contient qu'un très-petit nombre de notices pouvant intéresser les études historiques.

Un article de M. Lefèvre-Marchand (p. 360 à 363), concernant un bloc de grès dit *le grès de Saint-Martin*, à Assevillers, commune du canton de Chaulnes, serait plutôt du ressort de la section d'archéologie, si l'auteur n'avait particulièrement insisté sur la tradition, sur les coutumes populaires et sur l'espèce de vénération dont ce grès est encore l'objet. Voici en quels termes M. Lefèvre rapporte cette légende, recueillie de la bouche d'anciens habitants du pays :

« Lorsque saint Martin vint dans nos contrées, il passa par ce chemin. Son cheval ayant soif, il le fit boire dans l'espèce d'auge toujours pleine d'eau pluviale que l'on remarque dans ce grès et qui, bien antérieurement à la venue du saint, avait servi à un usage inconnu du culte de nos pères; par cette action, saint Martin fit voir à nos ancêtres que le respect qu'ils professaient pour cette pierre n'était qu'une pure idolâtrie. Depuis cette époque, la coutume s'est conservée presque jusqu'à nos jours d'y mener les che-

[1] Voir, pour les *Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie*, des années 1859 à 1866, l'analyse que j'en ai donnée précédemment au Comité, et qui a été imprimée dans la *Revue des Sociétés savantes*, numéro de février-mars 1868, p. 133 à 150.

Digitized by Google

vaux du village quand ils étaient atteints de *tranchées* ou coliques intestinales... Arrivé là, on faisait faire au cheval malade trois fois le tour du grès et boire quelques gorgées de l'eau du bassin; après cette visite, l'animal guérissait, grâce à la vertu que cette eau doit à saint Martin : cure merveilleuse qu'attribuaient plutôt ceux qui n'y ajoutaient aucune foi à la promenade que le cheval avait faite. »

Sur la même pierre, de chaque côté du bassin, on voit deux cavités allongées qui paraissent à l'auteur de cette note conserver la trace du polissage des silex, armes et instruments des temps antéhistoriques. Cette explication est confirmée (p. 442) par un autre membre de la Société, M. Vallois, qui a aussi visité ce rustique monument. On connaît plusieurs autres exemples de ces blocs de grès paraissant avoir servi à polir les instruments de pierre, et auxquels se rattachent, comme à celui-ci et à un grès du même pays, dit *pierre de Sainte-Radegonde*, à Mesnil-Bruntel, des traditions et une vénération populaire qui en indiquent peut-être l'antique destination religieuse. M. Lefèvre invoque à l'appui de l'origine celtique de ces monuments des étymologies très-incertaines, et il cite comme preuves des sacrifices dont ils auraient été le théâtre des passages de César dont l'application aux monuments qu'on nommait jadis celtiques et druidiques a perdu tout crédit. Mais il est toujours intéressant de recueillir les traditions et les dénominations populaires qui s'y rattachent, et qui, tout en étant d'origine païenne, ont été modifiées par le christianisme, qui sanctifiait les lieux vénérés par les païens en les appropriant au nouveau culte. Le nom et la mémoire de saint Martin, l'ardent et dévoué missionnaire de l'Évangile dans les Gaules, occupe une très-grande place dans ces traditions, qui sont, avec les fouilles, une des sources d'indications les moins incertaines sur l'origine et la destination de ces monuments.

Un autre membre de la Société des antiquaires de Picardie, M. Pouy, a fait connaître succinctement (p. 364 à 366) quelques *Thèses historiées* dont il rappelle l'usage au XVIIe et au XVIIIe siècle. Je puis ajouter quelques détails à ceux donnés par M. Pouy, possédant moi-même plusieurs de ces thèses, et ayant fait plusieurs recherches sur ce sujet.

Ces thèses de théologie, de philosophie, de jurisprudence et de médecine de l'Université de Paris étaient ornées de belles gravures

Digitized by Google

ou même beaucoup plus rarement de dessins originaux et de riches encadrements représentant des figures allégoriques; elles étaient ordinairement d'un très-grand format in-folio. Les dessins dont elles donnaient la reproduction étaient souvent des gravures de tableaux de grands peintres; plusieurs des plus belles de ces gravures étaient l'œuvre de G. Edelinck et de Nanteuil. On en connaît avec des dessins gravés des tableaux du Poussin, de Lesueur, de Sébastien Bourdon, de Le Brun, de Simon Vouët, de P. Mignard, de Philippe de Champagne, de J. Le Pautre et d'autres artistes célèbres. Quelquefois aussi les gravures de ces thèses représentaient les portraits du roi (j'en connais plus de vingt avec le portrait de Louis XIV en pied ou en buste ou à cheval, entouré de figures allégoriques les plus riches et les plus variées) ou de quelque puissant ministre (Mazarin, Colbert, Le Tellier, etc.), ou de quelque savant ou littérateur célèbre (une thèse de la bibliothèque Sainte-Geneviève représente le portrait de Descartes); on y voit aussi figurer le saint patron du candidat, ou quelque membre illustre de sa famille. Quand ces thèses étaient manuscrites, ce qui était beaucoup plus rare, elles étaient sur parchemin, sur vélin ou sur satin (la bibliothèque de la Sorbonne en possède une sur satin); elles étaient alors ornées d'encadrements à la gouache et de lettres capitales dorées; les noms des récipiendaires et ceux des examinateurs étaient aussi parfois plus ornés. Molière a fait allusion à ces thèses historiées dans le *Malade imaginaire*, lorsqu'il fait dire à Toinette : «Donnez, donnez, «la thèse est toujours bonne à prendre pour l'image, elle servira à «parer notre chambre.» Le luxe de ces thèses était devenu pour les candidats un tel sujet de dépenses, que, dès le commencement du XVIIIe siècle, l'Université en prohibait l'usage[1], mais, comme on va le voir, sans succès, car il s'est continué jusqu'à la Révolution.

M. Pouy décrit quelques-unes de ces thèses dont les dessins étaient dus à deux graveurs d'Abbeville du XVIIIe siècle, Mellan et de Poilly. Celui-ci est auteur de nombreux sujets gravés pour les thèses de récipiendaires picards, parmi lesquels on remarque un saint François en prière. Plusieurs graveurs et marchands d'images, tenant boutique dans la rue Saint-Jacques, entre autres Jean-François Cars, à l'enseigne du nom de *Jésus;* Vallet, *Au buste de Louis XIV;*

[1] M. Jourdain, dans son excellente *Histoire de l'Université de Paris*, t. IX, a publié le texte d'un de ces décrets prohibitifs.

Digitized by Google

Gautret, *A l'image de Saint-Maur*, étaient connus pour la vente de thèses historiées. M. Pouy a fait don à la Société d'Amiens d'une des thèses de cet artiste, figurant la scène de la Bible où l'on voit David présentant la tête de Goliath au roi Saül. Il est facile de constater, comme je l'ai fait, par l'inspection d'un grand nombre de ces thèses, que les belles gravures qui figuraient dans la partie supérieure étaient le plus souvent adaptées, aussi bien que possible, aux textes encadrés qui en formaient la partie inférieure. Les récipiendaires choisissaient les sujets déjà gravés qui leur convenaient, et les bordures ornementées entourant les textes reproduisaient tant bien que mal celles des gravures auxquelles ils étaient accolés. Pour d'autres candidats plus riches, les dessins et les gravures étaient composés pour cette unique destination.

Plusieurs bibliothèques de Paris : la Bibliothèque impériale (département des estampes), la bibliothèque Sainte-Geneviève, celle de l'Arsenal, la bibliothèque Mazarine, celle de l'École-de-Médecine et d'autres possèdent des collections de ces thèses à images, plus ou moins importantes, et qui remontent jusqu'au XVIIe siècle. L'une des plus remarquables, et incomparablement des plus riches, est celle de la bibliothèque Sainte-Geneviève[1]. On y remarque, entre une foule d'autres thèses intéressantes à différents titres, celle de Louis de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne, petit-neveu de l'illustre général.

Baluze[2] rapporte qu'il réussit merveilleusement dans le cours de ses études au collége de Clermont, dirigé par des pères jésuites. «Il «y soustint, dit-il, avec applaudissemens des thèses de philosophie

[1] La collection de la bibliothèque Sainte-Geneviève présente cet intérêt particulier, qu'elle a été formée par les Genovéfains, et que la portion la plus ancienne et la plus précieuse est celle-là même que le P. Lallemant, chancelier de l'Université et de l'Abbaye, avait rassemblée de 1661 à 1673 pour son propre usage. On y voit en manuscrit les allocutions que le chancelier adressait aux candidats avant et après la thèse. — La collection de la Bibliothèque impériale, quoique moins considérable, offre aussi beaucoup d'intérêt par le choix des magnifiques gravures dont ces thèses sont ornées et par les noms de plusieurs des candidats. Je n'en ai vu à la bibliothèque Mazarine qu'un fort petit nombre, trois ou quatre; mais cette même bibliothèque possède, dans plusieurs de ses recueils de pièces détachées, un grand nombre d'allocutions prescrites, à l'occasion des thèses universitaires, soit aux candidats, soit aux présidents. M. Cocheris a signalé ces documents imprimés, avec une foule d'autres indications bibliographiques, dans la nouvelle édition de l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf.

[2] *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, 1708, t. I, p. 465.

Digitized by Google

« en l'année 1679 et les dédia au roy. » Cette thèse se compose de six feuilles petit in-folio. Le milieu des pages est rempli par les propositions latines que devait soutenir le récipiendaire, et l'encadrement représente les principales campagnes et victoires de Turenne. Son portrait ainsi que des symboles militaires sont placés en tête de la seconde feuille. Lorsque le petit-neveu de Turenne soutint cette thèse, il n'était guère âgé de plus de quinze ans. Sans doute son professeur, le P. Gaillard, devenu depuis l'un des grands prédicateurs de l'ordre des jésuites, n'y avait point été étranger. J'ai vu aussi un exemplaire de cette précieuse thèse à la bibliothèque Mazarine.

Deux des thèses que je possède sont fort belles et du plus grand format. Elles ont $1^{m},25$ de hauteur sur $0^{m},89$ et $0^{m},93$ de largeur. L'une est une thèse de droit français datée du 10 juillet 1786, dont le candidat se nommait Collet, et dont le président était Clément de Malleran. Elle représente la belle gravure par Audran du célèbre tableau de Mignard, *le Portement de croix*. On lit au-dessous de l'image : « A la plus tendre des mères ! » et plus bas ces mots imprimés à froid : « A la patronne de ma mère ! » (sans doute une des saintes femmes figurant dans la gravure). Une thèse de 1736 (*Th. utriusque juris*), portant la signature de Cars, le graveur de la rue Saint-Jacques, montre une figure en pied de saint Antoine, avec cette inscription : *Optimi parentis patrono !* Ces deux dédicaces au patron et à la patronne des père et mère des candidats expliquent un passage obscur de la note de M. Pouy, où il dit que les récipiendaires ne manquaient jamais de présenter ces magnifiques thèses à leurs *patrons*, à leurs familles, à leurs amis; elles n'étaient pas présentées mais dédiées aux saints patrons.

Une autre thèse que je possède, et qui est aussi du plus grand format, est datée du 7 février 1788. Le candidat, Guillaume Boucher, avait choisi pour sujet de gravure le vœu de Jephté, avec cette inscription : *Voti imprudentis victimæ !* qui fait peut-être allusion à quelque circonstance de la vie du récipiendaire, peut-être à son défaut de vocation pour les ordres sacrés. C'est une thèse de théologie soutenue dans le palais de l'archevêque de Paris. L'inscription inférieure, *Pro aulica*, indique que la thèse devait être soutenue dans la salle archiépiscopale. La *thèse aulique* était la dernière cérémonie dans laquelle se donnait le bonnet de docteur en théologie. Une autre thèse théologique, de même dimension, est dédiée au

Digitized by Google

roi Louis XV, qui est représenté en pied, entouré de nombreuses figures allégoriques avec cette inscription : *Quis dedit hoc in corde regis?*

Les licenciés et les docteurs de nos Facultés modernes ont conservé l'usage de dédier leurs thèses à leurs parents, à leurs professeurs, à leurs amis, dont le nombre est quelquefois si considérable, qu'on voit jusqu'à trois ou quatre pages de ces noms figurer en tête de la thèse; mais on n'y voit pas de gravures, de tableaux de Lesueur, de Lebrun ou de Mignard. Il est juste de reconnaître que, sur les thèses historiées de l'ancienne Université de Paris, l'inscription des propositions à discuter par les candidats fait le plus souvent une bien modeste figure au-dessous et à côté des beaux dessins dont elles sont ornées. Le sujet dont M. Pouy a entretenu la Société de Picardie ne manque donc pas d'intérêt, et mériterait d'être traité avec de plus grands développements. Peut-être un jour en entretiendrai-je de nouveau le Comité historique. J'en ai examiné et décrit plusieurs centaines conservées dans les bibliothèques publiques de Paris. M. Feuillet de Conches, qui, dans le IIe volume de ses *Causeries d'un curieux* (p. 460), a appelé l'attention sur l'intérêt que présente ces thèses historiées, aussi bien que les grands almanachs illustrés, en a décrit plusieurs que j'ai cru reconnaître peut-être à la Bibliothèque impériale.

M. Lion a inséré dans le même volume du *Bulletin* (p. 370-371) un récit de la bataille de Mons-en-Vimeux (1421), bataille où le jeune duc Philippe le Bon fit si brillamment et si bravement ses premières armes. Ce fragment de deux pages n'est accompagné d'aucune autre note que de cette seule indication : « Extrait du manuscrit n° 2621 de la Bibliothèque impériale. » Ce n'est la reproduction ni de Monstrelet ni de Pierre de Fennin; Chastelain est un peu trop récent. Mais cet événement a été retracé tant de fois par les chroniqueurs du xve siècle, que M. Lion eût peut-être bien fait d'indiquer plus positivement la comparaison du texte qu'il publie avec celui des autres auteurs de cette époque. Ce récit émane évidemment d'un contemporain ayant accès à la cour et dans l'intimité du duc de Bourgogne, ainsi que le prouve le passage suivant, qui en indique en même temps l'authenticité : « Cette histoire je « n'ay prins en cronicques nen (ni en) escript, ne le scay ne ne le « tien d'aultre que de lui meismes (le duc Philippe), qui autreffois

Digitized by Google

« en ses privées devises le ma conté non par jactance, vantice ou « vaine gloire. »

Notre savant confrère M. L. Delisle veut bien vérifier à la Bibliothèque impériale le caractère de ce manuscrit qui peut contenir d'autres documents historiques intéressants [1].

M. Albert Albria a donné sous ce titre, *La Noblesse de Picardie aux États de Bourgogne*, une liste de plusieurs grandes familles de Picardie qui se sont établies en Bourgogne depuis le XIVe siècle jusque vers le milieu du XVIIe, et qui ont pris rang dans les États.

La famille de Mello figure sur les listes de 1355; la famille d'Ailly, au commencement du XVe siècle; les familles de Mailly et de Croy, en 1460; la famille de Vidal, en 1576; la famille du Châtelet, en 1751; la famille de Fontaines, en 1769.

L'auteur de cette notice indique, en outre, les relations de différentes branches de ces maisons nobles de Picardie avec la Bourgogne depuis le XIIe siècle, soit par des alliances, soit par des acquisitions de fiefs et d'autres terres seigneuriales.

On peut encore signaler dans le même recueil une notice biographique de M. Bazot sur le mathématicien et physicien, ami de Descartes, Jacques Rohault, originaire d'Amiens, dont la naissance en 1623 et la mort en 1672 sont fixées avec plus d'exactitude qu'on ne l'avait fait précédemment.

M. Rembault a rappelé les incertitudes qui subsistent encore sur le lieu de naissance du P. Longueval à Bacquencourt ou Fouquescourt, à trois lieues de Péronne.

M. Garnier, secrétaire perpétuel, a donné une note sur un jeu de cartes. Ce jeu, qui ne paraît pas remonter plus haut que la fin du siècle dernier, se rapporte au groupe qu'on désigne sous le nom de *Tarots*, dont les figures sont allégoriques, religieuses et morales, et qui, pour être complet, doit se composer de soixante-dix-huit cartes.

[1] M. L. Delisle a constaté, en effet, que cette chronique française, qui s'étend de 1136 à 1467, était l'œuvre de Guillaume Fillastre, nommé par Philippe le Bon président de son Conseil d'État, et qu'elle faisait partie d'un de ses livres de la *Toison d'or*. Il se propose d'entretenir prochainement la Comité historique de ce volume manuscrit, qui fait partie de la précieuse collection dont il donne l'histoire dans son savant et important ouvrage, dont le premier volume vient de voir le jour, intitulé : *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, in-4°; collection publiée par M. le préfet de la Seine.

Digitized by Google

M. Garnier a publié aussi une notice biographique sur M. Le Roy, un des membres les plus laborieux de la Société de Picardie, auteur de plusieurs notices historiques et archéologiques intéressantes et de recherches étendues sur la ville de Nesle, qui sont restées inédites.

Une grande partie du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* pour l'année 1867 est consacrée aux règlements et à l'administration intérieure de la Société, et surtout à l'exposé des difficultés qu'elle éprouve depuis plusieurs années à donner une destination définitive au magnifique musée Napoléon dont elle a tant contribué à doter la ville d'Amiens, ou, pour mieux dire, qu'elle a seule créé avec un zèle et un dévouement dont la France entière a retenti. Ce musée restera-t-il communal? deviendra-t-il national? Quelle part la Société des antiquaires prendra-t-elle à son administration? Qui supportera les frais de son entretien et autres dépenses inhérentes à un musée public? Ces questions sont depuis quelque temps, entre la Société et la municipalité d'Amiens, le sujet de difficultés dont la solution n'était point encore décidée à la fin de 1867 et dont tous les éléments sont textuellement reproduits dans le *Bulletin*. On y remarque les efforts habiles et persévérants avec lesquels les droits et les priviléges de la Société sont défendus par son président, M. Dufour, qui a pris une si grande part à la création et à l'organisation du musée. On ne peut que faire des vœux pour que ces difficultés soient enfin résolues de la façon la plus honorable, la plus avantageuse pour la Société des antiquaires, en même temps que pour les intérêts et l'enrichissement de ce musée, l'un des plus remarquables de France, et qui lui est redevable de sa création.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société de l'industrie de la Mayenne.

Tome III. — Travaux de la section des lettres, sciences et arts pendant l'année 1866. Laval, 1867.

Un intervalle de douze années s'est écoulé entre la publication du tome II et celle du tome III du *Bulletin de la Société de l'industrie*

Digitized by Google

de la Mayenne. Cette Société, fondée en 1851 et reconnue comme établissement d'utilité publique par un décret impérial du 30 mars 1854, s'était divisée, à cette époque, en six sections : *agriculture*, *horticulture*, *manufactures et arts industriels*, *sciences naturelles*, *archéologie et histoire*, *littérature et beaux-arts*. Deux volumes de son *Bulletin* parurent en 1853 et en 1855. Depuis lors, ses travaux furent interrompus, et c'est seulement en 1865 qu'ils furent repris par les deux dernières sections dont nous venons de parler et qui sont actuellement réunies sous le titre de *section des lettres, sciences et arts*. Les deux premiers volumes de la Société, à part quelques notices archéologiques et un travail très-étendu et très-intéressant de M. Labeauluère sur l'*Histoire des corporations d'arts et métiers du comté-pairie de Laval avant 1789*, ne traitent guère que de matières industrielles et agricoles. Le troisième volume, dont nous avons à rendre compte au Comité, ne renferme, au contraire, que des sujets de littérature, d'histoire et d'archéologie. Il se compose de trois parties : la première comprend les extraits des procès-verbaux des séances de la section; la deuxième, les travaux de ses membres; la troisième, des documents inédits sur l'histoire locale.

La première partie, celle des procès-verbaux, sur laquelle nous n'avons pas, d'ailleurs, à nous arrêter, témoigne de la régularité et de l'assiduité avec lesquelles les séances, que le règlement de la Société a fixées à deux par mois, ont été suivies pendant tout le cours de l'année 1866, ainsi que de l'intérêt des lectures qui y ont été faites et des discussions qui y ont eu lieu.

Quant aux travaux des membres de la section, en suivant l'ordre dans lequel ils ont été imprimés, nous citerons d'abord une étude de M. D. Delaunay sur Aristophane. M. Delaunay s'est principalement attaché à faire ressortir les traits de critique littéraire qui se trouvent dans trois des comédies d'Aristophane, les *Acharniens*, les *Fêtes de Cérès* et les *Grenouilles*, notamment ceux qui sont dirigés contre le théâtre d'Euripide. Il a cherché à démontrer ce qu'il y a de fondé et d'exagéré dans cette critique, et fait remarquer qu'Aristophane, en attaquant avec raison les subtilités morales et la mauvaise rhétorique d'Euripide, avait été en même temps exclusif et partial et n'avait pas suffisamment tenu compte de l'influence exercée sur le poëte tragique par le goût et les tendances de son époque.

Nous trouvons ensuite une notice de M. Jules Lefizelier ayant pour objet de revendiquer en faveur de Laval l'honneur d'avoir

Digitized by Google

donné le jour au célèbre voyageur François Pyrard, que M. Jules de Saint-Génois, dans ses *Voyageurs belges*, fait naître à Steimbert, près Verviers, en Belgique. M. Ferdinand Denis ayant répété cette assertion dans un numéro du *Magasin pittoresque* du mois de mars 1866, M. J. Lefizelier a pensé qu'il convenait de ne point laisser s'accréditer une pareille erreur. Il fait observer que personne n'avait contesté jusqu'à ce jour le lieu de naissance de Pyrard, et il cite à l'appui de cette opinion des preuves convaincantes, entre autres un passage de la relation de ses *Voyages aux Indes orientales, Maldives, Moluques et au Brésil*, dans lequel, racontant son arrivée à la Rochelle, après dix ans de pérégrinations, et son départ pour Niort, il ajoute : «Il se tenoit, dans cette ville, une forte foire où «se trouvoient des marchands de mon pays natal, qui est Laval, «en Bretaigne, où je m'en retournai avec eux et y arrivai le 16 fé-«vrier 1611. Dieu soit loué.» François Pyrard était peu lettré, et les biographes ont longtemps attribué la rédaction de ses voyages à Jérôme Bignon, qui, avec le président Jeannin, avait été un de ses principaux protecteurs. M. J. Lefizelier rappelle qu'il a été établi depuis, et par un passage des *Historiettes* de Tallemant des Réaux et par des notes marginales tracées par l'évêque d'Avranches Huet sur un exemplaire des voyages de Pyrard, conservé à la Bibliothèque impériale, que le véritable rédacteur de ces voyages était le chanoine Pierre Bergeron, géographe et historien. Ce Pierre Bergeron, commensal de M. et Mme de Blairancourt, qui passait avec eux dans leur château, en Picardie, la plus grande partie de l'année, y avait fait venir François Pyrard, l'y avait retenu pendant deux ans et se plaisait à lui faire raconter ses voyages : «De temps en temps, dit «Tallemant des Réaux, il lui faisoit parler des mêmes choses pour «voir s'il ne vacilloit point; car Pyrard n'étoit qu'un brutal et un «ivrogne; et c'est ainsi que Bergeron rédigea le livre de Pyrard.» M. J. Lefizelier ne paraît pas très-flatté de ce portrait de son compatriote. «Mais, ajoute-t-il, comme moyen d'atténuation, dans ces «longs voyages, au milieu de tant d'aventures, on contracte quel-«quefois d'étranges habitudes, et puis Tallemant est si mauvaise «langue.»

Dans un article intitulé *Malthus et son traité sur le principe de la population*, M. L. Marchal a résumé, en quelques pages, la doctrine du célèbre économiste anglais, et a cherché à prouver que cette doctrine, qui a été si vivement attaquée et qui a été et est encore le sujet de

Digitized by Google

tant de controverses, n'est ni aussi immorale ni aussi irréligieuse que sembleraient le faire croire certains passages isolés de l'ensemble du système. Nous rappellerons, à cette occasion, qu'on trouve dans le tome II (2e série) des *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques* une notice historique sur Malthus, par M. Comte, secrétaire perpétuel de cette Académie, lue dans la séance publique du 28 décembre 1836, et où la vie et les travaux de Malthus sont appréciés avec autant de justesse que d'impartialité.

Nous laissons à la section d'archéologie le soin de rendre compte du mémoire de M. Léon Maître, archiviste de la Mayenne, sur la *Maison-Dieu de M. Saint-Julien, à Laval*, et nous passons au récit de *la bataille de Mayenne en 1590*, présenté par M. Jules Lefizelier, sous le titre de *Un épisode des guerres de la ligue dans le Maine.* Guy de Saint-Gelais de Lansac, un des principaux chefs de l'Union dans le Maine, après avoir échoué le 14 mars 1590, le jour même de la bataille d'Yvry, dans une tentative contre la ville du Mans, s'était réfugié en Bretagne. Mais quinze jours après, il reparaissait dans le Maine avec deux mille cinq cents hommes de pied, deux cents bons chevaux et une vaillante noblesse. Ayant appris qu'Arnaud de Beauville de l'Estelle, gouverneur de Mayenne, venait de partir avec toutes ses forces pour aller trouver le roi Henri IV sous les murs de Paris et n'avait laissé que quelques soldats dans le château, il arrive à marches forcées sur Mayenne et s'en empare sans coup férir le 5 avril. Mais, pendant qu'il se prépare à investir le château, l'Estelle, averti par des courriers, revient sur ses pas, attaque les troupes de Lansac, et après un combat acharné, reprend possession de la ville. Tel est l'épisode dont M. J. Lefizelier, en s'aidant des sources contemporaines, ainsi que de l'histoire générale et de l'histoire locale, nous a retracé, dans un tableau animé et intéressant, les détails et les divers incidents.

La section des lettres, sciences et arts de la Mayenne, désirant répondre à l'invitation faite aux Sociétés savantes par M. le Ministre de l'instruction publique et par le Comité de recueillir les restes des anciens patois, a chargé une commission spéciale de la rédaction d'un vocabulaire des mots populaires et rustiques usités dans le bas Maine. Le tome III de son *Bulletin* contient le commencement de ce travail, la lettre A. Ce premier fragment donne une idée satisfaisante du travail entrepris par la Société. Les auteurs ont indiqué avec soin le sens des mots et même leurs nuances; ils ont rap-

Digitized by Google

proché des locutions actuelles des exemples anciens puisés dans les textes de notre vieille langue. Ils y ont joint quelques recherches étymologiques; mais c'est un terrain sur lequel il convient de ne s'aventurer qu'avec réserve. Ils reconnaissent eux-mêmes que fort souvent ce qu'ils avancent se borne à de simples conjectures. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons qu'engager la Société à poursuivre cette entreprise, qui, menée à bonne fin, pourra prendre place à côté du vocabulaire du haut Maine par M. Raoul de Montesson.

La troisième et dernière partie du volume dont nous nous occupons renferme *les cahiers des doléances*, rédigés à Laval en 1789. Les documents de cette nature offrent un intérêt particulier en ce qu'ils fournissent des renseignements circonstanciés sur l'état des esprits et la situation matérielle des populations à la veille de la Révolution. Les pièces publiées par la Société sont tirées des archives départementales de la Sarthe et de la Mayenne et complétement inédites. On y trouve, entre autres, les doléances particulières des notaires de Laval, celles des communautés d'arts et métiers, des marchands de vin en gros, des marchands merciers et drapiers de la même ville, et celles de la paroisse d'Avesnière, voisine de Laval.

Ce volume, en résumé, se distingue par des matières variées et intéressantes, et il est à désirer que la section des lettres, sciences et arts de la Mayenne, qui a si bien inauguré la reprise de ses travaux, les poursuive dorénavant sans interruption.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur un tarif de tonlieu, communiqué par M. Deschamps de Pas.

Messieurs,

Vous avez à plusieurs reprises renvoyé à mon examen des tarifs de droits levés en divers lieux et à différentes époques sur la vente des marchandises. Ces documents présentent un assez vif intérêt; ils nous font connaître les noms des denrées dont on se servait au moyen âge, et ils nous permettent de juger par approximation suivant quelle proportion tel ou tel objet entrait dans l'usage de la vie ordinaire. J'ai eu l'honneur de proposer au Comité qu'ils fussent insérés ensemble dans un des volumes de Mélanges qui depuis longtemps étaient en projet, et qui, grâce au bon vouloir de M. le Ministre de l'instruction publique, vont devenir une réalité. La pièce dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui appartient à la même catégorie; il s'agit d'un tarif de droits de tonlieu perçus à Saint-Omer, au profit de l'abbaye de Saint-Bertin, dont le texte vous a été adressé, avec une notice et des notes explicatives, par M. Deschamps de Pas, correspondant du Comité. Son titre est : «Hæ sunt consue-«tudines et jura que habet ecclesia Sancti Bertini in teloneo de «Castro Sancti Audomari et appenditiis ejus.»

Cette pièce provient du grand cartulaire de Saint-Bertin, et elle paraît remonter au commencement du xve siècle; les continuateurs de Du Cange l'ont mise à profit et l'ont plusieurs fois citée. En la comparant avec la pièce du même genre, en langue française, qui a paru dans la *Revue des Sociétés savantes* [1], sous la date de 1512, on

[1] 3e série, t. I, p. 220.

Digitized by Google

remarque que les matières y sont disposées dans un ordre différent, que le taux des droits a peu varié, que certains articles figurent dans l'une et manquent dans l'autre, et que les détails sont plus abondants en 1512. L'existence des deux textes fournit pour plusieurs mots des traductions utiles.

Le tarif latin dont il s'agit en ce moment commence par les poissons de mer et d'eau douce, puis viennent les viandes et les peaux, puis les laines, puis les fers, puis différents objets sans ordre déterminé. Les draps y figurent, mais sans avoir une place considérable. Le rédacteur a eu le soin de fixer les limites dans lesquelles le tonlieu doit s'exercer, et il indique quelles personnes en sont exemptes. M. Deschamps de Pas signale dans sa notice, et ce fait est réellement à remarquer, les expressions plusieurs fois répétées dans le tarif de *in mense communis*, *extra mensem communis*, et il les interprète « dans et hors le mois de la commune, » en supposant que *communis* est pour *communionis* ou *communitatis*. Peut-être y a-t-il lieu d'admettre *communis* avec le sens de « mois du commun », ce qui, du reste, revient à peu près au même. Quoiqu'en divers endroits du cartulaire de Saint-Bertin le scribe qui a transcrit ce document ait commis, au dire de M. Deschamps, de notables erreurs, ici la copie ne semble aucunement altérée. Il faut donc admettre l'expression dont il s'agit et l'expliquer s'il est possible. A Saint-Omer, le droit de tonlieu appartenait à l'abbaye de Saint-Bertin et au chapitre de Saint-Omer; mais d'autres autorités percevaient aussi des redevances sur les marchandises, et la ville de Saint-Omer était, pendant un temps fixe de l'année, en possession de lever l'impôt du tonlieu à son profit. C'était là le *mensis communis*. On remarque que pendant ce mois les droits exprimés dans le tarif sont d'ordinaire plus élevés que dans le reste de l'année, *extra mensem communis*. Il y a là encore un point à expliquer. Il semble, d'une part, que, pendant le mois réservé à la commune, les religieux ne perdaient ou n'abandonnaient pas entièrement leur privilége; et, la ville n'ayant sans doute pas de péager, c'était l'abbaye qui continuait l'office de la perception, et elle ajoutait le chiffre du tonlieu qu'elle prétendait lever à celui que s'attribuait la commune. C'est ainsi que nous trouvons : « Parvus mercenarius, extra mensem communis, 2 ova; in mense « communis, 4 ova. »

J'arrive à la conclusion. Le tarif du tonlieu de Saint-Omer me paraît pouvoir être joint avec avantage aux leudes, dont j'ai précé-

Digitized by Google

demment demandé l'impression dans le recueil des Mélanges; j'ai donc l'honneur de vous en proposer le renvoi à la commission chargée de la préparation des volumes de ce genre dont s'occupe le Comité.

F. Bourquelot,

Membre du Comité.

P. S. Le rapport qui précède était achevé lorsque l'envoi par notre zélé correspondant, M. Deschamps de Pas, d'un nouveau document sur le même sujet, m'a obligé à reprendre la plume. Il s'agit encore du tonlieu de Saint-Omer; mais le tarif de ce tonlieu est en français, et il y a lieu de le rapporter à une date plus ancienne que celui dont je viens de vous rendre compte. Il est copié sur une bande roulée de parchemin, ayant 2m,37 de longueur sur 12 centimètres de largeur. M. Deschamps de Pas a joint à la copie du texte une notice dans laquelle il le décrit, en apprécie la date et en signale les points particulièrement dignes d'intérêt.

Permettez-moi d'entrer aussi dans quelques explications. La pièce, comme on vient de le voir, est rédigée en français; elle n'a point de date, et elle offre seulement les mentions que voici : « Che « est confirmé par le scel le éveske Milon de Terwane et dou prévost « dou dit capitle de Saint-Omer, fils au conte Tiéry de Flandres et « dou frère au conte Philippe. . . . chou fu fait devant ches tesmoins « le éveske Milon de Tervane, Pierron, prévost de Saint-Omer, le « doyen Jehan et plusieurs autres. » L'étude des personnages nommés dans cette souscription donne pour la date du tarif l'espace compris entre 1159 et 1187. Mais il ne faut pas un long examen pour se convaincre que nous n'avons pas affaire à l'acte original, et que le texte français que nous possédons est une traduction. Il reste donc à savoir à quelle époque cette traduction doit être attribuée. M. Deschamps la rapporte au premier quart du XIIIe siècle, et, quoique cette détermination me semble bien absolue, je n'ai pas de raisons suffisantes pour l'infirmer.

J'ai à peine besoin de dire que, selon moi, le tarif du tonlieu de Saint-Omer au XIIIe siècle doit avoir sa place dans les Mélanges avec le tarif du XVe siècle et avant celui-ci. Il a en sa faveur une ancienneté très-respectable; il forme un texte de langue curieux; enfin il offre cette particularité remarquable qu'il est rédigé en vers. Parfois, à raison des nécessités du sujet même, le rhythme est im-

Digitized by Google

parfait et la rime manque; mais l'intention paraît toujours de disposer les mots dans un ordre cadencé qui facilite le souvenir. Voici quelques exemples :

Chil de Bourboure quanques amenront
En nef, et en nef ramenront
Un denier donnant quite sont....
....Guillaume de Diffeke est frans hons
Pour chou que il rent quatre capons.
Li sas atout le bley paiera
Un obole qui en istera.
.....
....Qui à estal ne paiera,
....Deux deniers de ysue donra.
Li torsiaus de Cordewaen
Doit selonc que il a dit devant;
Mais se il desploiés n'estoit,
Et là dont il vint reparoit,
Nule cose ne paieroit;
Mais se il aillours aloit,
La costume adont paieroit.

On voit figurer à plusieurs reprises, dans le tarif dont nous nous occupons, le *mois de la ville*, qui répond évidemment au *mensis communis* du tarif du XVe siècle : c'est de même un temps réservé de l'année, où le taux du tonlieu est ordinairement plus fort qu'en temps ordinaire : «Et en le moys de la ville tousjours doublent li «grant et li petit merchier.» Le même document fait aussi mention, à la fin, après les noms des témoins, des mois du roi, qui sont, à ce qu'il semble, au nombre de deux : «Chi sont les moys du roy «esquelz on paye double tonlieu.»

F. Bourquelot,

Membre du Comité.

Rapport sur une communication de M. l'abbé Poquet, correspondant du Ministère.

M. l'abbé Poquet adresse au Ministre la copie du testament de Jean II, comte de Soissons, mort à Tunis, pendant la seconde croisade. Ce testament, rédigé en français, en 1269, ne manque pas d'in-

Digitized by Google

térêt, tant en raison de l'importance de son auteur, qu'à cause des legs nombreux qu'il contient en faveur d'un grand nombre d'établissement religieux et hospitaliers. Cependant votre rapporteur ne croit pas pouvoir vous proposer l'impression de ce document. En effet, la copie transmise par M. l'abbé Poquet présente un grand nombre de lacunes dont la cause n'est point indiquée, de sorte qu'on ne sait s'il faut les attribuer à des difficultés de lecture ou si elles existent réellement dans le manuscrit d'où le testament est tiré. Ce manuscrit même n'est point indiqué exactement; votre correspondant se borne à dire qu'il appartient à la Bibliothèque impériale. Une erreur assez grave, que l'on ne peut se dispenser de signaler ici, commande d'ailleurs, à l'égard de cette communication, une certaine réserve. « Ce testament, dit M. l'abbé Poquet, fut visé en 1285 « par l'officialité soissonnaise, au mois de mars *post Assumptionem* « *B. Mariæ.* » Là-dessus M. l'abbé Poquet conjecture qu'il faut lire *post Annuntiationem*, afin d'expliquer la présence du mois de mars dans cette date; mais le mois de mars n'a rien à faire ici; il y a dans le texte : *die Martis post Assumptionem.* Je propose le dépôt aux archives du Comité.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

CAPITULATION ACCORDÉE À LA VILLE DE BÉTHUNE, par Gaston, duc d'Orléans, en 1425.

Communication de M. Émile Travers.

On lit dans les mémoires de Montglat :

« Les Espagnols, voyant les Français de là la Lys, crurent qu'ils « alloient entrer dans le cœur de leur pays : c'est pourquoi ils jetèrent « toutes leurs troupes dans les grandes villes de Flandres et dégar- « nirent ce qui étoit derrière, ne se pouvant persuader qu'ils retour- « nassent sur leurs pas. Cependant Monsieur, ayant avis que la gar- « nison de Béthune avoit été ôtée, et qu'il n'y étoit demeuré que les « habitants, tourna tout court en arrière, et envoya, le 25 août, « deux mille chevaux l'investir; il y arriva bientôt après, et, sans ou- « vrir de tranchée, on commença à couper avec des haches les pa- « lissades de la contrescarpe et à mettre vingt pièces de canon en « batterie sur le haut des glacis. Les habitants furent tellement in-

Digitized by Google

« timidés, que le 29 ils se rendirent, en conservant leurs biens et « leurs vies [1]. »

C'est l'acte de capitulation que M. Travers a retrouvé à Béthune, avec la ratification du roi Louis XIV. Ce document, bien que n'étant pas très-long, ne semble pas mériter les honneurs de l'impression, et j'en propose le dépôt dans les archives du Comité, en priant l'administration de faire parvenir à M. Ém. Travers les remercîments du Comité.

HIPPOLYTE COCHERIS,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. QUESNET RELATIVE À L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BRETAGNE.

M. Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine et correspondant du Comité des travaux historiques, nous a transmis, en novembre 1867, deux documents qui intéressent l'histoire de l'instruction publique en Bretagne, et dont j'ai à rendre compte à la section.

Le premier est une lettre que M. Allaire, abbé de Huyron et de Bonrepos, précepteur des princes d'Orléans, écrivait le 13 octobre 1766 à M. Villemain-Souvestre, maire de Saint-Brieuc, pour annoncer l'envoi de 243 volumes d'ouvrages classiques, par lui offerts au collége de la ville de Saint-Brieuc, sa patrie. Cette lettre méritait d'échapper à l'oubli. Non-seulement elle fait honneur au patriotisme et à la libéralité de l'excellent vieillard qui l'a écrite, mais de plus elle contient, sur l'éducation et sur les études, quelques vues qui, sans être ni très-originales ni très-profondes, sont néanmoins utiles et curieuses.

Ainsi, l'abbé Allaire approuvait que les régents des colléges et les élèves eux-mêmes eussent entre leurs mains des éditions des auteurs classiques dans lesquelles le texte fût annoté. « Quelque ac- « quit qu'ayent les maîtres, disait-il, il en est peu à qui la mémoire « puisse retracer, sans quelque préparation, tout ce qui a trait à « l'histoire, à la géographie, à la mythologie. Combien cependant, « dans les premiers livres même qu'on donne aux enfants, d'endroits « qui supposent la connoissance de ces différentes parties! Com-

[1] *Mémoires de Montglat*, t. II, p. 16, collect. Petitot.

Digitized by Google

« bien d'autres embarrassés par des constructions singulières, par « des ellipses, par des fautes glissées dans le texte! Ces difficultés « disparoissent le plus souvent à l'aide d'une excellente édition et « des notes d'un habile commentateur. Ces notes fixent l'époque de « l'histoire, indiquent la position du lieu, déterminent le système « de la fable que l'auteur a eue en vue, suppléent à ce que l'ellipse « avoit supprimé, représentent les variantes et proposent au besoin « de nouvelles corrections. »

Mais ce qui a plus d'importance, aux yeux de l'abbé Allaire, que d'avoir dans les classes de bonnes éditions sagement annotées, c'est d'y faire lire exclusivement les classiques, et les classiques du meilleur âge. Le docte abbé ne cache pas sa surprise, qu'aux anciens on ait osé substituer ceux qu'il appelle « nos modernes ». — « Quelque bien « que ceux-ci écrivent, dit-il, ils ne peuvent qu'être fort au-dessous « de ces hommes consacrés par les éloges de tous les siècles comme « ayant écrit en leur langue. C'est comme si nous voulions étudier « la nôtre dans quelques livres françois échappés de la plume d'un « Italien, d'un Anglois ou d'un Allemand. »

Il paraît que les études étaient assez florissantes au collége de Saint-Brieuc, et que les élèves qui sortaient de cette maison, sans égaler peut-être ceux de l'Université de Paris, étaient formés néanmoins au goût de la bonne latinité, et même assez versés en philosophie. Ce qui manquait à Saint-Brieuc, c'était l'enseignement du grec. A Paris même les lettres grecques ne furent longtemps qu'assez mal cultivées; aussi, pour les encourager, le syndic Edme Pourchot, mort en 1734, disposa-t-il, sur ses biens, d'une rente de 150 livres pour rétribuer un professeur chargé de donner une leçon de grec chaque semaine au collége des Grassins[1]. L'abbé Allaire aurait souhaité pour le collége de Saint-Brieuc quelque fondation analogue ou même plus large. « Sans les lettres grecques, dit-il, quelque effort « que nous fassions, nos études ne sauroient avoir cette étendue et « cette profondeur qui les rendent véritablement florissantes. Les « Latins n'ont commencé de joindre à la gloire des armes celle des « lettres que quand ils ont pris les Grecs pour leurs maîtres; et « rien n'est plus propre à nous donner une idée de ces maîtres que « les éloges qu'ils en font : ils voudroient qu'on eût toujours sous les « yeux leurs écrits, comme les seuls modèles qui peuvent mener au

[1] Voyez notre *Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle*, p. 362 et suiv.

Digitized by Google

« vrai et au beau. Pouvons-nous oublier encore que ce n'est qu'aux « Grecs que nous devons la renaissance des lettres et des arts, « comme si les lettres et les arts n'avoient pu être rappelés à la vie « que par les mêmes hommes qui la leur avoient donnée... Je suis « bien convaincu que MM. les professeurs sentiront ce que je dis « de la nécessité de la langue grecque. Combien, dans la nôtre, de « mots, et surtout de mots techniques, dont nous ne saurions con- « noître sans elle l'origine et la vraie signification !... L'étude même « de la religion peut-elle être un peu profonde sans le secours d'une « langue qui nous en ouvre les premières sources, les livres du « Nouveau Testament, les apologies du christianisme et les écrits « de ce grand nombre de pères grecs qui en ont été les défenseurs « et l'ornement? »

Ces considérations sur l'utilité de la langue grecque sont, à nos yeux, d'une justesse irréprochable; il nous a paru intéressant de les reproduire, d'abord parce qu'étant justes et noblement exprimées elles font apprécier le bon jugement et le bon goût de l'abbé Allaire, et en second lieu parce qu'elles fournissent des arguments décisifs en faveur des études grecques, quelquefois décriées et menacées, même de nos jours, malgré leur importance et malgré les efforts de leurs défenseurs.

Le second document dont nous devons la communication à M. Quesnet est une lettre écrite en 1786 par l'abbé Lecoz, qui fut depuis évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, et qui mourut en 1815 archevêque de Rouen. En 1786, l'abbé Lecoz, devenu depuis peu principal du collége de Quimper, où il avait fait ses études, songeait à y fonder l'enseignement de la physique expérimentale. La physique a été de tout temps enseignée dans les colléges : elle l'était au moyen âge, et jusqu'à la fin du XVIIe siècle, d'après Aristote; elle le fut ensuite d'après Descartes; mais elle se réduisait, en général, à des raisonnements abstraits qui n'étaient pas étayés sur l'expérience. La première chaire de physique vraiment expérimentale qui ait existé en France fut fondée en 1752, au collége de Navarre, en faveur de l'abbé Nollet, qui s'était fait connaître à la cour par des conférences scientifiques, accueillies de la famille royale et des courtisans avec une sorte d'enthousiasme[1]. Le goût du nouvel enseignement se répandit de proche en proche, et il n'est

[1] *Histoire de l'Université de Paris*, p. 385 et suiv.

Digitized by Google

pas surprenant qu'il ait pénétré jusqu'au collége de Quimper, dont les cours étaient florissants, et qui se glorifiait, en 1786, de compter à Paris, au nombre de ses anciens élèves, le chancelier de Notre-Dame, le syndic de la faculté de théologie et le grand-maître du collége Louis-le-Grand. Mais la physique expérimentale ne saurait s'enseigner, si le professeur n'a entre les mains les principaux instruments nécessaires aux expériences. L'abbé Lecoz s'était donc adressé aux états de Bretagne pour obtenir d'eux une subvention destinée à l'acquisition de ce matériel indispensable, et il avait écrit en même temps à M. Bertrand de Molleville, intendant de la province, afin de réclamer son concours personnel auprès des états. C'est cette double requête qui a été retrouvée par M. Quesnet aux archives d'Ille-et-Vilaine, et qu'il a transmise au Comité. La supplique aux états de Bretagne contient quelques détails intéressants sur le collége de Quimper.

« De ce collége, dit le principal, sont sortis la plupart de ces braves « Bretons dont les noms et les exploits sont consignés dans les fastes « de la province : MM. du Couëdic, du Rumain, de Kergariou, de « Kerentrel, de Pennandref, de Pincré, du Rosland, de Guerzo- « zic, etc. ; de ce collége est sorti l'éloquent panégyriste de ces jeunes « héros, digne comme eux d'être pleuré de ses compatriotes, M. l'abbé « de Boisbilly, dont la mort prive l'auguste assemblée des états d'un « membre plein de lumières, d'activité et de patriotisme. Ce collége « compte encore aujourd'hui au nombre de ses élèves plusieurs « magistrats, plusieurs officiers de mer et de terre, dont les vertus « et les talents soutiendront, augmenteront peut-être la gloire du « nom breton. Plusieurs d'entre eux avouent devoir leur avance- « ment rapide aux connoissances et aux sentiments qu'ils y ont « puisés. Aussi l'ancien examinateur de MM. les gardes de la ma- « rine, le célèbre Bezout, a-t-il, dans plus d'une occasion, rendu « un témoignage flatteur à la manière dont les jeunes gens sont « élevés dans ce collége. »

Un peu plus loin, le principal fait connaître l'étendue et les lacunes de l'enseignement qui était donné au collége de Quimper : « On y enseigne avec autant de zèle que de méthode, dit-il, les « langues mortes, la langue françoise, la géographie, l'histoire, les « belles-lettres, la logique, la morale, les mathématiques, la phy- « sique générale. La science dont l'enseignement y est le plus borné, « c'est la physique expérimentale. »

Digitized by Google

Quel accueil fut fait par les états à la supplique de l'abbé Lecoz? Elle méritait sans doute d'être accueillie avec faveur, car le collége de Quimper rendait de véritables services au pays. Il ne comptait pas moins de cinq à six cents étudiants, et l'instruction y était gratuite, sauf une modique rétribution de 3 à 6 livres que chaque élève payait annuellement pour les frais matériels. Toutefois, en compulsant les procès-verbaux de l'assemblée des états, M. Quesnet n'y a trouvé aucune trace d'une délibération sur le modeste vœu exprimé par l'abbé Lecoz. Il est probable que les événements qui troublèrent l'assemblée de 1788 firent oublier cette mince affaire. Quoi qu'il en soit, les temps étaient proches où les améliorations partielles proposées dans l'instruction publique par de sages esprits allaient perdre leur intérêt et leur opportunité devant le torrent révolutionnaire qui allait emporter toutes les vieilles institutions.

J'ai l'honneur de proposer à la section que les documents qui lui ont été communiqués par M. Quesnet soient déposés aux archives du Comité des travaux historiques.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Rapport sur une communication de M. Henri Beaune relative à l'Université de Dôle.

La nouvelle communication que nous avons reçue de notre correspondant, M. Henri Beaune, est relative à un étudiant de l'Université de Dôle, qui avait embrassé le calvinisme, et contre lequel, à raison de ce fait, des poursuites avaient été dirigées. Au cours du procès ou plutôt de l'instruction, un conflit de juridiction s'éleva entre le Parlement et l'Université. Celle-ci, alléguant ses priviléges, prétendait évoquer la connaissance de l'affaire; et le Parlement, qui avait commencé les poursuites, ne consentait pas à se dessaisir. L'Université faisait valoir que ses suppôts relevaient de sa juridiction; qu'ils avaient pour juges naturels le recteur et les autres arbitres que l'autorité royale leur avait donnés, au centre même de leurs études, et pour ainsi dire dans l'enceinte des écoles. En effet, à Dôle comme à Paris et dans la plupart des Universités, les étudiants avaient obtenu la faveur de n'être pas traduits en justice hors

Digitized by Google

du lieu de leur résidence, mais de pouvoir faire juger leurs causes par les témoins attitrés de leurs travaux, par les guides officiels de leur éducation, pour ainsi dire par un tribunal de famille auprès duquel ils avaient l'assurance de trouver appui et protection. Mais, dans l'espèce qui nous occupe, il ne s'agissait pas d'un délit ordinaire; il ne s'agissait pas moins que du crime d'hérésie, et même du crime de lèse-majesté divine et humaine; car chez le malheureux étudiant, objet d'un tel conflit, la police du Parlement avait découvert plusieurs ouvrages interdits de la manière la plus solennelle et sous les peines les plus rigoureuses par le duc d'Albe, comme l'*Institution* de Jean Calvin et autres écrits calvinistes. Le Parlement soutenait que de tels méfaits n'étaient pas de la compétence du recteur et de son tribunal, qui jamais n'avaient été appelés à en connaître, et que le jugement devait en être déféré au magistrat civil, à l'exclusion de tout autre. Afin de vider le conflit, le Parlement crut devoir en appeler au roi d'Espagne, Philippe II, par une lettre datée de Dôle, le 2 août 1589. Cette lettre contient un ample exposé du différend que nous venons d'indiquer, et qui était resté jusqu'ici entièrement inconnu. Il faut donc se féliciter qu'elle ait été retrouvée par M. Henri Beaune, dans le cours de ses recherches sur l'ancienne Université de Bourgogne. L'avouerons-nous cependant? précisément à cause de l'intérêt que présente la communication de M. Beaune, nous regrettons qu'elle soit restée incomplète. On aimerait à savoir quel accueil la supplique du Parlement de Dôle reçut de Philippe II, et comment se termina le conflit qui l'avait motivée. Quand on a la bonne fortune de rencontrer un document de quelque prix, il est naturel qu'on soit impatient de le mettre en lumière; mais peut-être vaudrait-il mieux ne le produire qu'après avoir recueilli tous les documents accessoires, susceptibles d'éclaircir les questions qu'il soulève. Nous ne désespérons pas, quant à nous, que des recherches ultérieures ne mettent M. Beaune en possession de pièces nouvelles qui nous apprendront le dénouement, quel qu'il soit, de l'incident curieux dont il n'a pu observer jusqu'ici que la naissance.

Nous avons l'honneur de proposer à la section que le document communiqué par M. Henri Beaune et la note qui l'accompagne soient déposés aux archives du Comité.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Six documents historiques relatifs à l'histoire de la commune de Saint-Maximin.

Communication de M. Louis Rostan, membre correspondant du Comité.

Un de nos correspondants les plus zélés, M. Louis Rostan, qui a publié sous les auspices et aux frais de M. le duc de Luynes un cartulaire de la commune de Saint-Maximin, a communiqué récemment au Comité un certain nombre de documents tirés des archives du couvent des dominicains situé dans cette commune et rétabli depuis quelques années, grâce à des libéralités privées. Cette communication, qu'il suffira d'analyser pour donner une idée de l'intérêt qu'elle présente, comprend des objets fort divers, bien que se rattachant au même ordre de faits. Il s'agit d'abord d'une sentence d'excommunication lancée en 1638 par le prieur des dominicains contre quiconque administrerait sans son autorisation les sacrements dans la ville et le territoire de Saint-Maximin, faculté exorbitante qui enlevait le couvent des frères prêcheurs à la juridiction de l'ordinaire, et que le pape Boniface VIII avait accordée à l'occasion de la découverte faite au XIIIe siècle des reliques de sainte Madeleine. En même temps, il est vrai, Boniface VIII avait décidé que les élections de prieur ne seraient valables qu'après l'approbation du roi, et cette prescription fut constamment suivie jusqu'en 1789, ainsi que cela résulte de l'investiture donnée au nom du roi à un révérend père dont M. Louis Rostan envoie au Comité le procès-verbal d'installation.

Un autre témoignage de la preuve, si souvent fournie par les documents officiels, que l'administration civile de la communauté fut pendant longtemps subordonnée aux représentants de l'autorité religieuse, se trouve dans deux prestations de serment des consuls et magistrats de Saint-Maximin en 1676 et 1688, serments par lesquels ils s'engageaient, en présence du prieur, sur le maître-autel de l'église paroissiale de Sainte-Madeleine, « à garder et observer les « priviléges, biens, franchises, libertés et immunités du couvent, « comme propres biens et domaines du roy.... »

Les visites des rois et reines de France au couvent de Saint-Maximin et à la Sainte-Baume sont nombreuses. Celles qu'y firent Louis XIII en 1622 et Louis XIV et Anne d'Autriche en 1660 sont, de la part de M. Louis Rostan, l'objet d'une double communi-

Digitized by Google

cation. Un religieux du couvent de Saint-Maximin, le P. Reboul, a laissé une chronique manuscrite où il rend compte de la visite de Louis XIV, à laquelle il était présent. Une cérémonie intéressante, la translation des reliques de sainte Madeleine dans une urne de porphyre préparée à cet effet, y est minutieusement décrite. La châsse qui renfermait ces reliques ayant été ouverte en présence d'Antoine Vallot, premier médecin du roi, l'archevêque d'Avignon pressa la reine-mère de prendre les objets qu'elle voudrait pour la maison royale et autres personnes qui n'avaient pu suivre la cour. « Elle se con- « tenta, dit le P. Reboul, du troisième os du vertèbre et des par- « ticules de chair qui restoient dans le linge, qu'elle fit fermer au « révérend père Le Roy, son confesseur, là présent, ensemble une « escharpe bleue, le coffre de cuivre, et tout ce qu'elle put avoir « de la caisse de bois, de laquelle elle fit faire de petits chapelets « pour distribuer aux dames. . . »

L'histoire des reliques de sainte Madeleine a été souvent écrite, notamment par le P. Reboul et par un de ses contemporains, Honoré Bouche, annaliste provençal. De nos jours, la question a été reprise. On peut même augurer qu'elle le sera plus d'une fois encore à cause de l'intérêt que les populations méridionales y attachent, et, il faut bien le dire aussi, par suite même de son obscurité. Au XVIIe siècle, Bouche et le P. Reboul discouraient, controversaient, s'écrivaient à ce sujet. M. Louis Rostan a retrouvé dans les archives du couvent des dominicains et il communique au Comité une intéressante lettre d'Honoré Bouche sur des interprétations de textes qui divisaient les deux historiens.

Je terminerai cette courte analyse par la mention de deux lettres écrites en 1628 par Anne d'Autriche et par Marie de Médicis aux consuls de Saint-Maximin pour les inviter à laisser s'établir dans leur ville des pères capucins qui désiraient, eux aussi, participer à la garde des reliques de l'illustre sainte. « La communauté de Saint- « Maximin, dit à ce sujet M. Rostan, avait été souvent en lutte avec « le couvent des dominicains. Sous Louis XIII, de graves différends « avaient existé et diverses personnes notables du pays avaient tra- « vaillé pour faire établir des capucins, afin de diminuer l'influence « des dominicains. Elles s'étaient adressées à la reine Anne d'Au- « triche et à la reine-mère pour favoriser cet établissement, qui « éprouvait des difficultés. »

Le Comité appréciera par ce qui précède l'attrait particulier des

Digitized by Google

diverses communications de M. Louis Rostan. Je propose de les faire déposer dans nos archives, où elles seront consultées avec fruit par ceux que la question de ce qu'on a appelé *les lieux saints de Provence* pourrait intéresser.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DES LETTRES MISSIVES DE MARIE DE VALOIS, fille naturelle de Charles VII.

Communication de M. Marchegay, membre non résidant.

Il y a quelques années, M. Marchegay adressa au Comité les copies de trois lettres missives de Marie de Valois, seconde fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, écrites à son mari, Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, sénéchal de Guyenne. Ces lettres furent renvoyées à l'examen d'un membre de la section, mais elle s'égarèrent et le rapport ne put être fait.

M. Marchegay a bien voulu réparer cette perte en transmettant une seconde copie des lettres en question, auxquelles il a ajouté les copies de trois nouvelles lettres. Enfin il a accompagné cet envoi de notes et d'une courte mais substantielle notice sur la dame de Taillebourg.

Ces six lettres, qui comprennent un intervalle de six années (1458-1464), présentent un intéressant spécimen d'une assez volumineuse correspondance conservée dans le chartrier de Thouars, et dont M. Marchegay se propose de faire un jour l'objet d'une publication spéciale. Il en offre la primeur à la *Revue du Comité*, et il nous semble que c'est une bonne fortune que la section doit s'empresser d'accueillir. Ces lettres fournissent, en effet, de curieux détails sur la vie privée des grandes dames au xve siècle, sur l'emploi de leurs journées, leurs occupations, etc. On y voit, par exemple, la femme du sénéchal de Guyenne « ourlant elle-même ses coeffichets, » et mettant un grand amour-propre à faire remarquer que « sa couture est aussi « belle comme celle qui lui a été envoyée pour modèle, etc. »

Les lettres de Mme de Taillebourg se recommandent surtout par leur style et par la noblesse des sentiments qui y sont exprimés. La femme s'y montre sous le jour le plus favorable. Bien différente de sa sœur, Charlotte de Maulevrier, qui, surprise en flagrant délit d'adul-

Digitized by Google

tère, fut poignardée par son époux, Marie de Valois poussait l'affection pour son mari jusqu'à l'adoration, et elle le témoigne hautement dans toutes ses lettres, ainsi que le chagrin qu'elle éprouve d'être fréquemment séparée de lui. Sa joie de mère est rendue avec une grâce touchante après la naissance d'un fils, « lequel est tant beau « que merveillez; mais il ne se faut pas esmerveiller s'il est beau, car « il ressemble très-fort à son père. » Il y a encore une naïve et profonde expression de tendresse dans ce passage d'une lettre écrite au bout de six ans de mariage: « Mgr, se j'estoys de ycy à demain ceste heure « à vous escripre, si ne vous sauroye dire la moictyé du grant desir « que j'é de vous veoir; et se n'estoit la grant esperance que j'ay « que en brief serez de par deça, je seroys la plus courroussée que « jamais fut femme. Je vous certiffie, Monsgr, qu'il me feust be- « soing ne vous aymer pas tant fort que je foys, car, dès que je « vous ay pardu de veue, de tous les biens du monde je ne donne « rien, etc. »

Nous sommes d'avis que les lettres de Marie de Valois[1] méritent de figurer dans la *Revue* avec la notice et les notes dont M. Marchegay les a accompagnées.

A. DE LA VILLEGILLE,

Secrétaire du Comité.

SIX LETTRES ORIGINALES DE MARIE DE VALOIS À OLIVIER DE COËTIVY, SEIGNEUR DE TAILLEBOURG, SON MARI, DE 1458 À 1464.

Marie, seconde fille de Charles VII et d'Agnès Sorel[2], était née au mois de juin 1436. Son père l'avait confiée, en 1442, à Prégent de Coëtivy, grand amiral de France, qui l'amena au château de Taillebourg, où elle fut élevée sous la direction de sa mère, Catherine du Chastel. Le 28 octobre 1458, Charles VII l'accorde en mariage au frère puîné et principal héritier du grand amiral, à Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne, ami d'enfance de la jeune fille; puis, par autres lettres patentes des premiers jours de novembre suivant, après avoir officiellement reconnu

[1] Une lettre de Marie de Valois, dame de Taillebourg, a été publiée par M. Marchegay dans la *Bibliothèque de l'École des chartres*, avec des lettres de Louis XI, 4e série, tome Ier.

[2] Les renseignements qui suivent ont été empruntés soit aux savants mémoires du très-regrettable Vallet de Viriville sur Agnès Sorel, soit aux actes originaux découverts dans le chartrier de Thouars.

Digitized by Google

Marie pour sa fille naturelle, il l'autorise à porter le surnom DE VALOIS et les armes royales, *à la différence* pour celles-ci *de la bande telle que enfens naturels doivent et ont acoustumé de porter.*

En accueillant la demande du sénéchal de Guyenne, le roi avait doté Marie des châteaux et chatellenies, terres et seigneuries de Royan et de Mornac, en Saintonge, plus de 12,000 écus d'or payables en six annuités. Pour sa toilette de noces, il lui envoie des velours, damas, toiles de soie, fourrures et bijoux qui avaient coûté 1,200 écus ou 1,650 livres. Le contrat de mariage, passé à Saint-Jean d'Angely, en présence de Pierre Doriolle, général des finances, envoyé par Charles VII pour conseiller sa fille, porte la date du 25 novembre 1458. Olivier y constitue en douaire à sa femme une rente de 600 livres ou le tiers de tous ses immeubles. Il était âgé de trente-six ou trente-sept ans, et Marie de vingt-deux ans et demi.

A part les persécutions et les spoliations que leur fit éprouver Louis XI dès son avénement à la couronne, et malgré leurs fréquentes et longues séparations, M. et Mme de Taillebourg vécurent heureux et en grande intimité. Ils eurent beaucoup d'enfans, sept au moins, et surtout des filles, dont plusieurs jumelles[1]. Marie de Valois mourut vers la fin de 1473, six ou sept années avant son mari, dans le château d'où elle n'était pour ainsi dire pas sortie depuis qu'elle y avait été conduite par le grand amiral. Charles VII, son père, y avait fait un assez long séjour en 1451, tandis que ses lieutenants assiégeaient Bayonne. La munificence avec laquelle il traita Marie, *en aage de marier*, résulte sans doute du bon souvenir qu'il avait gardé de la gracieuse jeune fille de Taillebourg.

Les six lettres qui suivent ont été prises à peu près au hasard parmi les trente-quatre missives originales[2] que M. le duc de la Trémoille a découvertes dans son chartrier, toutes adressées par la jeune femme à son mari. Leur style, leurs détails sur la vie privée des hauts personnages au XVe siècle les rendent intéressantes, et elles donnent de l'esprit et du caractère de Marie de Valois l'opinion la

[1] On lit dans une lettre de Mme de Taillebourg à son mari, datée du 22 janvier : « Monsr a poy que je ne me plains de vous et que je ne dy qu'estes maugracieux « mary de ce que, en passant par Paris, ne m'avez fait finance d'ung beau cresmeau « (*bonnet de baptême*) ; car neantmoins que j'en aye fait provision, j'ay peur d'en avoir « a besongner d'un autre, veu le ventre que j'ay, car je vous certiffie qu'il me semble « qu'il est plus grant qu'il n'estoit l'autre voiage. »

[2] Elles seront publiées avec un assez grand nombre de documents originaux ou inédits relatifs à M. et Mme de Taillebourg et à leurs enfants.

Digitized by Google

plus favorable[1]. Malheureusement aucune de ses lettres ne porte la date de l'année, et il est à peu près impossible de les classer suivant leur ordre chronologique. Pour les six que nous imprimons, la difficulté est moins grande; mais nous faisons suivre de points d'interrogation le chiffre des dates plus conjecturales qu'appuyées sur les textes.

La première lettre, 22 août [1458], écrite trois mois avant le mariage, contient des remercîments pour plusieurs objets de lingerie, avec une protestation que sa couture est aussi belle que celle du patron envoyé par le sénéchal de Guyenne.

Dans la seconde, 12 mars [1459?], sont donnés de nouveaux remercîments pour d'autres cadeaux arrivés de Bretagne à bon port, quoique le navire ait été mis à contribution par les Anglais. Marie demande en outre des graines pour semer en ses jardins, et sollicite de fréquentes et bonnes nouvelles.

Par la troisième, 23 mai [1460?], elle témoigne son impatience de revoir M. de Taillebourg. S'il ne revient au plus vite, elle ira le trouver avec tout son ménage.

En se plaignant par la quatrième, 17 juin [1461], qu'il ait trop puisé dans sa bourse, elle réclame comme indemnité de riches bijoux, plus une belle robe verte pour porter pendant sa grossesse, ainsi que la mode l'exigeait alors.

Elle exprime dans la cinquième lettre, 28 février [1463?], sa joie triomphante d'avoir encore eu un fils, d'autant plus beau qu'il ressemble très-fort à son père.

Enfin, dans la sixième, 22 mars [1464], après avoir dit avec une énergie touchante combien elle est malheureuse d'aimer autant un mari si souvent éloigné d'elle, Marie de Valois lui donne de bonnes nouvelles de leurs enfants et le rassure au sujet des craintes que lui causait la maladie contagieuse régnant à Saint-Jean-d'Angely.

P. Marchegay.

I. A Monseingneur le seneschal de Guienne.

Mons^sr^, je me recommande a vostre bonne grace tant comme je puis, en vous mercyent de saus que vous a pleu de me recripre et faire assavoir de vous nouvellez. En verité, Mons^sr^, il y a rien dont je suis si joyeusse

[1] Sa sœur aînée Charlotte, surprise en flagrant délit d'adultère, fut poignardée par son mari.

Digitized by Google

comme d'en oir et savoir souvent; et le plus grant plessir que me pouës faire, c'est me faire assavoir de vous bonnez nouvellez. Mons^sr^, je vous mercye dé deux bonnés et de la toille et des esguilles que m'avez envoyé; auxi, Mons^sr^, n'avoy plus que faire, mès je passeré tempz a ourller mez cœffichiers en atendent de vous revoir, en priant Dieu que auxi brieff puissés estre comme je le dessire. Mons^sr^, vous m'avez envoyé ung petit coefficher a prendre patron a ourller mé coeffichers; mez Yvonnet[1] vous sara bien a dire si ma couture n'est pas auxi belle comme celle que m'avez envoyée. Mons^sr^, autre chousse ne say que vous recripre pour le present, fors que prier Nostre Seingneur qui vous doint saus que vostre ceur dessire.

Escript a Taillebourg, le mardi xxij^e^ jour d'aoust.

La toute vostre,

MARIE.

II. A Monseigneur.

Mons^sr^, je me recommande très humblement a vostre bonne grace. Mons^sr^, j'ay grant paour que a la fin l'en ne die que ne soiez pas si gracieux comme n'a gueres de temps je cuidoie que fussiez, car je me atendoie que par Bertran me escripsissiez bien au long de vos nouvelles, dont n'avez riens fait; et si ne fust ce que j'ay veu les lettres que avez escriptes a Kerradenec, j'eusse esté bien mal-ayse. Més au fet, puisque j'ay sceu que estez en bon point, j'en suis contente, et croy que quand Bertran[2] partit que pensseriez encores ès belles bagues que les belles filles vous avoient données et que m'avez envoiées par Vincent Eussent[3], qui m'a apporté ung petit coffret et une belle mente, et néentmoings que les Angloys aient pris les vivres, ilz ont esté si gracieux qu'ils n'ont point touché a mon dit coffre, comme je croy, car je l'ay treuvé bien a point et y a de belles chemises. Mons^sr^, je vous supply qu'il vous plaise me faire savoir de voz bonnes nouvelles et me renvoier ce porteur ou quelque autre. Et m'envoiez des grenes pour semer en voz jardrins, car vous ne veistes jamés femme mieux enbesongnée que je suis pour les adouber; et encores aymeray je mieulx que vous mesmes les aportissiez, s'il est possible. Mons^sr^, je ne vous sauroye plus que escripre, pour ce que Bertran vous dira tout, fors que je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint tout ce que vostre cuer desire.

Escript a Taillebourg, le xij^e^ jour de mars.

La toute voustre,

MARYE DE VALOIX.

[1] Yvon de Kerradenec, Karadenec ou Kradenec, maître d'hôtel de M. de Taillebourg, nommé dans plusieurs autres lettres.

[2] Serviteur de M. de Taillebourg.

[3] *Idem.*

Digitized by Google

III. A Monseigneur.

Mons^gr^, je me recommande a vostre bonne grace tant et si tres humblement comme je puis. J'ay receu les lettres que par Taillebourg[1] il vous a pleu m'escripre, avec vostre beau petit chien; et avez bien fait, car c'est un mariaige acomply. Vous m'avez envoié une petite chienne, laquelle, lendemain qu'elle fut arrivée, eut ung petit chien; et depuis ce dernier est pour tout adouber, combien que je ne voudroie point que cuidissiez que pour chiens je peusse estre contente de ce que tant demourez par dela. Et quant je cuideroie que demouriez plus gueres, je vous certiffie que quelque jour vous seriez tout esbahy que vous trouveriez tout vostre mesnage a vostre logeiz, et deussé-je mener le Rousseau[2] et sa charrete. Mons^gr^, je vous envoie unes lettres qui m'ont esté aportées de mon frere mons^r^ de Coettivy[3], par les quelles verrez des nouvelles de Bretaigne. J'ay depuis nagueres esté fort riche, car j'ay receu de Jehan Larzenet[4], present Guillaume Hemery, pour la vente de vostre blé, c escuz, et doy avoir ceste sepmaine le demourant. Aussi ay receu de Guillaume Houdry[5], pour la praye d'Andilly qu'il a vendue, quarante escuz; des quelles sommes j'ay baillé desja a Jehan Valée[6] cinquante escuz pour faire voz besongnez; et tout ce je foys escripre en ung papier que je garde devers moy. Aussi, Mons^gr^, j'ay receu les deux tasses que avoit Baltazar[7], qui ont esté acquittées par le prieur de Saint-Jame[8].

Mons^gr^, autre chose ne vous sçay que escripre, fors que je vous certiffie par ma foy qu'il m'ennuye bien que n'estes par deça.

Priant Nostre Seigneur qu'il vous doint tout ce que vostre cuer desire.

Escript a Taillebourg, le xxiij^e^ jour de may.

La toute voustre,

MARYE DE VALOYS.

IV. A Monseigneur.

Mons^gr^, je me recommande a vostre bonne grace tant humblement comme je puis. J'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre par Bertran, et

[1] Héraut ou poursuivant du seigneur dont il portait le nom.
[2] Jean Rouxellet, boulanger de M. de Taillebourg.
[3] Christophe, mort sans avoir été marié.
[4] Maître des comptes de M. de Taillebourg.
[5] Receveur de Rochefort.
[6] Receveur de Taillebourg.
[7] Le nom et le fait indiquent un juif.
[8] Il y avait, je crois, aux environs de Taillebourg un prieuré de Saint-James-de-Bois-Fleury.

Digitized by Google

par Kerradenec vous envoie tout ce que m'escripviez et que j'ay trouvé en vostre boyte. Et aussi ne me suis pas obliée de prandre mon tresor, auquel vous avez pesché trop avant; més a ceste foiz faut que vous rendiez tout et de l'autre, car, si vous ne me faictez faire ce que je vous envoye cy dedens par memoyre [1], vous ne serez pas le bien venu, c'est assaveir : une belle chaisne et deux belles ferrures et ma belle atache pour me faire belle, car je vous certiffie que j'en ay bien besoign. J'ay le tout baillé a Kerradenec. Aussi, Mons^er^, vous prie de ma belle robe verte, car encores ay je le cuer au ventre. Mons^er^, tout vostre petit mesnaige est en bon point, la mercy Dieu, ainsi que vous poura dire le dit Kerradenec, par lequel saurez toutes autres nouvelles. Et autre chose, Mons^er^, pour le present ne vous sçay que escripre, fors que je prie a Dieu qu'il vous doint tout ce que vostre cuer desire.

Escript a Taillebourg, le xvij^e^ jour de juign.

La toute voustre,

MARYE DE VALOYS.

V. A Monseigneur.

Mons^er^, je me recommande a vostre bonne grace tant et si tres humblement comme faire le puis. Et vous plaise savoir que le premier vendredi de caresme il pleut a Dieu me faire grace et me delivrer d'ung beau filz, environ huit heures de nuit, et lequel enffant est tant beau que merveillez; més, Mons^er^, comme vous savez, il ne se fault pas esmerveiller s'il est beau, car tout le monde dit qu'il vous ressemble tres fort, et pour ce autrement ne pourroit estre; et me semble que vous me devez beaucoup louer, veu que je vous ay fait deux si beaux filz l'un après l'autre. Si ce fust une fille, j'en deisse tous les maülx du monde, veu la peine qu'il m'a donné; més puisque c'est ung filz j'aurois honte de m'en plaindre. Et seroit bien mestier a vostre fille que fussiez par deça, car je n'en tiens plus de conte fors seullement en atendant vostre venue, car je veulz qu'elle soit a vous et cestui cy est tout a moy, et aussi le luy ay bien monstré, car encores, sinon en dormant, je ne l'ay point perdu de veue. Il a très bonne nourisse, et

[1] Ce mémoire, écrit sur un petit carré de papier, porte: «Nobles iiij^xx^ iiij; Salutz «xvj; Ducatz ij; item j quart de Noble; Escuz vieulx cxix; Francs a pié et a cheval «vij.

«Item cinq pointes de diamans; item quatre perles; it. deux cuers d'or; it. une «demye turquayse; it. une pierre rouge engravée; it. deux cadrans d'or; it. une «grosse verge d'or emaillée.

«Des pieces dessus dictes Madame veult avoir une belle chaisne pesant quatre mars «d'or; item veult avoir deux ferreures d'or atiffez, pesantes trois mars d'or.

«Et de ses pierres et perles une belle atache ou fermaillet.»

Digitized by Google

aussi tiens avec elle la femme de Carion[1], qui lui fait tout ce que elle peut de très bon courage. Mons^er^, je vouldroie bien qu'il pleust a Dieu que eussiez bien fait voz besongnez et fussiez par deça, car je vous certiffie qu'il ne s'en fault gueres qu'il ne m'ennuie que tant demourez par dela.

Mons^er^, je vous supplie qu'il vous plaise me faire savoir de voz bonnes nouvelles ; et autre chose ne vous escriz, fors que je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint tout ce que desirez.

Escript a Taillebourg, le derrain jour de fevrier.

La toute voustre,

MARIE DE VALOIX.

VI. A Monseigneur de Taillebourg.

Mons^er^, je me recommande a vostre bonne grace tant et si humblement comme faire le puis. Mons^er^, j'ay esté bien joyeuse d'avoir trouvé messaige qui alast par devers vous, [tant] pour vous faire assavoir de mes nouvelles que pour ce que je desire tousjours savoir des vostres. Il me semble que ainsi faictes vous de moy, car je vous certiffie, Mons^er^, que jamés ne seray a mon aise tant que je saiche comment vous vous portez. Mons^er^, se j'estoys de ycy a demain ceste heure a vous escripre, si ne vous sauroye dire la moictyé du grant desir que j'é de vous veoir; et se n'estoit la grant esperance que j'ay que en brief serez de par deça, je seroys la plus courroussée que jamés fut femme. Je vous certiffie, Mons^er^, qu'il me feust besoing ne vous aymer pas tant fort que je foys, car, dès que je vous ay pardu de veue, de tous les biens du monde je ne donne rien. Mons^er^, je vous supplye que le plus tost que faire se pourra, pour mectre mon cueur plus a mon aise, que me faciez assavoir de voz bonnes nouvelles[2]. Tous les enffans et toute la maison, la mercy Dieu, c'est bien portée jusques ycy[3]. Depuis que nous

[1] Guillaume Carion, serviteur de M. de Taillebourg.

[2] M. de Taillebourg était mauvais correspondant, ce qui courrouçait fort sa femme. Ainsi elle lui écrivit le 23 novembre [1465] :

« Mons^er^, je ne cuidoye pas que vous fussiez si maugracieux que vous estes, d'avoir « envoié par deça deux de vos gens sans riens m'avoir escript ne fait assavoir de voz « nouvelles; et croy que vous avez peur de me mectre trop a mon ayse. Més au fait il « ne m'en chaut, car, si vous faictes bien voz manieres de par dela, quand vous serez « par deça je feré les miennes. Et si vous ne m'envoiez un bonnet de veloux cramoysi « le plus bel de la cour et le mieulx fait, encores seré-je mains contente de vous que je « ne suis. »

[3] De nombreux passages des lettres de Marie de Valois prouvent qu'elle n'aimait pas moins ses enfants que son mari. Dans celle qui est datée du 5 juillet on lit notamment : « Mons^er^, à vostre departement j'é oblyé de vous dire et vous en prier que « vostre plesir fust de m'envoyer des Heures pour mes petits enffans qui sont a l'es- « colle. »

Digitized by Google

sommes ycy n'a eu nul mal, Dieu mercy, en ceste ville; quant autrement seroit, nous ne seryons pas paressus de deloger. Au regart de Saint-Jehan, il y a ung tres mauvais hair, et aussi ycy a l'entour, comme a Hennepont et ailleurs, ainsi que m'a dit Morice[1]. Toutesfoiz, Mons^er^, je ne seuffre point que le moins que je puis que personne qui viengne de dehors viengne entour nous. Sepmadi derrenier vint Julienne[2] en ceste ville, laquelle, ainsi qu'elle deist, fut la plus joyeuse du monde dont je l'avoye envoyé querir. Autre chose, Mons^er^, pour le present ne vous escrips, sinon que je priy le benoist filz de Dieu qu'il vous doint tout ce que vostre cueur desire.

Escript a Taillebourg, le jeudi xxij^e^ jour de mars.

La toute vostre,

MARIE DE VALOIZ.

Pour copie conforme :

P. MARCHEGAY.

Membre non résidant, aux Roches-Baritaud, par Prinçay (Vendée).

[1] Maurice de Villeblanche, serviteur de M. de Taillebourg.
[2] Ancienne demoiselle de Marie de Valois, mariée par elle depuis peu de temps.

Digitized by Google

MÉLANGES.

Charte de la comtesse d'Artois, au sujet de la construction de la porte d'entrée de l'abbaye de Saint-Bertin.

La charte que nous venons soumettre à l'appréciation du Comité est extraite du grand Cartulaire de Saint-Bertin, mine précieuse en documents de tout genre. L'abbaye, séparée de la ville de Saint-Omer par la rivière d'Aa, dont les eaux entouraient complétement son enceinte, communiquait à ladite ville par un pont, en tête duquel se trouvait, sur la rive droite, la porte qui donnait entrée au monastère. C'est de cette porte qu'il s'agit dans la charte de la comtesse d'Artois. Il est probable que les religieux avaient commencé à établir une porte fortifiée, comme s'il se fût agi d'un château ou d'une forteresse. Le magistrat de Saint-Omer, craignant que, dans une circonstance quelconque, on ne pût s'en servir contre la ville, s'opposa à ladite construction, et c'est sur cette opposition qu'intervint la comtesse d'Artois, qui, dans sa charte, donne la description de la porte telle que les moines de Saint-Bertin étaient tenus de la faire. Il est clair, d'après la lecture de ce texte, que la susceptibilité du magistrat dut se trouver apaisée, puisqu'il ne devait plus se trouver dans le nouvel ouvrage l'ombre de fortification, pas même de créneaux ni de machicoulis. L'architecture devait d'ailleurs, d'après l'indication de la charte, se raccorder avec celle des bâtiments voisins. Cette charte nous a paru curieuse, et c'est pour ce motif que nous en avons fait prendre la copie et que nous la soumettons au Comité.

L. Deschamps de Pas.

1329, le chiumcyeme jour du moys de aoust[1].

Nous, Mathilde, Comtesse d'Artois et de Bourgogne, Palatine et dame de Salins, a tous cheaus qui ches presentes lettres verront ou orront, salut. Comme il nous fust donné a entendre que religieus homme li abbés et li couvens de l'eglize de Saint Bertin en Saint Omer, estans en nostre garde

[1] Mathilde, comtesse d'Artois, donne elle-même le plan d'une nouvelle porte de clôture à l'abbaye de Saint-Bertin, avec ordre de suivre ledit plan.

Digitized by Google

especial euussent fait commenchier un nouuel ouurage de une porte anchiene qui est premiere porte de lentrée de l'abbeye deuant dite joignant aussi comme au pont sous lequel la riviere queurt, au les devers la ville ouquel ouurage nouuel estoit getée et ordonée une voute a faire, et pilers fundez sur lesquels on edefroit plusieurs tourneles, lequel ouurage monstroit que il deust estre a l'entente de faire y fortereche, laquelle il ne loist a faire aus dis religieus ne a autres en nostre conté d'Artoys sans nostre assentement et grace. Nous a qui de ceste chose li dit religieus nauoient onquez fait requeste ne supplication considerans par la maniere du dit ouurage que ce estoit signe de fortereche, laquelle chose estoit au prejudice de nous et de nostre heritage, feissiens par nostre bailli de Saint Omer ostez la nouueleté et abatre le dit edefisce nouuel, et li deuant di religieus nous aient depuis aucunes foiz en leurs personnes et autre foiz par plusieurs boines personnes et messages solempnels requis et fait requerre que comme ce neust onques esté leur entente de faire le dit ouurage pour fortereche, nous vausissons souffrir sans metre empeschement de fait que il peussent faire la dite porte et edefiscez sur ycelle sans fortereche, si comme faire leur loist de droit commun, sachent tuit que nous emi traitie as dis religieus eue deliberation, conseil et avis sur ceste chose a plusieurs sages de nostre conseil et autres avons accordé, accordons, volons et consentons que li dit religieus puissent edefier sur le dit ouurage en la forme et en la maniere qui sensieut. Cest assauoir que il porront faire sur le lieu doudit viés edefisce une porte, une maison et une voute tant seulement et feront faire les murs de tele hauteur comme li ouvrage requerra pour faire y ung comble de mairien, et auera en la hauteur des murs tous autour une alée sans cresteaus et sans archieres, laquelle alée semblable a l'allée qui est en une anchiene salle qui joindera a ladite porte a main destre si comme on entre en ladite porte a venir de la ville en l'abbeye, et en ceste maniere nous volons que li dit ouurage se face et parface a la aisement des dis religieus, saulf en toutes choses nostre droit et l'autrui, et comme li procurerres des dis religieus se deist auoir appelle de nostre bailli de Saint Omer pour aucunes des choses dessus ditez a la court du roy mon seigneur, li dit religieus ont renuncié audit appel et a toute la poursieute de ycelui. En tesmoignage et confirmation des quelles choses nous auons fait metre nostre scel a ces presentes lettres, qui furent faites le chiumcyme jour du moys daoust l'an de grace mil trois chens vint et noef.

Ex originali in Theca St Bertin, n° 7. Registrata summo tomo 13, folio 171. — Cet original a 6 pouces 3 quarts de hauteur et 12 pouces 1 quart de largeur. — Extrait du grand Cartulaire de Saint-Bertin.

Pour copie conforme :

L. Deschamps de Pas,

Correspondant.

Digitized by Google

Notice sur l'église d'Aubiac (Lot-et-Garonne).

J'ai l'honneur de signaler au Comité une petite église située à 7 kilomètres d'Agen, sur la route de Condom, église qui n'a été encore ni décrite ni remarquée, et que je considère comme un monument de première importance pour l'histoire de l'architecture religieuse au moyen âge.

Cet édifice se compose : 1° d'une travée carrée, dont la voûte d'arêtes forme le dessous d'une tour d'entrée; 2° d'une nef sans bas-côtés, voûtée d'un berceau légèrement brisé, qui est divisé par un seul doubleau; 3° d'une *cella* carrée, ceinte de trois chapelles rayonnantes.

De chaque côté, à partir du mur occidental jusqu'au mur de séparation du sanctuaire, la nef est décorée de six fausses arcades : les deux du milieu reposent sur des colonnes, les autres sur des pilastres. Quatre marches constituent un double degré pour accéder à l'autel. C'est de là qu'on peut embrasser l'ensemble d'une disposition singulière. On est au centre d'une pièce carrée, ouverte par quatre arcades de même cintre et de même hauteur. A droite et à gauche, des absides forment une sorte de transept. En face, une troisième abside s'ouvre à l'orient. Les chapelles sont voûtées en cul-de-four; celle du midi est séparée du massif par un prolongement voûté en berceau.

Le carré, qui abrite l'autel et qui supporte une seconde tour, est voûté à l'intérieur par une coupole sphérique fort élevée au-dessus des autres voûtes et d'une construction originale. Elle porte sur le dos de deux arcs en plein cintre, qui partent du centre des murs et se croisent perpendiculairement. Leurs sommiers reposent sur quatre colonnettes dont la base est en retraite d'un rang de moulures qui entoure tout le carré. Les abaques correspondent à une seconde corniche divisée par trois rangs de billettes. De très-petits pendentifs s'élèvent dans les angles; ils préparent les sections sphériques qui recouvrent chacun des cantons de la croix formée par les arcs.

Cette construction fort primitive ne rappelle en rien ni la coupole byzantine ni les voûtes sur trompes des églises de l'Auvergne.

De chaque côté, sous cette coupole, deux étroites fenêtres sont

Digitized by Google

PLAN DE L'EGLISE D'AUBIAC.

(Tarn-et-Garonne)

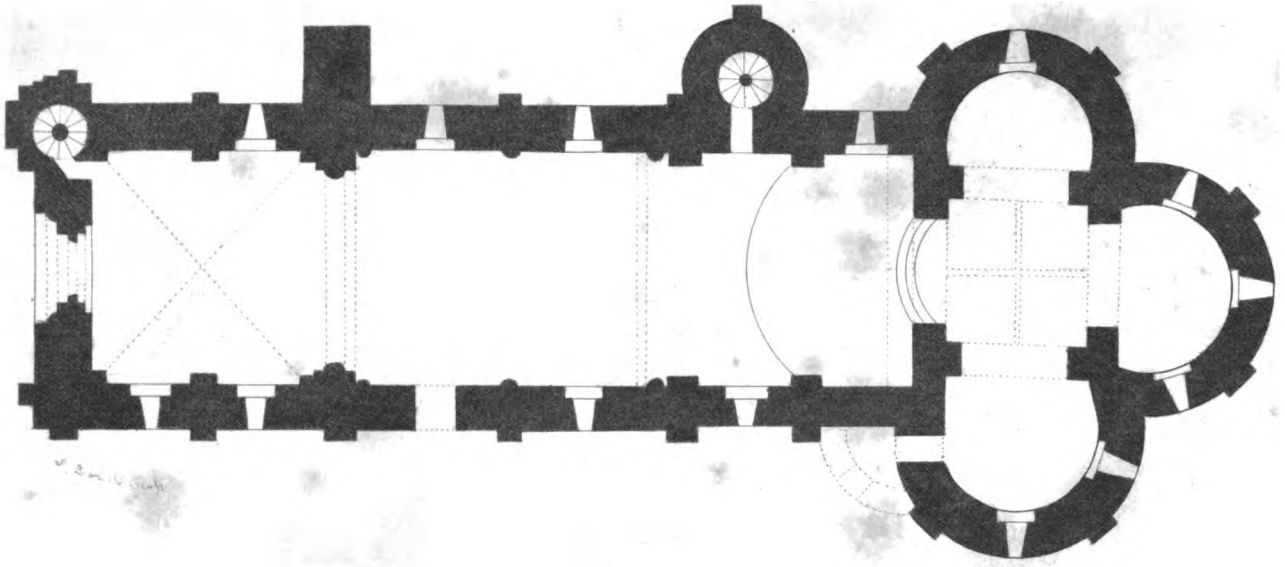

Echelle :
0m005 pour mètre.

Imprimerie Impériale

Digitized by Google

Digitized by Google

EGLISE D'AUBIAC

(Tarn-et-Garonne.)

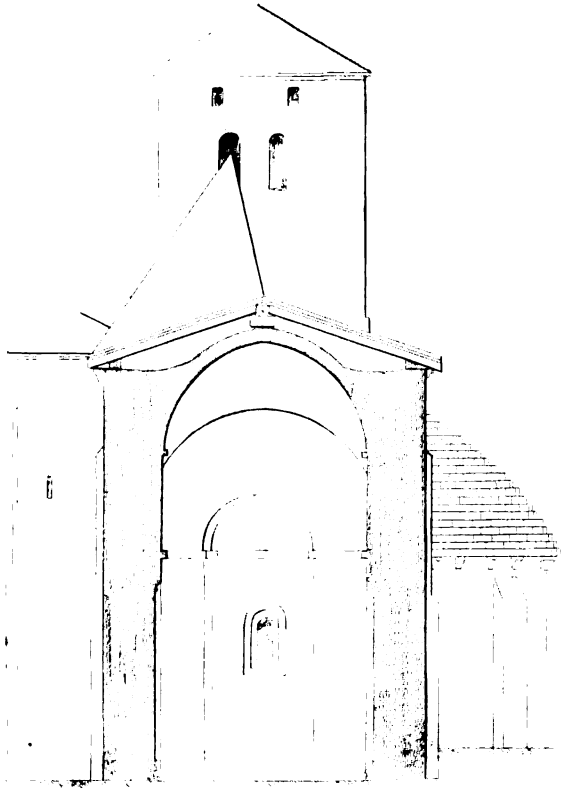

Coupe transversale.

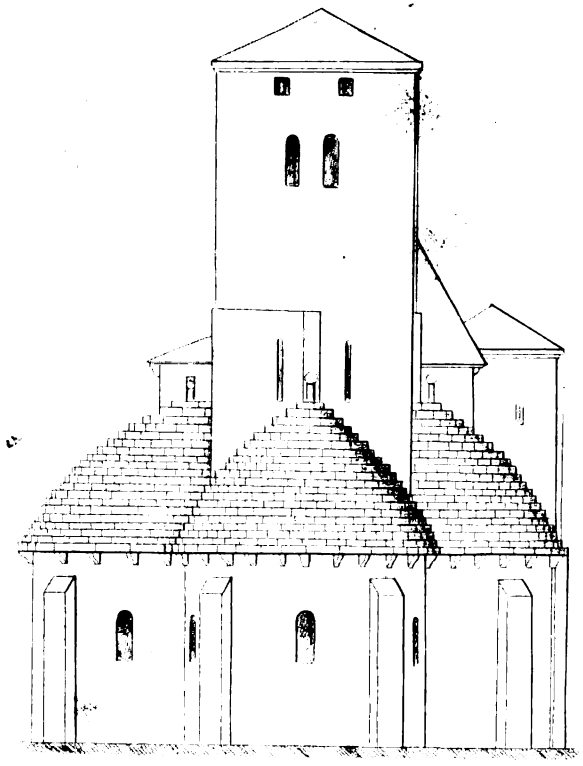

Vue extérieure du sanctuaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

Coupe longitudinale.

Echelle ——— 0m005 pour mètre.

Imprimerie Impériale.

Digitized by Google

Digitized by Google

placées entre les colonnettes et les angles. A l'occident, ces baies auraient donné sous la toiture: on ne les a pas ouvertes.

Les voûtes des absides, bien plus basses que la coupole centrale et moins hautes même que le berceau de la nef, viennent butter les murs de la tour au-dessus des arcades.

Un étroit bandeau chanfreiné, entre deux baguettes, forme les impostes de ces arcades et contourne les chapelles, à la naissance de leurs voûtes. Une ligne pareille circule au-dessous du berceau de la nef et de la voûte d'arêtes.

Les fenêtres sont au nombre de quatre et de cinq de chaque côté de la nef, de trois dans l'abside orientale, de deux dans l'abside méridionale. L'abside septentrionale n'en a qu'une seule. La plupart de ces fenêtres ont été remaniées; il en est trois pourtant qui nous révèlent la disposition primitive. Elles s'ouvraient par un fort ébrasement, en retraite d'un large cintre, dont les montants et l'appui formaient un encadrement. Leur ouverture à l'extérieur était d'une grande hauteur sur une petite largeur. Le remaniement visible qu'elles ont subi a consisté dans un simple élargissement à partir des montants placés d'abord en retraite. Sur notre dessin de coupe, elles ont été rétablies dans la forme ancienne.

L'arc brisé n'apparaît nulle part, sinon dans la voûte en berceau, où il est à peine sensible.

Peut-être cette voûte est-elle postérieure à la construction de l'église. L'arc doubleau semble n'avoir pas été prévu dès les fondations: il s'amortit en porte-à-faux sur de simples modillons carrés. Si le premier architecte avait dû construire cet arc, sans doute il l'aurait mis en correspondance avec un dosseret. L'indice d'une reprise des murs de la nef existe d'ailleurs extérieurement. Au midi, bien au-dessous de la toiture actuelle, un modillon reste dans l'appareil comme un témoin de l'ancien amortissement. Quoi qu'il en soit, dès le principe, l'église fut disposée pour recevoir une voûte; les contre-forts dont elle est entourée en sont la preuve évidente.

L'arc puissant engagé sous la tour occidentale est en plein cintre; il offre une retraite. Ses dosserets sont décorés de chaque côté par une demi-colonne.

Le mur du transept, sur la nef, a été renforcé par un épaississement qui dessine une arcade surbaissée au-dessus de l'ouverture du carré. Cette arcade, qui pénètre dans les murs de la nef, peut avoir été ajoutée postérieurement; mais on s'expliquerait aussi bien

Digitized by Google

qu'elle remontât à la construction primitive, l'architecte n'ayant pas voulu lui donner de pieds-droits saillants, afin de ménager tout l'espace entre les angles du mur et les pieds-droits de l'arcade du sanctuaire. Là, en effet, sont des autels secondaires pour lesquels il n'y aurait pas eu de place ailleurs.

Telle se présente à l'intérieur la petite église d'Aubiac. Ce que ma description peut laisser à désirer sera complété par les dessins qui accompagnent cette notice. Je les dois à l'obligeance de M. Payen, architecte du département, qui joint à la science pratique de la construction de précieuses connaissances en archéologie.

A l'extérieur, les contre-forts correspondent partout aux fausses arcades de la nef. De plus, chaque absidiole en a deux fort larges. Les deux qui sont placés à l'angle de la tour, sur la façade, portent une petite tourelle qui s'arrondit au premier tiers de la hauteur comme une sorte d'échauguette.

A quelque distance du sanctuaire, une seconde tourelle est accolée au mur septentrional. Ces constructions renferment les escaliers à vis qui donnent l'accès aux deux tours par l'intérieur de l'édifice. Les escaliers sont éclairés par des baies étroites. Leurs voûtes rampantes sont composées d'un mince blocage dont le mortier est aussi dur que la pierre.

Pour monter à la tour du sanctuaire, il faut passer sur le dos de la voûte de la nef, ce qui a fait exhausser la charpente sur ce point. Le reste de la toiture est posé directement sur le berceau. Ce dernier mode est usité dans la plupart des églises romanes de l'Agenais; il s'applique même aux églises à trois nefs, qui, vu l'absence d'étagement dans le vaisseau principal, peuvent être recouvertes par des fermes de combles, sans entraits ni poinçons. Les murs sont légèrement surhaussés au-dessus de la naissance des voûtes pour supporter les arbalétriers. L'angle formé par ces pièces de charpente est obtus. L'inconvénient de cette méthode primitive est d'ajouter une poussée de plus à des murs déjà fatigués par celle de la voûte.

L'église romane à trois nefs de Monsempron (arrondissement de Villeneuve-sur-Lot), fort intéressante à plus d'un égard, offre encore une plus grande simplification. La charpente est complétement supprimée. Des entassements de terre établissent une pente régulière entre la voûte de la grande nef et celles des bas-côtés.

Digitized by Google

cette surface est recouverte de pierres plates posées à recouvrement. Le versant septentrional de l'église a seul conservé cette toiture primitive. Je ne fais cette digression que parce qu'il serait possible que telle ait été dans l'origine la toiture de l'église d'Aubiac. La pesanteur des dalles de pierre et du remplissage sur lequel elles étaient posées, les infiltrations qui devaient se produire, expliquent assez pourquoi, dans un grand nombre d'églises du XIe et du XIIe siècle, ce mode grossier de recouvrement dut faire place aux charpentes. La justification de mon hypothèse sur l'église d'Aubiac serait la toiture encore existante des absides. Elle consiste en un dallage de pierres fort bien taillées, fort bien jointes, et dont les assises circulaires sont posées en retraite les unes des autres jusqu'à la pierre du couronnement, qui est un petit cylindre surmonté d'une boule. Au faîte de l'absidiole méridionale, la pierre de couronnement est surmontée d'une croix.

La tour centrale domine d'une grande hauteur les trois absides. Sur chaque face, outre les étroites fenêtres de la coupole, il y a près de la toiture deux étages de deux fenêtres; les plus hautes sont petites et carrées.

L'ornementation de l'édifice est toute romane. Un triple rang de billettes contourne l'archivolte de la porte, archivolte composée de plusieurs tores dont le plus large repose sur deux colonnettes aux chapiteaux mutilés, représentant des oiseaux. Au-dessous, le tympan est sans ornement. Les chapiteaux de la nef portent un ou deux rangs de feuilles sculptées grossièrement, terminées pour la plupart par des grappes ou des boutons. Sur l'une de ces corbeilles, à la place des volutes centrales du chapiteau classique, on remarque une petite croix latine en relief. Les volutes des angles procèdent de la tradition romaine, malgré leur altération. Les bases des colonnes ont fidèlement gardé la forme attique; elles ont des griffes au-dessus des angles de leurs plinthes. Cet ornement est dans toute sa simplicité primitive : il se compose de simples boutons qui ne se relient même pas aux tores inférieurs. Les chapiteaux des colonnettes engagées sous la coupole paraissent historiés; leurs tailloirs sont décorés de billettes.

Une particularité singulière, c'est qu'au second étage de la tour, au-dessus de la coupole, dans une pièce carrée qui renferme les cloches, chaque mur est décoré de trois colonnettes, placées en retraite d'un massif formant une plinthe continue et portant une

Digitized by Google

petite architrave de quelques moulures. Il eût été facile d'unir ces légers supports par des arcades et de n'avoir qu'un étage de hautes fenêtres; mais là sans doute on suivait une tradition. L'église romane imitait jusque dans ses détails les formes anciennes, dont son plan reproduit la copie. Les chapiteaux de ces colonnettes sont décorés d'oiseaux, de têtes, de feuillages; il en est un qui porte deux lions admirablement sculptés.

La première assise de la couverture des absides est en porte-à-faux sur des modillons, dont quelques-uns sont historiés de figures humaines grossières accroupies; la plupart sont composés simplement d'une baguette et d'un cavet. Les modillons qui circulent sous la toiture de la nef, au midi seulement, sont en quart de rond.

Je dois signaler un procédé barbare employé dans la construction de la tour occidentale. Dans le mur qui porte sur le doubleau de la nef, on a cherché à établir une décharge; mais, au lieu d'un arc engagé, on s'est contenté de deux assises droites qui partent diagonalement des murs pour se couper en mitre. Ces chaînes de grosses pierres, en relief à l'extérieur, sont assez mal jointes, mais ne semblent pas moins indiquer l'intention de soulager l'arc doubleau. Cette disposition est reproduite dans le mur occidental, au-dessus de la fenêtre étroite qui donne sur la façade.

Pour renforcer le même arc, on s'est servi, à l'extérieur, d'un procédé plus certain. Au nord, où le sol est en pente, le contre-fort est construit trois fois plus massif que les autres. Cependant l'arc qui sépare la voûte d'arêtes du berceau est toujours la partie faible du vieil édifice. Le mur qui le surmonte est fortement lézardé et semble demander une prompte restauration; sa chute entraînerait la nef.

Il importe maintenant de préciser la date de la construction de l'église d'Aubiac.

L'emploi du contre-fort dans tous les membres de la construction, l'ornementation romane des chapiteaux et des modillons, nous indiquent que l'église d'Aubiac fut construite au XIe siècle, peut-être dans les premières années qui suivirent l'an 1000, si l'on admet que la voûte en berceau brisé est de construction postérieure.

Je dois bien établir cette date avant de faire la part de toutes les imitations de l'architecture de la décadence qui se retrouvent dans l'ensemble de cette église, dans ses détails, dans sa construction même.

Digitized by Google

On ne pourrait prétendre que les contre-forts ont été ajoutés et que les sculptures ont été faites après coup. Les contre-forts pénètrent l'appareil des murs sans raccords, dans les absides comme dans la nef; il en est d'ailleurs qu'on n'aurait pas ajoutés. Derrière les assises de la couverture des absidioles, au centre des murs, aux points qui correspondent aux colonnettes de la coupole, les constructeurs ont plaqué de petits contre-forts, larges, mais peu élevés au-dessus du couronnement. On ne saurait attribuer ces massifs à quelque restauration. De plus, on remarque sur les pierres des contre-forts, aux absides, les mêmes signes d'appareil que sur les murs.

Je ne pense pas non plus qu'on puisse admettre que les chapiteaux et les modillons historiés aient été sculptés longtemps après la construction.

Mais, si l'église d'Aubiac est du XIe siècle par sa construction, par sa disposition elle appartient à une famille d'édifices plus anciens.

Je rapproche d'abord de ma description celle des chapelles carlovingiennes de Saint-Saturnin et de Querqueville (Normandie), que j'emprunte à M. A. Lenoir :

« Les transepts sont terminés par des absides. Indépendamment « de ces dispositions, les plans de ces deux oratoires sont conçus de « manière à présenter, au centre de la croix, un carré parfait, éga- « lement ouvert sur les quatre faces et consolidé par de fortes épais- « seurs de murs, dans le but de lui faire porter une tour centrale, « innovation établie par les religieux constructeurs de l'Europe « moyenne et septentrionale, et que, plus loin, en examinant les « églises, on verra se produire dès le règne de Charlemagne[1]. »

L'église de Germigny-les-Prés (Loiret), terminée en 806, offre un plan à peu près pareil. Il y a cette différence, que la tour centrale porte sur des piliers épais, et qu'elle est séparée des absides par des travées latérales[2].

Le plan si caractéristique d'un sanctuaire en forme de trèfle, que surmonte une tour carrée, existe donc simultanément dans trois églises qui appartiennent incontestablement à l'époque carlovingienne, et dans celle d'Aubiac. Que conclure de ce fait, sinon que

[1] *Architecture monastique*, Albert Lenoir, t. II, p. 8. Voir aussi p. 63.
[2] *Ibid.* t. II, p. 26 et 125.

Digitized by Google

l'église d'Aubiac a été bâtie avec intention sur un plan carlovingien?

Il y a plus : l'abside septentrionale d'Aubiac, à sa base, présente une surface d'environ 2 mètres carrés en petit appareil. C'est le mode de construction usité à l'époque carlovingienne. Un tel indice suffit pour conclure à l'existence d'un édifice antérieur dont le sanctuaire était aussi disposé en trèfle par le moyen d'absides ayant même dimension que les absides actuelles. Par conséquent, nous avons tout ce qu'il faut pour supposer, avec toutes les apparences de la vraisemblance, que nous voyons à Aubiac une église rebâtie à la romane, sur les substructions mêmes d'une autre église de l'époque carlovingienne. C'est ce qui me fait regarder ce monument comme très-important pour l'histoire de l'art.

Il me reste à justifier quelques restitutions, au reste bien légères, qu'on a dû faire dans les plans de l'église d'Aubiac. Au midi, sous la troisième arcade, s'ouvrait autrefois une petite porte dont l'archivolte, sans moulures, et les pieds-droits se dessinent autour du remplissage; on l'a rétablie sur le plan. On n'a pas tenu compte de l'ouverture d'une porte, au fond de l'abside orientale, pour correspondre à la sacristie moderne. On a fait reparaître deux baies de fenêtres bouchées, parfaitement visibles à l'extérieur. Dans l'aisselle de l'absidiole méridionale s'élevait autrefois une demi-tourelle, détruite il y a peu de temps; on reconnaît encore ses arrachements dans les murs. On a donc dû retracer sa courbe en lignes pointées.

La coupole est décorée de peintures; les quatre évangélistes sont représentés dans les quadrilatères. Ces figures, assez dégradées, sont actuellement dans l'obscurité, car on a bouché, par un rang de briques à l'extérieur, quatre des fenêtres de la coupole. Je n'ose point me prononcer sur la date de ces peintures, qui pourraient être l'ouvrage de quelque barbouilleur de passage, mais je constate simplement qu'elles se rapprochent beaucoup de celles de l'église de Saint-Macaire (Gironde); il y a dans le sujet même un rapprochement : les quatre évangélistes sont reproduits deux fois à Saint-Macaire, dans l'abside et sur les arcs du carré.

Il y a trente ans environ, on voulut rétablir dans la tour du sanctuaire une cloche qui avait été déplacée pendant la Révolution. On adopta le parti le plus désastreux : on ouvrit le centre de la coupole pour hisser directement cette cloche à la place qu'elle devait occuper. Afin d'effacer les traces de la reprise, on badigeonna gros-

Digitized by Google

sièrement la clef de voûte et les arcs en simulant les veines du marbre. J'ai interrogé un des ouvriers chargés de cette restauration; il m'a affirmé qu'on avait simplement enlevé les rangs supérieurs de voussoirs pour les replacer aussitôt, sans faire de retouche aux quatre grands compartiments qui forment la coupole.

Il est certain que le second étage de la tour, où sont les cloches, avait autrefois des peintures. Les murs et les colonnettes sont encore imprégnés d'une couleur rouge ocreuse. Sous le porche, une petite surface, recouverte d'un vieux crépissage, offre également des traces de couleurs anciennes.

On peut remarquer aussi les vitraux des deux seules fenêtres qui donnent encore du jour à la coupole. Ces baies étroites sont remplies par quatre lames de verre peint superposées, séparées par des lames de plomb et scellées dans le mur. Les couleurs sont dans l'ordre suivant, de bas en haut : violet, jaune, bleu, jaune. Sans doute ce vitrage très-simple n'est pas moderne.

On peut supposer que, lorsque quatre de ces vitraux ont été brisés, plutôt que de se donner la peine de se procurer des verres semblables, on a bouché simplement le parement extérieur des fenêtres sans en combler l'ébrasement.

Un grand nombre de pierres, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice, portent des signes d'appareil. Ce sont des lettres, des croix, des traits simples, des volutes, des pointes de flèche.

On remarque une déviation sensible de l'axe du sanctuaire, qu'il faut sans doute attribuer à quelque vice de construction; on en a tenu compte dans les plans. A gauche, l'abside orientale est de $0^{m},35$ en retraite de l'arcade; à droite, de $0^{m},95$.

G. Tholin,

Archiviste du département de Lot-et-Garonne.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême. — *Bulletin*, 4e série, t. V, année 1867. Angoulême, 1868, in-8°.

Éloge de dom Rivet de La Grange, religieux bénédictin, par M. E. Gellibert des Seguins. P. 1.

Note sur les anciens hôpitaux et les maisons de secours de la ville d'Angoulême, par M. le docteur Cl. Gigon. (Avec trois eaux-fortes.) P. 97.

Similitude des dolmens de la rive orientale du Jourdain avec ceux de l'ouest de la France, par M. l'abbé J.-H. Michon. (Avec cinq bois.) P. 47.

Étude sur le château de Montchaude, par le même. (Avec trois bois et une lithographie.) P. 55.

Chartes concernant les commanderies de Château-Bernard et d'Angles, près Cognac, par M. Rédet. P. 65.

Document relatif au temple d'Angoulême (9 septembre 1588), par le même. P. 79.

Du commencement de l'année en Angoumois au moyen âge et dans les temps modernes, par M. G. Babinet de Rencogne. P. 21.

Les confirmations de noblesse de l'échevinage d'Angoulême sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, par le même. P. 281.

Note sur une charte d'annoblissement accordée par un grand feudataire en 1290, par le même. P. 539.

Journal historique de Pierre de Jarrige, viguier de la ville de Saint-Yrieix (1560-1574), continué par Pardoux de Jarrige, son fils (1574-1591), par M. B. de Montégur. P. 167.

Rapport sur l'excursion de la Société à Saint-Germain-sur-Vienne, par M. Jules de Laurière. (Avec un bois et une lithographie.) P. 327.

De la distribution des monuments préhistoriques dans le département de la Charente, par M. A. Trémeau de Rochebrune. (Avec une carte.) P. 349.

Digitized by Google

Le général comte Rivaud de La Raffinière, par M. F. de Chergé. P. 371.

Compte rendu d'un ouvrage intitulé *Monaco et ses princes*, publié par M. H. Métivier, avec cette épigraphe : «Maxima in minimis,» par M. E. Carissan. P. 91.

Note sur les sépultures de Saint-Séverin, par M. B. Galzain. (Avec deux lithographies.) P. 379.

Note sur François-Nicolas Pineau et divers membres de sa famille, sculpteurs, graveurs, architectes (1653-1823), par M. Em. Biais-Langoumois. (Avec portrait.) P. 383.

Histoire et théorie de la conjugaison française, par M. C. Chabaneau. P. 405.

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon. — *Mémoires*, t. VII, 2e livraison, 1866 à 1868. Dijon et Paris, 1868, in-4°.

Compte rendu des travaux de la Commission, du 1er juillet 1867 au 1er juillet 1868, par M. Jules d'Arbaumont. P. xcv à cxxx.

Notice historique sur la chapelle et l'hôpital aux Riches, par M. Jules d'Arbaumont. P. 61 à 165.

Pièces justificatives. P. 166 à 204.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence. — *Bulletin*, 4e année, 12e livraison. Valence, 1869, in-8°.

Le cromlech de Saint-Barthélemy-de-Vals, rapport de M. A. Lacroix. P. 5 à 12.

Le cromlech de Saint-Barthélemy-de-Vals, observations de M. le baron Durand de Fontmagne. P. 13 à 38.

Essai historique sur la baronnie de Clérieu et sur les fiefs qui en ont dépendu, par M. Anatole de Gallier. (6e article.) P. 39 à 58.

Étymologies des noms de lieu dans le département de la Drôme, par M. le baron de Coston. (2e article.) P. 59 à 80.

Des rues de Valence, par M. le docteur Bonnet. (1er article.) P. 81 à 98.

Pierre Davity, par M. A. Lacroix. P. 99 à 102.

Digitized by Google

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme. — *Bulletin*, 7e année, 1868, in-8°.

Un chapitre de l'histoire de l'instruction publique dans le Vendômois; le collége de Sougé, par M. Arrondeau. P. 18 à 23.

Un budget municipal au XVIe siècle, par M. J. Thillier. P. 24 à 45, 113 à 134.

Poésie : Deux odes d'Horace, traduction par M. Chautard. P. 46 à 52.

Lettre de M. Gatien-Arnoult, relative à Ronsard, lauréat des jeux, et extrait du registre des procès-verbaux des séances de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse. P. 64 et 65.

Vie d'Hildebert, par M. de Déservilliers. (Suite.) P. 66 à 89.

Anciennes circonscriptions du Vendômois, par M. A. Dupré. P. 90 à 108.

Poésie : Art et nature, par M. Ch. Bouchet. P. 109 à 112.

Rapport sur des fouilles faites à Villarceau-en-Vendômois, par M. Neilz. P. 151 à 157.

Poésie : Roman du Renard de Gœthe, mis en vers français (chant Ier), par M. Hinglais. P. 158 à 169.

Philippes Girard, Vendômois, et Louis Coquelet de Péronne; lettre à la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, par M. P. Blanchemain. P. 170 à 174.

Nihil, poëme latin de Passerat; Quelque chose, poésie de Philippes Girard. P. 175 à 190.

L'ancienneté de l'homme, par M. de Nadaillac. P. 203 à 243.

Épître familière aux membre de la Société, par M. Ch. Chautard.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. — *Mémoires*, Ier volume. Metz, 1867, gr. in-8°.

Des conférences publiques à Metz et à Paris au XVIIIe siècle, par M. C. Cailly. P. 1 à 6.

Châlet Saint-Germain, par M. E. de Bouteiller. P. 7 à 52.

Étude sur le *Pallium* et le titre d'archevêque jadis porté par les évêques de Metz, par M. Ch. Abel. P. 53 à 130.

Documents historiques sur les anciennes sociétés de tir, notamment sur celles de Metz et de Nancy, par M. V. Jacob. P. 121 à 138.

Recherches philologiques sur les forêts des Gaules et sur les origines qui s'y rapportent, par le R. P. Bach. P. 139 à 152.

Digitized by Google

Le château-fort et l'église de Saucy, par M. Preschau. P. 153 à 166.
Plappeville, par M. Viansson. P. 167 à 198.
Histoire d'un interrègne à Metz, par le R. P. Bach. P. 199 à 209.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. (Suite.)
— *Bulletin*, 10e année. Metz, 1867, in-8°.

La bourse d'un messin au xvie siècle (trouvaille de 827 pièces d'argent faite à Metz), par M. de Bouteiller. P. 6 à 12.

Notice sur le village et l'église de Flastroff, par M. l'abbé Curicque. P. 12 à 18.

Notice sur une inscription romaine trouvée en 1722 à Metz, par M. Lorrain. P. 18 à 23.

Observations sur cette notice, par M. de Sailly. P. 24 à 26.

De la bourgeoisie messine au xve siècle et de l'origine des paraiges, par M. Cailly. (Extrait.) P. 27 à 39.

Notice sur deux manuscrits concernant la ville de Metz et conservés dans la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, par M. Emm. Michel. P. 43 à 48.

Noms historiques à donner aux rues de Metz, rapport de la commission. P. 45 à 56.

Communication sur une inscription lapidaire de l'église Saint-Maximin de Metz, par M. Lorrain. P. 59 à 61.

Rapport sur les fouilles entreprises à Metz, par M. Lorrain. P. 65 à 71, 87 à 90, 119 à 124, 134 à 140, 157 à 162, 203 à 210.

Recherches sur les enceintes antiques signalées dans les vallées de Sterne et de ses affluents, le Wagot et le Conroi (Moselle), par M. Alp. Dégouton. P. 75 à 78.

Notice par M. Lorrain sur un livre imprimé à Metz en 1482 et découvert dans la bibliothèque de la ville, par M. Claudin. P. 99 à 101.

Notice sur une carte armoriale de la Lorraine du xvie siècle, par M. Van der Straten. P. 101 à 103.

Observations en réponse à un mémoire de M. Ch. Abel sur le *Pallium* des évêques de Metz, par M. l'abbé Ledain. P. 103 à 110.

Rapport au préfet sur une visite archéologique faite à l'église de Sancy, par M. de Bouteiller. P. 114 à 116.

Note sur la confusion faite par dom Calmet entre Sancy et le Saulcy, par M. de Bouteiller. P. 116 à 119.

Notice sur quelques pièces dramatiques représentées dans l'ancien collége de Metz, par le R. P. Bach. P. 124 à 126.

Communication relative à Claude Famuël, ancien professeur de mathé-

Digitized by Google

matiques, à Metz (fin du XVII' siècle et commencement du XVIII'), par M. Nicolas. P. 130 à 133.

Lettre sur de nouvelles découvertes faites à Puxieux, par M. Nauroy. P. 147 à 149.

Communication sur un tableau attribué à Rembrandt, par M. de Bouteiller. P. 150 à 152.

Bossuet considéré comme éducateur, par M. Jacquot. P. 163 à 172.

Compte rendu sur les travaux concernant la consolidation de la toiture de l'oratoire des Templiers, par M. Guerey. P. 177 à 179.

Communications sur les réparations à l'église Saint-Vincent, par M. Rousselle. P. 184 à 188.

Observations sur cette communication, par M. Abel. P. 188 à 192.

Communication sur une peinture à fresque de l'église Saint-Vincent. P. 193 à 195.

Rapport sur l'histoire de Verdun, de M. l'abbé Clouet, par M. Sailly. P. 196 à 203.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. (Suite.)

Journal de Jean Beauchez, greffier de Plappeville au XVII' siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit original aux frais et sous les auspices de la Société, par MM. Ch. Abel et E. de Bouteiller (1551 à 1651). Metz, 1868, 1 vol. in-8°.

Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — Bulletin historique, 17e année, 67e et 68e livraisons, juillet à décembre 1868. Saint-Omer, 1868, in-8°.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois de janvier, mars et mai 1868, par M. Henri de Laplane, secrétaire général. P. 173 à 186.

L'arsenal de Saint-Omer, son établissement, devis et adjudication des travaux (1781), communication du même. P. 187 à 197.

Journal du siége de la ville d'Aire (1710), touchant ce qui s'est passé de plus remarquable et les principaux désordres qui y sont arrivés, communication de M. V. Dubois. P. 198 à 231.

Extraits des titres de Quercamp, communication de M. de Rosny. P. 232 à 236.

Digitized by Google

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan, XVIIe volume. Perpignan, 1868, in-8°.

Histoire de l'harmonie religieuse aux XVe et XVIe siècles en Roussillon, par M. l'abbé Delhoste. P. 61 à 70.

Les Orphelins, poëme, par M. J. Mercadier. P. 71 et 72.

Le Fâcheux, satire d'Horace (IXe du livre Ier), traduite en vers français, par M. Louis Fabre. P. 73 à 76.

Le Travail, poésie, par M. Alph. Blanc. P. 77 à 81.

Pourquoi? poésie, par Mlle Adolphine Bonnet. P. 82 à 86.

Les d'Armagnac en Roussillon sous Louis XI, par M. Alart. P. 87 à 100.

Épigraphie roussillonnaise, par M. Louis de Bonnefoy. P. 101 à 168.

Note sur quatre documents en langue hébraïque conservés aux archives du département des Pyrénées-Orientales, par M. de Boaça. P. 169 à 202.

Pierre Orseolo, par M. Ernest Delamont. P. 203 à 221.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg. — Mémoires, 2e série, t. VI, 1re livraison. Paris-Strasbourg, 1868, in-4°.

Peintures anciennes découvertes dans l'église de Rouffach, par M. l'abbé A. Straub. P. 1 à 4.

Concordia et Tribuni, par M. Sabourin de Nanton. P. 5 à 7.

L'île et l'abbaye de Reichenau, par M. L. Spach. (1 planche.) P. 8 à 40.

Notice sur diverses antiquités découvertes à Gumbrechtshoffen et particulièrement sur un cimetière à Ussion, sur une villa romaine, sur plusieurs statues équestres et sur deux sculptures attestant la viticulture dans cette région sous les Romains, par M. Jér. Ans. Siffer. P. 41 à 45.

Le palais de Constantine, par M. L. Spach. P. 46 à 50.

Une villa romaine à Nennig, près Trèves; ses inscriptions expliquées par M. de Wilmowsky, par le même. P. 51 à 54.

Le loup à l'école, chapiteaux historiés de l'église collégiale de Saint-Ursanne, par M. A. Quiquerez. P. 55 à 61.

La seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs, étude historique et généalogique, par M. E. Lehr. (Avec 1 planche généalogique et carte lithographique.) P. 62 à 93.

Digitized by Google

Rapport sur des antiquités trouvées aux environs de Colmar, par M. Dietrich. (Avec 1 planche lithographique.) P. 94 à 102.

Les deux Schweighæuser, par M. L. Spach. P. 103 à 112.

Société impériale havraise d'études diverses, au Havre. — Recueil des publications, 34e année, 1867. Le Havre, 1868, in-8°.

Résumé analytique des travaux de la 34e année, par M. L. Léchaut. P. 1 à 46.

Étude comparative : Broussais et Laënnec, par M. le docteur A. Lecadre. P. 51 à 70.

Études et souvenirs : Beaux-arts, peinture à l'Exposition de 1867, par M. H. Durand. P. 71 à 98.

Essai sur l'esprit épique et satirique au moyen âge, par M. R. Pornin. P. 99 à 142.

Exploration des sépultures gallo-romaines du Mesnil-sous-Lillebonne, par M. Ch. Rœssler. P. 143 à 162.

Reconnaissance de la sépulture de Guillaume Malet, fondateur du prieuré de Graville, par M. Brianchon. P. 163 à 208.

Notes inédites d'archéologie et d'histoire sur quelques localités de l'arrondissement du Havre, par feu M. Fallue, P. 217 à 228.

Le martyre de sainte Honorine, par M. Ludovic Léchaut. P. 235 à 242.

Alliance nécessaire de la métaphysique avec les sciences, par M. E. Labbé. P. 243 à 252.

Étude historique et philosophique sur Zoroastre, par M. l'abbé Herval. P. 253 à 268.

Christophe Colomb, par M. Alp. Dousseau. P. 269 à 342.

Zigzags philosophiques, analogies, par M. le docteur Maire. P. 343 à 354.

Notice sur Mirabeau, traducteur de Tibulle, par M. A. Béziers. P. 355 à 372.

Poésies, par M. V. Fleury. P. 373 à 384.

Notice sur Georges-Édouard Paravey, par M. le docteur Lecadre. P. 385 à 392.

De la vulgarisation, discours du président, par M. le docteur Lecadre. P. 397 à 408.

L'Heure, poésie ayant obtenu le premier prix, par M. Pain. P. 447 à 456.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — *Mémoires*, 3e série, t. II. Paris-Amiens, 1868, in-8°.

Cimetière mérovingien de Noroy; fouilles faites par la Société, rapport de M. Bazot. P. 1 à 74.

Les tombeaux de la cathédrale d'Amiens; monument de pierre de Burry, par M. J. Garnier. P. 75 à 116.

L'abbaye du Gard, par M. l'abbé Delgove. P. 117 à 316.

Origines royennes de l'Institut des Filles de la Croix, d'après des documents inédits, par M. l'abbé J. Corblet. P. 317 à 374.

Notice sur une découverte d'objets celtiques faite à Caix, canton de Rosières (Somme), en 1865, par M. J. Garnier. P. 375 à 384.

Inventaire des sceaux offerts à la Société des antiquaires de Picardie, par M. Célestin Ratel, dressé par M. A. Dutilleux. P. 385 à 432.

Plan de la ville de Roye, par M. Ch. Gomart. P. 433 à 436.

La féodalité en Picardie, fragment d'un cartulaire de Philippe-Auguste, par M. Tailliar. P. 437 à 560.

Deux verrières de la cathédrale d'Amiens, par MM. Duval et Jourdain. P. 561 à 606.

Société historique algérienne, à Alger. — *Revue africaine, Journal des travaux de la Société algérienne*, par les membres de la Société et sous la direction du président, 12e année : n° 67, janvier; n° 68, mars; n° 69, mai; n° 70, juillet; n° 71, septembre; n° 72, novembre 1868. Alger, 1868, gr. in-8°.

N° 67, janvier 1868.

Le Coran analysé d'après la traduction de M. Kasimieski et les observations de plusieurs autres savants orientalistes, par M. Jules La Beaume. P. 5 à 13.

L'Odyssée ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, par le sieur Du Chastelet des Boys, par M. L. Piesse. (4e article.) P. 14 à 32.

Épigraphie d'Auzia, par M. A. Berbrugger. (5e article.) P. 33 à 45.

Tournée dans la province de Constantine, par M. L. Féraud. P. 46 à 60.

Province de Constantine; archéologie, par M. A. Berbrugger. P. 61 à 68.

Observation sur l'origine et la formation du langage africain, par M. Cherbonneau. P. 69 à 78.

Digitized by Google

N° 68, mars 1868.

Comment les uns écrivent l'histoire de l'Afrique et comment d'autres la lisent, par M. A. Berbrugger. P. 81 à 89.

Auzia (Aumale); épigraphie numismatique, etc., par M. Gustave Mercier. P. 90 à 93.

Remarques de la rédaction de l'ouvrage de M. Mercier, par M. A. Berbrugger. P. 95 à 102.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Albert Devoulx. (12e article.) P. 103 à 116.

Note sur le Medracen et sur la possibilité de l'explorer facilement et à peu de frais, par M. Chabassière. P. 117 à 119.

Remarques sur la rédaction de cet ouvrage, par M. Berbrugger. P. 120.

Les anciens établissements religieux musulmans de Constantine, par M. L. Féraud. P. 121 à 132.

Note à propos de l'ancien pont de Constantine, par M. A. Berbrugger. P. 133.

Sarcophage romain récemment découvert dans le jardin Marengo; rapport à M. le gouverneur général, par le même. P. 134 à 138.

Chronique.

Notice nécrologique sur M. Marion, par M. A. Berbrugger. P. 139 à 142.

Inscription d'Orléansville et indication de ruines romaines, par M. Grenade Delaporte. P. 143.

Remarques de la rédaction. P. 144 à 146.

Inscriptions et antiquités diverses découvertes à Cherchel, Tapisa, Batna, El-Kantara, Biskra et Djidjeli. P. 147 à 156.

Remarques de la rédaction. P. 156.

Numismatique arabe et orientalistes, lettre de M. A. de Longpérier. P. 158 à 160.

N° 69, mai 1868.

Les inscriptions libyques, par M. A. Berbrugger. P. 161 à 174.

Académie des inscriptions et belles-lettres, rapport fait à l'Académie par la commission spéciale chargée de l'examen du projet d'un *Corpus inscriptionum semiticarum*. P. 175 à 183.

Le Coran par ordre de matières, par M. Jules La Beaume. P. 184 à 195.

Notice biographique sur Kalaçadi, mathématicien arabe du xve siècle, par M. Cherbonneau. P. 196 à 202.

Noms africains renfermés dans le *Johannidos de Corripus*, par M. Léon Godard. P. 203 à 209.

Digitized by Google

Rapport adressé à M. le gouverneur général sur une excursion au cap Matifou, par M. A. Berbrugger. P. 210 à 216.

Notice sur les Almoravides et les Almohades, d'après les historiens arabes, par M. E. Mercier. P. 217 à 228.

Chronique.

Monuments libyques de la Cheffia, par M. le docteur Reboud. P. 235 et 236.

N° 70, juillet 1868.

Note sur des inscriptions de Constantine, par M. Cherbonneau. P. 241 à 244.

Conquête de Bougie par les Espagnols, par M. Féraud. P. 245 à 256.

Sur vingt-sept inscriptions libyques, par M. le docteur Judas. P. 257 à 276.

Édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Devoulx. P. 277 à 289.

Le Coran par ordre de matières, par M. La Beaume. P. 290 à 319.

Chronique.

Nouvelles inscriptions de Constantine, par M. le capitaine Bugnot. P. 320 à 323.

Remarques sur les inscriptions précédentes, par M. A. Berbrugger. P. 323 à 326.

Inscriptions d'Affreville, par M. Letourneux. P. 326 à 328.

Inscription de Sidi Korchi, par M. le général de Neveu. P. 328.

N° 71, septembre 1868.

Inscriptions trouvées à Tebessa et à Henchir Metkidès, par M. le commandant Seriziat. P. 329 à 336.

Conquête de Bougie par les Espagnols, par M. L. Féraud. (2e article.) P. 337 à 349.

L'Odyssée ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, divisée en quatre parties, par le sieur du Chastelet des Boys. (5e article.) P. 350 à 363.

Ruines de l'oppidum Tucca, à Merdja, par M. J. Derrieu. P. 364 à 366.

Notice sur les Almoravides et les Almohades, d'après les historiens arabes, par M. E. Mercier. (2e article.) P. 367 à 377.

Exploitation des forêts de la Harasta, dans la Kabilie orientale, par M. L.-Ch. Féraud. P. 378 à 390.

La Cheffia, par M. le docteur Reboud. P. 391 à 397.

Inscription latine sur mosaïque, près de Ténès. P. 400 et 401.

Nécropole d'Icosium. P. 406 et 407.

Digitized by Google

N° 72, novembre 1868.

Afrique ancienne, par M. Frédéric Lacroix. P. 409 à 420.

Un collaborateur inconnu de Molière, par M. A. Berbrugger. P. 421 à 425.

Bartas, le plus ancien nom d'Alger, par M. H. Tauxier. P. 426 à 428.

Note de la rédaction sur la communication précédente, par M. A. Berbrugger. P. 429 à 435.

L'Odyssée ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, divisée en quatre parties, par le sieur du Chastelet des Boys, par M. L. Piesse. (6e article.) P. 436 à 454.

Épigraphie numidique, par MM. V. Flogny et le docteur Reboud. P. 455 à 463.

Documents inédits sur Obeïd-Allab, fondateur de la dynastie fatimite. par M. A. Cherbonneau. P. 464 à 477.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Sujet de prix pour 1870.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, mise à la disposition de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, par M. de La Codre, l'un de ses membres honoraires, sera décernée, en 1870, au meilleur écrit sur la proposition suivante : «Là où est le mal, c'est la «vérité qui manque.»

L'Académie désire, sans en faire une loi du concours, que l'examen de cette assertion soit développé au point de vue historique comme au point de vue philosophique.

Le travail de chaque concurrent devra parvenir *franc de port* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er mars 1870.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus du concours.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Société impériale havraise d'études diverses. — Programme des prix proposés pour 1870.

1° Un prix de 250 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la découverte la plus intéressante ou de la tentative la plus importante concernant l'industrie, le commerce ou la marine.

2° Un prix de 150 francs à l'auteur qui, au jugement de la Société, aura le mieux résolu la question suivante : «Comparer, en recherchant les «causes des différences et en indiquant les moyens pratiques de réaliser des «progrès, l'état de l'instruction primaire, depuis 1833 jusqu'en 1866, dans «les départements de la Normandie (spécialement dans la Seine-Inférieure), «avec l'état de la même instruction dans les départements les plus avancés «de la France.»

Digitized by Google

3° Un prix de 150 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur les changements topographiques survenus dans le lit de la Seine, sur ses bords et à son embouchure.

4° Un prix de 150 francs à l'auteur du conte, de la nouvelle ou de la pièce dialoguée, jugé le plus digne, soit en vers, soit en prose.

Les manuscrits devront être envoyés *franco*, sous le couvert du président ou du secrétaire général, avant le 31 décembre 1869. Ils ne mentionneront pas de nom d'auteur; mais ils porteront, en tête, une devise qui sera répétée à l'extérieur d'une enveloppe cachetée, renfermant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur. Cette enveloppe ne sera pas ouverte si le travail n'est pas couronné.

Les manuscrits couronnés deviendront la propriété de la Société; les auteurs pourront en faire prendre copie.

Les membres résidants de la Société sont seuls exclus du concours.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

FÉVRIER-MARS 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Gaston Paris, docteur ès lettres, propose la publication dans la Collection des documents inédits d'une série de glossaires latins-français et français-latins, qui sont conservés manuscrits dans diverses bibliothèques et particulièrement à la Bibliothèque impériale.

Il serait difficile de fixer dès à présent l'étendue qu'aurait la publication totale, mais il est probable qu'elle ne dépasserait pas cent feuilles des Documents inédits et qu'elle en comprendrait au moins soixante.

M. Gaston Paris indique ensuite les glossaires dont il a actuellement connaissance et qui entreraient dans le recueil : ils sont au nombre de huit, savoir :

1° Quatre glossaires alphabétiques latins-français:

Digitized by Google

2° Un glossaire alphabétique français-latin;

3° Trois glossaires par ordre des matières ou *nominalia*.

On pourrait encore joindre à la publication quelques dictionnaires imprimés au xve siècle, comme le *Vocabulaire latin-français*, imprimé à Genève en 1487; le *Catholicon abbreviatum*, vocabulaire latin-français imprimé à Rouen vers 1500; le *Catholicon* en trois langues (latin, breton, français), de Jean Lagadène, imprimé à Tréguier en 1499, etc.

MM. Jourdain, Rathery et Marty-Laveaux appuient ce projet de publication, comme pouvant être d'une grande utilité pour les études philologiques qui rentrent dans les attributions de la première section du Comité.

M. Delisle rappelle que l'importance de ces vieux glossaires avait été reconnue depuis longtemps par la section d'histoire, et que la publication de l'un d'eux figurait déjà parmi les documents proposés pour entrer dans le premier volume de la nouvelle série des *Mélanges*.

Le projet de publication de M. Gaston Paris est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Guessard, Rathery, Marty-Laveaux et de Mas-Latrie.

M. de Girardot, membre non résidant, adresse la copie d'une lettre de Louis XIV à l'archevêque d'Angers (1683) lui demandant de faire faire des prières dans son diocèse pour le repos de l'âme de la reine Marie-Thérèse.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Caillemer, correspondant, adresse une note extraite d'une chronique manuscrite du xviiie siècle, appartenant à un membre de sa famille. Ce passage est relatif à la découverte faite à Saint-Lô, en 1746, des têtes des trois barons normands, des sires de la Roche-Taisson, Guillaume Bacon et Richard Percy, décapités à Paris en 1343, pour avoir abandonné le parti de Philippe de Valois et suivi la fortune d'Édouard, roi d'Angleterre. Diverses opinions ont été émises par les historiens sur le sort qui fut réservé aux cadavres des trois suppliciés. La chronique signalée par M. Caillemer confirme ce que M. Delisle a publié dans son *Histoire du château et*

Digitized by Google

des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, c'est-à-dire que les têtes des trois barons normands furent envoyées à Saint-Lô, pour y être exposées sur un échafaud.

Renvoi à M. Delisle.

M. Combet, correspondant, adresse un document relatif à l'établissement d'un collége à Brive (Corrèze) en 1581 et 1607. Il y joint un numéro du journal *le Corrézien* dans lequel ce document a été publié.

M. Combet donne en même temps quelques extraits de feuillets anciens trouvés parmi de vieux papiers chez un marchand de tabac. Ces feuillets appartenaient à un registre des requêtes de l'hôtel et sont relatifs à l'entérinement d'une requête présentée au roi le 22 janvier 1561, etc. Le correspondant offre d'envoyer une copie de ce document ou même de communiquer la pièce originale.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Cottard, correspondant, adresse quelques fragments, les seuls qui lui restent en mémoire, d'une ode qu'il croit inédite et qui fut composée en 1814, à la chute de Napoléon Ier. Il espère que d'autres souvenirs permettront de retrouver ce morceau de poésie tout entier.

Dépôt aux archives et remercîments.

M. Deschamps de Pas adresse un double feuillet de parchemin qui servait de couverture à un volume et qui lui paraît être l'extrait d'un roman du XIIIe siècle. Le correspondant fait don de ce feuillet, pour en être fait l'emploi que le Comité jugera convenable.

Renvoi à M. Meyer.

M. Dupré adresse les copies d'un choix de pièces des XIVe et XVe siècles, tirées des archives de Joursanvault (collection de la bibliothèque de Blois). Ce cahier de 30 pages contient les copies de vingt-trois pièces, dont la première est de l'an 1307, la dernière de 1464.

Renvoi à M. Cocheris.

M. Paul de Fleury, correspondant, fait hommage de l'*Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers*, qu'il vient de publier.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Digitized by Google

M. Mossmann, correspondant, adresse la copie d'un traité inédit entre la France et la Suède (9 octobre 1634) au moment de la retraite des armées suédoises des principales places de l'Alsace. Une notice du correspondant, jointe au document, expose les circonstances qui amenèrent la conclusion de ce traité.

Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Quesnel, correspondant, fait hommage, de la part de M. André, conseiller à la cour impériale de Rennes, d'un compte rendu, par ce magistrat, de l'*Inventaire sommaire des archives d'Ille-et-Vilaine*, publié par M. Quesnet.

M. Oct. Teissier, correspondant, fait également hommage d'une brochure intitulée : *Le suffrage universel et le vote obligatoire à Toulon en 1354.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Il est également fait hommage au Comité :

Par M. Hippeau, de la *Conquête de Jérusalem*, faisant suite à la *Chanson d'Antioche* composée par le pèlerin Richard et renouvelée par Graindor de Douai au XIIIe siècle, publiée par M. Hippeau dans la *Collection des poëtes français du moyen âge.*

Par M. Marty-Laveaux, 1° d'une *Notice biographique sur Joachim du Bellay*, et 2° d'une *Notice biographique sur Pierre Corneille* (destinée à être placée en tête des *Œuvres de Pierre Corneille*).

MM. Hippeau et Marty-Laveaux reçoivent les remercîments de M. le Président, et leurs ouvrages seront déposés dans la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Pierre Clément, Desnoyers, Jourdain, Rathery, Bellaguet et Meyer.

M. Jourdain donne lecture d'un projet de circulaire à adresser aux correspondants.

Ce projet paraît excellent à la section et ne donne lieu qu'à des observations de détails ou de modifications de rédaction qui sont présentées par MM. Mas-Latrie, Bellaguet, Marty-Laveaux, Bouta-

Digitized by Google

ric, V. Smith, Desnoyers, Delisle et Huillard-Bréholles. M. Jourdain prend note de ces observations à mesure qu'elles se formulent, afin de tenir compte, pour la rédaction définitive de la circulaire, de celles de ces modifications qui obtiennent l'assentiment de la section. Le projet de circulaire est ensuite adopté.

M. Levasseur fait un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner les documents adressés par M. Margry pour composer le Ier volume des *Établissements des Français dans l'Amérique.*

Par suite d'observations présentées par quelques-uns des membres, la section demande au Ministre de vouloir transmettre à M. Margry, au nom du Comité, l'invitation suivante :

« 1° M. Margry est invité à supprimer la première partie de son « manuscrit, celle qui concerne les actes antérieurs au XVIIe siècle;

« 2° A retrancher, dans les parties suivantes, les relations de « voyages (puisqu'il ne peut les donner toutes), pour se borner aux « actes officiels;

« 3° A rédiger sa table des matières et son introduction de ma- « nière que le manuscrit soit tout prêt à être mis sous presse, et « que le Comité puisse prendre une résolution définitive. »

M. Bellaguet informe la section que M. Aug. Bernard a légué tous ses manuscrits à la ville de Saint-Étienne; mais que cette ville est disposée à abandonner dès à présent au ministère de l'instruction publique tous ceux de ces manuscrits qui ont pour objet le *Cartulaire de Cluny.*

M. Valentin-Smith annonce que MM. Lascoux et Levasseur sont comme lui d'avis que les lettres de Henri IV à Miron méritent d'être renvoyées à M. Guadet comme pouvant être imprimées dans le volume supplémentaire de la correspondance de Henri IV. M. Guadet restera juge de l'opportunité de cette publication.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 JANVIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION,

PUIS DE SON EXC. M. DURUY,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, adresse la copie d'un acte relatif aux obligations imposées par un seigneur aux potiers qui prenaient de la terre propre à faire des pots, ainsi que du genêt et de la bruyère pour la cuisson de ceux-ci, sur les terres dépendant de la seigneurie de Villeneuve, commune de Tramains et de Plénée (Côtes-du-Nord).

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Marchegay, membre non résidant, adresse la copie d'une lettre de Henri IV, lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre (20 mars 1582). Cette lettre, dont l'original appartient à M. Dugast-Matifeux, lui a semblé offrir de l'intérêt pour le supplément au *Recueil des lettres missives de Henri IV*, quoiqu'elle ait été publiée avec une notice détaillée par M. Dugast-Matifeux dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.*

Renvoi à M. Guadet.

M. Morand, membre non résidant, adresse la copie d'une *Vie de saint Bertin*, en vers latins, composée au XIIe siècle par Simon, auteur du cartulaire imprimé dans les Documents inédits sur l'histoire de France. M. Morand espère que cette composition paraîtra au Comité digne de prendre place dans un volume des *Nouveaux mélanges.*

Renvoi à M. Delisle.

M. Bellaguet signale, à cette occasion, l'utilité de convoquer prochainement la commission des *Mélanges.* Il s'entendra, à cet effet, avec M. le président.

M. l'abbé André, correspondant, adresse la copie d'un manuscrit qui lui appartient et qui a pour titre : *Mémoire pour la ville d'Avignon;*

Digitized by Google

ce mémoire ne porte pas de date, mais les faits relatés et les noms des personnages indiquent l'année 1746. Il s'agit des exactions commises par le maréchal de Belle-Isle dans la ville d'Avignon et le Comtat pour la nourriture et l'entretien de sa cavalerie, etc.

Renvoi à M. Rathery.

Le même M. André adresse aussi une note ayant pour objet de rectifier ce qu'il appelle une *erreur traditionnelle*, erreur qui consiste dans la mention d'un *comté de Genève* qui n'a jamais existé, ainsi que l'a démontré M. l'abbé André dans son *Histoire de la monarchie pontificale au XIVe siècle, ou la Papauté à Avignon.* Il n'y avait pas de comté de Genève, mais bien un comté de Génevois. Le comté de Génevois s'étendait entre l'Arve et la Dranse, et sur une partie du pays de Vaud.

Renvoi à M. Levasseur.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, adresse divers documents manuscrits :

1647. Titre relatif à la commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem de Loudun, avec l'empreinte du sceau à l'aigle, dont la matrice paraît être du XVe siècle.

1660-1661. Diverses pièces relatives à Charles Thibault, nommé valet de chambre du prince de Condé à la place de François Floriot, démissionaire.

1663. Pièce relative au sieur Avril, autre valet de chambre du prince de Condé.

1731. Lettre du cardinal de Fleury à M. Hocquart, commissaire ordonnateur des guerres (demande d'un mémoire sur les affaires du sieur Farges, de 1727).

1737. Ordre du roi pour donner à M. Hocquard (*sic*) la police des troupes du camp de Compiègne.

Renvoi à M. Delisle.

M. Barbier de Montault joint à cet envoi le spécimen de la *Collection des décrets des congrégations romaines* qu'il publie, et dont il offrira les volumes pour la bibliothèque au fur et à mesure de leur publication.

M. l'abbé Chevalier (de Romans), correspondant, adresse copie du testament du dauphin Jean Ier, fils de Guigue VII. Ce testament,

Digitized by Google

daté du 11 des kalendes d'octobre 1282, est considéré comme inédit par M. l'abbé Chevalier.

Le même correspondant consulte la section d'histoire sur le sens qu'il faut attacher à un chirographe dont il adresse la reproduction et qui précède une charte qu'il se propose de publier dans l'appendice au *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*.

Renvoi à M. Delisle.

M. Couaraze de Laâ, correspondant, fait hommage d'une étude sur *Cyprien d'Espourrin, ou erreurs de M. Charles Duponey, son dernier biographe;* brochure in-8°.

Dépôt à la bibliothèque du Comité et remercîments.

M. le chanoine Magloire Giraud, correspondant, adresse, comme une sorte de suite à son envoi du 26 septembre dernier (Dépenses de M. de Bandol au collége de Louis-le-Grand), deux quittances de la pension des demoiselles de Bandol (1679), délivrées par la supérieure du couvent de la Visitation de la ville d'Aix, où les demoiselles de Bandol reçurent leur éducation.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Hucher, correspondant, adresse une notice sur deux chartes inédites de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, et les copies de ces chartes. Il y joint même, pour le cas où le Comité jugerait à propos de les publier, l'original de la charte d'Aliénor. Cette dernière charte est de l'an 1152; celle de Louis VII, de l'an 1146. Toutes deux ont pour objet une donation de 300 sols de monnaie poitevine faite à l'abbaye de Fontevraud.

Renvoi à M. Levasseur.

M. B. de Lagrèze, correspondant, adresse un rapport à M. le Ministre de l'instruction publique, ayant pour titre : *Visite aux bibliothèques et aux archives de Milan, Venise et Florence, au mois d'octobre 1868.*

Renvoi à M. Boutaric.

M. Lecointre-Dupont fait hommage d'une brochure : *Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, évêque de Winchester. Discours d'ouverture de la séance publique de la Société des antiquaires de l'ouest du 5 janvier 1868.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Digitized by Google

M. Magen, correspondant, adresse douze pièces qu'il croit inédites, copiées par lui, il y a quelques années, dans les archives municipales d'Agen. Il y en a huit de Henri de Navarre (plus tard Henri IV), trois du maréchal de Biron, une de Marguerite, comtesse d'Agenois, etc.

M. Magen y a joint, en *fac-simile*, les signatures et les *post-scriptum* pour bien établir l'authenticité des pièces, et, en outre, un exemplaire de son mémoire sur le *Sénéchalat de Pierre de Peyronnenc*, qui fournira quelques indications utiles à l'intelligence de ces documents.

Renvoi à M. V. Smith.

M. Quesnet, correspondant, adresse le procès-verbal de la question appliquée à Claude Auger, baron de Crapado, qui avait été condamné à mort et qui fut exécuté à Rennes, le 4 février 1593, comme complice d'une conspiration ayant pour but de livrer la ville de Rennes au duc de Mercœur.

Renvoi à M. Rathery.

M. Soucaille, correspondant, deux envois :

1° Copies de quatre lettres patentes données par les rois François Ier, Henri II, Charles IX et Henri IV aux habitants de Thézan, près Béziers, portant confirmation des priviléges qui leur avaient été précédemment concédés;

2° Relation de tout ce qui s'est passé lors de la visite en la ville de Béziers de Monsieur, frère de S. M. Louis XVI, roi de France, 26 et 27 juin 1777.

Renvoi de ces deux communications à l'examen de M. Desnoyers.

M. Desnoyers fait hommage de son rapport à l'Académie des inscriptions sur le concours des antiquités nationales.

M. le Président adresse à M. Desnoyers les remercîments de la section.

Dépôt à la bibliothèque du Comité.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux commissions : l'une, qui sera chargée d'examiner les travaux en vue du concours de 1868 (à décerner en 1869); l'autre commission sera chargée de faire des propositions pour les récompenses honorifiques qui pourraient être accordées à l'occasion du concours des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Digitized by Google

A propos du concours de 1868 (un glossaire du patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France), M. Marty-Laveaux rappelle qu'une œuvre posthume de M. Vermesse, le *Dictionnaire du patois de la Flandre wallonne*, présenté l'an dernier par la Société de la Flandre wallonne, a été renvoyé au concours de 1868 et doit être compris au nombre des ouvrages que la commission aura à examiner.

M. le Président paye un juste tribut d'éloges à la mémoire de M. Bourquelot, qui vient d'être enlevé d'une manière si rapide et si douloureuse. Cette perte laisse un grand vide dans le sein de la section où M. Bourquelot s'était fait aimer et estimer de tous ses collègues par la sûreté et l'aménité de ses relations, où chacun avait pu apprécier le critique érudit, à la fois bienveillant et consciencieux. M. le président a des motifs tout particuliers de joindre ses regrets personnels à ceux du Comité : M. Bourquelot avait été un des derniers collaborateurs d'Augustin Thierry ; il en conservait les traditions et les appliquait habilement dans l'achèvement du grand œuvre des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers État.*

La mort de son savant éditeur n'apportera, du reste, aucun retard à la publication du tome IV des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers État.* M. Louandre, dont le père a coopéré jadis si activement à la préparation de ce recueil, continuera à s'occuper de la publication du IVe volume.

M. Bellaguet confirme à cet égard ce que vient d'annoncer M. le Président, et assure que M. Louandre s'est engagé à terminer, dans un très-bref délai, le IVe volume des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers État.*

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Rathery, P. Clément, Michelant, Jourdain, Valentin-Smith et Cocheris.

M. Francisque Michel, membre non résidant, présent à la séance, entretient la section d'un manuscrit que possède la bibliothèque du collége de la Trinité à Cambridge, manuscrit qui lui paraît avoir été exécuté à Canterbury pendant les premières années du XIIe siècle, sous le roi Étienne. Il renferme un psautier en trois langues : latin, saxon et normand. Cette dernière version diffère de celle que

Digitized by Google

M. Francisque Michel a publiée il y a quelques années à Oxford, et remonte, suivant lui, jusqu'au règne de Guillaume le Conquérant ou de ses fils.

Ce psautier, qui contient cent cinquante psaumes de David, le cantique de Daniel et un certain nombre de prières canoniques, est orné de près de deux cents miniatures où les personnages sont vêtus en Romains plutôt qu'en Saxons. M. Francisque Michel fait passer sous les yeux des membres de la section plusieurs photographies de ces miniatures, et conclut en proposant la publication dans la Collection des documents inédits de la version normande du *Psautier de Cambridge*, qu'il accompagnerait d'une introduction. Il serait d'avis de publier aussi le texte latin.

M. le Ministre entre pendant la communication de M. Francisque Michel et prend place au fauteuil de la présidence.

Plusieurs membres émettent des doutes au sujet de la date assignée par M. Francisque Michel au *Psautier* dont il propose la publication, et exposent les motifs qui les portent à croire ce manuscrit moins ancien. Il serait nécessaire de le comparer avec quelques autres manuscrits analogues.

M. Francisque Michel fait valoir à l'appui de son opinion, touchant l'âge du manuscrit, cette circonstance que le manuscrit de la bibliothèque de Cambridge contient, comme partie intégrante, un plan de l'abbaye de Canterbury, qui fut détruite par un incendie en 1130.

M. le Président invite M. Francisque Michel à formuler sa demande par écrit, afin que celle-ci puisse être renvoyée à l'examen d'une commission. Il sera nécessaire, par conséquent, d'accompagner cette demande de toutes les indications propres à éclairer cette commission d'examen.

Un membre signale en particulier la nécessité de joindre à cette sorte de rapport des *fac-simile*, ou mieux encore des photographies de l'écriture du manuscrit.

M. Francisque Michel déclare qu'il fournira au Comité tous les renseignements que celui-ci peut désirer.

M. le Ministre expose à la section les heureux effets des mesures qu'il a prises dans l'intérêt des études littéraires, historiques et

Digitized by Google

scientifiques. On peut déjà apprécier les excellents résultats obtenus pour les sciences physiques et naturelles de la fondation de l'École pratique des hautes études. Il devra en être de même pour les études philologiques et historiques, et M. le Ministre compte pour cela sur le concours du Comité. En conséquence, il invite la section à examiner par quels moyens le Comité pourrait exercer un patronage direct et effectif à l'égard des jeunes gens admis à prendre part aux travaux de l'École pratique des hautes études, comment le Comité pourrait se rattacher ces jeunes gens et les faire coopérer à ses propres travaux, etc.

La section, par l'organe de son président, exprime à M. le Ministre sa reconnaissance pour le témoignage de haute confiance qu'il veut bien lui donner en l'associant à une œuvre dont elle reconnaît toute l'importance. Plusieurs propositions, faites séance tenante, donnent lieu à une intéressante discussion, à laquelle M. le Ministre prend part.

Après le départ de Son Excellence, M. le Président nomme, pour l'examen des diverses questions posées par M. le Ministre, une commission composée de MM. Delisle, Jourdain, de Rozière, Boutaric, Cocheris, Meyer, Michelant, Rathery, Marty-Laveaux, auxquels se réuniront comme à l'ordinaire les membres composant le bureau.

La section décide ensuite qu'elle tiendra ce mois-ci une seconde séance exclusivement consacrée à des lectures de rapports.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX,

VICE-PRÉSIDENT.

M. Marcel Canat de Chizy, correspondant, adresse la copie d'une lettre écrite de Morée à Étienne de Semur, doyen de Chalon-sur-

Digitized by Google

Saône, par le seigneur de Roche la Molère, son neveu, le 9 septembre 1399. Cette lettre, dit le correspondant, relate des faits intéressants pour l'histoire de l'expédition française en Orient sous les ordres du maréchal de Boucicaut.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. l'abbé Chevalier (de Romans), correspondant, annonce qu'il a reçu en communication un recueil diplomatique rédigé au siècle dernier, qui renferme un grand nombre de titres de l'abbaye de Cluny transcrits, soit dans des cartulaires, soit sur les originaux de ses archives. Le correspondant donne l'indication succincte de ces pièces et demande qu'on veuille bien lui faire connaître celles qui auraient été publiées, etc.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Duhamel, correspondant, adresse une note sur les passages à Épinal de Mesdames de France (Adélaïde et Victoire) en 1761 et 1762, note extraite de la relation imprimée du seigneur de Cironcourt. A cette note, M. Duhamel a joint les copies de diverses pièces extraites des archives de la ville d'Épinal et des archives du département des Vosges.

Remercîments et dépôt aux archives.

Le même correspondant adresse encore :

1° Une note sur un manuscrit en vélin pourpre de la bibliothèque d'Épinal (Évangéliaire du xve siècle);

2° Copie d'une charte inédite en langue vulgaire, de la première moitié du xiiie siècle (1250) dont l'original existe aux archives des Vosges.

Renvoi à M. Cocheris.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse copie d'un fragment de relation de la profession religieuse de Mme Louise de France (en 1771) chez les carmélites de Saint-Denis. Cette relation, œuvre d'une religieuse présente à la cérémonie, est écrite sur une feuille servant de garde à un volume.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Lamare, archiviste des Côtes-du-Nord, correspondant, fait hommage du *Catalogue des archives départementales des Côtes-du-Nord*,

Digitized by Google

accompagné d'un *Commentaire*, publié par lui. Il annonce en même temps le prochain envoi d'une Notice sur l'ancienne administration de la Bretagne.

Dépôt du catalogue, etc., à la bibliothèque du Comité et remercîments.

M. G. Leroy, correspondant, adresse copie de deux lettres inédites du cardinal de Bérulle, l'une (1619) relative à la réconciliation de la reine-mère avec le roi Louis XIII, l'autre au traité de Monçon, en 1626.

Renvoi à M. Rathery.

M. Mossmann, correspondant, adresse les copies de six lettres du cardinal Mazarin, écrites dans l'intervalle de 1643 à 1646, à Messieurs de Colmar, et dont les originaux appartiennent aux archives de cette ville.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Sabourin de Nanton, non correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée *Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach*, étude historique sur la réunion de l'Alsace à la France.

Dépôt à la bibliothèque du Comité et remercîments.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. A. de Barthélemy, Bellaguet et Jourdain.

Quelques membres ayant fait remarquer qu'il n'est jamais publié de comptes rendus des travaux de certaines Sociétés savantes, la section prie M. le Ministre de vouloir bien faire écrire à quelques membres du Comité qui ont des rapports en retard depuis plusieurs années. On les priera de renvoyer ces volumes au ministère s'ils ne peuvent s'en occuper.

Des rapports sur des publications de Sociétés sont lus :

Par M. A. de Barthélemy, sur le tome V, 1867 et 1868, de la 2e série du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace;*

Par M. Bellaguet, sur le *Bulletin de la Société de l'industrie de la*

Digitized by Google

Mayenne, t. III (travaux de la section des lettres, sciences et arts, pendant l'année 1866).

A l'occasion de ce rapport, M. Levasseur entre dans quelques considérations au sujet des attaques dirigées contre l'économiste Malthus. Le célèbre auteur anglais s'est sans doute appuyé sur des propositions mathématiques qu'il a crues vraies et qui sont fausses, mais il serait injuste de lui attribuer des principes contraires à la moralité publique, comme on l'a fait trop souvent.

On continue la lecture des rapports :

Par M. P. Meyer, sur le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, t. III et IV;

Par M. Michelant, sur les *Mémoires de l'académie de Stanislas*, année 1866;

Par M. L. Delisle, appendice au rapport de M. Desnoyers sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* (rapport lu à la séance du 4 janvier);

Par M. Marty-Laveaux, sur les *Mémoires de la Société dunquerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, XIIe volume, 1866-1867;

Par M. Jourdain, sur le tome XIV des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.*

M. Jourdain dépose ensuite, sans rapport, le *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*, qui avait été renvoyé à son examen. Outre que ce volume ne contient que la 1re partie du tome II de ce bulletin, les sujets qui s'y trouvent traités appartiennent moins à l'histoire qu'à l'archéologie, un seul excepté, la *Biographie populaire de Jeanne d'Arc.* Mais l'auteur de cette biographie n'est point nommé, et, de plus, comme le titre l'indique, ce nouveau travail sur l'héroïne du XVe siècle a un caractère trop populaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas fait pour les Sociétés savantes.

M. Valentin-Smith lit un rapport sur le tome III de la 3e série du *Bulletin de l'académie delphinale*, et en second lieu un rapport sur le 3e bulletin du IIe volume des *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la province de Maurienne.*

Digitized by Google

Enfin M. P. Clément donne lecture de trois rapports :

1° Sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, années 1866-1867;

2° Sur le *Bulletin de la Société académique du Var*, année 1868.

3° Sur le tome XIII, années 1866-1867, des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* (classe des lettres).

M. Hippeau n'a rien trouvé dans le compte rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils de la Gironde, qui rentrât dans les attributions de la section d'histoire du Comité.

Renvoi à la commission de la *Revue* des rapports de MM. A. de Barthélemy, Bellaguet, Meyer, Michelant, Delisle, Marty-Laveaux, Jourdain, Valentin-Smith et P. Clément.

Rapports sur des communications manuscrites.

M. Rathery lit un rapport sur des chants de campagne, patois et français-patois, recueillis dans le département de Lot-et-Garonne par M. P. Lambert aux environs de Port-Sainte-Marie (arrondissement d'Agen), sur les deux rives de la Garonne. Après avoir rendu un compte très-favorable de ce recueil, M. le rapporteur en propose le dépôt aux archives; mais, M. Lambert ayant réclamé son manuscrit, on le lui renverra comme il le désire.

M. Levasseur a la parole pour répondre à une réclamation de M. l'abbé André au sujet du titre de comte de Genève employé souvent au lieu de celui de comte de Génevois. Suivant M. l'abbé André, il n'y avait pas et il n'y a jamais eu de comté de Genève, mais bien un comté de Génevois. M. Levasseur reconnaît que la réclamation de M. l'abbé est juste au fond, mais qu'elle est exagérée dans sa forme. On ne s'est peut-être pas rendu compte exactement de ce que l'on comprenait sous la qualification de comte de Genève; mais cette dénomination était fréquemment employée dans les chartes du XIIIe et du XIVe siècle.

M. Huillard-Bréholles a souvent aussi rencontré dans les chartes de cette époque le titre de comte de Genève.

Dépôt aux archives de la lettre de M. l'abbé André.

Digitized by Google

M. Servois lit un rapport sur la communication faite par M. Éd. de Barthélemy de deux chapitres des *Mémoires de Jean Rogier*, prévôt de l'échevinage de Reims. M. le rapporteur est d'avis de mettre le manuscrit à la disposition de M. Édouard de Barthélemy. Il n'en propose pas la publication, parce que les parties les plus intéressantes en ont été données par Varin, dans ses *Archives de la ville de Reims*, et par M. Quicherat, dans le *Procès de la Pucelle*.

Le manuscrit de M. Édouard de Barthélemy lui a été renvoyé sur sa demande.

M. Hippeau propose verbalement le dépôt aux archives de l'extrait du grand cartulaire de Saint-Bertin que M. Deschamps de Pas avait adressé comme pouvant servir à faire connaître la vie intérieure des bénédictins au XVe siècle.

M. Boutaric rend compte aussi verbalement de diverses communications manuscrites qui avaient été renvoyées à son examen :

1° Visite aux bibliothèques et aux archives de Milan, Venise et Florence, au mois d'octobre 1868; rapport à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, par M. de Lagrèze, correspondant : proposition de dépôt aux archives, sauf renvoi à M. Guadet des copies de lettres de Henri IV à la république de Venise que contient ce rapport.

2° Entrée du roi Charles IX à Nîmes en 1564; communication de M. A. de Lamothe, correspondant : proposition d'imprimer cette pièce, qui établit que, dès cette époque, le blanc, le bleu et le rouge étaient les couleurs des rois de France, c'est-à-dire formaient leur livrée personnelle.

3° Autre communication du même M. A. de Lamothe : requête présentée par un soldat huguenot qui, à titre de récompense pour ses services, demande au capitaine d'Assier de Crussol, chef du parti réformé en Languedoc, de lui donner les démolitions de la maison claustrale du lieu de Marsillargues (Hérault), demande qui lui fut accordée le 26 mars 1568.

4° Envois de M. Soucaille, correspondant. Ces envois comprennent une trentaine de pièces d'un médiocre intérêt, qui, pour la plupart, concernent la ville de Béziers. M. Boutaric a classé toutes ces pièces suivant leur ordre de dates (la première est de l'an 1353), et il en propose le dépôt aux archives, ainsi que de la requête du soldat huguenot communiquée par M. A. de Lamothe.

Digitized by Google

5° Relation d'une ambassade envoyée en 1322, à Avignon, auprès du pape Jean XXII, par le roi Charles le Bel, pour obtenir la dissolution de son mariage avec Blanche de Bourgogne : proposition de publication dans la *Revue* de ce document, communiqué par M. Garnier, de Dijon.

6° Proposition de publier également dans la *Revue* un extrait du livre des partages de l'évêché de Troyes, communiqué par M. d'Arbois de Jubainville, membre non résidant, et ayant pour titre : *Règles suivies pour le partage des serfs entre le roi et l'évêque de Troyes en 1468.*

Toutes les conclusions du rapport de M. Boutaric sont adoptées.

M. Valentin-Smith propose le renvoi à M. Guadet de huit lettres de Henri de Navarre (plus tard Henri IV) qui font partie d'une communication de pièces adressées par M. Magen, correspondant, et dont il a été chargé de rendre compte.

M. Lascoux propose le dépôt aux archives de la communication de M. Hucher, correspondant, relative à une enquête sur la perception d'un droit de foire dans la ville de Vendôme, appartenant à l'abbaye de l'Épan, près le Mans. Cette communication semble à M. le rapporteur n'avoir d'intérêt que pour l'histoire de l'abbaye de l'Épan et un peu pour l'histoire. Conclusion adoptée ; des remercîments seront adressés à M. Hucher.

Renvoi à la commission de la *Revue* des rapports de MM. Rathery et Servois.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Darcel entretient la section de deux réclamations de M. Aurès, ingénieur en chef du Gard et correspondant du Ministère.

La première de ces réclamations a pour objet le silence gardé dans le discours prononcé à la Sorbonne, en 1868, par M. le marquis de La Grange, à l'égard de l'*Étude sur les dimensions du Parthénon*, que le savant ingénieur avait envoyée pour le concours des Sociétés savantes. Le concours, dit M. Darcel, portant sur des monuments nationaux, il n'y avait pas lieu de s'occuper d'un travail relatif au Parthénon; toutefois, à l'occasion d'un autre travail du même savant, l'auteur du discours prononcé au nom de la section n'a pas oublié de parler de divers mémoires de M. Aurès relatifs à la métrologie gauloise.

C'est sur le paragraphe où sont rapidement analysés ces travaux que porte la deuxième réclamation de M. Aurès, qui se plaint que M. de La Grange lui ait attribué une opinion qu'il n'a jamais avancée. En effet, M. Aurès n'a pas dit que les ouvriers qui travaillaient en Gaule, à l'époque romaine, avaient à leur disposition trois unités de mesures différentes, mais bien qu'ils avaient trois systèmes métriques différents. Il y avait donc dans le discours[1] une inexactitude dont la section et son président donnent acte au savant correspondant.

La Société archéologique de Sens, par l'organe de son président, sollicite une subvention exceptionnelle de 1,500 francs, applicable à la publication accompagnée de dessins des monuments qui com-

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 362.

Digitized by Google

posent le musée lapidaire de cette ville. A cette occasion, un membre du Comité fait remarquer que l'usage de la section n'est pas d'encourager des projets, mais de seconder des œuvres ayant déjà reçu un commencement d'exécution qui permette de juger de leur valeur scientifique. En outre, dans l'espèce, cette savante compagnie lui paraît trop jalouse de ses droits, strictement légitimes d'ailleurs, sur le musée lapidaire dont on lui doit l'existence; il a été affirmé à Sens même, à ce membre du Comité, que la Société en question se réserve la faculté exclusive d'en publier les monuments, et qu'elle n'autorise même pas les visiteurs à les dessiner; ce sont là des dispositions peu libérales que la section ne saurait approuver. A ceci un autre membre du Comité, qui a parfois occasion de se rendre à Sens, objecte que l'interdiction ne doit pas être aussi rigoureuse qu'on l'a dit à son collègue, et promet de prendre des informations à ce sujet très-prochainement. Quoi qu'il en soit, la section, s'en tenant à ses précédents en pareille matière, décide qu'elle ne peut intervenir en ce moment, mais qu'elle s'empressera de solliciter pour la Société archéologique de Sens les encouragements du Ministre, lorsqu'elle s'y sera acquis des droits en publiant, avec le soin qu'on peut attendre du zèle et de la science de ses membres, les précieux monuments dont on lui doit la découverte et la conservation.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse une brochure extraite des *Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, intitulée : *Excursion dans les ruines de Mila, Safevas, Sila et Sigus, pendant l'été de 1863*. Des remercîments seront adressés à notre savant collègue.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse un fragment d'une notice archéologique sur l'église romane de l'abbaye royale de Berteaucourt-les-Dames, arrondissement de Doullens (Somme). M. A. Lenoir examinera cette communication.

M. de Peybère, préfet des Landes, donne avis de la découverte faite à Saint-Cricq, à 12 kilomètres de Mont-de-Marsan, d'une vaste villa romaine, dont on retrouve toutes les substructions ainsi que des mosaïques en grand nombre.

M. Hippolyte Durand, correspondant, de concert avec M. l'abbé Lugat, curé doyen de Villeneuve-de-Marsan, adresse quelques notes

Digitized by Google

accompagnées de croquis sur les mêmes substructions de Saint-Cricq.

Enfin M. Castaing, sous-chef au Ministère de la guerre, fait une communication, également accompagnée de dessins, relative à la même découverte.

Ces trois communications sont renvoyées à M. Jules Quicherat.

M. Émile Amé, correspondant, adresse :

1° L'inventaire des meubles et objets mobiliers appartenant à M. Antoine de Léotoin, évêque et seigneur de Saint-Flour, daté du 14 novembre 1482 ;

2° L'inventaire des livres, objets mobiliers, vêtements sacerdotaux, calices, etc., existant dans le monastère de Chirac, près Marvejols (Lozère), au 21 juillet 1462.

Cette communication sera examinée par M. A. de Montaiglon.

M. Aurès adresse l'estampage d'une inscription inédite, gravée sur un petit autel votif trouvé dernièrement à Nîmes. Suivant le correspondant, ce monument serait le seizième de ceux sur lesquels on lit le nom des PROXVMI ou PROXSVMI.

Sur celui-ci, on lit PROXSVMI, comme sur celui d'Avignon, qui porte le n° 2038 dans le Recueil d'Orelli. Le nom de la femme qui l'a dédié est écrit POMPVLIA au lieu de POMPILIA.

M. Léon Renier examinera cette communication.

M. l'abbé Baudry, correspondant, a envoyé une note sur le dixième puits funéraire de Troussepoil, commune du Bernard (Vendée). Il annonce en même temps une note sur le onzième puits et s'occupe de l'ouverture du douxième. M. Quicherat est chargé du rapport sur ce nouvel envoi.

M. l'abbé Canéto, correspondant, envoie les estampages :

1° De quatre inscriptions du moyen âge trouvées dans les fouilles exécutées dans l'enclos du prieuré bénédictin de Saint-Orens d'Auch ;

2° D'un fragment d'une inscription romaine provenant des mêmes fouilles ;

3° D'une inscription qui paraît être hébraïque.

MM. de Guilhermy et Léon Renier se partageront cet envoi.

Digitized by Google

Le même correspondant envoie la copie d'une inscription qui se trouve dans une commune voisine d'Auch. M. le baron de Guilhermy examinera cette communication.

M. Jules Chevrier, correspondant, adresse une note, accompagnée de deux plans et d'une coupe, sur différents systèmes de pavés natiques observés à Chalon-sur-Saône. M. Lance examinera cette communication.

M. Ch. Cournault, correspondant, adresse trois croquis de fragments d'une statue de bronze découverts en face de Scarpone, à 1m,40 en contre-bas des fondations du pont du chemin de fer jeté sur le petit ruisseau des Fontaines de Dieulouard (Meurthe). M. J. Marion se charge d'examiner cette communication.

M. Duhamel, correspondant, fait hommage de deux brochures qu'il a publiées :

1° Rapport sur les fouilles faites à Sauville, avec trois planches.

2° Du pariage de Remiremont avec les ducs de Bourgogne et les rois de France (1266-1662).

Des remercîments seront adressés à M. Duhamel.

M. Dupré, correspondant, adresse des documents historiques sur les fontaines de Blois. M. de Montaiglon examinera cette communication.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse des notes relatives à la chasse de Saint-Maurille, qui seront examinées par M. Darcel.

M. Ch. L. Grandmaison, correspondant, adresse des copies de pièces qui établissent certains points de la biographie des Juste, célèbres sculpteurs tourangeaux. M. de Montaiglon examinera cette communication.

M. de La Prairie, correspondant, adresse un sixième rapport sur les anciennes cloches de l'Aisne.

M. Henri Revoil, membre non résidant, adresse une note, accompagnée d'un dessin, sur un bas-relief qui se voit à Saint-Raphaël, près de Fréjus. Ce bas-relief, qui doit dater de 1261, représente l'archange Raphaël et Bertrand de Saint-Martin, évêque de Fréjus.

Digitized by Google

M. de Guilhermy examinera les communications de MM. de La Prairie et Revoil.

M. Soucaille, correspondant, adresse la copie d'une inscription romaine gravée sur une table de marbre blanc qui existe dans le baptistère de l'église de Cazedarnes (Hérault). M. Léon Renier examinera cet envoi.

M. G. Tholin, correspondant, adresse sur l'église romane de Saint-Victor (Rhône) une étude accompagnée de quatre dessins. M. J. Quicherat examinera cette communication.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. A. Lenoir, Marion, Darcel, Renier, Lacroix, Bertrand, Quicherat, F. de Guilhermy et Éd. de Barthélemy.

M. le secrétaire du Comité donne lecture du projet de la circulaire qui doit être adressée aux correspondants du Ministère à l'occasion des nouvelles nominations faites par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique [1]. En ce qui concerne les travaux de la section, ce projet est adopté, sauf quelques additions de détail proposées par divers membres et dont il sera tenu compte.

M. le baron de Guilhermy entretient la section d'une difficulté typographique que présente l'exécution de la décision prise dans la séance du 11 mai 1868 à l'égard de la publication des inscriptions de la France, portant que ces inscriptions seraient reproduites en caractères *augustaux*. Depuis cette décision, l'Imprimerie impériale a fait savoir à M. de Guillermy qu'il serait impossible de reproduire ces inscriptions en caractères augustaux, en tenant compte en même temps des abréviations; aussi notre collègue propose-t-il à la section de revenir sur sa décision. Sans entrer dans le détail des sérieux motifs accessoires sur lesquels se fonde M. de Guilhermy, il suffira de mentionner ici que, sur sa proposition et à l'unanimité, la section décide qu'on emploiera pour la reproduction des inscriptions des caractères diversifiés selon les époques. Un signe spécial distinguera les inscriptions dont on publiera de véritables *fac-simile*, de celles pour

[1] Arrêté du 12 octobre 1868. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VIII, p. 221.

Digitized by Google

lesquelles on se contentera de reproductions avec des caractères propres à chaque siècle.

Des rapports sont lus : par M. A. Lenoir, sur les tomes VI et VII, 1865 et 1866, du *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan;* — par M. Quicherat, sur le *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. III de la 3e série, 1867; — par M. Marion, sur les *Publications de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.* Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. L. RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

A la séance du 14 décembre 1868, il a été parlé du droit exclusif de publication des monuments du musée lapidaire de Sens que se réserverait la Société archéologique de cette ville; un membre de la section avait cru pouvoir contester l'exactitude d'une telle assertion, et, sur l'insistance d'un autre membre, avait promis de prendre à ce sujet des renseignements à Sens même. Ces renseignements ont été pris, et il en résulte qu'effectivement la Société, qui a fait les frais des fouilles, qui a sauvé ces monuments d'une destruction imminente, entend se réserver exclusivement le droit de les publier. Personne, au sein de la section, n'a la prétention de se faire juge de cette décision de la Société de Sens au point de vue du droit strict; mais celui des membres du Comité qui avait révélé cet état de choses persiste à penser que, dans cette circonstance, cette compagnie n'agit point avec la libéralité qu'on devait attendre d'une réunion d'hommes distingués comme le sont les savants qui la composent. Un autre membre, tout en admettant que la Société archéologique puisse se regarder comme propriétaire de ces monuments, fait remarquer que l'on ne peut se défendre d'opposer à

Digitized by Google

ces restrictions, en définitive fâcheuses pour la science, les facilités accordées à tous ceux qui visitent le riche musée lapidaire de Lyon. Ces réflexions sont accueillies par l'approbation de l'assemblée.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, fait hommage de deux brochures sur des fouilles exécutées assez récemment en Normandie. Des remercîments seront adressés à notre zélé collègue dont les ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité.

M. Dumoutet, membre non résidant, annonce qu'il a terminé le relevé des inscriptions de l'ancien diocèse de Bourges, et demande qu'on lui rende tous les calques adressés par lui au Comité, attendu qu'il se prépare à mettre son travail en état pour l'impression. La section serait disposée à obtempérer à cette demande, mais les divisions du *Corpus* des inscriptions de la France qui seront faites dans les départements, suivant le vœu exprimé par M. de Guilhermy lui-même, devant être exécutées sous sa direction et sur le plan adopté par le Comité, on attendra que les inscriptions de l'ancien diocèse de Paris, qui sont sous presse en ce moment, soient publiées, avant de s'occuper de la rédaction définitive des sections, auxquelles la première partie de ce grand travail servira de modèle.

M. Dumoutet, qui fait connaître en même temps qu'il s'occupe simultanément de l'exécution des répertoires archéologiques du Cher et de l'Indre, soulève la question de savoir s'il n'y aurait pas avantage à publier ces deux répertoires en un seul et même volume. A cette demande la section répond en invitant M. Dumoutet et, par la même occasion, tous les savants des départements qui veulent bien, comme notre zélé collègue, coopérer à la grande et nationale entreprise des répertoires, à s'en référer aux instructions qu'elle a publiées à ce sujet. Il importe que le travail soit exécuté sur un plan uniforme, et que, sous aucun prétexte, on n'arrive à en déranger l'économie.

M. l'abbé André, correspondant, adresse la copie d'un inventaire de la sacristie des Cordeliers d'Avignon, en 1359, qu'il a copié dans le cartulaire de ces religieux que l'on conserve aux archives du département de Vaucluse. M. A. de Montaiglon examinera cette communication.

Digitized by Google

M. Aubertin, correspondant, adresse un rapport sur les fouilles qu'il a exécutées à Parruez, commune de Corgengoux (Côte-d'Or), à l'aide de la modique subvention qui, sur sa demande, lui a été accordée par M. le Ministre de l'instruction publique. M. Marion examinera cette communication.

M. l'abbé Barraud, correspondant, fait hommage d'une *Notice sur les confessionnaux* qu'il a publiée dans le *Bulletin monumental.*

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse copie de documents dont il possède les originaux et qu'il offre de communiquer si la section en jugeait la publication intéressante. Ce sont : 1° l'inventaire des meubles et effets mobiliers de la succession de François de Gaing, sieur d'Oradour sur Glane (11 juillet 1565); 2° la note des effets mobiliers fournis par M. de Blom à sa fille Marguerite, qui épousa, vers la fin du XVIe siècle, Pierre de Boislinards. M. Darcel est chargé d'examiner cette communication.

M. de Lhotellerie, correspondant, adresse l'estampage d'une partie d'inscription gravée sur une longue plaque de marbre blanc veiné de bleu, rencontrée à quelques mètres à l'ouest des thermes de Césarée de Mauritanie (Cherchell). Au même endroit, on a trouvé aussi un fragment de chapiteau de pilastre, en marbre blanc, d'ordre corinthien. Ces deux débris font partie du musée de Cherchell. En même temps, M. de l'Hotellerie adresse l'estampage d'une autre inscription du musée de Cherchell qui a été trouvée en 1856. Cette communication sera examinée par M. Léon Renier.

M. Léon Renier, à l'occasion de cette communication, entretient la section d'une très-importante inscription découverte à Lambèse en octobre 1866, et dont un estampage lui a été envoyé directement par M. Dewulf, capitaine du génie, commandant le cercle de Biskra. Cette inscription, qui a déjà été publiée, mais avec quelques inexactitudes, dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine*[1], ne comprend pas moins de quatre-vingt-une lignes. C'est l'histoire de la construction d'un aqueduc destiné à amener de l'eau à Bougie

[1] Voyez dans le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, année 1868, XIIe volume de la collection, p. 479, un article de M. Cherbonneau, dans lequel notre zélé collègue fait connaître tous les détails de cette découverte.

Digitized by Google

et qui devait traverser une montagne qui fut attaquée à la fois des deux côtés; les plans donnés par l'officier chargé du travail n'ayant pas été exactement suivis par les ouvriers, les deux tunnels ne se rencontrèrent pas. Il fallut demander à deux reprises différentes le retour sur place de l'ingénieur, afin de réparer les fautes commises en son absence et atteindre le but de l'entreprise. Cette inscription mentionne les noms de trois légats de Numidie et de trois procurateurs de la Mauritanie sitifienne qui vivaient du temps d'Antonin le Pieux. La construction de l'aqueduc de Bougie date, par conséquent, du règne de cet empereur, et cette circonstance prête encore à l'inscription un nouveau genre d'intérêt. L'inscription relate que, lors du troisième voyage que l'officier ingénieur et les hommes de sa suite firent pour se rendre de Lambèse à Bougie, ils furent entièrement dépouillés par des brigands. Or jusqu'ici on regardait comme d'invraisemblables fictions les récits d'actes de brigandage que font si fréquemment les romanciers de l'époque des Antonins. L'événement rapporté dans ce texte épigraphique nous montre que ces écrivains peignaient au vrai les mœurs de leur temps. Il est intéressant de mettre en regard l'absence de sécurité des routes en Algérie sous la domination romaine avec la facilité et la sûreté des communications dont on jouit dans notre colonie.

M. Mallay, correspondant, adresse une note sur une colonne creuse ou lanterne des morts située dans le cimetière de Culhat (Puy-de-Dôme), et exprime le vœu que le Comité veuille bien demander à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique quelques centaines de francs pour exécuter des fouilles dans cette localité, où l'on observe des indices de substructions antiques. M. Lenoir est chargé de faire un rapport sur cette communication et sur la suite à donner à cette demande de subsides.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse les copies de sept inscriptions des XVIIe et XVIIIe siècles qu'il a recueillies dans les églises d'Avenay, de Bury-les-Istres et d'Étoges.

M. Nozot, correspondant, adresse des notices sur Rethel, Puiseux et Ayvelles (Ardennes).

M. Henri Révoil, membre non résidant, adresse deux estampages

Digitized by Google

d'inscriptions provenant de fouilles faites autour de l'église de Saint-Pierre de Mollegrès des Aliscamps d'Arles.

M. le baron de Guilhermy est chargé de l'examen des envois de MM. de Mellet, Nozot et H. Revoil.

M. de Rochambeau, correspondant, adresse les copies d'un certain nombre d'inscriptions romaines relevées par lui sur des colonnes milliaires, des stèles, réunies à Beaucaire (Gard). M. Léon Renier examinera cette communication.

M. Simonnet, correspondant, fait hommage de son *Essai sur les voies romaines dans le département de la Côte-d'Or*, in-4°.

M. Verly, correspondant, adresse un recueil de cinquante épitaphes avec dessins d'écus blasonnés, qui est renvoyé à l'examen de M. de Guilhermy.

M. Bréan transmet le catalogue des antiquités découvertes dans les fouilles qu'il a fait exécuter (en dehors des subventions à lui accordées par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique) à Gien-le-Vieux, de 1862 à 1868, et dont il a fait la remise à l'administration municipale de Gien, à l'effet de fonder dans cette ville un musée archéologique.

M. Fivel, architecte de l'arrondissement de Chambéry, ayant eu connaissance de la délibération de la section d'archéologie du 15 juillet 1867[1] et de la fin de non-recevoir opposée par M. Quicherat à ses conclusions tendant à placer l'Alesia de César dans les environs de Novalaise, annonce qu'il attend que M. Quicherat ait formulé ses objections avant d'envoyer le rapport détaillé demandé par Son Exc. le Ministre par suite de la délibération citée. M. Fivel adresse en même temps copie d'une lettre écrite par lui à ce sujet à M. Quicherat. La section renvoie cette communication à M. Quicherat.

M. l'abbé Robert, curé de Fouquières-sous-Lens (Pas-de-Calais), renouvelle sa demande d'une subvention à l'effet de rechercher l'emplacement de Quentovic. La section décide qu'il y a simplement lieu de remettre sous les yeux de M. l'abbé Robert la réponse qui

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI, p. 230.

Digitized by Google

lui a été faite à ce sujet en 1867, attendu que la question est restée dans le même état qu'alors[1].

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. L. Renier, de Guilhermy, Lance, Chabouillet et Douët d'Arcq, puis nomme les deux commissions chargées, l'une de l'examen des ouvrages envoyés en vue du concours de 1868, l'autre de dresser la liste des propositions à faire à Son Exc. M. le Ministre en vue des distinctions honorifiques à accorder à l'époque de la réunion de la Sorbonne. Ces commissions se composeront : la première, de MM. de Guilhermy, Quicherat, A. de Montaiglon, Darcel, Marion, Lenoir et Douët d'Arcq; la seconde, de MM. de Guilhermy, Quicherat, Hamille, de Montaiglon, du Sommerard. A ces deux commissions s'adjoindront, selon l'usage, les membres du bureau de la section.

M. Darcel fait passer sous les yeux de ses collègues une croix processionnelle en argent qui a été trouvée dans le palais du roi Théodoros à Magdala. Cette croix, acquise sur les lieux par un officier français à la suite de l'expédition anglaise en Abyssinie, a été donnée par lui à M. le général marquis de Wassoigne, et par ce dernier à M. E. Duthuit, amateur rouennais, qui la possède aujourd'hui. Des scènes de la passion sont gravées sur cette croix, dont le travail est assez grossier.

M. Marion remet deux volumes qui avaient été renvoyés à son examen et dans lesquels il n'a pas trouvé les matériaux d'un rapport. Ce sont : 1° les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 2e série, t. XIV : ce volume ne renferme qu'une note assez brève de M. Mignard sur les inscriptions runiques, à propos d'une inscription découverte sur une roche dans le Cumberland en Angleterre; 2° les *Annales de la Société académique de Nantes*, 1er et 2e semestres de 1867 : ce volume ne renferme aucun travail archéologique; la dissertation (réimprimée) sur la ville gauloise de *Ratiatum* est purement historique.

M. le comte Clément de Ris dépose aussi, sans rapport et pour les mêmes motifs que M. Marion, le *Recueil, etc.*, pour l'année 1868, publié par la *Société des sciences, agriculture, etc. de Tarn-et-Garonne.*

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 14; voyez aussi t. V, p. 197 et suiv.

Digitized by Google

M. Édouard de Barthélemy donne lecture de quatre rapports : 1° sur le tome IX des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie;* 2° sur le tome XXXI (3e série, XIV) des *Mémoires de la Société académique de l'Aube;* 3° sur le tome Ier de la nouvelle série du *Bulletin de la Société académique du Var;* 4° sur les *Comptes rendus des séances publiques des 28 janvier et 26 août 1867 de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.*

M. de Guilhermy lit un rapport sur les *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, t. XLI, XLII et XLIII (années 1864, 1865 et 1866).

M. A. Darcel lit un rapport sur le *Bulletin trimestriel de la Société Ramond. Explorations pyrénéennes* (année 1866).

Ces six rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Marion lit un rapport sur des croquis envoyés par M. Cournault, correspondant, de fragments d'une statue en bronze trouvée près de Scarpone (Meurthe), dont la section adopte les conclusions.

M. de Guilhermy lit un rapport sur diverses communications de MM. Advielle, abbés Barbier de Montault et Canéto, Dumoutet, Dupré, Dusevel, Godard-Faultrier, Jacquemin, Leclecq de La Prairie, comte de Mellet, Nozot, Révoil (Henri), Verly, Martin-Daussigny et Soucaille. Toutes les conclusions de cet important rapport sont adoptées par la section.

Les rapports de MM. Marion et de Guilhermy sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

M. A. de Montaiglon rend compte verbalement de deux communications dont il propose l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*, lorsqu'elles auront été complétées par leur auteurs.

1° M. Dupré, correspondant : *Documents sur les fontaines de Blois*, travail intéressant qu'il faudra imprimer *in extenso*, sous la réserve d'observations relatives à la date de la construction d'un grand aqueduc, fixée, il y a quelques années, par notre collègue M. de La Saussaye. Dans ce travail, le rapporteur signale une note dans laquelle M. Dupré donne l'étymologie du nom d'*Arcis* que porte l'une des fontaines de Blois. M. de Montaiglon établit le rapprochement

Digitized by Google

de cette dénomination avec celle d'une vieille voie parisienne, la rue des *Arcis* ou *Arsis*, sur l'origine de laquelle on n'est pas d'accord et qui pourra peut-être être fixée à l'aide de la note de M. Dupré.

2° M. Loyseau-Grandmaison, correspondant : Pièces qui établissent certains points de la biographie des Juste, les célèbres sculpteurs tourangeaux. Le rapporteur fait, au sujet de cet intéressant travail, quelques observations qui seront transmises à l'auteur, ainsi que celles auxquelles a donné lieu celui de M. Dupré.

L'impression de ces deux communications est décidée par la section qui les renvoie à la commission de la *Revue*.

M. Quicherat rend compte verbalement de diverses communications :

1° M. Fascou, agent voyer de première classe à Fontaine-Française (Côte-d'Or), demande une subvention destinée à la continuation de fouilles exécutées sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-sur-Vingeanne, où des travaux de déblayement ont fait découvrir les substructions d'une villa romaine. Le rapporteur ne pense pas qu'il y ait lieu de donner suite à la demande de M. Fascou, attendu que, bien qu'il soit évident, d'après ses indications, qu'il s'agit réellement de vestiges d'une habitation romaine, les objets découverts ne laissent pas supposer qu'il y ait chance d'obtenir des résultats de grande valeur.

2° M. Bréan a envoyé un rapport sur des découvertes faites aux environs de Gien en 1868, dans lequel il fait connaître le point d'arrivée, découvert par lui, d'un canal ou aqueduc souterrain dont il avait entretenu la section il y a trois ans. On a trouvé dans le voisinage un fragment de collier de bronze et une épée gauloise. A la limite du département du Loiret, à Neuvy-sur-Loire (Nièvre), on a trouvé depuis deux ans beaucoup d'antiquités romaines, fibules, jouets d'enfant de pierre blanche, etc., et une quantité considérable de monnaies romaines de presque tous les empereurs. M. Bréan prend la peine de décrire les principaux types de ces monnaies; c'est véritablement de la peine et du temps perdu. On a déjà souvent, ajoute le rapporteur, recommandé aux correspondants de s'abstenir de ces descriptions sans utilité. Qu'ils veuillent bien se borner à renvoyer à l'ouvrage de M. Cohen[1], plusieurs fois signalé dans la

[1] *Description historique des médailles impériales*. Sept volumes, dont le dernier, servant de supplément aux six autres, a paru en 1868.

Digitized by Google

Revue des Sociétés savantes, et ne décrire que les pièces qui n'y figureraient pas.

3° M. de Pebeyre, préfet du Lot, envoie un mémoire imprimé sur une découverte faite sur l'emplacement de l'oppidum de Mursceint ou Murshein, près Cahors, par M. Castagnez, agent voyer d'arrondissement, à la suite d'investigations ordonnées par le préfet. Ce travail, très-bien fait, a été suffisamment analysé dans la *Revue archéologique*[1].

4° M. l'abbé Baudry, correspondant, envoie, sur le dixième puits funéraire découvert à Troussepoil, une note que le rapporteur propose de publier dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Toutes les conclusions de M. Quicherat sont adoptées.

Le même membre dépose sur le bureau, de la part de M. Blancard, correspondant, architecte des Bouches-du-Rhône, le dessin d'une médaille d'argent trouvée à Auriol, en octobre 1868, sur le lieu même de la découverte du trésor de monnaies anépigraphes d'argent faite en 1867, et demande que cette communication soit renvoyée à M. Chabouillet. Cette proposition est adoptée.

M. Darcel lit un rapport sur trois envois de M. Godard-Faultrier, dont il propose l'impression, sous la réserve de quelques additions et modifications qui seront communiquées à l'auteur.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] Numéro d'août 1868, p. 249 et suiv.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société académique de Laon.
Tome XV, 1865; tome XVI, 1867.

Les deux derniers volumes publiés par la Société académique de Laon peuvent être l'objet d'un seul et même rapport, dans lequel je me propose d'examiner d'abord, en suivant l'ordre chronologique, les mémoires qui traitent de matières purement historiques. En second lieu, je passerai en revue les documents publiés *in extenso* dans ce bulletin, et qui n'ont pas donné lieu à des dissertations spéciales.

Le moyen âge proprement dit ne nous offre que deux travaux particulièrement dignes de remarque. Le premier est une étude de M. Marville *sur les lieux où s'est arrêté Charles le Chauve pour ses chasses en 867*, étude accompagnée d'un tableau des localités situées dans la forêt de Cuise, où les rois carlovingiens ont séjourné de 837 à 887. Le but de la dissertation de M. Marville est de prouver que c'est Autreville, canton de Chauny (Aisne), et non pas Orville, canton de Pas (Pas-de-Calais), qui répond au lieu nommé *Audriaca villa* dans les annales bertiniennes, *Autreivilla* dans les diplômes; lieu où Charles le Chauve aurait demeuré au mois d'octobre 867, pour y attendre le résultat du concile convoqué à Troyes. D'après M. Marville, ce serait aussi à Carbain, ancienne villa située sur le territoire de Trosly-Loire, et non pas à Corbeny, qu'il faudrait placer le *Carbonacus* où, d'après les mêmes annales, Charles reçut des mains d'Hincmar une lettre du pape favorable aux prétentions de ce prélat. Le tableau des séjours, qui accompagne cette dissertation,

Digitized by Google

a pour objet de faire ressortir, pendant une période de cinquante ans, la convergence des voyages royaux vers Quierzy comme vers un centre d'où rayonnait habituellement l'action gouvernementale, et de limiter par là le champ des recherches en ce qui concerne les itinéraires. Les arguments allégués par M. Marville en faveur d'Autreville me paraissent concluants; mais je considère comme seulement probables ceux qu'il propose en faveur de Carbain.

Le second travail relatif au moyen âge consiste dans une notice de M. Matton, archiviste du département de l'Aisne, *sur la commune de Laon au XIIIe siècle.* C'est la réimpression d'un mémoire lu à la Sorbonne en 1866 et publié dans le recueil de 1867, p. 67 et suiv. Je n'ai pas à revenir ici sur cette notice, dont j'ai eu déjà l'occasion d'entretenir la section, et dont j'ai fait ressortir le mérite au point de vue des recherches, tout en regrettant que M. Matton n'ait point traité à fond l'intéressant sujet dont il ne donne en quelque sorte que l'esquisse. L'auteur s'est borné, dans cette réimpression, à y ajouter deux chartes, l'une latine, qui est le serment de fidélité prêté à Louis IX et à la reine Blanche en 1228 par le maire et les jurés de Laon; l'autre française, qui est un contrat de vente passé entre des particuliers en 1271, et que la commune a fait «seeler d'un seel «de la pais de Laon as causes.» M. Matton a joint aussi à cet appendice le dessin des deux sceaux appendus aux actes qu'il reproduit.

Il nous faut descendre jusqu'au règne de Henri IV, et là nous rencontrons une courte notice de M. de Marsy sur la *prise de la Fère en octobre 1589*, par le marquis de Piennes, plus connu sous le nom de Maignelay; puis un récit très-circonstancié du siége de la même ville par Henri IV (1595-1596), dû à la plume exercée de M. Charles Gomart. On sait que Maignelay, qui commandait dans la Fère pour la Ligue, ayant entamé des négociations avec le Béarnais, avait été assassiné par l'ordre du duc de Mayenne, et que celui-ci avait livré ou laissé livrer la ville aux Espagnols, qui en avaient fait leur principale place d'armes. M. Gomart prouve fort bien que la défense héroïque dont quelques historiens ont fait honneur aux Espagnols se réduit à peu de chose, puisqu'il n'y eut pas d'assaut, et qu'une inondation persistante dispensa même les assiégés de veiller à la défense des remparts. Ils n'eurent pas non plus à souffrir de la famine, car il fut constaté qu'au moment de la capitulation ils avaient encore pour deux mois de vivres. Une copie lithographique d'une gravure

Digitized by Google

du temps représentant le plan de la ville et du château de la Fère permet de suivre les opérations du siége, et d'autres communications supplémentaires faites par M. Poissonnier et par M. Matton ajoutent encore à l'intérêt du travail consciencieux de M. Gomart. L'un des nouveaux documents produits en cette occasion est le serment de fidélité prêté, le 24 février 1590, par le maire et les jurés de la Fère au cardinal Charles de Bourbon, qu'ils reconnaissent comme roi de France.

La canalisation de l'Oise et de la fausse Sambre, sous le ministère de Mazarin, est une bonne étude d'histoire locale, où l'on retrouve les qualités propres à M. Matton, l'exactitude dans les recherches et la clarté dans l'exposition. Le cardinal-ministre, engagiste du comté de Marle, avait fait construire un canal en amont du moulin de Chauny pour élever et maintenir les eaux jusqu'au pont de Beautor, où la navigation commençait. Ce passage, mal entretenu, fut ensuite cédé au duc de Guise. Ce prince, comptant exploiter d'une manière plus fructueuse sa forêt de Nouvion, remit d'abord en bon état le canal et le pont de Chauny, puis obtint, en 1662, des lettres patentes qui l'autorisaient à rendre l'Oise flottable et navigable, en creusant et en élargissant son lit et ses affluents depuis le Nouvion jusqu'à Vadencourt, et en abattant les moulins et tous les obstacles capables d'entraver la navigation. Le parlement, ayant ordonné une enquête qui fut faite avec le plus grand soin par un maître des eaux et forêts nommé Froidour, entérina les lettres patentes; mais l'établissement de la canalisation rencontra les plus vives résistances de la part des villages riverains et des propriétaires intéressés. L'histoire de ces résistances, presque toujours aveugles et quelquefois criminelles, est retracée pièces en mains par M. Matton, qui nous fait assister à la ruine rapide de l'exploitation du canal nouvellement construit. En 1680, aucun bois de flottage n'arrivait plus de la forêt de Nouvion, et en même temps les marchandises s'entassaient à la Fère sans pouvoir descendre au delà. Cette ville s'émut et sollicita avec instance la réparation du canal de Chauny, qu'elle n'obtint qu'en 1706. L'auteur prolonge le récit des vicissitudes du canal de Sambre-et-Oise jusqu'à la loi du 30 avril 1833, qui le concéda pour quatre-vingt-dix-neuf ans à une compagnie particulière, et il fait remarquer, en terminant, que cette entreprise éminemment utile, qui répondait à de véritables besoins, qui présentait d'incontestables avantages, échoua surtout

Digitized by Google

parce qu'elle ne fut pas soutenue au XVIIIe siècle par des compagnies puissantes comme celles d'aujourd'hui.

Nous retrouvons encore, mais toujours avec plaisir, le même et infatigable M. Matton, nous racontant, d'après les documents consultés par lui aux archives départementales, les événements auxquels donna lieu la maladie épidémique qui sévit en 1668 dans le Laonnais et le Soissonnais. Un conseil sanitaire ou chambre de santé, constitué à Laon par François de Lamoignon, conseiller au parlement, fut chargé de prendre toutes les mesures propres, suivant les idées du temps, à prémunir la ville contre les dangers de la contagion; et c'est le relevé jour par jour des délibérations de ce conseil que le savant archiviste met sous nos yeux, en y joignant quelques sages réflexions. Si l'on doit rendre justice au zèle et au dévouement des personnes qui composaient le conseil et qui siégèrent sans interruption du 8 mai 1668 au 26 février 1669, on ne peut s'empêcher de déplorer en même temps leur profonde ignorance et la rigueur souvent excessive dont ils usèrent dans l'exercice de leurs fonctions. Aucune enquête n'est faite sur la nature du mal, sur les moyens de l'observer et de le combattre scientifiquement, soit par une meilleure hygiène, soit par des remèdes appropriés. Entraver la circulation, faire garder les passages, séquestrer dans leurs maisons barrées les individus, même médecins, suspects d'avoir communiqué avec les pays infectés, enfermer les malades pauvres dans des loges étroites, bâties à la hâte aux extrémités de la ville, et cela sous peine d'amende et quelquefois sous menace de mort contre les contrevenants, telles sont, avec les processions et les transports de reliques, les seules mesures préservatrices auxquelles s'arrêta le conseil sanitaire de Laon, mesures inutiles ou impuissantes qui ne firent qu'augmenter en pure perte les inquiétudes et les souffrances des populations.

Dans une *Notice sur Dom Bugniatre*, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, M. Thillois a réuni des détails instructifs et piquants sur le principal épisode de la vie littéraire de ce religieux. Il s'agit d'une histoire de Laon que Dom Bugniatre, né à Laon et résidant à l'abbaye de Saint-Jean-de-Laon, avait entreprise pour répondre à un désir exprimé par le chancelier Daguesseau. En 1755 intervint entre lui et le conseil municipal de Laon un traité qui l'autorisait à écrire cette histoire, moyennant une indemnité payable en diverses sommes jusqu'à concurrence de 2,400 livres. Dom

Digitized by Google

Bugniatre y travailla pendant plusieurs années avec un zèle extrême, et forma un recueil de chartes qui occupe à lui seul plus de 900 pages in-folio. Mais quand il fut question de régler ses comptes avec la municipalité laonnaise, l'auteur éprouva amplement les difficultés et les déboires dont avaient eu leur part quelques-uns des historiographes provinciaux ses confrères. N'ayant encore touché que 600 livres, il réclama, en 1760, le surplus de ce qui lui était légitimement dû, et, à l'appui de sa demande, il présenta le manuscrit de son ouvrage achevé. Mais il éprouva un refus fondé en partie sur ce que les membres du conseil avaient commandé une histoire civile et non pas une histoire ecclésiastique de leur ville. Dom Bugniatre répondit par un mémoire où il démontrait l'incompétence du conseil à se prononcer sur la valeur historique de son travail.

Citons quelques-uns de ses arguments :

« Qu'on dise que les matières civiles ne fournissent point autant « que les affaires ecclésiastiques, cela est possible; mais la plupart « de celles-ci ne sont-elles pas intimement liées aux premières? Et « quand elles n'y auraient pas un rapport direct, en intéresseraient-« elles moins le lecteur curieux et réfléchi?... Ces messieurs sont « difficiles, et il est à craindre qu'on ne puisse jamais les contenter. « La description générale que j'ai donnée devait exciter quelque « attention de leur part; la partie civile n'y est pas oubliée; cepen-« dant comment l'ont-ils accueillie? Ils n'en ont pas été plus sa-« tisfaits que du corps de l'histoire. Le nobiliaire du Laonnois les « a presque offensés. Que nous importe, ont-ils dit, de savoir que la « maison de Coucy figurait avantageusement dans l'État il y a six « cents ans, qu'elle était alliée à toutes les couronnes de l'Europe, « et qu'elle possédait la plus grande partie du Laonnois et des pro-« vinces voisines! Que répondre à des gens si indifférents et si « froids? » Ce mémoire ne produisit aucun effet sur des esprits prévenus. Fort de son bon droit, le laborieux bénédictin en appela d'abord à l'intendant de Soissons, puis au chancelier, qui fit examiner l'ouvrage par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont le rapport fut favorable, enfin au conseil du roi, qui lui donna gain de cause. Mais, si Dom Bugniatre finit par obtenir le payement de ce qui lui était dû, son livre n'arriva pas aux honneurs de l'impression. Il ne put parvenir à le publier lui-même à l'aide d'une souscription, et le manuscrit, conservé à Saint-Germain-des-Prés,

Digitized by Google

passa plus tard avec la collection de Dom Grenier à la Bibliothèque impériale.

Le dernier mémoire, en suivant l'ordre des dates, qui se trouve dans ces deux volumes, est une *Esquisse* de M. Prioux *sur la vie et les travaux de Legrand de Laleu*, né en 1755, mort en 1819. Avocat en lutte avec le parlement, lauréat de l'Académie des inscriptions, archiviste de la ville de Paris et poëte badin à ses heures de loisir, Laleu remplit honorablement dans ses dernières années les graves fonctions de magistrat et présida plusieurs fois les assises de Laon. Toutefois il n'a laissé en aucun genre une trace assez marquée pour qu'il paraisse nécessaire de lui consacrer une biographie plus complète que l'*Esquisse* contenue dans les sept ou huit pages de M. Prioux.

Je finirai par l'énumération des documents publiés *in extenso* dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, mais qui n'ont pas été l'objet de développements particuliers. Ce sont : 1° l'*Abrégé de l'histoire de Ribemont et de ses comtes descendus de Charlemagne*, composé par Dom Baurin en 1672 : ce morceau renferme plusieurs renseignements intéressants; mais il nous a paru, quant à la question des origines et à la discussion des sources, absolument dépourvu de critique; — 2° un procès-verbal en date du 8 septembre 1703, découvert par M. Matton dans les archives de la Fère, et ayant pour objet de constater la guérison *miraculeuse*, due à l'intercession du feu roi Jacques II, d'une jeune fille atteinte depuis neuf ans du mal caduc : dans cette pièce curieuse, le procureur du roi au bailliage n'a pas l'air d'être très-convaincu de la réalité du fait; mais le sieur Penaut, chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu, et le sieur Guérin, prêtre-vicaire de la paroisse, font preuve d'une crédulité beaucoup plus robuste; — 3° la *publication à Laon de la paix de 1749*, qui donna lieu aux démonstrations de la plus vive allégresse : le rédacteur de ce document officiel a trouvé moyen d'y introduire cette phrase significative : « La publication fut faite avec les acclamations de *Vive « le roi!* quoique le dixième n'eût point été supprimé; » — 4° enfin une lettre de Voltaire au président Hénault, en date du 1er juin 1744, et une lettre de J.-J. Rousseau au libraire Duchesne, en date du 15 septembre 1764, communiquées toutes deux par M. Déy et données par lui comme inédites. La lettre de Voltaire confirme ce que l'on savait d'ailleurs de son admiration pour l'*Abrégé chronologique* de l'aimable et savant président; celle de Rousseau, écrite dans les

Digitized by Google

premiers temps de son séjour à Motiers et dans la ferveur de son goût naissant pour la botanique, renferme un beau passage. Le voici : «Jugez s'il est naturel que je songe maintenant à me rapprocher de Paris. Vous me dites que ceux qui m'ont condamné sont «vraiment de mes amis. Bien des grâces assurément; mais cependant je ne veux pas les mettre à portée de me donner quelque «nouveau témoignage de leur amitié. Vous ajoutez que les autres «fermeraient les yeux. Je ne veux vivre que dans un pays où, vivant «justement et honnêtement, je ne craigne les regards de personne, «et je ne suis d'humeur à me cacher nulle part.»

En résumé, les deux nouveaux volumes publiés par la Société de Laon renferment des mémoires et des documents historiques dont la lecture est agréable et instructive, et je n'ai rien à retirer des éloges que, dans mes précédents rapports, j'ai été heureux de donner aux efforts persévérants de cette savante compagnie.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

2e série, t. V, 1867 et 1868.

Votre rapporteur n'a pas à signaler de nombreuses pages dans ce volume : il faut dire que le titre même porté par cette Société, si recommandable, indique que le but de ses travaux la place spécialement sous le patronage de nos confrères de la section d'archéologie.

M. Dagobert Fischer a donné une étude intéressante sur l'histoire d'une abbaye de femmes, fondée au XIIe siècle par Pierre de Lützelbourg; je veux parler du monastère de Saint-Jean-des-Choux, établi dans le village de Meyenheimswiller, auquel il imposa son nom. Il est regrettable que M. Fischer n'ait pas cru devoir compléter son récit par la publication des actes les plus anciens de cet établissement religieux. Il est souvent très-utile de donner des transcriptions fidèles d'actes déjà publiés, mais parfois tronqués ou inexacts, surtout en ce qui concerne les noms des témoins et les dénominations topographiques. C'est ce que comprend parfaitement M. Spach qui, dans ce volume, donne deux actes de 1133 émanés de Guebhard, évêque de Strasbourg. Le premier, qui figure déjà dans le

Digitized by Google

vaste recueil de Schœpflin, est la confirmation des priviléges de l'abbaye de Baumgarten; le second, inédit, est la confirmation des priviléges accordés par l'empereur Henri V à l'abbaye de Saint-Walpurge.

M. Mossmann a donné un véritable mémoire sur un épisode de l'histoire de Mulhouse mal connu jusqu'à ce jour. Les historiens alsaciens, en parlant de la *Guerre des six deniers* (*Plappert-Krieg*), ne paraissent pas avoir cherché la cause sérieuse de cette lutte qui dura deux années, de 1465 à 1466. Un garçon meunier réclamait, à tort ou à raison, de son patron, qu'il avait quitté, un salaire de six deniers bâlois, comme complément de ses gages : au lieu d'accepter le remboursement de cette modique somme, il se mit sous la protection de Pierre de Reguisheim; celui-ci saisit ce prétexte pour commencer une campagne de brigandages qui aurait pu finir par être néfaste à la petite république si elle n'avait, en désespoir de cause, fait appel à la protection de Berne et de Soleure : voilà le résumé de ce qu'on peut lire dans les diverses histoires d'Alsace.

M. Mossmann nous apprend quel fut le mobile qui poussa Pierre de Reguisheim à donner à une misérable affaire les proportions d'une grave question, qui amena pour la première fois les Suisses à s'occuper de l'Alsace.

Mulhouse, grâce à son titre de cité impériale, était une enclave au milieu des domaines des ducs d'Autriche, qui ne cherchaient qu'à annexer cette république à leurs possessions. La noblesse du pays dévouée aux Habsbourg ne pensait qu'à faire naître des conflits de juridiction pour annihiler les libertés des Mulhousiens. Pierre de Reguisheim fut le premier qui essaya de trancher brusquement par les armes la difficulté qui jusqu'alors n'avait guère occupé que les hommes de loi : il se servit de la réclamation du garçon meunier Hermann Klée pour déclarer la guerre à la république de Mulhouse, qui, isolée des autres cités dont elle aurait pu tirer aide et assistance, aurait certainement succombé sans l'intervention de ces Suisses qui, depuis un siècle et demi, tenaient tête à toute la noblesse des Habsbourg. Bien qu'on ait dit que cette intervention fut armée et que 15,000 Suisses descendirent en Alsace, il résulte de l'étude de M. Mossmann que cette intervention resta toute diplomatique.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

2e série, t. III, 365 pages, et t. IV, 345 pages et 18 planches, 1863 à 1868, gr. in-8°.

La Société archéologique de Béziers est, entre les nombreuses sociétés du Midi, l'une de celles dont l'activité se manifeste depuis le plus de temps et de la manière la plus profitable. Dès 1836, elle publiait *Lo libre de memorias* de Mascaro, l'une de nos plus anciennes chroniques municipales, bientôt suivie de la *Chronique consulaire* de Mercier et Régis. Quelques années plus tard, elle réimprimait une série de pièces dramatiques jouées à Béziers au XVIIe siècle, et qui attestent à la fois la persistance prolongée de l'idiome vulgaire dans des pièces d'un caractère très-littéraire et l'influence croissante du français sur cet idiome. En 1859, M. G. Azaïs publiait dans le recueil de la société dont il est le secrétaire, un mémoire intéressant sur les troubadours de Béziers, où sont compris le texte et la traduction des pièces lyriques de Raimon Gaucelm, de Bernart d'Auriac, de Joan Estève, de Guilhem Oger, de Matfre Ermengaut, d'Azalais de Porcairagues. Un an après, M. Camp, principal du collége de Béziers, éditait dans le même recueil toute une correspondance inédite de Mairan, successeur de Fontenelle dans les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Dans ces dernières années, le zèle de la Société semble s'être encore accru. Sous l'impulsion de son secrétaire, M. G. Azaïs, elle a décidé la publication du poëme le plus étendu, sinon le plus important, que nous ait laissé la littérature provençale, le *Breviari d'Amor* de Matfre Ermengaut, dont l'édition, déjà parvenue à sa cinquième livraison, c'est-à-dire à peu près aux deux tiers de l'ouvrage, n'a été suspendue que par suite de circonstances entièrement indépendantes de la Société. Un rapport particulier sera prochainement consacré à cette importante publication.

En même temps qu'elle agit par elle-même, la Société encourage par des concours la production d'œuvres poétiques, en français et en patois, et de travaux historiques. Ces concours, s'ils produisent rarement d'éclatants résultats, ont du moins l'avantage d'entretenir dans les classes cultivées le goût des études et des lettres.

Les travaux publiés dans les Bulletins dont j'ai à rendre compte

Digitized by Google

au Comité sont tous dignes d'attention. Je dois m'abstenir de parler du travail de M. Carou sur la géographie de l'arrondissement de Béziers; ce travail, qui n'a pas moins de 250 pages, ayant été l'objet du plus sérieux examen de la part de la commission du concours des Sociétés savantes de l'an dernier[1].

Le tome IV du *Bulletin* s'ouvre par une bonne notice de M. Soucaille sur l'académicien Esprit, né à Béziers en 1611, et plus connu par ses rapports avec la société de l'hôtel de Rambouillet que par ses écrits, dont un seul, *La fausseté des vertus humaines*, obtint quelque réputation. M. Soucaille a donné de la nouveauté à son travail en publiant à l'appendice quelques lettres et un dialogue « sur le subjet de la paix, » à certains égards remarquable, qu'il a recueillis dans les papiers de Conrart à l'Arsenal et dans un volume du Résidu Saint-Germain à la Bibliothèque impériale. M. Soucaille a encore publié dans le même volume quelques extraits de la chronique d'Étienne Estoriac, composée au commencement du XVIIe siècle, et qui s'étend de 1209 à 1521, époque à laquelle elle s'arrête inachevée. Bien qu'à aucun moment elle n'ait l'autorité d'un document contemporain, M. Soucaille a bien fait d'en extraire les parties qui ne concordent avec aucune des chroniques plus anciennes de Mascaro et de Mercier et Régis, et peuvent avoir été puisées à des sources aujourd'hui perdues.

Un travail plus important est la publication par M. Carou, président de la Société, du rôle d'un décime levé sur le diocèse de Béziers en 1322 et 1323. Ce document est arrivé aux mains de la Société par une voie peu ordinaire. Un jeune archiviste-paléographe le trouva en 1862 dans les archives de Tarascon-sur-Rhône qu'il était chargé de classer, et où ce rôle était venu s'égarer on ne sait comment. Sur l'avis de notre collègue M. l'inspecteur général de Rozière, il fut envoyé aux archives de l'Hérault; mais d'abord une copie en fut prise et adressée à la société de Béziers. C'est cette copie que M. Carou a publiée avec le soin le plus consciencieux, avec trop de soin peut-être, car il a poussé le scrupule jusqu'à reproduire dans son texte, se bornant à les corriger en note, d'évidentes fautes de lecture dans les noms de lieux, telles qu'en pouvait commettre une personne qui n'avait sur la topographie de l'ancien diocèse de Béziers que les notions les plus confuses. M. Carou

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. V, p. 382.

Digitized by Google

a accompagné sa publication d'un très-grand nombre de notes géographiques, dans lesquelles il rectifie plus d'une fois le Dictionnaire topographique du département de l'Hérault de M. Thomas. Il l'a fait précéder de notions générales sur les décimes, auxquelles il eût été possible de donner plus de précision en utilisant les recherches de notre collègue M. Boutaric, dans *La France sous Philippe le Bel* (p. 277 et suiv.), et notamment à l'aide d'une bulle de Nicolas IV [1], publiée par le même savant, et qui règle la manière dont devait être levé le décime accordé au roi de France pour la guerre d'Aragon. Les observations spéciales au document publié sont, au contraire, aussi précises qu'intéressantes. M. Carou a remarqué que les bénéfices et établissements religieux ne sont pas distribués au hasard dans ce rôle de la répartition du décime, mais qu'ils sont classés d'abord par archidiaconés (1° Béziers, 2° Cabrières, 3° Lunas), puis dans chaque archidiaconé d'après la dignité des titres (prieurs, recteurs, vicaires), enfin dans chaque titre d'après l'ordre topographique, en commençant par l'extrémité du diocèse, du côté de Narbonne. On conçoit que cette division, une fois reconnue, facilite grandement l'identification des noms de lieux, en circonscrivant l'espace où chacun doit être cherché.

M. Sabatier, avantageusement connu par son *Histoire de Béziers*, a repris dans un long mémoire la question si souvent traitée de l'établissement du christianisme dans la Gaule narbonnaise. L'opinion qu'il y défend, et qui, pour tout esprit non prévenu, est incontestable, est celle qui place vers la fin du IIe siècle les premières apparitions du christianisme en cette contrée, et son complet établissement au IVe. Les arguments qu'il invoque sont très-valables, et sa discussion de l'opinion opposée est concluante, bien qu'il ait le tort de citer quelquefois des autorités peu scientifiques, telles que la biographie Michaud et la *Statistique des Bouches-du-Rhône* du préfet de Villeneuve; mais il semble qu'il n'y a qu'un profit médiocre à reproduire une doctrine qui ne saurait éprouver de sérieuses attaques, et à discuter des légendes qui méritent d'être étudiées sans doute, mais de la même façon qu'on étudie la tradition de l'origine troyenne des Francs ou l'épopée carolingienne. — Signalons deux documents publiés dans la même livraison : le contrat d'échange de l'ancien

[1] C'est le n° II des *Notices et extraits des documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel*, publiés par M. Boutaric, dans le tome XX, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits*.

Digitized by Google

couvent des Augustins de Béziers en 1480 avec l'ancien hôpital Mage, et le tableau, pour l'année 1680, des habitants taillables de Béziers qui peuvent opiner en tous les conseils de ville. — Un rapport de M. Louis Noguier, sur divers objets antiques trouvés à Béziers et dans les environs, donne le texte d'un document des plus intéressants et d'une espèce assurément fort rare. C'est un petit poëme, je ne dirai pas « roman » comme M. Noguier, — toutes les langues issues du latin sont *romanes* au même titre, — mais provençal, ou, si l'on veut, languedocien, qui, en soixante-huit vers, rapporte la destitution des fonctions consulaires prononcée en 1458 par le conseil de la ville contre Jacques Laurès, consul de Béziers, coupable d'un détournement de titres commis au préjudice de la couronne et d'injures adressées à ses collègues. Il est déjà assez bizarre qu'une sentence judiciaire soit rédigée en vers; mais ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que la destitution de Laurès est gravée sur une table de marbre blanc. Il est à supposer que le conseil de la ville, n'ayant pas à sa disposition de moyens de répression suffisants, et obligé de se borner à priver le coupable de ses fonctions, aura voulu du moins donner à sa sentence tout l'éclat possible, et ainsi en augmenter l'effet. Peut-être la forme versifiée n'a-t-elle été adoptée que pour accroître encore la publicité du jugement.

Il y a dans ce petit poëme un certain nombre de mots corrompus qui peuvent à la rigueur être imputés au graveur, mais qui en tout cas rendent nécessaire une nouvelle collation de l'original : V. 20, *souc*, lisez *fouc* (simple faute d'impression); v. 40, *Aquel quel gia desapausat es*, lisez *Aquel que ja...*; v. 52, *prech* n'a pas de sens, lisez *piech*, pis; v. 62 et 64, *lo*, lisez *so;* v. 65, *lezes*, lisez *fezes;* v. 65, *Que la cort lezes ses trigar*, il faut sûrement *fezes* et non *lezes*[1].

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

[1] Depuis l'impression du présent rapport, M. G. Azaïs, secrétaire de la Société archéologique, a bien voulu revoir les passages douteux sur l'original et me faire savoir que le texte confirme les lectures que je propose, excepté *que* pour *quel* au v. 40 (*quel* serait alors une faute du graveur), et *so* au v. 62, où en effet *lo* peut être conservé.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie de Stanislas.

Année 1866.

Le recueil des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, suivant un usage constant, s'ouvre par le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Forcé par l'abondance des matières à être bref, le secrétaire annuel en exercice, M. Leupol, a tracé avec lucidité cet exposé intéressant; il a su présenter avec un tact et une habileté digne d'éloges les incidents de la séance où l'Académie française devait se faire représenter par MM. Saint-Marc Girardin et de Broglie pour inaugurer les bustes de Fontenelle, de Montesquieu, du duc de Choiseul et du général Drouot; mais, s'écartant cette fois de la route ordinaire, le savant orientaliste a terminé son rapport par la traduction en vers d'un apologue sanscrit dont il fait une juste application à l'esprit de sagesse qui dirige l'Académie de Nancy.

M. le docteur Lallement, nouvellement élu, a inauguré son entrée dans ce corps savant par un discours plein d'intérêt *sur les infiniment petits*, auquel le président, membre de l'École de médecine comme le récipiendaire, a répondu d'une manière aussi fine que spirituelle.

Le premier mémoire, qui intéresse réellement les études historiques, est la *Légende de Maxéville*, qui, discutée à diverses reprises par les historiens les plus distingués de la Lorraine, laissait toujours subsister des doutes et des incertitudes qu'a cherché à éclaircir un magistrat de la cour d'appel, M. le baron de Saint-Vincent. Une tradition dont on ne saurait préciser la date et l'origine, et d'autant plus mystérieuse que tous les tableaux et tapisseries qui s'y rattachent sont accompagnés de cette devise non moins mystérieuse, *Or devinez*, une tradition veut que le duc Ferry III, qui régnait à la fin du XIIIe siècle, ait subi une dure captivité, que l'on étend même à quelques années, dans une des tours du château de Maxéville. Ce traitement rigoureux, suivant les uns, était dû à la haine des seigneurs lorrains exaspérés des nombreux affranchissements de leur suzerain; selon d'autres, c'était une vengeance du sire des Armoises, propriétaire de ce château, irrité des fréquentes visites que, pendant son absence, le duc rendait à la belle châtelaine. Surpris traîtreusement dans les bois de Heys, Ferry demeura captif jusqu'au moment où un couvreur, occupé à réparer les toitures et averti par le prince,

Digitized by Google

se hâta d'en informer un de ses gentilshommes, nommé Tillon. Celui-ci s'empressa de délivrer son maître, et en récompense il en obtint pour lui et pour ses hoirs le droit de le précéder à l'adoration de la croix le jour du vendredi saint. Versé profondément dans l'étude du droit, le savant magistrat, dans ses recherches sur la législation lorraine au XIIIe siècle, avait vu s'éveiller des doutes sur divers points de l'histoire de la province et en particulier sur celui dont il s'agit ici. En effet, cet événement, dont les contemporains ne savent pas un mot, se trouve raconté pour la première fois dans le *Mémorial des grands faits et gestes de Lorraine*, écrit par l'évêque de Verdun, Louis de Haraucourt, qui vivait deux cents ans plus tard. La date qu'on assigne à ce fait serait le retour des Croisades de Ferry, qui n'y prit jamais part, comme le prouvent les documents de l'époque. Haraucourt, d'ailleurs, ne pouvait pas ignorer que les Tillon, originaires d'Anjou, et qu'il connaissait parfaitement, n'habitaient la Lorraine que depuis une vingtaine d'années au moment où il écrivait ses mémoires; il devait également savoir que Maxéville, propriété de la famille de Parroy au XIIIe siècle, n'appartenait que depuis peu aux des Armoises, fixés antérieurement dans le Barrois. En présence de ces témoignages contradictoires, le fait nié par les uns était affirmé par d'autres, qui alléguaient pour preuves les ruines des tours de Maxéville, argument péremptoire auquel il était difficile de répondre, les priviléges des Tillon et jusqu'au nom de la famille du Hautoy que les mauvais plaisants voulaient absolument faire descendre du couvreur, première cause de la délivrance de Ferry, malgré la persistance de cette famille à soutenir qu'elle le tirait de toute ancienneté de son domaine du Hautoy, situé dans le Luxembourg. Il eût été difficile cependant de découvrir, nous ne dirons pas l'imposture, mais au moins la ruse du subtil historien, s'il n'avait rapporté à cette même époque un autre fait dont l'examen a mis M. de Saint-Vincent sur la voie qui l'a aidé à débrouiller cette affaire. Louis de Haraucourt, avec sa mystérieuse devise, nous raconte également que, sous le règne de ce même Ferry, l'évêque de Metz, invité à un rendez-vous pour régler avec quelques seigneurs lorrains les différends qui existaient entre la Lorraine et l'évêché, fut arrêté par trahison et retenu en captivité jusqu'à ce qu'il eût cédé cinq de ses meilleures places par un traité qu'il refusa ensuite d'exécuter. Mais cette fois les documents ne font pas défaut; le doyen de Saint-Thiébaut et les chroniqueurs messins nous apprennent

Digitized by Google

qu'en effet, en 1439 et non au XIIIe siècle, Conrad Baier, évêque de Metz, arrêté en trahison, fut entraîné à Amance, et que, pour recouvrer la liberté, il fut obligé de faire la cession rappelée plus haut à Louis de Haraucourt lui-même et à Érard du Châtelet, chargés de la régence pendant la captivité du roi René. Les historiens lorrains se gardèrent de mentionner une violence si peu honorable pour leur loyauté, et, si Haraucourt en parle, c'est pour accuser le prélat messin d'avoir violé sa parole, et pour rejeter le fait dans un passé déjà obscur, où il ne se trouverait aucun témoignage pour le contredire. D'autres exemples nous prouvent encore que le prudent historien avait trouvé moyen de raconter ainsi des faits qui s'étaient passés de son temps et qu'il n'aurait pu révéler sans s'attirer de terribles persécutions. Ce ne fut pas Ferry, mais plutôt Jean de Calabre qui fut enfermé à Maxéville, et voici à quelle occasion. Le 29 décembre 1446, il avait rendu un édit qui, révoquant les aliénations du domaine, dépouillait la noblesse lorraine d'une partie de son patrimoine. De là le complot auquel le sire des Armoises prit part pour des motifs particuliers. L'affaire ne s'ébruita guère, mais les poursuites que le duc Jean exerça contre quelques seigneurs démontrent qu'il en avait conservé une profonde irritation. Haraucourt était trop prudent et connaissait trop bien son maître pour provoquer une colère qui pouvait le perdre, et par une adroite capitulation avec sa conscience d'historien, afin d'éviter le danger auquel l'eût exposé une trop grande sincérité, il mit sagement le fait sur le compte de Ferry III, en ayant soin d'avertir le lecteur par ces deux mots : *Or devinez.*

La bibliothèque de Nancy possède, parmi les curiosités dont elle est le plus fière, un recueil de soixante-quatre pièces manuscrites contenant des opuscules du roi Stanislas et écrites pour la plupart de sa main. Tout en ne les considérant ni comme une source importante de documents historiques ni comme des traités d'une certaine valeur littéraire, M. L. Lacroix, professeur d'histoire à la faculté des lettres, a cru devoir les signaler à l'attention publique, quoiqu'elles ne fussent pas restées entièrement inconnues aux principaux historiens de la Lorraine, et il en a dressé le catalogue avec des indications propres à en faire apprécier l'esprit et l'étendue. Une vingtaine a déjà été publiée, mais d'une manière incorrecte et insuffisante pour donner une idée exacte du style et du caractère de l'auteur. Les autres peuvent se diviser en six classes, savoir :

Digitized by Google

1° pièces relatives à l'histoire du temps; 2° pièces sur les questions religieuses; 3° pièces relatives à l'administration de la Lorraine; 4° pièces concernant les lettres et les sciences; 5° pièces diverses sans conformité ni analogie de sujets, et enfin cinq morceaux appartenant aux dernières années du roi, d'une écriture presque indéchiffrable et paraissant se rapporter aux questions de politique et de morale qu'il aimait à traiter. Le principal mérite de cette collection est de renseigner exactement sur l'histoire des idées politiques et religieuses du souverain auquel la postérité a décerné le nom de *philosophe bienfaisant*. Le travail de M. Lacroix est de nature à inspirer à plus d'un lecteur le désir de feuilleter ce recueil précieux à tous égards.

A la suite de quelques pièces de vers dues à la verve facile de MM. Gomont et Desjardins, M. Leupol a traduit en vers un épisode du Mahabarata qui raconte la lutte d'Ardjouna avec son fils, sous ce titre : *Un duel épique*.

Tout en regrettant, comme La Bruyère, d'arriver trop tard et lorsque tout est dit, M. de Margerie, dans son *Fragment d'une étude de Corneille*, recherche les lois *de la poétique du drame et de l'émotion dramatique*. Ce n'est pas en suivant les traces des commentateurs, quelque illustres qu'ils puissent être, que le savant professeur aborde son sujet. Laissant de côté Voltaire, Laharpe, MM. Guizot et Saint-Marc Girardin, c'est principalement dans Corneille qu'il étudiera ce maître. Après une discussion qui rappelle les travaux si lumineux de Lessing, M. de Margerie trouve dans Corneille un élément qui ne procède pas exclusivement de la terreur et de la pitié, comme le veut Aristote : l'émotion produite par notre grand tragique est le fruit de l'admiration; c'est là ce qui lui donne son originalité et sa valeur morale. Quoi de plus grand, en effet, que le spectacle de l'homme de bien, le *vir bonus* des anciens, aux prises tantôt avec l'adversité, tantôt avec la passion, et triomphant de l'une et de l'autre. C'est peut-être amoindrir le domaine de la terreur, mais c'est agrandir la pitié en la transfigurant; c'est ajouter au drame, où la passion régnait seule, le caractère, et joindre à la terreur et à la pitié un sentiment nouveau, plus pur, qui les ennoblit l'une et l'autre; et, pour nous servir des propres paroles de l'auteur, « c'est le plus noble effort que l'art dramatique ait jamais tenté « pour maintenir cette alliance du beau et du bien, qui est la vérité « esthétique, comme elle est la vérité morale. »

Digitized by Google

Le papier-monnaie en France et en Chine, par M. L. Lacroix, aborde une des questions économiques les plus importantes de nos jours. Après avoir retracé, d'après le journal de Barbier, les funestes effets du système de Law au siècle dernier, l'auteur de ce mémoire va chercher dans l'histoire de la Chine, au IXe siècle, les exemples les plus propres à démontrer « que l'emploi des instruments de crédit « n'est avantageux que s'il est contenu dans une sage mesure, et que « la fonction du papier n'est pas de remplacer la richesse, mais « simplement de la multiplier en en facilitant le mouvement et la « circulation. » Les faits puisés aux sources les plus sûres et les mieux accréditées, la discussion basée sur les autorités les plus compétentes, au nombre desquelles je citerai tout particulièrement un de nos collègues que tout le monde a désigné avant que j'aie nommé M. Levasseur; tels sont les éléments de ce travail curieux, qui nous prouve que dans tous les temps, sous tous les climats et dans tous les lieux, malgré la diversité de races, de couleur et de langage, l'homme reste toujours le même, et que la sécurité des intérêts est la meilleure garantie de la tranquillité et de la prospérité des sociétés humaines.

MICHELANT,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Appendice au Rapport de M. Desnoyers.

A notre avant-dernière séance, notre confrère M. Desnoyers a signalé, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*[1], une relation de la bataille de Mons en Vimeu (31 août 1421), tirée du manuscrit français 2621 de la Bibliothèque impériale. Notre honorable président a bien voulu m'inviter à donner au Comité quelques renseignements sur ce manuscrit, qui lui semblait offrir un certain intérêt pour l'histoire du XVe siècle. Je m'acquitterai de cette tâche en peu de mots.

Le manuscrit français 2621 est ainsi décrit dans le catalogue que l'administration de la Bibliothèque impériale vient de publier : *Chronique française* (1136 à 1467), commençant par «...le mot son

[1] Voir le rapport de M. Desnoyers dans la précédente livraison, page 48, et notamment la page 54.

Digitized by Google

« tiers filz et qu'il eut regné XXVII ans, paiant le deu de nature, il « rendit l'esprit à Dieu l'an mil cent XXXVI... » et finissant par : « ... qu'il faisoit journellement le monstrèrent. » Incomplet au commencement et à la fin. Vélin, XVe siècle [1].

Cette description est parfaitement exacte, mais elle ne fournit aucun indice sur l'origine et le caractère de la chronique. C'est une lacune qui peut être facilement comblée. L'auteur a inséré dans l'*Histoire de saint Louis* une sorte de dissertation sur la sainte couronne; il y parle en ces termes d'une translation de reliques qui se fit à Verdun dans le cours du XVe siècle : « Car il est vray que moy « estant evesque de Verdun, qui est cité imperiale et très ancienne, « située ès extremités du roiame de France et joindant à Lorraine et « au pays de Luxembourg, je translatay de une très ancienne fiertre « en une nouvelle grande et noble multitude de relicques, lesquelles « on maintenoit estre partie des relicques que apporta Charlemaine « d'Orient, desquelles il mist la pluspart en sa chappelle à Ays et « l'autre part en l'eglise Nostre Dame, qui est eglise cathedralle de « la dicte cité de Verdun, entre lesquelles relicques je suis certain et « sçay de vray que g'y trouvai une pièce de une ronce de la grandeur « de ung demy piet ou environ, à laquelle pendoit ung brievet de « très ancienne escripture qui contenoit ces motz : DE CORONA DOMINI, « qui est à dire : C'EST DE LA COURONNE NOSTRE SEIGNEUR [2]. »

Les mots *moy estant evesque de Verdun* prouvent que l'auteur, qui écrivait après l'année 1467, avait été précédemment évêque de Verdun. Ils ne peuvent convenir qu'à Guillaume Fillâtre, qui, après avoir occupé le siége de Verdun depuis 1437 jusqu'en 1449, et celui de Toul depuis 1449 jusqu'en 1460, devint évêque de Tournai en 1460 et mourut le 22 août 1473 [3].

Ce point établi, je n'ai pas eu grand'peine à constater que la chronique contenue dans le manuscrit français 2621 est un fragment d'un manuscrit plus considérable qui devait contenir la première partie de la Toison d'or de Guillaume Fillâtre. Quoique la compilation ainsi intitulée ait été signalée par plusieurs bibliographes, et notamment par le P. Lelong [4], Brunet [5] et M. Paulin

[1] *Catalogue des manuscrits français*, t. I, p. 436.
[2] Manuscrit français 2621, fol. 24 v°.
[3] *Gallia christiana*, III, 234; XIII, 1039 et 1234.
[4] Édition Fontette, II, 753, n. 26965; III, 705, n. 40410; IV, 512, n. 40410.
[5] *Manuel du libraire*, 5e édition, II, 1258.

Digitized by Google

Paris [1], on ignore généralement l'intérêt historique qu'elle peut offrir, et M. Potthast ne l'a pas enregistrée dans sa *Bibliotheca historica medii ævi*. Il n'est donc pas inutile d'appeler sur elle l'attention des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*.

Guillaume Fillâtre était chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Au mois de mai 1468, il fit à Bruges un sermon sur la signification symbolique de trois toisons. Le duc Charles le Téméraire l'ayant engagé à développer ce thème, il entreprit une vaste compilation sur six toisons, qui, selon lui, figuraient les six vertus de Magnanimité, Justice, Prudence, Fidélité, Patience et Clémence [2].

L'ouvrage complet aurait formé six gros volumes. Trois seulement paraissent avoir été achevés.

Nous avons à la Bibliothèque impériale, sous les nos 138, 139 et 2621 du fonds français, trois exemplaires du livre consacré à la Magnanimité, symbolisée par la Toison de Jason.

Le même dépôt, sous les nos 140, 141, 16997 et 19024 du fonds français, contient quatre exemplaires du deuxième livre consacré à la Toison de Jacob, ou vertu de Justice.

Du troisième livre, qui a pour sujet la Toison de Gédéon, ou vertu de Prudence, on ne connaît que la copie conservée à la bibliothèque de Copenhague et décrite par M. Abrahams [3].

Les deux premières toisons ont été imprimées à Paris en 1516, à Paris en 1517 et à Troyes en 1530.

Je ne puis pas apprécier la valeur de la Toison de Moyse, dont je ne connais aucun exemplaire à Paris. La Toison de Jacob m'a paru à peu près dénuée de valeur historique. Mais la Toison de Jason mériterait d'être l'objet d'un examen approfondi. Elle se divise en deux parties : la première contenant les exemples de magnanimité tirés de l'histoire sainte et de l'histoire ancienne; la seconde, des exemples de magnanimité fournis par l'histoire des rois de France et par celle des ducs de Bourgogne. Dans cette seconde partie, qui est une véritable chronique de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XI, et qui a été terminée en 1472 [4], il faudrait re-

[1] *Les manuscrits françois*, I, 269 et suiv.

[2] Manuscrit français 138, fol. 2 v° et 3.

[3] *Description des manuscrits français du moyen âge de la bibliothèque de Copenhague*, p. 83.

[4] « Mais la briefveté du temps qui me presse d'acomplir ce livre le me destourbe, pour la feste de vostre dit ordre, qui, à la fin de ce present moys d'apvril l'an mil

Digitized by Google

chercher attentivement ce qui peut être original pour le distinguer des récits empruntés à des chroniqueurs plus anciens. Je ne doute pas qu'une pareille vérification n'aboutisse à la découverte de quelques pages utiles à recueillir pour nos annales du XIVe et surtout du XVe siècle.

Dans les chapitres précédents, je ne pense pas qu'on puisse espérer rencontrer rien de neuf, sinon des récits romanesques qui prouvent combien le merveilleux plaisait à la société du moyen âge.

Voici, par exemple, la tradition que Guillaume Fillâtre a enregistrée sur l'origine de la monnaie tournois. C'est à propos du traité qui mit un terme à la captivité de saint Louis en Égypte :

« Aultres dient que oultre les choses dessus dictes fut adjointe « ceste condicion que, pour memoire de ceste captivité, en laquelle « estoit saint Loys, lui et ses successeurs roys de France, jusques à « certain temps determiné, feroient en toutes leurs monnoies qu'il « feroient forgier en leur roiame imprimer la figure d'une tour, en « signe que saint Loys y fut tenu enclos, et ungz fers de prison- « niers, en mémoire de sa prison et captivité. Et pour ce que ceste « condicion estoit dure à porter aux Franchois, on laissa long temps « à forgier en France monnoie d'or ne d'argent, et par especial « tant que saint Loys fut absent de son roiame, et n'estoit autre « monnoie que de cuir boulli en pièces, et en chascune pièce estoient « fichiés cloux d'or ou d'argent, et de tant plus y avoit de cloux tant « plus valloit la pièce. Mais après le retour saint Loys, il voulut « acomplir sa promesse sans palliacion, et fist forgier monnoie d'or « et d'argent, et y fist paindre la tour et ses fers comme il avoit « promis; mais pour honnestement couvrir la cause de ceste em- « prainte, ceste monnoie fut forgie en la cité de Tours, et fut ap- « pellée monnoie tournoise, et de là vindrent les gros tournois que « aucuns appellent les gros saint Loys. Et combien que depuis ceste « meisme monnoie fust forgie à Paris et allieurs par le roiame, si « estoit toutes fois l'emprainte telle touchant l'escripture : TVRONIS « CIVITAS, c'est-à-dire *la cité de Tours*[1]. »

Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples des récits fabuleux qui abondent dans l'ouvrage de Guillaume Fillâtre; mais je crois en avoir assez dit pour laisser entrevoir quel genre de renseignements

IIII. C. LXXII, se doit par vostre bon plaisir et ordonnance celebrer... » Manuscrit français 138, fol. 287 v°.

[1] Manuscrit français 2621, fol. 26 v°.

Digitized by Google

on peut espérer rencontrer dans la chronique qui forme la seconde partie de la Toison de Magnanimité.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

XIIe volume, 1866-1867.

Le compte rendu de la séance publique du lundi 19 novembre 1866, par lequel s'ouvre ce volume, constate le succès des conférences faites pendant deux années consécutives par les membres de la Société, et la détermination prise par eux de communiquer leur bibliothèque au public.

Le rapport du secrétaire perpétuel indique que les dix premiers volumes contiennent trois cents mémoires ou notices fournis par soixante-sept membres, et que les œuvres publiées par l'initiative personnelle des sociétaires sont beaucoup plus nombreuses encore.

Les concours ne présentent pas d'aussi brillants résultats. Celui que la Société a ouvert pour une *Histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse* n'a pas produit cette fois encore d'ouvrage digne du prix. Il n'a donné lieu qu'à une mention très-honorable décernée à deux jeunes Dunkerquois : MM. de Rycker et Carat.

Dans un mémoire spécial, M. Derode étudie *le sol de la Flandre maritime*, vaste territoire généralement plat, d'une étendue d'environ 140,000 hectares, borné par la Belgique, la mer, l'Aa et la Lys, et constituant de nos jours l'arrondissement d'Hazebrouck et celui de Dunkerque. Nous ne pouvons que mentionner cet intéressant travail, dans lequel la géologie tient beaucoup plus de place que la géographie et que l'histoire.

Dans une étude linguistique consacrée aux mêmes localités, M. Derode trace un nouveau chapitre de l'important ouvrage dont il avait esquissé le plan dans son *Projet d'un programme d'études pour la monographie de la Flandre maritime*[1]. Il y discute l'époque d'introduction de l'idiome flamand dans ce pays, cherche à déter-

[1] *Annales du Comité flamand de France*, t. VI.

Digitized by Google

miner, d'après les noms de lieu, les limites des colonies germaniques, et indique les vicissitudes successives de la lutte des dialectes flamands et romans sur ce territoire, et les emprunts mutuels qu'ils se sont faits.

Parmi les *Chartes inédites concernant les villes de Dunkerque et Gravelines* qu'a publiées M. de Godefroy-Menilglaise se trouvent quelques pièces qui ne sont point sans intérêt pour l'histoire générale de la France. Telles sont en particulier les réclamations de plusieurs habitants de Gravelines et d'Arras à l'occasion des dommages éprouvés par eux en assistant Louis, fils de Philippe-Auguste, dans l'expédition qu'il avait faite contre Jean sans Terre. Ces diverses réclamations s'étaient produites sur une invitation expresse de Louis conçue en ces termes : « Loys, aisnes fius de mon Segneur « le roi de France, à tous ciaus a cui ces presentes lettres venront, « salu. Sacies ke se li escutman et li maronnier de Gravelinghes pour « faire no service ont aucun damage de leur nes, nous restoerrons « à eus leur damages. Ce fut fait à Gravelinghes l'an de l'incarnation « Diu m cc et xvj, el mois de may le deleens devant l'assension. »

Une *Étude historique sur l'ancienne rivalité maritime entre Bergues et Dunkerque*, par M. Carlier, expose et résume avec beaucoup d'exactitude et d'impartialité les faits sur lesquels Bergues appuyait la prétention qu'elle avait d'être considérée comme une ville maritime. Elle se vantait surtout d'avoir été le siége d'une amirauté et d'avoir joui d'une libre navigation directe jusqu'à la mer, sans rompre charge à Dunkerque; mais l'auteur du mémoire qui nous occupe établit sans peine que l'amirauté de Bergues, en 1624, fut de courte durée, et que la navigation maritime de ce port fut toujours très-secondaire.

Nous avons parlé, en commençant l'analyse de ce volume, des conférences faites à Dunkerque et du succès qu'elles ont obtenu; nous pouvons les juger directement sur l'intéressant spécimen que nous en offre M. Güthlin, secrétaire perpétuel de la Société dunkerquoise, dans sa notice sur *Michel de Swaen, remarquable poëte dunkerquois du règne de Louis XIV.*

Né à Dunkerque en 1654, mort vers 1707, cet écrivain transporta dans la langue flamande les principes littéraires et un peu du génie poétique de ses contemporains français. Médecin juré de sa ville natale, prince de la Société de rhétorique qui y était établie, il sut trouver néanmoins le temps d'écrire dans des genres

Digitized by Google

très-divers de nombreux ouvrages entre lesquels on distingue : un *Art poétique* appliqué à la langue flamande; un poëme épique intitulé *Le Sauveur ou la vie et la mort de Jésus-Christ*, par lequel il a devancé Klopstock avec trop de timidité, mais non sans quelque éclat; des œuvres lyriques animées d'un souffle assez puissant, et une pièce de vers sur la mort de Jean-Bart.

Swaen est de plus un poëte dramatique; il a écrit une petite comédie intitulée *La Botte couronnée*, représentée à Dunkerque pour le carnaval de 1688. Le sujet en est fort simple : Charles-Quint se promène incognito dans le marché de Bruxelles; il y aperçoit un chapon des plus appétissants, bien vite acheté par une femme du peuple. Charles suit la femme ou plutôt le chapon : il les voit entrer dans une échoppe de cordonnier, et, lorsqu'il croit le rôti cuit à point, il vient s'inviter sans façon, mais n'obtient qu'avec quelque peine d'être admis à la table du savetier. Le lendemain, celui-ci, mandé à la cour, y arrive agité d'une inquiétude que l'accueil qu'il reçoit a bientôt dissipée. L'empereur l'engage à demander quelque faveur. Le sage savetier se contente de la permission de perpétuer le souvenir de l'honneur qu'il a reçu : *La Botte couronnée* devient l'enseigne de sa boutique, et, par suite, le titre de la pièce de Swaen.

Ce poëte nous présente le même prince sous un aspect bien différent dans sa tragédie de l'*Abdication de Charles-Quint*, qui passe, de l'avis commun des plus savants appréciateurs de la littérature de la Flandre, pour la meilleure composition théâtrale des poëtes de ce pays au XVIIe siècle. Michel de Swaen a encore écrit deux autres tragédies, outre ses traductions du *Cid* et de *Cinna*, et de l'*Andronicus* de Campistron.

Il y a loin de cette honnête fécondité à la prodigieuse abondance d'Eugène Pradel, dont M. Lhôte, dans une notice intitulée *Improvisateurs français du XIXe siècle*, cite la 230e tragédie, qui ne paraît pas avoir été la dernière. On ne lit pas sans intérêt ce mémoire entremêlé de citations habilement choisies; mais son titre trop compréhensif promet beaucoup plus qu'il ne donne.

Il nous resterait à parler de quelques discours destinés aux séances publiques, mais ces sortes de compositions qui doivent en grande partie leur intérêt aux circonstances du moment, au débit de l'orateur, aux dispositions de l'assemblée, échappent presque complétement à l'analyse et ne doivent pas d'ailleurs être jugées à

Digitized by Google

distance; nous nous contenterons donc de les indiquer, afin de bien faire apprécier dans son ensemble le contenu de ce volume très-varié et très-bien rempli.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

2e série, t. XIV. Dijon et Paris, 1868.

Les annales du XIVe siècle offrent peu de physionomies aussi remarquables que celle du prévôt de Paris sous Charles V, Hugues Aubriot. Originaire d'une famille de Bourgogne, qui s'était enrichie en exerçant la profession de changeur, ayant lui-même accru la fortune paternelle par des héritages, un mariage opulent et de lucratives acquisitions, Hugues Aubriot fait l'apprentissage des fonctions publiques dans la charge de bailli de la ville de Dijon. Il se concilie par son administration aussi ferme qu'habile la faveur du duc de Bourgogne et celle du roi, devient en 1367 prévôt de Paris, mérite le surnom d'*âpre justicier* par l'inexorable rigueur qu'il déploie contre les abus, travaille et sous quelques rapports réussit à établir une meilleure police dans la cité, entreprend de vastes travaux d'assainissement, élève d'utiles constructions, mais scandalise le clergé par son faste et son impiété, s'attire la haine des écoliers dont il brave les priviléges, mécontente les bourgeois eux-mêmes par ses vexations, et, après la mort de Charles V, succombant sous les inimitiés et les vengeances, est condamné par sentence du tribunal de l'évêque « à faire pénitence perpétuelle au pain de tristesse « et à l'eau de douleur, comme fauteur de l'infidélité judaïque et « contempteur de notre religion. »

Mais la colère du peuple est aussi passagère que sa faveur. A peine quelques mois s'étaient écoulés depuis la condamnation d'Aubriot, qu'un mouvement populaire le rendait à la liberté. Il aurait pu s'abandonner à ce retour de fortune et ressaisir le fardeau du pouvoir; il préféra finir ses jours à l'abri des agitations, et se retira dans sa province natale, en Bourgogne, où il mourut peu d'années après.

Cette existence laborieuse et dramatique, mêlée d'immenses tra-

Digitized by Google

vaux et de sinistres catastrophes, offrait aux historiens le sujet d'une étude intéressante. Il y a quelques années, M. Leroux de Lincy a détaché de ses savantes recherches sur les antiquités de la ville de Paris une biographie très-savante et très-réussie d'Hugues Aubriot. Jamais le tableau de l'administration du prévôt de Charles V n'avait été tracé d'une manière plus exacte et plus complète. C'est une nouvelle biographie de ce personnage, due à la plume de M. Jules Simonnet, qui ouvre le quatorzième volume des *Mémoires de l'Académie de Dijon*. Même après le travail de M. Leroux de Lincy elle sera lue avec profit et intérêt. M. Simonnet a recueilli, en effet, sur les premières années de la carrière de Hugues Aubriot, sur sa famille, sur ses actes comme bailli de Dijon, de précieux détails qui jusqu'ici avaient échappé aux historiens. Ces détails sont empruntés pour la plupart aux anciens registres des notaires bourguignons, source d'un accès difficile, et par conséquent source à peine explorée, mais dont les richesses sont familières à M. Simonnet, qui plus d'une fois déjà les a utilisées avec beaucoup de sagacité.

A la notice sur Hugues Aubriot fait suite, dans le présent volume, un morceau intitulé *Les sorciers de Lyon, épisode judiciaire du XVIIIe siècle*, par M. Henri Beaune. C'est une opinion assez répandue, et qui s'autorise de l'avis du jurisconsulte Merlin, que, depuis le XVIIe siècle, les poursuites criminelles pour sortilége, prestiges diaboliques ou magie, ne furent plus admises dans les tribunaux. Mais, comme le fait remarquer M. Beaune, les greffes des parlements et des juridictions prévôtales fournissent d'abondantes preuves du contraire. A défaut d'autres indices contre l'assertion de Merlin, il suffirait de la procédure qui fut suivie, en plein XVIIIe siècle, devant le parlement de Dijon, contre une bande de malheureux hallucinés que la passion de l'or avait jetés dans les pratiques de la sorcellerie, la plus sacrilége comme la plus extravagante. Un prêtre, du nom de Bertrand Guillaudot, vicaire de la paroisse de Gergy, dans le Beaujolais, était le chef de l'association; découvert et poursuivi le premier, il expia en 1743 sur un bûcher sa criminelle folie. Après sa mort, ses complices, qu'il avait révélés, furent tous saisis; une longue et minutieuse enquête mit en plein jour le but de l'association et les moyens qu'elle mettait en usage, faisant appel au crédule dévouement de tous ses membres, et assignant un rôle à chacun dans le grand œuvre de l'évocation des démons et dans la recherche des trésors cachés que les entrailles de la terre recèlent.

Digitized by Google

Ainsi la veuve d'un métayer, qui n'avait pas de pain, avait cédé son unique poule noire; une voisine avait livré ses enfants pour prendre part aux exorcismes; une autre femme, enceinte de six mois, avait vendu, moyennant dix louis, la créature humaine qu'elle portait dans ses entrailles, et qui se trouvait ainsi vouée au diable dès avant sa naissance. C'est par la confession et par l'assistance au sacrifice de la messe que les associés se préparaient à entrer en communication avec le diable. Neuf messes, chacune précédée d'une neuvaine, furent célébrées à l'heure de minuit, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Limon par des prêtres affiliés à l'association. Chose étrange! pour désarmer la colère de Dieu, les assistants s'engageaient par un vœu solennel à appliquer une partie des trésors qu'ils découvriraient à des œuvres pies, comme l'aumône, la construction d'édifices religieux ou l'achat de vases sacrés. Dans cette lamentable affaire, la profanation des choses les plus saintes n'était que trop manifeste; aussi la plupart des accusés furent-ils condamnés, ceux-ci au feu, ceux-là au gibet, quelques-uns aux galères, d'autres au bannissement. M. Henri Beaune a emprunté les détails de ce curieux et triste procès au rapport même du conseiller au parlement de Bourgogne qui fut chargé de l'instruction, M. Nicolas Perreney de Grosbois, mort en 1810, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. En terminant son récit, l'auteur oppose aux pratiques insensées des sorciers du moyen âge et de ceux du XVIIIe siècle les légitimes et merveilleuses conquêtes de l'industrie moderne; en même temps il s'élève avec une vertueuse indignation contre ce jeu effréné de la bourse, auquel la convoitise impatiente court demander des richesses imméritées et soudaines par des manœuvres aussi coupables et peut-être encore plus dangereuses que l'antique sorcellerie. Nous ne pouvons qu'applaudir aux généreux sentiments exprimés par M. Henri Beaune dans cette éloquente péroraison.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Années 1866-1867.

Deux modestes Bulletins de cinquante à soixante pages chacun composent les publications de la *Société historique et archéologique de*

Digitized by Google

Château-Thierry pendant deux années. Encore la majeure partie est-elle consacrée au procès-verbal des séances mensuelles. La Société manque-t-elle des fonds indispensables pour publier des bulletins plus étendus? Il est à désirer, en ce cas, que l'obstacle disparaisse au plus tôt, car ces procès-verbaux mentionnent divers travaux dont la publication aurait son utilité. Si, au contraire, il ne dépend que d'elle d'avoir un bulletin plus complet, il est regrettable qu'elle n'élargisse pas davantage son cadre. Au point de vue historique et philologique, on trouve dans les Annales de Château-Thierry plusieurs notices de M. de Vertus : sur la *lutte d'Orcus* à Courmont, canton de Fère; sur le *château de Grisolles* et sur *Henriette de Borniche, dernière supérieure du couvent du Charme;* sur *Eustache de Conflans*, qui joua un rôle important dans les guerres du XVIe siècle; sur *Claude Vitard*, de Château-Thierry, qui traduisit, vers le milieu du même siècle, et en très-bon français, les *Gestes d'Alexandre* d'Arrien, et les *Nobles malheureux* de Boccace.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry a tous les éléments nécessaires pour publier des Annales intéressantes. Il faut pour cela que son sol et ses archives soient l'objet de patientes et consciencieuses investigations.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU VAR.

Année 1868.

Deux travaux considérables, l'*Histoire des guerres de religion en Provence, de 1530 à 1598*, et un *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, remplissent presque le dernier volume que vient de publier la Société académique du Var. L'*Histoire des guerres de religion en Provence*, par M. le docteur Gustave Lambert, s'arrête pour le moment à l'année 1562, et laisse le lecteur en pleine anarchie. De Toulouse à Nice, en Languedoc comme en Provence, le pays entier est soulevé, et les plus affreuses violences se commettent sans relâche dans tous les camps. Huguenots, catholiques, partisans du roi ou des Guise, tous luttent comme des forcenés. A chaque page, on ne voit que tueries, massacres, pendaisons, incendies. Ce n'est pas

Digitized by Google

une terreur organisée et légale, comme en 1793; ce n'est pas moins la terreur, avec cette distinction qu'elle n'épargne aucun parti. Je ne parle pas des exécutions de Cabrières et de Mérindol, qui donnèrent le branle à ces fureurs, et qu'une politique plus humaine aurait bien pu prévenir. A partir de ce moment jusqu'à la fin du XVIe siècle, la Provence fut livrée, sous prétexte de religion, non-seulement aux sectaires, aux fanatiques, mais encore aux routiers de la pire espèce. Que pensaient et que devenaient pendant ce temps le petit nombre de sages que la frénésie régnante avait épargnés, les esprits vraiment religieux, les populations des campagnes, qui, privées de travail, n'avaient plus de quoi vivre? C'est ce qu'on voudrait trouver dans les livres, mais les livres ne le disent point. Je ne sais pas d'histoire plus lamentable que ces récits de guerres religieuses. A chaque instant, quel que soit le talent de l'auteur, le sujet vous répugne, le cœur se soulève, et l'on déplore tant de guerres sans cause réelle, tant de cruelles folies. Le seul soulagement que l'on éprouve, c'est de penser que le monde ne reverra plus ces dissensions affreuses, où les gens de bonne foi s'entretuaient consciencieusement pour l'unique avantage des ambitieux et des soudards qui ne croyaient à rien.

L'auteur de l'*Histoire des guerres de religion en Provence*, M. le docteur Lambert, est un esprit sage, sensé, discret, trop discret peut-être, car les horreurs qu'il raconte ne l'indignent pas suffisamment. La préface de son travail est remarquablement écrite et pensée; malheureusement, le livre ne tient pas tout ce qu'elle promet, et on pourrait lui reprocher d'être trop souvent fait avec des livres, c'est-à-dire à l'aide de matériaux de seconde main. Quelques citations inédites empruntées aux archives locales en font désirer d'autres plus abondantes, plus vivantes, mieux utilisées. Sous ces réserves, l'histoire entreprise par M. le docteur Lambert est un travail tout à fait estimable et digne, à mon avis, des éloges du Comité. Il offrira aux Provençaux l'avantage de trouver réuni dans un seul volume tout ce qui mérite d'être connu de ces funestes guerres de religion qui ont fait, pendant près d'un siècle, la désolation de leur beau pays.

L'*Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, par M. Louis Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, se composera de dix-huit chapitres. Le *Bulletin de la Société académique du Var* de l'année 1868 en publie sept qui forment près de cent pages. Ils sont inti-

Digitized by Google

tulés : *Les émissions*, *l'iconographie*, *les marcs*, *le métal*, *la valeur intrinsèque*, *la démonétisation*, *l'achat*. Dans les chapitres suivants, l'auteur examinera les autres faces du sujet, annoncées sous les rubriques ci-après : *La fabrication*, *les bénéfices*, *la valeur extrinsèque*, *le change*, *les arbitrages*, *l'intérêt*, *la valeur comparée*, *les salaires*, *les mercuriales*, *les prix divers*, *la valeur relative*. Un appendice composé de quatre dissertations éclaircira diverses questions subsidiaires.

On peut juger, par ces seules énonciations, du plan de M. Blancard. J'ajoute qu'il est aussi bien conçu qu'exécuté. La partie de son Essai déjà publiée prouve que le savant auteur a sous la main, dans les riches archives des Bouches-du-Rhône, des matériaux historiques d'un grand prix, et qu'il possède à un haut degré les qualités de critique nécessaires pour leur mise en œuvre. Espérons que le dernier chapitre, celui qui doit être consacré à l'examen du problème de la relation de la valeur de la monnaie au XIIIe siècle et de nos jours en Provence, contiendra d'utiles documents sur la question si délicate de la valeur relative des monnaies françaises, et même des principales monnaies étrangères, aux différentes époques de nos annales. Il n'en est pas, à mon avis, dont l'importance s'affirme chaque jour d'une manière plus évidente, et elle mériterait bien d'être traitée à fond et sous les divers aspects qu'elle comporte, dans un livre spécial, auquel on peut prédire d'avance, s'il est à la hauteur du sujet, un très-grand succès.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. (Classe des lettres.)

Tome XIII, années 1866-1867.

Un travail considérable de M. Auguste Viquesnel, intitulé *Coup d'œil sur quelques points de l'histoire générale des peuples slaves*, ouvre ce volume. On sait l'importance qu'a prise la question du slavisme depuis quelques années. Dans son travail, qui compte près de cent pages d'une solide érudition, M. Auguste Viquesnel discute les opinions de MM. Henri Martin, Vivien de Saint-Martin, Schnitzler, Elias Regnault, Albert de Réville, et des principaux auteurs qui ont traité ce grave sujet. Se ralliant à cette opinion

Digitized by Google

de M. Henri Martin, que la Russie n'est, à vrai dire, « un État euro-« péen que depuis Pierre le Grand, et encore un État européen « tourné vers l'Asie, forcément et en vertu de sa mission, » M. Viquesnel fait remarquer qu'à l'époque où Henri IV et Sully rêvaient leur grande fédération européenne, ils posèrent en principe de n'y admettre que les peuples dont les intérêts et les mœurs entraient dans l'harmonie générale de la fédération. « Or, dit M. Viquesnel, « la Pologne était par eux comptée comme un État complétement lié « aux intérêts des peuples germano-latins, tandis que la Moscovie « était exclue, aux mêmes titres que la Turquie, c'est-à-dire comme « appartenant à un autre ordre d'idées et de besoins. Ainsi, le génie « de Henri IV avait, au commencement du XVIIe siècle, marqué les « frontières politiques de l'Europe à l'endroit où la science pose au-« jourd'hui les frontières ethnographiques et historiques. » La consciencieuse étude de M. Auguste Viquesnel m'a paru mériter d'être signalée à l'attention particulière du Comité.

Je signalerai ensuite :

1° Un travail de M. Jules Ward sur les *Théâtres subventionnés de la province :* M. Ward voudrait, entre autres choses (et cette idée semble très-plausible), que tout le personnel sédentaire, tel que l'orchestre, les chœurs, les machinistes, etc. fussent à la solde de l'administration municipale;

2° Une étude développée de M. Mollière sur l'ouvrage de M. Victor de Laprade ayant pour titre : *Le sentiment de la nature avant le christianisme;*

3° Des études biographiques sur Alexis de Jussieu, par M. Sauzet; sur J.-J. Ampère, par M. Potton, et sur Jean-Claude Fulchiron, par M. Onofrio.

L'esquisse ou plutôt l'allocution prononcée par M. Sauzet sur Alexis de Jussieu a dû émouvoir ses anciens collègues. Journaliste brillant sous la Restauration, préfet, conseiller d'État sous le roi Louis-Philippe, Alexis de Jussieu s'était de tout temps fait remarquer par ses goûts littéraires et par un caractère particulièrement bienveillant. Lui aussi a, dans les jours difficiles de l'oisiveté forcée, fourni la preuve que l'étude est la plus douce et la plus efficace des consolations. Divers travaux, notamment des *Méditations de la raison et de la foi*, un *Chant additionnel au Paradis perdu*, remplirent ses derniers loisirs. M. Sauzet, qui l'avait connu et aimé, a apprécié son caractère et ses œuvres avec une simpathie communicative.

Digitized by Google

Des écrivains éminents, MM. Guizot, Prévost-Paradol, de Loménie, Barthélemy Saint-Hilaire, Albert de Broglie, Sainte-Beuve, ont parlé de J.-J. Ampère. Obligé d'en parler après eux par devoir et parce que J.-J. Ampère a été un des membres les plus illustres de l'Académie de Lyon, sa ville natale, M. Potton a su intéresser encore en racontant à larges traits la vie si active et si remplie de son compatriote, ses amitiés illustres, ses intimités, ses talents si variés, ses conversations fines et piquantes qui le faisaient souhaiter et bien accueillir partout. A l'occasion de l'ouverture de son cours de littérature à l'Athénée de Marseille, Mme Récamier lui écrivait : « Nous « touchons au moment de votre cours; cela fait battre le cœur. Non « assurément, je ne voudrais pas y être, je serais trop troublée. Vous « imaginez avec quelle impatience nous attendons les détails... » Cette première leçon, à laquelle j'assistais il y a quarante ans, eut lieu au milieu des applaudissements les plus vifs. Si, plus tard, à la Sorbonne, les grandes qualités du professeur n'éclatèrent pas, on peut dire qu'Ampère ne fut jamais inférieur à sa tâche. Je ne suivrai pas M. Potton dans les développements de son étude. Il me suffira de dire que l'appréciation qu'il fait du caractère et du talent d'Ampère est juste, élevée, sincère. S'inspirant de l'opinion de M. de Loménie, il dit avec raison : « Nul n'a jamais été dévoré plus que lui de la rage « du savoir en tous genres. Tout connaître semble avoir été le but de « sa vie; chaque nouvelle étude lui apparaissait comme un nouveau « monde dans lequel il se lançait avec une ardeur de découvertes qui « lui faisait mettre de côté pour un temps les études antérieures. Or « il y a bien quelque inconvénient attaché à cette diversité de pour- « suites. On peut faire ainsi énormément de chemin sans avancer en « proportion. »

Le contraste est grand entre Ampère et M. Fulchiron. La notice que M. Onofrio a consacrée à ce dernier n'en est pas moins très-attachante. Sorti des rangs de la bourgeoisie lyonnaise, M. Fulchiron s'est vanté plusieurs fois à la tribune d'avoir eu pour parents de simples ouvriers. M. Onofrio croit que c'était pour donner plus d'autorité à ses conseils. En est-il bien sûr, et n'y avait-il pas un peu d'orgueil dans ce déclassement? De même, après avoir traversé en quelque sorte l'École polytechnique, M. Fulchiron s'écriera un jour à la Chambre des députés : « Je suis ancien soldat moi- « même, et je m'honore de ce titre. » Pure vanité! Un autre titre qu'on ne saurait lui disputer, du moins dans ses jeunes années,

Digitized by Google

c'est (on ne s'en souvient guère aujourd'hui) celui d'homme de lettres. En 1800, M. Fulchiron publiait un volume renfermant quatre nouvelles dans le goût du temps, intitulées : *Trennor et Moïa*, *Algar et Aïnore*, *Ermisinde*, *Clotilde et Boémond*. « J'y ai relevé, dit « M. Onofrio, des événements qui se passent dans un *couvent*, au « milieu des *moines*, sans que ces mots soient une seule fois pro- « noncés. Les moines sont de *pieux cénobites*, et le couvent un *paisible* « *ermitage;* la Bretagne est la *froide Armorique;* le Languedoc, l'*heureuse* « *Occitanie;* le Vivarais, la *terre des Helviens*. Quand l'auteur veut an- « noncer qu'un événement se passera dans trois semaines, il dit que « *les hommes doivent cesser trois fois et trois fois reprendre leurs travaux avant* « *que le moment fortuné puisse arriver*. Ces données une fois acceptées, « le style des *Quatre nouvelles* ne manque pas d'élégance. » Un roman chevaleresque, *Charles et Alma*, suivit de près; on n'en trouve plus un exemplaire nulle part. M. Fulchiron fit aussi de nombreuses tragédies, *La mort de Charles Ier*, *Pizarre*, *Ulric*, *Boémond*, *Juvénal des Ursins*, *Argillan*, *Saül*. Aucune n'a été représentée. Quand il était jeune et sans autorité, la terrible formule *reçue à correction* s'y opposa. Plus tard, lorsqu'il aurait pu forcer les obstacles, il ne le voulut pas, crainte de se heurter à une opposition systématique, et, sous tous les rapports, il fit bien. Est-il besoin de dire que toutes ces tragédies étaient fondues dans le moule usé, effacé, démodé, du XVIIIe siècle? M. Onofrio en cite quelques vers, et, ne lui en déplaise, les meilleurs ne valent rien.

L'originalité et le vrai mérite de M. Fulchiron n'étaient pas là. Esprit pratique, positif, excessif néanmoins et trop ennemi du mouvement, du progrès et des modifications légitimes, il a donné la mesure de sa valeur dans un ouvrage en cinq volumes in-8°, intitulé *Voyage dans l'Italie méridionale et centrale*, livre excellent, bien fait, dont je puis parler d'après mon impression directe, l'ayant analysé lors de sa publication dans le *Journal des Économistes*. Il s'était posé pour but, il le dit lui-même dans sa préface, « d'étudier tout ce qui con- « cernait l'agriculture, le commerce, les manufactures, la législation, « l'instruction populaire et les travaux d'utilité publique. » Ce but, éminemment utile et généreux, on peut dire que M. Fulchiron l'atteignit à la suite de plusieurs voyages et d'enquêtes consciencieuses. Aussi son ouvrage restera et sera consulté avec fruit, même par les Italiens. M. Fulchiron a laissé des mémoires encore inédits dont son biographe cite un unique et trop court passage, où il parle

Digitized by Google

de luttes continuelles que le gouvernement de Louis-Philippe eut à subir, des agressions systématiques et permanentes sous lesquelles il finit par succomber. C'est à l'aide de ces mémoires et de sa correspondance intime, si on les publie jamais, qu'il sera possible de porter sur cet homme de bien, mais d'un esprit littéraire et politique trop timoré, un jugement définitif.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande.

31e à 34e années, 1865 à 1868, 4 volumes in-8° avec gravures sur bois, chez F. Le Blanc-Hardel, à Caen.

Avant de rendre compte de ce que contiennent d'archéologie les quatre volumes de l'*Annuaire* publié par l'Association normande, volumes envoyés à notre examen, il nous semble nécessaire de dire d'abord d'où naissent ceux-ci.

L'Association normande est une Société essentiellement nomade, qui, étant partout chez elle en Normandie, se réunit alternativement dans l'une des villes de cette ancienne province. D'abord ses réunions ne sont que le corollaire de comices agricoles ou de concours régionaux où assistent par hasard plusieurs de ses membres. Ceux-ci profitent de cette occurrence pour s'assembler, faire quelques lectures et surtout préparer des manifestations plus importantes de la vitalité de l'Association. Cette vitalité se manifeste alors dans des congrès annoncés longtemps à l'avance, et qui se tiennent dans une ville préalablement désignée. Cette ville se met en fête pour recevoir ses hôtes, et se montre d'autant plus agitée qu'elle est plus calme d'habitude.

Un concours d'agriculture dans toutes ses branches et un concours d'orphéons accompagnent d'habitude le congrès, où l'on s'occupe, suivant la formule consacrée, « de omni re scibili et quibusdam « aliis, » la politique exceptée.

Si l'on s'aperçoit un peu trop parfois, en parcourant ses *Annuaires*, que l'Association normande a tenu ses séances au milieu d'une fête, on ne peut méconnaître cependant qu'elle n'ait rendu de très-grands services. Elle a créé des centres de réunion dans certaines villes, en rapprochant un seul jour des hommes entre lesquels il était nécessaire qu'une occasion vînt rompre la glace. Elle a appris à respecter les monuments à des populations et à des administrations qui pour la plupart jusque-là les méprisaient. Elle a

Digitized by Google

provoqué les premières expositions rétrospectives, qui ont révélé un grand nombre de choses d'un très-grand prix.

Enfin, de l'Association normande est sortie la Société française d'archéologie, nomade comme elle, qui publie chaque année, depuis trente quatre ans, un volume, le *Bulletin monumental*, qui renferme souvent d'excellents travaux, et, depuis trente et une années seulement, le *Congrès archéologique de France*, compte rendu des séances qu'elle tient tous les ans, un peu partout, lorsqu'un concours agricole, un congrès ou un comice quelconque permettent de réunir quelques-uns de ses membres.

Une dernière émanation de l'Association normande est cet «Institut des Provinces» dont le titre a semblé bien ambitieux, s'il n'est une usurpation, et qui provoque tous les ans, dans une des grandes villes de France, un congrès scientifique dont l'archéologie forme une des sections. Réunions indépendantes de celles qui se tiennent tous les ans à Paris, dans l'hôtel de la Société d'encouragement.

C'est à M. de Caumont qu'on doit l'initiative, la création et la direction de ce vaste ensemble d'associations et de sociétés qui couvrent des mailles de leur réseau soit toute une province, soit la France entière.

Quant à l'Association normande, comme elle s'occupe, ainsi que nous l'avons indiqué, de beaucoup de choses qui ne nous regardent pas, les quatre volumes dont nous avons à rendre compte renferment une foule de matières industrielles, économiques et surtout agricoles qui ne sont point de notre compétence.

Nous trouvons tout d'abord dans le volume de 1865, le XXXIe de la collection, sous le titre de «Campanologie», une *Étude sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères*, par le docteur Billon, auteur d'un mémoire sur l'*Épigraphie campanaire*, publié dans les tomes XXVI et XXVII du *Bulletin monumental.*

Cette étude se prolonge dans les volumes de 1866 et de 1867, après la mort de l'auteur survenue en 1865, ce qui explique comment certaines parties se présentent presque à l'état de notes et n'ont point reçu les développements nécessaires pour justifier le titre un peu trop général que l'auteur avait adopté, ou qui a été donné à son œuvre inachevée.

Dans les parties vraiment achevées de cette étude, parties qui se rapportent aux cloches et aux carillons de la Normandie et surtout de

Digitized by Google

la basse Normandie, nous trouvons quelques détails assez piquants. Ainsi, lorsque l'on sonnait en volée les six cloches de l'église abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives, le bedeau se tenait sur la place, battant la mesure afin de rappeler à l'ordre les sonneurs trop lents ou trop pressés. Dans une autre abbaye, celle du Val-Richer, il semble avoir existé une école de carillonneurs; de là était sorti celui qui mettait en jeu la sonnerie remarquable de l'église Saint-Germain de Lisieux, qu'un curé avait parachevée en mettant au creuset l'aigle de son lutrin, les six anges qui devaient surmonter les colonnes qui entouraient l'autel, et jusqu'aux tuyaux des orgues, avec la cloche municipale par-dessus le tout. Il est vrai que la chose se passait au XVIIIe siècle, et que la ville possédait une remarquable famille de fondeurs, celle des Aubert. Dans leurs ateliers, on fondait aussi des canons. Mais en été la maison était vide, les membres de la famille se dispersant depuis les Cendres jusqu'à la Toussaint pour aller, fondeurs nomades, offrir leurs services dans les églises, les abbayes et les villes. Ils s'établissaient dans le cimetière ou même dans l'église, comme le constate une inscription tracée sur un pilier de celle de Norrey.

Le docteur Billon rappelle aussi le procès ridicule que les chanoines de la cathédrale de Troyes firent aux moines de Saint-Loup, dont la sonnerie composée de quatorze cloches était plus bruyante que la leur. Un arrêt bien digne d'un pareil litige les contraignit d'augmenter en nombre et en puissance les voix de leurs cloches.

Nous avons relevé dans le travail du docteur Billon le nombre des cloches qu'il cite comme antérieures au XVIe siècle, et nous en trouvons malheureusement bien peu; et encore, parmi celles qu'il cite, le plus grand nombre est du XVe siècle. De plus, nous devons faire cette remarque, que, toute proportion gardée, les cloches civiles sont plus nombreuses que les cloches ecclésiastiques. Les municipalités se sont montrées meilleures conservatrices des témoins sonores de leurs anciennes franchises. A Valenciennes, à Péronne, à Arras, à Vire, à Évreux et à Rouen, les cloches sonnent encore qui appelaient jadis le peuple aux assemblées. A Rouen même, la « cloche d'argent » qui résonne encore à l'heure du couvre-feu est l'antique Rouvel, qui, dès le XIIIe siècle, partagea la bonne comme la mauvaise fortune de la cité, et recouvra sa voix après de longues années de silence pour sonner joyeusement le jour même de l'expulsion des Anglais.

Digitized by Google

Nous pensons que l'étude du docteur Billon, quoiqu'elle présente de grandes lacunes, devra être consultée avec fruit pour le recueil épigraphique dont le Comité réunit les éléments.

Reprenons maintenant l'examen des matières archéologiques suivant l'ordre où elles se présentent dans chacun des quatre volumes qui nous ont été adressés.

Dans une séance tenue à Argentan, en mai 1864, il a été question de murs en pierres soudées par le feu, formant un barrage sur l'Orne, à la Courbe, entre Écouché et Putanges. M. de Caumont croit ces murs formés par les mêmes procédés que ceux de Péran, dont il a déjà été question au sein du Comité (4e série, t. IV, p. 284), et que ceux de Saint-Jean près de Laval. Ils sont peu solides d'ailleurs et mal vitrifiés.

Le procès-verbal des séances tenues à Falaise pendant le congrès de l'Association est précédé de deux itinéraires tracés par M. de Caumont, l'un intitulé *De Caen à Falaise par la vallée de la Laize*, l'autre portant cet entête humoristique : *Ce qu'on voit ou ce qu'on ne voit guère en allant de Caen à Falaise par le chemin de fer.* Ces deux itinéraires, qui n'omettent rien sur leur passage, sont extraits en partie de la *Statistique monumentale du Calvados*, et accompagnés de gravures sur bois empruntées soit au même ouvrage, soit au *Bulletin monumental.* Ces gravures sont en général fort lourdement exécutées, quoique les dessinateurs habituels de M. de Caumont, comme M. Georges Bouet et M. Léo Drouin, soient des artistes fort habiles. Mais, quelle que soit leur imperfection, elles en disent plus long et le disent mieux que toutes les descriptions les plus étendues et les plus claires.

Un rapport très-littéraire de M. de La Sicotière sur l'exposition de Falaise, où se trouvait le tableau de Mignard représentant fort probablement Mlle de La Vallière avec ses deux enfants, bien que les descriptions du temps diffèrent quelque peu de ce qu'on y voit figuré; une description, par M. Choisy, du château des Yveteaux, et surtout de ses jardins, tels qu'ils étaient au XVIIe siècle, et quelques promenades aux environs, représentent la part de l'archéologie dans le congrès tenu à Falaise.

Nous trouvons dans la partie réservée aux nouvelles de l'agriculture, des sciences, de l'industrie et des arts, titre bien ample, une excellente revue, par M. Raymond Bordeaux, l'un des lieutenants les plus assidus et les plus brillants de M. de Caumont, de

Digitized by Google

l'importante exposition d'objets d'art et de curiosité faite à Évreux, en 1864, lors du concours régional.

L'Association normande ayant tenu en 1865 sa 32e session à Coutances, nous trouvons d'abord dans le volume de 1866 un assez long travail de M. Renault, intitulé *Excursion archéologique à Coutances et dans son arrondissement*. M. Renault voit juste et décrit en archéologue expert ce qu'il voit. Il restitue, comme il devait le faire, au XIIIe siècle la cathédrale de Coutances, que les uns ont voulu faire remonter au XIe, tandis que d'autres reculaient sa construction jusqu'au XVe. Il cite, avec raison, comme une des plus belles statues du XIIIe siècle la vierge en marbre de l'église de Saint-Nicolas à Coutances, et s'attache à décrire avec soin l'aqueduc qui, bâti au XIIIe siècle, remplaçait celui que les Romains avaient établi pour alimenter la ville.

Les inscriptions qui se trouvent dans les églises décrites sont relevées avec soin et pourront servir aux publications du Comité.

Ce qu'il y a encore d'archéologie dans ce volume de 1866 est un peu du remplissage fait à l'aide du *Bulletin monumental* et de la *Statistique monumentale du Calvados* pour le texte et les gravures. Notons-y quelques échos de la vive polémique que la ville de Bayeux a soutenue contre les ingénieurs qui ont repris en sous-œuvre la tour centrale de sa cathédrale, et qui l'ont décapitée du dôme dont un de ses enfants avait coiffé la tour que le XVe siècle avait élevée sur les piliers romans de l'intertransept repris au XIIIe siècle. Ce dôme était du XVIIIe siècle, il est vrai, mais s'accordait à merveille avec ce qui lui servait de support, et contrastait heureusement par ses formes arrondies avec l'acuité des deux flèches du portail occidental; aussi nous ne saurions trop déplorer la détermination qui l'a fait raser pour lui substituer quelque chose qui ne le vaudra pas.

La 33e session de l'Association normande s'est tenue au Havre, en 1866. Mais l'on conçoit que dans une ville pareille, préoccupée avant tout des nouvelles commerciales que le télégraphe lui transmet de tout l'univers et des marchandises que sa marine lui apporte des cinq parties du monde, on ne s'inquiète guère de l'arrivée de deux ou trois savants doublés d'un quarteron d'hommes plus ou moins érudits, ni de ce qu'ils peuvent dire. Aussi la session commencée dans le chef-lieu de l'arrondissement s'est-elle terminée dans le chef-lieu de l'un de ses cantons, à Goderville.

Tout le bagage archéologique déposé dans le volume de 1867

Digitized by Google

est de mince importance en dehors du mémoire sur les cloches du docteur Billon, qui s'y achève.

Une courte description de l'église d'Étretat, et une analyse très-bien faite de l'église abbatiale de Fécamp par M. Georges Bouet, qui a élucidé ce travail par quelques gravures, sont tout ce que ce congrès a produit.

Dans une séance tenue à Saint-Lô, M. de Caumont a fait sur le marbre célèbre de Thorigny une conférence où éclate d'une façon que rien ne justifie son animosité pour tout ce qui est de Paris. Certes il a raison lorsqu'il dit aux habitants de Saint-Lô que ce marbre, témoignage de l'organisation des assemblées représentatives de la Gaule sous l'administration romaine, sera d'une bien plus grande importance dans leur hôtel de ville, au siége de la vie municipale, que dans un musée, la nécropole de tout ce qui a vécu. Mais aller, à ce propos, accuser « Paris de n'estimer la province que « pour l'exploiter et la dépouiller, » c'est se livrer à un abus de rhétorique et à une singulière excitation..... aux applaudissements de la province.

Dans une séance tenue à Vire, M. Victor Châtel s'est occupé des silex taillés qu'il a recueillis à la surface du sol argileux et schisteux de la vallée et des coteaux de Valcongrain, où ne se trouvent aucuns silex naturels.

Notons une proposition faite dans la même séance, parce que, si partout on y donnait suite, on imprimerait aux monuments un caractère historique qu'ils sont loin d'avoir aujourd'hui pour la masse des populations. Ainsi M. Victor Châtel réclame une plaque de marbre sur la vieille porte de Vire, où serait transcrite la charte où Charles V fait remise aux habitants d'une partie de leurs impositions à cause des dépenses nécessitées pour défendre leur ville contre les bandes de Charles le Mauvais. Il demande une autre plaque sur le Donjon, pour constater que de là Duguesclin partit pour aller combattre les Anglais, qui avaient trop pillé et vidé trop de pots de cidre pour qu'Olivier Basselin et Jean Lehoux le leur aient pardonné dans leurs vaux-de-vire. Ce sont là d'excellentes pensées, à notre avis. L'amour patriotique du pays y apprendrait le respect des monuments.

Quelques notices, extraites pour la plupart, comme celles des volumes précédents, de la *Statistique monumentale du Calvados*, font connaître quelques églises et quelques châteaux de l'arrondissement

Digitized by Google

de Vire, et terminent la partie archéologique du XXXIIIe volume de la collection.

Comme le 34e congrès de l'Association normande se tenait en 1867 dans la ville de Pont-Audemer, M. Charles Vasseur, de Lisieux, a tracé un itinéraire pour les archéologues qui voudraient le suivre pour aller de l'une à l'autre ville : itinéraire fort bien fait, où les églises et les châteaux sont décrits avec soin ainsi qu'avec clarté. Les faits historiques sont donnés quand il y a lieu. Avec peu de détails en plus on aurait là les élémens d'une statistique monumentale, comme celle que désire le Comité. Mais nous remarquons que c'est des départements où il y a le plus d'hommes capables d'en faire qu'il nous en arrive le moins.

A Pont-Audemer, M. de Caumont a fait une conférence sur cette question : *Que sait-on de nos premiers pères ou des hommes qui ont habité la France dans les temps les plus reculés?*

Cette facile allocution sur l'archéologie des âges antéhistoriques, qui n'apprend d'ailleurs aucun fait nouveau, aurait acquis un nouvel intérêt si M. de Caumont, qui était un géologue avant que d'avoir acquis dans la science archéologique la position qu'il occupe, s'étant placé sur le sol de la contrée où il parlait, avait fait l'histoire probable de cette contrée avant tout vestige de l'histoire.

La question du gui du chêne appartient autant à la botanique qu'à l'archéologie, à moins que l'histoire ne la réclame. Cependant nous la retenons à propos d'une note de M. Jousset sur une plante de gui trouvée sur un chêne aux environs de Bellesme. Il résulterait de cette note qu'il y a identité absolue entre l'échantillon trouvé et le gui du pommier. Toutefois il résulte de faits consignés avec gravures à l'appui par le docteur Hoëfer dans l'*Illustration*, et de ceux mentionés dans l'*Intermédiaire*, où la gravure ci-dessus indiquée a été reproduite, qu'il y a des différences notables dans les deux espèces, et qu'il faut considérer comme un cas anormal celui de Bellesme, à moins que les observateurs n'aient mal vu.

Dans une note où l'on examine si l'usage des fers à clous pour les chevaux remonte jusqu'à l'époque romaine, M. de Caumont se prononce pour la négative. Adoptant les conclusions d'un très-savant travail publié par M. Pol Nicard dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, il pense que les fers à clous n'ont été introduits que du VIIe au VIIIe siècle. Ceci semblerait en contradiction avec les trouvailles de fers et de busandales faites par

Digitized by Google

M. Delacroix au niveau des anciennes voies romaines de Besançon [1], ainsi qu'avec celles de M. Quiquerez dans le Jura [2]. Ce savant, on se le rappelle, divise les fers en trois époques, gauloise, romaine, moyen âge, suivant leur lieu de découverte, leur poids et leur mode de fabrication.

Cette conclusion, enfin, est en contradiction avec les faits observés par M. Aubertin dans les fouilles de Premeaux (Côte-d'Or) [3], où quatorze fers à cheval, semblables à ceux que M. Quiquerez considère comme gaulois, ont été trouvés au-dessous de la voie romaine de Langres à Chalon.

Il semble résulter de tout ceci qu'il est bien difficile que les Romains n'aient pas connu le ferrage des chevaux, du moins après leurs guerres dans les Gaules; et, si leurs auteurs n'en parlent pas, cela prouve qu'il ne faut pas toujours s'en tenir aux textes.

Puisque M. de Caumont est si persuadé que Paris n'a d'autre fonction, comme il le dit, que d'exploiter et de dépouiller la province, il devrait de temps en temps ouvrir la *Revue des Sociétés savantes*, publication du Comité, où sont consignés les faits que nous venons de rappeler : il y trouverait les larcins que nous nous permettons de faire à cette malheureuse province si scandaleusement exploitée par nous. Ce serait un moyen de lui rendre son bien.

De tous les arts industriels, celui de la verrerie est un de ceux sur lesquels on nous semble avoir le moins écrit. Ses produits, pour la plupart, touchent moins à l'art pur que ceux de la céramique, qui semble avoir absorbé à son profit toute l'attention des savants et des érudits. On commence cependant à sortir de la trop longue inattention où l'on était demeuré à son égard. M. Benjamin Fillon, dans son *Art de terre chez les Poitevins*, s'est occupé de la verrerie dans le Poitou. De plus, il avait apporté à l'exposition rétrospective des verres émaillés, qu'il a cédés depuis au musée de Cluny, lesquels, rapprochés d'un plateau du musée de Rennes, également émaillé comme eux et à inscription française, prouvent que, dès la Renaissance, pour le moins, la France rivalisait à un certain égard

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. III, p. 187. — Rapport de M. A. Darcel sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3e série, VIIIe volume.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. III, p. 673. — Rapport de M. A. Darcel sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3e série, IXe volume.

[3] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IV. — Compte rendu, par M. J. Marion, du rapport adressé par M. Aubertin sur les fouilles de Premeaux.

Digitized by Google

avec Venise. Aussi est-ce avec plaisir que nous signalons, dans le volume qui nous occupe, une *Histoire de la verrerie dans la Seine-Inférieure, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours*, par M. de Girancourt, gentilhomme verrier, descendant de ceux qui, dès le moyen âge, avaient établi leurs fourneaux dans les forêts de Lyons, d'Eawy et d'Eu. L'abondance des matières nous force de signaler seulement ce mémoire, qui relate quelques faits nouveaux.

Dans la section réservée aux beaux-arts, nous trouvons une rapide mais excellente revue de l'Exposition de l'histoire du travail, par M. le baron Jules de Verneilh, frère de l'auteur regretté de tant de beaux travaux archéologiques, dont il nous promet les œuvres posthumes, qu'il est mieux à même que tout autre de mettre au jour.

Quelques articles de M. Vasseur sur le vandalisme auquel il voit livrées les églises des environs de Lisieux, sa résidence, et quelques extraits du *Bulletin monumental*, nous mènent au récit de l'aventure arrivée à la croix de Grisy, belle croix monolithe du XIIe siècle, qui s'élevait sur la limite de cette commune et de celle de Vendœuvre. Le chemin de fer du Mans à Mézidon passa sur l'emplacement de la croix; on transporta sans accident celle-ci quelques mètres plus loin, le long du chemin, et bien en vue. Mais c'était sur la commune de Vendœuvre qu'on l'avait rétablie, si bien que les habitants de Grisy vinrent la reprendre, mais avec tant de hâte, qu'ils la brisèrent en trois morceaux, réunis aujourd'hui à grand renfort de fer. La belle croix est de retour sur le territoire de ceux à qui elle appartenait réellement, mais mutilée et mal en vue; ce qui prouve que, si l'amour du droit, conséquence de celui du juste, est une des marques du caractère normand, il y a quelquefois danger à pousser les choses à l'extrême.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON.

Tome XVI. Laon et Paris, 1867, in-8° de 196 pages.

On trouve dans le contenu de ce volume deux travaux intéressants, rentrant dans le cercle des études archéologiques, ou tout au moins se rapportant à l'histoire des arts. L'un a pour objet les mi-

Digitized by Google

niatures des manuscrits, l'autre les filigranes du papier. Tous deux peuvent fournir quelques éléments nouveaux à la critique diplomatique.

Les Bénédictins, qui ont laissé si peu à glaner dans tous les champs qu'ils ont parcourus, se sont bien gardés de négliger ce qui regarde l'ornementation des lettres dans les manuscrits. Ce sujet est traité à fond dans le tome II du *Nouveau traité de diplomatique*, et l'on y trouve trois planches de lettres ornées qui en donnent des spécimens curieux et bien choisis. Mais ils n'ont parlé que des lettres ornées, et n'ont pas abordé l'étude des vignettes proprement dites. Il est évident pourtant qu'elles rentraient dans leur cadre, puisqu'elles marchent parallèlement avec les écritures. C'est qu'en tout, il faut le reconnaître, il n'est pas toujours facile de fixer les limites des choses. Les Bénédictins n'auront vu dans les peintures des manuscrits que des objets du pur domaine de l'art, domaine sur lequel ils n'avaient nulle prétention d'empiéter. Ils nous ont donc laissé à traiter, selon nos goûts et nos moyens, ce sujet intéressant.

L'ornementation des manuscrits a été, surtout à partir du XIIIe siècle, la cause et l'objet d'un travail ardent et incessant, qui a donné des produits plus ou moins remarquables, mais répandus presque à l'infini. Quiconque aura eu la bonne fortune de voir dans nos bibliothèques publiques ces manuscrits si richement ornés, qui y foisonnent, sentira qu'il y a eu là pendant bien longtemps un art tout à fait à part, art spécial, vivace, habile, un peu monotone sans doute, mais qui n'en est pas moins digne d'être étudié consciencieusement. C'est ce qu'a fait M. Fleury pour les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon. Dans le Bulletin qui nous occupe, son ouvrage est l'objet d'un compte rendu fort bien fait, dû à M. Pilloy.

La bibliothèque de Laon est fort riche en manuscrits illustrés soit par la calligraphie, soit par la peinture. M. Fleury en décrit jusqu'à soixante et onze, à partir du VIIe siècle jusqu'au XVIe. Du VIIe au XIIIe siècle, ces manuscrits ne lui ont donné que des lettres ornées proprement dites, c'est-à-dire formées seulement de rinceaux, d'entrelacs, d'animaux et de feuillages; mais au XIVe siècle, ces mêmes lettres s'enrichissent de petits sujets qui remplissent leur intérieur. C'est déjà la vignette. Elle prend plus de place au siècle suivant, et devient la miniature, ayant son cadre propre et à part des lettres ornées qui continuent à se produire et des encadrements

Digitized by Google

des marges qui commencent à paraître. Arrivés à la Renaissance, il ne faut plus parler d'enluminures, nous sommes en pleine peinture; tantôt des miniatures d'un coloris charmant, tantôt de fines grisailles richement rehaussées d'or, les unes et les autres souvent d'une véritable valeur artistique.

Nous ne suivrons pas le compte rendu pas à pas. Il nous faudrait pour cela pouvoir mettre sous les yeux du lecteur les dessins qui l'accompagnent, et qui seuls pourraient lui donner l'idée de la recherche et des formes si diversifiées qu'offre l'ornementation des lettres dans la plupart des manuscrits. Nous nous contenterons de signaler quelques points du rapport.

En parlant d'un évangéliaire de la seconde moitié du XIe siècle, on y signale pour la première fois l'emploi de l'or, emploi si fréquent dans la suite. En considérant la grande similitude qu'il a trouvée entre les lettres ornées d'un grand nombre de manuscrits différents, M. Fleury en est venu à penser que l'on avait bien pu les tracer, au moins dans leur plan général, au moyen de feuilles métalliques à jour, ou bien de types mobiles. Nous citons le passage; c'est à propos d'un manuscrit du XIIIe siècle qui contient les *Commentaires d'Origène* sur l'Épitre de saint Paul aux Romains : « Ce « manuscrit, qui provient de l'abbaye de Vaucler, nous fournit une « série de grosses lettres assez simples qu'on retrouve dans beaucoup « d'ouvrages de cette époque, de missels surtout; c'est ce qui a porté « M. Fleury à penser que tous les couvents ne possédaient pas de *pic-* « *tores*, et que ceux-ci, appartenant sans doute à des corporations qui « les faisaient voyager, portaient avec eux des plaques métalliques « découpées à jour, où la plume n'avait plus qu'à suivre les linéa- « ments des patrons, ou bien des caractères gravés en relief et à l'en- « vers, qu'il suffisait d'enduire de couleur et d'appuyer fortement « pour obtenir, non pas la lettre entière avec tous les ornements « qui l'accompagnent, mais au moins, la charpente principale [1]. » Et plus loin : « M. Fleury croit avec raison que ces types mobiles, « précurseurs de ceux qu'employèrent plus tard les inventeurs de « l'imprimerie, devaient servir surtout à l'illustration, un peu ba- « nale, des manuscrits qu'on était obligé de multiplier, des livres de « chants d'église par exemple, et par conséquent de pourvoir d'une « ornementation rapide et peu coûteuse [2]. » Au XIVe siècle, M. Fleury

[1] *Bulletin*, p. 87.
[2] *Ibid.* p. 88.

Digitized by Google

rencontre des manuscrits d'origine italienne, et il constate que des artistes italiens avaient pénétré à Laon au milieu de ce siècle. C'est à eux, et non pas aux Flamands comme on l'a fait, qu'il attribue le mouvement rénovateur qui s'est produit dans l'art en France à cette époque. Quoi qu'il en soit de cette opinion, il faudrait, pour s'en former une idée exacte, préalablement comparer les lettres ornées de cette époque avec les monuments sculptés du même temps. La bibliothèque de Laon n'a de manuscrits sur papier qu'à partir de 1440. On en trouve ailleurs de plus anciens. Nous en citerons plus loin.

Il paraît que le livre de M. Fleury ne contient rien sur les enlumineurs. Du moins le compte rendu n'en parle pas. Par occasion, nous donnerons ici les noms de quelques-uns de ces modestes artistes. Dans une charte de l'an 1331, il est question d'un Johannin le Noir, «enlumineur de pincel [1].» Il y avait des femmes qui faisaient ce métier, par exemple, «Erembourc, l'enlumineresse,» dans un role de la Taille, de l'an 1298 [2]. Une d'elles est qualifiée d'enlumineresse de l'Université; c'est sous l'année 1353 : «Johanna, relicta «deffuncti Richardi de Montebaculo (Montbaston), illuminatrix li«brorum jurata Universitatis [3].» Voici, en 1354, un enlumineur qui fait en même temps œuvre de relieur : «Pour une aune de vel«luau (velours) ouvré à or, baillie à Jehan de Montmartre, enlumi«neur, pour couvrir les ays (les plats) de la Bible du roi (Jean), «VIII escus [4].» Autre cas semblable en 1387 : «A Huguelin de «Champdivers, enlumineur de livres, demourant à Paris... pour «sa peine et sallaire d'avoir enluminé par les bors et relié une grans «Heures pour Mons. le duc de Thouraine... XXXII s. p. [5].» Le duc de Touraine dont il s'agit est Louis de France, frère de Charles VI, et plus tard duc d'Orléans.

Quelquefois les enlumineurs cumulaient leur industrie avec celle des écrivains. C'était du reste un usage commun au moyen âge que ces sortes de cumuls. En 1397 : «A Gieffroy Thore, escrivain et en«lumineur, demourant à Paris, pour avoir fait ès Heures de la Royne «pluseurs vingnetes et lettres d'or et d'azur et de pluseurs autres

[1] Archives de l'Empire, S. 1336, n° 1, folio 4, v°.
[2] *Ibid.* KK. 283, fol. 214.
[3] *Ibid.* M. 67.
[4] *Ibid.* KK. 8, fol. 13.
[5] *Ibid.* KK. 18, fol. 180.

Digitized by Google

« fines couleurs, IIII livres II sous parisis [1]. » La reine est Isabeau de Bavière. On voit aussi par ce passage que notre mot *vignette* date au moins du XIVe siècle. Nous poursuivons. En 1398 : « A Robin de Fontainnes, enlumineur et escripvain, demourant à Paris, pour avoir « fait, escript et enluminé pour la Royne un petit livre où sont es- « criptes le kalendrier et pluseurs memoires et suffrages de messes et « aumosnes, LIIII sous parisis [2]. » En 1400, la même reine, toujours Isabeau de Bavière, fait faire « à Jehan de Jouy, enlumineur, demou- « rant à Paris, » moyennant 10 livres 16 sous parisis, « en ses vielles « Heures, deux histoires de blanc et de noir, de la Croix et du Saint- « Esprit, au pris de VIII s. p. chascune histoire, XXI s. p. Pour avoir fait « en unes neuves (*sic*, sans doute pour Heures) pour ladicte Dame « XX histoires faictes de fines couleurs, VIII l. p. Pour XX vingnettes « faictes èsdictes Heures, au pris de II s. p. chascune vignete, XL s. p. « Et pour IIIIm (4000) versets faiz esdictes Heures, au pris de IIII s. p. « le cent, VI l. p. [3] » Ce passage a cela de curieux qu'il nous donne en quelque sorte les prix courants des enlumineurs au commencement du XVe sicèle. On y voit qu'une *histoire*, c'est-à-dire une miniature, se payait 8 sous parisis en noir, et 10 en couleur, une simple vignette 2 sous, enfin les *versets*, c'est-à-dire les lettres initiales des alinéas, 4 sous le cent. En 1413, nous trouvons un enlumineur travaillant pour le prieur de Saint-Martin-des-Champs. Il se nommait Lausanne, nom qui indique peut-être sa nationalité [4]. En 1454, la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, fait payer une somme de 9 livres 12 sous 6 deniers tournois, « à Jehan Couart, enlumineur, « demeurant à Bourges... pour unes petites Heures à l'usaige de « Paris, escriptes de lettre bastarde, bien enluminées et historiées [5]. » En 1455, un enlumineur décore un Pétrarque pour Charles, duc d'Orléans : « A Jehan Moreau, enlumineur, pour avoir tourné d'or et « de vermillon et fleury deux cens cinquante lettres, et fait une « vignete, au livre nommé *François Pétrac*, XXX s. t. [6]. A Jehan Mo- « reau, enlumineur, demeurant à Blois, pour avoir tourné et fleury « Ve (500) lettres d'azur et de vermillon en ung des livres de Mons.

[1] Archives de l'Empire, KK. 41, fol. 148 v°.
[2] *Ibid.* fol. 184.
[3] *Ibid.* fol. 252 v°.
[4] *Ibid.* LL. 1364, fol. 12.
[5] *Ibid.* KK. 55, fol. 81 v°.
[6] *Ibid.* KK. 271, fol. 69.

Digitized by Google

« le Duc (d'Orléans) nommé *Arcylosophie*, L s. t. [1] » Ces deux passages nous expliquent la manière dont se faisaient ces *lettres tourneures* dont parlent les Bénédictins [2]. Enfin mentionnons encore, en 1378, Robert l'Ecuyer, enlumineur de livres, libraire juré de l'Université; en 1380, Jean Cauction, libraire et enlumineur de l'Université; et en 1383, Pierre d'Areynes, enlumineur juré de l'Université [3].

Nous rapprocherons de ces noms d'enlumineurs les noms de quelques écrivains. En 1400 : « A Jehan de Chasteillon, escripvain de « lettre de fourme, demourant à Paris, pour avoir escript deux ca- « hiers et demi de parchemin en un livre de devocions pour la Royne « (Isabeau de Bavière); avoir quis et livré parchemin et fait enlu- « miner yceulz caiers, XLIIII sous VI deniers parisis [4]. » Il y avait de ces écrivains qui s'appliquaient plus particulièrement à tel ou tel genre d'écriture. Nous venons d'en voir un qui se qualifie d'écrivain de *lettres de forme*, qui était la plus belle; en voici un autre qui se contente de la *bâtarde;* c'est en 1455 : « A Jehan Gaynnier, escrip- « vain, demeurant à Paris, pour unes petites Heures à l'usaige de « Paris, escriptes de lettre bastarde, VI livres XVIII sous VI deniers « tournois [5]. » En 1469, nous trouvons un sommelier de chapelle d'une reine qui fait pour sa maîtresse le métier d'écrivain : « A maistre « Loys Pignault, sommelier de la chappelle de ladicte dame (Marie « de Savoie, seconde femme de Louis XI), pour avoir escript durant « ceste année plusieurs livres à la plaisance de ladicte dame, XX livres « tournois [6]. » En 1486, Charles VIII fait payer à son libraire, Regnault Fullole, 2 sous 9 deniers tournois pour une oraison et une antienne de saint Thomas « pour mectre en ses Heures [7]. » La même année : « A Pierre Abraham, escripvain, demourant à Angers... « pour son paiement d'une paire de Heures escriptes en parchemin « en lettres bastarde, contenans XXIIII cayers de parchemin... es- « quelles Heures sont escriptes plusieurs oraisons à la devocion dudit « seigneur (Charles VIII), XXVI livres tournois [8]. »

[1] Archives de l'Empire, KK. 271, fol. 67 v°.
[2] *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 84.
[3] Archives de l'Empire, M. 67.
[4] *Ibid.* KK. 41, fol. 254.
[5] *Ibid.* KK. 55, fol. 90.
[6] *Ibid.* KK. 68, fol. 110.
[7] *Ibid.* KK. 70, fol. 272 v°.
[8] *Ibid.* fol. 284.

Digitized by Google

La Bibliothèque impériale possède un manuscrit où se trouve l'Apocalypse, qui est l'un des plus curieux que l'on puisse voir sous le rapport des miniatures. Tout ce que l'œil peut se figurer de plus bizarre et de plus extravagant semble avoir été tout naturellement suggéré au miniaturiste qui a peint ce manuscrit, par le texte, suffisamment bizarre aussi, dont il s'inspirait. Son nom nous est arrivé; il se nommait Celius Chadewe et vivait en 1313. C'est ce que nous apprend la note suivante qui se trouve à la fin du manuscrit. « L'an « de l'Incarnacion M.CCC et XIII, le semedi après la Saint Denis, fut « parfait cis Apokapse. Celius Chadewe l'ordinat et l'enluminat [1]. » Combien nous aurions été heureux de faire la même rencontre pour la magnifique Bible historiale de la même bibliothèque portant le n° 166 du fonds français! Que l'on se figure un manuscrit in-folio de 169 feuillets, où, après un superbe frontispice à la plume, chaque feuillet renferme seize miniatures du travail le plus fini, dans cet ordre : une colonne d'écriture, puis une colonne contenant quatre miniatures; une seconde colonne d'écriture, et une seconde colonne de quatre miniatures; ce qui donne, pour les 169 feuillets, deux mille sept cent deux miniatures. Quel prodigieux travail! En vérité, ce n'est plus là un simple manuscrit, c'est un véritable musée de peintures.

Indépendamment des manuscrits, on trouve encore des chartes à vignettes; mais elles sont rares. La *Revue archéologique* en a fait connaître quelques-unes [2]. En voici une qui nous a paru mériter d'être signalée. C'est une charte de l'abbé de Saint-Sauve de Montreuil, du 15 mai 1377, qui permet aux maieur et échevins de Montreuil-sur-Mer d'établir une horloge publique sur l'une des tours de l'église de son abbaye. La première ligne porte : « A tous ceuls qui « ces presentes lettres verront ou orront, Robers, par la souffrance « de Dieu humbles abbés de Saint-Sauve en Mousteroel, etc. » Les vignettes occupent l'A initial et l'R de Robers. L'A est curieux. Il est formé d'une tour à deux étages. A celui d'en bas on voit une porte ouverte à laquelle on accède par un escalier extérieur. Sous cette porte passe un petit personnage pour se rendre à l'étage supérieur. Ce second étage est à jour, et laisse voir un mécanisme de deux roues et une cloche, qu'un petit personnage frappe d'un

[1] Bibliothèque impériale, fonds fr. 13096.

[2] Dans un article intitulé *Chartes à vignettes*. (*Revue archéologique*, année 1848, page 749.)

Digitized by Google

marteau. A la boule qui termine la tour s'enroule la queue d'un Dragon dans une pose horizontale et qui tient dans ses serres une banderole rejoignant un personnage en costume d'évêque, à peu près de la grandeur de la moitié de la tour, et placé vis-à-vis d'elle dans sa partie moyenne. Une seconde banderole que tient l'évêque va toucher le centre de la tour, et fait ainsi la barre de l'A. Enfin une troisième banderole, partant des pieds de l'évêque et descendant en s'écartant de plus en plus du pied de la tour, parachève la lettre. A la bannière que tient le dragon, on lit :

Tantost me veissiez cheste tour chi abatre
Se saint Sauve ne fust qui n'en vau rien abatre.

A la banderole que tient l'évêque :

Nous maire et eschevins de Mousterel sur le Mere
Avons fait cest orloge pour bien edeffier.

Enfin, à la dernière banderole :

Lorloge est bien seans ychi; Dieu le nous sauve,
Saint Justin, saint Waloi, saint Macleu et saint Sauve !

La seconde vignette, celle qui fait la lettre R, est formée d'un moine debout, de trois quarts à droite, tenant une crosse de la main droite, et de la gauche un jambon tenu en l'air et après lequel saute un animal ou démon. Ces deux vignettes sont dessinées à la plume, peintes en bistre légèrement relevé de vermillon en divers endroits[1].

Nous passons aux curieuses recherches de M. Matton sur les marques du papier. Son travail est intitulé *Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIVe et XVe siècles*. Tous les auteurs s'accordent à reconnaître que le papier de chiffe a remplacé le papier de coton. Mais, ni Polydore Vergile, dans son livre intitulé *De rerum inventoribus*[2], ni Gui Pancirole, dans son *Raccolta breve*, ni tous ceux qui les ont suivis, n'ont pu fixer l'époque de sa première apparition. Les Bénédictins citent un passage de Pierre le Vénérable qui ne peut s'appliquer qu'au papier de chiffe : *ex rasuris veterum*

[1] Cette charte fait partie d'un fonds de monuments originaux donnés aux Archives de l'Empire par M. Alfred Maury, directeur général des Archives.

[2] Lib. VI, cap. VIII.

Digitized by Google

pannorum[1]. Montfaucon n'en avait pas vu avant le temps de saint Louis. M. Matton (page 165) affirme qu'en 1189 Raymond Guillaume, évêque de Lodève, permit la construction de plusieurs moulins à papier sur l'Hérault. Mais était-ce bien des moulins à papier, ou bien seulement des moulins à foulons? Il existe aux Archives de l'Empire un compte rendu de la dépense journalière de l'hôtel du comte d'Auvergne pour les années 1249 à 1251. C'est un manuscrit de 135 feuillets de papier, d'environ 19 centimètres de hauteur sur 14 de largeur. Les feuillets 99 à 105 sont restés en blanc. Le papier est de fabrication grossière, rempli de filaments, mais l'on y distingue fort bien les vergeures, et ces lignes perpendiculaires aux vergeures qu'on désigne sous le nom de *pontuseaux*. Il n'y a pas trace de filigrane.

On sait que le papier de chiffe se fait avec de vieux chiffons de chanvre ou de lin, qui ont été réduits en pâte par la macération et par l'action du pilon. Cette pâte se verse dans des formes. Une *forme* est un châssis en bois de chêne dont les longs côtés sont percés de vingt trous pour recevoir autant de baguettes de sapin taillées en biseau à leur face supérieure. C'est sur ces baguettes, que l'on nomme *pontuseaux*, que se tisse la toile métallique en fils de laiton destinée à laisser passer toute la partie liquide de la pâte. C'est au milieu de la *forme* que l'on fixe par la soudure ou par des ligatures la marque ou dessin, fait en fils de laiton ou d'argent, que l'on nomme *filigrane*. Lorsqu'on expose au grand jour une feuille de papier, on y distingue une suite de lignes horizontales transparentes, qui sont les vergeures produites par les fils de la chaîne de la toile métallique de la forme, et d'autres lignes transparentes, perpendiculaires et équidistantes, produites par les *pontuseaux;* enfin un dessin quelconque au centre de la feuille, c'est le filigrane. Le papier de coton, et aujourd'hui le papier fait à la mécanique, n'ont rien de tout cela.

Le mot *papier* vient évidemment de *papyrus*. Quant à l'expression de *feuille de papier*, nous l'avons trouvée employée pour la première fois dans un compte de l'an 1381 : « Pour IIII feulx de papier, VI de« niers parisis[2]. » Dans un compte de 1374, il est question de *mains de papier :* « Pour VI mains de papier, achaptées et employées

[1] *Raccolta breve d' alcune cose piu segnalate c' hebbero gli antichi, et d' alcune altre trovate da moderni*, Venise, 1612, in-4°, à la page 393.

[2] *Nouveau traité de diplomatique*, t. Ier, p. 521.

Digitized by Google

« à faire lettres closes pour mondit seigneur (Jean, duc de Berri)[1]. » En 1379, le prix de la main de papier varie entre 2 sous 6 deniers et 2 sous 8 deniers[2]. En 1390, il n'est que de 1 sou 8 deniers : « Pour v mains de papier, viii sous iiii deniers parisis[3]. » Ce n'est qu'au xve siècle que nous avons rencontré l'expression de *rame de papier*. En 1420, elle se payait 104 sous parisis : « Pour de- « mie rame pappier, lii s. p.[4] » Cependant, deux ans après, on la voit abaissée jusqu'à 16 sous : « Une rame pappier, xvi s.[5]. » Voici quelques prix du xvie siècle : la main de grand papier fin, 3 sous tournois; autre grand papier fin au pot, même prix[6]. En 1588 : « Pour « une main de papier pour la chambre du trésor, 4 sous parisis[7]. » En 1591 : « Pour vingt mains de papier doré, mis ès coffres de S. M., à xii sous la main[8]. »

Aux xive et xve siècles, la vente du papier se faisait par les épiciers, les apothicaires et les merciers. Par exemple, en 1380 : « A Gilles « le Séneschal, espicier et vallet de chambre, pour quatre mains de « papier de la petite fourme, achetées de lui pour la chambre aux « deniers, ii sous vi deniers parisis la main[9]. » Sans doute que ce papier était destiné aux écrous de la dépense journalière de l'Hôtel; car les comptes s'écrivaient toujours sur parchemin. En 1454 : « A « Jehan des Jardins, appothicaire dudit Chinon, pour trois mains « de papier d'Orleans, du pris de xv deniers tournois la main[10]. » Dans le même compte : « A Martin Castillon, mercier... pour deux « main de papier, iii sous iiii deniers tournois[11]. » Et un peu plus loin : « Pour trois mains de fin papier à escripre, xx deniers tournois la « main[12]. » Effectivement, le papier servait encore à d'autres usages qu'à écrire. Lorsqu'en 1454, Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile, vient visiter à Chinon sa fille, Marie d'Anjou, femme de Charles VII,

[1] Archives de l'Empire, KK. 505, fol. 45.
[2] *Ibid.* KK. 252, fol. 19.
[3] *Ibid.* KK. 504, fol. 10 et 29 v°.
[4] *Ibid.* KK. 45, fol. 8.
[5] *Ibid.* KK. 50, fol. 10 v°.
[6] *Ibid.* KK. 33, fol. 50 v°.
[7] *Ibid.* KK. 126, fol. 43 et 45 v°.
[8] *Ibid.* KK. 1339, n° 55.
[9] *Ibid.* KK. 147, fol. 176 v°.
[10] *Ibid.* KK. 30, fol. 19 v°.
[11] *Ibid.* KK. 55, fol. 80.
[12] *Ibid.* fol. 81.

Digitized by Google

on fit clore les fenêtres avec du papier : « Pour deux mains de pa-« pier... à mectre en six chassis de boys faiz par Saincon Fumelle, « menuisier dudit Chinon, pour les fenestres de la chambre où logea « ledit seigneur (le roi de Sicile) quant il vint vers ladicte dame (la « reine) audit lieu de Chinon... et pour huile à les oindre pour « estre plus clers[1]. » On voit dans les comptes des ducs de Bourgogne, publiés par le comte de Laborde, du papier servant à enveloppes : « Pour une main de papier de Lombardie, à envelopper les-« dits joyaulx, saintures et atours. » Nous retrouvons ce papier de Lombardie en 1487 : « Papier de Lombardie, lysse[2]. » Que doit-on entendre ici par l'adjectif *lysse?* Serait-ce le papier de coton ou papier de Damas? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il est encore question du papier de coton en 1333, dans un compte du dauphin Humbert : *Pro cartis de bombyce*[3].

On vient de voir du papier d'Orléans et du papier de Lombardie. Voici encore une autre provenance; c'est le papier d'Auvergne : « Une main de papier achaptée à Bilhom, VI sous VI deniers, » en 1384[4]. Il est question des papetiers de Troyes dans un registre du parlement, sous l'année 1415[5]. Dans un compte de l'an 1524, il est fait mention de la pâte de papier : « XX quintaulx de pacte, autre-« ment nommez vieulx drappeaulx, à faire papier... pour le pris et « somme de quinze livres tournois[6]. »

Dans son travail, M. Matton nous donne les dessins de quatre-vingt-six filigranes, dont cinquante-sept appartenant au nord et vingt-neuf au midi. Ils sont tous du XIVe siècle et partent de l'an 1356. Un tableau général contenant pour chaque filigrane, sous un numéro d'ordre qui renvoie aux planches, l'énoncé de son type, sa date et le fonds dont il est tiré, en facilite singulièrement l'étude. Quelques recherches que nous avons faites sur les filigranes qui pouvaient se trouver dans le riche dépôt des Archives de l'Empire nous ont fait retrouver certains types donnés par M. Matton. Nous allons les signaler, ainsi que certains autres, qui nous sont tombés sous la main.

[1] Archives de l'Empire, KK. 55, fol. 81 v°.
[2] *Ibid.* fol. 99 v° et 102.
[3] *Ibid.* KK. 70, fol. 288.
[4] *Valbonnais*, t. II, p. 287.
[5] Archives de l'Empire, KK. 506, fol. 97.
[6] Reg. IX des matinées, fol. 43 v°.

Digitized by Google

Le plus ancien filigrane que nous ayons rencontré se trouve dans un registre du *Trésor des chartes* du temps de Philippe de Valois et de l'année 1329. Ce registre est écrit sur un papier fort et de bonne fabrication. Les pontuseaux y sont bien indiqués ainsi que les vergeures. Il a pour marque deux épées en sautoir, la pointe en bas. Un autre registre de l'an 1341 a pour filigrane deux cercles dont l'un surmonte l'autre, et qui sont traversés par une ligne perpendiculaire terminée en croix. M. Matton, sous le n° 14 de ses filigranes du nord et sous les n°s 6, 7 et 8 de ceux du midi, donne un type qu'il décrit ainsi : « Une poire entre deux feuilles soutenues par un « anneau. » Nous y verrions plus volontiers une tête de pavot entre deux boutons. Quoi qu'il en soit, ce type, qui, dans l'ouvrage de M. Matton, appartient aux années 1360, 1389, 1393 et 1395, se trouve dès l'année 1344 dans un compte du connétable d'Eu. Aux Archives de l'Empire, dans un compte de 1346 on voit un filigrane de deux clochettes semblables à celles de la fleur du gobéa, et qui sont séparées par une croix. Dans un compte du comte d'Auvergne, de l'an 1381, le filigrane est une couronne d'un dessin élégant. Voilà déjà le *papier couronne*, comme nous avons vu le *papier pot*[1]. Dans un autre compte du même prince, de l'an 1384, le filigrane est difficile à décrire, et cela d'autant plus qu'il est coupé en deux par les pontuseaux. Les deux parties réunies nous ont paru offrir une sorte de vase ovale terminé par une boule. Le papier est fort, les vergeures s'y présentent dans le sens de la hauteur et sont sensibles au toucher. Au folio 88 se voit un autre filigrane qui présente à peu près une une sorte de triangle équilatéral, qui aurait une boule à chacun de ses angles et qui serait percé par une sorte de porte à sa base. Ce compte a été rendu à Mercurol. Nous avons donc ici très-probablement un papier d'Auvergne. Un compte du comté d'Asti en Piémont, des années 1387 à 1389, est écrit sur un papier très-fort et de grand volume, puisqu'il mesure 40 centimètres de hauteur sur 26 de largeur. C'est sans doute là ce *papier de Lombardie* dont il a été question plus haut. Les pontuseaux y tranchent peu sur les vergeures. Il est à remarquer que le papier de ce registre, comme celui de l'année 1384, est à deux filigranes différents. L'un est un R gothique surmonté d'une croix; l'autre, à partir du folio 56, est un griffon ailé, dressé et tourné vers la droite. Or l'R se retrouve dans les filigranes

[1] Trésor des chartes, JJ. 237, pièce 219.

Digitized by Google

de M. Matton, au n° 29, à l'année 1393, seulement avec de très-légères différences dans la croix. Quant au griffon, il se retrouve également au n° 50. Un autre compte du même comté d'Asti, des années 1394 et 1395, offre pour filigrane une hache d'armes à manche très-long et dont le tranchant est tourné à droite. Les nos 32 à 36 de M. Matton, des années 1384 à 1398, donnent un P gothique surmonté d'une croix. Ce filigrane se retrouve absolument le même qu'au n° 32 dans un compte de l'abbaye de Longchamp. On observera que ce compte est de l'année 1450, ce qui fait une différence d'âge de plus d'un demi-siècle avec les filigranes de M. Matton, lesquels sont tous du XIVe siècle. C'est là une difficulté sur laquelle nous appelons l'attention de ceux qui se livreront à l'étude des filigranes. Un autre compte de l'abbaye de Longchamp, de l'an 1474, présente une sorte de G gothique, surmonté d'une quartefeuille. Enfin un autre, encore de la même abbaye, a pour filigrane une tête de bœuf vue de face et entre les deux cornes de laquelle s'élève une tige perpendiculaire terminée en étoile, ou, si l'on veut, en croix de Saint-André. C'est le n° 12 de M. Matton, sauf qu'ici il y a au-dessus de l'étoile ou de la croix de Saint-André une croix ordinaire. Or, comme M. Matton attribue ce filigrane aux années 1399 à 1406, il y a encore là une grande différence avec le nôtre, qui est de l'année 1474. Enfin un registre de l'abbaye de Montmartre, de l'an 1505, donne pour filigrane un pot à eau avec son anse et son couvercle, qui est bombé et ouvragé.

M. Matton (p. 173) reproche aux Bénédictins d'avoir omis ce qui regarde les marques du papier. C'est à tort. Ils l'ont si peu fait, qu'ils citent plusieurs cas curieux où des faux ont été découverts par la seule inspection des marques du papier. Tel est celui, par exemple, de l'auteur des fausses Antiquités étrusques, et celui, bien autrement important, où la vie d'un homme, condamné à mort pour trahison, est sauvée par un argument tiré de la marque que portait le papier d'une lettre qu'on lui attribuait faussement[1].

Pour que l'étude des filigranes puisse rendre à la diplomatique et à la bibliographie tous les services qu'elle comporte, il faut qu'elle soit entreprise avec ardeur, qu'on s'applique à recueillir de tous côtés tous les filigranes que l'on pourra découvrir, et qu'on en forme de vastes recueils[2], composés avec critique et accompagnés de dessins

[1] Voyez le *Nouveau traité de diplomatique*, t. I, p. 529, et t. VI, p. 204.

[2] Un professeur de l'école des chartes, dont l'esprit actif et sagace recherchait

Digitized by Google

exacts. C'est ce que vient de commencer avec succès l'habile et zélé archiviste de Laon. Son travail est clair et méthodique, et les dessins, qui sont dus à la collaboration de M. Midoux, sont parfaitement exécutés. Nous citerons particulièrement ceux d'entre eux qui reproduisent non-seulement les filigranes, mais encore jusqu'aux vergeures et aux pontuseaux de la page. Ce sont là d'admirables *fac-simile*. En résumé, l'*Étude sur les filigranes* est un travail neuf, original, bien fait, qui mérite d'être encouragé et qui l'a déjà été avec toute justice [1].

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

avec amour tout ce qui pouvait étendre son enseignement, le regretté M. Vallet de Viriville, avait commencé un recueil de ce genre.

[1] MM. Matton et Midoux ont partagé, en 1868, *ex æquo* avec M. Bulliot, le prix du concours de 1867. (Voyez le récit de la séance solennelle de la Sorbonne du 18 avril 1868, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 333.)

Digitized by Google

MÉLANGES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Note sur les comptes rendus à Mme la duchesse d'Orléans, femme du régent, par Nicolas Grandjean, pour les années 1712 à 1723.

Mme la marquise douairière de Goddes de Varennes a bien voulu me remettre, pour être déposé à la bibliothèque publique de la ville de Coulommiers, confiée à mes soins, un volume manuscrit in-folio, parfaitement conservé, contenant les comptes rendus à la duchesse d'Orléans, femme du régent Philippe d'Orléans, par son mandataire Nicolas Grandjean, pour les années 1712 à 1723, époque de la mort du régent.

Ce volume ne saurait être unique, puisque l'on trouve à la fin du compte de chaque année la mention : *Fait et arresté triple.* Un exemplaire a dû être conservé dans les archives de la famille d'Orléans. D'où provient celui dont la bibliothèque publique de Coulommiers est désormais en possession? La donatrice l'ignore.

J'ai fait copier le manuscrit original et je l'ai collationné moi-même avec soin. Les phrases, je ne le cache pas, ne sont point rigoureusement reproduites, à cause de la répétition de formules invariables et d'un intérêt douteux; toutefois, chaque article résume, dans *les termes mêmes* du comptable, les causes des recettes et des dépenses.

Au moyen de ces comptes, on pourra faire plus d'un rapprochement qu'il m'est interdit d'essayer; en l'absence de documents suffisants, je dois me contenter de mentionner les articles relatifs au mobilier et quelques-uns de ceux qui peuvent être consultés à titre de curiosité, en regrettant toutefois de n'avoir point à signaler, parmi ces dépenses, l'acquisition faite par la duchesse d'Orléans d'un objet d'art quelconque, soit pour l'abbaye de Montmartre.

Digitized by Google

dont elle était l'hôtesse, soit pour l'église de Bagnolet, devenue sa paroisse.

Je remarque, dans le compte de 1713, la fourniture d'un carrosse garni de velours et de galons d'argent, payé aux divers fournisseurs, menuisier, serrurier, bourrelier, doreur, étoffes, peinture et sellerie ..... 9,842 ⁗ 18 s.

En 1714, le duc d'Orléans ajoute aux revenus de sa femme en supplément pour ses dépenses..... 30,000 ⁗

C'était pendant la grossesse du sixième enfant de Philippe d'Orléans : Mlle de Beaujolais, née le 18 décembre 1714. Le chirurgien Amenc reçoit 200 ⁗ pour la saignée qu'il a faite à la duchesse le 14 décembre 1714.

Cette même année, la duchesse d'Orléans achète de l'intendant du duc de Berry de la vaisselle d'argent pour une somme de ..... 16,622 ⁗ 12 s. 6 d.

A leur sortie de page, MM. de Lubersac, d'Azemard, de Tilly, de Flotte Mauville, de Biencourt, de la Boularderie, reçoivent chacun..... ..... 600 ⁗

Aux libraires Desailliers et Dupuy, pour la fourniture des livres de la semaine sainte, chaque année environ..... 350 ⁗

Loyers payés à Mme de Bellefonds, abbesse de Montmartre, des appartements que la duchesse d'Orléans occupe dans l'abbaye, pendant les derniers mois de 1716.

Les gages du jardinier de la maison de l'Estoille, plus un habit ..... 800 ⁗

Pour les menus plaisirs de la duchesse en 1714, à raison de..... 2,250 ⁗ par mois.

En 1719, acquisition d'une maison à Bagnolet au prix de 82,817 ⁗

Même année, acquisition d'une maison à Charonne de M. de Saint-Eugène, maître d'hôtel du roy, moyennant..... 51,470 ⁗

Au sieur Delaunay, directeur de la monnoye des médailles par luy fournies à S. A. R. pour mettre dans les fondements du bâtiment qu'elle a fait construire à la paroisse de Bagnolet, en 1723[1]..... 768 ⁗

[1] Le château de Bagnolet, détruit aujourd'hui, a été décrit par un anonyme, M. D*** (Dargenville), dans un ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque des environs de Paris, ou description des maisons royales, châteaux et autres lieux de plaisance à quinze lieues aux environs de cette ville* : nouvelle édition, Paris, De Bure père, 1762, p. 282.

Digitized by Google

A Richart, entrepreneur, pour la construction à neuf du clocher de l'église de Bagnolet..... 13,342 ff

Au même, pour autres travaux à cette église.... 1,167 ff 15 s.

En 1717, achat d'un diamant [1]..... 25,000 ff

Je pourrais multiplier ces indications, sans profit immédiat pour l'étude des comptes rendus à la duchesse d'Orléans, mais il me faut rappeler que la dépense de l'année 1712 s'élève à.... 262,297 ff

Et celle de 1723 à..... 713,966

Différence..... ..... 451,669 ff

ANATOLE DAUVERGNE,

Membre non résidant du Comité.

COMPTE RENDU DES FOUILLES FAITES SUR LES EMPLACEMENTS À PILOTIS DU LAC DU BOURGET.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu des fouilles que j'ai faites sur les emplacements à pilotis du lac du Bourget, tant avec les fonds que vous avez mis à ma disposition qu'avec ceux que m'a envoyés M. le surintendant des beaux-arts.

J'ai dirigé d'abord mes explorations sur les emplacements déjà connus de Tresserve, de Grésine et de Châtillon, où j'étais sûr d'obtenir des résultats satisfaisants et de pouvoir prendre des séries d'objets d'industrie dignes de figurer au musée impérial de Saint-Germain. J'ai cherché ensuite de nouvelles stations, et j'ai pu étudier celle de Conjux, que je venais de découvrir depuis peu de jours.

La cité lacustre de Tresserve avait été peu explorée les années précédentes. Elle est cependant riche en débris et en objets d'industrie, et a dû se conserver pendant un long espace de temps. J'avais déjà pêché au printemps, dans cet emplacement, une belle

[1] La duchesse d'Orléans était accouchée, le 27 juillet 1716, de Mlle de Chartres (Louise Diane), son septième et dernier enfant.

Digitized by Google

lame d'épée, la seule qu'on ait encore trouvée dans le lac du Bourget; une faucille, un couteau avec son manche d'une seule pièce, un bout de lance en fer et des grains de collier en terre vitrifiée et émaillée. J'ai donc été attiré tout d'abord vers cet emplacement, et c'est là que j'ai commencé des explorations avec la somme que vous aviez mise à ma disposition. Ces explorations m'ont procuré les objets d'industrie suivants :

Une faucille en bronze bien conservée, avec le bouton qui servait pour son emmanchement;

Cinq petits bracelets ouverts portant des ornements simples; trois de ces bracelets ont leurs bouts aiguisés en pointe;

Cinq ou six anneaux du bronze de petite dimension;

Un fragment de bronze fondu et percé d'un trou rond et régulier;

Deux aiguilles avec le chas;

Deux épingles à tête ornée;

Une autre épingle dont la tête est repliée en anneau;

Des marteaux en quartzite ou en roche amphibolique;

Des meules avec traces de bronze;

Huit pesons de fuseaux en terre cuite, de forme et de grandeur variées;

De nombreux débris de poterie; quelques-uns portent des ornements gravés à la pointe;

Une certaine quantité d'ossements, bois de cerf et de chevreuil, dents, mâchoires et os de cochon, de chèvre, de mouton, de vache, de chien, de cheval et d'ours;

Des fruits carbonisés, glands de chêne, grains de millet, fèves, blé, noyaux de prunelles et de cerises;

Des fragments de cloisonnage ornés des cabanes.

Tous ces objets ont été soigneusement emballés et adressés à M. Alexandre Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain.

Les emplacements de Grésine, déjà souvent explorés, ont encore donné beaucoup d'objets d'industrie. Je citerai les suivants :

Un petit vase entier d'une conservation parfaite;

Un anneau support en argile, entier; on en trouve beaucoup de fragments, mais peu d'entiers;

Un petit anneau en pierre polie d'une couleur noire;

Deux grandes épingles à tête ornée;

Deux autres à tête recourbée en anneau;

Une lame arrondie et aiguisée, peut-être une lame de rasoir;

Digitized by Google

Une faucille brisée, le bout manque;

Un bracelet, un hameçon;

Une douzaine de fragments de bronze ayant servi d'ornement, d'agrafe ou de garniture;

Six anneaux de petite dimension;

Des marteaux et des pierres à aiguiser;

Une certaine quantité de fragments de poteries; quelques-uns sont ornés, d'autres portent le signe de la croix;

Une dizaine de pesons de fuseaux, variés de forme et de grandeur; quelques-uns étaient des grains de collier;

Des fragments de corde tressée, de panier et de filet de pêcheur;

Du pain brûlé;

Des bois travaillés; un bois taillé et arrondi en forme de fuseau; les fragments d'une forme ou plat creux en bois.

J'ai eu l'avis que tous ces bois et d'autres provenant d'autres localités étaient arrivés en bon état au musée de Saint-Germain, et qu'on avait trouvé le moyen de les conserver. Les emplacements de Grésine ont fourni, comme tous les autres, une certaine quantité d'os d'animaux et de fruits. Je citerai des dents de sanglier et de véritables provisions de fèves, de grains de millet et de pommes sauvages.

L'emplacement à pilotis de Châtillon nous a donné quelques nouvelles variétés de poteries ornées et de petits grains de collier en terre. J'ai pêché encore dans cet emplacement :

Un bois de cerf bien conservé, qui a dû servir à quelque usage domestique;

L'extrémité d'un poinçon ou petit ciseau assez tranchant;

Un hameçon à barbe bien conservé;

De belles épingles à cheveux, quelques-unes sans tête et cependant complètes; une de ces épingles à tête ornée est très-large et porte gravés ces petits cercles concentriques dont on trouve des empreintes sur les poteries; c'est une des plus belles qu'on ait trouvée;

Une autre épingle à tête ornée présente une forme nouvelle, la tête a la forme d'une balle conique;

Une dizaine de fragments de bronze, épingles, hameçons ou garniture;

Des anneaux de petite dimension;

Deux petites coupes presque entières;

Digitized by Google

Un bois façonné en forme de petite auge, d'une forme rectangulaire;

Des pesons de fuseaux offrant quelques variétés;

Enfin des os, des fruits, des poteries comme partout.

J'avais eu la chance de pêcher auparavant, dans cette localité, quelques bracelets ornés. Je me suis fait un plaisir de vous en adresser deux en don pour le musée de Saint-Germain.

La cité lacustre de Conjux n'avait pas encore été explorée. Sa position était difficile à trouver; je ne l'ai découverte qu'après beaucoup de recherches; elle est située à plus de 200 mètres du rivage; entre le village de Conjux et le rocher de Châtillon; elle est aussi plus profonde que les autres, et paraît riche en vestiges anciens et en objets d'industrie. Dès le premier jour j'y pêchais un beau couteau à douille bien conservé avec une partie du bois de son manche encore engagé dans la douille. J'ai encore pêché dans cet emplacement :

Deux aiguilles, quinze anneaux de petite dimension;

Deux épingles, un petit poinçon;

Deux moitiés de bracelet;

Une bague ornée et ouverte, un bout s'est brisé dans la drague;

Divers fragments de bronze;

Des manches coudés de hache en bois;

Enfin des bois de cerf, des pesons de fuseaux, des marteaux en quartzite, des meules ou pierres à aiguiser et beaucoup de poteries. Ces dernières sont plus soignées que dans les autres emplacements; quelques-unes sont d'une pâte noire, plus homogène et très-minces; elles ont dû être fabriquées au tour.

La station de Conjux demande à être plus amplement explorée; elle donnera certainement de nombreuses séries d'objets.

Mon vœu le plus ardent, Monsieur le Ministre, est que vous puissiez mettre de nouveaux fonds à ma disposition pour continuer les fouilles, car, si les explorations auxquelles je me suis livré jusqu'ici n'ont pas produit autant que celles des lacs de Suisse, il faut l'attribuer à ce que les pionniers de cette riche contrée travaillent depuis quinze années environ, et qu'ils ont dépensé des sommes considérables. Des ressources égales, employées avec la même persévérance, feront assurément sortir du lac du Bourget un aussi riche contingent.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous exposer que je suis

Digitized by Google

toujours à votre disposition, et que j'accepterai avec bonheur les missions que vous voudriez bien me confier, m'estimant heureux de mettre au service de la science ma faible expérience et mon dévouement illimité.

L. Rabut,

Correspondant, à Chambéry.

Compte rendu des fouilles faites dans la forêt de Haye, canton du Noirval (Meurthe).

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu des fouilles que je viens de terminer dans la forêt de Haye, canton du Noirval (Meurthe). Mais, avant d'entrer dans les détails que comporte ce sujet, permettez-moi de vous entretenir des travaux de recherches que j'ai fait exécuter pendant les premiers jours d'octobre 1867.

En gravissant la côte abrupte qui détermine, à l'ouest, le ravin du Noirval, à environ 300 mètres, et précisément au-dessus d'une belle source qui sort du rocher, on arrive à une éminence factice de 3 mètres de hauteur, s'allongeant du nord au sud sur un espace de 15 mètres de longueur, et présentant au centre un renflement semi-circulaire de 6 mètres (voir le plan). Cette butte est délimitée à l'ouest par une sorte d'excavation d'environ 3 mètres de largeur, qui se dirige parallèlement à son grand axe vers le nord, et me semble avoir été produite par les fouilles qu'il a fallu faire pour trouver les matériaux nécessaires au remblai. Ce terrassement, disposé d'une manière régulière, sur une pente fortement inclinée, est très-certainement l'œuvre de l'homme. Il me fut signalé par un jeune archéologue très-zélé, M. Raoul Guérin, et nous résolûmes, après l'avoir examiné ensemble, d'y faire pratiquer quelques fouilles pour nous assurer si nous n'avions pas devant nous un tumulus à galerie, comme il en existe en Bretagne. Une sorte d'ouverture que nous remarquâmes au sud-est nous fit diriger d'abord les travailleurs de ce côté; mais, à la suite de quelques coups de pioche, nous reconnûmes que ce qui nous avait semblé l'entrée d'un couloir souterrain n'était autre chose que les assises naturelles du rocher désagrégées par des infiltrations. Nous résolûmes alors de

Digitized by Google

Route forestière des fonds St Barthélemy à Liverdun

Vallée du Noirval

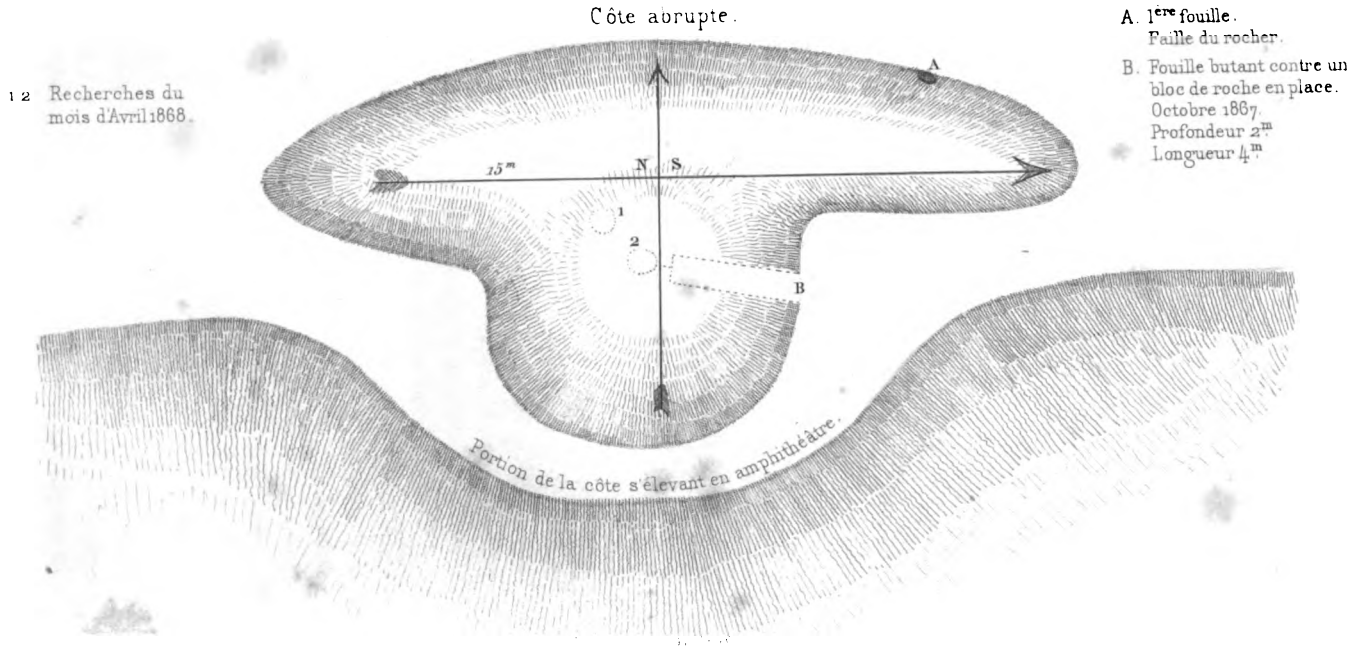

PLAN DE L'ÉMINENCE FACTICE

située au sommet d'un des flancs du Noirval. Forêt de Haye (Meurthe)

Imprimerie Impériale

Digitized by Google

Digitized by Google

percer, de part en part, la butte semi-circulaire, au moyen d'une tranchée de $1^{m},50$ de largeur, dans la direction du sud au nord. Pendant trois jours, nous suivîmes attentivement les travaux de nos deux ouvriers, et nous ne pûmes découvrir, dans les déblais ramenés à la surface du sol, le moindre objet qui fût étranger à la nature du terrain. Partout se présentaient de la pierraille et quelques rochers en place. Nous dûmes suspendre des recherches qui semblaient devoir rester infructueuses.

Quelques mois plus tard, je fis sonder le sol aux points 1 et 2 du plan, mais je ne trouvai encore que de grosses pierres et le rocher. A quel usage était destinée cette éminence? Ce ne pouvait être l'emplacement d'un poste d'observation. Du haut de ce sommet la vue ne s'étend pas fort loin, tandis que des hauteurs voisines on domine à la fois le Noirval et la vallée nommée *les Fonts-Saint-Barthélemy*. L'aspect des lieux peut donner à penser qu'un groupe d'hommes a pu y prendre place, tandis qu'une population nombreuse s'étageait sur la colline, vers l'ouest, comme sur les degrés d'un amphithéâtre. Mais je suis loin de donner la moindre importance à cette conjecture, et j'avoue que cette éminence reste une énigme pour moi.

En suivant la pente qui descend presque à pic jusqu'au fond du Noirval, si on laisse sur la droite la source dont j'ai parlé, on arrive au terrain où les ouvriers de l'administration forestière ont trouvé, au mois d'octobre 1866, une statue de Mars sculptée en relief dans une niche, des frises représentant des combats, etc. Au pied de la colline et sur la berge de la route allant à Liverdun, je fis ouvrir une tranchée de $1^{m},25$ de largeur. La disposition naturelle du terrain donna presque immédiatement $1^{m},80$ de profondeur à la fouille. Les premiers matériaux qui se présentèrent furent des moellons de roche, la plupart calcinés; puis, sous une couche végétale de 30 centimètres, apparurent divers fragments sculptés dans une pierre calcaire très-fine et étrangère à la localité. Je fis mettre de côté une tête de femme voilée (fig. 1) dont le visage avait été martelé, quelques fragments de draperies (fig. 2) et une portion de niche où se voit une main brisée qui tient la foudre (fig. 3). Ce dernier morceau indique suffisamment une statue de Jupiter. Le lendemain, 4 avril, les ouvriers se trouvant gênés par une source qui avait jailli sous la pioche, à notre gauche, je fis diriger la fouille du côté opposé, et nous rencontrâmes dès lors une très-grande abon-

Digitized by Google

dance de moellons calcinés sur lesquels avaient été jetés de nouveaux morceaux de sculpture, les deux pieds d'une statue adhérant au bloc

Fig. 1.

qui leur servait de base, des fragments de draperies, deux chapiteaux de pilastre (fig. 4 et 5) provenant de la décoration d'une niche. Le

Fig. 2.

7 avril, toujours au milieu de moellons calcinés, je trouvai une portion de statue de femme drapée comprenant le bas des cuisses

Digitized by Google

et le haut des jambes. Les plis de la draperie étaient remplis d'argile fortement durcie par la cuisson. La sculpture de ce morceau est d'un excellent style et peut aider à dater le monument du Noirval.

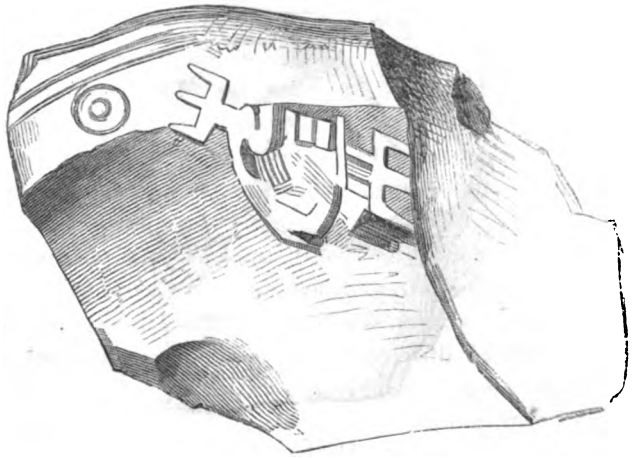

Fig. 3.

Selon toute probabilité, l'édifice religieux dont ces statues ont fait partie a dû être élevé par les Romains vers le commencement du IIIe siècle de l'ère chrétienne, au plus tard.

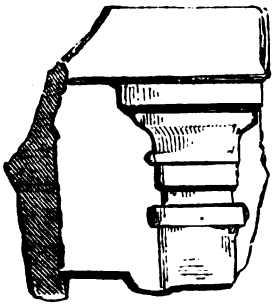

Fig. 4.

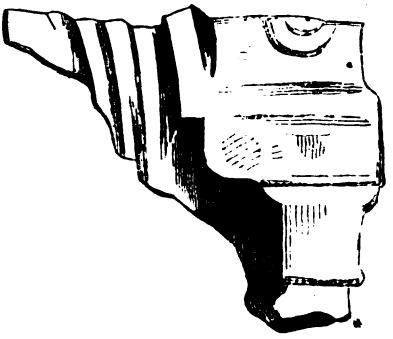

Fig. 5.

Le nombre des moellons calcinés augmentant toujours et gênant les travaux, j'en fis faire deux massifs sur l'autre berge de la route. L'un, de 1m,50 de côté, avait plus de 2 mètres de hauteur. On con-

Digitized by Google

tinua à déterrer des fragments de sculpture, une belle pierre de taille parfaitement appareillée de 60 centimètres de long sur 35 centimètres d'épaisseur, et un torse d'homme (fig. 6) qui peut bien être

Fig. 6.

celui de Jupiter; mais, en arrivant à 80 centimètres en contre-bas, la pioche des ouvriers mit à découvert un canal composé de deux assises d'une grossière maçonnerie en pierres sèches complétement calcinées. La largeur de ce conduit était de 35 centimètres et sa longueur de 70 centimètres. Au fond il y avait un lit de gros morceaux de charbon et des cendres. Je compris dès lors que j'étais sur l'aire d'un fourneau destiné à l'extraction du minerai de fer, tel que les anciens savaient en établir et dont l'usage s'est conservé dans les Pyrénées, en Corse et dans le nord de l'Espagne. On les appelle *fourneaux selon la méthode catalane.* J'examinai le terrain avec la plus grande attention. L'aire du creuset avait 8 mètres de diamètre et était composé d'une couche d'argile rougie d'autant plus profondément par la cuisson qu'elle se rapprochait davantage du centre où se trouvait le canal. Son épaisseur était de 60 centimètres. Aucune trace de minerai, aucune scorie, aucun résidu de fonte n'a été remarqué dans les terres enlevées de la fouille ni au fond du canal; mais on trouve des scories en abondance dans tous les bas-fonds de ce canton, et ces détritus sont encore tellement riches en minerai, qu'on pourrait aujourd'hui les utiliser facilement dans les hauts fourneaux pour en faire de la fonte.

Digitized by Google

L'extraction directe du fer à l'état de métal ductile est la seule opération qu'on puisse obtenir du foyer catalan à cause de sa température relativement inférieure, et il paraît qu'elle était fort incomplète aux temps anciens. La découverte du foyer de la forge m'a amené à penser que les eaux qui nous avaient gênés aux premiers jours de la fouille devaient provenir de l'appareil destiné à la soufflerie. Deux petits réservoirs de 60 centimètres de diamètre existent encore à quelques mètres au-dessus de l'aire du foyer. C'est à cette place qu'on a trouvé en plus grande abondance les matériaux calcaires qui pouvaient, sans inconvénient, être employés à l'appareil ventilateur, tandis que sur le foyer et au delà se rencontraient les matériaux qui résistaient mieux à l'action du feu. Ces derniers étaient tout simplement extraits des rochers qui composent le sol et qui appartiennent à la grande oolithe.

Un seul fragment de poterie a été recueilli. La pâte, noire à l'intérieur, est revêtue à l'extérieur d'une légère couche rouge brique. Le tout est fortement mélangé de grains de quartz blanc aujourd'hui très-friable.

Je mentionnerai encore une pierre de taille de 70 centimètres de long (fig. 7), dont l'une des extrémités est entaillée par deux rai-

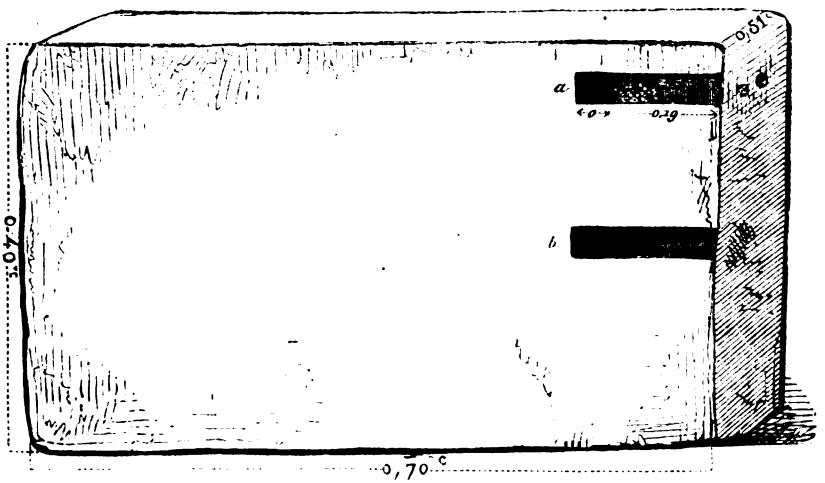

Fig. 7.

nures profondes de 6 centimètres, terminées par un trou carré dans lequel se trouvait du fer oxydé. Son usage n'a pu être déterminé.

Digitized by Google

Elle a été trouvée près de la source jaillissante, ce qui me fait penser qu'elle a pu être employée au bâtiment de la soufflerie.

De l'examen des objets trouvés au Noirval, il me semble résulter qu'à l'époque de l'occupation romaine il exista, dans ce canton, un édifice orné de bas-reliefs et consacré au culte de Jupiter, de Mars et de quelques déesses dont les attributs n'ont pas été retrouvés. Quand le christianisme prévalut, l'édifice fut renversé, les statues furent abattues et mutilées. On s'en prit surtout aux têtes, qu'on martela violemment. Puis on employa les matériaux de cette démolition à la construction des dépendances d'un fourneau de mine et probablement à d'autres usages. Un jour l'exploitation du minerai de fer vint à cesser, et les bâtiments qui servaient à cette industrie, ruinés à leur tour, couvrirent de leurs débris l'aire du foyer abandonné. Je me suis demandé si le monument religieux existait précisément là où les sculptures ont été retrouvées. Je ne le pense pas. Le terrain est trop incliné pour que l'on ait songé à y installer une construction autre qu'un fourneau de mine, pour lequel le voisinage d'une hauteur était nécessaire. Il y aurait peut-être lieu de chercher au fond du ravin et près de l'ancien chemin de Liverdun aujourd'hui abandonné pour la route de 1866. Les pierres de taille qui sont disséminées sur divers points pourraient servir de guides, si on ne savait pas que toutes les générations qui se sont succédé depuis près de seize cents ans dans ce pays les ont transportées, pour leur usage, à des distances souvent éloignées.

Il existe encore, dans la vallée voisine, un terrain cultivé au milieu duquel on remarque une grande tache noire, qui, vue des hauteurs qui la dominent, fait l'effet d'être produite par l'ombre d'un nuage. C'est également le foyer d'un ancien fourneau de mine abandonné. Là les scories pulvérisées forment la plus grande masse du terrain. A quelques mètres à l'est existe une chaussée qui vient, perpendiculairement, couper la vallée. Je suis disposé à penser qu'il y avait autrefois sur cette chaussée une rigole destinée à fournir le volume d'eau nécessaire à la soufflerie de la forge. Près de la belle fontaine où l'on vient de bâtir la maison forestière de l'école impériale, on m'a signalé aussi un emplacement de forge antique, mais je ne l'ai point encore visité, non plus que ceux de Chavigny.

Les galeries qui ont été pratiquées près de ce village pour l'exploitation du minerai existent encore, et dans l'une d'elles on a trouvé un beau fragment de hache polie en trapp des Vosges, que

Digitized by Google

j'ai donné au Musée lorrain. Ce fait viendrait à l'appui de l'opinion qui admet qu'à l'époque des métaux, et le fer a été le dernier employé, on faisait encore usage des instruments de pierre.

Du Noirval j'ai conduit mes deux ouvriers à la côte de Malzéville, où je voulais reconnaître la fondation du mur en grosse maçonnerie sèche dont l'aspect est en tout point semblable à celui du mur païen de Saint-Odile (Bas-Rhin). Je fis ouvrir au pied du mur une fosse de 2 mètres de longueur sur $1^{m},30$ de largeur, et j'arrivai, vers 2 mètres de profondeur, aux trois dernières assises, qui débordent chacune de 10 à 12 centimètres environ et forment ainsi une base par degrés sur la roche en place. Tous les matériaux qui furent extraits étaient de date très-récente. Il y avait des débris de tuile, des éclats de verre de bouteille, des fragments de poterie vernissée et une tige en fer dont l'usage m'est inconnu. Mon but était néanmoins atteint. Je savais que le mur avait $3^{m},85$ hors de terre et $2^{m},40$ en remblai, ce qui forme une hauteur totale de $6^{m},25$. Il est probable qu'à l'époque de la construction ce mur était plus élevé; son étendue actuelle est de $12^{m},50$ en gravissant la côte, et de 3 mètres en retour sur la route. Les blocs qui le composent ont de 30 à 50 centimètres d'épaisseur. L'un d'eux a $1^{m},73$ de longueur. Un vieil ouvrier qui travaillait dans un champ voisin m'a dit avoir trouvé derrière ce mur une épée et une hallebarde en cuivre, lorsqu'il retournait le sol inférieur, léger comme de la cendre. Le terrain dont il parlait a été remblayé plus d'une fois avec des terres fortes, mais il s'est toujours affaissé et offre encore aujourd'hui une dépression sensible à l'œil. Je n'ai pas cru devoir faire des fouilles en ce lieu, malgré les assurances de cet homme qui rêvait des trésors cachés, et j'ai dirigé les ouvriers sur le sommet du coteau. En suivant le chemin qui y conduit, j'ai ramassé sur la berge un gros fragment de meule à bras.

Je ne m'étendrai pas longuement sur la fouille pratiquée sous un des tumulus placé sur le revers est du coteau dit *de la Trinité*. Le mauvais temps m'a empêché de terminer convenablement mes travaux. L'amoncellement de pierres qui déterminait ce tumulus avait 1 mètre environ de hauteur. Sa longueur était de 4 mètres, et sa largeur de 3 mètres. La portion cachée sous les éboulis de la côte avait 25 centimètres environ de largeur. Sous les couches de pierre, j'ai rencontré quelques os de bœuf brisés, des fragments de poterie grossière faite à la main et de couleur noire, un petit éclat

Digitized by Google

de silex taillé et une dent incisive humaine. Il me reste à sonder le pourtour du tumulus, où, d'après les explorations récentes de M. R. Guérin, on trouve plus particulièrement les débris de poterie.

Tous les objets que j'ai recueillis sont aujourd'hui déposés au Musée historique lorrain.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les premiers résultats que j'ai obtenus, grâce au crédit que Votre Excellence a bien voulu m'accorder. Vous jugerez, d'après le compte des dépenses que je joins à ce rapport, qu'il me reste encore une somme importante. Je destine cet argent à faire opérer des fouilles à Scarpone, où des travaux considérables de draguage vont être entrepris par les ingénieurs chargés de la canalisation de la Moselle. En combinant mes efforts avec ceux de l'Administration des ponts et chaussées, j'espère obtenir des résultats de nature à mériter la confiance que vous avez bien voulu m'accorder.

Veuillez, Monsieur le Ministre, agréer l'assurance de mes sentiments de bien respectueux dévouement.

Ch. Cournault,

Correspondant, à Nancy.

Antiquités de Schiltigheim. (Juin 1868.)

Une sépulture des temps reculés vient d'être mise à nu par les ouvriers que la municipalité de Schiltigheim emploie pour établir une route de grande communication sur l'ancien chemin dont l'ombre protégeait naguère le promeneur depuis Strasbourg jusqu'à ce village. Les arbres ont été abattus; et, sur la partie des champs cédée par les propriétaires riverains pour l'élargissement de cette nouvelle voie destinée aux voitures, avec un trottoir pour les piétons, on a trouvé, dans une tranchée, à $1^{m},20$ de profondeur, les ossements d'un squelette presque entier. La tête gisait les orbites des yeux tournés au sud vers l'antique Argentorat, et ayant à son côté droit une urne en terre rouge de 19 centimètres de haut sur 16 centimètres dans sa partie la plus évasée. Le col du vase, de 8 centimètres de diamètre, présente encore dans ses cassures les traces du goulot et de l'anse qui l'avait orné. Le fond est de 6 centimètres de dia-

Digitized by Google

mètre. Une seconde urne de terre grise noirâtre, de 13 centimètres de hauteur, était placée aux pieds du squelette, qui, sur la partie gauche de la poitrine, supportait le fer d'une hache d'arme de 11 centimètres de large dans sa partie tranchante et de 14 centimètres de long. Le dos de l'arme, de 4 centimètres d'épaisseur, est intact; mais sur le tranchant l'oxyde a échancré le fer de près de 1 centimètre. Cette hache d'arme redoutable semble annoncer pour ce guerrier une origine allemanique. Peut-être pourrait-on voir en lui un de ces fiers Germains qui, sous l'empire de Julien, vinrent inonder la Gaule. Peut-être, dans la fuite des siens, trouva-t-il la mort sur le champ de bataille, avant d'avoir pu atteindre le bras du Rhin que les eaux de l'Ill remplissent aujourd'hui. Un bijou ornait le haut de sa poitrine. Malheureusement, le peu de précaution de l'autorité, qui n'avait sur les lieux aucun conducteur des travaux chargé de la surveillance des ouvriers, a été cause de la perte de cet objet. qui, d'après ce que j'ai pu deviner du dire d'un des deux cantonniers présents aux travaux, a dû être une fibule de bronze plaquée d'or. Vendue par eux à un juif qui passait sur la route au moment de la découverte, elle n'a pu être retrouvée. Ce homme, à ce qu'il paraît, l'a revendue pour un prix quatre fois supérieur à celui qu'il en avait donné; et les ouvriers, se voyant découverts et craignant le blâme, cherchèrent à cacher leur faute en se rétractant. Cette perte est regrettable, parce que le bijou, plus que la hache, aurait pu nous révéler la nationalité de celui auquel il avait servi de parure. On trouve dans le bel ouvrage de M. Baudot sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne en Bourgogne une hache en fer exactement semblable à celle que ce guerrier avait maniée [1].

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est, malgré le grand nombre de siècles qui se sont écoulés depuis que le cadavre fut placé sur ce monticule, la conservation extraordinaire de la majeure partie de sa charpente osseuse. La tête, lorsqu'elle fut soulevée par les ouvriers, était intacte. La mâchoire, garnie de ses dents, ne s'est détachée qu'en passant d'une main dans l'autre, non-seulement de ces manœuvres, mais encore des nombreux promeneurs qui s'arrêtèrent pour l'examiner. Les deux fémurs sont entiers. On aurait pu avoir presque tout le squelette, si, avec les précautions voulues, on l'eût

[1] Baudot, pl. III, r6.

Digitized by Google

soulevé avec la couche qu'il occuppait depuis tant de siècles. Dans leur état actuel, tels qu'ils ont été recueillis, ces os pourront encore servir à constater la race à laquelle cet homme a appartenu. Ce sera, de la part de la Société d'anthropologie de Paris, à laquelle ils ont été envoyés, l'objet d'un examen spécial.

MAXIMILIEN DE RING,

Correspondant, à Bisheim (Bas-Rhin).

SUR DIVERS CHAPITEAUX HISTORIÉS DE L'ÉGLISE SAINT-URSANNE, dans le Jura bernois, dont l'un représente la légende du LOUP À L'ÉCOLE.

M. Hermann Hammann a communiqué à l'Institut national génevois et à quelques autres Sociétés suisses, en 1866, une notice sur les briques suisses ornées de bas-reliefs du XIIIe siècle. C'est un cahier qui a été publié sous le titre de *Portefeuille artistique et archéologique de la Suisse*, avec plusieurs planches. L'auteur estime que la plupart de ces briques, qu'on ne trouve que dans un certain quartier de la Suisse environnant l'abbaye de Saint-Urbain, proviennent des tuileries qu'il y avait dans le voisinage, et il fait voir, par des citations nombreuses de divers auteurs, que, selon toute apparence, on avait bâti en briques une partie des premiers édifices de ce monastère, fondé au XIIe siècle, et dont l'église ne fut consacrée qu'en 1259.

Les dessins de la plupart de ces briques appartiennent en effet à cette période. La première planche représente un moine qui apprend l'A B C à un loup revêtu d'un froc, tandis que dans un coin du tableau on aperçoit un agneau, en allemand *lamp*. L'inscription qui accompagne cette scène a été lue : *Magister, herr hierit du.* C'est le maître qui dit au loup distrait : *Monsieur, écoutez.*

Cette représentation du Loup à l'école est racontée dans une poésie allemande de 1250, dans un lai anglo-normand du même siècle, et enfin d'autres anciens écrits y font allusion. M. Hammann donne la traduction du premier de ces documents, et nous la copions pour l'intelligence de notre sujet[1].

[1] *Reinhart Fuchs*, de Jacob Grimm, et *Altdeutsche Lesebuch*, de Wackernagel : « Von dem Wolf und sinen Wip; der Wolf in der Schuole; Wuolf schuollaere. » 443 vers rimés.

Digitized by Google

« Le poëme commence par une allusion à la mort violente d'un « empereur que des meurtriers, d'infâmes loups, ont assassiné, et « qui ont mis, par cette action cruelle, l'empire en deuil. A cette « occasion, le loup dit à sa louve : Depuis cette époque, nos péchés « nous font souffrir pendant de longues journées; il faut aviser à cet « état de choses pendant qu'il en est temps encore, et chercher à « calmer le trouble de nos âmes. Ainsi, chère épouse Herraet, écoute « mon projet : nous avons un jeune fils, le cher Isengrin. Je désire- « rais en faire un moine pour qu'il puisse, après notre trépas, chan- « ter plusieurs fois par semaine le *requiem*. — C'est bien parlé, « répond la louve, ce sera pour notre salut, si jamais cela s'exé- « cute. J'y ai bien pensé aussi, mais comment faire? — Le vieux « dit : Je sais qu'il y a dans la bonne ville de Paris nombre de « prêtres savants et beaucoup de maîtres d'école; c'est là où nous « conduirons notre enfant.

« Ainsi fut fait. Ils arrivèrent sains et saufs à Paris, allèrent « trouver maître Ilias [1], qui y jouissait d'une grande renommée, et, « sans tarder, ils lui proposèrent dix bonnes livres parisis s'il voulait « bien se charger de l'instruction de leur fils Isengrin.

« Le maître, riche en science, trouvait un peu singulier qu'un « loup voulût s'instruire, car jamais, dit-il, on n'a entendu pareille « chose ni à Paris ni à Salerne.

« — Mais notre fils est un jeune homme doué, réplique Herraet « la louve, et il est écrit que le prêtre Amis possédait l'art re- « marquable d'apprendre à un âne à tourner les feuillets d'un livre « et à chanter l'A B C. N'existe-t-il plus de prêtres aussi habiles? « Instruisez mon fils; je payerai ce qu'il faut et encore quelque « chose par dessus.

« — Que cette entreprise soit pour son salut, dit le maître; je « le ferai, Madame, et j'y mettrai toute mon application.

« Incontinent le jeune loup est installé dans l'école; on lui ap- « porte un livre et le maître l'exhorte : Écoute, cher Isengrin, ef- « force-toi de bien étudier, et répète distinctement A. Mais l'élève, « au lieu de répéter la lettre, dit : Maître, est-ce qu'il n'y a pas « plutôt *lamp* (agneau) écrit sur mon livre? — Le livre dans lequel « il est question d'agneau s'appelle Virgile (*Géorgiques*), répond « Ilias. — Ah! mon maître, hurlait le loup, apprenez-moi cela, et

[1] Ilias, *Helias Scotigena, magister Parisiensis, deinde episcopus Engolismensis*, de qui la chronique d'Angoulême dit à l'an 1150 : *Qui in Gallia mirifice scholas rexit.*

Digitized by Google

« je vous serai très-reconnaissant. — Tu es encore bien étourdi, « répliqua le prêtre, tu dois combattre ta sensualité et t'appliquer à « l'étude : répète *ita*, oui ; *non*, non. — Je le ferais volontiers, dit « Isengrin ; mais bonne chair sans os est avant tout ce que j'affec- « tionne, que cela soit ici ou à Salerne. Voyons, maître, que dois-je « faire ? — Il me semble que tu es un véritable vorace, dit Ilias, je « ne te parle pas de manger ; répète ce que je te commande : A B C. « — J'ai envie d'un agneau. — Alors le maître reprit : Tu n'es « qu'un fou corrompu ; répète A B C.

« Mais Isengrin, loin de répondre, reste à son idée fixe, et ne « voit écrit dans le livre que des agneaux et des chèvres.

« Le maître se fâche. Si cela continue ainsi, dit-il, je te mar- « querai des agneaux sur le dos. Et il lui prend l'oreille et la se- « coue fortement.

« Je me passerais volontiers de ce genre de leçon, fait Isengrin ; « finissez avec ces tiraillements, ou je vous mordrai la main. C'est « un mauvais enseignement que de tirer l'oreille comme je l'ai fait « jadis à la chèvre, après lui avoir fait réciter le *Credo*.

« — Ainsi tu me forces à prendre une baguette, dit Ilias, pour « te tanner le dos ; cela tournera à ton malheur d'être venu ici. — « Maître, répond un des régents présents, m'est avis qu'il sera « mieux de suspendre cette correction et de parler au père qui me « paraît un peu singulier. Laissez-le aller, il n'apprendra également « jamais ni à lire ni à chanter dans les livres, et vous ne l'empê- « cherez pas de chanter la même mélodie que son père.

« Ilias se rendit à ce conseil, et le loup s'esquiva comme un « voleur. Arrivé bientôt après dans une forêt, Isengrin rencontre son « père, auquel il raconte sa mésaventure, en ayant bien soin de ne « pas parler de son impertinence.

« — Tu vois, dit-il, que je suis devenu vieux en peu de temps, « mon cher père Isambart ; le diable exerçait son pouvoir pendant « mon séjour à Paris ; mon maître me tordait les oreilles malgré « mes cris, comme on fait à un braque ; j'en fus tout abasourdi ; il « menaçait de me battre et d'imprimer sur mon dos un agneau avec « un bâton noueux, que j'en serais resté maladif toute ma vie, et il « ne me donnait jamais ni viande ni pain ; enfin il a fallu me dé- « rober secrètement. Voilà, père, ce que j'ai souffert à cause de ce « livre.

« — Mon enfant, dit Isambart, laisse l'école et reste avec moi ;

Digitized by Google

« nous saurons bien faire passer le temps : à un demi-mille d'ici se « trouve un pâturage de génisses grasses, gardées seulement par « des enfants. C'est de ce côté que nous dirigerons nos pas, et nous « ferons un choix pour le déjeuner, ce qui sera excellent contre « la famine. Ne t'inquiète donc plus du maître ni de l'école. — Sur « quoi le petit Isengrin lui répliqua : Ces paroles sont sensées, et « l'on voit bien que tu es un maître, et que tous les sept sens sont « consommés en toi, père; je te promets que désormais je suivrai « davantage tes enseignements.

« Maintenant, lecteur, écoute bien cet exemple : Celui qui veut « instruire un loup ou enseigner la danse à un âne, et celui qui « prétend vouloir corriger un homme qui rien n'oublie ni n'ap- « prend, et qui a grandi avec ses vices, aura peines et angoisses à « endurer toute sa vie. »

M. Hammann rapporte ensuite textuellement une petite fable de Marie de France, auteur anglo-normand du XIIIe siècle[1]. Il désigne encore d'autres écrits, tels qu'une fable arabe, rapportée par Grimm, sur *le loup à l'école*, et autres. M. Wackernagel a vu le même sujet sculpté sur le portail du chœur de la cathédrale de Fribourg, en Brisgau, et à Saint-Paul, près de Rome. A Fribourg, le sujet est divisé en trois scènes. Dans la première, le moine, assis sur un pliant, tient d'une main une verge et de l'autre un livre qu'un loup, debout sur ses jambes de derrière, soutient également d'une patte, tandis que de l'autre il paraît suivre l'écriture du livre au moyen d'un style; sa tête est tournée à droite dans la direction où l'on aperçoit un bélier gravissant un tertre. La seconde scène montre le loup sautant sur le bélier, et le moine lui assénant des coups de verge. Dans la troisième, le moine, assis sur le loup terrassé, lui ouvre la gueule. A droite, on ne voit que la tête du bélier tournée de face.

En recevant l'intéressante publication de M. Hammann, nous nous sommes aussitôt rappelé l'existence des chapiteaux historiés qui ornent le portail méridional de l'église de Saint-Ursanne, près de Porentruy, autrefois du diocèse de Besançon. Ce monument a été construit en plusieurs fois. Le chœur, de style roman, offre une ressemblance remarquable avec la même partie de l'église de Neuchâtel sur le lac. Les pierres de Saint-Ursanne portent les mêmes

[1] *Poésies de Marie de France*, par B. de Roquefort. Paris, 1820, vol. II, p. 345.

Digitized by Google

signes maçonniques qu'on voit à cette collégiale, à l'église abbatiale de Payerne, à la cathédrale de Bâle, au Munster de Zurich, tous édifices qui datent du XIe siècle. A Saint-Ursanne, à partir du chœur, la grande nef et les bas-côtés présentent le mélange du plein cintre et de l'ogive aiguë indiquant l'époque de transition du XIIe siècle. La porte méridionale qui attient au chœur et à l'ancienne partie de l'édifice est en même temps la plus ornée. Les chapiteaux historiés, le bas-relief du tympan, les statues sont tous de la même époque et peut-être dus au même ciseau, comme semblent l'indiquer les plis serrés des vêtements et divers détails. Dans leur ensemble, ils ont une grande analogie avec les portails de Bâle, de Zurich et de Neuchâtel; aussi nous estimons que la corporation d'ouvriers qui a travaillé à ces premiers monuments a également mis la main à Saint-Ursanne.

La porte est ornée extérieurement de six colonnes, trois de chaque côté, et chaque chapiteau représente un sujet différent. Les trois premiers de gauche et le premier de droite, en suivant, ont pour motif les animaux symboliques des quatre évangélistes. Vient ensuite le sujet allégorique d'une famille représentée par des personnages à queue de poisson, et enfin celui du loup à l'école.

L'artiste a distribué ce dernier en deux scènes. Dans la première, un moine imberbe est assis sur une chaise à croisillons, et il aide à soutenir un livre ouvert, sur lequel on lit *a b c*, en lettres minuscules. Accroupi devant lui, un loup, à demi vêtu d'un froc, supporte aussi le livre de sa patte gauche, et de la droite il tient un style pour montrer la lettre *a*. Mais il est distrait et il tourne la tête en arrière en laissant voir sa gueule armée de dents formidables. Il semble regarder la seconde scène occupant l'autre côté du chapiteau. Alors Isengrin a jeté son froc sur ses épaules, et il se sauve en emportant un bélier, tout en montrant les dents à un moine barbu qui est debout et menace du poing le ravisseur. Aux pieds de celui-ci gît un autre bélier.

Voilà donc encore la fable du loup à la porte d'une église, et, comme celle-ci date du XIe siècle, ce serait ainsi une des plus anciennes représentations de cette fable. Cela prouverait combien elle était répandue dans le monde chrétien. L'emploi d'un sujet tiré des fabliaux pour l'ornementation des églises est un fait connu. Déjà Gauthier de Coincy, prieur de Vic-sur-Aisne, mort en 1236, disait, dans son poëme intitulé *Miracles de la Vierge*, que plusieurs per-

Digitized by Google

sonnes faisaient peindre dans leurs appartements les aventures du roman du *Renard*, et que les prêtres même avaient chez eux de ces représentations :

> En leurs moustiers ne font pas faire
> Sitost l'imaige Nostre Dame,
> Com font Isangrin et sa fame,
> En leurs chambres où ils reponent.

La représentation du loup à l'école avait un but moral : c'est non-seulement l'image de l'homme vicieux et incorrigible, mais peut-être encore une critique de la noblesse souvent si dédaigneuse du travail intellectuel, et dont quelques membres, qu'on envoyait aux écoles des monastères, y portaient le trouble et le désordre, comme nous l'apprend Conrad de Ratolsdorf, abbé de Lucelle, dans une lettre à son collègue et cousin, Conrad de Biederthan, abbé de Saint-Urbain en 1196[1].

On peut se demander si le groupe des personnages à queue de poisson ne symboliserait pas la Sainte Famille; mais l'indécence des postures et l'absence du nimbe autour de la tête des personnages empêche de donner à cette sculpture une interprétation sacrée.

Au centre du chapiteau, on voit une femme assise, qui n'a pour tout vêtement que ses cheveux épars sur les épaules. Elle tient un enfant qu'elle allaite, et qui de sa main droite lui pince le sein gauche. Le nourrisson n'a qu'une jambe humaine, et l'autre est remplacée par une queue de poisson. La mère a bien deux jambes; mais l'extrémité de son torse se bifurque et emprunte la forme de deux grandes queues de poisson. A droite, un personnage barbu et également nu n'a aussi qu'une jambe d'homme et pour pendant une queue de poisson. Il porte sur l'épaule un grand poisson qui semble le faire plier sous le fardeau. Du côté opposé, un ange ou génie, moitié homme, moitié poisson, montre la femme de la main droite, et appuie l'autre main sur sa hanche. Les quatre figures ont en ceinture d'étroites cordelières qui séparent le corps humain de celui de poisson, et les deux queues de la nourrice s'allongent et s'étalent de manière à couvrir en partie la nudité des deux personnages voisins au détriment de la sienne.

Pour les quatre chapiteaux suivants, le sculpteur s'est évidem-

[1] *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, t. I, p. 438.

Digitized by Google

ment inspiré des versets du chapitre Ier d'*Ézéchiel* et de ceux du chapitre IV de l'*Apocalypse*, tant il a multiplié les figures symboliques ou les attributs des quatre évangélistes. Le moins bizarre est l'aigle de saint Jean. Le bœuf de saint Luc a un corps double pour une seule tête. Il montre son postérieur, tandis que de chaque côté deux autres bœufs contournés mordent leur queue. L'ange qui représente saint Mathieu a une tête d'oiseau; à sa gauche, il y a un ange à tête humaine, et à droite, un autre à tête de loup, un vrai parent d'Isengrin. Chacun des trois tient un livre ouvert. Saint Marc est figuré par un homme ailé à tête de lion, aussi avec un livre ouvert devant lui.

Le tympan représente Dieu sous la figure de Jésus-Christ imberbe, entouré d'anges, ayant d'un côté saint Pierre et de l'autre saint Paul, patrons primitifs de l'église.

Deux statues occupent des niches voisines. L'une est celle de la Vierge Marie, dans un style qu'on dirait oriental. Derrière elle on remarque des ailes, comme sur le fond du chapiteau de la nourrice sirène. L'autre statue représente un prêtre, probablement saint Ursanne, ou un de ses successeurs, saint Vaudrille. Ainsi qu'on l'a déjà remarqué, toutes les draperies de ces divers personnages sont à petits plis terminés par des méandres, selon l'usage roman. Le portail tout entier a été jadis rehaussé de peintures dont on remarque encore quelques traces. Le badigeon menace de les empâter, comme il a déjà fait pour les sculptures variées qui ornent les chapiteaux dans l'intérieur de l'église.

Nous avons écrit tout un volume, avec de nombreuses planches, sur l'église de Saint-Ursanne, mais il n'est pas publié, comme bien d'autres de nos manuscrits.

A. Quiquerez,

Membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Bâle, de la Société d'émulation du Doubs, etc.

Note sur des antiquités du Jura bernois.

Une magnifique caverne, en forme de four ovale coupé verticalement dans sa longueur, s'ouvre sur la route de Delémont à Undervelier. Elle a 32 mètres de long, 24 de large et 7m,50 à son

Digitized by Google

ouverture. Vers le fond jaillit une source enfermée dans un bassin rustique qui consiste en trois grandes pierres brutes tombées de la voûte et usées par l'action de l'eau. On apporte de loin les enfants rachitiques pour les plonger dans ce bassin avec plus ou moins de pratiques superstitieuses. C'est la foi de la mère qui doit alors profiter au nourrisson, si l'eau glaciale ne tue pas celui-ci. La source est connue sous le nom de sainte Colombe, qui n'est pas consigné dans le calendrier du diocèse de Bâle.

Cet usage, qui remonte à une grande antiquité, m'avait engagé, il y a douze ans, à comprendre ce lieu parmi ceux où il y avait des traditions antéhistoriques. Voulant m'assurer si cette caverne avait été en effet habitée dans les temps reculés, j'ai pratiqué une coupure transversale jusque sur l'ancien sol, qui s'est trouvé recouvert de cendres, de charbon et de parcelles d'os et de poterie grossière, avec les indications caractérisques des poteries de l'âge de pierre et tout au plus de celui de bronze. J'enverrai les os à M. le professeur Rütimeyer, à Bâle, pour les déterminer. Mais il faudra continuer les fouilles.

Le nom de sainte Colombe se retrouve à une lieue de la caverne, dans la chapelle Saint-Humbert, qui confine au village de Bassecourt. Dans l'intérieur de ce petit édifice, dont l'architecture n'offre aucun intérêt, existe une pierre brute, plantée entre les bancs du côté droit, qu'on appelle *le siége de sainte Colombe*. C'est une pierre celtique, qui est l'objet d'une dévotion bien plus assidue que saint Humbert, patron de l'église. Elle ne sort pas de terre de plus d'un mètre; mais elle est enfoncée profondément sous le sol, comme on s'en est assuré par des fouilles. Son apparence est celle d'une dalle brute, en calcaire, épaisse de 18 centimètres. Elle est orientée du nord au sud; son côté septentrional a été poli par un long frottement. Les autres côtés sont plus ou moins anguleux; on y remarque de nombreuses entailles faites au couteau. L'usage est effectivement de râcler cette pierre, parce que la poussière qu'on en tire a, dit-on, la vertu de guérir les maux d'oreille; mais c'est une pratique différente de celle-là qui a poli le côté septentrional de la roche.

Dans la même vallée, à Courroux, il y avait naguère trois pierres levées, disposées en triangle, et dont l'une était polie de même par le frottement, du côté du nord. M. Desiré Monnier en a signalé de pareilles dans le département du Jura; il y voyait des autels où l'on

Digitized by Google

venait sacrifier, dans les temps primitifs, à la déesse de la fécondité. Les traditions attachées à la pierre de Courroux semblent confirmer cette opinion; mais, s'il s'est fait quelque chose de semblable à celle de Saint-Humbert, il n'en est plus question depuis que ce monument a été renfermé dans une église.

Dans une autre localité, au Vorbourg, sur le route de Bâle à Delémont, que j'ai déjà signalé dans diverses publications, j'ai recueilli, ces jours-ci, une pointe de grande flèche (fig. 1) et un ornement de bronze ayant la forme d'une petite patène ou d'un médaillon (fig. 2). Sa découpure en croissant est digne d'attention. M. Keller, de Zurich, dans son second rapport sur les habitations lacustres, a dessiné un pareil ornement[1]. Je joins ce dessin à ceux des objets ci-dessus, grandeur d'exécution (fig. 3).

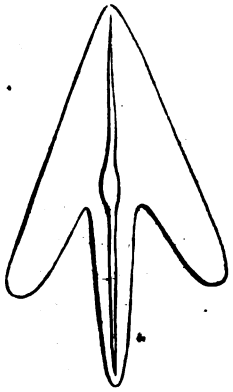

Fig. 1.

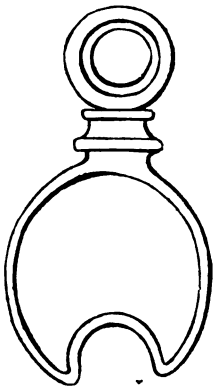

Fig. 2.

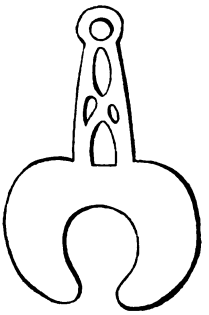

Fig. 3.

Au Vorbourg, les trois âges se trouvent représentés. Il y avait deux cavernes habitées, et plusieurs huttes en bois étagées sur les rochers qui bordent ce défilé du Jura. Elles descendaient jusqu'à la Byrse, qui coule au fond de la cluse. C'est un remarquable exemple de la persistance dans l'occupation de certains sites pendant une longue suite de siècles.

[1] Les dépôts de bronze gaulois réservés pour la fonte, qu'on a trouvés en Poitou, en Franche-Comté, en Lorraine, contenaient tous des objets de même forme que ceux-ci, et dont plusieurs atteignaient de grandes dimensions. On peut en voir des échantillons aux musées de Poitiers et de Saint-Germain. (*Note de la rédaction.*)

Digitized by Google

Sur cette même arête de rocher, il y a les restes d'un castel romain, réoccupé par les Burgondes ou les Francs, et ceux de deux châteaux du moyen âge, qui sont comme les forts avancés du précédent (*Vorburg*, en allemand). L'origine de ces châteaux est antérieure au XIe siècle, et leur destruction date du milieu du XIVe.

A. Quiquerez,

Membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Bâle, de la Société d'émulation du Doubs, etc.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Congrès scientifique de France, 34e session, tenue à Amiens le 3 juin 1867. Paris et Amiens, 1868, gr. in-8°.

Résumé des recherches sur la déesse Angerone et son culte chez les Romains, par M. le docteur Sichel. P. 375 à 392.

Réponses aux questions nos 3, 11, 15, 24 de la IVe section (sur la formation des villages dans l'arrondissement de Péronne, etc.), par M. l'abbé P. de Cagny. P. 393 à 407.

Résultat des fouilles les plus importantes faites en Picardie, réponse à la 5e question, par M. Bazot. P. 408 à 413.

De quelques pèlerinages de Picardie, par M. l'abbé J. Corblet. P. 414 à 421.

Apostolat de S. Denys dans les Gaules, en 250, par M. Tailliar. P. 422 à 461.

La papauté et le divorce des rois au moyen âge, par M. l'abbé J. Corblet. P. 462 à 475.

Note sur les divisions et sur les limites du diocèse d'Amiens, par M. Darsy. P. 476 et 477.

Quelles ont été les phases diverses de la liturgie dans le diocèse d'Amiens? par M. l'abbé Roze. P. 478 à 485.

Dissertation sur les obscurités historiques relatives à S. Euloge, évêque d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet. P. 486 à 495.

Angilbert, abbé de Saint-Riquier, a-t-il été le gendre de Charlemagne et le père de l'historien Nithard? Sur quels documents repose cette assertion historique? par M. l'abbé Hénocque. P. 496 à 511.

Guérin et les illuminés de Picardie, par M. l'abbé J. Corblet. P. 512 à 523.

Rapport sur la visite à Saint-Riquier, le 8 juin 1867, par M. l'abbé Hénocque. P. 524 à 535.

Digitized by Google

Étude sur la mesure des camps romains appliquée à l'enceinte du camp de Mauchamp, par M. de Bailliencourt. P. 536 à 548.

De la décentralisation intellectuelle, par M. le chevalier de Maynard. P. 549 à 553.

Questions littéraires et archéologiques (nos 1, 12, 15, 16, 17 du programme), par M. Charles Lucas. P. 554 à 564.

La chasse aux tigres, par M. le baron David. P. 565 à 567.

Recherches sur Vincent Voiture, par M. A. Dubois. P. 568 à 571.

L'art de traduire et les traducteurs français d'Hérodote, par M. Egger. P. 572 à 587.

De l'art moderne et de quelques artistes picards en particulier, par M. Gustave Le Vavasseur. P. 588 à 601.

Quelques considérations sur la philosophie à propos de cette question : Ne serait-il pas temps, tout en conservant dans les sciences la méthode analytique, de faire une plus large part à la synthèse? par M. l'abbé Desnoyers. P. 602 à 624.

Essai sur l'histoire de l'assistance à Amiens, par M. le baron de Morgan-Frondeville. P. 625 à 688.

Unification internationale des poids et mesures par le système métrique simplifié, par M. E. Paris. P. 689 à 700.

Société d'émulation de l'Ain, à Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, année 1868, janvier à juin. Bourg, 1868, in-8°.

Extraits des registres municipaux de la ville de Bourg, par M. Dubost. P. 33 à 51.

Société d'émulation de l'Ain; archéologie; les divers âges; fossiles et objets antiques découverts sur les bords de la Saône et dans le département de l'Ain, par M. de S. P. 60 à 64.

Conférence sur l'archéologie préhistorique en Europe et en particulier dans la vallée de la Saône, faite à Bourg le 18 mai 1868, par M. Adrien Ancelin. P. 85 à 89.

Le docteur Gall, ou la phrénologie considérée surtout comme un système psychologique pour l'analyse et la classification des instincts, penchants et facultés de l'homme, par M. Ed. Chevrier. P. 129 à 147.

Entretiens avec les élèves des écoles rurales sur leur éducation agricole et sur les conditions à insérer dans les baux à ferme pour réussir dans l'exploitation d'un domaine, par M. Girod. P. 128 à 184.

Digitized by Google

Société impériale d'émulation (agriculture, lettres et arts) de l'Ain, à Bourg. — *Annales* (faisant suite au *Journal*), juillet à décembre 1868. Bourg, 1868, in-8°.

La Bresse au XVIIe siècle, par M. Jarrin. P. 1 à 48.

Les Montrevel et la justice à Bourg au XVIIe siècle, par M. Perroud. P. 79 à 104.

Le renard et l'ours, fable, par M. Roulleaux. P. 105 à 107.

Les vrais compagnons de Jéhu, par M. Cuaz. P. 108 à 127.

Les Montrevel et la justice à Bourg au XVIIe siècle, par M. Perroud. (Suite.) P. 129 à 142.

Les vrais compagnons de Jéhu, par M. Cuaz. (Suite.) P. 143 à 160.

Souvenirs de la guerre d'Italie (1859-1860), par M. Dufay. P. 161 à 177.

Bulletin bibliographique : De l'activité intellectuelle dans notre pays, par M. Jarrin. P. 178 à 190.

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges (ancienne Commission historique). — *Mémoires*, 2e série, Ier volume. Bourges et Paris, 1868, in-8°.

La justice des Bonnets-Verts à Bourges, par M. H. Fournier. P. 1 à 62.

Nicolas Catherinot, par M. Laisnel de La Salle. P. 63 à 82.

La monnaie de Bourges, par M. H. Boyer. P. 83 à 128.

Essai d'interprétation de quelques noms de lieux gaulois qui se trouvent dans les Commentaires de la guerre des Gaules, par M. J.-F.-A. Louriou. P. 129 à 170.

Traditions populaires comparées : la veille de la mi-carême; les foires aux vieilles; Anna Perenna; les Argées, etc. par M. Laisnel de La Salle. P. 171 à 184.

Des âges antéhistoriques, par le docteur Brault. P. 184 à 282.

Description curieuse et intéressante de l'ancien château de Mont-Rond, suivie de notes historiques sur Saint-Amand, par Jean-Thomas Hérault; annotée par M. le baron de Girardot. P. 283 à 374.

Poésies couronnées au concours par la Société en 1867, par MM. A. Roussel, Ulrich Brœmer et François. P. 375 à 386.

Digitized by Google

Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch. — *Revue de Gascogne*, bulletin mensuel du Comité, t. IX, 1868. Auch, 1868, gr. in-8°.

Étude sur Beneharnum, par M. l'abbé Lartigau. 3 articles.

Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Jean de Monluc, évêque de Valence, par M. Ph. Tamizey de Larroque. (Suite.) 5 articles.

Les aventures de Guillaume de La Barre, par M. Paul Meyer. (Suite.) 2 articles.

M. Alem-Rousseau, notice nécrologique par M. Léonce Couture. P. 47 à 50.

Le petit séminaire d'Aire, par M. Jules Bonhomme. (Suite et fin.) P. 51 à 67.

Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, par M. l'abbé Canéto. (Suite.) 3 articles.

Florimond de Raymond, par M. Léonce Couture. 3 articles.

Prieuré de Saint-Orens d'Auch, étude historique et monumentale, par M. l'abbé Canéto. (Suite.) 5 articles.

M. l'abbé D. Dupuy, par M. Léonce Couture. P. 166 à 186.

Quelques erreurs de M. Ch. Dupouey dans sa notice biographique sur Cyprien d'Espourrin, par M. F. Couaraze de Laâ. P. 205 à 222.

Les curés d'Aubiet depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à l'ère révolutionnaire, par M. R. Dubord. 4 articles.

Monuments de l'âge de pierre, lettres de M. l'abbé V. Trouette sur la découverte d'un couteau en silex. P. 285.

Même sujet, par M. l'abbé F. Canéto. 2 articles.

Lettres à M. Léonce Couture sur une édition peu connue de l'*Anti-Papesse* de Florimond de Raymond, par M. L. Labeyrie. P. 337 et 338.

Calice de Malabat, sa description par M. l'abbé Canéto. 2 articles.

Deux poëtes agenais du XVIe siècle (Antoine de La Pujade et Guillaume du Sable), par M. Léonce Couture. P. 351 à 365.

Les beaux-arts à Auch au XVIe siècle, par M. Léonce Couture. P. 373 à 381.

Une lettre inédite de Jean Besly relative à l'histoire du Béarn, par M. Tamizey de Larroque. P. 382 à 387.

Calices anciens et modernes, analogies et différences (faisant suite à la notice sur le calice de Malabat), par M. l'abbé F. Canéto. P. 435 à 451.

Épigraphie; à propos de quelques inscriptions du moyen âge recueillies dans les Landes, par M. le docteur Léon des Sorbets. P. 452 à 461.

Rapport présenté au conseil municipal d'Auch sur le classement et l'inventaire des archives de la ville, par M. Léonce Couture. P. 476 à 479.

Digitized by Google

Ruines gallo-romaines de Saint-Cricq (Landes), par M. l'abbé A.-S. Lugat. P. 480.

Louis de Foix et la tour du Cordouan, supplément par M. Ph. Tamizey de Larroque. 2 articles.

De l'origine d'Arnaud de Moles, auteur des verrières de Sainte-Marie d'Auch, par M. P. Raymond. P. 531 à 533.

Mosaïques gallo-romaines de Saint-Cricq, par M. le docteur Léon des Sorbets. P. 564 à 566.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. — *Bulletin et Mémoires*, année 1863. Rennes, 1865, in-8°.

Compte rendu de l'exposition artistique et archéologique de Rennes en juin 1863, par MM. Aussant et André. P. 23 à 101.

Remarques sur les contes et les traditions populaires des Gaëls de l'Écosse occidentale, par M. E. Morin. P. 102 à 133.

Étude numismatique bretonne, par M. J. Aussant. P. 134 à 145.

Lettre sur la voie romaine connue sous le nom de *chemin Chasles*, par M. Léon Maupillé. P. 146 à 157.

Étude critique sur l'*Historia Britonum*, vulgairement attribuée à Nennius, par M. Arthur de La Borderie. P. 158 à 220.

Documents inédits concernant la fondation du couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes, par M. P. de La Bigne-Villeneuve. P. 221 à 238.

Inventaire du mobilier de la maison commune de la ville de Rennes en 1599, par M. V. Pijon. P. 239 à 246.

Inventaire du mobilier de deux châteaux bretons au XVIe siècle, par M. Vincent Audren de Kerdrel. P. 247 à 255.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. (Suite.) — *Mémoires et Documents*, t. IV, année 1866; t. V, année 1867; t. VI, année 1868.

Tome IV, année 1866.

Catalogue raisonné du musée archéologique de la ville de Rennes, par M. André. P. 1 à 210.

Mémoires et Documents.

Statistique historique et monumentale du canton de Bain, par M. l'abbé Guillotin de Corson. P. 211 à 252.

Digitized by Google

Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne en Bretagne, publié par M. A. de La Borderie. P. 253 à 284.

Mobilier d'un gouverneur de Fougères au XVIIe siècle, document publié par M. L. Maupillé. P. 285 à 297.

Armements maritimes des Malouins au XVIe siècle, extraits des registres principaux de la ville de Saint-Malo, en 1573 et 1575. P. 298 à 315.

Frais d'un procès criminel à Rennes en 1554, document publié par M. Pijon. P. 316 à 318.

Deux chartes inédites de l'abbaye de Bonrepos (XIIIe siècle), communication de MM. Pijon et de La Borderie. P. 319 à 326.

Tome V, année 1867.

Recherches historiques et archéologiques sur l'origine de la ferrure du cheval, par M. Duplessis. P. 1 à 158.

L'Armorique au Ve siècle, par M. E. Morin. P. 159 à 296.

Statistique historique et monumentale du canton du Grand-Fougeray, arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine), par M. l'abbé Guillotin de Corson. P. 297 à 338.

Documents inédits : I. Lettre missive de Henri IV aux habitants de Rennes, communiquée par M. Pijon. P. 339. — II. Instructions données à M. de La Meilleraie par le cardinal de Richelieu, communiquées par M. Pijon. P. 340 et 341.

Tome VI, année 1868.

Suite et fin du catalogue raisonné du musée d'archéologie de la ville de Rennes, par M. André. P. 1 à 99.

Mémoires et Documents.

Promenade archéologique dans l'ancien Rennes, par M. P. de La Bigne Villeneuve. P. 101 à 140.

Notices historiques et archéologiques sur les paroisses du canton d'Antrain, par M. L. Maupillé. P. 140 à 242.

Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne en Bretagne, par M. A. de La Borderie. P. 243 à 350.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble. — *Bulletin*, 3e série, t. I, livraisons 3 et 4. Grenoble, 1869, gr. in-8°.

Note sur la démolition, en 1793, de quelques anciens châteaux en Dauphiné, par M. Pilot. P. 104.

Digitized by Google

La ganterie grenoblaise et Xavier Jouvin, par M. Réal. P. 359.

De la méthode dans les sciences morales, par M. Boistel. P. 341.

Morcellement de la propriété foncière, par M. Gimel. P. 419.

De l'organisation des conseils de préfecture et de leurs attributions, par M. Leobros. P. 351.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 2e série (4e série des travaux de la Société), t. XI[1] (XLIIe tome de la collection), 1868.

Projet d'expédition au pôle Nord, exposé fait à la Société par M. Loiseleur. P. 5 à 10.

Étude critique sur la poésie agricole, *le Poëme des champs* de M. C. de La Fayette, par M. de Chaulnes. P. 33 à 51.

Monographie du château de Sully-sur-Loire, par M. Jules Loiseleur. P. 81 à 83.

Recherches philologiques sur le sens de la double dénomination de *Gen-ab* et d'*Aurelia*, donnée dans l'antiquité gaëlique à la ville d'Orléans, et sur la dénomination de *Gienus* ou *Giennum*, donnée à la ville de Gien à la même époque; conséquences historiques de ces recherches à l'égard de ces deux villes, par M. E. Bimbenet. P. 234 à 271.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — Mémoires, seconde série, Xe volume. Nancy, 1868, in-8°, planches.

La juridiction consulaire de Lorraine et Barrois, et la confrérie des marchands de Nancy, par M. Henri Lepage. P. 1 à 43.

Topographie de la montagne de Sion-Vaudémont et de ses environs, par M. E. Olry. P. 44 à 88.

L'ancienne abbaye Notre-Dame de Lixheim, par M. l'abbé Hermannn Kuhn. P. 89 à 126.

Recherches historiques sur la ville de Lunéville; la commune (1265-1589); droits et usages de Lunéville et villages voisins, par M. Alexandre Joly. P. 127 à 151.

Abrégé de la biographie de M. de Cléry, par M. l'abbé Doyotte. P. 152 à 169.

L'abbaye de Salival, par M. l'abbé G. Pierson. P. 170 à 192.

[1] Le tome X ne contient rien qui se rapporte aux études littéraires ou historiques.

Digitized by Google

Quelques questions de géographie moyen âge, par M. Henri Lepage. P. 193 à 232.

Notice sur l'église de Fénétrange, par M. Louis Benoit. P. 233 à 257.

Mémoire sur les établissements de l'ordre du Temple en Lorraine (duchés de Lorraine et de Bar, évêchés de Metz, Toul et Verdun), par M. Aug. Digot. P. 258 à 291.

Notice sur l'église d'Essey-lès-Nancy, par M. Lang. P. 292 à 301.

Notice sur Philippe-Egenolff de Lutzelbourg et sur la date de sa mort, par M. Arthur Benoit. P. 302 à 309.

Catalogue descriptif des estampes relatives à la guerre de trente ans en Lorraine pendant la période dite *suédoise* (1631-1648), par M. J.-A. Schmit. P. 310 à 345.

Les campagnes de Louis XIII en Lorraine, écrites de sa propre main, par M. J.-A. Schmit. P. 346 à 361.

Notice sur des antiquités du département de la Meurthe et des cimetières de la période gallo-romaine, par M. Louis Benoit. P. 361 à 388.

Société d'archéologie et Comité du Musée lorrain, à Nancy. — Journal, 17e année, 1868. Nancy, 1868, in-8°, planches.

Notes sur quelques médailles gravées par Ferdinand de Saint-Urbain, par M. Ch. Laprevote. (Planches.) P. 6 à 10.

Sur un mereau inédit du chapitre de la collégiale Saint-Georges de Nancy, par M. Léopold Quintard. P. 11 à 14.

Les tombelles antéhistoriques de la côte de Malzéville, par M. Raoul Guérin. P. 28 à 39.

Accord entre les seigneurs de Gosselming (1555), par M. Arthur Benoit (de Berthelming). P. 48 à 53.

Chartes inédites relatives à la ville de Vic, par M. Henri Lepage. P. 62 à 74.

Une relique bibliographique de l'abbaye de Salival, conservée à la bibliothèque impériale, par M. J.-A. Schmit. P. 82 à 87.

Le couvent des capucins de Phalsbourg (1626-1790), par M. Arth. Benoit. P. 87 à 95.

Inscriptions lapidaires dans quelques localités des vallées de la Seille et de la Sarre, par le même. P. 131 à 137 et 149 à 163.

Les caveaux de Notre-Dame-de-Bon-Secours et procès-verbaux relatifs à la conservation des restes mortels de Stanislas, par M. Henri Lepage. P. 169 à 208.

Note sur un manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, par M. Chapellier. P. 15 et 16.

Digitized by Google

Discours adressé à Mgr le prince Charles par Mgr l'évêque de Toul lorsqu'il commença le convoi funèbre de S. A. R. Léopold Ier. P. 17 à 23.

Note sur un plan de Nancy. P. 40 à 430.

Découvertes d'un dépôt de monnaies à Sarrebourg, par M. Bretagne. P. 44 à 47.

Liste des Lorrains admis à l'Institut en 1796, par M. Arthur Benoit. P. 53 à 55.

La carte d'un dîner de Charles IV pendant la campagne de 1634 en Franche-Comté, par M. J.-A. Schmit. P. 74 à 76.

Trouvailles faites à Essey-lès-Nancy, par M. A. Lang. (1 planche.) P. 76 à 78.

Un épisode de brigandages dont la Lorraine fut le théâtre au XVIIe siècle, par M. E. Olry. P. 78 et 79.

Fête civique célébrée à Vézelise le 10e jour de la 2e décade de brumaire l'an II de la République, communication de M. E. Contal. P. 95 à 99.

Inscription funéraire d'un officier du régiment du roi blessé à l'affaire de Nancy, par M. Arthur Benoit. P. 100 et 101.

Le prieuré de bénédictins de Saint-Nicolas, notice communiquée par M. Chapelier. P. 108 à 127.

Note sur la chapelle de Notre-Dame-du-Refuge, ban de Toul, par M. E. Olry. P. 138 à 140.

Une relique de Stanislas, par M. L. Quintard. P. 140 à 162.

Note sur deux peintres verriers, par M. H. Lepage. P. 163 à 165.

Le mobilier de Mesdames de France, filles de Louis XV, à Plombières, par M. E. de Barthélemy. P. 211 à 215.

La Vénus de Scarponne, par M. Louis Benoit. (Planches.) P. 215 à 217.

Note sur les plans de Nancy, par M. Arth. Benoit. P. 217.

La croix Sainte-Marguerite (Saxon-Sion), par M. E. Olry. P. 218.

Inscriptions conservées dans l'église de l'ancienne abbaye d'Estival, par M. Fontaine. P. 230 à 235.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans. — Bulletin, 2e série, t. XI (XIXe tome de la collection, 1867-1868), 1er, 2e, 3e et 4e trimestres de 1868. Le Mans, 1868, in-8°.

Dislocation du pays des Diablintes, étude sur le Bourg-Nouvel, par M. Trouillard. (Suite.) P. 405 à 426.

Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe pendant l'année 1867, par M. Manceau. P. 459 à 464.

Le nom de Marie, poésie par M. Clouet. P. 465 et 466.

Inscriptions françaises recueillies à Rome par le chanoine X. Barbier de Montault. P. 526 à 541.

Digitized by Google

Le château de l'île Bourbon, près d'Orléans, et l'inondation de la Loire en septembre 1866, par M. C.-F. Vergnaud-Romagnesi. P. 542 à 548.

Quatre méditations d'un homme du monde, par M. Clouet. P. 627 à 638.

De la dette hypothécaire, par M. Desbans. P. 639 à 645.

Étude sur l'épopée française, par M. Petit. P. 698 à 718.

Observations sur l'épopée et le poëme épique, par M. Chardon. P. 719 à 721.

Étude sur les dialectes et les patois dans la langue française et spécialement sur le dialecte et le patois du Maine, par le même. P. 722 à 751.

Les anciennes communautés d'arts et métiers du Mans, par M. Bellée. P. 752 à 772.

Documents pour servir à la chronique de Saint-Léonard-des-Bois, par M. Leguicheux. P. 773 et 779.

Mémoire sur l'*ante-murale* de la cité du Mans et la rive gauche de la Sarthe, par M. l'abbé A. Voisin. P. 780 à 787.

Recherches historiques sur le Maine, par M. Bellée. P. 836 à 856.

Étude sur les origines latines de l'anglais, par M. Clouet. P. 857 à 863.

Société impériale d'émulation d'Abbeville. — Mémoires, 1867 et 1868. Abbeville, 1869, in-8°.

Des idées innées : de la mémoire et de l'instinct, discours prononcé par M. Boucher de Perthes dans la séance du 22 novembre 1866. P. 1 à 76.

La Ligue à Abbeville, 2e partie (la 1re partie a paru dans le volume précédent, et la 3e paraîtra dans le volume qui doit suivre celui-ci), par M. E. Prarond. P. 77 à 506.

Chronique française de l'abbaye de Dompmartin, de 1672 à 1789, augmentée de la liste des abbés, des chartes de l'abbaye et d'une notice sur les abbayes qui en dépendent, par M. A. de Caïeu. P. 507 à 654.

Quelques documents relatifs à la numismatique du Ponthieu, communiqués par la Société d'émulation d'Abbeville, par M. Arthur Demarsy. P. 655 à 660.

Nécrologie : J. Boucher de Crèvecœur de Perthes, par M. E. Prarond. P. 711 à 718.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Bulletins, année 1868.

Rapport sur les fouilles de la principale grotte de Loubeau, près Melle (Deux-Sèvres), par l'association melloise, sous la direction de M. Babert de Juillé, par M. de Longuemar. P. 13.

Digitized by Google

Notice sur trois tableaux représentant la conversion du comte de Poitiers, Guillaume X, par saint Bernard, dans l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux, en 1135. P. 53.

Note sur un éperon du XIIe ou XIIIe siècle trouvé au Bernard (Vendée), par M. l'abbé Ferd. Baudry. P. 65.

Autre note sur un éperon de la fin du Xe ou du commencement du XIe siècle, par M. l'abbé Baudry. P. 70.

Note sur un porte-cierge du XIVe siècle, par M. de Lalande. P. 72.

Lettre de Henri III au sujet de la journée des barricades. P. 75.

Procès-verbaux de deux huissiers du XVIIe siècle, et note explicative, par M. Rédet. P. 95.

Note sur François-Henri Pallu, ancien membre de la Société. P. 102.

Rapport sur l'ouvrage manuscrit de M. de Matty de La Tour, relatif aux voies romaines, par M. de Longuemar. P. 123.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Composition du bureau pour l'année 1869.

Président : M. de Longuemar, correspondant du Ministère.
Vice-Président : M. de Gennes, conseiller à la cour impériale de Poitiers.
Secrétaire : M. Ménard, ancien proviseur du Lycée de Poitiers.
Vice-Secrétaire : M. Richard, archiviste du département de la Vienne.
Questeur : M. de Clisson.
Trésorier : M. Rondeau, conseiller à la cour impériale de Poitiers.
Membres du Conseil d'administration : MM. Audinet, ancien inspecteur de l'Académie de Poitiers; Lecointre, ancien lauréat de l'Institut, correspondant honoraire; Redet, ancien archiviste du département de la Vienne; Auber, chanoine historiographe du diocèse de Poitiers.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers. — Prix du Conseil général; composition du bureau pour l'année 1869.

PROGRAMME DU CONCOURS.

La Société académique de Maine-et-Loire, pour répondre aux intentions du Conseil général, qui a mis à sa disposition une somme de 500 francs pour être convertie en prix en faveur des lettres et des sciences, a arrêté les dispositions suivantes :

Art. 1er. La Société académique décernera, dans sa séance du 7 juin 1869, une médaille d'or d'une valeur de 250 francs, à l'auteur du meilleur ouvrage soit de philosophie, de littérature, d'histoire ou d'archéologie, dont le choix du sujet est également laissé à la liberté de l'auteur.

Art. 2. Elle décernera également une médaille d'or d'une valeur de 250 francs, à l'auteur du meilleur ouvrage de sciences soit mathématiques, physiques ou naturelles, dont le choix du sujet est également laissé à la liberté de l'auteur.

Digitized by Google

Art. 3. A mérite égal, les ouvrages se rattachant à l'ancienne province d'Anjou ou au département de Maine-et-Loire auront la priorité.

Art. 4. Dans le cas d'infériorité trop grande ou d'absence de mémoires, soit dans la section des lettres ou dans la section des sciences, les deux médailles pourront être décernées à la section qui produira les meilleurs travaux. Elles formeront soit un prix unique de la valeur de 500 francs, si l'ouvrage est d'un mérite exceptionnel, ou deux prix, le premier d'une valeur de 300 francs et le second de 200 francs.

Art. 5. Les ouvrages devront être entièrement inédits et n'avoir été présentés à aucune Société.

Art. 6. Sont exclus du concours les traductions faites par les auteurs d'ouvrages déjà publiés par eux.

Art. 7. Les ouvrages devront être écrits en langue française, sauf les citations et les notes.

Art. 8. Les mémoires destinés au concours devront être adressés, *franco* de port, au secrétariat de la Société, 7, rue Courte, à Angers, *avant le 10 mars 1869*. Passé cette époque aucun mémoire ne sera reçu.

Art. 9. Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté contenant l'indication des nom, prénoms, qualité et adresse de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que son ouvrage est inédit et n'a reçu aucun commencement de publication. L'inexactitude reconnue de cette affirmation entraînerait la mise hors de concours.

Art. 10. Il ne sera ouvert d'autres billets que ceux qui correspondront aux œuvres couronnées.

Art. 11. Les mémoires couronnés deviendront la propriété de la Société, qui les publiera en totalité ou par extraits dans le recueil de ses Mémoires ou séparément, si elle le juge convenable.

Art. 12. Les mémoires non couronnés seront rendus à leurs auteurs.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de la Société.

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1869.

Président d'honneur : Son Exc. M. Duruy, Ministre de l'instruction publique.
Président honoraire : M. Eugène Poriquet, préfet de Maine-et-Loire.
Président : M. le docteur T. Ridard.

Digitized by Google

Directeur : M. Planchenault, président de chambre honoraire à la cour impériale d'Angers.

Secrétaire général : M. Béraud, conseiller honoraire à la cour impériale d'Angers.

Secrétaire-archiviste : M. Armand Parrot, peintre et archéologue.

Trésorier : M. Charon, greffier de paix.

Société académique du Var, à Toulon. — Composition du bureau pour l'année 1869.

Président : M. Octave Teissier.

Secrétaire général : M. Gustave Lambert.

Secrétaire des séances : M. Bronze.

Trésorier : M. Ginoux.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. — Concours de 1869.

1° Recherches sur un point d'histoire, de critique littéraire, d'archéologie, etc., intéressant la Provence ou le Comtat-Venaissin.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

2° Travail sur une question scientifique que les auteurs seront libres de choisir eux-mêmes, pourvu qu'elle se rapporte à la circonscription indiquée ci-dessus.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

3° Concours de poésie *française.*

Le sujet laissé au choix des prétendants; 200 vers au maximum.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

4° Concours de poésie *provençale.*

Les pièces n'auront pas plus de 200 vers; le choix du sujet et du dialecte est laissé aux auteurs.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

Il pourra être décerné des médailles d'argent comme second prix, et des médailles de bronze à titre de mentions honorables.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les pièces, écrites très-lisiblement, devront être adressées *franco* au secrétaire de la Société, *avant le 31 juillet,* et porter, en tête. une épi-

Digitized by Google

graphe ou devise reproduite sur une enveloppe, cachetée et séparée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, avec la déclaration signée que le travail est *inédit* et n'a été présenté à aucun concours.

Ces conditions sont de rigueur.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus; ils restent déposés aux archives de la Société.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

AVRIL-MAI 1869.

RÉUNION ANNUELLE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE.

SESSION DE 1869.

Le mardi 30 mars 1869, à midi, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la réunion des Sociétés savantes des départements, sous la présidence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'histoire et de philologie du Comité impérial des travaux historiques.

L'assemblée était encore plus nombreuse que dans les années précédentes.

Au bureau avaient pris place MM. Le Verrier, sénateur, président, et Milne Edwards, vice-président de la section des sciences; le marquis de La Grange, président de la section d'archéologie; Hippeau, Blanchard et Chabouillet, secrétaires des diverses sections.

Parmi les représentants des Sociétés savantes et les membres du Comité, on remarquait MM. Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris; d'Avezac, membre de l'Institut; de La Saussaye, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon; Théry, inspecteur général honoraire; Caresme, recteur de l'Académie de Besançon; Levasseur, du Sommerard, Marty-Laveaux, Servois, Hébert, Lory, le baron de

Digitized by Google

Guilhermy, Eichhoff, Le Jolis, Bataillard, Charma, Godard-Faultrier, de Baecker, Isidore Pierre, Mantellier, G. Rey, Bardy, de Rochambeau, de Formeville, Bellaguet, Servaux, Worms, de La Villegille, Caillemer, l'abbé Corblet, Jeannel, Dansin, Aurès, Revillout, l'abbé Dehaisnes, Combes, Rosenzweig, Beaune, de Mellet, Carre, Desplanque, Puiseux, Wilbert, Textor de Ravisi, d'Arbois de Jubainville, etc.

La séance a été ouverte par l'allocution suivante, adressée à l'assemblée par M. Amédée Thierry :

« Messieurs, soyez les bienvenus, vous disait, l'année dernière, « mon honorable et savant collègue, M. le marquis de La Grange, « au nom de l'archéologie; au nom de l'histoire et de la philologie, « je viens vous dire aujourd'hui : Soyez les bienvenus. Notre huitième session s'ouvre sous les auspices les plus favorables. Votre « affluence, qui n'a cessé de croître d'année en année, prouve que « l'institution du Comité des Sociétés savantes, avec les réunions « périodiques qui les concentrent ici, a jeté de puissantes racines « dans les départements, et les travaux qui nous sont envoyés de « toutes les parties de la France démontrent en même temps que, si « la racine est forte, l'arbre est fécond.

« Il ne m'appartient de parler ici que de la section dont j'ai l'honneur d'être le président. Cette année se signale par le nombre et « l'importance des mémoires destinés à nos lectures; leur nombre « n'est pas moindre de soixante-huit, et plusieurs présentent un intérêt majeur par le choix de leur sujet. J'ajouterai, comme un indice heureux de l'émulation qui règne dans les Sociétés savantes, « que vingt-quatre lecteurs nouveaux se sont fait inscrire pour prendre « part à nos travaux. Espérons, Messieurs, que le progrès ne se ralentira pas et que l'union du Comité avec les Sociétés savantes, devenant de plus en plus intime, réalisera, au profit de la France, « les vues salutaires attachées à notre institution.

« J'ajouterai quelques mots sur une innovation introduite cette « année par les deux sections d'histoire et d'archéologie. Plusieurs « d'entre vous, Messieurs, avaient émis le vœu que le sujet des mémoires destinés aux lectures fût connu à l'avance, afin que chacun « pût préparer ses observations s'il y avait lieu et apporter dans nos « séances des éléments de discussion. L'observation était juste, et il

Digitized by Google

« y a été satisfait. La liste des mémoires qui nous ont été adressés, « avec le nom des auteurs, a été imprimée par nos soins et envoyée, « il y a douze ou quinze jours, à toutes les Sociétés savantes, par « l'intermédiaire de leurs présidents. Un nombre suffisant d'exem- « plaires a été, en outre, conservé au Ministère de l'instruction pu- « blique, dans le bureau des travaux historiques, pour être distribué « à ceux d'entre vous qui s'y présenteraient. Enfin nous avons donné « l'ordre qu'on affichât cette nomenclature à la porte de notre am- « phithéâtre. De cette façon, nous croyons avoir répondu à un vœu « généralement senti, et préparé, pour nos séances, des moyens « d'intéressante controverse. »

Ce discours a été accueilli avec des applaudissements unanimes.

M. Amédée Thierry a ensuite donné lecture des arrêtés du Ministre relatifs à la réunion des délégués des Sociétés savantes, à la composition des bureaux et à la distribution des récompenses.

Voici le texte de ces arrêtés :

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront envoyé les meilleurs travaux;

Vu les propositions du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements à la suite du concours de l'année 1868 aura lieu à la Sorbonne, le samedi 3 avril 1869, à midi précis.

ART. 2.

Les mardi 30 et mercredi 31 mars, jeudi 1er et vendredi 2 avril,

Digitized by Google

des lectures seront faites à la Sorbonne, dans les trois sections du Comité, par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 9 janvier 1869.

Signé V. Duruy.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Arrête ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances extraordinaires qu'il tiendra à la Sorbonne les 30 et 31 mars, 1er et 2 avril 1869, savoir :

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Amédée Thierry.

Vice-Président :

M. Lascoux.

Assesseur :

M. le Président de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Secrétaire :

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. le marquis de La Grange.

Digitized by Google

Vice-Présidents :

M. Léon Renier.
M. le baron de Guilhermy.

Assesseur :

M. le Président de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Secrétaire :

M. Chabouillet.

3° SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Le Verrier.

Vice-Président :

M. Milne Edwards.

Secrétaire :

M. Blanchard.

MM. les Assesseurs seront désignés dans la réunion préparatoire de la section des sciences, qui aura lieu le mardi 30 mars, à midi, à la Sorbonne.

Fait à Paris, le 19 mars 1869.

Signé V. DURUY.

Les trois sections se sont ensuite rendues dans leurs salles respectives pour entendre la lecture des mémoires présentés par MM. les délégués.

La section des sciences s'est divisée en trois commissions pour l'organisation de ses bureaux.

Digitized by Google

La section d'histoire et de philologie, présidée par M. Amédée Thierry, et la section d'archéologie, présidée par M. le marquis de La Grange et par M. le baron de Guilhermy, ont tenu, pendant les journées des 30 et 31 mars, 1er et 2 avril, des séances de lecture dont nous donnerons plus loin le compte rendu détaillé.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RECOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le samedi 3 avril, à midi, a eu lieu à la Sorbonne la distribution des récompenses aux membres des Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1868.

Les nombreux délégués venus de la province avaient, dès onze heures, pris place dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

A midi, Son Exc. le Ministre de l'instruction publique est arrivé accompagné de M. Ch. Robert, conseiller d'État, secrétaire général du Ministère, des chefs de division de l'administration centrale, du vice-recteur de l'Académie de Paris, des inspecteurs généraux et des membres du Comité des travaux historiques et des Société savantes.

Sur l'estrade, à droite et à gauche de M. Duruy, avaient pris place MM. le marquis de La Grange, président de la section d'archéologie du Comité; Amédée Thierry, président de la section d'histoire; Le Verrier, président de la section des sciences; Ch. Robert, conseiller d'État, secrétaire général du Ministère de l'instruction publique; Claude Bernard, Patin, Chevreul, Brongniart, Stan. Julien et Milne Edwards, de l'Institut; l'abbé Delaunay, curé de Saint-Étienne-du-Mont; Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie; Blanchard, secrétaire de la section des sciences; Hippeau, secrétaire de la section d'histoire; de La Villegille, secrétaire du Comité; Bellaguet, chef de la division des sciences et lettres; Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes; Fr. Wey, inspecteur général des Archives.

L'assistance était encore plus nombreuse que de coutume. On remarquait dans l'hémicycle MM. Ad. Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris; Danton, directeur du personnel au Ministère; Pillet, directeur de l'enseignement primaire; Ath. Mourier et Jourdain, chefs de division; Albert Duruy, chef du cabinet du

Digitized by Google

Ministre; Alfred Maury, Anatole et Édouard de Barthélemy, Cocheris, P. Meyer, Petit, Marion, de Linas, J. Desnoyers, Dauvergne, de Mas-Latrie, Hébert, Levasseur, Huillard-Bréholles, Daubrée, Servois, Rathery, Marty-Laveaux et Tardif, membres du Comité; Rollier, Ravaisson, Villemereux et Baudouin, inspecteurs généraux, etc.

M. le Ministre de l'instruction publique s'est alors levé et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

L'an dernier, je vous entretenais des projets arrêtés par le Gouvernement pour développer les hautes études dans notre pays. C'étaient des promesses; aujourd'hui je vous apporte des faits.

Les crédits demandés aux Chambres pour l'enseignement supérieur ont été votés; nous pourrons donc appeler désormais ou maintenir dans nos facultés de province des hommes de mérite qui refusaient d'y entrer ou qui cherchaient à en sortir. Les hautes études y gagneront et nos académies départementales en seront plus fortes.

Un décret du 31 juillet 1868 a créé des *laboratoires d'enseignement*, où les élèves apprendront, par les exercices, ce que la parole du maître le plus habile ne saurait enseigner, et des *laboratoires de recherches*, où la nature sera forcée de livrer quelques-uns de ces secrets dont la révélation est à la fois une conquête pour l'esprit humain et un progrès pour la société.

Un autre décret du même jour a réuni ces fondations éparses en une seule institution : *l'École pratique des hautes études.*

Cette École n'a pas été enfermée dans l'enceinte d'un édifice construit à grands frais; elle est instituée auprès des établissements scientifiques qui relèvent du ministère de l'Instruction publique. Ses élèves peuvent suivre les leçons qui se font chaque jour à la Sorbonne, au Collége de France, au Muséum; mais ils reçoivent une direction particulière dans les laboratoires et les conférences, dont la réunion forme à vrai dire *l'École des hautes études.*

Digitized by Google

Les élèves des deux sections des sciences physiques et naturelles sont répartis entre vingt-sept laboratoires d'enseignement et de recherches. Sans doute le matériel fait encore défaut sur mille points et en mille choses, malgré l'assistance généreusement prêtée à l'Université par la Direction des bâtiments civils et par le Conseil municipal de Paris. C'est dans des arrière-cours humides et sombres, en des maisons réservées au marteau des démolisseurs, que les laboratoires se sont établis et que les élèves accourent. Mais on se contente de peu; on profite de tout, sans souci de l'élégance ou même de la commodité. Dans cette colonie naissante, chacun ne songe qu'à l'intérêt commun, et tous ont une ardeur qu'aucune gêne ne rebute. On voit des hommes chargés d'ans et d'honneurs passer des journées entières dans ces ruches laborieuses, et des vétérans de la science réclamer le droit de servir encore pour elle.

Les élèves de la section de mathématiques trouvent dans l'École des hautes études la seule assistance dont ils aient besoin : une salle de travail, des livres, une direction et des conseils toujours prêts.

Ici même, à la Sorbonne, vous pourriez voir les salles réservées à la section d'histoire et de philologie, dans la bibliothèque de l'Université. Elles sont ouvertes toute la journée aux élèves, et le soir, dans des conférences familières, se donne un enseignement qui ne se trouve que là. La langue mère de toutes les langues européennes le sanscrit, la philologie grecque et latine, les origines de notre langage français, tel est l'objet du travail de nos jeunes philologues, pendant qu'à côté d'eux les historiens apprennent à déchiffrer les inscriptions romaines ou étudient lentement, méthodiquement, les sources de notre histoire nationale. C'est une école d'érudition qui se fonde, et de cette érudition toute française, comme vous l'aimez, Messieurs, et la pratiquez, patiente et scrupuleuse dans les recherches, précise dans les résultats, ne dédaignant jamais le soin de la forme, auquel nous attachons beaucoup d'importance, car la forme, dans les œuvres de l'esprit, c'est la manifestation de l'ordre et de l'éclat qui sont dans l'intelligence.

Digitized by Google

Vous me pardonnerez, Messieurs, de vous parler avec quelque détail de cette institution nouvelle. Aujourd'hui l'École a un commencement de budget, des maîtres illustres, de précieux instruments de travail, une activité féconde et la confiance du succès. La liberté la plus grande y est laissée aux maîtres. Là, point de programmes. Les directeurs de laboratoires et les directeurs d'études proposent au Ministre leurs auxiliaires; seuls ils ont été et ils demeurent seuls chargés de juger leur aptitude. L'État ne se réserve que le droit de les aider dans leur travail, et de mettre à leur disposition les fonds nécessaires pour la publication de recueils où seront consignés les résultats de tant de recherches; l'année ne s'écoulera pas sans que les diverses sections aient donné dans ces publications la preuve irrécusable de leur vitalité.

Enfin des missions qui ont pour objet, non pas des recherches spéciales, mais l'étude du mouvement de la science à l'étranger, de ses procédés, de ses méthodes et de ses résultats, ont été rattachées à l'École : un de ses représentants est déjà délégué dans une université d'Allemagne.

D'un autre côté, les élèves étrangers, qui se déshabituaient de nos enseignements, recommencent à les suivre.

Au milieu de nos étudiants, j'ai trouvé des hommes de presque toutes les nations : Anglais, Russes, Polonais, Allemands, Espagnols, Portugais et Turcs, un docteur d'Oxford, un élève de l'illustre Bunsen, un ingénieur russe chargé par son gouvernement d'une recherche scientifique, et qui n'a pas cru pouvoir mieux travailler à la solution d'un problème né dans les mines de l'Oural qu'en s'établissant pour six mois dans un de nos laboratoires de la Sorbonne.

« Je ne reconnais plus vos écoles, » me disait il y a quelques jours un savant étranger dont le nom est européen. Un autre ajoutait : « Que cette ardeur se soutienne deux ans, et la cause des grandes « études est gagnée. » En voyant les nouveaux moyens d'action mis à la disposition des maîtres, en songeant à ceux que leur réserve l'inévitable libéralité des grands Corps de l'État, un homme qui est

Digitized by Google

l'honneur de la science française s'écriait : « Ah ! je suis venu trente « années trop tôt. »

Tandis que les érudits s'étonnent de trouver des élèves pour les études les plus abstraites et qui étaient naguère les plus délaissées, il se fonde des enseignements nouveaux qui ont à la fois, comme il convient dans notre société moderne, le caractère de la science la plus haute et celui des applications les plus utiles.

Ainsi la ville de Paris donne libéralement un palais à la météorologie, qui avant un mois y étudiera, pour les savants, la physique du globe; pour les marins et les agriculteurs, l'approche des tempêtes et la route des orages.

Le Muséum veut aussi répondre à la nécessité qui s'impose aujourd'hui, même à la science, de se faire démocratique par les applications, tout en restant par les théories réservée à l'élite des intelligences. Ses professeurs continueront leurs recherches dans l'ordre le plus élevé des travaux qui ont fait à ce sanctuaire des sciences naturelles une si grande renommée; mais ils s'appliqueront avec un soin attentif à exposer et ils tâcheront de résoudre tous les problèmes de la vie dans les espèces végétales et animales utiles à l'homme, afin de trouver les conditions les plus favorables d'une production économique. Et par cette étude ils ne déserteront pas la science pure, qui, pour avancer, n'a pas toujours besoin d'expérimenter sur des espèces inconnues, témoin les beaux travaux de notre école physiologique.

Indépendamment des élèves libres, fils de grands propriétaires ou de riches fermiers, directeurs d'exploitations rurales ou voulant le devenir, la nouvelle École aura des élèves réguliers qui, durant deux années, recevront les savantes leçons des maîtres et prendront part, dans l'intérieur du Muséum, à des conférences spéciales et à des travaux de laboratoire. Au dehors, ils suivront certains cours publics de la Faculté des sciences et du Conservatoire des arts et métiers ou quelques démonstrations de l'École impériale d'Alfort que le ministère de l'agriculture voudra bien leur ouvrir.

Digitized by Google

Les divers établissements que renferme le parc de Vincennes, la ferme impériale, le champ d'expériences agronomiques entretenu depuis dix ans aux frais de l'Empereur pour un professeur du Muséum, l'école d'arboriculture fondée par la ville de Paris, leur permettront d'assister à beaucoup de travaux pratiques. Ils pourraient même en exécuter de leurs mains sur les 12 hectares qu'une sage prévoyance a réservés dans ce parc au Muséum, si ce terrain demeuré jusqu'à présent inutile était enfin mis en culture. Dans l'intervalle des leçons et des travaux, des excursions soigneusement préparées les conduiront sur les domaines les mieux tenus, pour en étudier l'ordonnance et l'économie.

Durant une troisième année passée dans une école d'application, ou sur une grande exploitation bien dirigée que le ministère de l'agriculture nous désignerait, ils fortifieront par l'étude des meilleurs procédés de l'*art* les connaissances les plus sûres de la *science*.

L'Université n'entend pas former des praticiens : c'est l'œuvre du ministère des travaux publics. Elle n'a que des écoles théoriques et d'enseignement général, mais elle est constituée pour les avoir excellentes. Or deux grandes lois lui imposent le devoir de donner l'enseignement de l'agronomie et de l'horticulture. Faute d'hommes préparés à ce professorat spécial, nous ne satisfaisons que très-imparfaitement à la loi, dont le pays, cependant, réclame l'exécution. Ces professeurs qui nous manquent, le Muséum peut nous les donner, et, si l'École nouvelle qui s'ouvrira le 15 avril réussit, nos quatre cents établissements scolaires (lycées, colléges, écoles normales) et nos quatre-vingt-neuf départements auront avant peu d'années les professeurs d'agriculture et les directeurs de stations agronomiques qui leur sont nécessaires. Ce n'est pas trop, pour ce grand intérêt, des efforts combinés de l'Université et du ministère spécial de l'agriculture, dont le précieux concours nous est assuré. Alors, grâce à nos maîtres qui pénètrent jusqu'au fond des campagnes les plus reculées, l'esprit de routine sera combattu par l'esprit de progrès,

Digitized by Google

et les savants tournant avec ensemble et résolution vers l'industrie de la terre l'attention et les forces que depuis soixante années ils appliquent à l'industrie générale, on verra se répandre sur toute la surface du pays cette agriculture perfectionnée, qui n'est encore que le privilége de quelques hommes et de certains lieux. Le corps enseignant de France tient à honneur de répondre, pour la part qui lui revient, aux vœux du pays, soit en provoquant le progrès scientifique, soit en assurant la rapide diffusion des connaissances.

Voilà, Messieurs, ce qui se fait ou se prépare à Paris. Vos provinces ne restent pas étrangères à ce mouvement de renaissance que tant de symptômes révèlent et qui est dû tout entier au dévouement patriotique d'hommes illustres à qui, cependant, il était bien permis de compter sur leur renommée pour se dispenser de nouveaux labeurs.

A aen, la municipalité double les ressources et le matériel de la chaire de chimie agricole, qui a déjà rendu tant de services à une partie de la Normandie, et le Havre, à l'aide d'une souscription, crée un vaste aquarium qui sera un magnifique laboratoire d'histoire naturelle couvrant une superficie de 3,000 mètres; Nancy, qui tient à ne pas être une capitale seulement par ses souvenirs, fonde des cours nouveaux, une véritable école de philologie, un vaste enseignement professionnel et une station agronomique qui fera rayonner son action utile jusque sur les départements voisins; Lyon multiplie ses cours d'enseignement supérieur et organise un grand laboratoire de physiologie où déjà l'on a fait d'importantes découvertes; Marseille veut avoir pour les sciences son école pratique des hautes études; Montpellier entend bien consacrer par de nouveaux efforts son vieux renom de capitale scientifique du Midi, que Toulouse et Bordeaux s'apprêtent à lui disputer; et Clermont, se souvenant que les expériences de Pascal au Puy-de-Dôme ont été le point de départ de la physique moderne, songe à établir, au pied et au sommet de la montagne, un observa-

Digitized by Google

toire permanent pour l'étude et la comparaison des phénomènes météorologiques qui se passent dans la plaine et à 1,500 mètres d'altitude.

Le Gouvernement suit avec une sollicitude attentive ces efforts dus à la libre initiative des citoyens, des villes ou du corps enseignant; il ne négligera rien pour les seconder. Il a déjà étendu l'École pratique des hautes études à plusieurs villes de province en y créant des laboratoires analogues à ceux de Paris, et auxquels les mêmes droits sont attachés; il voudrait encore établir des rapports plus étroits entre les diverses facultés d'une même académie, donner au corps enseignant une autonomie plus grande et réunir au pied des chaires de lettres et de sciences un certain nombre d'étudiants boursiers de l'État, des villes ou des départements, auxquels viendront se joindre, pour former un auditoire assidu, tous ceux qui ont le goût des études sévères et désintéressées. De telles réformes, Messieurs, ne se font pas en un jour; mais j'ai le ferme espoir qu'elles s'accompliront, et qu'il nous sera donné de voir renaître quelques-unes de ces universités provinciales qui ont jeté tant d'éclat sur l'ancienne France.

Dans cette œuvre véritablement patriotique, un grand rôle, Messieurs, vous est réservé, et je sais la part qui vous revient dans l'heureux mouvement que je signalais tout à l'heure. Chaque année, l'importance de vos travaux est plus grande. Vous en êtes récompensés par l'intérêt croissant qui s'attache à vos savantes discussions, à vos curieuses lectures. Chaque session, vous gagnez quelques auxiliaires nouveaux qui s'enrôlent avec vous sous la bannière de la science, pour sauver de l'oubli ce que le temps, *tempus edax*, détruit incessamment des mœurs, des usages et des souvenirs de la vieille France; pour retrouver sous la poussière des siècles les titres perdus de notre ancienne société; pour ajouter quelque page inédite à notre histoire, un livre si beau, mais si difficile à faire qu'il est toujours à recommencer. On ne pourra l'écrire qu'après que vous aurez accompli, Messieurs, au sein de vos savantes compagnies,

Digitized by Google

l'immense travail d'investigation que vous poursuivez pour éclairer et fixer les histoires locales.

En vue de seconder cette œuvre nationale, le Gouvernement, par un décret du 30 mars, vient de fonder dans chacune de nos académies universitaires, qui presque toutes répondent à nos anciennes provinces, un prix annuel pour l'histoire, l'archéologie et les sciences.

Un jury, composé en majorité des membres des Sociétés savantes du ressort, décernera ce prix le jour de la rentrée solennelle des facultés, afin de montrer l'union qui existe, et que je voudrais plus étroite encore, entre tous les représentants des hautes études de la province.

En outre, le meilleur parmi les ouvrages couronnés dans les dix-huit académies sera, à votre plus prochaine session, l'objet d'une récompense plus éclatante.

Vous reconnaîtrez, Messieurs, dans ces dispositions et dans les mesures prises depuis un an en faveur des hautes études, le vif intérêt de l'Empereur pour vos travaux. Le progrès mesuré, mais persévérant des libertés publiques, l'amélioration continue du sort des classes laborieuses, ne sont pas son exclusive préoccupation. Il sait que, dans une société où la politique tient une si grande place, les œuvres pures de l'intelligence, tout en délassant l'esprit, le retrempent et l'élèvent; que, dans une démocratie affairée, les lettres sévères ne sont pas seulement un ornement de luxe, mais un élément de force et de dignité. Aussi une de ses plus chères ambitions serait de léguer à son Fils et à l'histoire une gloire nouvelle conquise par la patrie dans ce magnifique domaine de l'art et de la science que les nations se disputent et où les vaincus même profitent de la victoire.

Après avoir prononcé ce discours, souvent interrompu par les applaudissements de l'assistance, M. le Ministre a donné la parole à M. Charles Robert, secrétaire général du Ministère de l'instruc-

Digitized by Google

tion publique, qui a donné lecture du décret et de l'arrêté suivants :

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Voulant encourager dans les départements les hautes études d'histoire, d'archéologie et de science,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est institué dans chaque ressort académique de l'Empire un prix annuel de 1,000 francs, qui sera décerné à l'ouvrage ou au mémoire qui sera jugé le meilleur, sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science, intéressant les départements compris dans le ressort.

Ne prennent point part à ce concours les personnes résidant dans le département de la Seine.

ART. 2.

Chaque année, un prix de 3,000 francs sera décerné par le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes à l'ouvrage jugé le meilleur parmi ceux qui, durant l'année précédente, auront été couronnés dans les concours académiques établis par l'article 1er.

ART. 3.

Les dépenses nécessaires audit concours seront imputées sur les fonds affectés au budget du Ministère de l'instruction publique pour le service des sciences et des lettres.

Digitized by Google

ART. 4.

Notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 30 mars 1869.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

V. DURUY.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu le décret du 30 mars 1869, par lequel il est institué dans chaque ressort académique de l'Empire un prix annuel de 1,000 francs, qui sera décerné à l'ouvrage ou au mémoire qui sera jugé le meilleur, sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science, intéressant les départements compris dans le ressort,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le prix ci-dessus mentionné sera décerné alternativement, en 1869, sur un travail d'histoire politique ou littéraire; en 1870, sur une question d'archéologie; en 1871, sur une question de science, et successivement dans le même ordre les années suivantes.

ART. 2.

Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

ART. 3.

Sont admis à concourir tous les ouvrages et mémoires manus-

Digitized by Google

crits ou imprimés, sous la réserve que les auteurs résident dans le ressort académique et que les ouvrages ou mémoires imprimés n'auront pas été publiés plus de trois ans avant le terme fixé pour le concours.

ART. 4.

Sont exclus du concours les ouvrages ou mémoires qui auront été déjà couronnés par l'Institut.

ART. 5.

Le jury chargé de décerner le prix est composé, sous la présidence du recteur, 1° de délégués des Sociétés savantes du ressort académique, dont les travaux se rapportent à l'objet du concours; 2° de membres choisis par le Ministre, en nombre inférieur à celui desdits délégués. Les concurrents ne peuvent faire partie du jury.

ART. 6.

La proclamation du prix aura lieu dans la séance solennelle de la rentrée des facultés. Elle sera précédée de la lecture du rapport fait au nom du jury.

ART. 7.

Le prix annuel de 3,000 francs, institué par l'article 2 du décret précité en faveur du meilleur des ouvrages couronnés dans les concours académiques, sera proclamé dans la réunion des Sociétés savantes qui a lieu chaque année à Paris sous la présidence du Ministre.

ART. 8.

Les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mars 1869.

Signé V. DURUY.

Digitized by Google

M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, a lu ensuite un rapport sur le concours de 1868.

M. Blanchard, secrétaire de la section des sciences, a fait le rapport sur les travaux scientifiques.

Enfin M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, a lu le rapport sur les travaux archéologiques présentés au concours de 1868.

Les récompenses décernées ont été proclamées, dans l'ordre suivant, par MM. Hippeau, Blanchard et Chabouillet, secrétaires des sections du Comité.

SECTION D'HISTOIRE.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 28 février 1858;

Vu l'arrêté du 24 août 1866, fixant ainsi qu'il suit le sujet du concours de 1868 pour l'histoire :

« Le meilleur glossaire du patois ou langage rustique et populaire « d'une région ou d'une localité déterminée de la France. »

Sur la proposition de la section d'histoire et de philologie du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le prix à décerner le 3 avril prochain, à la suite du concours de 1868 (section d'histoire et de philologie), est accordé à la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, pour le *Glossaire du patois poitevin*, par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré (Vienne), membre de la Société.

ART. 2.

Une somme de 1,200 francs sera ordonnancée au nom de M. l'abbé Lalanne, et une somme de 300 francs mise à la disposition de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Digitized by Google

Des médailles de bronze seront en outre remises à l'auteur du glossaire et au président de la Société.

Fait à Paris, le 28 février 1869.

Signé V. Duruy.

SECTION DES SCIENCES.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté en date du 22 février 1858;

Sur la proposition de la section des sciences du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête ainsi qu'il suit la liste des récompenses à décerner le 3 avril 1869 aux Sociétés savantes des départements et aux personnes dont les travaux scientifiques ont paru les plus intéressants :

1° Médailles d'or.

MM. Lory, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, membre de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère. (Travaux sur la géologie des Alpes et carte de la Maurienne.)

Le comte de Saporta, membre de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. (Recherches sur les végétaux fossiles.)

Lespès, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. (Études sur l'organisation de certains insectes.)

2° Médailles d'argent.

MM. Morin, professeur d'hydrographie à Arles. (Travaux de mathématiques.)

Séguin, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, membre de la Société de statistique du département de l'Isère. (Travaux de physique.)

Digitized by Google

MM. Violette, professeur à la Faculté des sciences de Lille, membre de la Société impériale des sciences, agriculture et arts de Lille. (Travaux de chimie.)

Reynès, préparateur à la Faculté des sciences de Marseille. (Travaux de géologie.)

Pomel, à Oran. (Travaux de géologie et de paléontologie en Algérie.)

Pillet (Louis), membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry. (Travaux de géologie en collaboration avec M. Lory.)

Timbal-Lagrave, professeur suppléant à l'école secondaire de médecine de Toulouse, membre de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. (Travaux de botanique.)

3° Une *médaille de bronze* est décernée à chacune des Sociétés savantes ci-dessus désignées, pour être déposée dans ses archives.

Fait à Paris, le 28 février 1869.

Signé V. Duruy.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858;

Vu l'arrêté du 29 juillet 1867, fixant ainsi qu'il suit le sujet de prix à décerner pour le concours de 1868 :

« Il sera décerné en 1869, pour le concours de 1868, un ou « plusieurs prix d'une valeur totale de 1,500 francs aux meilleurs « travaux d'archéologie publiés dans les mémoires des Sociétés sa- « vantes des départements ou envoyés par les correspondants du « Ministère.

« Seront également admis à ce concours les travaux manuscrits « envoyés par les Sociétés savantes. »

Digitized by Google

Sur la proposition de la section d'archéologie du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le prix à décerner le 3 avril prochain, à la suite du concours de 1868 (section d'archéologie), est accordé à l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pour le Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure de M. l'abbé Cochet, membre de l'Académie.

ART. 2.

Une somme de 1,200 francs sera ordonnancée au nom de M. l'abbé Cochet, et une somme de 300 francs sera mise à la disposition de l'Académie.

Des médailles de bronze seront en outre remises à l'auteur du répertoire et au président de l'Académie.

Fait à Paris, le 28 février 1869.

Signé V. DURUY.

M. le secrétaire général a proclamé ensuite les noms des personnes auxquelles Son Excellence, en récompense de leurs travaux, a décerné, par arrêté du 2 avril, les titres d'officier d'académie et d'officier de l'instruction publique.

Officiers d'académie.

MM. Lefebvre, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Cambrai (Nord).
Combet, correspondant, à Uzerche (Corrèze).
Deschamps de Pas, correspondant, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
Rouard, correspondant, à Aix (Bouches-du-Rhône).
De Castelnau-d'Essenault, correspondant, à Paillet (Gironde).
Rostan, correspondant, à Saint-Maximin (Var).
Tournal, correspondant, à Narbonne (Aude).

Digitized by Google

MM. Hucher, correspondant, au Mans (Sarthe).
Millet, correspondant, à Angers (Maine-et-Loire).
Le capitaine Dewulf, correspondant, en Algérie.
Audiat, membre de la Société des antiquaires de Normandie, bibliothécaire de la ville de Saintes (Charente-Inférieure).
Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Prou, président de la Société archéologique de Sens.
Guéranger, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
L'abbé Lalanne, curé d'Oiré (Vienne), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Officiers de l'instruction publique.

MM. Nozot, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Sedan (Ardennes); officier d'académie du 16 juin 1856.
Le commandant Payen, correspondant du Ministère, en Algérie; officier de la Légion d'honneur.
L'abbé Vallet, membre de l'Académie impériale de Savoie, à Chambéry; officier d'académie du 20 décembre 1861.

M. le Ministre a terminé la séance en lisant le décret de S. M. l'Empereur, en date du 3 avril, qui nomme chevaliers de l'ordre impérial de la Légion d'honneur :

MM. Joseph Garnier, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Rédet, correspondant du Ministère, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest.
Deloye, correspondant du Ministère, bibliothécaire de la ville d'Avignon.
Cotteau, vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Combes, correspondant du Ministère, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Digitized by Google

Le soir, un grand dîner réunissait au Ministère les présidents et secrétaires du Comité, les lauréats des concours, ainsi qu'un grand nombre de délégués des Sociétés savantes. M. le Ministre a porté un toast à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince Impérial. M. Amédée Thierry, sénateur, a répondu au nom des Sociétés savantes et du Comité.

Le lendemain, 4 avril, le Ministre de l'instruction publique a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté les lauréats du concours et les membres des Sociétés savantes qui avaient reçu la décoration de la Légion d'honneur.

L'Empereur a bien voulu s'entretenir avec chacun d'eux de leurs études particulières et témoigner sa satisfaction de la variété et de l'importance des travaux accomplis au sein des Sociétés savantes des départements. MM. les présidents du Comité des travaux historiques assistaient à cette réception.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES POUR 1868.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

Le concours de 1867, dont j'avais ici même à rendre compte l'année dernière, à pareille époque, avait pour objet l'*étude d'un de nos anciens dialectes;* celui de 1868, dont je dois vous faire connaître aujourd'hui le résultat, a pour sujet la composition d'un *Glossaire d'un des patois de la France.* Ce dernier travail se rattache au premier par un lien étroit, mais il en diffère par sa nature et par les procédés d'investigation qu'il exige. Les deux études se complètent l'une par l'autre, mais ne font nullement un double emploi. Pour la première, en effet, les concurrents avaient à rechercher dans des documents écrits les éléments d'un des nombreux dialectes qui, existant en France avant le XIVe siècle, se sont fondus peu à peu dans la langue générale, dont la formation est l'un des résultats les plus caractéristiques de la constitution de l'unité française. Pour la seconde, au contraire, il s'agit d'idiomes se parlant encore dans nos provinces, à côté de la langue classique en usage parmi les classes lettrées. Il faut les étudier, non dans les manuscrits ou dans les livres, mais dans la bouche des habitants de nos campagnes qui ont gardé le vivant souvenir du langage, de la prononciation et du génie de leurs pères.

La philologie devant pendant longtemps encore se condamner à recueillir les faits de toute nature qui devront servir de base à ses théories (on sait combien la méthode inverse a été funeste à la science), il est indispensable qu'à côté des glossaires ou des textes appartenant au langage des temps passés elle trouve à sa disposition tous les éléments qui lui permettent d'en apprécier l'état actuel avec toutes les modifications que le temps a pu y introduire. Les travaux sur les dialectes d'autrefois et les patois d'aujourd'hui offrent donc à la science des matériaux précieux pour l'histoire de notre langue et la connaissance de ses origines et de ses développements successifs : on sait quel parti en a tiré M. Littré pour la compo-

Digitized by Google

sition de son grand dictionnaire de la langue française, exemple merveilleux de ce que peut accomplir un seul homme, lorsqu'il consacre à son œuvre toute une vie de travail, de dévouement et d'abnégation.

L'étude de nos patois peut servir sans doute à déterminer le sens de certaines expressions que l'on rencontre dans les écrits des siècles précédents et à faire reconnaître la patrie des manuscrits dont on a besoin de constater l'origine; mais il est des services d'un autre genre et d'une bien plus haute portée que peut rendre la publication de glossaires composés avec soin et reproduisant avec exactitude et fidélité les locutions dans lesquelles les habitants de nos campagnes ont laissé l'empreinte de leurs sentiments et de leurs idées. L'histoire des mœurs et des usages peut y gagner autant que la philologie.

C'est ce qui a été généralement compris par les savants qui se sont depuis plusieurs années livrés aux recherches de ce genre, sous l'inspiration et sous les auspices des sociétés départementales dont cette enceinte réunit tous les ans les représentants les plus distingués. Après les dictionnaires ou glossaires des patois normands par MM. Édélestand du Méril, Louis Dubois, Julien Travers et Decorde, celui du centre de la France par M. le comte Jaubert, du patois picard par M. l'abbé Jules Corblet, de Fourgs par M. Tissot, du haut Maine par M. de Montesson, du Forez par M. Gras, et bien d'autres encore dont je n'ai pas à faire ici une énumération complète, les différents glossaires composés en vue du présent concours apporteront à la science un précieux contingent.

Le Comité a eu à se prononcer sur quatre ouvrages, qui, envoyés en temps utile, ont été soumis à son examen. Deux autres glossaires, celui du canton d'Escurolles (Bourbonnais) par M. Tixier, celui du patois bourguignon par M. Mignard, secrétaire honoraire de l'Académie de Dijon, sont arrivés longtemps après le délai fixé pour l'envoi des ouvrages destinés au concours. La section, tout en adressant ses félicitations aux auteurs de travaux considérables dont l'entreprise est déjà par elle-même si méritoire, ne peut qu'y ajouter l'expression de ses regrets, puisqu'ils ne se sont présentés au combat que lorsque la lice était fermée.

Pour vous faire apprécier, Messieurs, les motifs qui ont déterminé la commission, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, dans le jugement porté sur les ouvrages qu'elle a eu à examiner, il me paraît

Digitized by Google

essentiel de vous rappeler les termes dans lesquels était rédigé le programme du concours.

Il s'agissait de recueillir avec soin et de noter de la manière la plus simple possible tous les mots appartenant au patois d'une région quelconque de la France (le choix en était laissé aux concurrents), et d'en dresser la nomenclature, en écartant les mots français qui depuis longtemps s'y sont introduits, sans se préoccuper de recherches étymologiques, toujours assez difficiles, et n'étant d'ailleurs nullement nécessaires pour le but que l'on se proposait d'atteindre.

C'est dans le même esprit, je suis heureux de le dire, qu'une Société savante des départements, l'Académie de Bordeaux, a tracé le plan d'un glossaire qu'elle proposait en 1866 pour sujet de concours : «Donner de la langue gasconne parlée dans le département «de la Gironde un lexique qui, à une nomenclature exacte et suffi-«samment complète des mots d'une localité déterminée, joigne la «définition, l'explication précise de ces mots, soit dans leurs accep-«tions de l'usage ordinaire, soit dans les idiotismes, adages, pro-«verbes, dictons agricoles, noëls et vieilles chansons où ils peuvent «se trouver employés.»

Un glossaire exécuté dans ces conditions ne laisserait rien à désirer. Mais, quoique renfermé dans des limites que les concurrents sont d'ordinaire assez disposés à franchir, un pareil travail n'est nullement facile. Il ne peut être entrepris avec succès que par un observateur ayant longtemps vécu au sein des populations dont il se propose de recueillir et de noter les expressions, ayant lui-même parlé le patois sur lequel il travaille, et connaissant par l'usage qu'il en a pu faire le sens et l'acception juste des vocables qu'il transcrit. C'est seulement ainsi qu'il se trouve en mesure d'interroger l'habitant de la campagne et surtout de le faire parler, ce qui n'est pas toujours aisé. Défiant et soupçonneux de sa nature, le paysan, dans certaines provinces, dans toutes peut-être, ne s'abandonne qu'à bon escient aux *messieurs* qui lui adressent des questions, dans lesquelles il est assez disposé à ne voir qu'une curiosité indiscrète, si ce n'est un piége.

Quiconque a vécu au milieu des populations rurales, de celles surtout que leur isolement défend contre l'envahissement du langage des villes, sait combien celui dont elles se servent est pittoresque, coloré, énergique et audacieusement figuré quelquefois. Le génie instinctif qui crée les langues n'est pas chez elles entièrement éteint,

Digitized by Google

et à toutes les expressions que la tradition orale conserve et transmet viennent s'ajouter des mots nouveaux dont s'enrichit leur répertoire. On conçoit combien de pareilles études sont attrayantes, et elles appartiennent de droit aux membres des Sociétés des départements, placés dans les conditions les plus favorables pour les mener à bonne fin.

Parmi les mémoires qui lui ont été adressés, la commission a rencontré d'abord une œuvre ayant une valeur incontestable, fruit d'un travail réel et portant les marques d'un véritable savoir. Malheureusement ce n'était pas un glossaire. Il a pour titre : *Traité du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française.* Son auteur, M. Ferdinand Talbert, professeur au Prytanée impérial militaire de la Flèche, a fait une étude particulière des anciens poëtes et des anciens grammairiens français ; il a mis heureusement à profit l'utile ouvrage de l'Anglais Palsgrave, publié par Génin dans la Collection des documents inédits. Il semble parfaitement au courant de ce parler blaisois qui a été le langage de son enfance et dont la tradition lui a été transmise par ses compatriotes de la petite ville de Mer, objet de ses affectueux souvenirs. Il est impossible de ne pas être frappé du nombre et de la valeur des observations sur lesquelles se fonde la thèse dont il a entrepris la démonstration. Il établit assez solidement la concordance qu'il signale entre les formes de l'ancien français et celles du pays de Blois. Quelques problèmes intéressants de prononciation reçoivent, des discussions auxquelles il se livre avec une sagacité remarquable, des solutions fortement motivées. Un des chapitres les plus étendus de son mémoire ajoute, par exemple, des faits nombreux à ceux qui démontrent que certains vers de nos poëtes français n'ont pu être considérés comme rimant seulement pour les yeux, ce qui revient à dire qu'ils ne riment pas du tout, que par des personnes étrangères à la connaissance de toutes les vicissitudes de la prononciation.

Le plan suivi par M. Talbert est d'ailleurs fort simple. Il fait connaître d'abord le son des voyelles, des diphthongues et des consonnes ; il traite ensuite de chacune des parties du discours, en s'étendant particulièrement sur les verbes. Son dernier chapitre est consacré aux gallicismes et aux locutions que le dialecte blaisois a conservés du langage de François Ier et de Henri II. L'auteur considère son livre comme devant être à la fois un dictionnaire et une grammaire du dialecte parlé à Blois et dans ses environs, mais spécialement dans

Digitized by Google

le canton de Mer. Grammaire, oui sans doute, pensons-nous, mais dictionnaire, non. Ce qu'un dictionnaire doit faire connaître, ce sont les mots; ce qu'il doit expliquer, c'est le sens et la signification des formes de la pensée populaire qui, modifiant celles qui ont eu cours, leur donne, selon les vues de l'esprit ou sous l'impulsion du sentiment, des acceptions particulières, souvent étranges, dont il n'est pas toujours aisé de constater l'origine. C'était enfin un recueil de locutions que demandait le programme, et non une exposition de règles grammaticales. La commission s'est donc vue avec regret forcée de ne pas admettre un travail dont la publication serait fort désirable à concourir avec des œuvres qui remplissaient véritablement les conditions imposées.

Tels sont d'abord le *Glossaire du patois de Charpey, canton du département de la Drôme*, par M. Bellon, et le *Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne*, par M. Louis Vermesse. Ces deux ouvrages se distinguent par des mérites divers, mais présentent néanmoins des défectuosités qui n'ont pas permis à la commission de leur assigner le premier rang.

M. Bellon a fait une œuvre utile en recueillant avec soin les mots d'une contrée dont la langue est assez imparfaitement connue. Il a fait précéder son glossaire de quelques considérations sur la prononciation et sur le système qu'il a suivi pour la traduction et la définition des mots. Mais il s'est cru obligé de se régler pour l'orthographe de son patois de Charpey sur des raisons étymologiques; ce qui l'a conduit à emprunter à l'ouvrage de M. de Chevallet (*Origine et formation de la langue française*) une foule d'étymologies latines, celtiques et germaniques. Elles n'ajoutent aucune valeur à l'œuvre qui lui appartient en propre, et elles l'ont exposé à prendre la responsabilité des erreurs que l'on relève dans les trois volumes, remarquables à d'autres égards, sur lesquels il s'est appuyé. Il eût été préférable qu'il reproduisît, en plus grand nombre qu'il ne l'a fait, les dictons, les adages et les chants, qui expliquent mieux que toute la science étymologique la signification précise des mots très-nombreux qu'il a fait entrer dans son estimable glossaire.

Le *Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne*, supérieur au précédent en quelques points, a donné lieu à des observations analogues. Son auteur, M. Louis Vermesse, mort en 1865, à l'âge de vingt-huit ans, s'était déjà fait connaître par la publication d'un *Vocabulaire du patois lillois*. Cet ouvrage prouvait qu'il avait de

Digitized by Google

bonne heure porté ses études sur le langage populaire et les mœurs de son pays natal. Il n'a pas pu mettre la dernière main au travail plus étendu qui n'a été publié qu'après sa mort. Ses amis, rendant à sa mémoire un pieux hommage, ont désiré qu'il figurât au concours institué par le Comité des Sociétés savantes. Il a donc été de la part des membres de la commission l'objet d'une attention sympathique. Rédigé et même imprimé avant la publication du programme, le livre de M. Vermesse n'a pu répondre complétement à ses exigences. L'auteur en aurait probablement retranché tous les mots français enregistrés par lui comme appartenant au patois du Nord; il aurait emprunté de préférence au langage journalier les locutions tirées de la littérature lilloise; il aurait enfin, peut-être, suivi le sage conseil donné aux concurrents de ne pas perdre leur temps dans la recherche des origines. Il faut bien reconnaître qu'il est nécessaire de prendre sur soi un grand empire pour résister à la tentation et se priver du bonheur qu'éprouve l'érudit, lorsqu'il peut rattacher, au moyen de transformations ingénieuses, quelque mot français à ce grand inconnu qu'on appelle le celtique, ou à ce vénérable aucêtre des langues indo-européennes, le sanscrit. Il est bien peu de savants, j'en sais quelque chose pour ma part, qui n'ait cédé plus d'une fois à cet irrésistible attrait qui a fait ranger la passion des recherches étymologiques parmi les causes déjà si nombreuses d'aliénation mentale.

C'est surtout lorsqu'il s'agit tout simplement d'établir la nomenclature d'un patois, que l'on peut s'épargner ce dangereux labeur, et l'ouvrage de M. Louis Vermesse, dont le principal mérite est de compléter sur beaucoup de points les glossaires de ses prédécesseurs MM. Hécart, Sicard et Grandgagnage, ne perdrait rien à être débarrassé de conjectures plus ou moins plausibles sur l'origine des mots.

Le but que s'était proposé la section d'histoire et de philologie en mettant au concours la composition d'un glossaire patois a été parfaitement atteint par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré (Vienne), auteur d'un *Glossaire du patois poitevin*, jugé par la commission comme l'œuvre qui peut le mieux soutenir la comparaison avec celle que l'on considère comme la plus complète en ce genre, le *Glossaire du patois du centre de la France*, par M. le comt Jaubert. M. l'abbé Lalanne possède d'une manière supérieure les qualités et l'esprit de critique nécessaires à un pareil travail. Il n'est pas jusqu'aux fonctions respectables dont il est revêtu qui ne lui aient servi pour se

Digitized by Google

rendre familier le langage dont il avait à rassembler les éléments. Elles lui ont permis de se mettre en rapports plus intimes avec ce brave paysan du haut et du bas Poitou que Belleforest représente comme « fin, rusé, et assez disposé à tromper son homme en faisant « le niais et en jargonnant son patois. »

L'auteur de ce glossaire poitevin a dû consacrer à son œuvre un grand nombre d'années. Dans le louable désir d'être aussi exact et aussi complet que possible, il n'a pas manqué de recueillir sur place ou de demander aux communications obligeantes de ses collègues des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne les locutions propres à chacune des localités dont il avait à s'occuper; il a eu soin d'en indiquer la provenance. Par suite de ces communications officieuses, dont les vrais savants ne sont jamais avares, il a pu profiter des indications que lui ont fournies des érudits tels que MM. Cardin et Rédet, de la Société des antiquaires de l'Ouest. Il a tenu compte des publications imprimées ou manuscrites de MM. l'abbé Rousseau, Beauchet-Filleau, Mauduyt père, et surtout de Mlle Clémentine Poey-Davant, dont il serait aussi injuste que peu galant de ne pas mentionner le nom parmi ceux des personnes qui ont fait comme elle une étude approfondie du patois poitevin.

M. l'abbé Lalanne avait enfin à faire usage, dans une mesure convenable, des compositions en vers et en prose dont, à partir du XVIe siècle, la littérature poitevine n'a cessé de s'enrichir, noëls, chansons, dialogues, récits satiriques, source abondante d'expressions locales et de détails de mœurs. Il ne pouvait oublier non plus de constater les emprunts faits au patois du Poitou par le grand railleur dont un de nos collègues, M. Marty-Laveaux, publie en ce moment une édition nouvelle. Mais, malgré l'importance de ces emprunts divers, la plus grande partie des mots et des locutions qui ont trouvé leur place dans le glossaire sont le fruit de ses recherches personnelles et de ses entretiens avec les habitants.

L'idiome étudié par M. l'abbé Lalanne est d'autant plus intéressant que la position géographique du Poitou entre les provinces de la langue d'oc et celles de la langue d'oil a eu pour résultat de donner au langage populaire plusieurs formes indiquant sa double origine, et dont le mélange a été pour l'auteur l'occasion de rapprochements intéressants. L'introduction du glossaire en fournit plusieurs exemples. Mais, malgré les rapports qui existent entre le patois poitevin et les patois méridionaux, il en offre un bien plus grand

Digitized by Google

nombre avec ceux de l'ouest et du nord de la France. Il aurait été difficile d'établir la phonétique des mots à formes diverses et des articulations étranges que présentent les différentes parties du territoire poitevin, ici brèves et saccadées, là lourdes, nazillardes ou désagréablement chantantes. Aussi l'auteur n'y a-t-il pas songé : il a dû se borner à quelques remarques rapides sur quelques-unes des particularités de la prononciation. A ce sujet, la critique lui reprochera d'en avoir établi les règles en considérant les sons des patois comme des modifications et des altérations de ceux du français, au lieu de remonter à l'origine commune des uns et des autres, c'est-à-dire au latin. Cette observation s'applique particulièrement aux changements qu'ont subis les noms de localités, dont quelques-uns ont attiré l'attention de l'auteur. «L'instinct qui a déterminé la déformation du latin dans les bouches gallo-romaines, a dit excellemment M. Jules Quicherat, a été le même pour les noms de lieux que «pour les mots de la langue usuelle. Dans les deux cas s'est accompli «le travail d'une prononciation qui eut pour principe d'éteindre la «sonorité du plus grand nombre de syllabes et de raccourcir les mots «en portant tout l'effort de la voix sur la syllabe accentuée.» En étudiant conformément à ces principes la dérivation des mots, on échapperait aux erreurs qu'entraîne nécessairement l'emploi d'une méthode défectueuse. Si l'on doit féliciter M. l'abbé Lalanne d'avoir noté avec soin les formes diverses données aux mêmes mots selon les lieux où ils sont en usage, on peut lui reprocher de n'avoir pas indiqué par des renvois les rapports de signification qu'ils ont les uns avec les autres. Enfin (car il faut bien que l'auteur le plus sage et le plus savant paye son tribut à la faiblesse humaine) on ne manquera pas de l'engager à supprimer le petit nombre d'étymologies dont il a cru devoir orner son glossaire, et qui, sans rien ajouter d'indispensable à son excellent travail, n'ont d'autre résultat, il le sait, que d'éveiller les scrupules de cet argus aux cent yeux que l'on appelle la critique. Je n'ai pas ici à remplir dans toute sa rigueur un rôle pour lequel je me reconnais d'ailleurs peu d'aptitude; j'aime mieux louer sans restriction toute la partie de l'ouvrage de M. l'abbé Lalanne qui lui a mérité l'approbation de la commission d'examen. Son livre fournit en abondance des informations pleines d'intérêt, et on peut le présenter comme un modèle à tous les savants qui voudront se vouer à ce genre de recherches.

Ce n'est pas seulement le langage du peuple poitevin que repro-

Digitized by Google

duit cet utile travail, c'est son esprit, son âme et toute son histoire morale qu'il fait revivre. M. l'abbé Corblet a pris soin de relever, dans son glossaire, la longue nomenclature des expressions qui attestent l'humeur batailleuse de la nation picarde. Le patois normand abonde en termes qui rappellent l'esprit processif par lequel se distingue un pays où depuis longtemps on se croit obligé de se mettre en garde contre les empiétements du voisin. Le patois du Poitou n'est pas moins riche en expressions indiquant le caractère de ses habitants. Les noëls, les proverbes et les chansons composés en patois poitevin offrent bien l'image de cet esprit narquois, railleur et malin, ayant, il faut l'avouer, un penchant assez vif pour la satire.

Quant aux mœurs et aux usages dont la tradition, remontant aux plus anciens âges, se conserve dans le pays, c'est dans le patois que l'on peut en retrouver la trace. Il n'est pas un paysan du Poitou qui ne connaisse la *cosse de Nau* ou le *tréfougeau*, noms sous lesquels se désigne, selon les lieux, l'énorme bûche qui doit brûler pendant les fêtes de Noël. Il faut conserver un tison de cette bûche jusqu'à la Noël suivante. C'est, avec un morceau du pain bénit de la fête, un préservatif assuré contre les sorciers et le feu du ciel. Les *sorciers*, les *toucheux*, les *charmeux*, les *guérisseux*, avec les noms des cures merveilleuses que leur attribue la crédulité populaire, occupent une grande place dans le parler des gens de campagne. Si l'on était curieux de savoir sous quelles formes se produit l'ensorcellement, on trouverait dans le glossaire de M. l'abbé Lalanne les indications nécessaires. On y noterait avec lui l'*achamaraudement*, le *carminement*, l'*encarminement*, l'*emboucaudement*, l'*embousinement*, l'*ensabbattement*, mots terribles attestant la puissance du génie du mal contre lequel on doit se défendre. « Tout le monde, dit M. l'abbé Lalanne, connaît la *crêpe poitevine*, la manière de la préparer, de la faire cuire et de la sauter dans la poêle à frire. Mais plusieurs ignorent probablement pourquoi nos campagnards se font un devoir scrupuleux de *sauter la crêpe* à trois époques de l'année, savoir : le premier jour de l'an, le jour de la fête de la Chandeleur, et le jour du mardi gras. Le premier jour de l'an, c'est pour avoir de l'argent toute l'année; à la Chandeleur, afin que la pâte lève parfaitement dans la maie et au four; et à l'époque du carnaval, pour préserver les blés de la *nuble* pendant la floraison. » Pourquoi donne-t-on à Poitiers le nom de *Cassemuseau*, et à Châtellerault le nom de *Cassemuse*, à une sorte de pâtisserie très-renommée et très-anciennement recherchée? C'est

Digitized by Google

que, d'après les anciens comptes des confréries, on les jetait à la tête des pauvres gens quand on voulait les en gratifier. Si l'on ne savait combien les jeunes filles du Poitou aiment à se faire *braves* pour se rendre aux foires et aux assemblées, on l'apprendrait en parcourant l'interminable liste des vêtements et des coiffures en usage aujourd'hui comme elles l'étaient au temps jadis; ce qui prouve qu'il faudrait remonter bien haut pour trouver l'origine de l'amour de la toilette, c'est-à-dire du désir de plaire, dont le besoin ne se fait pas moins sentir au village qu'à la ville.

C'est ainsi, pour me borner à ce petit nombre d'exemples, que les glossaires ne sont pas seulement des répertoires de mots, mais qu'ils conservent le souvenir des coutumes, des usages, des mœurs et des croyances qu'il importe au philosophe et à l'historien de connaître.

L'auteur du glossaire du patois poitevin attache plus de prix à ce genre de renseignements qu'à ceux qui s'appliquent au langage. Il ne s'en exagère pas la valeur au point de vue philologique, et il verrait disparaître sans regret tous ces dialectes, « toute cette barbarie, « dit-il, qui semble s'obstiner à divorcer si tristement avec notre « idiome national. »

Nous sommes bien loin ici de l'enthousiasme avec lequel les érudits ont vanté les patois dont M. l'abbé Lalanne semble faire si bon marché. « Les patois! si riches en onomatopées, en métaphores « ingénieuses, en acceptions singulières, en locutions hardiment « figurées, et dont l'étude est si importante, dit Charles Nodier, que « tout homme qui n'a pas exploré les patois de sa langue ne la con- « naît qu'à demi. » Ce nom de patois même, dont La Fontaine s'est servi pour caractériser le langage de l'âne du meunier dans ce vers si plaisant :

> L'âne, qui goûtoit fort l'autre façon d'aller,
> Se plaint en son patois.....

devrait être remplacé par le nom d'idiome, beaucoup plus respectueux, si l'on en croit le comte Jaubert, qui, avec autant de verve que d'esprit, se plaît à faire ressortir la richesse et l'originalité du langage populaire.

Ces patois finiront cependant par disparaître, en dépit des réclamations et malgré les regrets des philologues et des littérateurs qui en admirent les beautés; ils disparaîtront pour faire place, partout où

Digitized by Google

ils subsistent encore, à la belle langue qu'ont donnée à la France Descartes, Pascal, La Fontaine, Molière, Racine, Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Chateaubriand, Lamartine. Il faut bien en prendre son parti. Ils ont maintenant contre eux un conspirateur en permanence, travaillant à établir peu à peu dans la langue cette unité qui, à un autre point de vue, fait la gloire et la puissance de la nation; immense service rendu à la civilisation et au progrès social! Car les lumières que répand l'instruction n'auront pas seulement pour résultat la substitution d'un langage plus parfait à des façons de parler moins correctes et moins pures : elles chasseront devant elles cette foule d'erreurs, de préjugés, d'usages bizarres, de superstitions grossières, dont l'existence est attestée par les mots que recueillent les glossaires de nos patois du nord et du midi. Les termes qui auront servi à les exprimer ne périront pas, du moins, si les Sociétés savantes des départements continuent à encourager les utiles et consciencieux travaux dont le Comité impérial est heureux aujourd'hui de récompenser un des meilleurs spécimens, en déclarant le glossaire de M. l'abbé Lalanne tout à fait digne du prix accordé par M. le Ministre de l'instruction publique.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES POUR 1868.

Discours de M. Émile Blanchard, membre de l'Institut, secrétaire de la section des sciences du Comité des travaux historiques.

Messieurs,

Suivant notre règle, je viens au nom du Comité des sciences vous présenter un aperçu des travaux distingués parmi ceux qui ont été récemment publiés par les membres des Sociétés départementales. Comme toujours, des études appartenant aux diverses branches des sciences auront part à nos éloges et aux récompenses que M. le Ministre doit décerner dans cette solennité. Nos usages sont connus; personne n'a obéi à un programme; chaque auteur, en se livrant à des recherches, a agi d'après son inspiration, son goût, ses tendances, ou s'est trouvé séduit et entraîné par le sujet qu'une position personnelle lui permettait d'étudier dans des circonstances propices. Avec cette liberté, aucune contrainte ne pèse sur l'esprit, et l'esprit demeure en possession de ses propres vues et de son originalité. Un travail renferme-t-il des observations neuves, offre-t-il une matière plus parfaitement étudiée qu'elle ne l'avait été encore, nos vœux sont comblés. On accorde aisément une vive sympathie à celui qui dans son labeur n'a eu d'autre préoccupation que de faire une découverte ou d'établir une vérité; aussi ce n'est pas sans bonheur que nous avons vu des auteurs de travaux considérables éprouver autant de surprise que de satisfaction en apprenant que le Comité avait porté sur leur œuvre un jugement favorable.

Il est à Arles, en Provence, un jeune savant dont les travaux ont été très-vite remarqués; ce sont des travaux de mathématiques. Personne n'en attend ici une analyse, et le sentiment général vient si heureusement au secours de mon insuffisance, que je me bornerai à exprimer l'objet des études de l'auteur et à rapporter l'opinion des juges vraiment autorisés. M. Morin, s'occupant de *certaines expressions différentielles*, a trouvé une méthode pour traiter un problème difficile. Entre tous les résultats auxquels il est parvenu, on a surtout apprécié une démonstration qui concerne la distribution de la

Digitized by Google

chaleur dans les corps. En résumé, le travail fournit la solution d'une question neuve et intéressante. D'autres études du même auteur témoignent encore d'un véritable talent[1].

On sait combien la physique est cultivée avec succès dans plusieurs de nos grandes villes. Aujourd'hui, j'ai à signaler en particulier d'ingénieuses expériences d'un membre bien connu de la Société de statistique de l'Isère, M. Séguin. Ce sont des études de beaucoup d'intérêt sur les images qui se produisent et persistent dans l'œil lorsqu'on a regardé des objets plus ou moins éclairés, et une suite de recherches sur l'électricité. M. Séguin a démontré l'analogie de l'étincelle d'induction avec toute autre décharge électrique, après avoir examiné les circonstances qui en modifient l'aspect. Observant l'action de l'étincelle sur des gaz composés, il s'est fort habilement attaché aux faits propres à servir de guide dans l'interprétation de certains résultats d'expériences. D'autre part, il a reconnu les raies brillantes des spectres de plusieurs corps non métalliques, comme le soufre, le phosphore, le fluor. En dernier lieu, il a imaginé un procédé consistant dans l'emploi d'un miroir tournant pour l'étude de l'étincelle de la décharge électrique; procédé dont il a su tirer un excellent parti.

Un chimiste, membre de la Société impériale de Lille, M. Violette, a fourni dans plusieurs travaux des preuves de grandes qualités comme expérimentateur. Il est de connaissance vulgaire qu'un sel dissous, plus soluble à une température élevée qu'à basse température, cristallise en partie par le refroidissement; l'eau abandonne ce qu'elle n'aurait pas dissous sans avoir été chauffée. Mais il est des circonstances où l'eau retient tout ce qu'elle a pris; elle demeure alors *sursaturée*. Ce phénomène a été autrefois l'objet d'expériences de la part de Gay-Lussac, et ensuite d'autres chimistes. La question reprise par M. Violette a fait un chemin considérable. Il a été établi que la sursaturation possède des caractères aussi fixes que la saturation elle-même[2].

MM. Violette, Séguin et Morin recevront une médaille d'argent.

[1] *Théorèmes relatifs à la théorie des surfaces. — Sur la distribution des flux de chaleur et des conductibilités dans les milieux homogènes cristallisés.*

[2] M. Violette a constaté qu'une dissolution sursaturée de sulfate de soude, entre les températures de — 8° et de + 34 ne peut être détruite par aucun agent. A — 8° et à plus forte raison au-dessous, elle se solidifie avec ou sans le contact de l'air, et les cristaux formés ne peuvent se redissoudre même quand la température remonte à 12

Digitized by Google

Dans nos départements, parmi ceux que leurs goûts portent vers les recherches scientifiques, nous en voyons beaucoup qui s'adonnent aux études de géologie. Rien ne s'explique plus naturellement. La résidence dans une région procure l'inappréciable avantage de pouvoir étudier cette même région d'une manière suivie; elle permet de profiter de toutes les circonstances favorables à l'observation. L'investigateur est sur son terrain, et bientôt il s'aperçoit qu'il serait difficile de le lui disputer. En un mot, sur un petit coin de terre et dans un ordre d'idées spécial, il peut sentir qu'il est le premier, et cette pensée toujours agréable est souvent féconde. Aussi, dans chacune de nos réunions annuelles, nous avons eu à citer des travaux de géologie fort recommandables. Cette fois nous sommes encore plus heureux qu'à l'ordinaire.

J'ai à parler d'une œuvre qui acquiert le plus haut intérêt par la perfection de l'étude, par l'appréciation savante des faits observés, comme par la nature du pays qui a été étudié. C'est la carte géologique de la Savoie due à M. Lory de Grenoble, qui a été assisté dans ses recherches par M. l'abbé Vallet et M. Louis Pillet de Chambéry. Ici, tout concourt à donner un extrême intérêt à l'œuvre accomplie. La contrée explorée est des plus remarquables sous tous les rapports; c'est une partie des Alpes avec ses aspects grandioses, avec ses formes orographiques variées à l'infini; c'est la montagne avec ses terrains redressés, avec ses immenses dislocations, indices de bouleversements que notre grand géologue, M. Élie de Beaumont, a étudiés autrefois avec tant de bonheur, quand il a mis en lumière l'âge relatif des effroyables convulsions qui se sont succédé sur plusieurs points de la terre et qui ont imprimé au sol son relief.

La Savoie est la partie des Alpes françaises dont la structure géologique est la plus compliquée. Ses deux grandes vallées, la Tarantaise et la Maurienne, objet d'une suite de travaux importants qui commence à l'origine du siècle actuel, ont été souvent prises en exemple dans les discussions écloses au sujet des Alpes occidentales.

ou 15°. En dehors de l'action de la température, l'action seule d'une petite quantité de sulfate de soude amène la cristallisation. D'après l'auteur et contrairement à l'assertion de Gay-Lussac, aucun gaz ne détermine la cristallisation subite des dissolutions. Si l'air paraît agir, ce n'est que dans le cas où il tient en suspension des particules salines qui seules exercent une action sur la dissolution sursaturée.

Digitized by Google

Il y a quelques années, M. Lory a dressé une carte du Dauphiné, beau travail qui lui a mérité une juste considération. M. Alphonse Favre, l'un des membres de cette admirable phalange de savants qui élève si haut et qui porte si loin dans le monde le renom de la ville de Genève, a donné une carte très-parfaite de la Haute-Savoie et de toutes les parties voisines du Mont-Blanc. Ainsi la carte du département de la Savoie qui vient d'être publiée complète un ensemble naturel.

En présence de ce travail, exécuté avec un soin et une précision de nature à satisfaire les plus difficiles, je ne saurais me défendre du regret de ne pouvoir indiquer les nombreux résultats nouveaux. La délimitation précise de terrains qui n'avaient été reconnus que d'une manière générale, la distinction de terrains bien caractérisés qui avaient été confondus par les précédents observateurs, la reconnaissance de certaines formations jusqu'ici méconnues, sont les grands traits qui signalent l'œuvre de MM. Lory, Vallet et Pillet[1].

Il est juste d'attribuer l'initiative et la direction du travail à M. Lory. Une médaille d'or sera offerte à ce savant comme le signe de la haute estime qu'il inspire. Mais une part de nos éloges doit

[1] Parmi les faits les plus nouveaux dans ce travail, on cite : la délimitation et le tracé complet des grès à anthracite de la Maurienne et de la Tarantaise; la distinction des divers groupes que les auteurs considèrent comme faisant partie du terrain triasique et que les précédents explorateurs avaient rapporté au terrain jurassique alpin; la distinction des deux aspects de ce terrain, l'un schisteux, l'autre très-compacte; la reconnaissance, sur un grand nombre de points, de l'horizon infra-liasique; la reconnaissance du terrain nummulitique de la Maurienne en continuité de celui des Hautes-Alpes et s'étendant jusqu'à Moutiers; la distinction, dans la région subalpine, du groupe jurassique inférieur (*lias*, *bajocien* et *bathonien*) et du groupe jurassique supérieur (*kellovien*, *oxfordien* et *calcaire de la Porte-de-France*); l'observation du rapport des marnes et des calcaires argileux à ciment hydraulique de la Porte-de-France, des environs de Chambéry, etc. avec le terrain néocomien; le tracé des différents groupes crétacés, et en particulier du groupe supérieur, celui de la craie dans les massifs de Bauges et d'Entremont; la distinction des trois groupes tertiaires, *sidérolithique*, *molasse d'eau douce* et *mollasse marine;* la distinction des deux *facies* du terrain quaternaire : *amas erratiques* ou *glaciaires* et *alluvions anciennes*, et la reconnaissance, comme appartenant à ces dernières, des lignites des environs de Chambéry, que la plupart des géologues avaient confondues avec les lignites tertiaires de la Tour-du-Pin, etc. — Nous n'ignorons pas que quelques divergences d'opinions ont surgi relativement à la nature de certaines couches entre M. Alphonse Favre, M. A. Sismonda et M. Lory; mais l'accord reste entier sur l'importance de l'œuvre de M. Lory. — La carte géologique de la Savoie a été dressée à l'échelle de $\frac{1}{150000}$, exactement comme la carte de la Haute-Savoie et des autres parties voisines du Mont-Blanc, que l'on doit à M. Alphonse Favre.

Digitized by Google

revenir à M. l'abbé Vallet et à M. Louis Pillet. Pendant de longues années, ils ont fait de fructueuses explorations, et ils ont eu une part dans les découvertes dont la carte géologique de la Savoie présente le tableau fidèle.

Certaines parties de la France ont dû à diverses circonstances d'être mieux étudiées que d'autres sous le rapport de la géologie. A cet égard, le département de l'Aveyron a été favorisé. Dans l'une de nos précédentes réunions, nous avons parlé avec éloge d'une carte de ce département dressée par M. Boisse. Aujourd'hui, j'ai le devoir d'ajouter que l'auteur s'est appliqué à compléter son premier travail. Il a déterminé l'épaisseur de chaque terrain, et il s'est attaché tout particulièrement à la reconnaissance des matières minérales qui peuvent êtres utiles soit à l'industrie, soit à l'agriculture. A son tour, M. Reynès, de Marseille, a présenté un résumé de ce qui est acquis sur la géologie et la paléontologie de l'Aveyron. Dans ce mémoire, l'étude des fossiles a paru excellente.

Un auteur connu depuis longtemps par une étude de l'Auvergne et par une suite de recherches sur la paléontologie, M. Pomel, conduit à résider en Algérie, a su profiter de cette situation. Il a observé avec succès les terrains et les fossiles de la province d'Oran. Éloigné du mouvement scientifique, des musées, des grandes bibliothèques, M. Pomel ne s'est pas découragé dans ces conditions souvent décourageantes, et il a réuni beaucoup d'observations utiles.

Une médaille d'argent lui sera attribuée ainsi qu'à M. Reynès.

Récemment a paru une *Histoire naturelle du département du Jura*. L'auteur est un simple frère de la doctrine chrétienne, le frère Ogérien. Il a semblé juste de faire une mention de cet ouvrage, car les géologues en particulier y ont rencontré de bonnes observations. En un mot, dans le livre destiné à faire connaître leur pays aux habitants de l'un de nos départements, il y a de la science. Nous ne voulons pas en ce moment songer à l'antithèse qui se présenterait à l'esprit, si l'on se rappelait le nom populaire dont on gratifie les humbles religieux chargés d'apprendre à lire aux petits enfants[1].

[1] Nous désirons encore faire au moins une mention des recherches de M. Guéranger (du Mans). On doit à cet explorateur la formation d'une intéressante collection des fossiles du terrain que les géologues désignent sous le nom de *grès du Maine* (grès vert supérieur). M. Guéranger a publié un atlas considérable composé des images photographiques de ces fossiles.

Digitized by Google

En passant à un autre ordre de faits, nous ne quittons pas encore l'histoire de la terre. Les belles recherches de M. le comte Gaston de Saporta sur la végétation des terrains tertiaires appartiennent à un chapitre de cette histoire, et j'ai à vous entretenir de ces recherches qui ont singulièrement captivé l'attention des naturalistes. Le sujet est magnifique, il attire par lui-même, et avec lui la pensée se reporte inévitablement vers des origines glorieuses pour la science de notre pays. Après Georges Cuvier, qui avait donné presque l'apparence de la vie aux grands animaux des époques antérieures au monde actuel, les études zoologiques ont répandu chaque jour de plus vives lumières sur la science qui a pour objet les changements survenus à la surface du globe. Cependant, si les débris des faunes éteintes sont, comme on l'a souvent répété, des monuments historiques qui révèlent l'état du monde à ses diverses périodes, les restes des anciennes végétations deviennent aussi des monuments bien précieux, quand il s'agit de pénétrer dans cette grandiose histoire des révolutions du globe.

Des plantes fossiles avaient été exhumées, mais elles avaient été peu étudiées, lorsqu'un très-jeune naturaliste, qui devait bientôt occuper une grande place parmi ses contemporains, se fit le véritable fondateur de la paléontologie botanique. Il y a aujourd'hui, Messieurs, à peu près quarante-huit ans, que M. Adolphe Brongniart, déjà très-familiarisé avec les caractères des végétaux, initié à la connaissance de l'écorce terrestre par les leçons de son illustre père et sans doute fort animé par l'exemple de Cuvier, publiait un mémoire sur *la classification et la distribution des végétaux fossiles.* Pour la première fois, on déterminait d'une manière rigoureuse les débris des anciennes végétations, ainsi que la distribution des genres et des espèces dans les divers terrains. Ce mémoire a été le point de départ, pour son auteur, d'une œuvre plus vaste, et, pour les paléontologistes, d'une multitude de travaux.

Dans cette voie de recherches, M. de Saporta, de l'Académie d'Aix, investigateur actif, observateur habile, a fortement contribué aux progrès de la science. Sous le titre d'*Études sur la végétation du sud-est de la France à l'époque tertiaire*, il a donné un ouvrage d'une haute importance. Le sud-est de la France, c'est le pays qu'il habite, le pays qu'il connaît à merveille, qu'il étudie avec la prédilection qu'inspire le sol natal. Si M. de Saporta s'était contenté de reconnaître avec exactitude, de décrire avec précision, les nombreux débris des

Digitized by Google

végétaux fossiles qu'il a recueillis, il eût fait déjà un excellent travail. Mais son esprit porte plus loin. L'ensemble des faits observés, les comparaisons avec la flore actuelle, l'ont conduit à apprécier l'état de l'atmosphère régnante aux époques successives de la période tertiaire.

Les plantes de cette période, recueillies en Provence, suffisent à donner l'idée des changements extraordinaires que la végétation a subis sur un même point du globe. Dans les couches les plus anciennes, on trouve beaucoup de végétaux analogues à ceux de l'époque précédente, l'époque de la craie; ce sont des types maintenant tout à fait disparus et qui se font de plus en plus rares dans les couches moins anciennes. Ce sont alors des formes qui ne sont guère représentées aujourd'hui que dans les régions situées entre les tropiques, associées aux formes que l'on rencontre encore dans la même zone, et, chose curieuse, mélangées aussi à des formes voisines de celles qui caractérisent actuellement les régions australes.

M. de Saporta en vient à étudier la flore du dépôt de Sézanne, le plus ancien des étages tertiaires (base de l'éocène, au voisinage de la craie). Ici, la végétation diffère beaucoup de celle qui a été observée en Provence; mais un même phénomène se présente, une association de types caractéristiques des régions tropicales du monde actuel, comme les pandanées, les fougères en arbres et tant d'autres, avec des types européens, tels que des aunes, des peupliers, des bouleaux, des ormes. A cette époque, les formes tropicales dominent; à une époque moins ancienne (Œningen) de la période tertiaire, il y a un partage plus égal entre les deux séries végétales; à l'époque la moins reculée de la même grande période géologique, les types de l'Europe actuelle ont acquis une prépondérance marquée. On le sait, dans le monde d'aujourd'hui, il faut aller jusqu'aux rives de la Méditerranée pour voir le myrte, le laurier, le palmier nain, qui apparaissent là comme des représentants presque égarés de la flore des pays les plus chauds.

A ces recherches de paléontologie botanique nous devons de connaître la nature végétale dans ses principaux caractères, et de nous figurer exactement l'aspect de cette nature dans ses phases successives sur la partie même du globe que nous habitons. Qui pourrait demeurer indifférent devant la grandeur d'un tel résultat?

A ces recherches nous devons de posséder une idée au moins fort approximative des climats qui ont régné successivement,

Digitized by Google

car, on n'en saurait douter, les végétaux analogues à ceux qui sont aujourd'hui confinés aux environs des tropiques ne se sont pas développés dans les conditions de l'Europe actuelle. Qui pourrait n'être pas frappé de ces démonstrations si claires, qui nous font vivre en quelque sorte dans des temps bien antérieurs à l'apparition de l'homme?

Je ne puis me détacher encore de ce sujet sans rappeler une dernière communication de M. de Saporta, relative à l'extension de certaines plantes fossiles sur des espaces prodigieusement vastes. Un savant de la Suisse, le professeur Oswald Heer, a fait connaître, par de magnifiques ouvrages, les plantes fossiles des régions arctiques, ainsi que les plantes tertiaires de la Suisse. Ces plantes, d'une conservation si parfaite qu'avec un peu d'illusion on les prendrait pour des rameaux arrachés aux arbres de l'automne, forment le splendide ornement du musée de Zurich. M. de Saporta, rapprochant ses observations personnelles des belles et nombreuses observations de M. Heer, a tracé un tableau saisissant. On voit d'abord et peut-être avec surprise que les explorations des paléontologistes, si actives et si fécondes dans l'Europe centrale, ont été poursuivies au nord sur les terres les plus lointaines : l'Islande, le Groenland, le Spitzberg, les rives du fleuve Mackensie. Par suite de ces explorations, l'histoire de notre planète a fait un grand pas. Tout le dit à présent, les régions désolées qui s'étendent au delà du cercle polaire étaient couvertes, pendant la période qui nous occupe, d'une riche végétation, et une partie très-notable de cette végétation était composée des arbres qui prospéraient en même temps dans l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Italie. Voilà ce que M. de Saporta a exposé en détail. Il est inutile d'insister sur l'importance des découvertes qui ont amené la révélation d'un fait si remarquable, dont la supposition aurait été à jamais écartée par la considération des phénomènes actuels. Durant la période tertiaire moyenne, la terre, jusqu'aux pôles, jouit d'un climat doux; la température qui règne à l'extrême nord n'est que peu inférieure à celle des parties centrales et méridionales de l'Europe. Les études qui ont porté sur les débris des corps organisés appartenant à des âges du monde plus reculés avaient déjà fourni des preuves de cette ancienne condition de la terre. L'esprit scientifique hésite ou même s'arrête encore devant l'explication d'un tel phénomène. Si l'on admet le déplacement de l'axe des pôles, si l'on s'abandonne à la croyance que

Digitized by Google

le soleil s'est beaucoup modifié à travers les âges du monde, la réserve s'impose en présence de ces hypothèses.

Une médaille d'or est attribuée à M. de Saporta, et nous sommes bien assurés que cette récompense recevra de toute part une entière approbation.

Après la végétation du monde ancien, la végétation du monde moderne au moins pour un instant.

Tout le monde connaît et comprend l'intérêt qui s'attache à la flore des montagnes. Un membre de l'Académie de Toulouse, M. Timbal-Lagrave, observateur sérieux et plein d'activité, s'est acquis une réputation par ses études approfondies de la flore des régions pyrénéenne et sous-pyrénéenne. Ce n'est pas tout cependant; par des observations attentives et des expériences délicates sur les hybrides, M. Timbal-Lagrave a déterminé très-exactement les caractères de certaines espèces végétales et précisé l'influence de chaque élément sexuel. Je voudrais en dire davantage sur ce sujet, mais le temps nous presse [1].

Le botaniste de Toulouse recevra une médaille d'argent.

Des recherches de M. Lespès sur l'organisation et les mœurs de plusieurs insectes témoignent de beaucoup de talent d'observation, de beaucoup de finesse d'esprit et d'une véritable habileté d'anatomiste. Personne, je l'espère, ne me saura mauvais gré de donner une idée de leurs résultats les plus notables ou les plus curieux.

Au fond de certaines grottes où la lumière ne pénètre jamais, vivent de petits coléoptères carnassiers absolument aveugles, que l'on a nommés, à raison de cette infirmité, les Anophthalmes. Ces insectes étranges ont été fort recherchés dans ces dernières années; l'existence d'êtres organisés pour habiter de sombres réduits fort resserrés, les mœurs singulières de ces êtres, leur aspect très-particulier, offraient à l'observation et à la méditation le sujet de s'exercer sur un point remarquable de la création animée. On ignorait si l'atrophie des organes de la vision était complète chez ces pauvres déshérités; M. Lespès a résolu la question pour les Anophthalmes des grottes des Pyrénées, créatures de la taille de 3 à 4 millimètres, et

[1] Nous aurions voulu appeler l'attention principalement sur les recherches relatives aux plantes hybrides issues d'une fécondation croisée entre des espèces spontanées. A cet égard, M. Timbal-Lagrave a fait connaître un grand nombre de faits, notamment pour les Orchidées, pour des *Viola* dont il a reconnu la double floraison et les conditions d'hybridation.

Digitized by Google

pour d'autres espèces également aveugles et plus petites encore, qui habitent les fourmilières. Par des dissections, ici bien délicates, il a constaté l'absence totale des yeux, des nerfs optiques et de toute la partie du cerveau qui, chez les clairvoyants, est en rapport avec ces nerfs. Ainsi, tout dit qu'il y a des êtres absolument destinés par la nature à vivre dans des conditions étroitement déterminées.

M. Lespès est l'auteur de charmantes observations sur les sociétés des Fourmis; je n'en retiendrai qu'une seule, très-propre à faire connaître les singulières relations qui existent entre des animaux de groupes fort différents. De petits coléoptères luisants (Clavigères) se rencontrent exclusivement dans les fourmilières. Ils portent des poils qui sont le siége de la production d'une liqueur fort recherchée des Fourmis; le fait est connu depuis longtemps, mais M. Lespès, le premier, a vu que les petits coléoptères sont incapables de prendre eux-mêmes leur nourriture; ils périraient sans l'assistance des Fourmis, toujours attentives à leur donner la becquée. Voilà des esclaves qui ne doivent avoir aucun désir de liberté.

Un peu auparavant, le même auteur avait publié un travail plus important sur les Termites, si connus sous le nom très-impropre de *Fourmis blanches*. Les Termites, c'est un fléau pour les habitants de la contrée dans laquelle ils se propagent; pour de vrais observateurs, c'est une des merveilles de la création. S'attaquant à toutes les substances, détruisant tout sur leur passage, minant des maisons jusqu'à les faire crouler, les Termites sont redoutables au plus haut degré. Étudiés dans leurs mœurs, dans leurs instincts, dans leur industrie, dans leur constitution sociale, ils deviennent des êtres admirables. Ils ont des sociétés, parfois immenses, dont les individus offrent une diversité de formes et d'aptitudes poussée plus loin que partout ailleurs. Il y a des individus féconds, mâles et femelles, des larves et des nymphes de plusieurs sortes, des légions d'ouvriers et une armée permanente composée de soldats toujours prêts pour la défense de l'habitation commune. Les Termites ne travaillent que dans l'ombre; ils établissent des chambres, ils pratiquent des galeries sans qu'on s'en aperçoive. Ingénieurs incomparables, ils jettent des ponts tubulaires pour se porter à de grandes distances, ou construisent des tuyaux pour se porter d'un étage à l'autre. Dans les caves de la préfecture de la Rochelle, on a pu voir souvent ainsi des colonnettes creuses, grosses comme des brins de chaume, descendant de la voûte jusqu'au sol. Ces êtres

Digitized by Google

sont d'une étude fort difficile; le Termite de France, fléau des départements de l'ouest, est très-petit. On n'était pas fixé sur la véritable nature de certaines catégories d'individus et en particulier sur celle des soldats. A cet égard, les recherches de M. Lespès ont éclairé ce qui était obscur. On était certain que les ouvriers, individus neutres, étaient des femelles impropres à la reproduction, et l'on admettait volontiers que les soldats étaient des mâles neutres; M. Lespès a reconnu, chez ces derniers, des représentants des deux sexes, et il a constaté parmi les individus féconds, ce qui a paru bien étrange, deux sortes de mâles et deux sortes de femelles, ou, comme il les appelle, des petits rois et des petites reines, et des grands rois et des grandes reines. En anatomiste habile, M. Lespès a donné la démonstration la plus satisfaisante de ces faits.

Une médaille d'or lui est attribuée, et c'est une récompense bien placée.

En plus d'une circonstance, des témoignages d'estime de la part du Comité ont été donnés à de jeunes investigateurs qui y ont puisé un encouragement. S'ils avaient craint d'abord de ne rencontrer que l'indifférence, ils étaient rassurés pour l'avenir. Mais souvent aussi les plus hautes récompenses dont nous pouvions disposer ont été attribuées à des savants mûris et déjà en possession d'une célébrité. Une fois de plus, on saluait le mérite incontesté. Le sentiment qui en plusieurs occasions avait dicté le choix du Comité semblait devoir se manifester de nouveau cette année en faveur de l'un des membres les plus distingués des Sociétés lyonnaises, M. Fournet. Nous avons perdu M. Fournet il y a quelques mois, et c'est un devoir, pensons-nous, dans cette réunion des membres des Sociétés savantes, de rendre hommage à cet éminent confrère, l'auteur d'une multitude de travaux estimés relatifs à la géologie et à la météorologie, qui lui avaient valu le titre de correspondant de l'Institut, le professeur plein de sollicitude pour ses élèves, l'homme de bien qui s'est fait le consolateur d'une grande infortune [1].

Je veux terminer, Messieurs, en exprimant un sentiment de sympathie, auquel certainement vous vous associerez, pour deux membres de nos Sociétés savantes : M. Companyo et M. Millet.

[1] M. Chacornac, ancien astronome de l'Observatoire impérial, depuis longtemps éloigné de ses travaux par une cruelle affection, a reçu de la part de M. Fournet tous les soins et toutes les consolations que pouvaient inspirer les plus nobles sentiments.

Digitized by Google

M. Companyo, le fondateur et toujours le conservateur du musée de Perpignan, n'a plus que quelques années à parcourir pour avoir vécu un siècle entier, et récemment il a publié un écrit sur l'histoire naturelle des Pyrénées-Orientales. M. Millet, d'Angers, n'est qu'un peu plus jeune, et il nous a envoyé l'année dernière un supplément à la Faune du département de Maine-et-Loire, une œuvre déjà ancienne. Ces exemples ne réveillent-ils pas le souvenir que possède chacun de nous de certains hommes d'étude qui, aux approches des plus lointaines limites de la vie, n'hésitent pas à entreprendre de longs travaux, tant il leur semble que leur esprit est en possession de l'éternité?

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES POUR 1868.

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie.

Messieurs,

Vous n'entendrez ni le président ni le vice-président de la section d'archéologie. Une indisposition passagère, qui heureusement n'empêche pas M. le marquis de La Grange d'assister à cette solennité, un voyage qui retient M. Léon Renier loin de Paris, tels sont les motifs qui m'ont valu l'honneur inattendu de prendre aujourd'hui la parole. Le secrétaire de la section d'archéologie a-t-il besoin d'ajouter qu'il n'a pas eu l'ambition d'écrire un discours après les deux académiciens tour à tour si justement applaudis dans cette enceinte? Ce qu'il vous présente est un simple rapport dans lequel il s'est efforcé d'exposer aussi exactement que possible les considérants du jugement de la commission du concours.

L'arrêté ministériel du 29 juillet 1867, sur la solennité qui nous rassemble pour la huitième fois à la Sorbonne, porte qu'il sera décerné en 1869, pour le concours de 1868, un ou plusieurs prix aux meilleurs travaux d'archéologie publiés dans les mémoires des Sociétés savantes des départements ou envoyés par les correspondants du ministère. Il y est dit encore que les manuscrits envoyés par les Sociétés savantes seront admis au concours.

L'ouvrage auquel la section d'archéologie a cru devoir décerner le prix qui, cette fois, ne sera pas partagé, appartient à cette dernière catégorie. Il est toujours difficile de décider de la supériorité relative d'œuvres diverses émanant d'hommes distingués, comme il s'en est trouvé plus que d'ordinaire à ce concours; mais, lorsqu'à l'importance du sujet traité et au mérite de l'exécution se joint une somme de travail exceptionnelle, les juges n'hésitent plus. Aussi est-ce avec l'assurance d'obtenir l'approbation générale que la section a décerné la médaille d'or à M. l'abbé Cochet pour le complément du *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, envoyé par l'Académie de Rouen, à laquelle appartient le savant ecclésiastique. Le complément du Répertoire de la Seine-Inférieure comprend les quatre arrondissements, si riches en antiquités de tous genres, de Rouen, du Havre, d'Yvetot et de Neufchâtel, et se

Digitized by Google

compose de 1100 pages in-folio. Ce travail devait être accueilli avec les plus favorables présomptions par la section qui, en 1863, couronnait le *Répertoire de l'arrondissement de Dieppe*, du même auteur. Toutefois, loin de céder à un entraînement bien naturel, elle n'en a pas moins fait subir à l'imposant manuscrit de M. l'abbé Cochet le plus sérieux examen, et, si le prix lui a été décerné, c'est parce que, après avoir été mis dans la balance avec les ouvrages qui seuls pouvaient lui être comparés, il a été reconnu que c'était en réalité l'œuvre capitale de l'année. Que dis-je de l'année? S'agirait-il donc de l'œuvre d'une seule année? Il y en a dix, Messieurs, que le Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure est commencé, et ce n'est pas trop de ce laps de temps pour une œuvre aussi considérable; mais enfin c'est de l'année dernière seulement que M. l'abbé Cochet aurait pu, si les savants n'étaient pas tenus à plus de modestie que les poëtes, écrire l'*exegi* d'Horace à la dernière page de ce monument.

Pour remplir le programme d'un répertoire archéologique comme l'a rempli M. l'abbé Cochet, il ne suffit pas d'être observateur sagace, d'avoir beaucoup de savoir et d'expérience, il ne suffit même pas d'être consciencieux; il faut encore être enflammé de la soif de s'instruire et du besoin d'instruire les autres, qui ont rendu populaire le nom de l'auteur de *La Normandie souterraine;* il faut le courage du soldat! il faut savoir quitter pendant des mois livres, amis, foyer! On peut écrire le répertoire géographique d'un département sans sortir des bibliothèques ou des archives : c'est le bâton à la main, c'est en bravant le froid, la pluie, le vent, le soleil, l'isolement, c'est en campant dans les plus misérables villages, qu'on amasse les matériaux d'un répertoire archéologique. M. l'abbé Cochet a fait tout cela; il n'est pas un hameau des cinq arrondissements de la Seine-Inférieure qu'il n'ait visité. Nous n'avons pas ici un livre fait avec des livres, mais un livre de première main, écrit en face des monuments, comme Pausanias a écrit sa description de la Grèce.

On savait qu'un livre sur la Normandie composé par M. l'abbé Cochet serait très-bien fait; mais on pouvait craindre que, habitué à n'obéir qu'aux inspirations de son esprit indépendant, le savant membre de l'Académie de Rouen ne pût pas se soumettre aux exigences du plan tracé aux rédacteurs de nos répertoires. Cette crainte ne s'est pas réalisée; sans rien perdre de l'originalité de son talent, M. l'abbé Cochet a su se conformer au programme avec

Digitized by Google

l'intelligente fidélité dont M. d'Arbois de Jubainville, couronné en 1861 à la première de ces solennités, avait donné l'exemple en rédigeant le *Répertoire archéologique de l'Aube*. Celui de la Seine-Inférieure est écrit d'un style clair et simple, qui tend cependant parfois à s'élever au-dessus du ton modeste convenable pour de tels ouvrages; mais ce défaut, si c'en est un, disparaîtra facilement lorsque sera venu le moment de l'impression. On pourra en même temps demander à l'auteur un peu plus de précision dans certaines indications, par exemple de ne pas omettre, ce qui lui arrive parfois, de faire connaître le sujet des œuvres de sculpture ou de peinture qu'il signale.

En lisant l'article *La Londe*, nous apprenons qu'il existe dans l'église de ce village des bas-reliefs de la Renaissance; en lisant celui de Neufchâtel, qu'on y a retrouvé, dans les fondations de l'église démolie de Saint-Pierre, une statuette de fer ou de potin; est-ce trop exiger que de demander ce que représentent ces bas-reliefs et cette statuette? On voudrait quelques mots de plus là et ailleurs. C'est ainsi que, lorsque l'auteur mentionne des débris d'anciennes archives, on aimerait à savoir s'il s'agit de pièces historiques, de cartulaires ou de simples terriers. Pour descendre à de moindres détails, nous noterons ici que la section d'archéologie a peu de goût pour l'expression *pierre tombale*, qui revient assez fréquemment dans les descriptions d'églises. L'adjectif *tombal* n'est pas français, et son introduction dans la langue archéologique ne l'enrichirait pas; il est si simple de dire *dalle funéraire*.

Il y aurait bien, on le voit, quelques minutieuses chicanes à faire à l'œuvre immense de M. l'abbé Cochet; ce sera l'affaire de la commission de publication. Aujourd'hui, il sera plus opportun de mettre en leur jour les qualités qui la rendent si remarquable.

Dans la section *Antiquité*, aux divisions par *époques gauloise et romaine* suivies dans les précédents répertoires, M. l'abbé Cochet a ajouté l'*époque franque*, dont il est pour ainsi dire l'inventeur et dont il est certainement le plus actif vulgarisateur. Il y a lieu de le féliciter d'une innovation qui a enrichi le Répertoire de la Seine-Inférieure du résumé de tout ce qui a été extrait des cimetières normands en fait de débris contemporains des rois Mérovingiens ou même un peu antérieurs à leur établissement sur le sol de la Gaule.

Quoique passionnément épris de cette classe de monuments, M. l'abbé Cochet n'a négligé ni les antiquités gauloises ni les anti-

Digitized by Google

quités romaines. On trouvera en leur place, avec les plus exactes indications bibliographiques, la mention des statues, statuettes, mosaïques, médailles, inscriptions, découvertes dans le département qui a fourni aux musées du Louvre et de Rouen l'Apollon de bronze doré et la Faustine mère de Lillebonne; mais c'est surtout le moyen âge qui paraît avec le plus d'avantages dans le Répertoire de la Seine-Inférieure. C'est qu'aussi bien, à partir du XIIe siècle, il ne s'agit plus de reconstruire un art et une civilisation disparus avec d'humbles fragments éparpillés çà et là et péniblement recherchés: des monuments entiers se présentent en foule, comme à Rouen, cette ville qu'un antiquaire ne quitte jamais qu'à regret. L'article consacré à la patrie de Corneille dans le Répertoire est la plus complète monographie qui en ait jamais été faite; et l'auteur y a répandu tant d'intérêt, qu'on ne se contentera pas de la consulter. On lira avec plaisir les sept chapitres dans lesquels les richesses archéologiques de la capitale de la Normandie sont inventoriées si exactement, qu'un savant qui l'a visitée bien souvent disait, dans le sein de la commission, qu'il croyait en connaître toutes les anciennes maisons, mais que M. l'abbé Cochet lui avait appris qu'un grand nombre de ces intéressants édifices, et non pas les moins curieux, avaient échappé à ses investigations.

Les abbayes de Saint-Ouen, de Jumiéges, de Fécamp, du Bec, de Saint-Wandrille, occupent dans le Répertoire la place due à leur illustration et à la splendeur de leurs édifices. Les châteaux de la féodalité n'ont pas été étudiés avec moins de soin que les constructions monastiques; le château d'Arques, par exemple, est décrit avec une aussi scrupuleuse exactitude que la cathédrale de Rouen. M. l'abbé Cochet n'a sacrifié à l'église ni la noblesse ni le tiers; chez lui, les trois ordres sont sur le pied de l'égalité la plus parfaite, et rien n'y trahit les préférences qu'on pourrait lui supposer. S'il en avait cependant, ce serait pour les monuments funéraires, qui devaient attirer particulièrement l'attention du savant qui a su tirer si bon parti des cimetières de l'époque intermédiaire entre l'antiquité et le moyen âge.

Les merveilleux tombeaux, orgueil des églises de la Normandie, sont indiqués dans le Répertoire par leurs traits caractéristiques; mais, par suite de cet esprit de justice distributive qui distingue le savant abbé, les dalles les plus humbles, pourvu qu'elles remontent à une antiquité respectable, n'ont pas été dédaignées.

Digitized by Google

Que les quatre autres départements, découpés dans la *terre des clochers et des châteaux*, soient décrits comme la Seine-Inférieure, et il ne restera plus à souhaiter que des planches pour que l'on possède une histoire monumentale de la plus belle duché de la chrétienté, comme la rêvèrent les Hyacinthe Langlois, les Auguste Leprévost et tant d'autres archéologues normands de la génération qui a précédé M. l'abbé Cochet.

Un seul travail aurait pu entrer en comparaison avec le *Répertoire de la Seine-Inférieure;* c'est le *Compte rendu des fouilles exécutées en 1868 au mont Beuvray*, par M. Bulliot; cependant il n'était pas possible de placer ces deux ouvrages au même rang.

S'il faut de l'énergie et de la persévérance pour mener à bonne fin la résurrection de l'antique Bibracte, tentée par le président de la Société éduenne, ce savant est encore loin d'avoir dépensé, sur les plateaux du Beuvray, autant d'années qu'il en a coûté à M. l'abbé Cochet pour parachever son œuvre. Et puis, quel que soit le talent déployé par M. Bulliot, il faut reconnaître que son entreprise n'exigeait pas les connaissances variées nécessaires pour rédiger un répertoire comme celui de la Seine-Inférieure. Au mont Beuvray, il n'y a que des antiquités gauloises et romaines; c'est un champ fécond, mais dont les moissons n'offrent pas la diversité de celui qui a valu déjà deux couronnes à M. l'abbé Cochet. Toutefois que M. Bulliot ne se décourage pas! Le mont Beuvray, qui lui a donné une première couronne en 1867, pourrait bien quelque jour en valoir une seconde à celui qui l'interroge avec tant de zèle et de sagacité.

Le compte rendu des fouilles exécutées au mont Beuvray en 1868 est clair et précis. C'est le rapport d'un général qui écrit sur le champ de bataille le récit d'une journée. Campé sur les plateaux du Beuvray jusqu'à la fin de novembre, M. Bulliot ne pouvait envoyer en décembre une rédaction définitive; mais sa rapide improvisation n'a oublié aucun des résultats de cette campagne bien employée. Les découvertes de M. Bulliot fourniront sans doute les éléments d'un ouvrage qui les embrassera toutes; mais la publication s'en fera attendre longtemps encore; il ne sera donc pas inutile de donner une idée de ce qu'il a recueilli en 1868 de faits intéressants sur le système défensif des villes gauloises, sur les industries dont elles étaient l'asile, et sur les usages que l'on y observait. Notons d'abord que sur tous les points explorés on

Digitized by Google

a trouvé d'innombrables objets qui se présentent avec un caractère constant de contemporanéité. Le travail de M. Bulliot, orné d'un album de 96 planches suffisamment exécutées, nous montre les vestiges parfaitement reconnaissables d'une ville gauloise détruite par le feu vers le temps où Auguste organisa la Gaule, ainsi que les débris et les résidus du matériel qui y était contenu. C'est par centaines que l'on a recueilli les monnaies gauloises dans ces ruines, et ce qui tend à prouver, comme le croit M. Bulliot, avec plus de conviction que jamais, que Bibracte était au Beuvray, c'est que la numismatique romaine y est très-rare et n'y est représentée que par quelques as, quelques monnaies consulaires et quelques monnaies coloniales de Vienne et de Nîmes.

Les maisons de l'oppidum gaulois de Bibracte étaient petites; leur plan était carré; on en reconnaît le dessin sur une aire bétonnée de terre mélangée de pierrailles sur lesquelles repose une couche charbonnée produite par la combustion des pièces de bois qui consolidaient la construction exécutée en pisé. Les pièces de ce pisé recouvrent la pièce charbonnée. Il paraît qu'à Bibracte on enterrait les morts chez eux. Sous le béton de toutes les habitations, on a retrouvé des amphores remplies de cendres, et on a même rencontré une fois treize de ces amphores enfilées l'une dans l'autre, dont chacune contenait des résidus de bûcher et de menus objets d'équipement ou de toilette, ainsi que des monnaies gauloises. On a aussi découvert et vidé au Beuvray un puits funéraire de 8 mètres de profondeur, partagé dans sa hauteur en plusieurs sections par des couches de terre battue et de pierrailles. On croirait qu'il a servi de fosse commune à l'usage de ceux qui n'avaient pas de domicile pour reposer après leur mort. A chaque étage étaient des cendres, des débris de fer ou de bronze, de la verroterie et des monnaies gauloises. La sépulture du fond était recouverte par un débris d'amphore; dans la couche supérieure on a trouvé une monnaie coloniale. Ce puits paraît être le plus ancien monument constaté jusqu'ici de ce mode de sépulture dont l'étude a pris place dans l'archéologie nationale, grâce aux investigations intelligentes de M. l'abbé Baudry et aussi à la sollicitude du Comité impérial, dont un membre a suivi ce nouveau filon avec la plus vigilante curiosité [1].

[1] Tout le monde a nommé M. Jules Quicherat, qui, dans la *Revue des Sociétés savantes*, a commenté les comptes rendus de M. le curé du Bernard avec la méthode rigoureuse qui distingue les moindres écrits du savant professeur.

Digitized by Google

La poterie du Beuvray est variée; indépendamment de pièces modelées à la main et de pièces coloriées nées sur le sol gaulois, on y a rencontré des amphores de fabrication étrangère et quelques rares débris de fabrication italienne très-fine. Une importante remarque a été faite sur les poteries nationales du Beuvray. Sur neuf tessons on a lu des noms tracés à la pointe en caractères grecs. Avec toute raison, M. Bulliot a vu dans ces tessons, dont un spécimen a été apporté par lui-même l'an dernier à la Sorbonne, une nouvelle preuve de l'exactitude des assertions de César sur l'emploi par les Gaulois de caractères grecs. On n'a rencontré qu'en très-petite quantité les objets de bronze, mais quelques outils de pierre avec des débris d'armes en fer, des fiches en charpente, des clous, des outils en grand nombre.

M. Bulliot a mis a découvert près de 200 mètres du mur de fortification de la ville; c'est un nouvel exemple de rempart gaulois à rapprocher de la description donnée par César des murs d'Avaricum. La nature des pierres employées à Bibracte, petit moellon granitique, a nécessité quelques modifications et l'addition de pièces obliques dans le grillage de charpente qui formait l'ossature de la muraille; c'est aussi à cette circonstance que paraît dû l'établissement du fossé de 11 mètres de large sur 6 de profondeur devant le rempart. Ceci n'est qu'une variante d'un système connu; mais une chose toute nouvelle se présente au mont Beuvray : c'est la porte de l'oppidum. Celle qu'on a attaquée avait 19 mètres d'ouverture; elle est défendue par deux bastions qui bordent la voie. Ces bastions enveloppés de murailles, bâtis aussi de pierrailles, enchâssés dans une cage de charpente, sont également couverts de fossés. En avant du bastion, à gauche, est un fortin de bois. Ces bastions protégeaient des plates-formes couvertes d'habitations qui pour la plupart paraissent avoir été des ateliers de forge.

Derrière la muraille protégée par le bastion gauche, se trouve un vaste emplacement nommé par M. Bulliot *l'arsenal*. Les maisons y sont disposées entre de longs portiques indiqués par des rangs de poteaux équidistants dont on retrouve le pied réduit en charbon et sur lesquels étaient nécessairement établies des toitures. Sous le sol de ces portiques ou hangars on a déterré plusieurs conduits d'eau formés de tuyaux en bois attachés l'un à l'autre par des frettes en fer. Toutes les maisons de cette région ont été des fonderies ou des forges. Dans l'une des fonderies, six fourneaux à

Digitized by Google

minerai ont été reconnus; ils ont de 30 à 40 centimètres d'élévation, sont bâtis en pierres sèches, garnis à l'intérieur d'un revêtement d'argile réfractaire, et répondent à la description de ceux que M. Quiquerez a découverts dans les forêts du Jura bernois. En général, ils étaient chargés de minerai de fer et de charbon et environnés de scories riches en métal, comme il arrive dans l'enfance de cette industrie. Dans une maison, un fourneau a été trouvé tout chargé, non pas de minerai, mais de petits pains de sable réfractaire percés par le milieu comme les grains d'un chapelet. Ce sable est semblable à celui dont furent fabriqués tous les creusets trouvés en si grand nombre dans des fouilles précédentes, celles de 1867. Il paraît que, pour la confection de ces creusets, on faisait subir au sable une dessiccation préalable.

On s'oublierait en étudiant, avec un aussi bon guide que M. Bulliot, ces vestiges si curieusement décrits, qui nous apportent, sur la vie et les usages de nos ancêtres, des témoignages d'autant plus précieux que ce sont les seuls qui nous viennent directement d'eux-mêmes. Arrachés à l'incendie comme les papyrus d'Herculanum, on ne les déchiffre également que par des prodiges de patience et d'industrie; il faut cependant les quitter, mais, si nous descendons des hauteurs du Beuvray, ce sera pour retrouver, sur les bords du lac du Bourget, un explorateur qui, après le savant président de la Société éduenne, mérite des éloges pour la persévérance et la sagacité avec lesquelles il poursuit depuis plusieurs années des travaux analogues.

M. Laurent Rabut, membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, a adressé au concours un *Mémoire sur les habitations lacustres de la Savoie*, qui forme le troisième de ceux qu'il a rédigés sur cet intéressant sujet. Le second de ces mémoires a partagé *ex æquo*, avec M. Quantin, auteur du *Répertoire archéologique de l'Yonne*, le prix décerné en 1867. C'était la récompense méritée d'un travail des plus estimables, que rien ne surpassait cette année-là; mais le troisième mémoire de M. Rabut, quoique contenant beaucoup d'observations instructives, ne pouvait, ni au point de vue de son importance matérielle, ni à celui du mérite de l'exécution, être comparé aux œuvres que l'on vient d'apprécier. Continuant ses recherches sur les habitations lacustres de la Savoie, M. Rabut a porté cette fois son attention sur cinq stations du lac du Bourget: Grésine, Châtillon, Conjux (celle-ci déjà explorée dans un précédent mémoire), Tresserves et Mémart,

Digitized by Google

qu'il nomme trop pompeusement des *cités*. Les dix-sept planches qui accompagnent son troisième mémoire montrent que M. Rabut s'est habilement servi de la drague acquise grâce à une subvention accordée par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, à la recommandation du Comité impérial. Le plan qui figure pl. I est particulièrement intéressant en ce qu'il nous apprend que les maisons du lac étaient rangées sur plusieurs lignes parallèles. Sur les autres planches, on remarquera une grande variété de produits céramiques et de nouveaux exemples de la croix à branches égales employée comme motif de décoration pour les plats ou assiettes, les lamelles d'étain qui constituent l'ornementation de plusieurs pots, les moules en pierre pour jeter en fonte des faucilles, des haches, des anneaux et des plaques d'ornements, mais surtout les fragments de pisé revêtus de dessins linéaires qui font comprendre ce qu'était le revêtement des huttes. Des cinq stations du lac du Bourget explorées par M. Rabut, celle de Mémart paraît être la plus ancienne. Là les objets d'industrie sont rares et ne consistent qu'en poteries grossières et en outils de silex, comme il y en a aussi dans les autres stations, mais mêlés à des objets de bronze et de fer qui manquent ici. Si les planches et les descriptions ne méritent que des éloges, il y a des réserves à faire sur l'introduction et la conclusion de M. Rabut.

C'est de l'histoire conjecturale abordée prématurément. Le moment n'est pas encore venu de reconstituer les annales des populations lacustres; contentons-nous d'en réunir les matériaux; plus tard, lorsqu'ils seront plus nombreux et mieux connus, la critique saura peut-être leur arracher quelques lumières; en attendant, soyons prudents en pareille matière. M. Rabut ne se fait-il pas de grandes illusions lorsqu'il considère comme des ouvrages de siége romains des lignes de pilotis enfoncés en avant de la station de Conjux? Si je cite cette hypothèse, qui paraîtra téméraire, c'est uniquement parce qu'il importe de prémunir les explorateurs contre la tentation de vouloir expliquer tout et trop tôt.

Du reste, si les conclusions de M. Rabut sont discutables au point de vue archéologique, on applaudira sans réserve à son dévouement à la science ainsi qu'à son patriotisme. Savoisien, M. Rabut est de ceux qui n'oublient pas que les Allobroges étaient une nation gauloise. «Rentrés dans le sein de la grande famille gauloise dont nos «ancêtres faisaient partie, s'écrie-t-il, maintenons, au milieu de

Digitized by Google

« nos compatriotes, la bonne renommée qu'ils s'étaient acquise dès « les temps les plus anciens sous le nom d'Allobroges, et qu'ils ont su « conserver jusqu'à ce jour sous leur dénomination plus moderne. »

C'est encore à un Savoisien que nous devons le quatrième des travaux distingués par la commission du concours. M. Louis Revon, membre de la Société florimontane d'Annecy, a envoyé un travail intitulé : *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie, épigraphie gauloise, romaine et burgonde.* Ce n'est qu'une compilation, l'auteur n'ayant entendu publier que des textes sans commentaires; mais cette compilation d'un nouveau genre n'a pas été faite uniquement avec des livres. La première et la plus considérable partie du recueil a été fournie par les monuments eux-mêmes, estampés à deux exemplaires par M. Revon pendant des voyages entrepris depuis onze années dans la région du pays des Allobroges, qui forme aujourd'hui le département de la Haute-Savoie.

L'exactitude, ce premier mérite des recueils épigraphiques, est donc aussi complète que possible pour cette première partie, qui contient 51 inscriptions. Grâce à un procédé de reproduction des estampages fort clairement expliqué dans une brève introduction, rien n'a été laissé à l'arbitraire. Quant à la deuxième partie, qui contient 29 inscriptions que l'auteur n'a pu voir en original, un juge compétent déclarait à la commission que M. Revon avait contrôlé et discuté les différentes versions des livres avec un véritable sentiment critique, et que ses leçons étaient aussi rassurantes que possible.

Pourquoi M. Revon, qui a rectifié avec sagacité beaucoup de mauvaises lectures, a-t-il laissé à d'autres le soin de donner les interprétations, les rapprochements, pour lesquels il confesse une insuffisance dont il ne persuadera pas ses lecteurs? On peut admettre que M. Revon ait reculé devant la tâche de faire suivre les inscriptions recueillies par ses soins de ces commentaires que savent seuls écrire les hommes pour qui l'antiquité n'a pas de secrets; mais il y avait de la marge entre les interprétations de fantaisie, dont il s'est gardé avec raison, et la sécheresse voulue de ses notes. L'auteur nous devait tout au moins la justification de son choix pour telle ou telle version. Je voudrais montrer, par un exemple, les inconvénients de la neutralité que M. Revon s'est appliqué à conserver et du silence auquel il s'est condamné par un parti pris de modestie véritablement hors de saison.

L'inscription la plus importante de toute la Haute-Savoie est un

Digitized by Google

marbre trouvé en 1853 à la Forclaz du Prarion, lieu dit *le Larioz*, commune de Passy, non loin des bains de Saint-Gervais, par M. Bonnefoy, notaire à Sallanches. M. Revon a donné sous le n° 43 le *fac-simile* de cette inscription, qui indique les limites, fixées par le légat de la Germanie supérieure, de deux cités qui sont, l'une celle des *Viennenses* selon M. Léon Renier, et l'autre, suivant tout le monde alors, celle des *Centrones*. Ainsi que le dit M. Revon dans la note qui suit son *fac-simile*, cette inscription a soulevé des discussions; mais de ces discussions il ne dit pas l'objet, et, bien que la question capitale réside dans la lecture de la onzième ligne qui contient les noms des deux peuples, on cherche en vain à deviner s'il admet pour le premier la restitution de M. L. Renier. Il était cependant important de se prononcer. Sur la foi de copies défectueuses, des savants distingués, à cette même onzième ligne, lisaient le premier nom soit *Vallenses*, soit *Veragrenses*, soit *Vumnenses*, et tous avaient lu le second mot *Centrones*. Or, dès l'année 1856, M. L. Renier, sans le secours d'un estampage, guidé par une sorte de divination, avait reconnu que le premier nom ne pouvait être que *Viennenses*. Le titulus nous apprenait donc que le territoire de la colonie de Vienne s'étendait jusqu'à l'endroit où on l'avait découvert. La divination de M. L. Renier était basée particulièrement sur un raisonnement difficile à rétorquer, à savoir, que Passy n'avait pu appartenir qu'aux *Viennenses*, attendu que sur deux autres inscriptions trouvées longtemps auparavant dans cette localité étaient mentionnés deux magistrats qu'on n'aurait pu rencontrer chez aucun autre des peuples de la Gaule. Trois ans après cette restitution, dont le public n'eut connaissance que par une note placée à la fin d'un opuscule de M. le docteur Payen sur les bains de Saint-Gervais[1], un estampage pris sur l'original par un archéologue honorablement connu[2], à la demande de M. L. Renier, en prouvant au savant épigraphiste qu'il avait vu juste à l'égard du nom du premier des peuples mentionnés sur cette pierre, l'obligea à revenir sur cet important monument. En conséquence, il lui consacra un mémoire dans lequel il développa les motifs de sa restitution devenue désormais certaine. On n'a pas oublié que ce fut aussi pour lui l'occasion d'établir en même

[1] *Carte topographique et routière de la vallée de Montjoie et des environs des Bains de Saint-Gervais en Savoie*, par le docteur J.-F. Payen, publiée en 1856. V. p. 7 et 8.

[2] M. Allmer.

Digitized by Google

temps les véritables formes du nom des peuples de la Tarantaise, *Ceutronæ* ou *Ceutrones*, et non *Centrones*[1]. Il y a dix ans de ceci, et jusqu'à présent personne n'a émis un doute sur les notions nouvelles acquises à la science par M. L. Renier. Aujourd'hui, le *fac-simile* de M. Revon pourrait causer quelque inquiétude, car, si le mot CEVTRONAS y est écrit par un V, comme dans la dissertation de M. L. Renier, la première syllabe du mot VIENNENSES y est moins nettement figurée. Une note aurait donc été nécessaire; cette note, M. Revon nous l'a refusée par suite de son système d'abstention. Ce n'est pas tout : après la citation du mémoire publié par M. L. Renier en 1859, on lit pour tout commentaire ce mot unique *lacune*. N'est-ce pas abuser du laconisme? N'était-il pas absolument indispensable de dire sur quoi portait cette lacune? Ne fallait-il pas aussi nous apprendre si le marbre sur lequel on estampait le mot VIENNENSES en 1859 n'aurait pas été détérioré depuis, puisque sur le nouveau *fac-simile* il n'y a plus que des traces incertaines des lettres E et N de la première syllabe? En un mot, n'est-on pas en droit de demander à celui qui a vu un monument le dernier, s'il croit, oui ou non, à l'exactitude des publications antérieures?

Quant à la lacune signalée mais non désignée par M. Revon, elle doit se trouver à la 5e ligne, où figurent, sur son *fac-simile*, les lettres P. P., qui ne sont pas venues sur l'estampage communiqué en 1859 à M. L. Renier, mais qu'il n'en avait pas moins restituées dans sa note de 1856. Comme l'empereur Vespasien, dont les titres figurent au commencement de notre inscription, est appelé *Père de la patrie* sur beaucoup de ses monnaies et sur plusieurs inscriptions, ces lettres sont désormais certaines; en conséquence, il faudra les ajouter au texte reconstitué et expliqué par M. L. Renier.

On a insisté sur l'inscription de la Forclaz du Prarion, d'abord à cause de son importance historique, puis parce qu'il nous a semblé utile de faire toucher du doigt les inconvénients de la sobriété poussée à l'excès; mais ces observations n'empêchent pas que le travail de M. Revon, jugé des plus estimables par la commission, ne soit appelé à rendre de grands services, même en supposant que l'auteur le laisse tel qu'il est. Toutefois je ne puis m'empêcher de souhaiter qu'il se décide à l'enrichir, sinon de ces commentaires qu'il paraît redouter, tout au moins de notes critiques sur la consti-

[1] *Revue archéologique*, 16e et dernière année de la 1re série, 1859 (v. p. 358).

Digitized by Google

tution du texte. Le savant conservateur de la bibliothèque d'Annecy trouvera le modèle des notes qu'il doit à ses lecteurs dans le recueil des inscriptions de la Suisse de M. Th. Mommsen.

Un travail dont l'auteur fort heureusement n'a pas craint d'exposer ses idées, c'est celui que M. Aurès, membre de l'Académie du Gard, a fait paraître sous ce titre : « Concordance des Vases Apollinaires et de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem dans toutes les « parties qui leur sont communes, et comparaison de ces textes avec « l'Itinéraire d'Antonin et avec la Table Théodosienne. »

On sait ce que c'est que les *Vases Apollinaires;* personne n'a oublié une dissertation du P. Marchi, intitulée *La stipe tributata alle divinità delle acque Apollinari*, publiée à Rome en 1852, dans laquelle le savant jésuite fit connaître pour la première fois l'importante découverte, faite sur l'emplacement des *Aquæ Apollinares*, de monnaies et d'antiquités diverses, parmi lesquelles on remarqua surtout de précieux vases d'argent offerts aux divinités des eaux par des baigneurs reconnaissants. Parmi ces vases, trois, façonnés en forme de *milliaires*, étaient particulièrement intéressants pour l'érudition. Sur les parois extérieures de chacun de ces vases figurait, gravé à la pointe, l'Itinéraire de Cadix à l'établissement thermal des *Aquæ Apollinares*, aujourd'hui bains de Vicarello. On sait aussi que plus récemment le P. Garucci a fait connaître, par une note insérée en 1862 dans la *Revue archéologique*, la partie relative à la traversée de la Gaule de l'itinéraire gravé sur un quatrième vase trouvé aussi à Vicarello depuis la publication du P. Marchi, et que l'on conserve à Rome, avec les trois autres, au collége romain. Ce sont là des documents inestimables, puisqu'ils remontent à l'antiquité elle-même, c'est-à-dire au IIe siècle de notre ère, et que, par conséquent, leurs erreurs, s'ils en contiennent, ne sont pas le fait des copistes, comme celles que les érudits s'efforcent, depuis la Renaissance, d'extirper des manuscrits. Il faut donc remercier M. Aurès d'avoir songé à améliorer les parties des *Itinéraires* indiquées dans le titre de son travail en les contrôlant au moyen de ces vases, et louer le savant ingénieur d'avoir exécuté cette tâche difficile avec la méthode scientifique qui, dès ses débuts dans les études archéologiques, l'a placé si haut dans l'estime du Comité.

Il n'entrait pas dans le plan de M. Aurès de mesurer sur le terrain les distances étudiées par lui; un particulier ne pouvait avoir l'idée d'une pareille entreprise. Il lui a donc fallu se contenter de discuter

Digitized by Google

la convenance d'adopter telles ou telles leçons dans les itinéraires, au moyen de la comparaison des textes venus jusqu'à nous par les soins des copistes avec ceux des *Vases Apollinaires.*

Ces documents ont suffi à M. Aurès pour apporter à ces textes intéressants d'importantes corrections, établies par une suite de déductions si bien enchaînées, qu'on peut proposer ce travail comme un modèle à ceux qui auraient à traiter des sujets analogues. L'ouvrage de M. Aurès, en améliorant les itinéraires, contribuera aux progrès de la géographie historique comparée. Toutefois il ne faut pas oublier que les travaux de cet ordre ne seront pas encore de longtemps définitifs, et que des causes difficiles à deviner aujourd'hui ont pu occasionner certaines des différences signalées entre les documents d'origines diverses dont M. Aurès discute pied à pied l'autorité. Savons-nous au juste comment et où furent composés les itinéraires des *Vases Apollinaires?* Les gravait-on d'avance à Cadix, comme le suppose M. Aurès? Au contraire, chemin faisant, les baigneurs prenaient-ils note de leurs étapes, et préparaient-ils ainsi le texte qu'ils faisaient ensuite graver sur les vases à leur arrivée à l'établissement? Au moyen de cette dernière hypothèse, on s'expliquerait certaines variantes et l'omission de quelques stations, soit par des fantaisies des voyageurs, soit par des nécessités accidentelles qui forçaient tantôt à prendre des raccourcis, tantôt à doubler une poste. Il reste donc encore une part à l'incertitude, même après le travail judicieux et clairement exposé de M. Aurès; mais n'en est-il pas toujours ainsi dans les poursuites forcément hypothétiques? Quoi qu'il en soit, le savant ingénieur a eu une bonne et utile pensée, et il l'a habilement et sagement exécutée. S'il n'a pas toujours touché le but, il s'en est certainement approché autant qu'il est possible avec les éléments actuellement en la possession des érudits. C'est là un grand mérite en matière aussi délicate.

L'ouvrage de M. Aurès aurait pu être envoyé à la section d'histoire et de philologie; celui que MM. les abbés Bourassé et Chevalier ont publié dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, dont ils sont membres, est plus proprement archéologique. Sous ce titre modeste, *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes de la Touraine du VIe au XIe siècle*, les deux auteurs ont fait un livre d'une sérieuse importance. Rechercher et grouper tous les monuments d'une même contrée que l'on peut raisonnablement attribuer à l'époque barbare, c'était une

Digitized by Google

idée heureuse et féconde; mais il fallait un tact critique très-sûr pour la bien mettre en œuvre. Ce tact n'a pas fait défaut aux savants ecclésiastiques. Il est vrai qu'indépendamment d'un assez grand nombre d'édifices très-anciens restés debout sur le sol de la Touraine, ils avaient le secours d'importants documents historiques, comme on n'en aurait pas trouvé ailleurs pour l'accomplissement d'une tâche analogue. Grâce à un privilége que lui envient les autres églises de France, l'église de Tours possède dans un de ses premiers évêques le père de notre histoire, Grégoire de Tours, qui, dans ses divers ouvrages, mentionne la fondation de plus de quatre-vingts églises. En outre, dans les *Chroniques de la Touraine*, ainsi que dans les chartes des établissements religieux, les auteurs ont trouvé de quoi porter à cent soixante-dix une liste authentique des églises de la province fondées avant l'an 1000. Ils avaient, on le voit, de nombreux éléments d'étude. Mais combien il aurait été facile d'en mésuser! Loin de là, avec une sagesse que l'on ne saurait trop louer, ils ne reconnaissent dans leur conclusion que trente églises comme ayant été fondées avant l'an 1000 et présentant dans leur fabrique des parties antiques plus ou moins considérables.

La construction de ces vénérables monuments est invariablement en petit appareil sans lits de briques introduits entre les lits de pierre. Des tours féodales, telles que celles de Langeais et de Montbazon que l'on sait appartenir à la fin du xe siècle, sont construites dans le même système que ces églises, et prouvent que ce petit appareil a été usité en Touraine au moins jusqu'à la fin de l'an 1000. Au contraire, toutes les églises du pays qui se rapportent par des témoignages certains à la première moitié du xie siècle sont invariablement construites en moyen appareil.

Quarante-cinq planches photographiées permettent de constater l'exactitude des résultats obtenus par les *Recherches sur les églises romanes de la Touraine;* mais, à côté des éloges que mérite ce livre, il faut réserver une petite place pour quelques observations critiques. Dans leur introduction historique, MM. Bourassé et Chevalier ont réuni tous les témoignages constatant des constructions d'églises en Touraine depuis l'apostolat de saint Martin; cette partie du livre, d'ailleurs fort instructive et d'une lecture agréable, n'a pas été traitée avec la précision exigée aujourd'hui dans les ouvrages d'érudition et que l'on ne trouve pas toujours dans les travaux exécutés loin de Paris.

Digitized by Google

Avant d'exposer les faits qui résultent de leurs recherches sur les monuments, les auteurs ont voulu réunir tous les traits consignés par Grégoire de Tours à l'aide desquels on peut reconstituer l'édifice religieux des temps antiques. C'était une idée juste, et ce résumé serait du plus grand prix si l'on avait pris soin d'appuyer chaque assertion sur le témoignage qui la justifie. Il aurait fallu citer textuellement l'auteur invoqué, puisqu'il s'agit de termes ou d'expressions difficiles à comprendre et au sens desquels on ne peut arriver que par de longs détours, quand on y arrive. Au lieu de procéder ainsi, MM. Bourassé et Chevalier ont composé des restitutions qu'ils ont distribuées en paragraphes, à la fin de chacun desquels ils consignent en une seule note le renvoi à dix, douze, quinze pages de l'édition Migne. Ce n'est pas tout : leurs citations ne sont pas seulement incomplètes, elles sont aussi parfois inexactes, comme lorsqu'ils rapportent (p. 12) au chapitre XLVII du *De gloria martyrum* les fondations d'églises de l'évêque saint Eustoche, lesquelles sont énoncées dans le livre X, chapitre XXXI, de l'*Histoire des Francs*, le chapitre indiqué du *De gloria martyrum* ne mentionnant que la fondation de l'église Saints-Gervais et Protais de Tours, et lorsqu'ils attribuent à saint Perpet la fondation du baptistère du midi de la basilique Saint-Martin (p. 13), etc. Il y a quelque chose de plus grave encore : des fautes d'interprétation, par exemple, lorsqu'ils disent que Grégoire de Tours fit *voûter* sa cathédrale (p. 16) en se fondant sur cette phrase du saint évêque lui-même : « Ecclesiam urbis Turonicæ ab « incendio dissolutam disruptamque nactus sum; quam reedificatam « in ampliori altiorique fastigio dedicavi; » ou lorsqu'en parlant de la cathédrale de Clermont ils rendent par *bas côté* le mot *ascellæ*, qui signifie *bras du transept*.

Il se trouve aussi des fautes dans la traduction de quelques noms de lieux qu'on aurait pu éviter en consultant le travail récent de M. Mabille sur la géographie de la Touraine. Par exemple, *Briotreis*, dont ces Messieurs ont fait Brizay (p. 10), est Bléré; *Tauriacum*, qu'ils attribuent à Sorigny ou à Truye (p. 15), est Thuré, et *Calatonnum*, qu'ils croient un nom perdu (p. 10), est Chalenton. Ce sont là des taches bien légères et en petit nombre, qui, ne portant que sur des points accessoires, ne diminuent pas la valeur sérieuse d'un livre qui se distingue par la constante application des principes de la plus saine critique monumentale. MM. Bourassé et Chevalier ont donné un bon exemple, qui, nous l'espérons, sera suivi.

Digitized by Google

Après les travaux considérables que l'on vient d'apprécier, viennent sur la liste de la commission deux ouvrages qui, dans l'origine, n'en devaient faire qu'un seul. Il est regrettable que leurs auteurs, tous deux membres de l'Académie impériale de Savoie, n'aient pas suivi leurs premières intentions. Fondues en un seul livre, la notice de M. A. Fabre, intitulée *Trésor de la Sainte-Chapelle des ducs de Savoie aux XVe et XVIe siècles, étude historique et archéologique*, et celle de M. A. de Jussieu, sur le même établissement religieux, à laquelle il a donné pour titre *La Sainte-Chapelle du château de Chambéry*[1], se seraient complétées l'une par l'autre et auraient peut-être obtenu un rang supérieur à celui auquel il me faut les mentionner.

Ces ouvrages portent tous deux la date de 1868, mais celui de M. Fabre a paru le premier. C'est un travail tout à fait archéologique, car, ainsi que le dit l'auteur lui-même, «l'Inventaire du «Trésor de la Sainte-Chapelle a été le but principal de ses re«cherches.» En effet, après une brève notice sur la Sainte-Chapelle elle-même, on y trouve, sous le titre d'*Étude archéologique*, un commentaire sur la plupart des articles de l'Inventaire du Trésor de 1483, le texte de cet inventaire avec traduction française en regard, l'Inventaire de 1542, et enfin les lettres patentes d'Amédée VIII, relatives à la construction de la Sainte-Chapelle, aussi avec traduction française et notes explicatives.

Les inventaires forment l'une des sources les plus fécondes où puissent puiser ceux qui veulent étudier dans le détail le mobilier et les usages du moyen âge ; mais on en a déjà publié un grand nombre; souvent ces documents se répètent, et ceux qui apportent peu de particularités neuves ne valent qu'au point de vue local ou par les notes des éditeurs. L'inventaire de la Sainte-Chapelle de Chambéry, publié pour la première fois par M. A. Fabre, intéressant pour l'histoire de la capitale de la Savoie, n'augmentera pas sensiblement nos connaissances générales, et l'on a remarqué que les éclaircissements qui l'accompagnent trahissent une certaine inexpérience des matières traitées. Très-honorablement connu par divers bons écrits historiques et littéraires, M. Fabre fait, je crois, de l'archéologie pour la première fois; il n'est pas surprenant qu'au milieu d'informations exactes on puisse signaler quelques points discutables dans son travail.

[1] Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, 2e série, t. X.

Digitized by Google

Il s'agit de détails dans lesquels il est impossible d'entrer; nous dirons cependant que nous ne partageons pas la manière de voir du savant membre de l'Académie de Savoie à propos du terme *limogeria* et variantes[1], dont l'interprétation a fait le sujet d'une discussion sur laquelle le dernier mot a été dit, ce nous semble, dans la *Revue des Sociétés savantes*, par un membre du Comité[2]. Quoi qu'il en soit, le livre de M. Fabre, d'ailleurs fort bien écrit, mérite la gratitude des archéologues. Avant de le quitter, notons que son exécution typographique nous a appris qu'à Vienne, l'antique rivale de Lyon, il existe une imprimerie digne émule de celle qui a rendu célèbre le nom de Louis Perrin.

Si le travail de M. A. de Jussieu ne contient pas la totalité des documents publiés par M. Fabre, nous y trouvons l'inventaire principal du trésor, celui de 1483, à la vérité sans commentaires et sans traduction, et, en outre, d'autres documents intéressants qui n'entraient pas dans le plan de l'auteur de l'*Étude historique et archéologique*. L'ouvrage de M. de Jussieu est d'ailleurs conçu dans des vues tout à fait différentes, et, bien qu'on y remarque une notice sur la construction de l'édifice de la Sainte-Chapelle, et des planches, accessoire qui fait défaut dans l'*Étude* de M. Fabre, c'est un travail plutôt historique qu'archéologique. Il faut reconnaître cependant que ces planches nous montrent la Sainte-Chapelle sous différents aspects, nous font connaître les sceaux du chapitre au XVIe siècle, quelques portraits et les armoiries des doyens, parmi lesquels figure Antoine Favre, fils du célèbre président du sénat de Chambéry, dont un autre fils devint lui-même plus célèbre encore sous le nom de Vaugelas, et que tout ceci nous permet de considérer la notice de M. de Jussieu comme étant de notre ressort. Toutefois, en admettant qu'elle ne nous appartienne qu'à demi, je ne me plaindrai pas d'avoir été dans l'obligation de la lire. Sous un titre modeste, M. de Jussieu a caché une histoire fort curieuse, qui méritait d'être mise en pleine lumière, comme elle l'est dans son travail. Le doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry, mitré et crossé dès l'an 1472, c'était presque un évêque, du moins dans la pensée des ducs, mais un évêque soumis à la suprématie de l'évêque de Grenoble, circonstance qui plaçait l'Église de Savoie sous la domination du roi très-chrétien, son puis-

[1] N°s 180 et suiv. de l'*Inventaire de 1483*, p. 101.

[2] Voyez Rapport de M. Darcel, *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VIII, p. 302 et suiv.

Digitized by Google

sant voisin. On suit avec intérêt, dans le livre de M. de Jussieu, la politique persévérante de la maison de Savoie, qui, après avoir vu déchirer en 1516, sur les réclamations de François Ier, la bulle de Léon X, par laquelle un an auparavant la collégiale de Chambéry était devenue un archevêché, ne se laissa pas rebuter par cet échec, et, après trois siècles d'efforts, parvint, cette fois, grâce au consentement du roi de France, à faire ériger, en 1779, par une bulle du pape Pie VII, Chambéry en évêché ne dépendant que de Rome. On n'a pas attendu l'annexion pour bien écrire le français dans la patrie de Claude de Seyssel, de Vaugelas et de Joseph et Xavier de Maistre; aussi M. de Jussieu, ainsi que M. Fabre, a-t-il écrit son livre comme il convenait dans un pays de bon langage; nous l'en félicitons, et conclurons en avertissant les érudits qui voudront approfondir l'histoire de la Sainte-Chapelle de Chambéry qu'il leur faudra recourir aux deux estimables ouvrages consacrés simultanément à cette institution religieuse par MM. Fabre et de Jussieu.

Parvenu au terme de la revue des travaux soumis au jugement de la commission, je ne puis négliger de rappeler que le concours comprenait tous les recueils publiés par les Sociétés savantes avant la date fixée, soit qu'ils aient été envoyés spécialement en vue du concours, soit qu'ils aient été envoyés au ministère, comme d'ordinaire, pour la bibliothèque des Sociétés savantes; mais l'analyse de la multitude de travaux intéressants contenus dans ces volumes, aussi sommaire qu'on veuille la supposer, dépasserait les bornes de ce rapport et les forces du rapporteur. Je n'aborderai donc pas cette tâche effrayante; d'ailleurs la *Revue* publiée par le Comité a donné ou donnera successivement des comptes rendus de ces recueils, mais je ne renonce pas au plaisir de déclarer, au nom de la section d'archéologie, qu'un progrès très-marqué se manifeste de toutes parts dans le sein des Sociétés savantes. Si ce n'est pas dans leurs recueils imprimés que nous avons trouvé les meilleurs travaux composés par leurs membres, ce n'est pas que le zèle se ralentisse ou que la moindre décadence se fasse sentir dans ces corps qui forment l'élite de la France lettrée, c'est uniquement parce qu'on réserve le plus souvent pour des publications séparées les ouvrages de longue haleine. Le commerce assidu que le Comité entretient avec les Sociétés savantes, l'examen qu'il fait régulièrement de leurs productions, lui ont appris qu'il se remue dans les départements autant d'idées neuves et fécondes que dans l'ardent foyer de la capitale, et

Digitized by Google

il n'y aura plus rien à leur souhaiter, lorsque la méthode qui fait vivre les travaux de science, comme ceux d'imagination, sera respectée partout comme elle commence à l'être en bien des endroits. Déjà on peut prévoir le moment où elle régnera sans conteste appuyée sur l'observation, car chaque jour fait perdre du terrain à l'empirisme et à la fantaisie, ces vieilles plaies de l'archéologie. Le triomphe des vrais principes, assuré depuis longtemps en ce qui concerne les sciences physiques et mathématiques, est donc désormais promis à nos études. Mais, si nous voulons le hâter, ce triomphe si désirable, il faut abandonner les éloges de complaisance, dont la mode passera certainement comme a passé celle des sonnets, qui jadis encombraient les premières pages des plus médiocres ouvrages. On ne s'étonnera donc pas qu'on ait laissé dans ce rapport quelques mots de critique, à l'exemple des discours prononcés les années précédentes par les voix plus autorisées du président et du vice-président de la section d'archéologie. Le secrétaire, qui a l'honneur de les remplacer, ne pouvait oublier qu'il parle au nom d'un corps dont les relations avec les Sociétés savantes ne sont devenues d'année en année plus cordiales que précisément parce qu'il ne les a pas flattées, et qui, fidèle à sa mission, n'a jamais manqué d'indiquer à ses collaborateurs des départements ce qu'il croit la bonne route. Il n'a donc fait que se conformer à la tradition du Comité en exposant les observations suggérées à ses collègues par l'étude attentive des travaux du concours. Si les expressions n'ont pas trahi sa pensée, ces observations, qui ne touchent qu'à des points de détail, seront bien accueillies et porteront les fruits que l'on a le droit d'en attendre. Il y a environ un demi-siècle que s'est généralisée parmi nous l'étude sérieuse de l'archéologie nationale; il est temps de nous considérer comme hors de page. Prenons franchement des habitudes viriles, et tous tant que nous sommes, à Paris comme dans les départements, sachons entendre la critique. Le progrès scientifique est à ce prix.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section.

SÉANCE DU 30 MARS 1869.

M. Ch. Révillout, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier, membre de la Société archéologique et de l'Académie des sciences et lettres, avait trouvé sur la garde d'un exemplaire du *Voyage d'Espagne, curieux, historique et politique*, fait en l'année 1655, que ce livre n'était pas l'œuvre du Hollandais Aerssen de Somelsdyk, auquel on l'attribue généralement, mais bien celle d'un gentilhomme protestant du Dauphiné, nommé Antoine de Brunel. Cette découverte l'a engagé à faire des recherches sur cet Antoine de Brunel, qu'une prescription de deux siècles a privé devant la postérité de ses droits d'auteur, et à déterminer en même temps quelles avaient été ses relations avec Aerssen, l'heureux possesseur de sa renommée littéraire. Antoine de Brunel, né en Dauphiné le 22 juillet 1622, appartenait à une famille de petite noblesse du Trieves, que les guerres civiles du XVIe siècle tirèrent un moment de l'obscurité. Envoyé dans les Pays-Bas pour y faire ses études, il se lia d'amitié avec le fils d'un riche seigneur d'Amsterdam, François d'Aerssen, qu'il accompagna dans un voyage en Allemagne, en Italie et en Espagne. De retour en France, il mit par écrit le récit de ces excursions, livré en 1665 à l'impression sans nom d'auteur. L'ouvrage fut quelque temps après imprimé à Cologne, à Bruxelles et à la Haye, et attribué, non à Brunel, mais à François Aerssen. Celui-ci, au contraire, est réellement l'auteur d'une relation manuscrite dans laquelle est racontée une partie de son voyage en Italie. M. Révillout pense qu'il y aurait quelque intérêt à publier ce travail de François Aerssen.

M. Émile Worms, professeur à la Faculté de droit de Rennes, a développé, dans un mémoire écouté avec la plus bienveillante attention, le thème nouveau des secours que la législation pénale prête au mouvement économique dans ses diverses manifestations, afin de les garantir de toute entrave et des influences variées que la science des richesses est de nature à exercer sur les codes criminels.

Digitized by Google

M. Worms a montré que non-seulement l'administration de la justice pénale a heureusement emprunté depuis quelque temps à l'économie politique un de ses principaux modes d'investigation, à savoir, la statistique, mais encore que la propagation des idées et des choses économiques ne saurait tarder à se traduire par une réduction notable des incriminations, par l'abréviation de la durée du châtiment, peut-être même par la transformation partielle des peines corporelles en peines pécuniaires, et enfin par la suppression graduelle de la criminalité, comme résultat inévitable d'une aisance et d'une moralité croissantes.

Lorsqu'on envisage, non les causes qui donnent naissance à la rédaction des codes criminels, mais le but qu'ils se proposent d'atteindre, on aperçoit clairement les nombreux rapports qu'ils ont avec les faits qui constituent l'ordre économique. C'est en les rapprochant qu'il devient possible de saisir l'enchaînement harmonieux de toutes les institutions, de toutes les manifestations sociales qui tendent à affermir en ce monde le règne de la justice et d'une civilisation progressive. M. Worms s'attache donc à concilier ces deux forces, qui, envisagées sous un certain jour, pourraient paraître étrangères, sinon hostiles l'une à l'autre, mais qui, loin de se combattre, marchent en réalité unies dans une collaboration aussi active qu'intime. La législation criminelle se dresse devant tous ceux qui seraient tentés d'empoisonner ou de tarir les sources de la richesse, de vicier ou de paralyser les transactions auxquelles répond le mouvement des échanges, d'altérer ainsi les conditions auxquelles doit être en bonne justice subordonnée la consommation des produits. L'auteur établit ces relations en montrant comment les tribunaux de répression ont prêté leur assistance aux vues plus ou moins saines qui se sont succédé dans la sphère de l'activité nationale. Si l'on passait en revue le système mercantile, le système des physiocrates ou le système industriel, on pourrait remarquer les mesures plus ou moins rigoureuses que l'opinion publique, éprise des théories à la mode, a réclamées successivement, pour leur sauvegarde, de la sévérité ou de la sollicitude du pouvoir. On pourrait, par exemple, remettre en lumière les entraves, même pénales, apportées à la liberté du trafic, sacrifié à la puérile balance du commerce, et rappeler aussi la situation injuste faite à certains spéculateurs en grains, traqués sous le nom d'*accapareurs*. Un des points les plus intéressants, traités par M. Worms, est celui qui concerne

Digitized by Google

l'influence que l'avénement du régime économique est appelé à exercer, non-seulement sur la détermination des délits, mais encore sur la durée des peines. « Qui oserait contester, dit-il, que depuis la transformation dont le monde moderne offre le spectacle merveilleux, grâce au concours de toutes les forces vives de l'humanité, la vie et la liberté de l'homme, qui engendrent et entretiennent toutes ces magnificences, ont acquis une plus-value considérable? Trancher sans nécessité absolue les jours d'un citoyen ou prolonger sans des motifs impérieux sa captivité à peu près stérile, alors que chacun d'entre nous est envisagé comme un producteur comptable, moralement du moins, de tous ses moyens d'action, constituerait pour la société une déperdition de forces qui, loin de lui profiter, tournerait contre elle. »

L'auteur du mémoire termine cette ingénieuse étude en exprimant la consolante pensée que l'activité humaine prenant tout son essor devra, non pas seulement élaguer certaines incriminations, adoucir et transformer les peines, mais encore détruire les germes mêmes de la criminalité. Le mouvement ascensionnel des richesses, espère-t-il, allégera, dans des proportions de plus en plus notables, la tâche douloureuse des juridictions répressives; car l'aisance, en se répandant tous les jours davantage, supprimera les mobiles qui ont poussé jusqu'ici aux attentats si nombreux contre la propriété. Il ne se dissimule pas cependant que les passions humaines, qui semblent réfractaires aux influences économiques, rendront encore malheureusement bien nombreux les attentats contre les personnes; mais il compte, pour leur diminution progressive, sur les bienfaits de l'éducation et de l'instruction, dont l'aisance fait de plus en plus sentir le besoin.

M. l'abbé Dehaisnes, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, archiviste de la même ville, fait connaître les résultats d'une étude sur un des manuscrits de la bibliothèque publique de Douai, écrit selon lui au xe siècle, de 911 à 950, par un moine anonyme de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Les annales de 404 à 592 offrent un abrégé de l'histoire de Grégoire de Tours, avec certains faits inédits. Leur auteur a imité, de 583 à 641, la chronique de Frédégaire et le *Gesta rerum Francorum;* de 655 à 691, les deux premiers continuateurs de Frédégaire; de 691 à 752, les autres continuateurs et les annales de Metz; de 752 à 829, il se rapproche

Digitized by Google

des annales de Lorsch, de celles d'Éginhard et de celles de Metz; on trouve çà et là des faits nouveaux ou inconnus jusqu'à ce jour; de 830 à 844, il présente les annales de Saint-Bertin, et enfin, de 874 à 889, le texte le plus complet et le plus ancien des *Annales Vedastani*. En comparant les textes publiés de ces deux dernières chroniques avec le manuscrit de Douai, M. l'abbé Dehaisnes a compté plusieurs centaines de variantes.

M. le Président remercie M. l'abbé Dehaisnes de cette intéressante communication. De la fin du VIe siècle au Xe, comme le fait observer l'auteur, sous les derniers Mérovingiens et durant la période carolingienne, les annalistes sont peu nombreux. Leurs chroniques sont arides, froides et incomplètes. Après Grégoire de Tours, le dernier des historiens qui s'inspirent en puisant aux sources de l'antiquité, apparaissent à peine de loin en loin quelques écrivains qui relatent d'année en année les faits les plus importants. Cette pénurie de chroniques contemporaines ou leur insuffisance donne donc une grande valeur aux annales inédites qui présentent des faits inconnus ou des variantes notables. Dans sa circulaire du 6 janvier 1869, adressée aux membres correspondants du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, M. le Ministre de l'instruction publique a recommandé de rechercher et d'indiquer les manuscrits relatifs à l'histoire et à la littérature de la France qui n'auraient pas encore été signalés ou dont il n'existerait que des notices insuffisantes.

M. l'abbé Dehaisnes ne pouvait mieux répondre à cet appel qu'en se livrant, comme il l'a fait, aux longs travaux qu'a nécessités l'étude de la chronique du moine de Saint-Waast, dont il présente ici le résumé.

M. Charma, doyen de la Faculté des lettres de Caen, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, expose une théorie des facultés de l'âme, résumant sur ce point les idées qu'il a développées dans ses cours avec un talent et une autorité qui ont depuis longtemps fait inscrire son nom parmi nos professeurs de philosophie les plus distingués. Ce qui appartient en propre à M. Charma, c'est qu'il ne reconnaît pas seulement dans l'âme humaine l'existence des trois facultés aujourd'hui généralement reconnues, à savoir, la sensibilité, la volonté et l'intelligence : cette énumération lui semble incomplète; elle ne rend pas compte de tous les faits que

Digitized by Google

présente la vie psychologique. Une analyse plus pénétrante l'engage à reconnaître trois facultés parfaitement distinctes des trois autres, et ayant, comme celles-ci, un domaine déterminé et spécial, ce sont : l'affectivité, la foi et l'activité.

L'affection n'est pas la sensation, qui n'est autre chose que le plaisir ou la douleur. Mais non-seulement je jouis et je souffre, mais j'agrée cette situation qui s'appelle un plaisir, et j'éprouve de l'aversion pour celle qui s'appelle une douleur. Le premier sentiment, cette affection que j'éprouve pour le plaisir, c'est l'amour; le second, c'est la haine : telles sont les deux faces de ce fait qui se résume pour nous sous le nom d'*affection*. M. Charma rapporte cette double propriété de l'âme à une faculté spéciale, à laquelle il donne le nom d'*affectivité*.

L'amour engendre en nous le besoin de nous assurer la situation qui le détermine; la haine y développe le besoin de sortir de la situation où elle nous place. Alors apparaît un phénomène qui accepte ou repousse la situation présente.

Cette situation, en un mot, nous la voulons ou nous ne la voulons pas. Il y a là une *volition* qu'il faut bien rapporter à une faculté de notre âme, c'est-à-dire à la *volonté*. Cette volition peut être fatale et purement *appétitive* ou capricieuse et indépendante, ou se déterminant d'après une loi rationnelle; dans ce cas, la volonté est le libre arbitre, la liberté.

Mais, continue M. Charma, la volonté, dans la grande majorité de ses développements, dans ses développements sérieux, n'est pas son terme à elle-même; on ne veut pas pour vouloir, mais pour quelque chose qu'il faut avant tout *connaître* : « Ignoti nulla cupido ; » de là l'*intelligence* ou faculté de connaître.

Les connaissances, idées ou images sont en nous et ne nous donnent qu'elles-mêmes; mais l'âme reconnaîtra hors d'elle-même l'existence des objets réels qu'elles représentent par une disposition naturelle qui jette pour ainsi dire un pont sur l'abîme creusé entre l'idée et la réalité. Cette disposition est la *croyance*, produit d'une faculté ou propriété spéciale qui est la *foi*.

Nous sentons, nous aimons ou haïssons, nous connaissons, nous croyons à la réalité des objets connus. Mais est-ce tout? Non. Nous voulons entretenir avec ces objets un commerce quelconque. Il nous reste donc à prendre à leur égard l'attitude qui nous convient; en un mot, il faut *agir*. L'*activité* achève ce que les autres propriétés de

Digitized by Google

l'âme ont commencé et amené jusqu'à elle; par l'*activité* l'âme peut atteindre le but que se propose la vie.

Cette dernière faculté affectera, comme la volonté, deux faces essentiellement distinctes; l'une met le corps en mouvement, c'est la force *musculaire* ou *force motrice;* l'autre dispose notre intelligence et la met en présence des objets qu'elle veut connaître, c'est l'activité intellectuelle, c'est-à-dire l'*attention.*

Le système exposé par M. Charma donne lieu à une discussion animée, à laquelle prennent part plusieurs membres de la réunion, et entre autres MM. de la Chapelle, professeur de philosophie au collége de Cherbourg, et Jeannel, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier.

M. Achille de Rochambeau, membre de la Société archéologique du Vendômois, donne lecture d'une correspondance inédite, relative à la guerre d'Amérique, entre le comte de Rochambeau, chef du corps auxiliaire français qui contribua à fonder la république des États-Unis, le général Washington, les généraux Green, Carleton, la Fayette, etc. M. de Rochambeau, arrière-petit-fils du maréchal, constate d'abord la part active prise par la France à l'émancipation des possessions anglaises dans le nouveau monde. Bloqué par les armées combinées de Washington et de Rochambeau, lord Cornwallis fut obligé de capituler le 17 octobre 1781, et cette capitulation eut pour conséquence le glorieux traité de Paris.

En lisant les correspondances que motivèrent entre les généraux des deux nations les diverses opérations militaires qui eurent lieu à cette époque mémorable, on est frappé de l'entente cordiale, de la franche dignité qui régnèrent entre les chefs, de la discipline parfaite et de la bienveillante aménité des troupes américaines et françaises. L'auteur du mémoire trouve la cause de ces faits dans le caractère des chefs des deux armées. Pour le commandant des troupes françaises, la position était difficile, et Louis XVI avait éprouvé plusieurs refus avant de trouver un général français qui voulût se plier au rôle de second d'un général américain. Formé à la grande école du maréchal de Saxe, Rochambeau, arrivant avec l'expérience et les avoir qu'il avait acquis pendant la guerre de Sept Ans, n'hésita pas néanmoins à s'effacer devant l'autorité de Washington. Lorsque lord Cornwallis eut signé la capitulation qui livrait aux États-Unis 8,000 prisonniers, 214 pièces de canon et 22 dra-

Digitized by Google

peaux, la garnison sortit de York-Town en déposant les armes. Cornwallis étant malade, le général O'Hara défila à la tête de ses troupes. En arrivant devant l'état-major français, il présenta son épée au comte de Rochambeau. Celui-ci ne voulut pas la recevoir, et, lui montrant en face de lui le général Washington : « Je ne suis « ici qu'auxiliaire, lui dit-il; voici le général en chef; c'est à lui de « vous donner des ordres. » Aussi le héros de l'indépendance et la nation tout entière surent lui rendre justice. On en trouve la preuve dans les protestations d'amitié, les adresses sans nombre, qui parvinrent au comte de Rochambeau au moment où, son intervention n'étant plus nécessaire, il s'embarqua pour la France.

M. de Rochambeau donne lecture de quelques-unes des lettres qu'il a réunies et qu'il se propose de publier. Elles jetteront probablement un jour nouveau sur une glorieuse page de notre histoire et sur l'aurore de la grande république que la France a contribué à fonder. L'assemblée a entendu surtout avec une vive émotion la lecture d'une lettre adressée du mont Vernon, le 1er février 1784, par Washington au général français : « Ayant mis, dit ce grand homme, « ma confiance et mes soins publics entre les mains du congrès, je « m'adresse à vous maintenant, mon cher comte, avec le caractère « d'un citoyen particulier, sur les bords du Potomack, où je me suis « retiré, serré et enfermé par le froid et les neiges, depuis la veille « de Noël. Les occupations tranquilles d'une vie domestique sont de « nouveau développées à ma vue et me permettent une riche moisson « de contemplations agréables, parmi lesquelles, mon cher général, « vous serez un des plus agréables objets. Je me rappellerai avec « plaisir que nous avons été contemporains et compagnons dans les « travaux de la guerre pour la cause de la liberté, et que nous avons « vécu ensemble comme frères en harmonie et en amitié.

« J'ai vu toutes les forces britanniques embarquées et sur le point « de mettre à la voile avant de quitter New-York, vers le 4 décembre. « Je partis alors pour aller rejoindre le congrès et résigner toutes mes « charges publiques entre ses mains. Je commence, en ce moment, « à examiner la situation dérangée de mes affaires personnelles. Je « ne me suis pas permis d'y porter mon attention pendant les neuf « années qui viennent de s'écouler. »

Les fragments lus par M. de Rochambeau font vivement désirer la publication des précieux documents qu'il possède.

Digitized by Google

Cambrai sous la domination espagnole (1595-1677), tel est le titre du mémoire lu par M. Wilbert, président de la Société d'émulation. Pour apprécier le caractère de cette domination, l'auteur remonte à l'époque ou les évêques de Cambrai commencèrent à y exercer l'autorité que Clovis avait donnée aux comtes employés dans les provinces pour les administrer. Il passe en revue les diverses chartes qu'ils obtinrent des empereurs.

C'est parce que leurs évêques étaient incapables de les défendre sans recourir à une puissance étrangère, que le magistrat et les habitants résolurent de s'affranchir de leur autorité en se donnant à l'Espagne. Louis de Berlaymont avait déjà demandé au roi d'Espagne son appui pour rentrer en possession de son siége que le baron d'Yuilly, gouverneur de Cambrai, l'avait forcé d'abandonner depuis plusieurs années; mais, quand il vit les habitants disposés à transmettre à un souverain étranger la souveraineté que ses prédécesseurs avaient légalement exercée depuis l'an 1007, en vertu de la délégation que l'empereur Henri II leur avait faite du comté de Cambrésis, il protesta; mais sa protestation n'eut pas plus de succès que celle des archevêques de Reims, à propos de leur juridiction restreinte en 1559 par l'érection en archevêchés des évêchés de Cambrai, d'Utrecht et de Malines.

Dès l'année 1124, l'empereur Frédéric avait imposé aux habitants une contribution que les comtes de Flandre étaient autorisés à percevoir, à la condition qu'ils défendraient l'église toutes les fois qu'elle réclamerait leur aide. Cette condition resta souvent illusoire, et le pays ne fut pas moins agité après qu'on lui eut donné cette garantie qu'il ne l'avait été avant de l'avoir obtenue.

La domination espagnole ne fit que perpétuer les souffrances auxquelles elle avait mission de remédier. La ville de Cambrai possédait, avant cette domination, tous les éléments de civilisation qui ont fait sa gloire et sa richesse. Elle ne doit rien, dit M. Wilbert, à ses conquérants, ni sa coutume, ni ses états qui furent chargés de la défense de ses intérêts, ni ses fondations d'instruction, ni ses établissements hospitaliers et charitables, ni ses usages, ni son idiome vulgaire, ni son architecture. Elle n'a conservé d'eux que le souvenir de ses misères.

Dans un mémoire spirituel ayant pour titre *Le dîner d'Harpagon*, M. Jeannel, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, fait remar-

Digitized by Google

quer que la pression de la main d'Harpagon sur la bouche de maître Jacques après les mots «rôts, entremets.....» dans la scène v de l'acte III de l'Avare, ne peut s'expliquer si l'on n'admet que Molière avait laissé *en blanc* à la suite de ces mots, pour que l'acteur la récitât de verve, une longue énumération de plats. Ceci nous est confirmé par l'édition de 1682, qui donne un *menu*, dont M. Jeannel a découvert le modèle dans le *Cuisinier royal* de 1662. Il résulte de divers menus monstrueux extraits de plusieurs livres analogues, que :

1° Le luxe de table était *effroyable* vers 1660;

2° C'était là une source comique qui ne pouvait échapper à Molière;

3° Il faut rétablir le texte de 1682 pour rendre cette scène compréhensible;

4° Cette restitution n'est nullement contradictoire avec le caractère d'Harpagon, vu les mœurs du temps;

5° La restitution peut être complétée par le livre du maistre d'hostel royal du sieur Pierre de Lune en 1662;

6° Il serait à souhaiter que la Comédie française acceptât cette variante.

M. Jeannel fait remarquer à ce sujet, avec raison, que les grands auteurs du XVIIe siècle ont obtenu en moins de deux cents ans la consécration que les textes classiques de la Grèce et de Rome ont conquise après vingt siècles. Victor Cousin disait, dans un livre célèbre, qu'il avait passé des nuits à étudier les variantes du texte de Platon, et qu'il s'honorerait de pouvoir en faire autant pour le texte de Pascal. M. Jeannel croit qu'une variante du texte de Molière peut mériter le même honneur.

M. Octave Tessier, président de la Société académique du Var, lit un mémoire sur les élections municipales de Provence. L'auteur rappelle, en commençant, qu'au moyen âge tous les pouvoirs communaux procédaient de la délégation publique. Il en était ainsi à Toulon au XIIIe siècle. Les chefs de famille se réunissaient sur la place publique et traitaient entre eux toutes les questions qui intéressaient la communauté. Lorsqu'il fallait rédiger un acte ou envoyer un député, on priait le bailli de convoquer un parlement public dans la cour du palais royal ou en tout autre lieu, et là, en présence, les assistants désignaient à haute voix un ou plusieurs syndics chargés de représenter la communauté, c'est-à-dire la généralité des habi-

Digitized by Google

tants, *universitas hominum civitatis*. M. Tessier fait connaître la législation par laquelle étaient régies les élections municipales en Provence, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il suit enfin dans ses péripéties diverses le suffrage universel en vigueur au moyen âge, complété par le vote obligatoire et successivement restreint jusqu'à la Révolution. L'atteinte la plus grave qu'il eût reçue avait été la mise en vente, en 1690, des charges municipales. Pour échapper à cette désastreuse mesure, les communautés se cotisèrent afin de racheter le droit qui leur était ravi. Mais bientôt après les mêmes charges furent remises en vente et rachetées de nouveau. Ce commerce détestable, ainsi qu'on le qualifia, dura plus d'un demi-siècle, malgré les protestations et les doléances du parlement de Provence. On a calculé, dit M. Tessier, que le trafic des charges municipales a coûté à la Provence plus de douze millions. Mais elle ne se lassa jamais de racheter ses anciennes libertés, et en 1789, quand survint la Révolution, les communes étaient encore en possession du droit d'élire leurs magistrats.

Dans une Vie encore inédite de saint Honoré, évêque d'Amiens, M. l'abbé Jules Corblet, membre de la Société des antiquaires de Picardie, a été amené à rechercher pourquoi ce saint est presque partout le patron des boulangers, et par extension des pâtissiers, des oublayeurs, des fleuriers, des marchands de farine et de diverses autres professions qui ont quelque rapport avec la fabrication du pain. Les motifs qu'on a allégués jusqu'ici pour expliquer ce choix paraissent à M. l'abbé Corblet dénués de vraisemblance ou basés sur de fausses hypothèses. C'est dans la légende même de saint Honoré que l'auteur trouve l'origine de ce patronage. Lorsque mourut Béat, évêque d'Amiens, vers l'an 554, saint Honoré fut désigné pour lui succéder par les acclamations du peuple et du clergé. Son humilité s'opposa en vain aux vœux du diocèse. Une effusion d'huile sainte descendit du ciel sur son front, dit la légende, et le consacra miraculeusement. On apprit bientôt à Port-le-Grand en Ponthieu, sa ville natale, que saint Honoré était promu à l'épiscopat; sa nourrice, qui s'occupait alors de la cuisson du pain au château paternel, accueillit cette nouvelle par une complète incrédulité, et s'écria «qu'elle croirait plus volontiers que le fourgon ardent «qu'elle tenait à la main prendrait racine et se changerait en «arbre.» Joignant l'acte aux paroles, elle planta dans la cour où

Digitized by Google

elle se trouvait la pelle embrâsée, emmanchée d'un long bâton, qui se métamorphosa soudain en mûrier, et qui bientôt après produisit des fleurs et des fruits que l'on considéra comme un emblème prophétique des fruits de salut que devait porter l'épiscopat d'Honoré. Ce souvenir du fourgon miraculeux s'est tellement conservé à Port, que chaque année, la veille de la Saint-Honoré, on allume un feu de joie pour perpétuer la mémoire de cet événement.

N'est-il point plus que probable, conclut l'auteur du mémoire, que c'est ce fourgon, cet instrument de boulangerie, servant de matière à un prodige si extraordinaire, qui a déterminé les boulangers à prendre saint Honoré pour patron? A l'occasion de son élévation à l'épiscopat, leur pelle professionnelle avait été glorifiée: ils voulurent à leur tour glorifier par un culte spécial celui pour lequel s'était accompli ce miracle.

SÉANCE DU 31 MARS 1869.

M. Lefizelier, président de la section des sciences, lettres et arts de la Société de l'industrie de la Mayenne, lit un essai sur la gabelle dans le Maine et dans l'Anjou. Il montre, dès le XVIe siècle, les plaintes commençant à se produire contre cet impôt si vexatoire, et surtout contre les agents chargés de le faire rentrer et de réprimer la fraude.

«Pour arrêter cette fraude, on fait deux choses :

«1° On fait payer le sel aux habitants de la province plus cher «que partout ailleurs, car c'était un principe généralement admis «sous l'ancien régime que, dans les pays où la fraude était facile, il «fallait doubler, tripler l'impôt pour retrouver ainsi ce qu'on per«dait par la contrebande;

«2° On impose à ces pays ce qu'on appelait la *gabelle forcée*, «sorte de capitation par laquelle on forçait chacun à prendre une «quantité égale à ses besoins présumés. De plus, ce sel d'impôt ne «pouvait servir qu'au *pot* et *à la salière*. Si le paysan veut saler du «beurre, s'il veut tuer un porc, il faut, pour ces grosses salaisons, «prendre d'autre sel au grenier royal, au même prix excessif.»

M. Lefizelier donne des extraits de Vauban (dîme royale) et de Necker (compte rendu).

Les sentences iniques rendues par les juges des greniers à sel, les faux rapports, les procès-verbaux mensongers faits par leurs

Digitized by Google

agents, les violences, les excès, les assassinats même, rapportés dans divers documents, sont tels que l'on se refuserait à y croire si des monuments authentiques ne nous en restaient.

Les misères, dont l'auteur de ce mémoire a retracé avec éloquence le tableau, paraissent à quelques-uns des membres un peu exagérées; mais d'autres ajoutent leur témoignage à ceux qu'invoque M. Lefizelier. On entend particulièrement et avec un grand plaisir une belle improvisation sur cette question par M. Bardy, conseiller à la cour impériale de Poitiers et président de la Société des antiquaires de l'Ouest. Les plaintes populaires ne sont que trop justes! Elles portent beaucoup moins d'ailleurs sur la gabelle en elle-même que sur le mode de perception de l'impôt. Un membre du bureau fait observer aussi comme un fait bien honorable pour la nation française, à la veille de la Révolution, que, malgré la vivacité de ses plaintes, on ne trouve dans les cahiers de 1789 aucune expression de colère, ni aucune idée de vengeance.

M. Maggiolo, chargé des fonctions de recteur de l'Académie de Nancy, analyse et commente un manuscrit inédit de François Collin, maître d'école à Kœur-la-Petite en 1779, et fait ressortir ce qu'il y a de résignation calme, digne, souvent éloquente, dans la plainte de cet homme de bien. J'ai été bien heureux, dit en commençant M. Maggiolo, de rencontrer dans nos vieilles archives, où l'on ne trouve trop souvent que les histoires privées des hommes qui faisaient plus de largesses aux couvents et aux églises, cette triste mais fidèle histoire de bien des maîtres de ce *pauvre Jacques*, qui, après avoir longtemps subi la loi du vainqueur, payé la taille, les aides et la gabelle, reconquit son indépendance primitive, et jouit aujourd'hui, avec une légitime fierté, de ce droit de suffrage qui lui a été rendu, depuis le plus puissant jusqu'au plus chétif, *a maximo usque ad minimum*.

Le mémoire du maître d'école de Kœur-la-Petite est adressé à M. de la Porte, intendant de Lorraine. « Il gémit depuis longtemps, « dit-il, en considérant l'état chétif de la profession de maître d'école, « l'une des plus abjectes dans l'idée du vulgaire, et pourtant, à mon « sens, l'une des plus honorables en elle-même et la plus importante « de toutes. Il va toucher à la cinquantième année de son existence « dans ce pénible emploi. Pour élever sa famille, il a consumé, outre « ses gages, plus de la moitié de son petit patrimoine; il croit donc ne

Digitized by Google

« pouvoir mieux faire que de se donner lui-même pour exemple et « comme preuve de tout ce qu'il a exposé dans son mémoire. »

Les observations de François Collin portent principalement sur l'emploi du maître d'école et ce qu'on y endure; sur le choix des maîtres d'école dans les campagnes; sur leur revenu (70 livres 10 sous par année dans les moins avantageuses, 150 livres dans les meilleures). Mais la partie la plus remarquable de ce travail est celle dans laquelle l'instituteur de 1779 expose les mesures qu'il faudrait prendre pour améliorer le sort des instituteurs, répandre l'instruction et former des maîtres capables. M. Maggiolo a provoqué plus d'une fois les applaudissements de l'assemblée en exposant les tristesses, les humiliations, les douleurs du pauvre régent d'école, qui trouva dans son expérience et dans son cœur un système complet et rationnel d'éducation populaire. La commune de Kœur-la-Petite, visitée récemment par l'auteur du mémoire, offre aujourd'hui un aspect bien différent de celui qu'elle présentait il y a un siècle. Tous les enfants vont à l'école, ils savent tous lire, écrire et compter, et il n'y aura plus désormais d'illettrés dans cette commune, dont les registres anciens constataient l'ignorance; il y a des maisons et des jardins pour l'instituteur et l'institutrice; tout y atteste enfin le progrès dont notre siècle a le droit d'être fier.

M. Combes, de la Faculté des lettres de Bordeaux, poursuivant le dépouillement de ses heureuses trouvailles dans les archives des pays voisins, a fait une lecture sur une *Relation inédite de l'arrestation et de l'emprisonnement du maréchal de Biron*, tirée des archives royales de Turin, et adressée, en juin 1602, au duc de Savoie, par l'ambassadeur piémontais. Détails nouveaux et piquants sur les principaux acteurs de ce drame fameux; complicité plus apparente de l'Espagne et de la Savoie; attitude inflexible et dure d'Henri IV, après un moment de généreux élan; demi-aveux de Biron, mais adroite supercherie de La Fin, qui avait conservé les originaux de ses lettres et n'en avait envoyé à l'étranger que la frauduleuse contrefaçon; enfin, paroles significatives échappées à Biron, et prouvant que, enivré par la grandeur et devenu insatiable, il avait relevé le vieux drapeau de la ligue, après avoir tant aidé à l'abattre.

On ferait vraiment, dit avec raison M. Combes, une histoire de France avec les documents français qui se trouvent à l'étranger. Ce ne serait pas la moins curieuse. La diplomatie, dès le XVIe siècle,

Digitized by Google

commençait l'universalité de notre langue. Bon nombre de diplomates étrangers, particulièrement à Turin, recevaient une éducation française, et l'on ne saurait croire tout ce qu'ils se procuraient avec adresse ou écrivaient eux-mêmes sur nos affaires en bon langage français. Le document produit par M. Combes doit son existence à ces informations officielles pendant que le comte Birague était à Paris chargé d'affaires pour le duc de Savoie. L'auteur du mémoire ajoute à cette relation, déjà si intéressante par elle-même, un commentaire qui en fait ressortir l'importance. Ce qui frappe tout d'abord, c'est que, à l'exemple de plusieurs lettres de Henri IV sur la même affaire, elle a été écrite et adressée pendant le procès de Biron, et qu'elle a la même valeur que les témoignages les plus contemporains. Il y règne d'un bout à l'autre un ton particulier d'homme bien informé. C'est un affidé qui a vu, qui a entendu et qui était en bonne position pour cela. Il emploie souvent le présent, comme pour mieux nous dire que le drame se dénoue sous ses yeux, qu'il parle et voit tout ensemble; qu'il connaît la pièce et les acteurs, ceux qu'on poursuit par des arrêts, ceux qu'on atteindra par la guerre. On n'avait pas besoin, dit M. Combes, en terminant, d'arrêter l'agent de la ligue et des Espagnols comme le recommandait Henri IV pour convaincre Biron. On possédait les originaux de toutes ses lettres; une orgueilleuse infidélité les avait écrites, une adroite supercherie les avait conservées : notre document nous l'a appris, et c'est là sa dernière importance.

M. Ludovic Drapeyron, professeur au lycée Napoléon et membre de la Société d'émulation du Doubs, a tracé l'histoire de la *Séparation de la France et de l'Allemagne aux IXe et Xe siècles.* Il établit que la Gaule, après avoir reçu de la Germanie la féodalité, et la Germanie, après avoir reçu de la Gaule la civilisation romaine, devaient nécessairement prendre des directions différentes, à cause, 1° de la diversité de leurs éléments; 2° de l'inégalité de leur développement.

M. Drapeyron marque les progrès de la féodalité sur notre sol. Il détermine la part qui revient dans cette œuvre capitale à la royauté carlovingienne, à la maison de France, à la dynastie de Saxe et à l'archevêché de Reims. Il met en relief les derniers descendants de Charlemagne et les premiers Capétiens, trop souvent dépréciés ou défigurés, et les physionomies si originales de l'arche-

Digitized by Google

vêque Adalbéron et du moine Gerbert, qui ont consommé la révolution depuis longtemps préparée.

Ce mémoire, résultat des études approfondies que poursuit depuis plusieurs années sur le même sujet le jeune et savant professeur, se compose d'un très-grand nombre de chapitres divisés avec beaucoup de soin et de méthode. Ils forment une série de considérations qui se suivent et s'enchaînent de manière à constituer un ensemble extrêmement intéressant, et dont, en raison de son étendue, il nous serait difficile de donner ici une analyse plus détaillée.

M. Dupré donne lecture d'un fragment d'histoire littéraire de Blois aux xve et xvie siècles. Il passe en revue les divers personnages qui ont cultivé les lettres dans cette ville pendant ladite période et qui ont ainsi participé au mouvement intellectuel de l'époque. Ce fut d'abord le gracieux poëte Charles, duc d'Orléans et comte de Blois, avec la pléiade des beaux esprits rassemblés autour de lui. Plus tard les Robertet, Mécènes intelligents et littérateurs eux-mêmes, encouragent les œuvres d'imagination. Ronsard chante, dans Blois, son premier amour et immortalise, par ses vers enthousiastes, la belle *Cassandre*, objet vrai ou supposé de cette flamme poétique.

M. Dupré a montré, à côté de ces favoris des Muses, un grand nombre d'hommes distingués, dont il a apprécié les œuvres et le caractère.

Tels sont Denis Dupont, savant jurisconsulte, pour lequel Dumoulin, son illustre ami, professait la plus haute estime; Jacques Boyvin, bénédictin de Saint-Laumer de Blois, fort docte, mais libertin, dit le naïf historiographe du couvent; Julien Angelier, le premier imprimeur blésois; Jean de La Saussaye, conseiller maître à la chambre des comptes de Blois; son neveu Charles de La Saussaye, doyen du chapitre de la cathédrale d'Orléans, tous deux érudits et lettrés, tous deux membres d'une famille où la science a refleuri de nos jours avec un nouvel éclat; Sébastien Garnier, magistrat courageux qui protesta avec énergie contre les fureurs de la ligue, et composa en huit chants un poëme qui, sous le titre de *Henriade*, fut publié à Blois en 1593, et un autre poëme en l'honneur de saint Louis, la *Loyssée*.

Le mémoire lu par M. Belin de Launay, membre de l'Académie

Digitized by Google

des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, a pour titre : *L'ordre en bataille et les centurions à l'époque de Jules César.*

La cohorte, base de l'ordre en bataille d'une légion, est formée de trois manipules, les pilains ou triaires, les princes et les hastats. Elle remonte au moins à l'époque de la seconde guerre punique; mais Marius en a pu modifier la composition et a dû rendre ordinaire et général cet arrangement employé jusqu'à lui dans des occasions exceptionnelles.

Dès Marius, les pilains sont passés à la tête de la cohorte et les hastats à la fin. Dix cohortes ou trente manipules, c'est-à-dire soixante centuries, forment la légion. Dès lors, tous les légionnaires ont le *pilum* et les mêmes armes offensives et défensives. Les désignations de pilains ou triaires, de princes et de hastats, ne servent donc plus qu'à indiquer les préséances des officiers qui commandaient les centuries, et, jusqu'à un certain point, la durée du service des soldats dont ces divisions se composaient. Ainsi les conscrits entraient dans les centuries de hastats, et les vétérans dans celles des pilains; ces dernières formaient le premier manipule de chaque cohorte.

Les trois désignations des centuries n'ont plus aucun rapport avec l'ordre en bataille sur trois lignes, qui, d'après plusieurs critiques, était celui qu'adoptait ordinairement César. C'est suivant les circonstances que ce général range ses troupes, alternativement sur une seule ligne ou sur deux, sur trois et même sur quatre, en choisissant, pour les postes de confiance, les vétérans, soit qu'ils forment des centuries ou des cohortes, et même des légions.

Enfin, l'ordre en bataille d'une armée n'étant pas celui d'un des corps qui la composent, tout permet de croire qu'une légion isolée ait pu, ne fût-ce que dans l'ordre de revue, mettre ses dix cohortes de front, en sorte que les manipules de pilains, de princes et de hastats, y aient formé trois lignes, chacune de dix manipules.

Les chefs de centuries étaient les centurions.

Ils avaient sur leur casque un cimier qui, pour le ralliement, portait les numéros de leur cohorte et de leur centurie. Ils étaient des vétérans, car ordinairement on ne le devenait qu'après une trentaine d'années employées à remonter, à chaque promotion de grade, de la première à la dixième cohorte; même ceux des fils des sénateur qui l'avaient été d'emblée à dix-huit ans y passaient au moins huit années, ne pouvant entrer au sénat qu'à vingt-six ans.

Digitized by Google

César divisa les centurions en ordres infimes, inférieurs, supérieurs et premiers.

Cependant l'expression *les huitièmes ordres* signifie les divisions de la cohorte dont les centurions portent sur leur casque le numéro VIII. Le *huitième prince* veut dire le manipule des princes de la huitième cohorte. En sorte que, le mot *ordre* exprimant la centurie, le manipule ou la cohorte, *commander un ordre* signifie toujours être centurion, mais avec toutes les différences qui séparent le chef d'une centurie d'un chef de manipule ou du chef d'une cohorte.

Conséquemment, la division usitée par César, en ordres infimes, inférieurs, supérieurs et premiers, ne pouvant se rapporter au numérotage des cohortes, concerne la hiérarchie des centurions à l'égard les uns des autres, hiérarchie qui a pour base l'ordre de revue de la légion.

Après le premier pile, le premier prince prieur et le premier hastat prieur venaient, suivant le numérotage cohortal, les chefs du manipule des pilains de chaque cohorte, puis ceux des centuries postérieures de la première; cela fait 15 centurions des premiers ordres. Ceux des seconds ou supérieurs commandaient les manipules des princes et des hastats dans les neuf cohortes autres que la première; ils étaient 18. Quant à ceux des ordres inférieurs et infimes, ils étaient à la tête des centuries postérieures, dans ces neuf cohortes, au nombre de 27.

Notre tableau de la promotion centurionique est, en principe, conforme au système de tiercement qu'on observe aujourd'hui dans l'armée française; mais il ne représente que l'avancement à l'ancienneté. La promotion pouvait être accélérée par l'éclat des hauts faits, par le passage dans des corps spéciaux, enfin par la faveur ou même par la vénalité des chefs de la légion.

On devenait principile vers soixante ans, et on ne l'était qu'une année.

Sous l'empire, le principilaire fut chevalier et acquit ainsi le droit d'être nommé tribun des soldats et d'aspirer aux magistratures supérieures.

Les autres centurions qui par leur charge avaient été magistrats militaires devinrent magistrats urbains, lorsque, au premier siècle avant Jésus-Christ, fut formée la troisième décurie des juges. Déjà chefs des plébéiens à l'armée, ils finirent donc par les représenter au forum.

Digitized by Google

M. Desplanque, archiviste du département du Nord, lit une étude sur un poëme latin inédit de Milon, religieux de Saint-Amand d'Elnon au IXe siècle. Après avoir replacé le moine poëte dans le milieu intellectuel où il a vécu, enseigné, chanté, M. Desplanque passe rapidement en revue celles des œuvres de Milon qui sont, depuis longtemps, entre les mains du public. Abordant ensuite l'examen du long poëme de la *Sobriété*, dont on ne connaissait jusqu'ici que la *Dédicace à Charles le Chauve*, le futur éditeur de ce poëme en présente une complète analyse, en caractérise le genre, en signale les beautés et les défauts. Il insiste sur les emprunts que le poëte carlovingien a faits à la littérature classique. Il étudie ensuite dans Milon le théologien et le moraliste, l'interprète des livres saints et le maître ès arts libéraux. Arrière-disciple d'Alcuin, Milon se continue dans Hucbald, son neveu et son disciple. Il relie ainsi le VIIIe siècle au Xe. Grâce à lui, la tradition littéraire dans l'extrême nord de la France ne fut pas un seul instant interrompue.

M. d'Arbois de Jubainville, membre de la Société académique de l'Aube, a lu un mémoire sur un document inédit de l'année 1314, émané de l'officialité de Troyes. On y voit qu'à cette date l'usage de la tutelle testamentaire existait déjà dans le diocèse de Troyes; que cette tutelle pouvait être décernée par la mère, quand celle-ci survivait au père; que le tuteur était en même temps curateur, c'est-à-dire que la minorité durait jusqu'à vingt-cinq ans; qu'enfin ce tuteur devait être confirmé par le magistrat. C'est la législation qui a prévalu dans les derniers temps du droit coutumier : elle est en contradiction avec le droit barbare et avec les principes du premier temps. Jusqu'à présent le plus ancien document connu où cette législation se trouvât formulée était la coutume de Reims de l'année 1556.

M. Rozy, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse, chargé des cours d'économie politique et de droit administratif, a lu un chapitre de l'histoire de la ville qu'il habite. C'est le récit d'un conflit qui a eu lieu, en 1782, entre le capitulat et le parlement de Toulouse, à propos de la nomination d'un geôlier de la prison de l'hôtel de ville.

M. Rozy a fait surtout remarquer que la cause du conflit était tout entière dans la confusion des pouvoirs de juge et d'administra-

Digitized by Google

teur, que l'on rencontrait d'ailleurs aussi bien dans le capitulat que dans le parlement, et il a insisté sur les avantages que pourrait présenter, dans notre législation, l'application de plus en plus grandissante de la distinction des pouvoirs. Il lui semble que, dans un pays comme la France, où la vie est aussi une et aussi harmonique, où nous n'avons plus « qu'une législation unique pour dire le droit « et une armée pour le défendre, » on est amené à se demander pourquoi il y a deux justices : la justice judiciaire et la justice administrative.

Des exemples nous ont été donnés par les nations qui nous entourent. L'Italie a supprimé depuis quelques années toutes ses juridictions administratives. Il n'y a plus dans ce pays, dont le Code civil, dit M. Rozy, est bien maintenant le plus scientifiquement conçu de l'Europe, qu'un seul corps de magistrats donnant des solutions à tous les procès, quelle que soit leur nature, qu'ils intéressent l'État et les autres personnes morales moins élevées, ou les simples particuliers.

La Belgique n'a maintenu la compétence des juridictions administratives que dans deux cas : pour juger les difficultés auxquelles donne lieu le recouvrement des impôts et la levée des troupes. Tout le contentieux des travaux publics, la déclaration des créances contre l'État, sont dans le domaine de la justice ordinaire. Malgré l'exemple contraire de la confusion établie par la constitution anglaise entre les deux pouvoirs, M. Rozy n'en persiste pas moins dans ses conclusions. Si l'organisation américaine empruntée à l'Angleterre a été approuvée par M. de Tocqueville dans son premier ouvrage, la confusion qu'elle consacre a été condamnée par l'illustre publiciste dans son livre de *L'Ancien régime et la Révolution.*

Cette intéressante lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. Caumont, avocat au Havre, Caillemer et Bardy. L'honorable conseiller présente sur la confusion des pouvoirs administratif et judiciaire des considérations qui provoquent à plusieurs reprises les applaudissements de l'assemblée.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1869.

M. Textor de Ravisi, membre associé de la Société académique de Saint-Quentin, expose les faits, curieux au point de vue historique, artistique et religieux, que lui a permis de recueillir un séjour

Digitized by Google

de douze années dans l'Inde, en qualité de commandant de Karikal. Il met sous les yeux de l'assemblée des photographies représentant les monuments dont il donne la description. Auteur d'un ouvrage sur *Khrishna*, il parcourt successivement les quatre points qu'il a traités dans ce travail destiné à l'impression. Il cherche à y établir que ce n'est pas dans le brahmanisme que le christianisme a pris naissance, que c'est au contraire de la religion du Christ que celle des brahmes a tiré un grand nombre de dogmes, de rites et de croyances.

M. le docteur Dunot de Saint-Maclou, membre de la Société des antiquaires de Normandie, lit un mémoire sur le lieu où s'est livrée la bataille de la Dive en 945. M. de Saint-Maclou ne raconte pas les faits historiques qui se rattachent à ce combat, à la suite duquel Louis d'Outremer devint prisonnier de son jeune vassal, le duc Richard de Normandie. Il se propose seulement d'indiquer le point du territoire normand qui fut le théâtre de la lutte entre les troupes du roi de France et celles de Harald *à la dent bleue*. Il commence par réfuter plusieurs opinions accréditées sur ce point. Il trouve le vieux champ de bataille du xe siècle à une petite distance de l'embouchure de la Dive, à l'extrémité orientale de la chaussée de Varaville, dans les herbages qui s'étendent depuis la rivière jusqu'au pied des hauteurs de Basbourg.

M. Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, a expliqué par les chroniques de l'Irlande deux passages des annales de Saint-Bertin, rapportés sans aucune note dans le recueil de Dom Bouquet. Puisant à une source qui n'était pas encore ouverte au savant bénédictin, *Scriptores rerum hibernicarum*, *curante O'Conor*, il a montré par quelques autres exemples le parti que l'on peut tirer de cette dernière collection. M. Morin remarque qu'elle fournira d'utiles commentaires au grand recueil des historiens des Gaules et de la France, œuvre considérable, sans rivale en Europe et dont on prépare en ce moment même une nouvelle édition.

M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, délégué de l'Académie delphinale, présente un résumé d'un savant travail sur le *Droit de tester* à Athènes. Le droit de tester, dit-il, a été de nos jours l'objet d'intéressantes discussions. De vives attaques

Digitized by Google

ont été dirigées contre les restrictions apportées par nos lois au pouvoir du père de famille; et, si quelques apologies se sont produites avec éclat, l'œuvre des législateurs de 1804 a trouvé, il faut le reconnaître, plus d'adversaires que de défenseurs. Il a donc paru curieux à M. Caillemer de rechercher quelle avait été sur le droit de tester la législation de la plus libre, de la plus démocratique des républiques anciennes, et de lui demander des enseignements.

Une expérience qui s'est prolongée pendant plusieurs siècles nous est offerte par l'histoire d'Athènes. Elle nous prouve que les limitations apportées au droit de tester ne sont pas inconciliables avec une liberté plus grande que celle dont les sociétés modernes pourront être jamais appelées à jouir.

M. Caillemer insiste principalement sur ce point que Solon, qui le premier autorisa le testament, comprit la nécessité de sauvegarder les droits des héritiers *ab intestat* les plus favorables. Ce législateur prohiba toute disposition à titre universel de la part de celui qui laissait des enfants; il restreignit même, en pareil cas, la faculté de disposer à titre particulier.

L'exemple de l'illustre république grecque, qui attacha toujours une grande importance à la liberté individuelle, ne peut-il pas fournir un argument contre les économistes qui réclament la restriction et même la suppression des réserves?

MM. Thézard et Liégeois, professeurs aux Facultés de droit de Poitiers et de Nancy, prennent successivement la parole et exposent en style brillant les principes sur lesquels repose, suivant eux, le droit de tester, et entrent à ce sujet dans des considérations de l'ordre le plus élevé. Leur improvisation a été très-vivement applaudie.

M. le Ministre de l'instruction publique, arrivé à une heure dans la salle des réunions, a entendu la lecture de l'intéressant et savant mémoire de M. Caillemer. Il lui a adressé les plus vives félicitations sur la solidité de ses principes et sur la modération avec laquelle il les expose. Si les lois peuvent être améliorées, a-t-il dit, c'est en consultant les leçons de l'histoire et en s'inspirant des grands principes philosophiques qu'on peut atteindre ce but. Pour trouver des règles pour l'avenir, il est quelquefois nécessaire de regarder dans le passé. M. Duruy, s'adressant ensuite à l'assemblée, a témoigné toute la satisfaction qu'il éprouvait en voyant l'empressement avec

Digitized by Google

lequel les Sociétés savantes des départements, répondant à son appel, se font représenter dans les séances de la Sorbonne par un nombre de plus en plus croissant de délégués.

M. Joly, président de l'Académie de Caen et membre de la Société des antiquaires de Normandie, a lu un travail sur un poëme inédit du XIIe siècle, le *Roman de Thèbes*, qui n'est, comme il l'a montré, autre chose qu'une traduction ou une imitation de la *Thébaïde* de Stace. L'auteur, qui sait allier aux solides avantages de l'érudit les plus brillantes qualités de l'homme de goût et de l'écrivain élégant, expose à ce propos comment le moyen âge traduisait les épopées classiques. Il fait voir par de fréquentes citations comment des traditions bien connues de l'antiquité se transformaient d'une façon bizarre; comment aussi, à l'insu de l'écrivain, les personnages prenaient une physionomie toute chrétienne. Enfin l'auteur du mémoire, rapprochant le *Roman de Thèbes* d'œuvres analogues, du *Roman de Troie*, de l'*Énéas* et du *Jules César*, a marqué comment, malgré les différences de style et de mise en œuvre, il y avait une frappante parenté morale entre ces vieux poëmes et certaines œuvres du XVIIe siècle, inspirées de l'antiquité; comment, enfin, en bannissant le surnaturel des poëmes qu'ils croyaient imiter, et en y introduisant des peintures d'amour, les trouvères avaient, sans s'en douter, substitué le roman à l'épopée.

« Ainsi fait, dit en terminant M. Joly, l'esprit français. Ainsi « aujourd'hui, rendu à lui-même, ne se croyant plus, comme au « XVIIe siècle, obligé de se guinder jusqu'à de certains genres nobles, « et confessant franchement ses instincts ou ses faiblesses, il a re- « noncé au poëme épique et avoué ses préférences pour le roman, « qui chemine plus à loisir, qui, moins ambitieux, vit plus d'obser- « vation que d'inspiration. Nous voyons dans ces imitations des « épopées antiques que ces dispositions en France datent de loin. »

M. Huc, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, examine quelle est, sous l'empire de la loi du 30 juin 1838, la condition des aliénés.

Un arrêté ministériel du 12 février dernier a nommé une commission pour préparer la rédaction d'un projet de réforme de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés.

M. Huc s'est proposé, dans son mémoire, de démontrer la néces-

Digitized by Google

sité de cette réforme, en se plaçant à un point de vue nouveau. Il admet comme hypothèse que l'application de la loi de 1838 n'a donné lieu à aucun abus dans le passé, et ne doit pas en produire pour l'avenir. Mais, même dans cette hypothèse, la loi de 1838 constitue une dérogation monstrueuse aux principes les plus élémentaires, les plus certains du droit public moderne. Ainsi M. Huc démontre, avec textes à l'appui, que, lorsqu'il s'agit de la liberté individuelle, le prétendu dément est moins protégé que le débiteur contraignable par corps et même que l'individu soupçonné d'un crime flagrant; que la loi sauvegarde avec plus de sollicitude les intérêts pécuniaires les plus vulgaires que le droit sacré de la liberté; qu'ainsi un tuteur ne pourra transiger sur une médiocre question pécuniaire intéressant son pupille, qu'en observant une foule de formalités protectrices, tandis qu'il pourrait le faire enfermer comme fou dans l'espace de quelques heures sans être gêné par aucune formalité.

Enfin M. Huc fait voir que divers textes de loi ont attaché au seul fait du placement d'un individu dans un établissement d'aliénés un nombre incroyable d'incapacités. Ainsi le prétendu dément cesse d'être électeur et éligible; il est destitué de la tutelle même sur ses enfants, et dépouillé des attributs les plus importants de la puissance paternelle; il ne peut faire aucun acte valable, et se trouve privé du droit de tester. Toutes ces incapacités l'atteignent sans que son état mental ait fait l'objet d'un débat judiciaire, sans que les tribunaux aient eu à examiner la question. Or il est de principe que la capacité d'un citoyen ne peut être diminuée qu'en vertu d'une décision judiciaire. M. Huc propose donc de réformer la loi de 1838 dans le sens d'une plus large et plus efficace intervention de l'autorité judiciaire.

MM. Thézard, Liégeois et Louis Ollivier prennent successivement la parole sur cette importante question, et, après eux, M. le conseiller Bardy insiste encore plus fortement, et avec un ton de conviction dont l'auditoire est vivement ému, sur les garanties à prendre pour prévenir cette séquestration cruelle des aliénés, dont le sort est surtout l'objet de ses préoccupations sympathiques. Il en propose quelques-unes, parmi lesquelles la publicité lui semble être indispensable, puisqu'elle place sous le contrôle de l'opinion publique une situation qui peut résulter d'erreurs contre lesquelles on ne saurait s'entourer de trop de précautions.

Digitized by Google

M. Léon Puiseux, professeur au lycée de Caen, membre de l'Académie et de la Société des antiquaires de Normandie, a lu une étude sur Bernard le Danois, Normand du xe siècle. Dans ce travail, l'auteur, en groupant autour de son personnage les principaux événements des règnes de Guillaume Longué-Épée et de Richard Ier, duc de Normandie, s'est attaché à démontrer que la fusion des conquérants et des vaincus, des Normands et des Français, n'avait pas été aussi soudaine qu'on l'a cru généralement. Au milieu des conflits auxquels donna lieu cette fusion se détache la figure curieuse et originale de Bernard le Danois, vieux compagnon de Rollon, mélange de force et de souplesse, de courage et de ruse, un Normand de vieille souche.

Principal ministre du duché, il veut agréger son pays à la féodalité française, mais sans le laisser absorber par la France; il entend être chrétien, civilisé et aussi Français que possible, mais sans cesser d'être Normand.

L'auteur a raconté avec quelle habileté Bernard, manœuvrant entre le parti danois et le parti français, entre les convoitises rivales de la France carlovingienne et de la France capétienne, a sauvé en définitive l'autonomie de la Normandie, tout en cimentant l'union des deux races. Il a fait ressortir, en terminant, les conséquences fécondes et glorieuses, pour la France et la Normandie, qui sont sorties de cette union.

Cette lecture a eu le plus grand succès. L'auteur, par la sûreté de son érudition et par l'art avec lequel il a su grouper les faits qu'il raconte, s'est depuis longtemps placé au premier rang parmi les historiens de la Normandie.

M. Rosenzweig, membre de la Société polymathique du Morbihan, lit un mémoire plein de curieuses recherches sur les *cacous* de Bretagne.

L'auteur a entrepris ce travail pour venir en aide aux études que se propose sur le même sujet la Société française d'anthropologie.

Parmi les préjugés qui ont persisté en Bretagne jusqu'à nos jours, il faut signaler le mépris, l'espèce d'aversion qu'on éprouve dans les campagnes pour certaines professions, comme celles du meunier, du tailleur d'habits, du drapier, du potier et surtout du cordier, ce dernier désigné sous le nom de *caqueux*, *caquier* ou *cacous*, noms que portaient les lépreux du moyen âge. Recherchant

Digitized by Google

la cause de cette dénomination commune, M. Rosenzweig donne quelques détails sur la lèpre chez les premiers juifs, sur son introduction en Europe et particulièrement en France, sur l'établissement des léproseries, ladreries ou maladreries, sur les conditions des lépreux au moyen âge. Il y joint une étude spéciale de la lèpre en Bretagne, des règlements émanant des pouvoirs civils et ecclésiastiques au xve siècle. Il est, entre autres, interdit aux lépreux d'exercer aucun autre métier que celui de cordier, ce qui explique pourquoi les cordiers ont conservé le nom de *cacous*, et pourquoi on méprise encore aujourd'hui ces industriels, qui ont toujours formé une classe distincte dans la société, sans alliance possible avec les autres classes. — Recherches sur l'étymologie du mot *cacous*, *cacosus*; sur le rapport qui existe entre le *cacous* du nord ou de l'ouest et le *cagot* du midi. — La lèpre disparaît au xvie siècle en Bretagne comme dans le reste de la France. Toutes les anciennes maladreries sont remplacées au xviie siècle par des corderies portant uniformément le nom de *Magdeleine*. — Quelle est l'origine des vocables de Magdelaine et de Lazarre, celui-ci donné aux établissements des premiers lépreux, celui-là à ceux des cordiers modernes? — Le sort des cacous-cordiers est pire que celui des cacous-lépreux, dans leurs rapports avec le peuple et le bas clergé. C'est surtout au sujet de leur sépulture qu'éclatent à la fin du xviie siècle, malgré les arrêts du parlement, les sentiments d'animosité des populations à leur égard. — Récit de quelques scènes scandaleuses qui eurent lieu à cette occasion, et de plusieurs anecdotes qui peuvent donner une idée de la condition des cordiers en Bretagne encore de nos jours. — L'auteur termine en faisant remarquer que, si l'on accepte l'opinion généralement reçue que la lèpre a été rapportée en France à la suite des croisades du xiie et du xiiie siècle, l'origine des cordiers, origine incontestable, loin d'être un motif de mépris et d'aversion contre eux, devrait au contraire être considérée comme un titre de gloire.

M. Liégeois, professeur à la Faculté de droit de Nancy, étudie l'influence des doctrines économiques sur le développement de la richesse publique et privée. Il examine notamment la *division du travail*, la *liberté commerciale* et les *consommations improductives*. Il fait ressortir l'immense différence qui existe, au point de vue de la rémunération du travail et du taux des salaires, entre les consomma-

Digitized by Google

tions qui détruisent un capital sans compensation et celles qui le reproduisent et le perpétuent. Il insiste, en terminant, sur les services qu'on peut attendre de l'économie politique, pour démontrer aux esprits ignorants ou passionnés la fausseté et le danger des théories socialistes et communistes.

On ne peut nier qu'une impulsion inconsciente et irrésistible entraîne les masses à la recherche d'une situation meilleure, et qu'au milieu de ces aspirations, légitimes dans leur principe, se montrent des erreurs grosses de funestes conséquences. Mais ces problèmes, qui peut les résoudre? cette impulsion, qui peut la diriger et la contenir dans de justes bornes? C'est, dit M. Liégeois, la science qui expose les phénomènes naturels et les grandes lois de la production et de la distribution des richesses.

Les ouvriers font comme les classes moyennes, ils font de l'*économie politique* sans le savoir. Mais ils tiennent dans leurs mains les destinées de notre patrie et, dès lors, le devoir des bons citoyens est, comme l'a dit une voix auguste, de répandre les sages doctrines de l'économie politique.

M. Jules Périn, délégué de l'Académie impériale d'Arras, avocat à la cour impériale de Paris, docteur en droit et archiviste paléographe, fait une lecture détachée d'*Études sur la condition des personnes au moyen âge et spécialement au XIVe siècle*, intitulée *Le détenu pour dettes*. Ce mémoire fait connaître le pouvoir *dominical* accordé au créancier sur la personne de son débiteur, particulièrement dans les cités flamandes de Lille, d'Ypres, etc. M. Périn y a révélé l'existence d'une pratique singulière, qui fut, on aime à le croire, peu répandue, consistant à enchaîner le prisonnier pour dettes avec un gardien gagé à ses frais, en *chartre privée*, c'est-à-dire dans le domicile de son créancier. Toutefois cette détention était tempérée lorsqu'il s'agissait de la personne d'un bourgeois de la même ville. Comme on le voit, le lien qui rattachait le débiteur au créancier fut d'abord très-étroit, mais il a été s'amoindrissant jusqu'en 1867, où la contrainte par corps a été abolie chez nous; elle vient de l'être également en Belgique.

M. H. de Tilly, membre de la Société des arts, sciences et lettres de Saintes, a lu un mémoire que M. le président a qualifié d'excellent, sur le séjour et le passage de Charlemagne en Saintonge. Il

Digitized by Google

constate que ce prince y est venu deux fois. L'auteur a consulté les chroniques, les histoires, les chartes et aussi les traditions locales. Il a montré l'empereur fondant abbayes et temples. C'est ainsi que ses libéralités donnèrent naissance à l'abbaye de Baignes, à Notre-Dame-de-l'Ille en Pons et au prieuré de Montierneuf. Il a eu un château à *Andiacum*, Saint-Jean-d'Angely.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1869.

M. de Formeville, membre de la Société des antiquaires de Normandie, conseiller honoraire à la cour impériale de Caen, très-connu dans ce pays par ses savants travaux sur l'évêché de Lisieux, lit un mémoire fort intéressant sur les événements les plus importants dont cet évêché-comté a été le théâtre.

Ce travail comprend sommairement l'histoire d'une grande administration ecclésiastique qui s'est exercée pendant douze siècles sur le territoire de l'antique cité romaine des Lexoviens. Elle était puissante, parce qu'elle avait pour chefs des prélats éminents par leurs vertus, leur éloquence et leur influence dans les conseils des papes et des rois, et parce qu'ils possédaient de nombreux fiefs dans le pays, ce qui faisait dire que l'évêché voisin, celui de Bayeux, s'appelait *le riche*, et que celui de Lisieux pouvait s'appeler *le noble*.

Les évêques étaient comtes de la ville et banlieue; ils possédaient sept baronies avec plusieurs hautes justices.

Les chanoines avaient aussi dix-neuf hautes justices dans l'étendue du comté. Onze d'entre eux étaient investis du titre de barons, attaché à leurs canonicats.

Ce fut par une charte de Jean Sans-Terre, de l'année 1199, que les évêques devinrent seigneurs féodaux de la ville et banlieue de Lisieux.

A partir de ce moment, ils y exercèrent seuls, sans le concours de la royauté, la haute, moyenne et basse justice. Ils nommaient leurs sénéchaux ou baillis et autres officiers de leur justice, ainsi que les tabellions et le capitaine gouverneur de la ville.

Toute la police s'y exerçait par leur ordre. Leur sénéchal faisait tous les règlements pour la sécurité, le bon ordre et la paix publique dans la cité; ils donnaient des statuts aux corps de métiers et veillaient attentivement à leur exécution, organisant les maîtrises et les jurandes.

Digitized by Google

Sous le rapport religieux, les évêques défendaient avec soin les immunités de leur église et fulminaient des monitoires contre les criminels, notamment contre ceux qui plusieurs fois avaient pillé les trésors de la cathédrale à l'époque des guerres de religion.

Mais ce qui les recommandait surtout à l'affection des habitants, c'étaient leurs nombreux établissements de charité et les chartes communales qu'ils leur avaient données au xve siècle, et, si les rois tentèrent souvent de porter atteinte à leurs priviléges, ils combattirent toujours avec succès devant les parlements et le grand conseil du roi les empiétements du pouvoir absolu; ils parvinrent à maintenir, contre Louis XIV lui-même, les libertés communales, dont tout bon Normand était si jaloux et si fier.

M. Tissot, l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Dijon, a pris pour sujet de son mémoire un *Épisode des guerres du xve siècle entre les Suisses et les Bourguignons.*

Dans leurs excursions dévastatrices et pillardes, les Suisses prenaient tout dans les villages bourguignons, jusqu'aux cloches dont ils faisaient des canons. Les populations de l'extrême frontière furent particulièrement maltraitées. On peut en juger par le récit que fournit à M. Tissot un historien assez peu connu, parce qu'il est rare et d'une lecture difficile. Écrit en allemand-suisse du xve siècle et publié en 1743, l'ouvrage de Diebald Schilling est d'autant plus intéressant qu'il est plus détaillé et que l'auteur fut témoin oculaire d'une partie des événements qu'il raconte. D'ailleurs, sa position de secrétaire du conseil de Berne lui permettait de puiser aux sources les plus authentiques. C'est un récit naïf et populaire, où l'auteur fait entrer tout ce qu'il sait, jusqu'aux chants les moins poétiques, mais non les moins significatifs. Il ajoute donc à la connaissance que nous avons généralement des guerres de Bourgogne, surtout en ce qui regarde l'arrondissement de Pontarlier, dont M. Tissot s'est particulièrement occupé.

La déroute de Granson et la défaite de Morat eurent, en 1475, des préludes moins connus, mais qui rentrent particulièrement dans l'histoire du pays de Vaud et du comté de Bourgogne. Plusieurs villes, plusieurs bourgades et châteaux de ces deux pays furent très-maltraités par les Suisses. La ville de Pontarlier eut particulièrement à souffrir de leurs incursions sur les terres du Comté. Elle fut assiégée, pillée, brûlée, et les habitants en partie massacrés.

Digitized by Google

Beaucoup de villages des environs furent abandonnés de leurs habitants et brûlés par les Suisses. C'est l'histoire de ces exploits, autant qu'elle se rattache au canton de Pontarlier et à plusieurs locacalités suisses du voisinage, que M. Tissot a voulu reproduire, d'après l'historien allemand contemporain, remis heureusement en lumière par sa notice.

Le travail historique dont M. l'abbé Carlet a donné lecture a pour objet saint Angilbert, qui fut l'un des personnages les plus considérés de la cour de Charlemagne et l'un des abbés les plus vénérés du monastère de Saint-Riquier.

Néanmoins, si l'on s'en rapporte aux traditions de ce monastère, Angilbert, revêtu déjà du sacerdoce, aurait épousé la princesse Berthe, fille de Charlemagne; et la plupart des historiens reproduisent avec complaisance ce thème étrange. En présence de la loi invariable de l'Église latine sur le célibat ecclésiastique, dit l'auteur du mémoire, il répugne d'admettre qu'un homme, après avoir violé les plus saints engagements, ait pu jouir, à toutes les époques de sa vie, de la plus grande considération, et obtenir, après sa mort, les honneurs décernés seulement à la sainteté éminente. D'autres circonstances, mêlées à ce prétendu fait, paraissent également inconciliables. Pour expliquer ce problème, un consciencieux historiographe, M. l'abbé Henocque, s'est appliqué à montrer que les chroniques de Saint-Riquier ont été frauduleusement falsifiées, et cette opinion a été adoptée par le savant hagiographe du diocèse d'Amiens. M. l'abbé Carlet vient à son tour, en suivant une voie différente, donner satisfaction à de légitimes scrupules, sans cependant arguer de faux toutes les chroniques du monastère. Il examine d'abord les chroniques de Saint-Riquier et discute leur valeur. Puis il raconte, d'après les témoignages les plus accrédités, l'histoire d'Angilbert. Il résulte de ses consciencieuses études que, en s'en rapportant aux dates authentiques, saint Angilbert, après deux années d'un mariage légitime, quitta la vie séculière avec le consentement de son épouse Berthe, fille de Charlemagne et probablement d'Himiltrude, et devint alors abbé de Saint-Riquier.

M. Antoine, membre de la Société académique de Maine-et-Loire, donne des renseignements sur *La fondation d'une république au temps de la Ligue*. La mêlée des opinions, à la fin du XVIe siècle, a

Digitized by Google

amené les partis opposés à une disposition commune d'opposition, de résistance, de critique, non pas seulement par la revendication d'anciens priviléges, mais par le libre raisonnement. Cela est vrai de la ligue comme des protestants, du gentilhomme ligueur comme du bourgeois membre d'une municipalité. Il suffit de parcourir les mémoires du catholique Tavannes, pour reconnaître cette hardiesse vis-à-vis des institutions traditionnelles.

Un autre témoin, plus ignoré, nous apporte le même témoignage au nom de la bourgeoisie, en nous montrant une ville ligueuse ennemie de la noblesse ligueuse et défiante à l'égard de son église.

Cet intérêt est bien supérieur à celui de faits isolés comme il nous en a été conservé par quelque bourgeois dans chaque province. Mais les faits particuliers eux-mêmes ont ici un caractère particulier et une toute autre importance.

Il s'agit d'une ville qui conçoit l'audacieuse pensée de s'affranchir de gouverneurs, chefs de partis, chapitres, évêques, et en somme d'assurer son isolement à l'égard de cette France entraînée à sa ruine, et ce dessein est réalisé pendant quatre années. Ce n'est pas seulement l'indépendance que Saint-Malo s'assure, c'est la domination sur les mers de Bretagne, la suprématie sur les villes maritimes de cette province, l'affermissement de son commerce par ses expéditions et ses *négociations* avec les puissances littorales de toutes les mers de l'Europe.

Cette hardiesse et cette énergie s'associent à la prudence et à la patience : il y a des années d'affermissement latent et discret en quelque sorte avant l'affranchissement avoué, et alors même les formes sont conservées à l'égard des ennemis et d'amis aussi inquiétants, de façon à s'assurer l'avenir quel qu'il soit.

Mais ce qui est le plus frappant peut-être, ce sont les institutions formellement républicaines, la souveraineté populaire en exercice, sans les emportements ordinaires dans les autres cités. Les mesures révolutionnaires, même à l'égard des suspects, arrestations, bannissements, séquestres des biens, sont décrétées par le gouvernement. Les précautions pour que la force armée ne devienne ni maîtresse ni instrument d'ambition, sont que les gentishommes alliés, que les troupes soldées servent mais n'entrent pas dans la ville; d'autres traits encore rappellent l'esprit politique de plus d'une des célèbres cités républiques de l'antiquité et de l'Italie.

Digitized by Google

Une *Étude historique sur la condition du peuple au comté de Bourgogne pendant le moyen âge*, tel est le sujet traité par M. Aristide Déy, membre de la Société académique de Laon. Ce sujet est vaste et exige, pour être embrassé dans toutes ses parties, de nombreuses recherches. En s'autorisant des ouvrages les plus estimés sur la matière, M. Déy a successivement passé en revue : 1° la condition des personnes ; 2° celle des biens ; 3° celle des communes. Après avoir jeté un coup d'œil sur les temps antérieurs au moyen âge, l'auteur s'occupe de la condition du peuple sous les Bourguignons et les Francs ; puis il parle des seigneurs, des bourgeois ou hommes libres, des serfs ou esclaves, enfin des justices seigneuriales et de la législation.

M. Brun-Lavainne, membre de la Commission historique du département du Nord, lit une étude sur l'origine du *droit coutumier*.

Une origine trop généralement admise par la plupart des historiens, dit M. Brun-Lavainne, attribue au roi Louis le Gros le mérite d'avoir affranchi les communes, d'où l'on infère que le droit coutumier date de la même époque. L'examen des faits et des actes, quand il en existe, conduit à d'autres conclusions. Une étude laborieuse de cette intéressante question conduit l'auteur à établir qu'en général les coutumes locales des villes de France s'étaient formées de temps immémorial, non par concession des souverains, mais par le libre consentement des premiers habitants, et qu'elles se transmettaient par tradition de siècle en siècle comme un héritage de leurs ancêtres. Presque toutes les chartes de communes ne font que confirmer des libertés et des franchises dont les bourgeois étaient déjà en possession. Le mémoire entre, à ce sujet, dans des détails particuliers à la ville de Lille et à quelques autres villes du nord de la France.

Un épisode de l'affranchissement des communes en Lorraine, par M. Meaume, membre de l'Académie de Stanislas. Comme l'indique le titre de ce travail, l'auteur n'a pas voulu présenter un tableau complet de l'affranchissement des communes en Lorraine, mais seulement un épisode se rattachant au règne du duc Ferri III (1251-1303). L'auteur constate néanmoins un fait irrécusable, c'est qu'il n'y eut point en Lorraine de commune jurée. Ce ne fut point à la lutte à main armée que les villes lorraines durent la

Digitized by Google

liberté. Ce ne fut point non plus à l'initiative des seigneurs; ou, du moins, les exemples d'affranchissement de cette nature sont très-rares. Le trait caractéristique du mouvement communal en Lorraine est l'extension, dans ce pays, d'une charte célèbre due à l'archevêque de Reims, Guillaume aux Blanches Mains (1182). Cette charte, extrêmement libérale, fut l'arme dont se servit le duc Ferri III pour diminuer l'influence de l'ancienne chevalerie. Il ne se borna pas à soumettre à la loi de Beaumont les paroisses relevant directement de lui, il étendit la mesure à celles qui étaient sous la suzeraineté de ses vasseaux; de telle sorte qu'on peut dire avec vérité que Ferri joua, en Lorraine, le rôle qu'on a faussement attribué à Louis le Gros. Ces affranchissements provoquèrent une conspiration des nobles, à la suite de laquelle il fut enfermé dans le château de l'un des conjurés. Cet emprisonnement, la délivrance miraculeuse du duc, sont attestés par la chronique manuscrite de Louis d'Haraucourt, dont une copie se conserve à la bibliothèque publique de Nancy.

M. Bardy, considérant l'étude de l'établissement des communes comme d'une utilité générale, fait appel aux représentants des Sociétés savantes des départements, admirablement placés pour recueillir les documents qui doivent être consultés pour cette histoire. Il expose à ce sujet plusieurs faits curieux pour établir que c'est aux causes les plus diverses qu'il faut rapporter la formation des communes, dont le fait le plus important est la naissance du tiers état, sur lequel s'est appuyé le pouvoir royal pour affaiblir la prépondérance politique du clergé et des seigneurs féodaux.

M. Armand Parrot, d'Angers, délégué de la Société des antiquaires de Normandie, fait connaître l'*Origine de l'abbaye royale de Saint-Nicolas de Verneuil* (*Eure*). Dans cet intéressant travail, l'auteur a retracé avec bonheur les traits des personnages qui ont contribué à la fondation de ce monastère de religieuses bénédictines, qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas encore eu d'historiens.

Créée en 1623 par Charlotte de Hautemer, comtesse de Grancey, veuve de Pierre Rouxel, baron de Médavy, cette abbaye, malgré les nombreuses vicissitudes et les orages révolutionnaires qu'elle a éprouvés, se maintint dans une modeste voie de prospérité, qu'elle doit plus à la vertu de ses religieuses qu'à leur fortune.

Digitized by Google

M. Armand Parrot a donné sur la première abbesse, Guyonne de Médavy, fille de la fondatrice, de très-intéressants détails, qui ont vivement captivé l'attention de l'auditoire.

M. Lefranc, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Bordeaux, a lu une introduction à une critique du *De natura rerum* de Lucrèce, objet d'un cours fait, en 1863, à la Faculté des lettres de Bordeaux. Son but est de montrer le sentiment profondément religieux de Lucrèce, qui lui inspire de véhémentes protestations contre les fausses images de la divinité. Le poëte philosophe peut être appelé en témoignage pour les grandes vérités de la conscience. Son génie s'inspire surtout de trois sentiments caractérisques de sa poésie :

1° Le sentiment de la nature grande et libre et la haute sérénité que donne au génie la contemplation de ses spectacles;

2° Un sentiment mélancolique et profond de l'humanité, prompt à se révolter contre ce qui le blesse;

3° Un fonds de droiture inflexible, qui rappelle la meilleure trempe de la race romaine.

M. le président Amédée Thierry exprime le regret que l'auteur de cet éloquent mémoire n'ait pas insisté sur la profonde pitié que doit inspirer Lucrèce, qui, au milieu de toutes les misères qui passèrent sur sa vie, ne cherche les consolations dont il a besoin que dans les désolantes doctrines de l'athéisme. Il oppose à l'auteur du *De natura rerum* l'exemple de Cicéron, écrivant dans l'exil et sous les menaces de la proscription d'admirables ouvrages philosophiques où il se plaît, dans son malheur, à proclamer l'existence de Dieu.

Sous le titre, *Entrée des rois à Saintes*, M. Louis Audiat, membre de la Société des antiquaires de Normandie, lauréat de l'Institut, fait le récit du cérémonial qui avait lieu à Saintes quand la vieille cité recevait un roi ou un prince. L'auteur énumère rapidement les divers princes qui sont entrés à Saintes, Louis IX, Charlemagne, Louis XI, Charles IX, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Philippe V. Il insiste particulièrement sur l'entrée de Charles IX, de Louis XIII, de Louis XIV et de Philippe V, allant prendre possession du trône d'Espagne. Ce mémoire contient beaucoup de faits assez curieux. On y voit la pauvre ville en désarroi, manquant d'argent pour les

Digitized by Google

frais de la fête, faisant tous ses efforts pour accueillir dignement son souverain. Rien n'y manque : vers latins, vers français, et toutes les productions du pays. L'auteur insiste sur le caractère tout spontané de la réception au commencement; puis, peu à peu, on attend des ordres; enfin, à la dernière entrée, tout a été minutieusement réglé par l'intendant : combien il y aura d'oriflammes, combien de douzaines d'huîtres, à quelle place on mettra les divers écussons, l'un à droite, l'autre à gauche; pour un peu, il ferait préalablement le discours que le maire doit adresser au roi. On voit dans tout cela le pouvoir royal empiétant sans cesse sur le pouvoir municipal.

Dans toutes ces cérémonies, M. Louis Audiat regrette de ne pas trouver quelque chose comme la *formalité du cordon*, qui était en usage à la Rochelle. Le maire, en entrant en charge, jurait sur le livre rouge de conserver les franchises de la cité. L'évêque, avant de franchir le seuil de la porte, jurait de respecter les priviléges, et le chapitre, en lui liant les mains avec un ruban, lui faisait promettre de ne jamais porter atteinte à ses droits. Rien de semblable pour le roi. Saintes était aussi fière qu'une autre ville de ses immunités, et elle les revendiqua vivement plus d'une fois. Mais, toujours fidèle au prince, elle n'avait pas eu trop à se plaindre de lui. Elle ne prenait donc pas ces précautions qui parurent un jour injurieuses. Le poëte l'avait dit en des vers moins bons que la pensée qu'il voulait exprimer :

> ..... Sire, nos cœurs sont en Votre puissance;
> Ainsi, nous n'en pouvons avoir la jouissance :
> Si vous nous les rendez, nous vous les offrirons.

M. Prou, président honoraire, président de la Société archéologique de Sens, a traité le sujet suivant : *Des fiefs de Bray-sur-Seine et de Montereau-Faut-Yonne, mouvant en plain fief des archevêques de Sens.*

L'origine de ces fiefs présente des obscurités que l'auteur espère pouvoir dissiper plus tard.

Il constate la possession de ces fiefs par les comtes de Champagne depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à leur union à la couronne de France par suite du mariage de Jeanne de Champagne avec Philippe le Bel.

Première époque de possession, pleine de restrictions de la part des comtes de Champagne, qui semblent avoir voulu éviter d'en laisser

Digitized by Google

la moindre trace dans les registres, états de fiefs et de vassaux, comptes de recettes et dépenses.

Elle n'est accordée, dans leur cartulaire, que par des lettres de juin 1214, sollicitées de l'archevêque de Sens par Blanche, par intérêt personnel, pour la régularisation de ses droits comme douairière.

Deuxième époque, paisible et glorieuse pour les archevêques, et à laquelle se rapportent seize aveux des rois de France, précisant les services dus aux archevêques, notamment celui de les porter au jour de leur première calende.

Troisième époque, orageuse et féconde en procès, qui correspond à la transmission de Bray et Montereau par les rois à leurs enfants à titre d'apanage, ou à d'autres princes, tels que les rois de Navarre, les ducs de Longueville et les ducs de Nemours.

Procès-verbal curieux d'une conférence entre le duc de Longueville et Tristan de Sallazard, archevêque de Sens, au sujet de la saisie du fief de Bray, pour défaut d'honneur et services non faits (1516).

M. Prou fait observer, en terminant, que dans les aveux le nom de Montereau prend dix formes différentes, notamment *Monsterolium*.

M. Valat lit une étude sur le *système économique de Sully*, troisième partie d'un mémoire considérable dont les deux premières sont consacrées à faire connaître la situation de la France de 1560 à 1598 et la biographie de Sully.

Il donne lecture des chapitres qui comprennent les diverses améliorations introduites par le ministre dans les finances, l'agriculture, la marine et l'industrie; le système monétaire, les édits sur les duels et les lois somptuaires; il cite principalement ses efforts heureux pour améliorer la condition des paysans et faire prospérer l'agriculture. Il expose enfin rapidement le projet de paix universelle, rêve du meilleur des rois et du plus humain des politiques.

« Le règne de ce prince, si court et si agité, dit-il en terminant, « vit s'accomplir beaucoup de réformes et d'améliorations dans les « divers services de l'État. Des mesures économiques amenèrent suc- « cessivement une augmentation considérable dans les revenus pu- « blics, tout en adoucissant les charges de l'impôt par une meilleure « répartition. Mais il y avait encore plus à espérer de l'avenir

Digitized by Google

« qu'avait si bien préparé, sous l'inspiration d'un grand roi, la sage et « paternelle administration de Sully. Depuis saint Louis et Louis XII, « nul prince n'aima plus son peuple et nul n'en fut plus aimé. Cette « mémoire est toujours vivante dans les cœurs français, et c'est pour « cela peut-être que celle de Sully n'a pas reçu les hommages qu'elle « méritait. Nous le croyons avec une ferme conviction et nous le « disons volontiers, Paris et la France entière lui doivent une statue, « dont la place est marquée à côté de celle qui s'élève sur le Pont-« Neuf. Les étrangers la cherchent involontairement et s'étonnent de « ne pas l'y voir.

« Puisse une voix plus autorisée que la nôtre provoquer cet hom-« mage tardif de la reconnaissance contemporaine, qui rapprocherait « les images de deux grands hommes qu'unit la plus noble des pas-« sions et qu'inspira un sincère dévouement au bonheur comme à la « gloire de la France! »

M. l'abbé Vandrival, secrétaire général de l'Académie d'Arras, lit une notice pleine d'intéressants aperçus sur un manuscrit de l'évêché d'Arras, contenant une copie du cartulaire de Guiman différente de celle des archives du Pas-de-Calais, déjà connue. La publication de ce cartulaire devant avoir lieu prochainement, ainsi que celle du nécrologe dont il a été parlé l'an dernier, M. Vandrival s'est attaché à montrer le haut intérêt historique qu'aura cette publication, et il a fait connaître avec la plus grande précision tout ce qui est de nature à révéler l'importance de ce précieux document du XIIe siècle.

M. Gaston Le Hardy, membre de la Société des antiquaires de Normandie, raconte la vie d'un vassal du XIe siècle et montre à quels grands événements se trouvaient alors mêlés les simples gentilshommes normands de cette époque. Guillaume Pantou, en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, en Italie avec les Hauteville, à Jérusalem avec le duc Robert, est un type de ces fiers aventuriers qui s'élançaient de leurs provinces à la conquête des couronnes les plus brillantes.

M. Barbey, membre de la Société historique de Château-Thierry, en l'absence de M. de Vertus, membre de la même société, lit un mémoire dans lequel ce dernier prétend que les princes de la mai-

Digitized by Google

son de Condé tirent leur nom de la terre de Condé en Brie (Aisne), et non pas, comme on l'a cru jusqu'ici et comme on l'a toujours affirmé, de la terre de Condé en Hainaut : cette opinion, qui ne paraît pas encore entièrement prouvée par M. de Vertus, soulève des objections de la part de quelques membres. L'assemblée trouve néanmoins la question digne d'être examinée, et regrette que le temps lui manque pour la discuter convenablement, surtout en l'absence de l'auteur, qui aurait pu jeter quelques lumières sur ce point d'histoire.

La session est close, après ce discours, par M. Amédée Thierry, qui adresse ses félicitations et ses remercîments aux membres des Sociétés savantes ayant apporté leur concours aux réunions de la Sorbonne. Il se plaît à reconnaître l'importance des lectures qui ont été entendues, et il espère bien que la session prochaine ne sera ni moins intéressante ni moins féconde en travaux d'érudition et en discussions sérieuses.

Liste des mémoires présentés à la section d'histoire et de philologie et qui n'ont pu être lus dans les séances de la Sorbonne.

M. Francisque Michel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux : 1° *Les Rôles gascons ;* 2° *Henry d'Avranches, poëte lauréat de la cour d'Angleterre au XIIIe siècle.*

M. Moutet, maire d'Arles, membre de la Société française d'archéologie d'Arles, etc. : *Création d'une école des beaux-arts à Arles.*

M. A. de Dion, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet : *Le Comté de Madrie.*

M. B. de Lagrèze, conseiller à la Cour impériale de Pau : *La succession d'Isabelle d'Armagnac, procès du XVIe siècle.*

M. le docteur A. Picard, membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, à Marseille : *De l'éducation physique et morale de la première enfance.*

M. Blancard, membre de l'Académie impériale des sciences, belles-

Digitized by Google

lettres et arts de Marseille : *Page inédite de l'histoire de Charles Ier*, dit *d'Anjou.*

M. Antoine Campaux, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg : *Une lecture publique à la cour du grand Roi, l'an 509 avant Jésus-Christ.*

M. Abel Desjardins, membre de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai : *Une négociation secrète sous le règne de Charles IX (1571).*

M. Michalowski, vice-président de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne : *Origines celtiques.*

M. Victor Tixier, membre de la Société d'émulation de l'Allier : *Lexique patois du canton d'Escurolles (Bourbonnais).*

M. de La Nicollière, membre de la Société archéologique de Nantes : *Jehanne de Rays, étude biographique du XIVe siècle.*

M. L. Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure : *Une page de l'histoire littéraire du Refuge : Madame de La Fite, gouvernante des princesses d'Angleterre (1737-1796); sa vie et ses écrits.*

M. de La Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon : *Histoire littéraire de Lyon : Sidoine Apollinaire.*

M. de Costeplane, membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez : *Géographie de l'Afrique septentrionale.*

M. Decorde, secrétaire de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen : *Un épisode de l'histoire de la propriété littéraire. Lettre inédite du chevalier Cochin.*

M. François Jacquot, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle : *Sur les Templiers.*

M. Fierville, membre de la Société des antiquaires de Normandie : *Quelques réflexions sur l'éducation de la noblesse et du peuple au XIVe siècle*, à propos du *Manuel du jeune page*, manuscrit du XVIe siècle.

M. Moreau-Christophe, lauréat de l'Institut : *Vercingétorix.*

Digitized by Google

M. Chatel, archiviste du département du Calvados, membre de la Société des antiquaires de Normandie : *Le Papeguai de Caen.*

M. le docteur Guéroult, de Caudebec : *Le Cartulaire de l'abbaye de Jumiéges.*

M. Caumont, membre de la Société havraise d'études diverses : *Historique du droit commercial maritime.*

M. Audé, membre de la Société d'émulation de la Vendée : *Biographie de Réaumur.*

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

Nous n'avons plus à reparler de l'affluence toujours croissante des délégués des Sociétés savantes aux réunions de la Sorbonne; c'est un fait acquis; mais nous sommes heureux d'avoir à constater qu'en même temps que le nombre des lectures se multiplie, leur valeur scientifique augmente sensiblement. On n'en a pas moins jugé utile de faire quelque place à la critique dans ce compte rendu, qui n'est d'ailleurs que l'écho de savantes causeries dont ces quatre belles séances ont été l'occasion et le sujet. Si le rapporteur a mal écouté, si l'écho est infidèle, il sera critiqué à son tour, et le progrès, seul but que l'on se soit proposé en instituant ces assises de la science, sera atteint.

SÉANCE DU 30 MARS 1869.

M. Castan, secrétaire de la Société d'émulation du Doubs, a donné lecture d'un mémoire intitulé *Le Champ de Mars de Vesontio*, suite naturelle de celui qu'il avait lu l'an dernier sur le *Capitole* de la même ville. Mû par un sentiment dont il a retrouvé la formule dans un passage de Cicéron, depuis 1866 M. Castan poursuit une sérieuse étude de la topographie de l'antique *Vesontio*, qu'il a su rendre attrayante aux habitués des réunions de la Sorbonne.

Le chapitre de cette étude qu'il a bien voulu nous apporter en 1869 sera sans doute imprimé comme les trois précédents; on y appréciera de nouveau les qualités qui distinguent le secrétaire de la Société d'émulation du Doubs. En première ligne, on placera une érudition de bon aloi, l'emploi des bonnes méthodes d'observation et un remarquable talent d'exposition; mais on trouvera peut-être aussi que l'imagination entraîne parfois M. Castan un peu loin. Par exemple, le savant bisontin parle quelque part du Pomœrium de Vesontio, comme s'il était avéré que l'enceinte de cette ville ait porté le nom de Pomœrium. Cependant rien n'est moins certain. M. Castan sait mieux que nous que la croyance à un Pomœrium de Besançon repose uniquement sur un fragment d'inscription cité par lui-même à l'appui de la phrase où il parle de l'enceinte de Besançon en la désignant sous ce nom; mais ce

Digitized by Google

fragment, qui ne se compose que de deux mots, POMOERI VESVNTION, a paru suspect à Orelli et ne paraît pas avoir inspiré plus de confiance à M. Henzen[1]. Il aurait donc été prudent de ne pas donner à l'enceinte de Vesontio un nom qui, s'il fut dans l'origine attribué à celle des villes latines, fut probablement réservé de bonne heure à celle de Rome, puisqu'on ne le voit jamais appliqué à une autre cité par les auteurs de l'antiquité.

Ailleurs, dans son ingénieuse restitution de l'*ovile* qu'il reconnaît dans les substructions du Champ de Mars de Besançon, M. Castan établit que, en comptant certaines cases existantes sous les portiques de cet édifice, il y aurait toute chance d'avoir le nombre des quartiers entre lesquels se distribuait la population de Vesontio à l'époque romaine, et, chose fort curieuse, si elle était solidement établie, il s'est trouvé que ces cases sont au nombre de sept, comme les *quartiers* ou *bannières* que Besançon conserva jusqu'à la Révolution française. C'est encore là une hypothèse qui paraîtra peut-être aventureuse. Est-il certain que l'édifice ingénieusement restitué par M. Castan ait été destiné aux comices populaires, que les sept cases comptées aient servi à parquer les sept subdivisions de la colonie de Besançon, qu'il n'y en ait eu réellement que sept, et surtout que ces divisions antiques n'aient pas été détruites pendant les invasions barbares et aient traversé tout le moyen âge?

Quoi qu'il en soit de la valeur de ces observations, le travail de M. Castan a été accueilli par de chaleureux et légitimes applaudissements. On y remarque, en effet, une foule de notions de grand intérêt, des descriptions de monuments et de débris curieux, et, comme il y a pénurie de renseignements au sujet des *Champs de Mars* provinciaux, l'étude sur le *Champ de Mars* de Vesontio ou *Chamars*, qui, par d'heureuses circonstances, a conservé de nombreux vestiges de ce qu'il était dans l'antiquité, ne sera pas seulement utile aux savants qui voudront connaître la topographie de cette antique cité; ce sera un guide précieux pour ceux qui voudront étudier celle d'autres villes du monde romain. C'est donc avec raison que le compte rendu du *Journal officiel*[2] a dit que le mémoire de M. Castan avait dignement inauguré les séances de 1869.

[1] Voyez le *Recueil des inscriptions latines* d'Orelli, n° 3684, et le *Supplément à Orelli* de M. Henzen, où, à la page 198 des Tables, le renvoi à cette inscription est suivi d'un astérisque significatif.

[2] Numéro du 31 mars 1869.

Digitized by Google

M. Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, a lu une *Notice sur les fouilles pratiquées au nom de la Société des antiquaires de Normandie sur l'emplacement de la bataille du Val des Dunes.* C'est un récit exact et méthodique des fouilles intelligemment pratiquées à Couteville, sur l'emplacement de la célèbre bataille du Val des Dunes, gagnée en 1047, avec l'aide de Henri Ier, roi de France, par Guillaume le Bâtard, sur les seigneurs qui lui disputaient le duché de Normandie.

Ces fouilles ont montré qu'il existait un cimetière remontant à l'époque mérovingienne, à l'endroit même où l'on inhuma les victimes de la bataille. Ainsi que le fait remarquer M. Charma, Wace, dans *Li roman de Rou*, nous avait appris que le roi de France, avant de s'en retourner dans son pays, avait fait enterrer les *occis as cemetieres del païz.* On a trouvé dans l'antique cimetière de Couteville, indépendamment de cadavres et de quelques tombes monolithes, des échantillons curieux de ce mobilier funéraire mérovingien si bien connu par les explorations de M. l'abbé Cochet, et, en outre, les ruines d'une chapelle qui, détruite par les huguenots en 1562, au rapport de l'historien Bourgueville de Bras, avait été élevée, selon une conjecture très-plausible de M. Charma, avec les débris d'une ancienne église ruinée au moment où se livra la bataille. On n'a plus à souhaiter que les fouilles soient conduites avec méthode et discernement; c'est maintenant la règle partout et particulièrement en Normandie. Nous ne louerons donc pas, chez le savant doyen de la Faculté des lettres de Caen, le talent avec lequel il a dirigé et raconté les fouilles de Couteville, mais nous le remercierons d'avoir quitté son studieux cabinet pour faire de l'archéologie active, et surtout de nous avoir apporté le lumineux compte rendu de cette fructueuse campagne.

Je ne saurais m'arrêter comme je le voudrais sur l'*Étude et les dimensions d'un petit autel du Musée de Nîmes*, due à M. Aurès, membre de l'Académie du Gard. Je confesse mon incompétence absolue à l'égard du sujet traité par le savant ingénieur en chef du département du Gard. La section d'archéologie a déjà déclaré, par l'organe de son président, qu'elle ne croyait pas pouvoir se prononcer sur des spéculations analogues; on comprendra que son secrétaire garde encore cette fois une prudente neutralité. Il lui sera permis cependant de louer sans réserve la persévérance avec laquelle M. Aurès

Digitized by Google

travaille à la vulgarisation de ses idées sur le respect et la foi des anciens à l'égard de la puissance des nombres. J'ajouterai qu'il est impossible de ne pas reconnaître que l'argumentation de M. Aurès repose sur un grand nombre de faits curieux parfaitement observés.

M. Fillioux, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, a lu un travail intitulé : *Les Thermes d'Évaux.*

Les seuls bains antiques qui aient été signalés dans le département de la Creuse se trouvaient à Évaux, l'*Evaunensis vicus* de Grégoire de Tours. Des fouilles ont fait reconnaître l'antique établissement thermal; malheureusement, celles qui furent exécutées de 1831 à 1847 ne furent pas soumises à une direction scientifique; toutefois M. Fillioux, grâce à d'actives et intelligentes investigations, grâce à divers fragments conservés au musée de Guéret, est parvenu à écrire une intéressante monographie des Thermes d'Évaux.

Se fondant sur un fragment d'inscription en lettres de la meilleure époque, l'auteur croit pouvoir attribuer les ruines d'Évaux au commencement de l'empire romain. L'objet capital retrouvé dans ces fouilles, c'est une patère profonde de bronze, sur le manche de laquelle M. Fillioux reconnaît le nom de la divinité topique dont dériverait celui d'Évaux. Cette inscription en caractères pointillés, comme on en voit sur tant de coupes d'argent, et notamment sur celles découvertes au Villeret, près Berthouville, arrondissement de Bernay, est ainsi conçue :

VIM·CVRO·FIRMI
LIB IVAV
V.S.L.M.

Ivau, suivant le conservateur du musée de Guéret, serait un nom gaulois qui aurait donné plus tard l'*Evaunensis vicus* de Grégoire de Tours et l'*Evahonum* des chartes du moyen âge. C'est fort possible; toutefois je n'oserais pas garantir la certitude de l'ingénieuse hypothèse de M. Fillioux. Ce mot IVAV est-il complet? Ne pourrait-il avoir une signification autre que celle qui lui est attribuée par ce savant? A la vérité, M. Fillioux aurait pu rappeler que sur deux patères profondes et sur une petite écuelle d'argent de la trouvaille du Villeret rappelées plus haut, Mercure reçoit les épithètes *can* ou *caneto*, qui, d'après un autre monument de la même provenance,

Digitized by Google

sont des abréviations de *Canetonnensis* alias *Kanetonnensis*, qu'on s'accorde à regarder comme l'indication de la localité où était adoré ce dieu; mais l'assimilation ne serait pas complète. *Canetonnensis*, placé après le nom de Mercure, ne peut indiquer qu'une localité du nom de *Caneto*, tandis que IVAV n'est pas nécessairement un nom de divinité topique. L'hypothèse de M. Fillioux n'en mérite pas moins la sérieuse attention des archéologues, et une inscription plus explicite viendra peut-être quelque jour en démontrer la justesse.

M. Hugues Imbert, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a donné lecture d'une *Notice sur l'église collégiale de Saint-Maurice d'Oiron.* Les célèbres vases de terre, longtemps désignés par les curieux sous le nom de *faïences de Henri II*, et qui ont été fabriqués en Poitou, comme l'a démontré il y a quelques années M. Benjamin Fillon, ont rendu familier le nom de la seigneurie d'Oiron, siége de cette industrie, dont les œuvres élégantes sont si recherchées depuis trente ou quarante ans. Ce fut sous l'inspiration d'Hélène d'Hangest-Genlis, femme d'Artus Gouffier, seigneur de Boisy et d'Oiron, grand maître de France, frère de l'amiral Bonnivet, que furent fabriqués ces vases; on doit aussi à cette dame, qui avait des goûts d'artiste, de la gratitude pour avoir continué la construction de la collégiale d'Oiron, commencée en 1517 par son mari, mais qui ne fut terminée qu'en 1550 par son fils Claude Gouffier, grand écuyer de France. Les éléments de la notice sur cet édifice, due à M. Imbert, ont été puisés aux meilleures sources, c'est-à-dire dans le chartrier d'Oiron et dans la collégiale elle-même. L'auteur n'a pas négligé d'ailleurs, il nous l'apprend lui-même, d'emprunter quelques indications aux importants travaux publiés sur Oiron par MM. Benjamin Fillon, de Chergé, de Longuemar et Beauchet-Filleau. Ses recherches ont été fructueuses, et sa *Notice*, sagement écrite, fait parfaitement connaître un intéressant monument de la première moitié du XVIe siècle.

Malgré les dévastations de 1568, la collégiale d'Oiron a conservé quatre tombeaux ornés de sculptures, parmi lesquels on citera ceux du trop célèbre amiral Bonnivet et de Claude Gouffier qui termina la collégiale. Le second de ces tombeaux est dû à Jean Juste, comme il appert d'une quittance découverte par M. B. Fillon, dans laquelle l'artiste confesse, le 10 février 1558, «avoir receu de Mgr Le Grand «la somme de 25 livres tournois pour les vacations d'avoir achevé

Digitized by Google

« de pollir et assir la sépulture du dict seigneur (alors vivant) et de « deffuncte madame La Grand. » Je n'aurais que des éloges à adresser à M. Imbert pour cette excellente monographie, s'il n'avait pas été par trop sobre d'indications. Trouvant sur son chemin le nom de Jean Juste, M. Imbert aurait dû nous apprendre si ce personnage appartenait, comme tout porte à le croire, à la célèbre famille des Juste de Tours. S'est-il tu sur ce point parce qu'il a supposé qu'on ne pouvait en douter? je ne sais; mais on aurait aimé avoir son avis sur ce point intéressant de l'histoire de l'art en France. Malgré toutes ses recherches, M. Imbert, qui a retrouvé l'acte de fondation de la collégiale d'Oiron, n'a pu découvrir le nom de l'architecte de cet édifice, qu'on voudrait visiter sa Notice à la main; cependant il croit pouvoir l'attribuer à André Aury, maître maçon, qui construisit, en 1512, la jolie chapelle du château de Thouars.

Si l'on imprime la remarquable Notice de M. Imbert, je lui demanderai de la compléter en y ajoutant la transcription des inscriptions funéraires qu'avec raison il n'a pas cru devoir donner dans un morceau destiné à une lecture. On les trouverait avec intérêt dans ce travail, sur lequel je m'arrêterais encore pour parler des boiseries, des tableaux, etc. si je n'avais à songer à d'autres écrits non moins importants qui réclament leur place.

M. l'abbé Grasilier, membre de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, chapelain du Carmel de Saintes, a donné lecture d'une notice intitulée : *L'église de l'abbaye de Saintes et son cavalier*. Après avoir étudié avec une sage critique la question de la date de la construction de l'église de l'abbaye de Notre-Dame-hors-les-Murs de Saintes, M. l'abbé Grasilier a traité dans cette notice un sujet qui a souvent exercé la sagacité des archéologues.

Parmi les bas-reliefs qui décoraient la façade de l'église abbatiale de Saintes, il en était un sur lequel figurait un personnage à cheval, aux pieds duquel on en voyait un autre dans l'attitude la plus humble. Ce cavalier, qui a disparu depuis longtemps, mais dont la place est encore marquée sur la muraille, au-dessus du personnage qu'il foulait presque aux pieds, lequel se voit encore, ce cavalier, dis-je, est resté populaire à Saintes, où on le prend généralement pour Geoffroy Martel; mais il a reçu bien d'autres désignations: pour les uns, c'était le cavalier de l'Apocalypse; pour d'autres, le cavalier céleste qui terrassa Héliodore au moment où il portait une

Digitized by Google

main sacrilége sur les trésors du temple; on en fit aussi un saint Martin, un saint Georges, Pépin, Charlemagne, puis enfin une personnification du triomphe du Christianisme, vainqueur pacifique de l'Erreur, représentée par le personnage placé à ses pieds. Cette dernière opinion, émise dans le *Bulletin religieux de la Rochelle*[1], sans être tout à fait la vérité, s'en approchait beaucoup, ainsi que le fait remarquer l'abbé Grasilier, car, si le cavalier ne personnifie pas le Christianisme, il représente l'empereur Constantin, c'est-à-dire le prince qui fit triompher la Croix en la plaçant sur le Labarum.

Désormais, il n'y a plus à hésiter. En préparant un cartulaire qu'il publie en ce moment même, M. l'abbé Grasilier a découvert, c'est le mot propre, la signification de ce bas-relief, dans une charte de la fin du XIIe siècle, où un chevalier nommé Guillaume David, bienfaiteur de l'abbaye de Saintes, désigne le lieu de sa sépulture au pied de l'église, par ces mots, *sous le Constantin de Rome, à la partie droite de l'église.*

Il y a lieu de féliciter M. l'abbé Grasilier; le savant ecclésiastique, en expliquant le cavalier de Saintes, en explique bien d'autres qui se voient sur le portail d'un assez grand nombre d'églises de l'Aquitaine. Toutefois il ne faut pas se hâter de croire que le mystère soit éclairci dès à présent pour toutes les églises où se voient des sujets analogues, comme Saint-Étienne-le-Vieux de Caen et la cathédrale d'Autun. C'est du moins ce qui a été établi dans une discussion à laquelle ont pris part MM. J. Quicherat, Châtel, F. de Guilhermy et Chabouillet. La différence des attributs, a fait remarquer M. Quicherat, s'oppose à l'assimilation qu'on serait tenté de faire entre les bas-reliefs de la Guyenne et ceux des autres régions de la France.

M. le docteur Foulon, membre de la Société archéologique de Nantes, a lu un mémoire intitulé : *Télégraphes gallo-romains.*

Il existe dans la Vendée plusieurs tours remontant à l'époque romaine, offrant l'aspect de vieux moulins à vent, que quelques archéologues supposent avoir été construites à usage de signaux. M. Benjamin Fillon a même fait remarquer, dans le livre intitulé *Poitou et Vendée*, que ces tours se correspondaient visiblement. Voici un archéologue qui en signale deux en Bretagne, désignées

[1] Numéro du 17 février 1867.

Digitized by Google

dans le pays sous le nom de *masses;* ce sont les tours de Treveday et de Saint-Donatien, selon lui, uniques dans le département de la Loire-Inférieure où il les rencontre, inédites et semblables à celles de la Vendée. M. Foulon s'efforce de démontrer que la *Tour de Treveday,* la mieux conservée des deux, est un télégraphe aérien et alphabétique conforme à la description de Végèce. Ces télégraphes, ajoute-t-il dans la conclusion, tombés en désuétude à la fin de la domination romaine, ne différaient qu'en tant que perfection de celui inventé par Claude Chappe en 1792, et remplacé en 1846 [1]. Malgré l'étau sous lequel M. Foulon tient son lecteur par la rigueur d'une dialectique aussi serrée que concise, j'essayerai de résister à ce *compelle intrare.* Si Végèce a parlé fort clairement de tours à signaux, il n'a nullement donné le droit de supposer que les anciens aient connu l'invention de Chappe. Autre chose est de convenir de certains signaux pour donner des nouvelles en gros, ou d'avoir un alphabet télégraphique pouvant donner les détails les plus précis au moyen de phrases. Sans se piquer de connaissances spéciales, n'est-il pas évident que la télégraphie Chappe ne pouvait être inventée qu'à une époque où l'on connaissait les lunettes d'approche? Voici le passage de Végèce : « Aliquanti in castellorum aut urbium turribus appen- « dunt trabes : quibus aliquando erectis, aliquando depositis, indicant « quæ geruntur [2]. » Quoi qu'il en soit, l'idée de Chappe est en germe dans Végèce, et je ne nie pas que les *masses* observées par le docteur Foulon ne soient pas d'antiques télégraphes militaires ; mais je ne voudrais pas affirmer, dès à présent, que ces tours aient été construites expressément à cet usage. Végèce ne parle pas de tours *ad hoc;* il dit que l'on plaçait les poutres indicatives sur les tours des villes ou des châteaux, mais non qu'on dût en construire exprès à usage de télégraphes; en un mot, il ne parle pas de télégraphes permanents, mais de télégraphes temporaires. Surtout Végèce ne dit pas que ces télégraphes aient été aussi discoureurs que ceux dont on a vu longtemps les grands bras s'agiter mystérieusement dans les airs. M. Benjamin Fillon a promis, nous apprend M. Foulon, d'étudier les nombreuses *masses* de la Vendée; si cette exploration sur une grande échelle vient confirmer les vues du docteur Foulon, malgré le silence

[1] L'auteur veut parler du télégraphe électrique ; mais il rajeunit d'un an l'application en France de cette merveilleuse invention ; si nous ne nous trompons, dès l'année 1845, un télégraphe électrique fut établi sur la ligne de Paris à Rouen.

[2] *De re militari*, III, 5, *ad calcem.*

Digitized by Google

des textes, nous ne serons pas des derniers à nous rendre. En attendant, nous nous contenterons de louer ce travail, qui a captivé l'attention de l'assemblée, bien que l'auteur lui-même ne prétende pas élever encore ses hypothèses à l'état de vérités démontrées.

M. Goudon de Lalande, vicomte de L'Héraudière, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a donné lecture d'une *Description de l'église de Villesalem.* Près de la petite ville de la Trémouille, sur la route du Blanc, on distingue un humble clocher qui couronne l'un des plus beaux édifices religieux du Poitou. Cet édifice, c'est l'ancien prieuré de Villesalem de l'ordre de Fontevrault, dont la fondation remonterait aux temps de Guillaume X, duc d'Aquitaine, et dont ce qui subsiste appartient à la période de transition. Ce joyau roman, dont chaque pierre est ciselée comme une guipure, dit M. de L'Héraudière, transformé en exploitation rurale, doit bien plus sa détérioration à cette circonstance qu'à l'action des siècles. La description de M. de L'Héraudière est l'œuvre d'un archéologue qui paraît très-versé dans l'histoire de l'architecture au moyen âge; je lui reprocherai seulement d'éviter trop soigneusement les dates et d'oublier qu'il n'écrit pas seulement pour des Aquitains. Ainsi, après avoir parlé de lettres importantes relatives au prieuré de Villesalem, données par Pierre II, évêque de Poitiers, sous Guillaume X, l'auteur néglige d'en donner la date, bien que quelques lignes plus bas il nous apprenne que ce fut probablement peu d'années après qu'elles eurent été écrites qu'on jeta les fondements de l'édifice qu'il fait connaître, de sorte qu'on voit bien que, s'il s'agit du dernier duc d'Aquitaine, cet événement remonterait au commencement du XIIe siècle, mais qu'on n'a cependant qu'un renseignement insuffisant, attendu que l'on n'est pas d'accord sur le numérotage de ces princes. Le caractère principal de cette église est une sobriété excessive à l'intérieur, surtout si on la compare avec la profusion de l'ornementation extérieure. Une excellente reproduction de la façade ne dément pas les éloges que donne à cette partie de l'édifice M. de L'Héraudière, dont le travail en mérite autant que ces remarquables sculptures.

SÉANCE DU 31 MARS 1869.

M. Buhot de Kersers, membre de la Société des antiquaires du centre, a donné lecture d'un travail intitulé : *De quelques dates d'ar-*

Digitized by Google

chitecture religieuse dans le département du Cher. Les archéologues qui s'occupent aujourd'hui de l'étude de l'architecture au moyen âge sont dans une très-bonne voie. Ne se contentant plus de notions vagues comme ce fut longtemps l'usage, ils demandent à l'observation et à la comparaison les moyens de s'instruire de la date des édifices. M. Buhot de Kersers appartient à cette école sérieuse à laquelle on doit déjà tant d'exactes et de précieuses informations. Dans le travail qu'il a lu cette année à la Sorbonne, il a voulu décrire rapidement de rares monuments aujourd'hui existants dont l'âge est connu avec certitude, afin d'arriver ainsi à préciser, pour le département du Cher, certains faits jusqu'à ce jour demeurés dans l'obscurité ou l'incertitude. Le travail de M. Buhot de Kersers, qui paraît très au courant des publications qui ont de nos jours porté la lumière sur bien des points controversés, se termine par un coup d'œil sur le style des divers monuments encore subsistants dans le département du Cher, dont les aperçus sont d'un grand intérêt et dans lequel on trouvera beaucoup de faits intéressants pour l'histoire de l'architecture.

M. Morel, membre de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, a donné lecture d'une *Note sur la découverte à Lignon d'une sépulture de l'âge de la pierre polie.* Le recueil des lectures de l'année 1866, publié en 1867, contient un *Rapport* de M. Morel sur des fouilles exécutées en 1863 dans un cimetière gaulois à Somsois, arrondissement de Vitry-le-François. Aujourd'hui le même antiquaire nous donne les détails les plus circonstanciés sur des fouilles exécutées par ses soins dans le voisinage de Somsois à Lignon, qui lui ont révélé une sépulture à ustion qu'il suppose « d'une « époque remontant à trois ou quatre mille ans, peut-être plus, » et qu'il nomme l'*âge de la pierre polie.* On retrouvera dans la *Note* les qualités qui ont valu au *Rapport* de 1866 les honneurs de l'impression dans le recueil des lectures. M. Morel s'y est montré observateur soigneux et méthodique; mais la sépulture de Lignon, qui ne contient que des instruments de pierre, hachettes, couteaux et quelques ossements, n'offre pas l'intérêt du cimetière gaulois de Somsois, et puis, s'il faut tout dire, c'est avec regret que je vois M. Morel se hâter de donner une date, même élastique, à des vestiges qui longtemps encore se refuseront à toute classification rigoureusement chronologique.

Digitized by Google

M. Moutié, président de la Société archéologique de Rambouillet, a envoyé à la Sorbonne une *Notice sur le château de Chevreuse et les deux chapelles de Sainte-Marie-Madelaine*, extraite d'un ouvrage intitulé : *Chevreuse; recherches historiques, archéologiques et généalogiques*. En l'absence de M. Moutié, M. Huillard-Bréholles, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, a bien voulu donner lecture de ce travail, qui fait honneur au zélé président de la Société archéologique de Rambouillet. Célèbre par son importance au temps de la féodalité, comme par la beauté de la vallée qu'il domine, ainsi que par les noms de ses nobles possesseurs, parmi lesquels on ne peut pas oublier le regrettable duc de Luynes, le château de Chevreuse n'est plus qu'une ruine vénérable; mais M. Moutié y a trouvé assez de vestiges de sa splendeur passée pour le faire revivre en quelques pages. Espérons que l'ouvrage dont cette notice a été détachée sera bientôt publié. Il le serait déjà certainement si la mort n'avait pas enlevé avant le temps le plus illustre des seigneurs de Chevreuse.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a donné lecture d'un travail intitulé : *Étude sur quelques types de sépultures constatées en Maine-et-Loire et en partie déposées au musée d'Angers*. Après les monuments en ruines, des tombeaux et encore des tombeaux; il ne faut pas s'en étonner. Comme l'a très-bien dit M. Godard-Faultrier lui-même, la tombe n'est-elle point la pourvoyeuse ordinaire de l'archéologue? On fouillera encore longtemps les tombeaux avant de leur avoir arraché tous les secrets qu'ils recèlent. Dans ce travail, M. Godard-Faultrier, après une revue de divers modes de sépultures observés dans le département qu'il habite, s'étend avec complaisance sur un vase de bronze en forme d'aiguière dont l'anse élégante porte diverses sculptures, et notamment la représentation d'un instrument qu'il croit n'être autre que l'*ascia*. S'agit-il donc véritablement d'un vase funéraire? Le dessin qui le figure ne nous montre pas la forme qu'on donnait d'ordinaire aux récipients des cendres. D'autre part, l'assimilation de l'instrument ambigu qui décore ce vase avec l'*ascia* funéraire est-elle exacte? Je n'en suis pas persuadé; quoi qu'il en soit, je ne suivrai pas M. Godard-Faultrier dans ses conjectures sur la signification de ce symbole; c'est une énigme qui n'a pas encore trouvé son Œdipe; j'aime mieux, en terminant, constater que le travail du

Digitized by Google

conservateur du musée d'Angers est d'ailleurs plein de faits intéressants très-bien observés.

M. Millescamps, membre du Comité archéologique de Senlis, donne lecture d'une *Note*, composée par lui en collaboration avec M. Hahn, son confrère, *sur la voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga.* Il est impossible de se former une opinion sur la question traitée par MM. Millescamps et Hahn, si l'on n'a pas suivi sur le terrain les divers tracés qu'ils y ont reconnus. D'ailleurs, on a déjà traité à la Sorbonne la question de l'emplacement de Litanobriga; en 1867, M. l'abbé Caudel, dans une *Étude sur les voies romaines du pays des Silvanectes*, déclarait que la Commission de topographie des Gaules, «qui semble n'être pas éloignée «de placer Litanobriga à Chantilly, c'est-à-dire dans les environs «de cette localité, ne serait pas si loin de la vérité[1].» Aujourd'hui les deux confrères de M. l'abbé Caudel examinent son travail, dont ils n'acceptent pas toutes les conclusions, et dont ils s'écartent notamment en ce qui concerne l'introuvable Litanobriga. La conséquence rigoureuse de leur tracé serait de placer cette ville, non plus à Creil, à Pont-Saint-Maxence, à Verneuil, à Chantilly, etc. mais bien au lieu dit *le Petit-Pont*, en face de la chaussée de Morancy. Cette identification, selon ces messieurs, serait justifiée par la présence de la chaussée de Morancy au delà de la rivière, par les noms de *lieux dits*, par les vestiges d'antiques constructions récemment disparues, et sur la tradition orale. Si l'on ne peut de son cabinet se prononcer sur une question qui, je l'ai déjà dit, ne peut être bien comprise que sur les lieux, on est toujours en droit de rappeler les principes de la critique; or je crois que MM. Millescamps et Hahn se font des illusions sur la valeur des noms de *lieux dits* et de la tradition orale. Savent-ils bien à quelle date remontent ces appellations et ces traditions orales qu'ils invoquent? Le nom de Litanobriga, disent-ils, ne s'est pas effacé jusqu'à la dernière lettre des lieux où ils croient retrouver cette station, puisque, dans le voisinage du lieu dit *le Petit-Pont*, existe *le Lys*, «village situé, il est vrai,» disent-ils, «à 2 kilomètres de l'Oise, «mais qui paraît s'être déplacé.» Que le village se soit déplacé, la chose est possible, ainsi que MM. Millescamps et Hahn le montrent

[1] Lectures de 1867, dans le volume publié en 1868, voy. p. 93.

Digitized by Google

à l'aide de textes assez concluants; mais que *Litanobriga* soit devenue *le Lys*, j'avoue que c'est ce qui me paraît difficile à établir.

Il y a deux ans, à la Sorbonne, dans la séance du 24 avril, à la suite d'une discussion soulevée par la lecture de M. l'abbé Caudel, l'assemblée avait paru pencher vers l'opinion qui place Litanobriga à Pont-Saint-Maxence, nom qui aurait conservé le souvenir de la finale *Briga*, qui signifie *Pont* en celtique selon quelques auteurs. Si *Brig* ou *Briga* signifie en effet *Pont*, cet argument aurait pu être invoqué également par MM. Millescamps et Hahn, qui placent Litanobriga au *Petit-Pont;* si ces archéologues ne s'en sont pas servis, c'est sans doute qu'ils pensent, comme d'autres savants, et notamment M. de Bellaguet[1], que l'on a cru à tort que *Brig* ou *Briga* signifiait *Pont*, attendu que ce serait plutôt *Briva* qui aurait eu ce sens? Je les félicite de cette réserve, et je saisis avec plaisir cette occasion de montrer une fois de plus que, s'il est loisible de se servir du peu que nous savons de la langue celtique, c'est une arme dangereuse dont il ne faut user qu'à bon escient. Je ne sais si les deux savants Silvanectes ont réellement trouvé l'emplacement de Litanobriga, mais ce que je puis assurer, c'est qu'en dépit des observations que je me suis permis de leur adresser et qu'ils prendront en bonne part, je l'espère, la lecture attentive de leur travail m'a montré que leur système avait été édifié avec une conscience digne des plus grands éloges.

M. l'abbé Baudry, membre de la Société d'émulation de la Vendée, curé du Bernard, a donné lecture d'un *Rapport sur les XIe, XIIe et XIIIe puits funéraires de Troussepoil, commune du Bernard.* Voici plusieurs années que M. l'abbé Baudry poursuit, avec une persévérance digne d'éloges, ses investigations sur les puits funéraires découverts par lui sur le territoire de la paroisse du Bernard. Les efforts du savant ecclésiastique ont été couronnés de succès; ces puits, interrogés avec sagacité, lui ont révélé bien des particularités curieuses de la vie de nos ancêtres. D'intéressants rapprochements entre les vestiges retrouvés par lui et les passages d'auteurs de l'antiquité donnent de l'intérêt aux descriptions de M. l'abbé Baudry, qui avait apporté à la séance une curieuse figurine de Vénus en terre cuite provenant du XIe puits funéraire.

[1] Voyez Roget, baron de Bellaguet, *Glossaire gaulois*, t. Ier de l'*Ethnographie gauloise*, n°s 261 et 262, p. 214 et 215.

Digitized by Google

A la suite de cette lecture, une discussion non moins intéressante s'est élevée entre M. l'abbé Cochet, d'une part, et MM. Quicherat, Buhot de Kersers et de Cessac, de l'autre. Selon M. l'abbé Cochet, les puits en question pourraient bien avoir usurpé l'épithète *funéraires;* mais des découvertes d'ossements et même une fois d'un cercueil dans des puits funéraires, l'observation d'exemples de ce mode de sépultures en Berry, dans la Creuse, et récemment au mont Beuvray, près d'Autun, paraissent contredire le scepticisme du savant auteur de *la Normandie souterraine.*

M. Jules Quicherat, membre du Comité impérial des travaux historiques, professeur à l'École des chartes, a donné lecture d'un mémoire envoyé par M. Tholin, correspondant du Ministère de l'instruction publique et archiviste du département de Lot-et-Garonne. Ce mémoire, intitulé *L'église de Saint-Victor* (Loire), est la description d'une importante église romane, siége d'un prieuré dépendant de Cluny, fondé avant le XIe siècle. Toutefois les contre-forts, les voûtes, la brisure des courbes, sont, suivant M. Tholin, des indications qui ne permettent pas de faire remonter la construction de Saint-Victor au delà de l'an 1000. On pourrait, dit-il, attribuer à la deuxième moitié du XIe siècle cette église, destinée à être démolie pour faire place à une neuve. Le jeune savant, qui a étudié avec amour ce vénérable édifice, termine son travail en exprimant le vœu que la Commission des monuments historiques puisse le sauver, et que l'on applique à sa restauration les sommes réunies pour jeter les fondations de l'édifice projeté. L'assemblée, en applaudissant l'excellente monographie de M. Tholin, s'est associée à ses conclusions. M. Tholin promet un archéologue distingué. Sa description témoigne d'études sérieuses. Ancien élève de l'École des chartes, M. Tholin a profité des leçons du savant professeur qui a bien voulu donner lecture de son travail; comme son maître, il appartient à cette école dont nous parlions plus haut, qui tend à introduire la méthode et la précision dans l'archéologie monumentale. Un plan, des coupes et la vue pittoresque d'une des arcades accompagnent le travail de M. Tholin et permettent de contrôler ses assertions.

M. Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, a envoyé un mémoire dont un de ses con-

Digitized by Google

frères a bien voulu donner lecture en son absence. Sous le titre de *Notice archéologique sur la découverte de deux fours à potier de l'époque gallo-romaine*, M. Magen a donné un travail bien étudié sur deux de ces établissements industriels, dont on a d'ailleurs retrouvé beaucoup de vestiges dans la Gaule. Ceux-ci ont été découverts l'an dernier, aux environs d'Agen, sur le plateau de Bellevue, qui, nommé *Pompejacum* dans les légendes locales, pourrait bien avoir été l'Agennum gaulois, selon M. Magen, qui se propose d'étudier quelque jour cette question de géographie historique.

On lira avec intérêt ce travail consciencieux, dont deux photographies rendent les détails techniques intelligibles pour tout le monde.

M. A. Carro, membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, section de Meaux, a donné lecture d'une notice intitulée : *Le château de Nantouillet*. Située tout proche du collége de Juilly, la résidence du chancelier Duprat n'est plus qu'une ferme, mais cette ferme a conservé des vestiges fort intéressants du château, qui fut élevé de 1520 à 1525, alors que son possesseur était dans tout l'éclat de ses hautes dignités et que florissait le style de la Renaissance. M. Carro a fort spirituellement dépeint cet édifice, où l'on se serait difficilement cru chez un prince de l'Église, où la chapelle, réduite aux plus modestes proportions, n'est qu'un oratoire, et où l'on voit les armoiries du chancelier, les hermines qui rappellent la suprême dignité judiciaire, mais où l'on chercherait vainement une croix, une crosse, une mitre, un chapeau, qui pourraient rappeler que le puissant ministre de François Ier était aussi archevêque, cardinal et légat du pape. L'auteur a-t-il suffisamment décrit Nantouillet pour des archéologues? Je ne le crois pas; M. Carro me paraît cette fois avoir voulu plaire plutôt qu'instruire; s'il livre cette notice à l'impression, il lui sera facile de caractériser avec plus de précision l'architecture de la résidence du chancelier Duprat. On s'était du reste plusieurs fois occupé de ce château avant M. Carro. Feu du Sommerard, le célèbre amateur dont les collections formèrent le noyau du musée de Cluny, le mit en lumière pour la première fois, et on en trouvera une bonne description dans le *Magasin pittoresque* [1], recueil qui, malgré ses allures modestes, contient, on le sait, d'excellents travaux.

[1] Voyez année 1842, p. 225 et suiv. — Voyez aussi, dans l'année 1833, p. 364, deux articles ornés de gravures.

Digitized by Google

Je remarque même, en parcourant le second en date des articles consacrés au château de Nantouillet par ce journal, que l'auteur anonyme auquel on le doit est en contradiction sur un point assez important avec M. Carro. Le savant membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne pense que la grosse tour en briques décapitée que l'on nomme encore le *donjon* est un débris d'un château qui aurait précédé celui du chancelier Duprat; au contraire, selon l'article auquel nous renvoyons le lecteur, les tours de briques dont il subsiste des vestiges, et notamment ce donjon, appartiendraient à la même époque que le reste des bâtiments. Je ne juge pas cette question; mais j'ai cru devoir la soumettre à M. Carro. Ce savant fera peut-être usage de cette observation en remaniant ce travail, qui, n'oublions pas de le dire, a été écouté avec intérêt par l'assemblée, et tout particulièrement par celui qui écrit ces lignes.

M. Dupré, membre de la Société des sciences, lettres et arts de Loir-et-Cher, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Les fortifications du vieux Blois.* Il est intéressant de voir se dérouler, sous la plume savante de M. Dupré, le tableau des destinées de ces remparts, inutiles depuis si longtemps que, dès le XVIe siècle, on les affermait à des particuliers. Il n'en reste plus aujourd'hui que des vestiges sans importance, l'administration les ayant fait détruire pour dégager et embellir les abords de la cité. Fait avec des documents empruntés aux Archives, ce travail, où l'archéologue et l'historien se donnent la main, serait un utile supplément à toutes les histoires de la ville de Blois. M. Dupré s'y est montré digne d'être le bibliothécaire d'une ville qui a donné naissance à tant d'écrivains et d'érudits distingués.

M. Armand Parrot, secrétaire archiviste de la Société académique de Maine-et-Loire, a donné lecture d'un compte rendu de *Fouilles archéologiques exécutées à Angers* sous sa direction.

M. Parrot l'a très-bien dit, pour tracer un tableau complet de l'agglomération de monuments remontant à la fin de l'époque romaine pour descendre jusqu'à l'année 1793, il faut attendre que le dernier coup de pioche ait été donné dans ce sol si riche en souvenirs historiques. Le zélé secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire s'est donc contenté de donner un inventaire som-

Digitized by Google

maire des richesses mises au jour par ses soins. Mais cet inventaire, illustré par de nombreuses photographies admirablement exécutées sur une grande échelle et commenté par de lumineuses explications orales, a captivé vivement l'assemblée, dont M. Godard-Faultrier s'est fait l'organe en déclarant que ces fouilles n'auraient pu être dirigées avec plus de zèle et de méthode. Il est à souhaiter que ces photographies soient quelque jour publiées par M. Parrot. D'après ce que nous savons déjà, soit par une communication précédente de ce savant, soit par celle de M. Godard-Faultrier, qu'on pourra lire dans le Recueil des mémoires lus à la Sorbonne, qui vient de paraître [1], grâce aux richesses de la place du Ralliement, ainsi que l'a fait remarquer en terminant M. Parrot, Angers pourra offrir aux archéologues de rares spécimens de l'art des générations qui se sont succédé sur son sol depuis plus de quatorze cents ans.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1869.

M. de Cessac, président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, lit un mémoire intitulé : *Les divers modes de sépultures usités dans le département de la Creuse.* L'an dernier, M. Fillioux, conservateur du musée de Guéret, lisait à la Sorbonne un travail intitulé *Les urnes cinéraires du département de la Creuse*, que l'on trouvera dans le Recueil des mémoires publiés cette année [2]. Traitant dans leur ensemble les modes de sépultures de la même région, M. de Cessac a dû forcément revenir sur quelques faits signalés déjà par son devancier; cependant ce résumé, clairement exposé et divisé méthodiquement, contient beaucoup d'observations propres à l'auteur. On y a remarqué le chapitre consacré à des puits certainement funéraires, car la plupart contenaient non-seulement des débris de plusieurs urnes de verre, mais des urnes et des ossements. M. de Cessac, avant de lire cette notice, était donc autorisé à affirmer, comme on l'a vu plus haut, qu'il existait des puits funéraires dans la Creuse; malheureusement, peu des nombreux puits signalés par M. de Cessac ont été fouillés. Il serait intéressant que quelques-uns de ces curieux monuments le fussent aussi consciencieusement que l'ont été ceux de Troussepoil,

[1] Voyez *Mémoires lus à la Sorbonne en 1868*, p. 29. Paris, 1869.
[2] Voyez volume cité dans la note précédente, p. 93.

Digitized by Google

car non-seulement on y recueillerait de nombreux vestiges du mobilier de nos ancêtres, mais on arriverait à corroborer l'opinion qui veut que ces puits aient été funéraires.

M. Morize, membre de la Société archéologique de Rambouillet, a donné lecture d'une *Note sur des peintures murales découvertes en 1868 dans l'église de Bullion.* Ces peintures ont été signalées à la Société archéologique de Rambouillet, au mois de décembre dernier, par un de ses membres, M. Vitry, curé de Bullion, commune de l'arrondissement de Rambouillet, qui se nomma jadis *Bocleium*, *Boolun* et *Boullon.* Cachées, comme il est arrivé dans tant d'endroits, sous un épais badigeon, ces peintures ont été dégagées par les soins intelligents de cet ecclésiastique, dont on ne saurait trop louer le zèle. Ce n'est pas à la famille du surintendant de Bullion que l'on doit ces peintures. Claude de Bullion ne devint possesseur de la seigneurie de Boullon (à laquelle il imposa son nom, nous apprend M. Morize) qu'en 1611, et les peintures retrouvées par M. l'abbé Vitry sont de 1542; mais l'auteur de la note n'a pas encore pu retrouver le nom du seigneur qui les fit exécuter, bien que ses armoiries soient fort bien conservées.

Le travail de M. Morize est une bonne monographie de cette église, qu'il a décrite en même temps qu'il en faisait connaître les peintures, sur le mérite desquelles on aurait aimé à avoir son avis. C'est sans doute par modestie que M. Morize s'est abstenu dans cette circonstance, car non-seulement il a fort exactement décrit les sujets empruntés aux Saintes Écritures qui sont peints dans cette église, mais il a même pris le soin de faire connaître les procédés dont s'est servi l'artiste inconnu auquel on les doit. Si ce travail est imprimé, il faut espérer que M. Morize le complétera par une appréciation que l'on regrette de n'y pas rencontrer.

M. Fleury, secrétaire général de la Société académique de Laon, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Découverte de chapiteaux mérovingiens à Chivy.* L'église de Saint-Pierre-de-Chivy, près Laon, ne mériterait pas d'attirer l'attention, si l'on n'y avait découvert récemment « une série de dix-huit chapiteaux de forme archaïque, « dont trois seulement étaient visibles sous une couche épaisse et « multiple de badigeon. » On doit cette découverte, ainsi qu'a eu le soin de le dire M. Fleury, à un jeune artiste de Laon, M. Midoux,

Digitized by Google

dont le nom n'est pas inconnu des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* [1].

C'est surtout par une ingénieuse comparaison entre les bijoux mérovingiens et le style et l'ornementation de ces chapiteaux, que M. Fleury établit la date reculée qu'il ne craint pas de leur assigner. On ne peut nier la justesse de l'axiome émis par le savant secrétaire de la Société académique de Laon, à savoir que l'art est un à chaque époque; mais la conséquence qu'il en tire en ce qui concerne les chapiteaux de Chivy est-elle exacte? c'est autre chose. Il y a loin d'une fibule, d'un anneau d'or finement exécuté, à un lourd chapiteau de pierre; aussi, quelle que soit la logique des déductions de M. Fleury, n'oserais-je pas dès aujourd'hui conclure que les chapiteaux de Chivy soient de l'époque mérovingienne. De nombreuses planches fort bien exécutées accompagnent le travail de M. Fleury, mais il en faudrait d'autres encore pour que sa démonstration fut décisive. On voudrait pouvoir comparer les oiseaux, les fleurons des chapiteaux, avec des représentations analogues empruntées aux bijoux mérovingiens que nous rendent de temps à autre les tombes. En attendant cette justification, il est du devoir du rapporteur de constater que l'assemblée a écouté avec la plus sympathique attention le mémoire de M. Fleury.

M. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais, a donné lecture d'un mémoire accompagné de cinq planches, intitulé : *La salle des thèses de l'Université d'Orléans*. Il s'agit ici d'un acte autant que d'un travail scientifique; c'est un plaidoyer, non pas *pro domo sua*, mais pour la salle vénérable des thèses de l'Université d'Orléans, qu'a voulu faire M. de Molandon. Cet édifice est menacé de destruction. Émus à cette nouvelle, les amis des antiquités nationales, qui sont nombreux à Orléans, réunissent à l'envi leurs efforts pour la sauver; le président de la Société archéologique devait s'associer à cette ligue conservatrice; M. de Molandon n'a pas manqué à ce qu'il a considéré comme un devoir, et s'est empressé de rédiger le travail dont on vient de lire le titre. C'est un excellent *mémoire à consulter*. En retraçant à grands traits l'his-

[1] MM. Midoux et Matton ont partagé *ex æquo* le prix de 1867 avec M. Bulliot au concours des Sociétés savantes, pour leur étude sur les filigranes des papiers en France aux XIVe, XVe et XVIe siècles. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 332.)

Digitized by Google

toire de l'Université d'Orléans, en rappelant les noms illustres qui l'ont illustrée, en décrivant la salle des Thèses avec la science d'un architecte archéologue, M. de Molandon a fait comprendre à son auditoire qu'il serait déplorable que le marteau des démolisseurs vînt faire disparaître ces murs vénérés par les Orléanais. Malheureusement ce ne seront pas des archéologues qui décideront cette question; aussi doit-on féliciter M. Boucher de Molandon d'avoir été interrompu dès les premiers mots par l'entrée de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, qui, après avoir pris place au fauteuil de la présidence et prié le président de la Société archéologique de l'Orléanais de reprendre sa lecture, l'a écoutée jusqu'à la fin en donnant des marques non équivoques d'une sympathique attention.

Le mémoire terminé, le Ministre, après avoir félicité l'auteur, a bien voulu lui promettre d'user de son influence pour arriver au résultat si ardemment souhaité dans l'Orléanais et dont M. de Molandon s'est fait l'éloquent interprète. Ministre, M. Duruy veille aux choses de l'avenir; historien, il s'intéresse à celles du passé. « Si l'assemblée, » ajoute Son Excellence, dont nous tâchons de citer les paroles, « si le bureau de la section d'archéologie, pensent, comme « M. le Président de la Société archéologique de l'Orléanais et « comme moi, qu'il est à désirer qu'on sauve de la destruction cette « vénérable *librairie*, cette *salle des Thèses* de l'Université d'Orléans « où Pothier et tant d'autres illustres personnages ont professé, « peut-être y parviendrons-nous en associant nos efforts. »

Des applaudissements unanimes et chaleureux ont accueilli ces paroles, qui ne sauraient rester stériles.

M. Ch.-L. Grandmaison, président de la Société archéologique de Touraine, a donné lecture d'un travail intitulé : ***Mémoire sur un tombeau découvert, le 9 novembre 1868, dans l'ancienne église des Cordeliers de Tours et faussement attribué à Jeanne de Maillé.***

Le 9 novembre 1868, des ouvriers, creusant une tranchée dans le sous-sol de l'ancienne église des Cordeliers de Tours, découvrirent un tombeau qui laissa voir la forme d'un corps enveloppé dans une robe monacale dont le capuchon cachait une chevelure abondante que sa longueur relative fit supposer celle d'une femme. Comme on pouvait s'y attendre, à Tours, où Jeanne de Maillé, enterrée en 1413 dans cette église, est restée en grande vénération, quelques per-

Digitized by Google

sonnes prononcèrent presque aussitôt le nom de la bienheureuse. Cette idée, une fois émise, se propagea si rapidement, qu'il fallut une certaine hardiesse à M. Grandmaison, c'est lui qui parle, pour venir la combattre à la séance de la Société archéologique du 25 novembre 1868. A la Sorbonne, il ne faut que de la logique pour être certain d'être écouté avec bienveillance; aussi M. Grandmaison l'a-t-il été comme devait l'être ce savant archiviste. Le tombeau des Cordeliers est-il destiné à fournir le sujet de controverses comme celles qui firent jadis tant de bruit à propos du cœur de Saint-Louis? On serait tenté de le supposer d'après le mémoire de M. Grandmaison. Ce qui est certain, c'est que, même parmi les assistants de la séance de la Sorbonne du 1er avril 1869, l'opinion qui reconnaît le corps de Jeanne de Maillé dans les restes découverts aux Cordeliers a trouvé, sinon un adhérent tout à fait convaincu, du moins un savant qui ne partage pas celle de M. Grandmaison, car plusieurs assertions de ce dernier ont été énergiquement contredites. Nous ne nous ferons pas juge de cette discussion; en écoutant le savant archiviste, on est fort tenté de lui donner gain de cause, mais les textes en de telles matières ne sont presque jamais assez explicites pour qu'il ne soit pas possible de les tirer à soi de part et d'autre, comme il est arrivé dans l'affaire du cœur de Saint-Louis, comme il est arrivé et comme il arrivera encore dans celle des restes de Jeanne de Maillé. Nous nous contenterons de déclarer que, si le travail de M. Grandmaison nous paraît fondé sur des arguments difficiles à rétorquer, il n'a pas dissimulé que certains faits importants n'ont pas été vus par tout le monde, comme il les a vus lui-même. C'est le cas de répéter le vieil axiome *adhuc sub judice lis est.*

M. l'abbé Cochet, à l'occasion de cette lecture, qui d'ailleurs a vivement intéressé l'auditoire, a présenté quelques savantes observations sur les moyens de conserver les cadavres, usités aux XIIIe, XIVe et XVe siècles.

M. Doigneau, membre de la Société archéologique de Seine-et-Marne et correspondant de la Société des antiquaires de Normandie, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches sur les stations de l'âge de la pierre dans les environs de Nemours* (*Seine-et-Marne*). Ce sont des travaux tout à fait neufs que l'on aime à entendre à la Sorbonne; les *Recherches* de M. Doigneau ne sont rien moins que

Digitized by Google

neuves. L'auteur nous a appris lui-même qu'il n'a apporté à la Sorbonne qu'un extrait, déjà communiqué à la Société des antiquaires de Normandie, d'une *Notice* lue à la Société archéologique de Seine-et-Marne. Il n'y a pas le moindre reproche à adresser à ce sujet à M. Doigneau, qui n'a péché que par oubli ou ignorance des instructions relatives à nos réunions, mais il n'est pas inutile d'en rappeler l'esprit. Les délégués des Sociétés savantes sont convoqués pour entendre des morceaux inédits; une telle assemblée vaut bien qu'on travaille spécialement pour elle.

M. Launay, membre de la Société archéologique du Vendômois, a donné lecture d'une note intitulée : *Découverte d'un tombeau gaulois à Saint-Rimay, arrondissement de Vendôme.* Il s'agit d'un tombeau enfoui, remarquable par ses dimensions : que l'on se figure un bloc de pierre de 3 mètres de long sur 2 de large et 30 à 40 centimètres d'épaisseur, posé sur quatre supports verticalement placés et joints entre eux sans laisser de vides sensibles ! Ce tombeau, dont on n'a pas jusqu'à présent rencontré d'analogues dans la contrée, situé dans une prairie, était caché par une motte en forme de taupinière, qui n'a été éventrée que parce qu'on se décida à transformer la pièce en terre labourable. On y a trouvé des ossements d'animaux, quelques vases brisés et une plaque de bronze, mais pas de traces d'ossements humains. Cette tombe renfermait sans doute les cendres d'un cadavre incinéré, cendres qui, mêlées à la terre, n'ont pas été reconnues avec certitude. M. Launay n'a pu assister à la découverte au moment même; cependant son travail, éclairé par des comparaisons avec des monuments analogues, notamment avec la description due à M. de Mortillet d'un tombeau enfoui à Golasecca en Lombardie, montre une fois de plus que la méthode scientifique s'implante décidément parmi les archéologues.

M. A. Roujou, membre de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, a lu une *Notice sur la station de Villeneuve-Saint-Georges.* L'auteur n'est pas seulement archéologue, c'est surtout un géologue et un anthropologiste : aussi s'occupe-t-il plutôt des mœurs de l'homme préhistorique que d'archéologie proprement dite. De la présence d'ossements humains brisés mêlés à des ossements d'animaux, M. Roujou conclut à l'existence de l'anthropophagie à l'époque de la pierre polie; la chose est possible, mais j'avoue que

Digitized by Google

je voudrais avoir des preuves plus certaines avant d'oser porter une telle accusation contre les premiers habitants de la Gaule. M. Roujou, avec l'ardeur de la jeunesse et d'une profonde conviction, loin de partager cette faiblesse qu'il trouverait superstitieuse, reconnaît avec une sorte de joie dans ce qu'il croit la preuve d'une aussi horrible coutume un trait de plus de ressemblance entre les sauvages du nouveau monde et ceux dont il étudie les vestiges. «Nous ne devons pas rougir,» dit-il, «de compter des anthropo-«phages parmi nos ancêtres, car la grandeur de l'humanité réside «en grande partie dans l'état infime qui lui a servi de point de «départ, et les archéologues peuvent dire, en modifiant une phrase «célèbre, que la terre, aussi bien que le ciel, raconte la gloire «des *Indo-Germains.*» Il y aurait bien des objections à faire à tout ceci; je me contenterai de rappeler à M. Roujou que l'on ne parle plus de races indo-germaniques, mais de races indo-européennes, si même on n'a pas déjà abandonné cette dénomination; j'ajouterai qu'il n'est même plus certain pour tout le monde que ces primitifs habitants de la Gaule dont il fait des anthropophages soient nos ancêtres, en un mot qu'ils soient de la race indo-européenne. Quoi qu'il en soit, M. Roujou a été écouté avec intérêt par l'assemblée, qui aime les convictions vives comme celles qu'a montrées le jeune anthropologiste.

M. Louis Leguay, président de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, a lu une notice intitulée : *Un ustrinum gaulois à la Varenne-Saint-Hilaire.* M. Leguay ne croit pas que l'on ait démontré la réalité de l'usage de l'anthropophagie chez les anciens habitants de la Gaule. Quoi qu'on en ait écrit ou dit, M. Leguay est d'avis qu'il faudrait, pour établir scientifiquement ce point, d'autres preuves que celles tirées de la manière dont certains os humains sont cassés ou de l'examen de quelques entailles.

Je partage la manière de voir de M. Leguay. Quant au monument qu'il nomme un *ustrinum gaulois*, et qui, selon ses propres expressions, est un véritable dolmen ou table de pierre, il se compose de trois pierres de calcaire siliceux de dimensions diverses. La plus forte table est supportée horizontalement par les deux plus faibles, dont l'une est de petite dimension. C'était, selon M. Leguay, qui a recueilli sur place des ossements calcinés, le *brûloir* funèbre de la tribu de la Varenne-Saint-Hilaire.

Digitized by Google

Ainsi que son confrère M. A. Roujou, M. Leguay a su captiver l'attention de l'assemblée, que n'effraye pas la contemplation de notre fin, à laquelle nous avons été conviés si souvent dans cette séance. Les conjectures de M. Leguay doivent-elles être acceptées? Je ne saurais l'affirmer, mais je constate qu'elles ont été présentées avec un véritable talent d'exposition. Je ferai cependant une querelle à l'auteur pour certaine digression qui a paru faire longueur. *Non erat hic locus.*

SÉANCE DU 2 AVRIL 1869.

M. Cousin, président de la Société dunkerquoise, a lu un travail intitulé : *Derniers éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic.* Ces éclaircissements seront-ils en effet les derniers? Sera-t-on jamais d'accord sur le véritable emplacement de Quentowic? La chose est douteuse; si M. Cousin revient sur un sujet qu'il a déjà traité deux fois, c'est que, dans la contrée où ce débat passionne les archéologues, il a trouvé des contradicteurs que ses raisonnements n'ont pas réussi à convaincre. On pense bien que nous ne prendrons pas parti dans une semblable controverse; il faudrait avoir étudié la question sur les lieux pour avoir un avis. Tout ce qu'il nous est loisible de déclarer, c'est qu'on est fort disposé à donner raison à M. Cousin lorsque l'on suit son argumentation serrée et nourrie d'observations intéressantes; mais nous ne pouvons oublier que les questions de géographie historique sont du nombre de celles qui ne trouvent pas facilement de ces solutions que tout le monde adopte. Aussi pensons-nous que le débat n'est pas encore clos; du reste, de telles discussions sont loin d'être inutiles à la science; alors même qu'on n'arrive pas à faire triompher son opinion, chemin faisant, on rencontre des informations que l'on ne cherchait pas, mais dont la science fait son profit. N'est-ce pas en cherchant le grand œuvre que les alchimistes ont fait progresser la chimie?

M. Le Héricher, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a donné lecture d'une note intitulée : *Mandune, une abbaye mérovingienne retrouvée.* Encore une question de géographie historique. Selon M. Le Héricher, Mandune est ce monastère nommé *Mandane* par Fortunat, que l'on a placé en divers endroits, mais dont le savant membre de la Société des antiquaires de Normandie

Digitized by Google

croit avoir retrouvé les vestiges matériels sur les falaises rocheuses de Carolles, arrondissement d'Avranches, où se voient des ruines nommées vulgairement *les Chapelles*. Je n'ai pas à refaire ici la profession de foi que l'on vient de lire, et me contenterai de constater que la note de M. Le Héricher paraît concluante, malgré ou peut-être en raison de sa brièveté.

M. Lecoz, membre de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, a donné lecture d'un travail intitulé : *Description de quelques variétés de monuments mégalithiques*. Illustré par de belles photographies, le travail de M. Lecoz, qui révèle un observateur, a été écouté avec intérêt. La Bretagne est un bon poste pour étudier les monuments de pierre qui n'ont pas de nom, tant ils en changent souvent, mais semblent cependant devoir prendre décidément celui de *mégalithiques*, qui a trouvé asile dans le dictionnaire de M. Littré. Les descriptions de M. Lecoz paraissent d'une grande exactitude et ont l'avantage d'être brèves; mérite qu'on ne saurait trop louer. Trop souvent les monuments *mégalithiques* sont décrits avec des détails minutieux qui n'apprennent rien d'utile. Si l'on ne connaît pas encore le sens des figures mystérieuses qui décorent certains de ces monuments, malgré les nombreuses dissertations dont ils ont fait le sujet, on sait si bien ce qu'ils sont, que, lorsqu'on en veut faire connaître de nouveaux, il suffit de signaler les différences qui les distinguent des autres. C'est le parti qu'a sagement pris M. Lecoz, et qui lui a valu de captiver l'attention de ses auditeurs. Expliquera-t-on jamais les figures dont les premiers spécimens ont été signalés, je crois, à Gavrinnis? On l'avait espéré il y a quelques années; il semble aujourd'hui qu'on ait renoncé à poursuivre cette conquête. Il ne faut cependant pas désespérer, surtout si des explorateurs aussi zélés et aussi attentifs que M. Lecoz persistent à rechercher, à étudier et à décrire les monuments sur lesquels sont tracés ces mystérieux hiéroglyphes.

M. Matton, membre de la Société académique de Laon, a donné lecture d'une notice intitulée : *Les enseignes de saint Firmin*. On sait que les *enseignes* des saints sont ce que l'on appelle aujourd'hui *médailles de dévotion*. En compulsant ses archives qu'il connaît si bien, M. Matton a trouvé de curieux détails sur les revenus que les maire et jurés de la ville de la Fère surent faire à leur maladrerie, qui

Digitized by Google

possédait des reliques de saint Firmin, en vendant aux pèlerins des enseignes qu'ils faisaient faire à Paris. Ce travail aurait été plus complet si M. Matton avait décrit quelques-uns des monuments dont il nous a fait connaître la valeur commerciale, et surtout s'il l'avait enrichi de figures; il est vrai que ces enseignes, qui se vendaient à la grosse aux xve et xvie siècles, sont peut-être devenues tellement rares aujourd'hui, qu'il n'en est jamais arrivé un seul spécimen sous les yeux du savant membre de l'Académie de Laon.

M. l'abbé Cochet, membre de l'Académie de Rouen, a donné lecture d'un travail intitulé : *Des cercueils en plomb dans l'antiquité et au moyen âge.* L'antiquité, c'est ici les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. M. l'abbé Cochet ne connaît pas de cercueils de plomb antérieurs à cette période; mais, depuis cette date jusqu'à nos jours, le savant ecclésiastique suit ce mode de sépulture à travers les âges et en fait un historique des plus intéressants. C'est pour conserver les cendres des enfants qu'on a commencé à employer le plomb, soit en renfermant directement dans une urne de plomb les restes de ces petits êtres si regrettés, soit en employant ce métal comme enveloppe pour préserver celle de verre, à laquelle on préférait le plus souvent les confier.

Ce fut au ive siècle de notre ère que s'implanta dans la Gaule la coutume de renfermer dans le plomb les restes des adultes. Les Francs paraissent y avoir renoncé, car du vi^e^ au xie siècle, M. l'abbé Cochet ne voit plus de cercueils de plomb ; mais ils reparaissent au xie siècle, et, depuis ce moment, l'on ne cesse plus de les employer toutes les fois qu'on a tenu à assurer sérieusement la conservation des corps confiés à la terre. Résultat d'observations faites avec la méthode qui a fait la réputation de M. l'abbé Cochet, ce travail a été écouté avec d'autant plus d'intérêt que, selon son habitude, l'auteur a entremêlé sa lecture d'explications improvisées qui raniment l'attention. Les applaudissements, qui ne manquent jamais à l'un des plus zélés champions de l'archéologie nationale, ont accueilli M. l'abbé Cochet, dont le mémoire est enrichi de dessins des plus curieux.

Après cette lecture, l'assemblée a écouté avec intérêt une discussion entre M. Godard-Faultrier et M. l'abbé Cochet sur certains emblèmes observés sur des cercueils de plomb. Contrairement à l'opi-

Digitized by Google

nion de M. Godard-Faultrier, M. l'abbé Cochet ne considère pas comme des signes de christianisme certaines figures affectant la forme de la croix. M. Godard-Faultrier, ne prévoyant pas que cette discussion surgirait à la Sorbonne, n'avait pas apporté les dessins des monuments en question; il les apportera l'année prochaine : c'est partie remise.

En l'absence de l'auteur, M. Schultz, instituteur à Kersfeld, canton de Benfeld, arrondissement de Schlestadt (Bas-Rhin), M. de La Villegille a bien voulu donner lecture d'un mémoire intitulé : *Découverte d'une pompe aspirante et foulante romaine dans un puits romain.*

Il y a quatre ans, en automne 1865, M. Schultz, qui fait à ses élèves un cours d'agriculture fort suivi et emploie à pratiquer ce premier des arts les moments de liberté que lui laissent ses fonctions d'instituteur primaire, en défonçant une houblonnière, a découvert à 20 centimètres les restes d'un puits romain. Dans ce puits, profond de $2^{m},70$, reposait, à la profondeur des sources, une machine hydraulique qui, selon M. Schultz, aurait été construite à l'époque romaine d'après le principe de la *machina ctesibica*, à laquelle Vitruve a consacré le chapitre VII du livre X de son *Traité d'architecture.* On nous assure que cette machine est destinée au musée de Saint-Germain par son possesseur, qui se propose d'en faire hommage à l'Empereur. Nous ne pouvons que féliciter M. Schultz d'une aussi importante découverte, et surtout d'avoir eu la bonne pensée de ne pas vouloir la garder pour lui seul. Si l'hommage de M. l'instituteur de Kersfeld est agréé par le souverain, les hommes compétents pourront facilement comparer la description de Vitruve avec la machine elle-même. Il y a là un sujet d'études des plus intéressants pour l'histoire des sciences mécaniques. Malheureusement, les archéologues sont rarement versés dans les sciences mathématiques; aussi ne s'est-il pas élevé de discussion sur le sujet si nouveau soumis à l'appréciation des habitués de la Sorbonne. Toutefois, si l'on n'a pas discuté le travail de M. Schultz, tout le monde s'est accordé pour louer la sagacité, le zèle et le désintéressement dont ce zélé fonctionnaire de l'instruction publique a fait preuve dans cette occurrence.

M. Cénac-Moncaut, membre de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, a donné lecture d'un tra-

Digitized by Google

vail intitulé : *Recherches sur les camps gaulois et les camps romains du Béarn.* C'est un volume que le travail de M. Cénac-Moncaut; aussi a-t-il dû n'en lire que des extraits. Selon le fécond membre de l'Académie de Toulouse, les remparts de terre des bourgades gauloises existeraient intacts presque partout dans le Béarn, mais surtout dans la partie du bas Béarn comprise entre la vallée du Gave et celle de l'Adour. Distinguer parmi ces remparts ceux qui sont gaulois de ceux qui sont romains, et même de ceux qui sont de l'époque féodale, telle est la tâche principale que s'était imposée M. Cénac-Moncaut, mais il ne s'y est pas borné. Ces recherches faites sur place ont été pour lui l'occasion d'étudier la campagne de Crassus en Aquitaine, et nous ont valu sur cet épisode de la guerre des Gaules des considérations dont les historiens militaires feront peut-être leur profit.

M. de Rochas d'Aiglun, membre de la Société d'émulation du Doubs, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *La balistique et la fortification chez les Grecs, d'après Philon de Byzance, ingénieur du IIe siècle avant notre ère.* Tout homme instruit peut comprendre les auteurs de l'antiquité, en ce qui concerne les grands faits de l'histoire, ou en ce qui touche aux choses morales; mais il est des ouvrages qui ne s'éclaircissent que sous la plume des hommes spéciaux. C'est pour cela que les éditeurs de César ne négligent pas de consulter ce qu'a écrit Napoléon Ier sur les Commentaires, et que le dernier traducteur français des traités de Xénophon sur l'*Équitation* et sur le *Commandant de cavalerie*, M. Talbot, déclare s'être servi de la traduction du baron de Curnieu, et cite parfois un autre homme de cheval, M. de Lancosme-Brêves. Un capitaine du génie ami de la science, comme M. de Rochas d'Aiglun, serait l'éditeur naturel de ce qui nous reste de Philon de Byzance. L'intention de M. de Rochas d'Aiglun est en effet de publier une traduction de cet écrivain, et le mémoire qu'il a lu à Sorbonne est une analyse des IVe et Ve livres, les seuls qui nous aient été conservés de la Μηχανικὴ σύνταξις. M. de Rochas d'Aiglun est-il helléniste assez expérimenté pour que l'on puisse attendre de sa plume une traduction française de la balistique et de la fortification de Philon qui fasse oublier la traduction latine souvent fautive de Thévenot? On est en droit de l'espérer. On n'analyserait pas avec la clarté que chacun a pu remarquer dans le travail de M. de Rochas un livre jusqu'à présent mal traduit, si

Digitized by Google

l'on n'entendait pas parfaitement le texte original. Est-il besoin d'ajouter que l'assemblée a accueilli avec la plus chaleureuse sympathie le jeune officier, qui sait si utilement employer les loisirs de sa noble profession.

M. Marionneau, membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, a lu un mémoire intitulé : *Cimetière mérovingien de Vertou* (*Loire-Inférieure*). M. Marionneau, comme M. l'abbé Cochet, dont il se déclare lui-même le disciple, est un observateur patient et sagace. Des travaux agricoles ont fait découvrir à Vertou des tombes que M. Marionneau, fort au courant de ce qui a été écrit sur les fouilles, croit pouvoir attribuer à l'époque franque. Si, parmi les tombes de pierre de ce village, il s'en est rencontré deux en briques, cette circonstance ne doit pas infirmer son hypothèse. Selon M. Marionneau, il faudrait seulement y voir une preuve de la persistance des usages suivis pendant la période romaine. Il faudrait avoir examiné en nature ces tombes pour se prononcer; mais n'est-il donc pas admissible qu'un même cimetière contienne des tombes de diverses époques? d'autant que M. Marionneau remarque lui-même que le cimetière de Vertou ne peut être celui d'une colonie franque établie sur le bord de la Loire, puisque les Francs ne pénétrèrent que fort tard dans cette contrée, mais celui «d'une «population en rapports volontaires ou forcés avec les enfants des «soldats de Clovis ou les contemporains de Charles Martel.» Quoi qu'il en soit, M. Marionneau, qui, venant après tant de lectures sur les tombes, pouvait craindre un froid accueil de l'assemblée, a fait si vivement et si nettement l'exposé de son exploration, qu'il a été applaudi comme avant lui l'avait été l'auteur de *La Normandie souterraine*.

Après cette lecture, qui a brillamment clos la session de 1869, M. le baron de Guilhermy, vice-président de la section d'archéologie, après avoir remercié MM. les délégués des Sociétés savantes de leur assiduité aux séances, a ajourné l'assemblée à 1870, non sans avoir exprimé l'espoir d'une moisson aussi riche que celle qui fera l'honneur de l'année 1869.

Digitized by Google

Liste, par ordre alphabétique, des manuscrits adressés au Ministre, et qui n'ont pu être lus à la Sorbonne en 1869, soit en raison de l'absence de leurs auteurs, soit parce que le temps a manqué.

M. Bonneton, membre de la Société d'émulation de l'Allier : *Notice historique sur Jacques de Paroy, peintre sur verre du XVIe siècle.*

M. Didier, membre de la Société d'agriculture, d'archéologie, etc. du département de la Manche : *La cathédrale de Coutances et les moines celtiques.*

M. Roessler, membre de la Société des antiquaires de Normandie : *Note sur les enceintes retranchées de l'arrondissement du Havre.*

M. Tailliar, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai : *Des lieux consacrés et des monuments de pierre chez les nations celtiques du centre et du nord de la Gaule.*

Un certain nombre d'autres lectures avaient été annoncées, mais ne sont pas parvenues au Ministère.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUIN 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse copie d'une lettre écrite par Charles IX aux maieurs et échevins de la ville d'Amiens, pour leur annoncer que, par suite de l'absence du gouverneur de la Picardie, le prince de Condé, retenu «par force» à Orléans, il a nommé lieutenant général au gouvernement de Picardie «son très-«cher et amé cousin le cardinal de Bourbon, etc.» Cette lettre est datée du 21 juillet 1562.

A la suite de cette lettre, M. Dusevel a donné un extrait des registres de la ville d'Amiens, où se trouve relatée la réception qui fut faite au nouveau gouverneur le jour de son entrée, le 27 du même mois de juillet.

Remercîments et dépôt aux archives.

Digitized by Google

M. Émile Amé, correspondant, adresse : 1° un extrait des registres de l'état civil de la paroisse de la Roquebrou (Cantal), année 1631, relatif aux obsèques de Jacques d'Escars, marquis de la Roque, etc.; 2° une abjuration d'hérésie faite, dans la chapelle de Notre-Dame de l'hôpital de la même ville, par une dame Marguerite du Teil (1631).

Renvoi à M. de La Villegille.

M. l'abbé André, correspondant, qui possède parmi ses manuscrits le pouillé du diocèse de Carpentras, demande si le Comité serait disposé à publier ce pouillé dans la *Revue*. En cas d'affirmative, il en ferait une copie qu'il accompagnerait des notes nécessaires à l'intelligence de ce document.

Le manuscrit original contient 39 feuillets. M. l'abbé André a transcrit et joint à sa lettre un fragment de la première feuille, un de celle du milieu et un de celle de la fin.

Renvoi à M. Delisle.

M. Ch. Aubertin, correspondant, adresse des copies :

1° De deux mandats de payement de frais d'exécutions prononcées par le parlement de Besançon, au siècle dernier, 1729-1755;

2° Délibération de la commune de Beaune, du 18 février 1644, relative aux processions où il a été fulminé exorcismes, censures et anathèmes contre les insectes qui ravageaient les biens de la terre. Ces processions avaient été ordonnées par le chapitre de l'église collégiale Notre-Dame-de-Beaune, par suite des «plainctes et réclamations faictes, tant par les habitants de la dicte ville, comme aussi «de Pomart, etc. concernant un grand *Orvalle*, perils et appréhensions de famine, etc.»

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Bonnardot, archiviste de la ville d'Orléans, correspondant, adresse copie de trois pièces relatives à l'histoire d'Orléans pendant la seconde moitié du XVIe siècle :

1° Arrêté portant la signature du prince de Condé, mettant arrêt sur les deniers de la recette communale (7 mai 1562);

2° Délibération générale de la ville d'Orléans, du 3 décembre 1590, d'où il résulte que les Orléanais ont envoyé des secours en

Digitized by Google

argent et en provisions aux Parisiens assiégés par le roi de Navarre en 1590;

3° Brevet de nomination par Henri IV à la charge de maire d'Orléans (28 juillet 1597). On y trouve des détails curieux sur la situation financière et politique de l'État à cette époque.

M. Bonnardot adresse en même temps la table du 1er volume d'une collection manuscrite formant 4 volumes, contenant pêle-mêle des instructions politiques adressées par nos rois à leurs ambassadeurs, des lettres de rois et de princes, et une foule d'autres pièces de natures les plus diverses. Ce tome Ier, manuscrit in-4° relié en parchemin, a pour titre : *Mémoires, instructions et plusieurs sortes de lettres patentes et missives.*

Si le Comité témoignait le désir de prendre une connaissance plus approfondie de ce volume, M. Bonnardot déclare que le propriétaire de la collection, M. le marquis Bigot de la Touanne, s'empresserait de donner toutes les facilités nécessaires pour être édifié sur la valeur de ces documents. M. de la Touanne serait très-reconnaissant au Comité s'il voulait bien lui apprendre si ces documents sont inédits et de quel intérêt pourrait être la publication des plus importants.

Renvoi de cette communication à M. Cocheris.

M. l'abbé Chevalier, correspondant à Romans, adresse copie d'un document en langue vulgaire extrait d'un inventaire conservé aux archives de la préfecture de la Drôme, où il se trouve compris entre deux actes qui portent les dates de 1373 et 1374.

M. l'abbé Chevalier signale en outre quelques pièces qui viennent de lui être communiquées et dont il offre d'adresser des copies.

Renvoi à M. Meyer.

M. A. Combes, correspondant, fait don pour les archives du Comité des originaux de documents que le hasard a fait tomber entre ses mains :

1° Récit contemporain de la prise de Castres par les protestants, en 1574;

2° Don aux jésuites de Castres de l'horloge et de la cloche qui étaient au temple protestant de la même ville. Brevet en expédition authentique portant la signature de Louis XIV (18 décembre 1684);

Digitized by Google

3° Copie de deux pièces de vers qui se trouvent au frontispice du livre terrier de la ville de Castres (1582).

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Cottard, correspondant, transmet un document inédit se rattachant à l'invasion des Impériaux en Provence, sous la conduite du prince Eugène et du duc de Savoie, Victor-Amédée, année 1700 (origine du sobriquet de Luron appliqué aux membres d'une branche de la famille d'Espanet).

Renvoi à M. P. Clément.

M. Devals aîné, correspondant, adresse copie d'un document relatif à l'expulsion des Juifs de Moissac en 1299.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Léo Drouyn, correspondant, adresse copie de la harangue faite par M. de Servien aux états de Hollande, en 1647. Le correspondant regrette de ne pouvoir envoyer des titres importants sur sa province; mais sa qualité de président de la Société des archives historiques de la Gironde lui impose l'obligation de communiquer ces pièces à la Société. Il offre, en compensation, d'envoyer au Comité un travail personnel sur les passages et péages du Bordelais et sur ceux de Vayres en particulier. Ce travail est entièrement puisé aux sources manuscrites, et le correspondant y a inséré plusieurs tarifs du XIVe siècle.

La section regrette de ne pouvoir accueillir cette proposition : les travaux personnels ne peuvent être de sa part l'objet d'aucun examen. D'après son institution, elle ne peut que s'occuper de documents inédits exclusivement.

Renvoi de la harangue de Servien à M. Rathery.

M. Dupré, correspondant, adresse un cahier de 35 pages contenant les copies annotées de sept anciennes chartes (1190-1368) concernant l'hôtel-Dieu de Blois.

Renvoi à M. Cocheris.

M. G. Leroy adresse copie de lettres patentes de Henri IV portant permission à Jacques et Vincent Sarrode frères et Horace Ponté, leur neveu, gentilshommes en l'art et science de verrerie, de se fixer

Digitized by Google

à Melun pour y établir une verrerie de cristal et y faire construire un fourneau.

Dépôt de cette communication aux archives et remercîments.

M. Loiseleur, correspondant, bibliothécaire de la ville d'Orléans, appelle l'attention du ministre et celle du Comité sur un recueil de documents originaux appartenant à la bibliothèque publique d'Orléans. Une analyse de ces pièces a été donnée par M. Loiseleur dans un travail qu'il a publié en 1866 dans la Revue contemporaine, sous ce titre : *Mazarin et le duc de Guise. — La politique de la France dans la révolution de Naples de 1647*. La Société archéologique de l'Orléanais avait pensé à entreprendre la publication de tous ces documents, mais l'état de ses finances l'a empêchée jusqu'à ce jour de donner suite à ce projet. Elle s'y déterminerait vraisemblablement si une allocation lui était donnée à ce sujet.

La section pense qu'avant de prendre aucune détermination il convient d'attendre que la Société de l'Orléanais fasse connaître officiellement ce qu'elle se propose de faire.

M. de Rochambeau, correspondant, adresse copie du vidimus d'une charte intéressant l'histoire du Vendômois, qui est renvoyée à l'examen de M. Delisle.

M. Rosenzweig, correspondant, transmet les copies accompagnées de la musique de sept chansons populaires qui se chantent à Vannes et dans le pays circonvoisin.

Renvoi à M. Rathery.

M. Spach, correspondant, fait hommage au Comité d'une monographie intitulée *Cola Rienzi ou l'unité de l'Italie*, extraite du Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg.

Le même correspondant fait encore hommage de deux autres brochures extraites du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace : *L'île et l'abbaye de Reichenau*, avec une vue de Reichenau, et *Les Schweighaeuser*.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le ministre renvoie à l'examen du Comité un ouvrage de M. l'abbé Guillaume, aumônier de la chapelle ducale de Lor-

Digitized by Google

raine, etc. ouvrage ayant pour titre : *Histoire ecclésiastique des diocèses de Toul et de Nancy, depuis l'établissement du christianisme chez les Leuci jusqu'à nos jours*, 5 vol. in-8°.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Delisle, A. de Barthélemy, Levasseur, Michelant, Bellaguet, Lalanne, P. Clément, Meyer et Desnoyers.

M. Desjardins fait savoir que le tome IV des *Négociations de la France avec la Toscane* ne formera qu'un volume de 110 à 120 feuilles in-4°.

Cette déclaration sera transmise à M. le Directeur de l'Imprimerie Impériale.

M. le comte de La Ferrière, membre non résidant, informe la section qu'il a terminé toutes les recherches préparatoires pour la publication de la correspondance de Catherine de Médicis.

Il entretient ensuite la section de diverses correspondances et autres documents intéressants qui ont fixé son attention lors de sa dernière exploration aux archives de Vienne (Autriche).

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des récompenses honorifiques. Les propositions de la commission sont adoptées par le Comité et seront soumises à la décision de M. le ministre.

M. Desnoyers lit un rapport sur une communication de M. de Girardot relative aux obligations imposées par un seigneur aux potiers qui prendraient de la terre sur ses domaines.

Dépôt de cette communication aux archives.

M. Desnoyers donne également lecture d'un rapport dans lequel il analyse deux communications de M. Soucaille :

1° Lettres patentes des rois François Ier, Henri II, Charles IX et Henri IV, accordant des privilèges aux habitants de la commune de Thésan;

2° Relation du voyage de Monsieur, frère de Louis XVI, à Béziers, en 1777.

M. Desnoyers propose le dépôt des pièces aux archives.

M. Meyer lit un rapport sur un fragment du poëme d'Alexandre, par Lambert-le-Cort et Alexandre de Paris, détaché par M. Des-

Digitized by Google

champs de Pas d'un livre dont il formait la couverture. Le rapporteur propose le dépôt de ce fragment aux archives.

Remercîments à M. Deschamps de Pas.

M. Levasseur rend compte verbalement de plusieurs communications manuscrites. M. le président l'invite à vouloir bien écrire son rapport afin que les utiles observations qu'il a présentées ne soient pas perdues pour les lecteurs de la *Revue*.

Rapport de M. Cocheris sur une note de M. Duhamel, correspondant, relative à un Évangéliaire du xve siècle, en vélin pourpre, conservé dans la bibliothèque d'Épinal, et la copie d'une charte en langue vulgaire, de 1250, contenant une donation de 300 livres toulois, faite à la chapelle de Saint-Dié par Mathieu II, duc de Lorraine.

M. Cocheris propose d'adresser à M. Duhamel les remercîments du Comité et de déposer aux archives les deux pièces envoyées par lui.

M. Cocheris fait un second rapport sur l'envoi fait par M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant, d'un choix de pièces tirées des archives de Joursanvault. Le rapporteur propose le dépôt aux archives des deux documents suivants :

1° Acte par lequel Jean Chevalier, conseiller du duc d'Orléans, et Philippe de Morvilliers, commissaires, chargés d'établir un impôt sur la paroisse de Brinon, déclarent n'avoir pu terminer le recouvrement complet de cet impôt « pour la défense qui de ce a esté faite par le roi, à la requête de Monseigneur le duc de Berry et Monseigneur le duc d'Orléans » (28 avril 1403);

2° Mandement de 1414 (8 juillet), par lequel on constate que Charles d'Orléans avait envoyé à son frère Jean, comte d'Angoulême, une compagnie de trente gentilshommes et d'arbalétriers pour résister à ses ennemis en Angoumois.

Les conclusions des rapports de MM. Desnoyers, Meyer, Levasseur et Cocheris sont adoptées par la section.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Président donne lecture d'un arrêté de M. le Ministre en date du 16 février, qui nomme membre du Comité (section d'histoire), en remplacement de M. Bourquelot décédé, M. Théry, inspecteur général honoraire de l'instruction publique.

M. le Président invite M. Théry à prendre place et à prêter le concours de ses lumières à la section. Elle se félicite, dit M. Thierry de pouvoir désormais compter au nombre de ses membres un savant dont elle a été si souvent à même d'apprécier les remarquables travaux.

M. Théry remercie M. le Président et exprime toute la satisfaction que lui a fait éprouver la faveur inattendue dont il vient d'être l'objet. Il n'aurait pas de lui-même sollicité l'honneur de faire partie du Comité; mais il s'efforcera de se montrer digne de siéger à côté des hommes éminents qui composent la section d'histoire.

M. de Lépinois, correspondant, annonce qu'il a trouvé dans les archives du château de Brumare, appartenant à M. le comte Emmanuel de Bressac, un volume manuscrit renfermant toute la correspondance adressée en 1658, 1659 et 1660 par le gouvernement et les princes français et étrangers, au duc de Navailles, général de l'armée royale et ambassadeur près des cours d'Italie. M. de Lépinois est autorisé par M. le comte de Bressac à copier toutes les pièces de ce manuscrit qui pourront intéresser les travaux du Comité, et il envoie, à titre de spécimen, les transcriptions de deux lettres autographes, l'une de Louis XIV, l'autre de Mazarin.

M. Delisle demande que M. de Lépinois soit invité à dresser et à envoyer une table des documents que renferme le manuscrit qu'il vient de signaler. Cette table serait utilement publiée dans la *Revue*.

La section renvoie en outre la lettre de M. de Lépinois et les copies de dépêches qui y sont jointes à M. Chéruel, comme pouvant lui être utiles pour la publication de la *Correspondance de Mazarin*.

Digitized by Google

M. Loiseleur, correspondant, fait hommage au Comité d'un volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siége de 1412, précédé d'études sur l'administration des finances, le recrutement et le pied de solde des troupes à cette époque.* In-octavo, 212 pages.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Nozot, correspondant, adresse :

1° Une note sur un volume petit in-douze qu'il a découvert dans une commune du canton de Caugnan (Ardennes); ce volume est intitulé *Figures du Nouveau Testament*, illustré de huictains francoys pour l'interprétation intelligente d'icelles, par Guillaume Rovelle, Lyon, MDLXX;

2° Ordonnance touchant les gardes et guets des portes (22 juin 1580);

3° Ordonnances contenant la commission donnée au procureur général pour recevoir le serment de fidélité des sujects de Monseigneur, ès villages des souverainetés de Sedan et Ranlevurt (2 mai 1623).

Dépôt aux archives de la note sur l'édition de Lyon de 1570 des Figures du Nouveau Testament, etc. et renvoi à M. Bellaguet des deux ordonnances de 1580 et 1623.

M. Quantin, correspondant, adresse copie de deux documents qui font partie des archives départementales de l'Yonne:

1° Charte de Henri, comte de Champagne en 1188, sur la levée des dîmes pour la terre sainte;

2° Charte de fondation d'anniversaire dans l'église de Sens par la reine Isabeau de Bavière en 1416.

Renvoi à M. Delisle.

M. Boivin-Champeaux, premier avocat général à Caen, fait hommage de notices historiques sur la révolution dans le département de l'Eure. Volume in-octavo de plus de 600 pages. Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Rathery, Delisle, Valentin-Smith, Lascoux, A. de Barthélemy, Michelant, Meyer et Servois.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée de rechercher les moyens de rattacher au Comité les élèves de l'École pratique des hautes études.

Quelques-unes des propositions faites par la commission sont, après une discussion longue et approfondie, successivement mises aux voies et adoptées par la section pour être transmises à M. le Ministre.

L'examen des autres propositions est renvoyé à une prochaine séance.

M. Meyer donne lecture d'un rapport qu'il a été chargé de faire par la commission nommée pour examiner les envois faits en vue du concours de 1868.

Les travaux adressés étaient au nombre de quatre :

1° Glossaire du patois poitevin, par M. l'abbé Lalanne;

2° Traité du dialecte blaisois, par M. Ferdinand Talbert;

3° Dictionnaire du patois de la Flandre wallonne, œuvre posthume de M. Vermesse;

4° Glossaire du patois de Charpey (Drôme), par M. Bellon.

Le glossaire du patois poitevin ayant été reconnu comme de beaucoup supérieur aux autres ouvrages, la commission propose, par l'organe de son rapporteur, de décerner le prix à l'auteur de ce glossaire; M. l'abbé Lalanne recevrait une médaille de 1,200 francs, et une autre médaille de 300 francs serait décernée à la Société des antiquaires de l'Ouest.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 1er MARS 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Cénac-Moncaut, correspondant, adresse un travail intitulé : *Document inédit concernant l'histoire de François Ier*. Il se compose de la

Digitized by Google

copie d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal portant pour titre : *Le voyage du baron de Saint-Blancard en Turquie, l'an 1537.*

Renvoi à la commission des *Mélanges.*

M. de Beaurepaire, correspondant, adresse les copies de quelques lettres inédites de Salomon de Causs au sujet du pont de Rouen (1618-1620). Les originaux de ces lettres sont conservés dans les archives de la ville de Rouen.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Oct. Teissier, correspondant, adresse une analyse chronologique (182 pages) des chartes contenues dans le cartulaire de la Chartreuse de Montrieux, arrondissement de Brignoles (Var). Ce cartulaire, ayant pour titre *Registrum instrumentorum domus montis rivis (1123-1565)*, forme un manuscrit in-4° de 80 feuillets de parchemin et est déposé aux archives du Var.

Renvoi à M. Delisle.

M. Rathery lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication, présenté par M. Gaston Paris, d'une série de glossaires latins-français et français-latins qui formerait un volume de 60 à 100 feuilles de la collection des documents.

La commission s'associe pleinement aux raisons données par M. Gaston Paris pour prouver l'utilité d'une semblable publication, et elle adopte également le plan auquel s'est arrêté l'auteur de la proposition. Elle insiste seulement pour que, conformément à la règle fondamentale adoptée par le Comité et proclamée en tête de son règlement du 21 septembre 1863, le commentaire qui accompagnera l'index général dans la publication se renferme dans ce qui est nécessaire pour l'intelligence du texte et n'affecte pas la forme ni ne prenne les proportions d'un travail personnel.

Sous la réserve de ces observations, la commission, à l'unanimité, est d'avis qu'il y a lieu de recommander au Ministre l'adoption du projet de M. Gaston Paris.

Ces conclusions sont adoptées par la section et seront présentées à l'approbation de M. le Ministre.

Des rapports sur les publications des Sociétés savantes sont lus :

Par M. Desnoyers, sur les *Mémoires de la Société académique d'agri-*

Digitized by Google

culture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, tome XXXI (IV de la série, année 1867);

Par M. Patin, sur le *Recueil de l'académie des jeux floraux*; années 1863, 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868;

Par M. Bellaguet, sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1867;

Par M. Michelant, sur les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 48e année, 1866, 1867, 2e série, xve année;

Par M. Hippeau, sur le *Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion;*

Par le même, sur le *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*, tome III, 2e livraison; tome IV, 1re livraison, 1867-1868;

Par M. Servois, sur le *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*, 4e année, 1867.

Les sept rapports qui précèdent sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Jourdain donne lecture d'un rapport sur les communications suivantes, dont il propose le dépôt aux archives :

Par M. A. de Lamothe, correspondant : *Alais en 1481, mémoire à l'occasion d'un procès entre le chapitre d'Alais et l'archevêque de Toulouse;*

Par M. le chanoine Magloire Giraud, correspondant : 1° *Mémoire de la dépense de MM. de Bandol au collége de Louis-le-Grand en 1691;* 2° *Pension des demoiselles de Bandol au couvent de la Visitation de la ville d'Aix*, etc.

Par M. Combet, correspondant : 1° Établissement d'un collége à Brive (Corrèze) (1581 et 1607); 2° Entérinement d'une requête par les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi.

M. Marty-Laveaux propose la publication dans la *Revue* de deux lettres écrites à Rabelais par Pélissier, évêque de Maguelonne, en 1540, communiquées par M. l'abbé Verlaque, et d'une charte originale émanée de Berangère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, envoyée par M. Hucher, et enfin le dépôt aux archives d'un document relatif à l'ex-

Digitized by Google

pulsion des juifs de Moissac en 1299, communiqué par M. l'abbé Devals.

Ces propositions sont adoptées.

M. Huillard-Bréholles donne lecture de deux rapports trouvés dans les papiers de M. Bourquelot, et que la veuve de ce regrettable membre l'a chargé de remettre au Comité.

Le premier compte rendu a pour titre : *Rapport sur les chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, publiées par M. Joseph Garnier.

Le second rapport a pour objet la transcription adressée par M. Garnier, correspondant à Dijon, d'un passe-port délivré par le doge de Venise au commis de la famille Cornaro, envoyé par elle avec des marchandises à la foire de Lyon (27 juin 1467).

Renvoi à la commission de la *Revue* des rapports de MM. Rathery, Jourdain, Marty-Laveaux et Bourquelot.

M. Huillard-Bréholles dépose ensuite divers documents dont l'examen avait été confié à M. Bourquelot, et qu'il y aurait lieu d'envoyer à d'autres rapporteurs. Ces communications sont au nombre de deux :

1° M. l'abbé Chevalier : *Tarifs des droits perçus aux foires de la ville de Romans*. Renvoi à M. Levasseur.

2° Documents concernant la vallée des Dappes, par M. Jules Finot. Réservés jusqu'au moment où M. Finot enverra la copie du traité de 1606, annoncée par lui dans la lettre qui accompagne les documents ci-dessus.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 18 MARS 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Delisle fait hommage d'un tirage à part de l'article qu'il a publié dans le tome V de la 6e série de la bibliothèque de l'École des chartes sous ce titre : *Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor*, conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros 14232 et 15177 du fonds latin.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le Président rappelle que cette séance doit être uniquement consacrée à l'examen des mémoires adressés pour être lus aux séances de la Sorbonne, et à la discussion des propositions ayant pour objet le développement des études historiques et philologiques.

Le secrétaire de la section donne connaissance des mémoires destinés aux lectures de la Sorbonne, tant de ceux qui sont déjà parvenus au Comité que de ceux qui ne sont encore qu'annoncés. La section répartit ces divers mémoires entre ses membres pour les examiner et les classer suivant leur degré d'importance.

Les membres de la section se livrent ensuite à un long examen des diverses propositions qui pourraient être faites à M. le Ministre de l'instruction publique pour le développement des hautes études historiques et philologiques. Les propositions adoptées par la section seront transmises à M. le Ministre.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Henri Révoil, membre non résidant, donne lecture d'un travail dans lequel il établit une classification chronologique des principaux monuments religieux de la Provence, du Comtat et du Dauphiné. Ce travail, exécuté d'après des recherches faites sur place par l'auteur, et qui révèle un grand nombre de faits nouveaux, intéresse vivement l'assemblée.

M. Révoil rappelle ensuite qu'il a demandé à Son Exc. M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts une mission à l'effet de continuer, sur les bords du Rhin et dans le nord de la France, les observations dont il vient de présenter les résultats. Il désirerait que M. le Ministre de l'instruction publique voulût bien appuyer cette demande, et prie en conséquence la section de lui venir en aide en recommandant cette affaire à Son Excellence. M. Révoil s'étant retiré, M. le Président ouvre la délibération, et la section décide premièrement que le travail de M. Révoil sera inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, si cette publicité convient à l'auteur. Dans ce cas, un avis spécial ferait savoir aux lecteurs que la section ne prend pas la responsabilité des doctrines émises par notre collègue, mais que, les faits observés par lui étant trop importants pour ne pas être portés le plus tôt possible à la connaissance des archéologues, on s'empresse de leur donner la publicité de la *Revue*, bien qu'il soit possible que notre savant collègue en ait tiré des conséquences qu'ils ne comportent pas. La demande de recommandation pour une mission sur les bords du Rhin est accueillie par l'assemblée comme elle devait l'être, venant d'un observateur aussi consciencieux et aussi bien préparé que M. Ré-

Digitized by Google

voil; en conséquence, cette demande sera mise sous les yeux du Ministre de l'instruction publique, avec l'approbation unanime de la section.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse les *fac-simile* de seize monuments épigraphiques découverts en Algérie, qui sont renvoyés à l'examen de M. Léon Renier.

M. l'abbé André adresse une réclamation au sujet d'un rapport, publié dans le tome VIII de la 4e série de la *Revue des Sociétés savantes*, sur les *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, 1863-1866. Le correspondant se plaint de ce que, dans le mémoire *sur le sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt*, publié dans l'un des volumes examinés dans ce rapport, on n'ait pas rappelé que c'est lui qui a découvert ce monument en 1855. M. Lacroix examinera cette réclamation.

M. Aurès adresse la copie et l'estampage d'une inscription en lettres grecques trouvée à Uzès (Gard). Cette inscription, qui, nous apprend le savant correspondant, n'a jamais été signalée, est gravée sur une pierre rectangulaire taillée sur toutes ses faces, qui semble avoir servi de couronnement à un autel. M. Aurès s'est entendu avec le propriétaire pour faire transporter cette pierre au musée de Nîmes. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, adresse un dessin et une empreinte d'une petite clef en fer trouvée récemment dans les ruines de Tauroentum. M. Darcel examinera cette communication.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse l'empreinte d'un sceau de cuivre gravé pour la corporation des marchands lombards en France. M. Douët d'Arcq rendra compte de cette communication.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse des copies de deux inscriptions du XVIe siècle de l'église de Saint-Martin de Pont-à-Mousson. M. de Guilhermy rendra compte de cet envoi.

M. Célestin Port fait hommage de l'édition qu'il vient de donner de la *Description d'Angers*, par Péan de la Tuilerie. Le correspondant a renouvelé ce vieux livre en y ajoutant des notes et un relevé

Digitized by Google

aussi complet qu'il lui a été possible de toutes les maisons datées ou portant quelque inscription, et aussi de toutes les curiosités archéologiques des rues d'Angers.

Des remercîments seront adressés à M. Port.

Une communication de M. Octave Teissier, relative à une mission confiée par le roi Louis XIII au sieur de Foucquière, gentilhomme ordinaire de sa chambre et peintre, qui avait été transmise par inadvertance à la section d'histoire (*Revue des Sociétés savantes*, t. VIII, 4e série, p. 337), ayant été reconnue comme ressortissant à la section d'archéologie, est renvoyée à l'examen de M. de Montaiglon.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport de la commission des récompenses honorifiques, dont toutes les conclusions sont adoptées, avec l'addition d'un nom dont la présentation sera faite en dehors de la liste et pour motifs spéciaux.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur diverses communications de M. Hucher, relatives à des sceaux.

M. A. Lenoir donne lecture d'un compte rendu d'un travail adressé par M. Hippolyte Crozes, intitulé *Rapport à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique sur les travaux de restauration de la cathédrale d'Albi.* Les rapports de MM. Douët d'Arcq et A. Lenoir, dont les conclusions sont adoptées, sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Ramé, correspondant, qui assiste à la séance, appelle l'attention de la section sur le grand vitrail du XIIIe siècle du chevet de

Digitized by Google

la cathédrale de Dol (Ille-et-Vilaine), dont la destruction est imminente. Il importe de prendre d'urgence des mesures énergiques, si l'on veut sauver ce monument. On sait que cette verrière, indépendamment de sa beauté au point de vue de l'art, offre un sérieux intérêt historique, en ce qu'elle perpétue la protestation des évêques de Dol contre la décision du pape Innocent III, qui, à la fin du XIIe siècle, avait déclaré mal fondée leur prétention à la dignité archiépiscopale et à la primatie de la Bretagne. La section, qui n'ignore pas ces faits et qui, dès 1854, à la demande de M. Ramé, avait recommandé le vitrail de Dol à la Commission des monuments historiques, écoute avec intérêt les nouvelles instances du zélé correspondant. Sur l'avis de M. Hamille, il est entendu que M. Ramé s'adressera à Son Exc. M. le Ministre des cultes, qui pourra accorder un secours sur les fonds attribués aux grosses réparations, sous la condition expresse que les travaux de restauration devront s'exécuter sous la direction de l'architecte diocésain ou d'un artiste désigné par l'administration des cultes.

La section remercie M. le Directeur des cultes de l'intérêt qu'il veut bien prendre à la demande de M. Ramé, qui, sachant que plusieurs affaires de nature confidentielle sont à l'ordre du jour, quitte la séance.

M. Dauvergne, membre non résidant, adresse copie de documents concernant l'église abbatiale et paroissiale de Saint-Pé-de-Générès, aujourd'hui Saint-Pé-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) : 1° visites pastorales de MM. de Poudens et de la Roche-Aymon, évêques de Tarbes, 29 avril 1698 et août 1739; 2° destruction du mobilier de l'église de Saint-Pé, en 1792. Des remercîments seront adressés à M. Dauvergne.

M. Émile Amé, correspondant, adresse un estampage et une notice sur une médaille commémorative d'un abbé de Saint-Géraud d'Aurillac. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Chabouillet.

M. Beauchet-Filleau, adresse une reproduction d'une hache celtique de bronze trouvée au mois de décembre à Saint-Martin d'Entraigues, canton de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). Suivant les désirs du correspondant, le *fac-simile* sera transmis à M. le conservateur

Digitized by Google

du musée de Saint-Germain-en-Laye. En même temps, M. Beauchet-Filleau adresse copie d'un extrait d'aveu du milieu du XVIe siècle, où se trouve mentionnée une pierre coupée qui lui paraît devoir être un des monuments celtiques dont M. l'abbé Baudry a signalé l'existence sur le territoire de la commune du Bernard (Vendée). Cette communication est renvoyée à M. Quicherat.

M. l'abbé Canéto adresse les estampages de deux inscriptions de l'époque romaine trouvées à Auch, sur la rive droite du Gers, et en même temps complète une précédente communication sur un fragment d'inscription (séance du 14 décembre 1868), en ajoutant que ce monument provient de la commune de Castelnau-Barbarens, section de Pépieux (Gers). Cette communication est renvoyée à M. Renier. Les estampages de deux autres inscriptions, l'une provenant de Gimont, l'autre de la cathédrale de Condom, sont renvoyés à M. de Guilhermy. Le savant correspondant fait remarquer que l'inscription de Gimont a été publiée en 1717 dans le tome II du *Voyage littéraire de Dom Martène et de Dom Durand*, mais avec quelques inexactitudes. Une troisième partie de la lettre de M. l'abbé Canéto concerne l'envoi, pour le musée de Saint-Germain, d'un moulage en plâtre d'un couteau de silex trouvé à Castelnau-d'Auzau (Gers), et l'hommage d'une *Étude comparative des deux couteaux de silex trouvés dans le département du Gers en 1865 et 1868*. Enfin le correspondant termine en demandant une nouvelle subvention pour continuer les fouilles qu'il a fait exécuter dans le prieuré de Saint-Orens à l'aide d'une allocation de 300 francs accordée par le Ministre à la recommandation de la section. Comme il y a des raisons d'espérer la découverte d'intéressantes inscriptions à Saint-Orens, la section décide que Son Exc. le Ministre de l'instruction publique sera prié, en son nom, de vouloir bien faire droit à la demande de M. l'abbé Canéto.

A l'occasion de cette communication, M. Léon Renier dit qu'il est regrettable de voir souvent des estampages presque illisibles faute d'avoir été pris au moyen de papier convenable. On obtient de meilleurs résultats avec du papier *un peu collé* qu'avec du papier complétement *non collé*. Le papier *bulle* est celui qu'il faut préférer.

M. Féraud, interprète de l'armée d'Afrique, correspondant, adresse quatre estampages d'inscriptions espagnoles gravées sur les murs

Digitized by Google

de la Casbah de Bougie et relatives au passage de Charles-Quint dans cette ville, et l'estampage d'une inscription *libyque* gravée sur une stèle déterrée récemment par M. Costa au Koudiat-Aty près de Constantine. M. Féraud a joint à cet estampage un dessin des emblèmes gravés sur la stèle. La section décide que les inscriptions espagnoles seront renvoyées à M. de Guilhermy; quant à l'inscription du Koudiat-Aty, sur la demande de M. Léon Renier, elle sera transmise à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Gomart fait hommage, pour la bibliothèque du Comité et pour être distribués entre les membres de la section, de vingt-cinq exemplaires d'un *Plan de la ville et du château de Ribemont* (*Aisne*), qui accompagne l'histoire de cette ville que le correspondant vient de terminer. Des remercîments seront adressés à M. Gomart.

M. l'abbé Grimot adresse une notice, accompagnée d'une photographie, sur une statue de bois assise de Notre-Dame, vénérée dans l'église de Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), statue que le savant correspondant attribue au XIIe siècle et que l'on nomme *la Diége*. M. Darcel examinera cette communication.

M. de Longuemar adresse copie de certains passages du testament de Jean de Charmolue, écuyer et capitaine sous les cinq rois Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. L'inventaire des meubles, etc. laissés par le testateur a paru au correspondant renfermer des détails intéressants. M. Darcel examinera cette communication.

M. Mossmann, correspondant, transmet le dessin d'une stèle funéraire avec inscription latine découverte dans une ancienne forêt communale de la ville de Colmar, le Rothlacublen, aujourd'hui livrée à la culture. Ce monument est aujourd'hui déposé au musée de la ville de Colmar, *Unterlinden*. C'est la seconde inscription romaine découverte depuis quelques années dans les environs de cette ville, où elles sont peu communes. La première recouvre deux faces d'un autel quadrangulaire, que l'on a extrait du clocher de Mittelwihr ou il était encastré; elle est datée du consulat de L. Fabius Cilo et de M. Annius Flavius Libo, l'an de Rome 957, 204 de notre ère. Cette communication est renvoyée à M. Léon Renier.

Digitized by Google

M. Nozot, correspondant, adresse des notes sur les communes de Louvergny et de l'Écaille, qui sont renvoyées à M. le baron de Guilhermy.

M. Célestin Port, correspondant, adresse une série de notices sur les peintres angevins d'après les documents originaux des archives angevines. Cette communication est renvoyée à la commission de la *Revue*.

M. Soucaille, correspondant, adresse le *fac-simile* et la copie d'une inscription romaine trouvée au lieu dit *de la Croix de fer*, commune de Sauvian, canton et arrondissement de Béziers. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. Berry, envoie un numéro du *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Bourges* qui contient un rapport lu par lui à ce comité sur les résultats des fouilles exécutées dans sa propriété de Feularde, commune de Fussy, près Bourges, et qui ont amené la découverte de substructions d'une villa de l'époque romaine. Des remercîments seront adressés à M. Berry.

M. J. Gilles fait hommage d'une notice qu'il vient de publier sous ce titre : *Les fosses mariennes et le canal de Saint-Louis*. Des remercîments seront adressés à M. J. Gilles.

M. Aurès, correspondant, renouvelle sa réclamation au sujet du silence gardé dans le rapport de M. le marquis de La Grange sur le concours de 1867, à l'égard de son étude sur les dimensions du Parthénon. La section, s'étonnant de la persistance de M. Aurès à interpréter à son propre point de vue le sens et les termes d'un arrêté, qui n'a été rendu par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique qu'après avoir été délibéré par elle-même, charge son secrétaire de répéter au savant correspondant que, si l'épithète *nationale* a été omise dans la rédaction de l'arrêté en question, c'est uniquement parce qu'il est notoire que le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes ne s'occupe que des antiquités nationales, maintient sa première décision et passe à l'ordre du jour.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Léon Renier, Marion, de La Villegille, Douët

Digitized by Google

d'Arcq, Quicherat, A. de Montaiglon, P. Lacroix, Chabouillet et A. Lenoir.

M. de Montaiglon fait hommage de son *Rapport sur les travaux de l'année 1867-1868 présenté à l'Académie des bibliophiles* le 12 mars 1868, et, au nom de M. de Cessac, des *Assises scientifiques de Limoges* (Institut des provinces, 1867). Des remercîments sont adressés par le Président à notre collègue M. de Montaiglon; il sera écrit à M. de Cessac.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, fait connaître les propositions de la commission chargée d'examiner les travaux du concours de 1868.

Après délibération, les propositions de la commission sont adoptées par la section [1].

M. G. Bertrand lit un rapport sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.*

M. de Guilhermy lit: 1° un rapport sur les tomes XII et XIII des *Mémoires de l'Académie de Lyon;* 2° sur les 2e et 3e livraisons du tome IX des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France;* 3° sur le tome IX des *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, et sur la 10e année du *Bulletin* de la même Société; et dépose sans rapport le tome XI des *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, qui, en fait d'archéologie, ne contient que des indications sommaires données par M. Barry sur quelques inscriptions faisant suite à ses recherches sur l'épigraphie pyrénéenne, et qui ont été communiquées à M. Léon Renier.

La section renvoie à la commission de la *Revue* les rapports de MM. Bertrand et de Guilhermy.

M. Darcel lit un rapport sur un inventaire de meubles, etc. appartenant au seigneur d'Oradour-sur-Glane, dont copie a été adressée par M. Beauchet-Filleau. Le rapporteur propose le dépôt aux archives de cette copie, dont son travail fait connaître les parties les plus intéressantes, en même temps qu'il les commente.

[1] Voir dans le numéro d'avril mai 1869 tous les documents relatifs au concours de 1868.

Digitized by Google

M. Quicherat fait plusieurs rapports verbaux :

1° Notre collègue propose de recevoir pour les lectures de la Sorbonne une *Étude sur l'église romaine de Saint-Victor* (*Rhône*), envoyée par M. Tholin, correspondant ;

2° L'impression dans la *Revue* d'une notice du même correspondant *sur quelques églises romaines de la Guyenne*, et demande que cette notice soit illustrée de trois gravures sur bois ;

3° Répondant à une demande de M. le Ministre de l'instruction publique sur la valeur d'un travail archéologique envoyé par un instituteur communal, M. Quicherat déclare que ce travail témoigne de beaucoup de bonne volonté, mais en même temps d'une absence complète d'érudition. Évidemment l'auteur de ce travail sait à peine le latin. Il n'y a donc pas de suite à donner à la demande faite d'une subvention destinée à publier ce travail.

4° M. Quicherat s'était chargé d'examiner le catalogue des antiquités gallo-romaines remises par M. Bréan à la ville de Gien pour y fonder un musée historique. On sait que M. Bréan a fait des fouilles à Gien au moyen d'une subvention allouée par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, sur la proposition de la section, à la condition expresse que tout ce qui proviendrait de ces fouilles serait déposé au musée d'Orléans. Le rapporteur avait pour mission, en examinant ce catalogue, de s'assurer que M. Bréan s'était soumis à la condition qui lui avait été imposée ; mais cette vérification a été reconnue impraticable, M. Bréan pouvant n'avoir réservé à la ville de Gien que les objets obtenus dans des fouilles opérées de ses deniers. Toutefois le rapporteur fait remarquer qu'il aurait été préférable à tous égards que les antiquités provenant des fouilles en question eussent été déposées en totalité au musée d'Orléans.

La section adopte les conclusions des divers rapports verbaux de M. Quicherat, qui termine en donnant lecture d'une réponse à la demande de discussion sollicitée par M. Fivel au sujet de l'opinion émise par cet archéologue, qui croit pouvoir placer en Savoie l'Alesia de César. Ce rapport, ainsi que celui de M. Darcel, est renvoyé à la commission de la *Revue*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 8 MARS 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse un rapport sur une inscription romaine découverte récemment à Constantine, par suite du percement de la rue Impériale.

Le même membre non résidant a adressé également un rapport sur trente et une pierres écrites ou sculptées, recueillies en 1861 dans le nord-ouest du cercle de Biskra par le lieutenant-colonel Forgemol, commandant du cercle. Selon M. Cherbonneau, « ces « documents viendraient confirmer *l'opinion déjà établie* qu'à partir « du IIIe siècle de notre ère les monts Aurès, ainsi que la région des « Oasis, envahis par une civilisation supérieure et dotés par conséquent « d'une industrie plus productive, s'étaient formé un rempart de petits « postes (*ksour*), afin d'arrêter l'audace toujours renaissante des po- « pulations pillardes du désert. »

M. le vice-président de la section croit devoir faire une observation sur cette assertion. L'*opinion* rappelée par notre zélé collègue, loin d'être *établie*, ne s'appuie au contraire sur aucun document certain, et elle est entièrement erronée. Les petits postes dont il s'agit n'ont pas été construits par les habitants de ces contrées, mais par les troupes chargées de les défendre contre les barbares, et par les soins des gouverneurs de la province. C'est ce que prouvent un grand nombre de documents, et notamment celles des inscriptions recueillies par M. Forgemal qui sont des monuments publics.

Les communications de M. Cherbonneau sont renvoyées à M. Léon Renier.

M. Germer-Durand, membre non résidant, adresse l'estampage, avec lecture et annotations, d'une inscription du IVe siècle découverte le 23 février à Nîmes, au nord de l'escalier du palais de justice, en opérant des fouilles pour la pose de conduites de gaz. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier.

Digitized by Google

M. Deloye, correspondant, adresse une communication sur un *aureus* inédit de l'empereur Hostilien et sur une monnaie punique de bronze attribuée à l'île d'Ebusus, trouvée dans le département de Vaucluse. Aux notes de M. Deloye sont jointes des empreintes de ces monuments, qui viennent d'être acquis par ses soins pour le musée Calvet d'Avignon. M. Chabouillet rendra compte de cette communication.

M. T. Desjardins, correspondant, adresse une notice, accompagnée de six planches, sur les antiquités du village de Vieu en Valromey (Ain), qui, bien que connues depuis longtemps, n'ont pas encore été décrites avec le soin nécessaire. M. Quicherat examinera cette communication.

M. Magloire Giraud, correspondant, adresse, comme complément à ses précédents envois relatifs à Bernard Toro[1], copie d'une déclaration de 1710 et de deux quittances (1711, 1717), qui jettent un grand jour sur le différend survenu entre le sculpteur toulonnais et le président François de Boyer, seigneur de Bandol. M. Paul Lacroix est chargé de l'examen de cette communication.

M. Godard-Faultrier renvoie les documents relatifs à la châsse de saint René et aux reliques de la cathédrale d'Angers, qui lui avaient été retournés avec demande d'éclaircissements. Ces documents sont renvoyés de nouveau à l'examen de M. Darcel.

M. Morellet, correspondant, adresse copie de la seule inscription sépulcrale existant dans la chapelle du lycée de Colmar (J.-J. Sarger, architecte, 1752). Cette inscription sera remise à M. le baron de Guilhermy.

M. Célestin Port, correspondant, transmet le dessin, accompagné d'une note descriptive, d'un bracelet celtique de bronze, trouvé en janvier 1869, à Champigni (Maine-et-Loire). Des remercîments seront adressés à l'auteur de cette communication. Le dessin colorié est dû à M. Auguste Michel, amateur éclairé d'Angers, possesseur de ce bracelet.

[1] Voir *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. IV, p. 693.

Digitized by Google

M. de Rochambeau, correspondant, fait hommage d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *La Famille de Ronsard*, etc. M. de Montaiglon rendra compte de cet ouvrage.

Le même correspondant adresse le compte rendu d'une fouille qui lui a permis de constater qu'une pierre calcaire à moitié enterrée, nommée *la pierre Brau*, près du hameau de Vaugouffard, canton et arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), était la table d'un dolmen. M. J. Quicherat examinera cette communication, ainsi que la suivante.

M. Tholin, correspondant, adresse des notes sur la découverte d'un cimetière de l'époque franque, sur le territoire de la commune de Sainte-Livrade, arrondissement de Villeneuve (Lot-et-Garonne). Deux planches de croquis à la plume accompagnent ces notes.

M. Maurice, gendre de M. Vincent, en son vivant membre de l'Institut et du Comité, fait hommage de trois brochures intitulées : 1° *Notice sur A.-J.-H. Vincent*, *etc.* par M. Ernest Havet; 2° *M. Vincent*, par M. H. Wallon; 3° *Travaux scientifiques de M. Vincent*, *membre de l'Institut*, *etc.* (sans nom d'auteur). Des remercîments seront adressés à M. Maurice.

M. Paul Lacroix lit un rapport sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 6e, 7e et 8e années, 1865-1867.

M. Marion lit un rapport sur l'année 1867 du *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par les membres de la Société d'émulation de l'Ain.*

M. Darcel lit un rapport sur le troisième volume de la 4e série (année 1867) des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*

M. Douët d'Arcq lit : 1° un rapport sur le volume des *Publications de la Société des sciences et des arts de Vitry-le-François*, qui a paru en 1868 (19 février 1861, 14 février 1867); 2° sur les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, année 1867.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission d'impression de la *Revue des Sociétés savantes.*

Digitized by Google

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, donne communication d'une lettre du président de la *Société archéologique de Sens*, qui adresse à la section un spécimen des planches photographiées destinées à la publication entreprise par cette compagnie des monuments du musée lapidaire de la ville de Sens. M. le Président de la Société de Sens espère que le Comité voudra bien appeler sur cette affaire la bienveillante attention de M. le Ministre. Cette lettre sera réunie au dossier de la Société archéologique de Sens. Note est prise de cette demande pour l'époque où l'on fera la répartition des fonds d'encouragement entre les Sociétés savantes.

L'examen de ces spécimens, dont les membres de la section constatent la remarquable exécution, donne occasion à l'un d'eux d'appeler l'attention sur un nouveau procédé d'impression photographique qui paraît destiné à rendre les plus grands services à l'archéologie, en permettant d'enrichir les publications de planches qui joindront le mérite de l'exactitude rigoureuse à celui d'un bon marché surprenant. Ce procédé, inventé en Angleterre, va être exploité en France par des éditeurs bien connus, MM. Goupil et Cie, qui ont acquis ce droit au prix de 100,000 francs.

M. Marion donne lecture d'un rapport sur plusieurs documents inédits des XVIe et XVIIe siècles, communiqués par M. Célestin Port. La section adopte les conclusions de M. Marion, dont le rapport est renvoyé à la commission d'impression de la *Revue*, ainsi que les documents en question.

M. Chabouillet donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, correspondant, relative à une monnaie anépigraphe d'argent trouvée récemment à Auriol, à l'endroit où, en 1867, on avait trouvé un trésor de petites monnaies grecques d'argent. Ce rapport est renvoyé à la commission d'impression de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Léon Renier informe la section d'une communication récemment transmise à M. le Ministre par M. Chéruel, recteur de l'académie de Strasbourg, et que Son Excellence a renvoyée directement au vice-président de la section.

Digitized by Google

M. Schultz, instituteur à Kersfeld, canton de Benfeld, arrondissement de Schelestadt (Bas-Rhin), a trouvé au fond d'un puits de construction romaine, parmi de nombreux fragments de poteries, un tronc de chêne dans lequel sont creusés deux tuyaux garnis de soupapes en plomb, offrant tous les caractères de la pompe aspirante et foulante décrite par Vitruve sous le nom de *Ctesibica machina*. La grossièreté du travail de cette machine donne tout lieu de supposer qu'elle servait à l'usage d'une exploitation agricole. M. Schultz a repoussé toutes les offres qui lui ont été faites par des particuliers désireux d'acquérir ce curieux spécimen de l'état des arts mécaniques dans la Gaule à l'époque romaine, avec l'intention de l'offrir en don à l'Empereur pour le musée de Saint-Germain.

M. Renier pense qu'on pourrait réserver la communication de M. Schultz pour les lectures de la Sorbonne. La section adopte l'avis de son vice-président; en conséquence, le travail de M. Schultz sera lu à la Sorbonne.

M. Albert Lenoir lit un rapport sur une notice de M. Mallay, accompagnée de deux dessins, sur la lanterne des morts du cimetière de Culhat (Puy-de-Dôme). Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Paul Lacroix rend compte de l'examen qu'il a été chargé de faire d'une réclamation de M. l'abbé André, relative à une lacune signalée par ce correspondant dans un volume des *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, sur lequel la *Revue des Sociétés savantes*[1] a publié un compte rendu de notre collègue.

M. Paul Lacroix fait remarquer que cette réclamation s'adresserait plus justement à la Société d'Apt qu'à la section d'archéologie; néanmoins, comme il s'agit d'une rectification de faits, le rapporteur ne verrait aucun inconvénient à l'impression dans la *Revue* de la lettre de M. André. Ces conclusions sont adoptées; en conséquence, la section décide que la lettre de M. André sera renvoyée à la commission de la *Revue*.

M. le baron de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur diverses communications relatives à l'épigraphie de la France, qui est ren-

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VIII, p. 65 à 68.

Digitized by Google

voyé à la commission de la *Revue*. Le même membre donne ensuite lecture de la traduction envoyée, sur sa demande, par M. Soucaille, d'une inscription en langue romane précédemment transmise par le correspondant. Il est décidé que le texte et la traduction seront insérés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A LA SECTION AU NOM DE LA COMMISSION DU CONCOURS DE 1868[1].

(DICTIONNAIRE D'UN PATOIS.)

Le sujet mis au concours pour cette année était le glossaire d'un des patois de la France. Les limites géographiques dans lesquelles devaient se contenir les recherches étaient laissées à la discrétion des concurrents. Deux points seulement leur étaient recommandés : 1° noter le plus exactement et le plus simplement possible la prononciation des mots recueillis, en définissant au besoin par des explications préliminaires la valeur attribuée par eux aux lettres, surtout lorsqu'il s'agirait d'exprimer des sons inconnus au français ; 2° dresser de la façon la plus complète la nomenclature des mots usités dans la région par eux choisie, en écartant comme de raison les mots purement français qui, depuis longtemps déjà, ont commencé de s'introduire dans les patois[2].

Présenté ainsi, le sujet convenait à la fois au goût des travailleurs de province, dont l'attention est depuis plusieurs années déjà tournée vers cette intéressante branche de nos études nationales, et à l'état présent de la science du langage qui, ayant établi, au moins dans ses traits généraux, le classement des langues et dressé le vocabulaire de tous les idiomes littéraires, réclame maintenant des travaux semblables sur des idiomes plus négligés parce qu'ils n'ont pas eu ou

[1] La commission était composée de MM. Am. Thierry, Lascoux, Hippeau, de La Villegile, Huillard-Bréholles, Marty-Laveaux, Guessard, Michelant et P. Mayer, rapporteur.

[2] Voir le programme dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IV, p. 232.

Digitized by Google

ont cessé d'avoir une vie littéraire, mais qui, envisagés en eux-mêmes, ne portent aucune marque d'infériorité.

Bien au contraire, si les idiomes littéraires plus en vue, plus facilement accessibles, ont d'abord attiré l'attention des linguistes, il est bientôt devenu manifeste qu'ils se prêtent moins que les autres à l'étude des lois qui gouvernent la marche du langage. Ils sont en effet le résultat de deux tendances opposées : d'une part, la langue tend à se renouveler perpétuellement par l'effacement graduel de ses formes grammaticales, auquel correspond une modification parallèle dans la syntaxe, et par l'incessante création de métaphores d'où sortent des mots nouveaux; d'autre part, les écrivains tendent, par des efforts variés et sans unité, à la maintenir en une certaine phase de son existence. De là dans l'économie de la langue un trouble qui s'accroît à proportion de l'irrégularité des efforts par lesquels on cherche à arrêter le cours naturel des choses, trouble qui peut être également constaté dans le système des sons, dans la flexion, dans le vocabulaire. Ainsi on pense introduire dans la langue un élément de fixité par la création d'une orthographe. Mais, comme l'orthographe n'est généralement pas le produit d'une pensée unique, comme elle ne saisit pas au même moment l'idiome entier, des inconséquences nombreuses attestent ordinairement la variété des influences sous lesquelles elle a été conçue. Puis, soit qu'elle s'attache, comme en italien et en espagnol, à noter la prononciation actuelle (et c'est le parti le plus sage), soit qu'elle représente, comme en français et en anglais, un compromis entre la prononciation et l'étymologie, l'orthographe est impuissante à arrêter l'incessante modification des sons; bientôt un désaccord s'établit entre l'écriture et la prononciation, et des tiraillements en sens opposés s'ensuivent, selon que les uns tiennent pour la prononciation actuelle et les autres pour celle qu'indique l'écriture. La marche naturelle de l'idiome n'est pas moins troublée dans le vocabulaire. L'autorité des écrivains a certainement pour effet de prolonger notablement l'usage des mots, mais en même temps elle arrête toute formation nouvelle. Dans le peuple néanmoins se produisent sans cesse de nouvelles créations tirées du fond même de la langue, soit par voie de dérivation, soit par voie de métaphore; mais leur origine leur ferme ordinairement l'accès de l'idiome de la société polie. Tout au plus les dictionnaires les enregistrent-ils lorsqu'elles appartiennent à la technologie des arts et métiers. Cependant le vocabulaire s'ap-

Digitized by Google

pauvrit; si la langue fait peu de pertes, elle est impuissante à les réparer d'elle-même, et c'est à des idiomes étrangers, le plus souvent au grec et au latin, qu'on a recours pour trouver une expression aux idées nouvelles. La langue a cessé d'être l'œuvre instinctive de tout un peuple pour devenir la propriété d'un petit nombre de lettrés.

Les patois, au contraire, et en général les idiomes non cultivés, sont entièrement livrés aux lois de la nature. Sans doute ils sont aussi pleinement que les idiomes littéraires la propriété de l'homme, puisque les sons ne se modifient qu'à force de passer par ses organes, puisque des mots nouveaux ne se forment qu'à la suite de conceptions nouvelles de son esprit; mais, dans l'un et l'autre cas, c'est la masse du peuple qui agit, et ses opérations ont la régularité et la continuité de tout ce qui est instinctif. L'altération des sons, n'étant entravée par aucune règle de prononciation, s'opère assez rapidement, mais tous les mots la subissent. L'idiome passe tout d'une pièce par les mêmes phases, et s'éloigne selon une progression constante de son point de départ. Si les mots s'usent vite, l'une de leurs syllabes au moins est à tout jamais garantie par l'accent, et la nature, habile à réparer ses pertes, allonge par le moyen de suffixes variés les formes les plus réduites, procurant ainsi aux racines une durée indéfinie. De la sorte, chaque mot, ou plutôt chaque radical, pousse autour de soi une famille entière de dérivés qui assurent la perpétuité de l'idiome. Mais la formation des mots ne se produit pas uniquement par voie de dérivation : elle s'opère encore dans les idiomes non cultivés par un procédé d'une incomparable puissance, par voie de métaphores. Ici les faits échappent à la grammaire et sont du ressort de la psychologie. Les objets matériels ou immatériels sont nommés selon l'aspect sous lequel l'homme les aperçoit. Ces noms, convenant à cet aspect seul, et par conséquent très-spéciaux à l'origine, se généralisent, et il arrive un temps où la science étymologique n'a pas assez de procédés d'investigations pour en découvrir l'origine [1].

Nous voyons clairement par quelle grossière assimilation le latin *testa* s'est pris au sens de *caput* et l'a définitivement remplacé; nous comprenons l'extension de sens qui a fait passer à toutes les résidences princières le nom de la demeure des Césars sur le Palatin

[1] Voir, sur ce procédé de formation des mots, Max Müller, *Lectures on the science of language*, second series, p. 62 et suiv.

Digitized by Google

(*Palatium*); mais, lorsque nous rencontrons dans le midi de la France, pour désigner une jeune fille, en Béarn *gouyate*, en Languedoc *droto*, *droleto*, en Provence *chato*, *chatouno*, tous mots probablement modernes, ou qui, du moins, ne paraissent pas dans les textes anciens, nous devons avouer notre impuissance à en expliquer la formation.

On est trop porté à n'admettre la puissance créatrice qu'à l'origine des idiomes, se laissant tromper par l'expression qu'on emploie et ne reconnaissant pas que la période des origines pour un idiome est simplement celle qui précède l'apparition des documents écrits. Assurément la création des mots s'opère alors avec une extrême activité, mais elle reprend avec la même vigueur dès que la tradition littéraire est interrompue. Tel est le spectacle que nous offrent actuellement les patois. Qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas été cultivés, ils modifient maintenant sans obstacle leur système phonique (c'est le *phonetic decay* de Max Müller), et renouvellent peu à peu leur vocabulaire par voie de dérivation et de métaphore. Sans cesse de nouveaux mots surgissent à côté des anciens, et ce n'est pas toujours pour exprimer de nouvelles idées. Ce qui se produit alors est bien connu : par une élimination naturelle [1], les synonymes mis en présence s'excluent au profit d'un seul ou se continuent dans des sens différents. C'est par cette opération sans cesse renouvelée que peut s'expliquer le changement rapide, la transformation complète qu'éprouvent les idiomes des tribus sauvages [2]. Il s'en faut de beaucoup que dans nos patois le renouvellement aille jusqu'à transformer en un siècle l'aspect de la langue : la tradition orale, bien que moins puissante que la tradition écrite, a cependant assez de force chez un peuple civilisé pour empêcher un mouvement aussi rapide. Souvent même les patois conservent plus ou moins altérés des mots que les idiomes cultivés de la même famille ont laissé perdre, et de là leur utilité pour la connaissance plus complète de la langue dont ils sont les frères deshérités; mais, tout compensé, la somme des créations nouvelles, du néologisme, pour tout dire en un mot,

[1] C'est l'expression de Max Müller; la *sélection naturelle* de Darwin est la même chose.

[2] On conçoit en effet que les métaphores d'où sortent les mots nouveaux aient d'autant plus de chance d'être adoptées que ces tribus sont moins nombreuses. A cette cause on peut ajouter celles que M. Max Müller a citées dans une de ses *Lectures* (second series, p. 33 et suiv.).

Digitized by Google

y est bien plus considérable que dans les langues littéraires. Que l'on compare, par exemple, l'énorme quantité de mots et de locutions que le provençal moderne a substitués à pareil nombre de locutions et de mots encore usités au XIVe siècle, et l'on appréciera la puissance de rénovation que possède un idiome livré à lui-même.

On conçoit maintenant que les patois méritent d'être étudiés pour eux-mêmes, et indépendamment des lumières qu'ils peuvent fournir pour l'intelligence des langues de la même famille. Mais on comprend aussi que leur étude exige une méthode assez différente de celle qui est appliquée aux langues écrites. Avant toute chose, il faut, comme base de cette étude, des glossaires où la prononciation des mots soit bien notée, et leur sens clairement exposé. Quant à l'étymologie, il est manifeste qu'elle offre ici des difficultés particulières. Le renouvellement lent mais incessant du vocabulaire est un fait dont nous constatons les résultats, mais dont l'histoire ne nous est ordinairement pas connue, faute de documents. Il nous faut donc la plupart du temps passer sans intermédiaires de la forme actuelle d'un mot à son origine, c'est-à-dire opérer dans les conditions les plus défavorables qui se puissent imaginer. Contentons-nous pour le présent de rassembler les faits ; leur réunion fournira sans doute des points de repère propres à guider les recherches ultérieures.

Si ces principes avaient été plus familiers aux concurrents, ils seraient demeurés plus fidèles au programme et auraient présenté des travaux plus généralement en rapport avec les besoins de la science. Toutefois le résultat du concours peut être déclaré satisfaisant, car aucun des quatre concurrents n'a présenté un travail inutile, et l'œuvre de l'un d'eux se recommande par d'excellentes qualités.

Traité du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française, par M. Ferdinand Talbert, Blaisois, professeur au Prytanée impérial militaire. — L'auteur a traité d'une façon très-satisfaisante le sujet indiqué par son sous-titre. Il fait habilement servir les rimes des poëtes anciens à la justification de sa thèse; il tire le meilleur parti des anciens grammairiens de notre langue, de Palsgrave surtout, si complet, si minutieusement exact, et qui cependant, peut-être pour être écrit en anglais, semble être jusqu'à présent resté lettre close pour la plupart de ceux qui se sont occupés de notre ancienne langue. Il résulte évidemment du travail de M. Talbert que le parler blaisois a conservé mieux que le français

Digitized by Google

un bon nombre de caractères anciens de la prononciation, mais il n'est pas moins certain qu'il doit présenter aussi des faits propres, par suite de l'altération des sons à laquelle tout langage est soumis. On le supposerait *à priori* alors même que les exemples rapportés par M. Talbert n'en donneraient pas de temps à autre la preuve. L'auteur de ce très-estimable travail ne paraît pas s'être suffisamment préoccupé de ce côté de son sujet. Mais, quoi qu'il en soit de ce point et de quelques détails qui pourraient être contestés, la commission a pensé que le *Traité* de M. Talbert ne répondait point au programme, et par conséquent devait être mis hors concours. C'est en vain que l'auteur avance que les règles exposées peuvent, dans une certaine mesure, tenir lieu d'un vocabulaire, puisqu'elles font connaître la concordance entre les formes françaises et blaisoises. C'est à peu près comme si l'on disait que la grammaire de Diez peut suppléer des dictionnaires de l'italien, de l'espagnol, du provençal, du français et du valaque, parce que les lois qui régissent ces divers idiomes y sont exprimées. Les mots se modifient dans leur sens et non pas seulement dans leur forme, et la perpétuelle rénovation dont ils sont l'objet échappe entièrement, comme nous l'avons dit plus haut, aux lois grammaticales. La commission, tout en reconnaissant la valeur des recherches de M. Talbert, tout en estimant leur publication très-désirable, a cru devoir s'abstenir de leur donner un rang dans la série les travaux qu'elle a eu à examiner.

Glossaire du patois de Charpey (Drôme). — Nous sommes ici en présence d'un véritable glossaire, qui satisfait au moins dans une certaine mesure aux conditions du concours. Un bon glossaire du patois de la Drôme serait d'autant plus désirable que nous sommes jusqu'ici assez médiocrement renseignés sur la langue de cette contrée. Malheureusement le travail de M. Bellon laisse beaucoup à désirer. Le vers qu'il a pris pour épigraphe, «Des patois primitifs «se forma le français,» montre dès l'abord combien sont erronées les vues de l'auteur sur la nature des patois. Les étymologies semées avec abondance par tout le travail confirment bientôt l'impression première. Un bon nombre sont empruntées, avec peu de discrétion, au livre de M. de Chevallet sur la langue française. D'autres paraissent propres à l'auteur : *Acassar*, «abriter», vient du grec *κάζω* ou de l'hébreu *casa* «couvrir», *ades* (l'italien *adesso*, l'ancien français *ades* ou *adies*) est tiré du grec *ἤδη*. Votre commission a

Digitized by Google

été d'avis que ces erreurs pouvaient être considérées comme non avenues, le programme ayant fait entendre qu'il ne serait tenu aucun compte des recherches étymologiques auxquelles pourraient se livrer les concurrents, mais ce qui est plus fâcheux, c'est que l'explication des mots ne laisse pas moins à désirer : elle n'est point justifiée par ces dictons, ces proverbes, ces fragments de chansons populaires qui sont les exemples à citer dans les glossaires patois. Souvent même la tradition des mots patois est erronée : ainsi *bel* est traduit par « ordure, » à cause de la locution *es de bel*, que l'auteur traduit par « c'est de l'ordure ». Il lui a échappé que *bel* (beau) est ici employé ironiquement. Il serait sans profit de multiplier ces exemples. Ajoutons que le glossaire est inutilement grossi d'une quantité de mots français, tels que *accaparor*, *euso* (accapareur), *ambitiounar*, *ambitiousament*, *amen* (dire — à une chose), *annonce*, *anoublir*, *anoublissament*, *antiquo*, *etc.* La commission ne veut pas dire que le travail de M. Bellon soit inutile : une nomenclature des mots patois usités dans un canton est toujours bonne à recueillir, mais elle ne pouvait hésiter à le classer au-dessous des deux glossaires dont il nous reste à entretenir le Comité.

Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallone, par Louis Vermesse[1]. — Nous apprenons, par une notice placée en tête de ce volume, que M. Vermesse mourut en 1865 à l'âge de vingt-huit ans. Il avait publié en 1861 un court vocabulaire du patois lillois. Ce premier travail ayant été favorablement accueilli, il entreprit de le refaire sur une base plus large, en y ajoutant les mots usités dans la contrée environnante. Ce glossaire, rédigé et même imprimé avant que le sujet du concours de cette année fût publié, ne satisfait pas entièrement aux exigences du programme. Sans parler d'un assez grand nombre d'étymologies erronées, on y peut relever beaucoup d'expressions françaises enregistrées comme patoises, et les mots, généralement bien expliqués, y sont trop souvent accompagnés de citations empruntées à la littérature lilloise, qui, comme on le sait, est très-féconde; on eût préféré des exemples empruntés au langage journalier. Il faut apprécier avec indulgence une œuvre à laquelle son auteur n'a pu mettre la dernière main, et qui, telle qu'elle est, complète sur bien des points les glossaires antérieurs d'Hécart, de

[1] Douai, L. Crépin, 1867, in-8°, xxix-508 pages.

Digitized by Google

Grandgagnage, de Sicart; mais votre commission ne pouvait hésiter à lui préférer l'ouvrage dont il nous reste à parler[1].

Glossaire du patois poitevin, par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré (Vienne[2]). — Ce glossaire est la meilleure preuve des résultats excellents que peuvent obtenir dans l'étude des patois les personnes mêmes qui n'ont pas fait de la linguistique leur étude spéciale. Pour réunir le vocabulaire d'un patois, il faut du soin et une critique d'une certaine espèce. Ces qualités se révèlent d'un bout à l'autre de l'œuvre de M. l'abbé Lalanne. L'idiome populaire du Poitou a été l'objet de travaux assez nombreux, entre lesquels ceux de MM. Beauchet-Filleau[3] et Favre[4] tiennent le premier rang. Une comparaison attentive nous a convaincu de la supériorité absolue du travail de M. l'abbé Lalanne sur l'œuvre de ses devanciers. La nomenclature est plus complète, les explications généralement plus précises et presque toujours accompagnées d'exemples puisés dans le langage vivant plutôt que dans les textes écrits. Néanmoins, dans l'espèce, ces textes, dont quelques-uns remontent jusqu'au XVIe siècle, ne devaient pas être négligés, et M. l'abbé Lalanne les cite avec raison. Mais la plus riche moisson d'exemples est celle que lui ont fournie les dictons, les proverbes, les locutions populaires. A cet égard, son recueil est d'une richesse qui le place assez près du *Glossaire du centre de la France*, de M. le comte Jaubert. Il sera consulté avec fruit, non-seulement par les linguistes en quête de mots et de formes, mais aussi par les savants qui s'intéressent à l'histoire des mœurs et des usages. Enfin la prononciation y est notée avec rigueur, et les variantes locales sont soigneusement indiquées. Ce n'est pas à dire pourtant que ce travail soit irréprochable. D'abord, en dépit des avertissements du programme, l'auteur a cru devoir donner un certain nombre d'étymologies, ou de sa façon, ou empruntées à des livres arriérés,

[1] Pour une critique plus détaillée du *Dictionnaire* de M. Vermesse, voyez *Revue critique*, 1867, art. 225.

[2] Poitiers et Paris, Derache, 1868, in-8°, XL-263 pages (forme le tome XXXII, 2e partie, des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*.

[3] *Essai sur le patois poitevin*. Niort, Clouzot, 1864, in-8°.

[4] *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, précédé d'une introduction sur l'origine, le caractère, les limites, la grammaire et la bibliographie du patois poitevin et saintongeois. Niort, Robin et L. Favre, 1868, in-8°. — Ce glossaire a paru presque en même temps que celui de M. l'abbé Lalanne, et n'a pu conséquemment lui fournir aucun renseignement.

Digitized by Google

et dont on ne peut rien dire, sinon que leur absence ne déparerait aucunement le glossaire. En outre, enregistrant à leur rang respectif deux variantes du même mot, il oublie trop souvent de placer un signe de renvoi de l'une à l'autre; de sorte que l'on peut croire parfois qu'il a fait deux mots d'un seul [1]. Enfin, dans l'introduction, la prononciation est indiquée d'une façon suffisamment intelligible, mais entièrement erronée au point de vue de la grammaire. M. l'abbé Lalanne prend pour terme de comparaison les sons français en indiquant ce qu'ils deviennent en poitevin, comme si le poitevin était une corruption du français! Ainsi, il dira que *i* sonne *é*, *ei* : Champigny, *Champegné*; plier, *pleier*, etc. Il fallait, prenant le latin pour terme de comparaison, dire : la désinence *acum* devient *é* en poitevin, etc.[2]. Malgré ces erreurs et un assez grand nombre de fautes de détail dont le relevé ne saurait trouver place ici [3], la commission n'hésite pas à proposer au Comité de décerner le prix au glossaire de M. l'abbé Lalanne.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

[1] Voyez *argagnasses* et *arguagnasse*, *ante* et *aunt*, *etc.*

[2] Cf. Quicherat. *De la formation française des noms de lieux*, p. 36-7.

[3] On en trouvera un certain nombre indiquées dans le compte rendu de ce glossaire publié par la *Revue critique*, 1869, art. 33.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Tome XXVIII de la collection, ou tome I de la 3e série, année 1864. Troyes, 1 vol. gr. in-8° de 417 pages[1].

Ce volume commence une nouvelle série des publications de la Société académique de Troyes. Comme dans les précédents, les études historiques et archéologiques y tiennent une grande place, et cette fois la plus grande place, au milieu des sujets nombreux et variés qu'embrasse cette Société savante, la seule qui existe dans le département de l'Aube. Dans de précédents rapports sur des volumes isolés ou sur l'ensemble des publications de cette Société, j'ai indiqué combien, malgré la variété de ses études, elle a déjà rendu de services à la connaissance de l'histoire de Champagne et même de l'histoire générale. La régularité de ses publications, le dévouement et l'instruction variée des auteurs, font des mémoires de cette compagnie un de nos bons recueils académiques départementaux. Plusieurs de ses membres sont d'ailleurs connus par des ouvrages dont les juges les plus compétents ont constaté le mérite et l'importance.

Voici la liste des mémoires concernant plus ou moins directement, dans le XXXVIIIe volume, les études dont s'occupe le Comité historique.

[1] Un rapport sur le tome XXX des *Mémoires de la Société académique de l'Aube* a été publié dans un précédent cahier de la *Revue des Sociétés savantes*, t. VI, 1867, p. 383. (J. D.)

Digitized by Google

I. *Note sur des fragments de vase et des os humains trouvés à Villepart en 1863*, par M. Théophile Boutiot, p. 21 à 26.

II. *Rapport sur les monuments primitifs (Dolmens et Menhirs) de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine*, par M. Gustave Laperouse, p. 93 à 120.

III. *Le trésor de la cathédrale de Troyes*, par M. Le Brun Dalbanne, p. 27 à 76.

IV. *Recherches sur quelques œuvres de Jacques Carrey, peintre troyen*, par M. Corrard de Breban, p. 77 à 91.

V. *Recherches historiques et archéologiques sur les attributs de saint Antoine*, par M. l'abbé Coffinet, p. 121 à 162.

VI. *Recherches historiques et nosologiques sur les maladies désignées sous les noms de feu sacré, feu Saint-Antoine, mal des ardents*, par M. le docteur Eugène Bacquias, p. 365 à 377.

VII. *Chartes inédites extraites des cartulaires de Molème, intéressant un grand nombre de localités du département de l'Aube*, par M. Émile Socard, p. 163 à 364.

Les trois premiers de ces mémoires étant plutôt archéologiques qu'historiques, je dois me borner à ne les signaler qu'en ce qui touche à ce dernier point de vue.

I. M. Boutiot, en faisant connaître la découverte d'ossements humains et de fragments de vases de terre enfouis, à une assez grande profondeur et sous une épaisseur d'au moins 4 mètres, dans un banc de grèves calcaires formant une partie du territoire de la commune de Villepart, est disposé à les rapporter à la même période géologique que les ossements devenus si célèbres par les études de M. Boucher de Perthes dans la vallée de la Somme. Il en rapproche la découverte de deux haches en silex non polies, recueillies dans les grèves et terrains de transport de deux autres localités du même département. Mais les circonstances du gisement de ces différents objets ne me semblent pas avoir été assez soigneusement étudiées pour qu'on y puisse voir avec certitude une preuve de contemporanéité; d'autant plus que M. Boutiot indique lui-même la possibilité de les rapporter aux deux périodes plus modernes des dolmens et des habitations lacustres.

Digitized by Google

Les conséquences trop souvent prématurées qu'on est disposé à tirer de ces sortes de découvertes pour des temps antéhistoriques exigent qu'on apporte dans leur description l'attention la plus sévère et la plus rigoureuse, sans négliger cependant de rendre publics les faits, quelque insuffisants qu'ils soient encore. C'est en les comparant entre eux qu'on peut espérer de diminuer de plus en plus l'obscurité et l'incertitude qui enveloppent cette période de l'histoire des populations antiques de la Gaule.

II. M. Gustave Laperouse est entré dans des développements beaucoup plus étendus sur *les monuments primitifs, Dolmens et Menhirs de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.*

Quoique connus depuis assez longtemps, surtout par les recherches de MM. Camut-Chardon, Gaussen et Gréau, publiées partiellement en 1832 dans les Mémoires de la même Société, et par des notices ultérieures de MM. Corrard de Breban, Boutiot, d'Arbois de Jubainville, Bourquelot et Chanoine, ces monuments primitifs des anciens habitants du territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Aube laissent encore bien des mystères à approfondir. Ils n'occupent dans le pays qu'une région géologique fort restreinte et qui a été naturellement limitée par l'existence, à la surface des grandes plaines de la Champagne crayeuse, de quelques amas de blocs de grès tertiaires qui ont pu seuls fournir les matériaux de ces monuments; tandis que d'autres parties des mêmes contrées, géologiquement différentes, quoique habitées pareillement à la même époque, n'en ont point laissé de vestiges, plutôt encore parce qu'ils n'y ont jamais existé que parce qu'ils ont été successivement détruits.

M. Laperouse ne se borne pas à décrire les divers groupes de ces monuments, il fait aussi connaître les résultats d'une fouille opérée sous l'un des dolmens de Fécul, fouille qui a fait découvrir de nombreux ossements humains, des débris de vases grossiers, une hache en silex et un beau *torques*, collier ou bracelet en bronze; il expose ensuite les différentes opinions dont ces monuments ont été l'objet, et surtout les opinions nouvelles qui tendent à ne les plus considérer que comme des monuments funéraires et à les attribuer à d'autres populations que les Celtes. Tout en admettant la valeur d'une partie des arguments apportés à l'appui de ces deux opinions, il reste toujours à reconnaître quels étaient les monuments religieux des peuples qui ont construit ces tombeaux d'une

Digitized by Google

forme aussi remarquable, et quels monuments on devra attribuer aux Celtes et aux Gaulois de différentes races et origines, si l'on donne une autre attribution nationale à l'ensemble de ces monuments de pierre brute, en leur reconnaissant une origine exclusivement septentrionale. Il est très-vraisemblable que plusieurs rameaux de colonies parties d'orient et dirigées les unes vers le nord, les autres vers l'occident et le midi, peuvent avoir dispersé simultanément des coutumes analogues sur différentes régions des anciens continents. M. G. Laperouse discute, avec une connaissance parfaite du sujet, ces questions difficiles et obscures; mais je ne dois pas oublier que c'est dans une autre section du Comité historique qu'elles seraient plus convenablement étudiées.

III. C'est encore en grande partie à l'archéologie que se rapporte l'intéressant mémoire de M. Le Brun Dalbanne sur le *Trésor de la cathédrale de Troyes*[1], et je regrette de ne pouvoir suivre l'auteur dans les détails instructifs et neufs, pour la plupart, qu'il présente, d'après plusieurs anciens inventaires, soit sur les objets précieux détruits ou dispersés à différentes époques, soit dans la description très-fidèle qu'il donne du petit nombre de ceux qui ont échappé à tant de causes de désastres.

Ces causes sont, il est vrai, de l'histoire, mais il suffit de les rappeler, car elles ont été partout les mêmes. Gênes momentanées des établissements ecclésiastiques, qui leur ont fait sacrifier les plus antiques et les plus précieux de leurs trésors artistiques pour des embellissements ou des améliorations que le bon goût et le goût des beaux-arts n'approuvent pas toujours; aides forgées dans les moments d'embarras du trône et de la nation, et qui ont entraîné, depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1789, des destructions non moins nombreuses et non moins regrettables; destruction par les dilapidations des guerres religieuses du XVIe siècle; dispersion de la grande époque révolutionnaire qui, au point de vue des arts, a eu pour principale compensation de cette dispersion de tant de trésors ecclésiastiques la création de musées particuliers, dont plusieurs rivalisent aujourd'hui avec les collections publiques.

[1] Ce travail important a été reproduit dans les *Mémoires* lus à la Sorbonne en 1864, p. 185 à 228.

Digitized by Google

IV. *Recherches sur quelques œuvres de Jacques Carrey, peintre troyen*, par M. Corrard de Breban.

Lorsque le marquis de Nointel partit en 1673 de France pour son ambassade de Constantinople, il demanda à Lebrun un artiste qui sût peindre et reproduire à la fois architecture, sculpture, paysage et animaux, c'est-à-dire qui fût à peu près universel. Lebrun lui indiqua un de ses élèves, Jacques Carrey, alors âgé de vingt-quatre ans, et qui répondit à la confiance qui lui fut témoignée. Entre autres tableaux de cet artiste dont le souvenir a été conservé, on cite les quatre grandes toiles que Carrey avait peintes pour le palais de l'ambassade française à Constantinople, et qui représentaient des traits de la vie du marquis de Nointel et de ses relations politiques et commerciales avec le Sultan, l'audience qu'il avait reçue du grand vizir, l'entrée solennelle de l'ambassadeur à Jérusalem, la vue du saint sépulcre, etc. Ces tableaux furent rapportés en France par l'ambassadeur; ils ont longtemps orné l'une des grandes salles du château de Bercy, détruit il y a peu d'années, et ils ont été depuis restaurés et dispersés dans plusieurs collections particulières. J. Carrey a acquis une plus grande célébrité dans l'histoire des arts par ses dessins du Parthénon, exécutés aussi d'après les ordres et les instructions du marquis de Nointel, grand connaisseur et amateur de monuments antiques. Après bien des vicissitudes, ce recueil, d'autant plus précieux qu'une partie des sculptures de Phidias a été depuis détruite et perdue, est aujourd'hui conservé dans le Cabinet des estampes à la Bibliothèque impériale. Une reproduction fidèle en *fac-simile* de l'œuvre de Carrey a été publiée en 1848, en deux volumes in-folio, par les soins de M. de Laborde, qui a publié en même temps le résultat de ses recherches personnelles sur la vie et les œuvres de Carrey, né en 1649 et mort en 1726. M. Corrard de Breban n'a rien négligé pour faire complétement connaître cet artiste, dont la ville de Troyes s'honore à juste titre.

V. Dans ses *Recherches sur les attributs de saint Antoine*, M. l'abbé Coffinet a présenté un ensemble de considérations archéologiques, artistiques, théologiques et historiques. Il les a groupées avec une connaissance approfondie du sujet qu'il a étudié. Malheureusement l'histoire, même l'histoire ecclésiastique, y tient une trop faible place pour qu'il y ait lieu d'analyser longuement ce mémoire, qui ne comprend pas moins de quarante pages, et dans lequel on passe

Digitized by Google

successivement en revue, guidé par l'érudition d'un savant ecclésiastique, la vie et les attributs du saint, tels que le lion, le pourceau, le feu, le balai ou la bêche, le chapelet, la clochette, le *Tau*, le bâton, le livre ouvert. C'est à l'aide de la biographie que saint Athanase nous a laissée du saint fondateur des ermitages de la Thébaïde, et surtout avec le secours de plusieurs légendes et vies rédigées postérieurement, et aussi à l'aide des monuments figurés, que M. l'abbé Coffinet a retracé le tableau de la vie de saint Antoine, de son culte, des traditions qui s'y rattachent et des établissements auxquels il a donné lieu. Un chapiteau du xve siècle, représentant la visite de saint Antoine à saint Paul l'Ermite, chapiteau qui faisait autrefois partie de la chapelle des Cordeliers de Troyes et qui est aujourd'hui conservé dans le musée de cette ville, créé par la Société académique de l'Aube, a fourni à M. Coffinet, conservateur de ce musée, le sujet des recherches approfondies dont il a enrichi ce volume.

VI. *Recherches historiques et nosologiques sur les maladies désignées sous les noms de feu sacré, feu Saint-Antoine, mal des ardents*, par M. le docteur Eugène Bacquias.

Ce travail est en quelque sorte un appendice du grand mémoire de M. l'abbé Coffinet sur les attributs et le culte de saint Antoine; il touche aux études historiques par les recherches que l'auteur a faites, sur les mentions des maladies ainsi dénommées, dans des textes du moyen âge, recherches dont il a puisé les principaux éléments dans le rapport rédigé en 1770 par une commission de la Société royale de médecine, en vue d'un sujet de prix alors proposé[1]. C'est ainsi qu'on voit le *feu sacré* ou *mal des ardents* mentionné, dans le ve ou vi^e siècle, par Grégoire de Tours; en 945, dans la chronique de Frodoard, au temps où Hugues, comte de Paris, faisait la guerre à Louis d'Outre-Mer, et après les courses et pillages des Normands dans le territoire de Paris. — En 993 est mentionnée la maladie désignée sous le nom d'*ignis ignotus*. — Le *feu Saint-Antoine* est signalé pour la première fois en basse Lorraine par Sigebert, en 1089. — Le *feu sacré* est signalé en 1128 dans le Soissonnais, en 1140 à Paris; et, pendant les xie et xiie siècles, il en est fait beaucoup

[1] Cette commission était composée d'Antoine-Laurent de Jussieu, de Paulet, de Saillant et de l'abbé Tessier.

Digitized by Google

d'autres mentions dans les chroniques. De nombreuses victimes en furent frappées en France, et particulièrement en Dauphiné; ce qui détermina le pape Urbain II à fonder l'ordre religieux de Saint-Antoine, dans le but de secourir les malheureux atteints de cette maladie, à choisir Vienne pour chef-lieu, et à faire servir les maisons de l'ordre d'hôpitaux aux victimes de cette maladie. On teignait en rouge les portes de ces monastères [1]. On croyait que les malades conduits à l'abbaye de Saint-Antoine, où, depuis la fin du XIe siècle, reposaient les restes du saint, étaient guéris en sept ou neuf jours, ce qui attirait à Vienne un très-grand nombre de pèlerins. On y voyait encore, au commencement du XVIIIe siècle, des membres noirs et desséchés déposés comme témoignages de la guérison miraculeuse. Le fait le plus circonstancié de cette maladie, ou de la principale de ces maladies à laquelle on donnait le nom de *feu de Saint-Antoine*, est dans la chronique d'Hugues de Fleury. On croit reconnaître dans les symptômes indiqués les caractères d'une sorte de gangrène, et dans le *mal des ardents* les symptômes de la peste noire.

Nous n'avons à nous occuper ici ni des caractères divers de ces maladies, ni de leurs causes, ni des remèdes qui leur furent appliqués, indépendamment de l'influence religieuse. Il y aurait sans doute d'autres indications à ajouter aux recherches de M. Bacquias, qui n'en a pas moins utilement appelé l'attention sur un des chapitres de l'histoire des maladies contagieuses ou épidémiques qui ont fait tant de ravages en Europe pendant le moyen âge, qu'il est si difficile de distinguer au point de vue de la science moderne, et contre lesquelles les progrès de la civilisation ont trop souvent encore lutté sans succès.

VII. Le mémoire le plus vraiment historique de ce volume, et qui rentre le plus dans les attributions du Comité, est celui que M. E. Socard y a inséré sur les *Cartulaires de l'abbaye de Molème* [2]. Cette abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, fut fondée en 1075, dans le diocèse de Langres, près de Ricey, entre Montbard et Mussy, dans une partie de la Champagne qui dépend aujourd'hui du département de l'Aube

[1] *Satire Ménippée;* et Rabelais, *Pantagruel*, l. II, c. XXX.

[2] Le nom de cette localité est plus habituellement écrit *Molesme*.

Digitized by Google

Saint Robert, dit Robert de Champagne, son fondateur et son premier abbé, était né à Troyes au commencement du XIe siècle. Ce fut lui qui, en 1098, fonda l'ordre de Cîteaux, après avoir été prieur ou abbé de plusieurs autres établissements religieux en Champagne et en Bourgogne. Il mourut en 1110 et fut canonisé en 1222.

L'abbaye de Molème, qui fut une des principales fondations religieuses de Robert, dut ses accroissements à d'illustres bienfaiteurs, les comtes de Champagne, de Brienne et de Bar-sur-Seine, sans compter un grand nombre de membres du clergé, de seigneurs et d'habitants des mêmes contrées qui contribuèrent à étendre ses domaines et ses priviléges plus particulièrement dans la Champagne méridionale.

Les deux cartulaires dont M. Socard a extrait les chartes qui font le sujet de son mémoire existent dans les archives de la Côte-d'Or: ils paraissent être l'un du XIIe siècle, l'autre de la seconde moitié du XIIIe, quoique l'auteur ait omis d'en indiquer la date précise. Tout au moins les chartes qu'il en a extraites, au nombre de deux cent vingt-sept, embrassent le XIe, le XIIe et le XIIIe siècle, depuis l'année 1080 jusqu'à l'année 1250. Son travail est divisé en deux parties : la première est une analyse de ces chartes présentant les renseignements topographiques et historiques qu'elles fournissaient, et que M. Socard a très-soigneusement relevés, sur quatre-vingt-seize communes du département de l'Aube ; la seconde présente le texte même de ces deux cent vingt-sept chartes. Plusieurs d'entre elles étaient déjà connues et ont été analysées, soit par M. Quantin dans son *Cartulaire général de l'Yonne*, soit par M. d'Arbois de Jubainville dans son *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, soit par M. Coutant dans les *Prieurés de l'ancien évêché de Troyes;* mais presque toutes étaient inédites; l'auteur a soin de les indiquer, et ce sont celles-là seulement qu'il a publiées. Il s'est efforcé d'assigner une date à presque toutes, soit par ses propres recherches, soit à l'aide de déterminations inscrites sur les cartulaires par un érudit du XVIIe siècle qu'il ne fait pas connaître et dont l'exactitude n'est peut-être pas toujours très-rigoureuse. L'objet de la plus grande partie de ces chartes est, comme pour presque tous les documents de ce genre, un exposé de donations, d'échanges, de priviléges concédés, modifiés ou discutés, de droits de préséance, de réclamations des familles de donateurs, de différends sur des limites

Digitized by Google

de possessions territoriales ou sur l'exécution de certains droits ecclésiastiques ou féodaux, de transactions sur des procès, soit entre établissements religieux, soit entre particuliers. On y rencontre quelques mentions assez intéressantes du servage jusque vers le milieu du XIIIe siècle (1235), des rachats de coutumes singulières, telles que le droit d'un lit de plume auquel les comtes de Champagne et leurs baillis avaient droit lorsqu'ils couchaient à Isles, un des prieurés de l'abbaye de Molème, fondé en 1097.

Une charte de l'année 1080 fait connaître le séjour que saint Bruno avait fait, avec deux de ses compagnons, dans le prieuré, alors ermitage, de *Sèche-Fontaine* (*Sicca Fontana*), avant de fonder la Grande-Chartreuse, devenue si célèbre, aux environs de Grenoble.

Un examen attentif de ces chartes ferait découvrir d'autres détails, sinon sur l'histoire, du moins sur les usages monastiques au XIIe et au XIIIe siècle. M. Socard a eu, je le répète, grand soin de recueillir toutes les indications topographiques et historiques contenues dans ces chartes, et de les signaler dans chaque notice analytique concernant les communes qui y sont mentionnées. C'est, en un mot, un travail consciencieux, modeste, de longue haleine (il comprend deux cents pages), et qui, sous la réserve de quelques légères inexactitudes chronologiques déjà indiquées par M. d'Arbois de Jubainville[1], fait également honneur à M. Socard et à la Société qui l'a publié.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Tome XXIX de la collection, ou tome II de la 3e série, année 1865.
Troyes, 1 vol. gr. in-8° de 386 pages.

I. Le mémoire le plus important et le plus étendu de ce volume, celui de M. Le Brun Dalbanne sur les *Bas-reliefs de Saint-Jean au marché de Troyes*, est trop exclusivement archéologique pour pouvoir être analysé dans ce rapport, quoiqu'il fasse connaître des particu-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. II, 1865, p. 393. Le mémoire de M. Socard sur le Cartulaire de Molème a figuré honorablement dans le concours de 1865.

Digitized by Google

larités biographiques intéressantes sur des artistes troyens célèbres et qu'il fournisse d'utiles renseignements sur plusieurs artistes de cette ville au moyen âge et à l'époque de la renaissance. A ce double titre, on aurait pu faire ici une mention plus détaillée de ce mémoire intéressant, s'il n'avait déjà été intégralement publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

II. *Quelques recherches sur l'excommunication des animaux*, par M. Gelée. (P. 131 à 171.)

En rendant compte d'un précédent volume de la Société académique de l'Aube publié en 1860, j'ai déjà eu occasion d'indiquer une erreur commise par un des correspondants les plus justement estimés du Comité historique. Ce sujet, quelque piquant qu'il pût paraître, était cependant trop peu important pour mériter une plus longue mention, et je n'en aurais certainement pas reparlé, si l'un des membres de la même société n'eût fait de l'opinion exprimée par M. d'Arbois de Jubainville une réfutation *ex professo*, appuyée sur de nombreux textes et sur les opinions les mieux accréditées.

Il s'agit, comme l'indique le titre de ce travail solide et consciencieux, de l'usage bien connu pendant le moyen âge et qu'on a même conservé jusqu'à nos jours, d'exorciser et même d'excommunier, quelque étrange que puisse paraître cette dernière expression, les animaux nuisibles aux récoltes et aux vendanges, particulièrement certaines espèces d'insectes. L'un des textes les plus connus concernant cette coutume était la sentence rendue en 1516 ou 1506 par l'officialité de Troyes contre les *urebecs*, petits insectes qui ravageaient les vignes de Villenauxe. Grosley, dans ses *Éphémérides*, avait rapporté le texte de ce jugement, qui avait déjà été cité plusieurs fois avant lui, et dont l'authenticité incontestable avait été généralement admise. M. d'Arbois de Jubainville, qui connaît si bien les Archives de l'Aube, dont il est le zélé conservateur, n'ayant pas retrouvé à la date citée par Grosley, dans les registres originaux de l'officialité de Troyes, la mention du fait dont il s'agit, et ayant même constaté l'existence d'un fonctionnaire de nom différent de celui dont il est fait mention dans l'acte cité, en avait conclu une supercherie, une pure invention de la part de Grosley et même une facétie inventée par quelque plaisant; il avait même, poussant trop loin le scepticisme de la raison contre la réalité de l'usage, nié tous les faits de même genre dont il pouvait avoir été question,

Digitized by Google

et considéré ces sentences comme entièrement contraires à la législation de l'époque. Du reste, il ne les citait ni ne les discutait; il se bornait à railler la crédulité non-seulement des populations, mais aussi des critiques qui avaient pu admettre de pareilles plaisanteries, et il rejetait principalement sur Grosley la responsabilité de ces prétendues erreurs.

M. Gelée, dans le mémoire que contient ce volume de la Société de l'Aube, prend directement à partie le savant archiviste de l'Aube et lui démontre, pièces en mains, d'après les documents mêmes de ces archives, que le document est parfaitement existant et authentique, quoique d'une date un peu antérieure; mais que ce texte, par un singulier hasard, a échappé à la perspicacité habituelle de l'auteur de l'*Histoire des comtes de Champagne*. Il développe longuement les preuves de cette authenticité, en s'appuyant sur des citations d'autres écrivains qui ont vu ce même texte de la sentence attaquée. M. Gelée a rassemblé à l'appui du fait de l'exorcisme des *urebecs* ou *hurebets* de Villenauxe un assez grand nombre d'autres faits semblables rapportés par un célèbre président du parlement de Provence au XVIe siècle, Chassenée, par Chorier, G. Bailly et Bernier, beaucoup plus anciennement dans plusieurs recueils de formules d'exorcismes et de monitoires, puis récemment par M. Berriat Saint-Prix et par M. L. Menabrea. Je suis d'autant plus disposé à donner raison à M. Gelée contre M. d'Arbois de Jubainville, qu'ayant eu moi-même, il y a quinze ans, à rendre compte au Comité historique de documents analogues concernant le Dijonnais, pour les années 1460, 1500, 1511, 1540 et 1554, communiqués par M. Garnier, archiviste de Dijon, j'en pris occasion de faire à ce sujet quelques recherches assez étendues, qui furent publiées dans le *Bulletin du Comité historique* pour l'année 1852[1].

MM. d'Arbois et Gelée ne paraissent pas avoir eu connaissance de ce travail, qu'ils n'ont point cité et qui aurait probablement évité au premier l'opinion contradictoire qu'il exprima si vivement, et au second une grande partie des recherches qu'il a présentées dans la réfutation non moins vive qu'il lui a depuis opposée. M. Gelée a présenté, sur le fait de l'excommunication autant que de l'exorcisme des animaux, de plus nombreux témoignages que je n'en avais indiqués; et j'en avais signalé d'autres dont il ne fait pas mention.

[1] Tome IV, p. 36 à 54, séance du 2 mars 1852.

Digitized by Google

Peut-être n'a-t-il pas assez distingué les jugements rendus contre certains animaux auteurs d'accidents que les jugements qualifiaient de délits, et dont M. Berriat Saint-Prix avait recueilli de nombreux exemples, des faits d'exorcisme contre les animaux naturellement nuisibles, point de vue que ce savant jurisconsulte avait plus négligé[1].

III. *Médaille de saint Benoît, vulgairement et improprement appelée la médaille des sorciers*, par M. l'abbé Coffinet. (P. 253 à 266.)

C'est à une autre superstition populaire, que l'Église ne combat ni n'approuve, et qui peut cependant se propager à l'abri d'autres croyances respectables, que se rapporte le mémoire de M. l'abbé Coffinet. Parmi les talismans religieux opposés de tous temps par la foi chrétienne aux talismans, derniers vestiges du paganisme antique, la médaille de saint Benoît est un des plus célèbres et des plus vénérés. Couverte de lettres, dont la lecture, fort difficile à qui n'en a pas la clef, rappelle les figures cabalistiques des talismans juifs et des *Abraxas* persans et égyptiens, cette médaille présente, disposées autour et à l'intérieur d'une croix, avec le monogramme de Jésus-Christ, I. H. S. (*Jesus hominum Salvator*), les lettres suivantes, diversement combinées sur les deux côtés de la médaille :

V·R·S·N·S·M et S·M·Q·L·I·V·B.

Ces lettres sont les initiales des mots formant les deux vers :

Vade Retro, Satana; Numquam Suade Mihi Vana.
Sunt Mala Quæ Libas; Ipse Venena Bibas.

Vers qui se peuvent ainsi traduire :

Retire-toi, Satan; ne viens pas me conseiller tes vanités.
Le breuvage que tu verses est mortel; bois toi-même ton poison.

Ces paroles sont censées sortir de la bouche de saint Benoît. Dans

[1] Depuis que ce rapport a été lu au Comité, M. d'Arbois de Jubainville a reconnu loyalement son erreur dans un article de la *Revue des questions historiques* (9e livraison, juillet 1868, p. 275). Il y analyse une partie de ma notice de 1852, et apprécie quelques-uns des textes que j'avais cités et dont il reconnaît l'authenticité. Ne pouvant se refuser à admettre l'emploi du mot *excommunication* dans ces procès contre les animaux, il distingue l'excommunication majeure et l'excommunication mineure. Il suffirait, je crois, pour ne point blesser l'orthodoxie, de reconnaître que le terme d'*excommunication* a été employé dans le même sens que celui d'*anathème* et d'*exorcisme*.

Digitized by Google

le champ de la médaille est une croix. Sur la ligne perpendiculaire de la croix on lit :

C.
S.
S.
M.
L.

qu'on traduit ainsi :

Crux Sacra Sit Mihi Lux.

Que la croix sainte soit ma lumière.

Sur la ligne horizontale on lit :

N·D·S·M·D

ce qui paraît signifier :

Non Draco Sit Mihi Dux.

Que le dragon, ou le démon, ne soit pas mon guide.

Enfin entre les quatre branches de la croix sont inscrites les lettres :

C. S.
P. B.

qu'on interprète, soit :

Crux Sancti Patris Benedicti,

soit :

Christus Sit Perpetuo Benedictus.

L'ensemble de cette inscription représente trois vers qui ont été traduits dans un petit livre imprimé à Troyes en 1700 sous le titre suivant : *Les effets et vertus de la croix ou médaille du grand patriarche saint Benoist.*

Retire-toi, Sathan; cesse de me tenter;
Garde bien ton poison; je n'y veux pas goûter.
Que la croix éclaire mes pas,
Démon, je ne te suivray pas.

M. l'abbé Coffinet reproduit presque en entier le texte de ce petit livret populaire; il a montré beaucoup d'érudition dans les commentaires et l'historique qui accompagne l'explication de cette

Digitized by Google

médaille, sur laquelle un autre ecclésiastique, Dom Guéranger (bénédictin de Solesmes), avait déjà publié en 1862 une dissertation fort savante, sous ce titre : *Essai sur l'origine, la signification et les priviléges de la médaille de saint Benoît.*

Dans le résumé de son mémoire, M. l'abbé Coffinet s'exprime en ces termes :

« D'après tous les documents authentiques (consignés dans l'édi-« tion de 1700), il est évident que la médaille de saint Benoît doit « être regardée comme un préservatif, et, si nous pouvons nous « exprimer ainsi, comme un talisman religieux contre les artifices « du démon et des sorciers. » Cette conclusion m'a semblé, je dois l'avouer, peu digne du savoir de son auteur, malgré l'espèce de réserve avec laquelle elle est énoncée. N'aurait-il pas été plus prudent d'adopter l'opinion exprimée par le savant abbé J.-B. Thiers dans son *Traité des superstitions*, savoir qu'il y avait danger à accueillir trop aveuglément de semblables talismans, même sous la forme chrétienne qui les purifie, et que le sens des lettres initiales inscrites sur ces sortes de médailles se devinait trop peu aisément pour ne pas être suspect de quelque intention magique? L'histoire des talismans de toutes sortes et de toutes origines fournirait la matière de l'un des chapitres les plus piquants de l'histoire des croyances et des faiblesses de l'esprit humain dans tous les temps. On les propage encore aujourd'hui sous différentes formes, et M. Ch. Nisard en a reproduit les plus vulgaires dans son intéressante et spirituelle *Histoire des livres populaires.*

IV. *Enseigne du pèlerinage de Sainte-Colombes de Sens*, par M. l'abbé Coffinet. (P. 331 à 341.)

Cette enseigne en plomb, comme la plupart de celles figurées et décrites par M. A. Forgeais dans l'un de ses curieux volumes publié en 1863 sur ces objets trouvés dans la Seine, a la forme d'une ampoule ou d'un sachet. D'un côté on y voit une sainte nimbée, portant une couronne royale sur la tête, tenant une palme de la main droite, et de la gauche la représentation d'une église. Sur l'autre face est le monogramme du Christ surmonté de fleurs de lis. Ce petit monument paraît être du xve siècle. Découvert à Marcilly-le-Hayer, il a été donné par M. Boutiot au musée de Troyes. M. l'abbé Coffinet rappelle la destination bien connue de ces souvenirs de pèlerinages, qui devaient contenir quelques vestiges du lieu

Digitized by Google

saint visité. Il expose les raisons très-vraisemblables qui lui font attribuer cet objet à un pèlerinage dont il ne reste plus que la tradition, celui de la fontaine de la chapelle d'Azon, voisine de l'abbaye de Sainte-Colombes de Sens.

V. *Le bénitier de l'église de Brienne-Napoléon*, par M. Chapellier. (P. 267 à 271.)

Ce bénitier est un vase de fonte moulée en forme de cloche renversée. Deux fois par an, les veilles de Pâques et de la Pentecôte, on le remplit avec de l'eau qui vient d'être bénite aux cérémonies de ces deux fêtes solennelles. Quand cette eau baisse trop sensiblement, le sacristain y ajoute de l'eau ordinaire. Ce qui distingue surtout ce bénitier, c'est l'inscription du XVIe siècle, en dix vers qu'on lit sur son pourtour, et qui sont disposés en quatre lignes :

Vous qui prenés de l'eau bénite
Qui péchés véniels combat,
Priés pour l'âme Margarite
Odiné femme Jhan Colombat :
En l'an mille cinq cent et vint,
Vendredy veille Saint-Martin
A deux heures après minuyt,
La povre dame, à grand souppir,
Rendit à Dieu son esperit. Amen.

Cette inscription semble indiquer que ce vase doit avoir été donné par la famille de la défunte pour laquelle on invoque les prières des fidèles. D'autres églises voisines de Brienne (Radonvilliers et Morvilliers) ont aussi des bénitiers de même forme et de même matière.

VI. *Note sur l'archéologie de l'Amérique du Nord*, par M. E. Assollant. (P. 183-196.)

Par son titre et par son sujet, ce mémoire ne se rapporte que très-indirectement à la section historique du Comité, et il suffira d'indiquer qu'on y trouve l'analyse du mémoire de M. J. Lubbock sur les antiquités préhistoriques de l'Amérique comparées à celles de l'Europe. Le mémoire du savant anglais, publié d'abord à Londres, puis reproduit par l'Institut smithsonien de Washington, a fourni à cet antiquaire le sujet d'un ouvrage des plus intéressants publié en 1865 sous le titre de *Prehistoric times*, qui a été récemment traduit en français et qui embrasse l'ensemble de la question des anti-

Digitized by Google

quités préhistoriques, question qui a si vivement excité l'attention depuis quelques années. L'ouvrage complet de M. Lubbock est postérieur à l'analyse donnée dans le XXIXe volume des *Mémoires de la Société académique de Troyes*, qui ne s'applique qu'à l'histoire des anciennes nations de l'Amérique septentrionale, dans laquelle M. Lubbock a distingué quatre longues périodes :

1° Celle où les tribus sortent de la barbarie et où se développe parmi elles, avec une certaine civilisation, une agriculture capable de suffire aux besoins d'une population nombreuse ;

2° Celle où furent élevés les grands tertres ou terrasses de formes variées qui sont un des caractères les plus saillants des monuments antiques de l'Amérique septentrionale;

3° Celle qui a laissé sur le sol des vestiges d'une culture agricole ou horticole plus avancée ;

4° Enfin celle où les tribus retombent dans la barbarie et où les forêts envahissent de nouveau le terrain que leur avait enlevé une civilisation passagère.

M. Lubbock n'attribue pas à ces différentes périodes une durée de plus de 3,000 ans, qui commence environ 1,500 ans avant notre ère. Il est évident que, dans cette appréciation chronologique, l'auteur n'embrasse pas les dépôts des cavernes et les dépôts de transport superficiels de l'Amérique où l'existence de l'homme paraît avoir été contemporaine de plusieurs grandes espèces perdues de mammifères.

L'analyse des recherches de M. Lubbock et de plusieurs antiquaires américains, MM. Squier, Davis et Lapham, donnée par M. Assollant, partage ces monuments en deux classes :

1° Les armes, outils, parures et autres objets usuels;

2° Les terrassements de diverses sortes, enceintes et tertres.

Ce sont surtout les terrassements qui ont été le mieux étudiés; on en a reconnu de six sortes, qu'on a ainsi distingués : enceintes défensives; enceintes sacrées; tertres funéraires; tertres de sacrifices; tertres-temples; tertres en forme d'animaux. Ces derniers sont les plus remarquables. L'extrait analytique rédigé par M. Assollant est très-clair, très-concis, et fait bien connaître cette portion si curieuse des antiquités du nouveau monde.

VII. *Essai de la poésie rustique, à propos du Poëme des Champs*, de M. Calemard de Lafayette, par M. L. Jully. (P. 93-106.) — *Rap-*

Digitized by Google

port sur une étude de M. Havet sur Isocrate, par le même. (P. 173-182.)

Ces rapports de M. Jully sur deux ouvrages d'un genre bien différent, offerts par leurs auteurs à la Société académique de Troyes, lui ont fourni l'occasion d'exposer, avec goût et une connaissance parfaite des sujets, des idées générales sur les caractères de la poésie champêtre à diverses époques, ainsi que des aperçus judicieux sur les relations de la rhétorique et de la philosophie des Grecs avec les autres éléments de leur civilisation.

Le Poëme des Champs de M. Calemard de Lafayette, publié en 1862, et dont M. Jully a fait une analyse détaillée, ne contient pas moins de plusieurs milliers de vers, distribués en huit chants, et paraît digne d'une place honorable dans l'histoire de la poésie rustique en France. L'auteur, après avoir connu la vie agitée des grandes villes, a conservé un culte religieux pour l'agriculture et la poésie, qu'il avait aimées dès ses jeunes années. Retiré dans ses terres aux environs du Puy, dans les montagnes du Velay, moins fertiles que pittoresques, il les a admirées et chantées, tout en les étudiant et en cherchant à en améliorer le sol, à y introduire, à y propager par son exemple les meilleures méthodes agricoles. Ce qui fait le caractère et le mérite de ce livre, c'est qu'il a été pensé et inspiré sous l'influence directe de la vie et des travaux des champs, dans le cours d'une carrière à la fois active et contemplative.

L'auteur défrichait des terres infertiles en même temps qu'il lisait et traduisait Dante et les poëtes de l'antiquité classique. Si son ouvrage ne présente pas sous une forme didactique la régularité, la sobriété des *Géorgiques* de Virgile, ni même l'élégance un peu artificielle et prétentieuse de l'*Homme des champs* de Delisle, il offre du moins une inspiration spontanée, une verve, une sincérité d'accent, qui, suivant l'expression de M. Jully, dont j'analyse les opinions, lui donnent sa vivante unité. Les saisons de l'année, tous les travaux des champs, tous les paysages, toutes les joies, et plus souvent les rudes épreuves des laboureurs, les concours, les comices agricoles et autres efforts de l'administration moderne pour favoriser les progrès des bonnes méthodes, la diffusion des procédés, des instruments nouveaux, passent tour à tour sous les yeux du lecteur. Ces descriptions, difficiles à revêtir de formes poétiques, sont variées et animées par d'autres tableaux empruntés aux souvenirs histo-

Digitized by Google

riques, aux ruines de châteaux et de monastères dont les paysages du Velay sont si riches. Le but de M. Calemard de Lafayette est moins encore de tracer ces tableaux des lieux agrestes, des paysages pittoresques au milieu desquels il a vécu et qu'il a longtemps contemplés, des travaux champêtres qu'il a scrupuleusement étudiés et pratiqués en propriétaire intelligent, que de les faire goûter par les propriétaires eux-mêmes, dont il a cherché à améliorer le sort; car, lui-même, il n'aime pas seulement les champs, il aime aussi l'habitant des campagnes.

Dans l'analyse que M. Jully a donnée de ce poëme, il expose aussi ses propres vues non-seulement sur la poésie rustique et sur ses caractères à différentes époques, mais aussi sur les appréciations et les jugements divers que la littérature a formulés, et les tableaux que la peinture a tracés, suivant les temps, de la vie, du caractère, des mœurs, du langage, de la physionomie de l'*homme des champs*. C'est ainsi qu'il a passé en revue les peintures d'Holbein représentant au milieu d'un paysage désolé un maigre laboureur enfonçant la charrue dans une terre rebelle; à ses côtés court dans le sillon un spectre armé d'un fouet; ce spectre et ce fouet personnifient la servitude, la guerre, la famine : fléaux si indomptables de la vie agricole. Ce triste tableau, La Bruyère semble l'avoir eu devant les yeux, quand plus tard il peignit dans des couleurs si sombres « ces mâles « et ces femelles répandus sur la campagne, noirs, livides, tout « brûlés du soleil....., se retirant la nuit dans des tanières où ils « vivent de pain noir, d'eau et de racines, épargnant aux autres « hommes la peine de semer, de labourer, de recueillir pour vivre, « et méritant enfin de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. » Ces peintures d'autres âges sont heureusement de moins en moins appropriées au nôtre.

Elles ne sont pas plus vraies aujourd'hui que ces autres tableaux d'une certaine littérature moderne de romans et de théâtre, qui prête aux habitants des campagnes une sensibilité prétentieuse, un langage passionné, une finesse métaphysique et un faux naturel qui dissimule mal le faux goût de la société la plus raffinée, et qui n'est pas plus la nature vraie que les bergers de Segrais, de Racan, de Mme Deshoulères, de Vateau, n'étaient les vrais bergers de leur temps. C'est assez et trop poursuivre cette analyse, qui touche bien moins à l'histoire qu'à la littérature et ne se rattache que de loin aux travaux du Comité.

Digitized by Google

L'*étude* de M. Havet sur *Isocrate* avait, il y a quelques années, paru dans la *Revue des Deux Mondes;* l'analyse qu'en donne M. Jully reproduit les éloges dont cette notice fine et spirituelle fut l'objet à l'époque de sa publication. Il est bien difficile, après tant de critiques et de commentateurs des antiques philosophes et rhéteurs de la Grèce, de présenter des jugements et des points de vue nouveaux. Toutefois M. Havet a cherché à rajeunir son sujet en indiquant, avec une juste réserve, certaines analogies entre l'art oratoire des rhéteurs athéniens du ve siècle avant notre ère, entre le caractère de ce peuple dont l'influence fut si grande sur les peuples, ses contemporains, et ceux des âges suivants, en indiquant, dis-je, des analogies avec la France. Mais ces aperçus ne sont que la moindre portion du mémoire dont il s'agit et que M. Havet divise en deux parties : la première retraçant le rôle d'Isocrate dans son temps, parmi les philosophes réformateurs de l'école socratique; la seconde, consacrée à l'appréciation du style d'Isocrate, de ses artifices oratoires, des raffinements de langage du rhéteur et de l'orateur étudiés en eux-mêmes et comparés aux qualités ou aux défauts analogues de ses contemporains et de ses disciples plus ou moins directs. Il serait difficile et sans doute superflu d'étudier plus longuement l'analyse déjà fort concise que M. Jully a faite de ces recherches philosophiques et littéraires. Il suffit de les indiquer comme une nouvelle preuve que les études les plus sérieuses et les plus variées trouvent dans les Sociétés départementales des partisans aussi dévoués qu'intelligents.

On lit avec plaisir dans ce volume de la Société de Troyes quelques pièces de vers de MM. Peroche, Maréchaux et Sardin. Le but en est moral, les peintures en sont gracieuses ou sévères. Dans le morceau intitulé *Jacques Bonhomme*, M. Maréchaux a retracé avec beaucoup de mouvement et de chaleur les souvenirs d'un vieux soldat rentré dans ses foyers après avoir fait les campagnes de l'Empire, et qui donne à sa famille, à ses voisins les conseils d'un patriotisme ardent et dévoué. Dans *L'Auvergne*, M. J. Peroche peint le tableau de la vie matérielle, active, laborieuse et réfléchie du paysan des montagnes de la France centrale, que les merveilles de la civilisation moderne, la vapeur, les chemins de fer, n'ont pu encore modifier, mais qui sans doute est bien près d'en subir les influences à la fois bienfaisantes et séductrices. Les fables de M. Sardin, imi-

Digitized by Google

tées de l'espagnol et de l'allemand, donnent, avec agrément et sans prétention, de bons conseils aux auteurs.

Ainsi qu'on peut le voir par ces rapides analyses, la Société académique de l'Aube, qui n'est cependant le siége d'aucune Faculté de lettres ou de sciences, continue d'entretenir un foyer d'études et de lumières qui ne paraît pas être près de s'éteindre.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Tomes VI et VII, 1865 et 1866.

M. Vidal, curé du village de Pontevès, a recueilli à Barjols (Var), plusieurs documents relatifs à ce village, et particulièrement un acte daté de 1477, le 25 avril, sous le règne du roi René. Ce document très-étendu, qui est l'objet principal de la publication de M. Vidal, est écrit en latin; il fut rédigé pour établir les droits respectifs des seigneurs de Pontevès et ceux des nouveaux habitants appelés à repeupler une partie de la Provence après les dévastations de Charles de Duras ou de Raymond de Turenne. M. Vidal mentionne les ruines remarquables des remparts de Pontevès, celles du fort Saint-Martin sur le petit Bessillon, le château seigneurial, la fontaine Dei-Masquo, les ruines de Sainte-Catherine, de sa fontaine et de son église. On regrette que l'auteur de cette notice n'ait pas donné plus de détails sur les dispositions des villages fortifiés de la plaine de Pontevès et sur les ruines de leurs édifices; leurs remparts furent élevés sans doute au moment où le roi René accorda des priviléges aux habitants nouvellement appelés dans cette partie de la province.

Ces constructions militaires peuvent présenter des détails précieux à recueillir sur les combinaisons adoptées au xve siècle dans la partie de la France où elles furent élevées. Il ne serait pas moins intéressant d'avoir des notions sur l'ancien château des seigneurs de Pontevès, sur le style de l'église de ce village, pour laquelle de nombreux travaux de réparation furent faits sans doute sous le règne du roi René. M. le curé Vidal pourrait être invité à compléter ainsi son intéressante publication, à laquelle, dans le second volume des Mémoires de la Société publié en 1866, il a ajouté de nouveaux et nombreux documents sur la commune de Pontevès; on y voit que sur les collines qui entourent la belle plaine occupée par ce village existent encore des ruines de forts et celles de la chapelle fortifiée de

Digitized by Google

Saint-Martin. Un établissement de templiers s'élevait sur le mamelon dit *le Meneisteiret* (le petit monastère); il était entouré de ramparts ayant 4 à 500 mètres de circonférence. Des fouilles pratiquées dans l'ancienne chapelle y ont fait découvrir des tombes superposées; auprès de chaque cadavre se trouvait un vase de terre, sans vernis, dont deux spécimens ont été envoyés aux pères maristes de la Seyne.

Le deuxième volume contient plusieurs notices renfermant quelques documents archéologiques. La première, signée de M. l'abbé E. F...., est un extrait du registre royal de la viguerie d'Hyères, écrit en latin et conservé aux archives de la ville de Cuers; il présente les droits des comtes et rois de Provence; on y remarque une description succincte du *castrum Bragansecum*, château de Bréganson, situé sur un rocher au milieu des eaux de la mer de Provence; le manuscrit y mentionne la forteresse d'honneur où se trouvaient huit grandes constructions anciennes, quatre vieux bâtiments d'entrepôt, un casal appelé *étable du château* et situé dans ladite forteresse d'honneur; une maison où siége la cour royale, où demeurent les viguiers durant leur gestion, une prison appelée *Bolet*, contiguë à la même maison.

Bandol, village et petit port de mer situé sur les côtes de Provence, entre Marseille et Toulon, à 8 kilomètres des ruines de Tauroentum, a été, pour un habitant de la localité, qui laisse ignorer son nom, le sujet d'une étude particulière. Les recherches assez étendues ont été motivées par des ruines d'édifices romains, des portions de mosaïques, des urnes, des cercueils, des fragments de statues et des médailles massaliotes et romaines qui furent trouvées à diverses époques sur le port de Bandol; les dates de ces découvertes sont chronologiquement classées dans le mémoire. L'auteur, s'appuyant sur l'âge des monuments, attribue la fondation du village aux Phocéens remplacés par les Romains à la suite de la conquête. Il pense que les attaques maritimes des hordes du Nord et plus tard des Sarrazins ont porté la destruction dans la petite colonie. Une planche gravée indiquant les constructions antiques, un pavé en mosaïque, une muraille peinte de diverses couleurs, une meule, des urnes et une médaille de Trajan accompagnent cette notice.

Albert Lenoir,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de l'Académie delphinale.

Tome III de la 3e série, 1867.

Il n'y a qu'un article d'archéologie dans ce volume; mais il est de ceux qui méritent une attention particulière. C'est une étude de M. Fernand de Saint-Andéol sur la cathédrale d'Embrun, l'une des moins connues qu'il y ait. Le sujet, déjà très-intéressant par lui-même, a acquis une véritable importance de ce que l'auteur y a pris l'occasion d'exposer un système nouveau sur l'âge des cathédrales du sud-est de la France. Depuis longtemps le Comité n'avait eu de travail de ce genre à examiner. L'étude du moyen âge est en baisse dans les Sociétés savantes. Le peu de mémoires qu'elles nous envoient sur les monuments de cette époque sont des notices d'où est absente la discussion, et surtout la discussion qui s'attaque aux principes de la science. Il faut savoir gré à un observateur ingénieux qui, après avoir beaucoup vu, croit reconnaître un vice radical dans une partie de la doctrine généralement professée, et qui propose vaillamment de mettre autre chose à la place. Quand bien même aucune de ses conclusions ne serait admissible, le travail où il les expose aura toujours son utilité, ne fût-ce que de provoquer des explications qui manquent encore, ou qui ont été données d'une manière incomplète.

Voici quel est le système de M. de Saint-Andéol. Je le résume en me servant autant que possible des propres expressions de l'auteur.

« Les plus vieilles églises de la Provence, que l'on fait dater aujourd'hui du XIe siècle seulement, ont une plus haute antiquité. « Elles remontent au VIIIe ou au IXe siècle. Elles sont les produits d'une « architecture inaugurée du temps de Charlemagne par les Goths de « la Gaule méridionale. Ce genre de construction, qu'il convient « d'appeler *gothique*, puisque les Goths en sont les auteurs, a pour « caractère des murs en moyen appareil à joints serrés, et la voûte « en berceau posée au-dessus de ces murs.

« Le gothique s'étendit, pendant le Xe siècle, dans tout le bassin « du Rhône supérieur et de la Saône. L'ordre de Cluny le transporta, « après l'an 1000, dans la France septentrionale. Celle-ci n'avait eu « jusque-là ni le pouvoir ni le savoir d'élever des églises en pierre. « Elle modifia la façon gothique en substituant au pilastre la colonne « à fût démesuré. De là le genre désigné improprement sous le nom

Digitized by Google

« de *roman*, qui est un terme dénué de sens. C'est *franco-gothique* qu'il « faut dire.

« Le franco-gothique, par son développement, a engendré à son « tour l'architecture ogivale, dont il n'y a pas lieu de changer le « nom, attendu que son caractère principal réside dans le contre-fort « arc-boutant, appelé au moyen âge membre d'ogive ou d'*ajuwe*, « d'*adjuvare*, aider. »

Telles sont les propositions de M. de Saint-Andéol.

Je vois un premier reproche à leur faire, qui est de se présenter dans son mémoire à l'état de simples affirmations, sans aucune preuve à l'appui. C'est là un défaut de méthode. L'auteur dont le dessein est de changer les bases de la science est tenu de démontrer avant tout la solidité du terrain sur lequel il s'apprête à reconstruire; autrement il met ses lecteurs dans la nécessité de le croire sur parole, ou de se donner beaucoup de peine s'ils veulent contrôler son dire.

Je me doute bien que M. de Saint-Andéol a une réponse toute prête à la critique que je lui fais maintenant. Il dira que ses assertions sont le résultat de ses observations. Que n'a-t-il essayé de mettre d'abord cela en évidence? En s'astreignant à raisonner pour convaincre les autres, il aurait probablement reconnu que ses prémisses n'avaient pas le caractère d'incontestable vérité qu'il leur attribue. Lorsqu'on écrit, l'esprit est obligé à plus de rigueur que lorsqu'on médite, et telle démonstration qu'on s'est faite à soi-même et que l'on tient pour mathématique peut s'évanouir à la rédaction. Cela arrive surtout en matière historique, où tout raisonnement est dominé par un fait. On croit tenir un fait, on en tire les déductions les plus séduisantes; le moment de rédiger venu, on veut être exact, on recourt à la source, et le fait se présente tout différent de ce qu'il était dans la mémoire.

C'est, comme on va le voir, ce contrôle définitif des faits qui manque à la doctrine de M. de Saint-Andéol.

D'abord, quel est le témoignage d'où il résulte que les Goths de la Gaule méridionale inaugurèrent un nouveau genre d'architecture du temps de Charlemagne? Une notion de ce genre ne peut pas s'acquérir par l'inspection toute seule des monuments. L'inspection fait distinguer dans un monument l'ouvrage de plusieurs mains, conduit à supputer des dates approximatives, permet d'attribuer telle partie à une école dont les procédés sont connus; mais, pour

Digitized by Google

dire qui a bâti un édifice ou une famille d'édifices, il faut absolument le secours d'un texte.

Je crois deviner de quel texte M. de Saint-Andéol a fait sortir son école gothique. La légende de saint Ouen, attribuée sans raison à Fridegode, moine anglais du xe siècle, et qui est certainement l'ouvrage d'un moine normand du ixe, cette légende mentionne l'église où le bienheureux fut enterré (aujourd'hui Saint-Ouen de Rouen) comme un édifice somptueux, qui avait été élevé du temps de Clotaire Ier, *miro opere*, *quadratis lapidibus*, *manu gothica* : ce sont les termes dont se sert l'hagiographe. Je ne sache pas que les Goths aient été signalés comme constructeurs ailleurs que dans ce passage, et l'on conviendra que l'expression est bien vague pour qu'on en tire un sens précis. Si *manu gothica* peut signifier que les Goths avaient une façon de bâtir à eux, il peut signifier aussi que les Goths travaillaient en bâtiment avec une adresse particulière et qu'ils allaient exercer leur métier dans les diverses provinces de la Gaule barbare, comme font aujourd'hui les Limousins dans tous nos départements. Les mots *quadratis lapidibus* rapprochés de *manu gothica* sont-ils une raison pour qu'on s'arrête de préférence au premier sens et pour qu'on en tire la conclusion que le procédé particulier aux Goths était de construire en moyen appareil ? Je ne le pense pas. Nous avons la preuve qu'à l'époque barbare, dans la Gaule méridionale aussi bien que dans celle du nord, les constructions en moyen appareil n'étaient exécutées que par exception, l'habitude étant de bâtir en petit appareil. Cela est dit positivement dans la Vie de saint Didier de Cahors[1]. Mais, le moyen appareil eût-il été à l'usage exclusif des constructeurs goths, il ne serait pas permis de dire que c'est du temps de Charlemagne qu'ils mirent ce système en honneur, puisque le seul ouvrage bâti par eux, dont la mémoire nous ait été conservée, était une église du vie siècle.

La construction gothique, selon M. de Saint-Andéol, était caractérisée non-seulement par l'emploi du moyen appareil dans les clôtures, mais encore par celui de la voûte comme couverture. Est-il admissible que l'église Saint-Pierre de Rouen, celle qui fut bâtie sous Clotaire Ier, ait été voûtée? Non, car toutes les grandes églises de ce temps furent des basiliques conçues et exécutées à la romaine.

[1] « Primam inibi more antiquorum basilicam præcipiens, quadris ac dedolatis « lapidibus ædificavit, non quidem nostro gallicano more, sed sicut antiquorum mu- « rorum ambitus magnis quadrisque saxis exstrui solet. » (Cap. xvii.)

Digitized by Google

Un comble en charpente était l'unique couverture de l'édifice. Pour le cas particulier de Saint-Pierre, nous avons la certitude que cette église ne faisait point exception à la règle, puisqu'elle fut incendiée par les Normands en 852.

Le passage de la vie de saint Ouen que je viens de discuter a été cité souvent par les archéologues, mais d'une manière incomplète. On omet toute la partie de la phrase où il est expliqué que la construction faite par les Goths était celle d'une église mérovingienne, et on indique l'an 950 comme l'époque à laquelle écrivait le prétendu Fridegode, de sorte que le champ reste ouvert aux conjectures. Je suppose que M. de Saint-Andéol aura tiré ainsi les déductions historiques qui l'ont amené au règne de Charlemagne. Il a achevé de se convaincre en trouvant imprimé dans des livres que plusieurs cathédrales de la Provence avaient été rebâties sous Charlemagne. Il paraît qu'il lui est tombé sous les yeux un témoignage de ce genre pour la cathédrale d'Embrun. Mais tout cela réuni ne compose pas un fondement solide. Au moyen âge, toutes les vieilles choses étaient mises sur le compte de Charlemagne. N'avons-nous pas une bulle du pape Jules II qui recommande à l'admiration des fidèles, comme un ouvrage du grand empereur, l'église de Saint-Gilles en Provence[1], laquelle une inscription encastrée dans l'édifice même nous apprend avoir été rebâtie de fond en comble en 1116? Il y a plus : quand bien même la chronique la plus authentique attesterait qu'une église a été rebâtie du temps de Charlemagne, l'édifice aujourd'hui subsistant ne serait pas à classer pour cela parmi les monuments carolingiens. On a des chroniques pour une époque, on n'en a pas pour une autre, et une construction dont il ne reste pas une pierre peut avoir été longuement racontée, tandis qu'un silence absolu règne sur la reconstruction postérieure du même édifice. Il est inutile de citer les innombrables exemples de ce fait. La science des monuments du moyen âge n'a commencé que du moment qu'on a su le reconnaître. Loin donc que la connaissance de l'architecture puisse résulter de l'attribution des monuments aux dates consignées dans les textes, ces dates ne sont valables qu'autant qu'elles ont été contrôlées par la connaissance de l'architecture régnante à l'époque où les textes ont été écrits.

La connaissance de l'architecture employée à la construction des

[1] Cette bulle est dans le *Gallia christiana*, t. VI, pr., col. 204.

Digitized by Google

églises du temps de Charlemagne et de ses successeurs n'est plus une chose qui soit à l'état de conjecture. On y est parvenu d'une manière certaine par la confrontation de textes nombreux avec des monuments ou débris de monuments qu'on a vus se multiplier depuis qu'on en sait faire la distinction, et qui n'ont ou n'avaient aucune ressemblance avec les cathédrales actuelles du midi. Les églises carolingiennes furent encore des édifices couverts en charpente, à l'instar des basiliques romaines. On n'y construisit de voûtes que dans les cryptes, ou sur quelques parties contenues entre des murs pleins sans grande élévation. L'effet du vaisseau résultait pour une grande part de la décoration prodiguée sur les fermes du comble. Aussi le moine de Saint-Gall, rapportant un règlement de Charlemagne relatif aux églises de fondation royale dont l'entretien était à la charge du trésor, désigne-t-il comme les choses qu'il y avait le plus souvent à réparer les peintures murales et les lambris[1]. La mention des lambris, *laquearia*, est perpétuelle dans les documents de cette époque. C'est ce que l'on savait faire et ce que l'on pratiquait partout. Au contraire, on s'entendait si peu à la construction des voûtes à grande portée, que, pour exécuter celle de l'église exceptionnelle d'Aix-la-Chapelle, qui est une coupole sur un octogone, pièce autrement facile à faire qu'un berceau sur la nef d'une basilique, on fut obligé de faire venir des ouvriers d'outre-mer. Charlemagne n'aurait-il pas préféré se servir des Goths de la Gaule méridionale, ses sujets, si ces Goths avaient été des constructeurs tels que se les imagine M. de Saint-Andéol?

Nous n'en dirons jamais trop long toutes les fois qu'il s'agira d'éclairer sur les principes de la science les hommes studieux avec lesquels nous mettent en rapport les recueils des Sociétés savantes. C'est pourquoi je n'ai pas reculé à raisonner si longuement dans une hypothèse inacceptable; car, pour convaincre M. de Saint-Andéol d'erreur manifeste, je n'aurais eu qu'un mot à dire. Il ne s'est pas instruit suffisamment de l'histoire de l'église d'Embrun. Il n'avait qu'à consulter le *Gallia christiana;* il aurait trouvé mentionnée dans cet ouvrage une reconstruction de la cathédrale postérieure de beaucoup à Charlemagne. L'édifice carolingien, détruit au xe siècle par les Sarrasins comme tous ceux de la Provence, fut relevé par l'archevêque Ismidias vers l'an 1005[2]. Voilà l'origine et l'époque de

[1] *Gesta Karoli*, l. I, c. 30.

[2] *Gallia christiana*, t. III, col. 1051.

Digitized by Google

l'ouvrage que le trop ingénieux archéologue dauphinois croit être sorti de la main des Goths; et ainsi la doctrine professée aujourd'hui, qui est qu'aucune de nos cathédrales, celles de la Provence aussi bien que les autres, ne remonte par sa fabrique au delà de l'an 1000, cette doctrine ne se trouve pas en défaut à l'égard de l'église d'Embrun.

Je pourrais me dispenser d'aller plus loin. Avec la permission du Comité, je passerai rapidement en revue les conclusions subséquentes de M. de Saint-Andéol, pour achever de démontrer l'inconvénient qu'il y a à édifier des systèmes sans avoir les textes sans cesse présents devant les yeux.

L'idée que les Goths de la Septimanie créèrent un nouveau genre d'architecture du temps de Charlemagne conduit naturellement notre auteur à cette autre idée que les Goths surpassaient alors en civilisation les Francs du reste de la Gaule; et c'est ce qui le porte à dire que la France septentrionale n'aurait eu ni le pouvoir ni le savoir de faire des églises en pierre. Selon lui, les édifices religieux de cette région n'étaient qu'un frêle assemblage de poutres, de chevrons et de planches. Toutefois, comme, dans les livres où il paraît avoir fait son instruction, on administre la preuve que la Gaule septentrionale posséda des églises en pierre à l'époque barbare, il met un correctif à son affirmation : ces constructions en pierre de la Gaule septentrionale étaient rares; elles furent l'ouvrage d'ouvriers étrangers.

Sont-ce là des faits scientifiquement établis?

Tout le monde répondra non. D'abord, c'est un paradoxe de contester que la Gaule septentrionale ait été, à l'époque barbare, et surtout depuis le VIIIe siècle, le véritable foyer de la civilisation européenne. Si le savoir et le pouvoir de faire quoi que ce soit ont résidé alors quelque part, c'est dans la contrée qui avait échappé à la première invasion des Musulmans, et qui offrit assez de ressources à des princes enthousiastes de l'antiquité pour leur permettre de restaurer dans une certaine mesure les sciences et les arts des Romains. D'un autre côté, on sait à n'en pas douter, comme je l'indiquais tout à l'heure, que les églises carolingiennes de la Gaule septentrionale, non-seulement les grandes, mais même les petites, furent des ouvrages en maçonnerie. Des témoignages bien plus nombreux que ceux qu'on a coutume de citer le disent de la manière la plus formelle. Ces témoignages, ils existent dans les vies des saints,

Digitized by Google

dans les chroniques des monastères, dans la fabrique de tant de nos églises rurales, qui ont conservé des pans de murs où le petit appareil romain est alterné avec des rangs de briques. Nous avons cela pour le nord, tandis que la Provence barbare n'a rien de pareil à nous offrir. Elle ne possède ni littérature ni vestiges authentiques des ruines que les Sarrasins ont faites à deux reprises sur son territoire.

Même défaut de base historique à l'opinion qui fait voyager l'architecture de la Provence dans les contrées du nord par l'entremise de l'ordre de Cluny.

Il est vrai que les moines de Cluny ont été de grands bâtisseurs; mais quand? Lorsqu'ils furent devenus riches, et qu'ils se relâchèrent de l'austérité de leur institut primitif, c'est-à-dire sous le règne de Philippe Ier, aux approches de l'an 1100, et plus encore après l'an 1100. C'est de cette époque que datent, d'après des documents sur le sens desquels il n'y a pas à se méprendre, non-seulement les églises clunisiennes, mais toutes les églises de la Bourgogne qui ont quelques traits de ressemblance avec celles de la Provence. Le nord avait-il donc attendu jusque-là pour trouver sa formule architectonique? A ne considérer que la colonne à fût démesuré, signalée par M. de Saint-Andéol comme une transformation du pilastre provençal, nous la trouvons employée partout dès le temps du roi Robert. Elle existe à Notre-Dame de Melun, à Saint-Germain des Prés de Paris, à l'église de Jumiéges, et dans tout ce qui reste de constructions religieuses du commencement du XIe siècle sur les bords du Rhin et en Westphalie. J'en conclus qu'elle est née en son lieu, de même que le pilastre provençal est né dans le sien. La colonne engagée de l'architecture romaine a engendré l'une, tout comme le pilastre de la même architecture a engendré l'autre. Faute de s'être assuré des dates, M. de Saint-Andéol a brouillé la parenté des monuments qu'il comparait. Ils sont frères; il n'y a pas à établir entre eux de filiation.

Si le diligent observateur des cathédrales dauphinoises avait reconnu cette fraternité, il ne se serait pas élevé comme il a fait contre la dénomination de *roman*, qui est excellente. De tous les termes qui composent le vocabulaire archéologique, je n'en connais pas de plus utile et de plus heureux. Il a été imaginé par M. de Gerville et propagé par M. de Caumont. Le raisonnement de ces savants, lorsqu'ils l'adoptèrent, fut celui-ci. Puisque le langage parlé en

Digitized by Google

Gaule, qui n'était plus le latin et qui n'était pas encore le français, a été appelé langue romane, appelons aussi romane l'architecture à cet état d'essai où elle se montre avant la seconde moitié du XIIe siècle, quand elle n'est plus l'architecture romaine et qu'elle n'est pas encore l'architecture à laquelle le moyen âge s'est arrêté. On ne soupçonnait pas encore jusqu'où allait la justesse d'une pareille assimilation. Cela a été démontré depuis par l'observation, qui a fait reconnaître autant de variétés de l'architecture romane qu'il y a de dailectes de la langue romane.

Pour le gothique (j'entends le nôtre, et non pas celui de M. de Saint-Andéol), ce savant a eu la bonne inspiration de ne lui pas chercher une autre origine que celle qu'on lui assigne généralement. Il s'est borné à combattre l'opinion d'après laquelle le cintre brisé n'existerait que dans cette architecture. Sa conclusion est que, le cintre brisé affectant toutes les voûtes et quelquefois même les grandes arcades d'une infinité d'églises provençales notoirement antérieures à 1140, il n'est pas juste de caractériser par cette particularité la nouvelle façon de construire les églises qui se produisit dans le nord de la France vers l'an 1140. Il veut que ce soit l'arc-boutant extérieur qui en soit le trait caractéristique, au lieu du cintre brisé.

Ici j'applaudis des deux mains. Cette doctrine est celle que je professe moi-même. Depuis vingt ans, j'en ai fait la base de mon enseignement, et je l'ai exposée en une série d'articles qui parurent de 1850 à 1853 dans la *Revue archéologique*. C'est une très-grande satisfaction pour moi de voir qu'une autre personne y soit arrivée d'elle-même par l'observation. Il n'y a qu'un point sur lequel je ne me trouve pas d'accord avec M. de Saint-Andéol. C'est lorsqu'il essaye de conserver pour son système l'expression d'*architecture ogivale*, en disant que les gens du moyen âge appelaient *ogive* un contre-fort arc-boutant, et que le mot *ogive* est une altération d'*ajuwe*.

Ogive est le féminin d'*ogif* ou *augif*, adjectif dérivé d'*augivus*, comme l'explique très-bien Du Cange. On disait *arcs ogifs* ou *croisée augive*, et plus tard *croisée d'ogives*. Ces expressions n'ont jamais signifié autre chose que les membrures disposées en diagonales sous les voûtes. Cela est attesté non-seulement par une infinité de textes imprimés et manuscrits, mais encore par tous les traités d'architecture et par tous les dictionnaires français antérieurs à 1830. Je renvoie pour les exemples à l'avant-dernière livraison du Dictionnaire de M. Littré.

Digitized by Google

Du moment qu'ogive ne signifie pas un arc-boutant, l'architecture des derniers siècles du moyen âge ne pourrait s'appeler ogivale qu'autant que la croisée d'ogives lui serait propre. Or il n'en est rien. Cet artifice de construction a été employé dans l'architecture romane dès la fin du XIe siècle. A cause de cela je préférerai toujours le mot *gothique* au mot *ogival*. Mais cette raison n'est pas la seule. Il y en a une autre que je soumets au jugement de M de Saint-Andéol, qui veut qu'on change le sens de gothique, et des autres archéologues qui prétendent qu'aucune des architectures du moyen âge ne doit être appelée gothique.

Lorsqu'un mot existe depuis plusieurs siècles dans une langue avec une acception consacrée par l'usage des grands écrivains, il n'est pas permis de contester cette acception sous prétexte qu'elle n'est pas justifiée par l'étymologie. Au-dessus de la raison pure, il y a l'usage :

Quem penes arbitrium est, et jus, et norma loquendi.

C'est ce qui a lieu pour le mot français *gothique*. Il n'implique en aucune façon la coopération ou l'intervention des Goths. Il a un sens large, équivalent de « très-vieux, suranné, » comme quand on dit d'une personne qu'elle est imbue de préjugés gothiques. Il a de plus un sens restreint, qui fait qu'on l'emploie pour exprimer l'antiquité des siècles postérieurs du moyen âge, comme quand on appelle gothique l'écriture anguleuse qui régna du XIIIe siècle au XVIe. Pourquoi éprouverait-on plus de scrupule à dire architecture gothique qu'à dire écriture gothique?

Les critiques auxquelles je viens de me livrer s'adressent aux idées de M. de Saint-Andéol, et non à son talent. Il est bon observateur et véritable archéologue, en ce sens qu'aucun détail n'échappe à son attention. Il discerne avec beaucoup de sagacité les remaniements d'un édifice; il sait où appliquer ses yeux pour constater les retouches quand il y en a, fût-ce aux plus petites pièces d'architecture. Qu'il s'observe davantage avant de conclure, qu'il fasse provision de données historiques plus certaines, et il nous donnera une suite de monographies où la science trouvera peut-être à s'amender sur quelques points, mais certainement à se compléter sur d'autres.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Commission archéologique du département de la Côte-d'Or.

omptes rendus des travaux de la Commission, années 1865-1867. — Répertoire archéologique du département (arrondissement de Dijon).

Dans les deux cahiers de comptes rendus dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui, le premier rang et la place la plus considérable ont été consacrés par le secrétaire à l'examen des grands travaux de restauration, si vivement attaqués d'une part, si lentement conduits de l'autre, qui s'exécutent ou plutôt qui devraient s'exécuter dans l'église Notre-Dame de Dijon. La controverse est loin d'être épuisée. J'ai eu l'occasion, dans un précédent rapport sur les Mémoires de la Commission de la Côte-d'Or, de vous parler de cette querelle archéologique qui passionne et divise en deux camps la population dijonnaise. Depuis lors la question n'a pas fait un pas, et je ne vois rien à ajouter aux quelques phrases de mon premier compte rendu. Le sujet d'ailleurs, quelque vraiment intéressant qu'il soit, ne saurait être bien saisi, et les arguments pour et contre la reconstruction ne sauraient non plus être contrôlés que sur les lieux et au pied même du monument.

Les fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'ancien *castrum Divionense* et surveillées avec leur zèle accoutumé par MM. Garnier, d'Arbaumont et Foisset, ont produit de précieux résultats.

Un fragment important de la muraille d'enceinte et une tour qui en faisait partie ont été reconnus. La muraille comme la tour ne reposent pas directement sur le sol primitif, mais s'élèvent sur un massif en blocage très-épais, composé de débris informes de monuments détruits, de pierres brutes et de mortier, grossièrement mêlés ensemble; le revêtement de la tour est formé de cinq blocs de pierre blanche, dont l'un porte gravée sur la face extérieure la lettre H, en caractère du haut empire. A quelques pas de ces débris, on a mis au jour une construction antique, plus intéressante encore. Il s'agit de deux *cellæ* contiguës et séparées par un mur de refends de 37 centimètres d'épaisseur. Leurs parois intérieures étaient revêtues d'un enduit en mortier rehaussé de peintures décoratives. Dans l'une des deux *cellæ*, les panneaux d'un rouge foncé, encadrés de larges raies noires, reposaient sur un soubassement dessinant des carrés de dimensions inégales, alternativement jaune d'ocre et rouge, et bordés de minces filets blancs. La peinture de la

Digitized by Google

cella voisine est plus recherchée et plus fine de ton que celle de la première. On y distingue des panneaux jaunes ou jaspés avec bordures vertes, et verts avec bordures rouges. Des débris de poteries romaines, des tuiles à rebords, des cendres et des charbons, enfin un fragment d'inscription, sur lequel s'est exercée la sagacité épigraphique de M. Protat, ont été, comme de coutume, trouvés enfouis dans le sol de l'enceinte du *castrum*.

Un nouvel exposé de la vieille question de l'emplacement d'*Alesia* et l'examen des prétentions rivales qu'elle suscite, aboutissant à une conclusion en faveur d'Alise-Sainte-Reine, appuyée sur les récentes observations de M. le colonel de Coynart, complètent les communications plus particulièrement dignes d'être relevées dans le premier cahier des comptes rendus de la Commission de la Côte-d'Or.

Le rapport sur les fouilles du plateau de Chassey, près de Chalon-sur-Saône, me paraît l'article le plus considérable du deuxième cahier. Ce plateau, de forme allongée, qui sépare la vallée de la Dheune de celle de Chamilly et commande l'entrée des défilés par où l'on accède de la vallée de la Saône dans le massif des montagnes du Charolais, était depuis longtemps signalé comme un point où se trouvaient de nombreuses antiquités celtiques. M. le colonel de Coynart y a reconnu en effet les traces certaines d'un *oppidum* gaulois, et constaté l'existence de deux remparts en pierres sèches faits de main d'homme et bien conservés, l'un situé à la partie supérieure du col qui sépare au sud le plateau de Chassey d'un mamelon voisin, l'autre construit au nord-est et à 820 mètres du premier. Le sol du plateau est jonché à une petite profondeur de fragments de flèches et de javelots en silex; on y a trouvé aussi des couteaux et des haches de même substance, des débris de poteries, enfin un petit bœuf en bronze et un trépied. Une citerne de 5 mètres de profondeur, terminée en forme de cylindre, est creusée au milieu de l'enceinte; l'ouverture, à peu près carrée, a $3^m,10$ de côté. On en a extrait à diverses reprises des ossements d'hommes et d'animaux, quelques amphores brisées, des tuiles, des meules de grès et des balles de fronde en silex et en pierre calcaire.

A 40 mètres du bord occidental du plateau se retrouvent les restes d'un édifice de quelque importance. Ils consistent en une double enceinte concentrique de murailles disposées en carré et construites en pierres plates, taillées et ajustées. L'enceinte intérieure a $8^m,40$, et l'enceinte extérieure $13^m,20$ de côté. Le sol de l'édifice est formé

Digitized by Google

d'une couche de béton reposant sur des pierres posées de champ et régulièrement espacées entre elles, de façon à laisser librement circuler l'air ou la chaleur. On a trouvé au milieu de ces pierres une médaille, de grandes tuiles à rebord et des clous en fer. A quelques mètres plus loin s'élève un tumulus, dont les fouilles n'ont donné que des résultats insignifiants.

Les communications faites à la Commission par M. Lépine sont pleines d'intérêt. Dans la première et la plus importante, il s'agit d'une sculpture en pierre, trouvée, il y a trente ans environ, sur le territoire de Langres, et conservée aujourd'hui au château de Chalancey (Haute-Marne). Sa date, fixée d'une manière certaine par le sujet d'abord, puis par le style des figures et la façon dont elles sont traitées, doit être placée entre le IIIe et le Ve siècle. Le sujet représenté est la célébration d'un mariage chrétien dans une crypte. Quatre personnages composent la scène. Au centre est la fiancée, couronnée de fleurs, vêtue d'une robe longue et d'une tunique plus courte à larges manches, et chaussée, comme les trois autres, de brodequins à pointes très-effilées. Elle tient de la main gauche le symbole chrétien par excellence, le poisson, et de la droite l'anneau nuptial qu'elle passe au doigt de son fiancé, placé à sa gauche. Celui-ci, d'un âge déjà mûr, à la barbe et aux cheveux épais, est vêtu pardessus sa robe d'une tunique à larges manches et d'une draperie qui, après avoir entouré son cou comme un capuchon, retombe en plis nombreux sur sa poitrine et ses bras; il tient à la main gauche une petite fiole et un instrument recourbé qui paraît être une *ascia*.

Les deux autres personnages, placés à la droite des époux, sont certainement des prêtres. Leurs visages absolument imberbes, leurs cheveux courts et taillés carrément, les grandes croix qu'ils tiennent à la main, et surtout le geste de bénédiction suivant le mode latin que fait celui des deux qui est le plus rapproché de la fiancée, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Le fond d'architecture sur lequel se détache cette scène intéressante représente l'hémicycle assez orné d'une abside, dont la destination sacrée est indiquée par la croix gravée au centre, sur la paroi.

Dans une seconde communication, M. Lépine entretient la Commission d'un monument tout différent du premier; je veux parler d'un beau vitrail du XVIe siècle, enchâssé dans une des fenêtres de l'église romane de Magny-sur-Tille et représentant l'archange saint Michel terrassant le dragon. Le caractère manifestement italien

Digitized by Google

de la composition, la noblesse de pose et de visage de l'archange, la grâce des chérubins qui l'entourent, le paysage enfin qui semble copié dans quelque tableau de la première manière de Raphaël, tout dans ce charmant vitrail donne lieu à M. Lépine de penser qu'il a été dessiné d'après un carton de maître, peut-être d'après un carton de Raphaël lui-même. J'ajoute qu'il suffit d'un coup d'œil jeté sur la planche lithographiée et coloriée qui accompagne dans le compte rendu la description du vitrail pour se convaincre de la justesse de l'observation de M. Lépine[1]; l'inspiration de l'école de Raphaël s'y montre en traits frappants à l'œil le moins exercé.

Les recherches historiques et archéologiques de M. l'abbé Renaud sur le village de Ménétreux et les hameaux qui l'entourent occupent une place assez considérable dans le rapport dont j'essaye de vous rendre un compte exact; mais les nombreux détails topographiques dont la dissertation de M. Renaud est remplie se prêteraient mal à une analyse plus détaillée, et je me borne à en signaler l'intérêt au lecteur.

Aux comptes rendus de ses travaux la Commission a joint la deuxième livraison du Répertoire archéologique de la Côte-d'Or, travail important dont elle a tenu à honneur de se charger et dont j'ai eu l'occasion d'entretenir la section dans mon précédent rapport, à propos d'une étude sur les voies romaines du département, qui en forme la première partie. En tête du nouveau fascicule est placée une introduction, dont le titre indique suffisamment l'objet : *Coup d'œil sur les monuments, depuis l'ère celtique jusqu'à 1793.* C'est un tableau tracé à vol d'oiseau, pour ainsi dire, et d'une main aussi habile que sûre. L'auteur, qui a eu la modestie de ne pas se nommer, y passe successivement en revue les diverses périodes de l'histoire de l'architecture en Bourgogne, et il s'attache à déterminer avec précision les caractères propres à chacune d'elles, en prenant pour types les monuments les plus considérables et qui mettent le mieux en relief ces caractères. Le tableau est complet dans sa concision. Je recommande surtout à l'attention du lecteur le chapitre consacré à la période romane (p. 47), dans lequel l'auteur expose avec une rare netteté les principes constitutifs de l'architecture propre à la grande école bourguignonne qui a fleuri depuis le com-

[1] Deux planches lithographiées, représentant les deux monuments signalés et décrits par M. Lépine, sont jointes aux comptes rendus de la Commission.

Digitized by Google

mencement du XIIe siècle jusqu'au milieu du XIIIe, école célèbre dont l'influence s'est étendue dans les provinces voisines et dont les productions sont marquées d'un cachet si particulier. On ne saurait voir plus juste ni dire mieux qu'il ne le fait.

La première partie du dictionnaire, qui suit immédiatement l'introduction, comprend la ville et tout l'arrondissement de Dijon.

Le chef-lieu, avec les villages de la banlieue qui composent ses trois cantons, est placé en tête; puis viennent les autres cantons rangés dans l'ordre alphabétique et distribués par communes, dont chacune fait un article séparé. Le plan de rédaction est uniforme, et le style parfaitement approprié au genre tout spécial du travail. Pas de phrases inutiles, pas de détails oiseux. Chaque article débute par l'énumération des diverses formes, latines et françaises, qu'a subies dans le cours des siècles le nom de la localité, avec mention des sources originales où ces dénominations ont été puisées. Arrive ensuite la liste des monuments de toute sorte que renferme la commune, classés suivant leur date et leur espèce et décrits avec un détail proportionné à leur importance, quoique toujours très-sobrement. Dans ces nombreux articles je ne verrais donc que matière à éloges, si je n'avais à y signaler une lacune, considérable à mes yeux, qui se fait remarquer trop souvent dans les publications du même genre dont nous avons à rendre compte ici, et que, pour ma part, je ne me lasserai jamais de signaler toutes les fois que je la rencontrerai; je veux parler de l'omission des vocables des églises, dont nos correspondants ne semblent pas toujours bien comprendre l'importance. Ces vocables, suivant qu'ils appartiennent à des saints de tel ou tel pays, de telle ou telle époque, dont le culte s'est à certain moment développé, à certain autre éteint, peuvent éclairer d'une lumière inattendue les origines de la localité et attester sa plus ou moins haute antiquité. Empruntés quelquefois à des saints de pays très-éloignés, ils révèlent tantôt une translation de reliques, tantôt la propriété de domaines sur le territoire de la paroisse appartenant à quelque abbaye ou à quelque chapitre étranger, tantôt enfin quelque fait historique particulier, dont le titre patronal de l'église a seul conservé le souvenir. Ici l'omission est d'autant plus regrettable que, dans le diocèse de Dijon, les vocables sont d'une extrême variété, et que plusieurs sont empruntés à des saints absolument étrangers à la Bourgogne.

Le Répertoire archéologique de la Côte-d'Or est accompagné

Digitized by Google

d'une carte du département, dressée par MM. Liénard et Jules Simonnet, dans laquelle sont indiquées les divisions territoriales qui ont marqué les diverses époques de son histoire, en y comprenant les peuplades gauloises qui en ont été les premiers maîtres.

JULES MARION,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport de la commission nommée pour l'examen du manuscrit du IVe volume des Négociations de la France avec la Toscane.

Messieurs,

Votre section avait décidé, sur la proposition de M. A. Desjardins, éditeur des *Négociations de la France avec la Toscane*, que le IVe volume de cette publication, qui devait être le dernier, comprendrait les deux règnes de Henri III et de Henri IV. En déposant, au mois de mai 1867, le manuscrit de ce volume, M. Desjardins a exposé les raisons qui l'avaient amené à reconnaître que les documents relatifs au règne du dernier des Valois suffiraient à eux seuls, vu leur importance, et toutes réductions faites, à remplir un volume de huit à neuf cents pages d'impression. Il a demandé en conséquence que la section voulût bien accepter le manuscrit préparé dans ces conditions, et proposer au Ministre d'autoriser la mise sous presse de ce IVe tome consacré exclusivement au règne de Henri III. Récemment encore M. Desjardins a renouvelé de vive voix auprès de l'un des commissaires soussignés la demande dont il s'agit, en l'appuyant par des développements et des considérations personnelles qui tendaient à en démontrer l'urgence et l'utilité.

Nous devions avant tout vérifier par un examen raisonné, sinon minutieux, du volumineux manuscrit remis par M. Desjardins, et auquel était jointe une liasse, à peine moins considérable, intitulée *Rebuts*, si son contenu, considéré en lui-même, était vraiment digne d'intérêt et en proportion avec l'importance des événements auxquels il se rapporte.

Nous n'avons pas hésité à répondre affirmativement.

Digitized by Google

Ce règne de Henri III, qui comprend la suite des guerres de religion, la naissance et les progrès de la Ligue, la journée des Barricades, les États de Blois, le meurtre des Guises, la mort de Catherine de Médicis, etc. est important par lui-même et parce qu'il fait mieux connaître le règne réparateur qui l'a suivi. « Ceux qui ignorent Henri III, dit excellemment M. Desjardins, ne seront jamais assez reconnaissants envers Henri IV. »

Parmi les correspondances que renferme ce volume, celle de Filippo Cavriana révèle dans son auteur, non-seulement le sens politique dont aucun des ambassadeurs toscans n'est dépourvu, mais encore un véritable talent d'écrivain. Quelques-unes de ses pages resteront comme les meilleurs récits des événements et des intrigues de la période orageuse à laquelle répond sa légation, 1584-1589. Les autres, sans avoir la même valeur, se recommandent à des titres divers. M. Desjardins, dans une introduction substantielle, a fait ressortir l'importance et le caractère particulier de chacune des relations dont se compose ce IVe volume, et vous penserez comme nous, Messieurs, qu'ayant affaire à un éditeur tel que M. Desjardins, qui d'ailleurs a déjà fait ses preuves dans les tomes précédents, il eût été puéril, en approuvant l'ensemble, de discuter sur certains détails qui pourraient paraître d'une moindre utilité ou d'une importance secondaire.

Reste à exprimer le regret que M. Desjardins n'ait pu se rendre compte tout d'abord du contenu général et des justes proportions de chaque partie de sa publication, et qu'il ait par là entraîné avec lui la section hors de ses prévisions premières. Mais chacun de nous trouvera, soit dans son expérience personnelle, soit dans les précédents du Comité, une explication et une excuse à ces tâtonnements, presque inévitables dans une publication de longue haleine.

Nous concluons donc à ce que la section propose au Ministre d'autoriser l'impression du IVe volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, comprenant le règne de Henri III, sauf à statuer plus tard sur la question d'un Ve volume qui serait consacré à celui de Henri IV.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur diverses pièces manuscrites adressées au Comité par M. Lacroix, de Mâcon, membre correspondant.

I. *Lettre de M. Leville de Reany, procureur du roi à Autun, du 22 juillet 1762, adressée à M. le curé de la paroisse de Lucenay.*

Le procureur du roi d'Autun écrit au curé de Lucenay pour qu'il ait à publier au prône l'édit de février 1556, de Henri II, contre les femmes qui cèlent leur grossesse et leur accouchement.

Il le prévient que, à défaut par lui de faire cette publication et d'en donner avis au substitut du procureur général du bailliage, il sera obligé de procéder, conformément à cet édit, à la saisie de son temporel.

Sous Henri II, dans l'espoir de prévenir des infanticides, on imagina d'obliger les filles ou veuves enceintes de faire la déclaration de leur grossesse devant un officier public, sous peine de mort dans le cas où l'enfant viendrait à être privé du baptême et de sépulture, telle femme étant tenue et réputée d'homicide. Ainsi statuait l'édit de Henri II.

Plusieurs autres édits enjoignirent aux curés de publier celui de 1556, au prône de la messe paroissiale, tous les trois mois.

L'Église, qui a pour principe de couvrir les fautes au lieu de les divulguer, répugnait beaucoup aux déclarations de grossesse.

Les officiers du parquet tenaient, au contraire, rigoureusement à l'exécution de la loi, et parfois même dépassaient son esprit et sa lettre d'une manière étrange.

C'est ainsi qu'on a vu, même au XVIIIe siècle, en 1715, 1761, 1776 et 1781 [1], des procureurs du roi requérir d'office le juge instructeur de se transporter dans le domicile de jeunes filles, à l'effet de les faire visiter pour constater si elles étaient enceintes.

L'obligation de la déclaration de grossesse dura jusqu'à la Révolution, où, par une autre aberration, en vue, entre autres motifs, d'accroître la population, la loi accorda une prime aux filles-mères.

Il y a lieu d'ordonner le dépôt aux archives de la lettre du procureur du roi d'Autun envoyée par M. Lacroix.

[1] Voir *Répertoire de jurisprudence* de Guyot, in-4°, 1784, 1 vol. p. 355, au mot *Grossesse*.

Digitized by Google

II. *Diverses pièces relatives à une association des jeunes gens de Mâcon au XVIe siècle.*

M. Lacroix a trouvé, dans un fragment des registres secrétariaux de la ville de Mâcon, diverses pièces relatives à une association des jeunes gens de Mâcon au XVIe siècle, telle que la jeunesse en fondait assez généralement alors, sous diverses formes, pour ses divertissements. M. Lacroix a envoyé au Comité une copie de quelques-unes de ces pièces, sur lesquelles nous n'arrêterons pas longtemps votre attention, quoique l'association dont il est ici question ne laisse pas que d'avoir son cachet particulier.

Cette association, dont on trouve les premières traces en 1582, avait lieu sous le nom de *Maulgouvert*. Elle se forma parmi les jeunes gens de Mâcon, et était composée, par l'élection d'un abbé, de deux lieutenants, d'un procureur général, de plusieurs conseillers, d'un trésorier, d'un greffier et d'un huissier.

La forme de cette association, comme on le voit, tenait à la fois des caractères monastique et judiciaire.

On élisait l'abbé de temps à autre, mais le plus ordinairement dans la semaine du carnaval. L'élection avait lieu à la majorité des voix. Après des proclamats dans tous les carrefours de la ville, l'abbé exigeait quelques sommes de ceux qui passaient à de secondes noces; ce qui constituait le principal revenu de la société. L'argent était remis au trésorier et n'était employé que d'après l'ordonnancement de l'abbé, sur les conclusions du procureur général et la décision des conseillers.

Parmi les pièces dont M. Lacroix a transmis la copie au Comité, se trouvent des requêtes adressées à Mgr le révérend abbé de Maulgouvert, des conclusions données par le procureur général sur un communiqué, des mandats tirés sur le trésorier de l'abbaye, etc. toutes pièces plus ou moins sérieuses, qu'il suffit de signaler sans nous y arrêter davantage.

Nous estimons qu'il y a lieu d'en ordonner le dépôt aux archives.

III. *Cérémonies observées lors des grands prix de province rendus par les chevaliers de l'Arquebuse de Mâcon.*

Le troisième relevé des archives municipales de Mâcon, adressé par M. Lacroix, consiste dans deux relations des cérémonies observées lors des grands prix de province, distribués en 1728 et en 1731, par les chevaliers de l'Arquebuse de Mâcon.

Digitized by Google

1° La relation de 1728 n'offre rien de saillant. C'est à peu près la répétition de ce qui se passait partout dans ces sortes de cérémonies autrefois fort répandues en France, on le sait, particulièrement à partir du XVIe siècle.

Une réception d'honneur est faite, à l'entrée de la ville, aux chevaliers de l'Arquebuse des villes voisines qui viennent concourir pour le prix. Après le tir a lieu la distribution du prix au vainqueur, consistant en un grand bassin d'argent et une médaille d'or attachée à sa boutonnière, et de plus en deux cents bouteilles de vin de Bourgogne de la récolte de 1726, «qui était excellent cette «année-là,» dit le procès-verbal. Enfin surviennent la promenade dans les rues, le défilé devant l'hôtel de ville, le petit discours du maire, le défilé devant l'hôtel épiscopal, où l'heureux vainqueur descend de cheval pour aller faire sa révérence à l'évêque.

Après tout cela un grand repas est donné à l'hôtel commun.

Tel est le résumé, que j'abrége singulièrement, du récit de la cérémonie de 1728, en résistant même au désir de vous parler de la devise[1] de la médaille d'or placée à la boutonnière de celui qui a remporté le prix, sur laquelle est figuré un Cupidon tirant avec son arme à la cible; ce qui rappelle ce qu'on lisait dans une circulaire des chevaliers de l'Arquebuse de Pont-de-Vaux, de la même époque, du 28 juin 1725 : «Le prix ne se disputera pas avec «ces armes nouvelles dont le bruit effraye : ce sont des arcs et des «traits aussi propres à assembler les amis qu'ils l'ont été autrefois «à dissiper les ennemis. L'amour s'en sert pour gagner les cœurs et «pour les unir[2].»

Médaille et circulaire sentent bien leur époque, l'époque de Louis XV, des amours de Boucher et des pastorales de Vateau.

2° La relation de 1731 renferme certains détails de mœurs qui ne sont pas sans quelque intérêt.

On y voit d'abord qu'une grave discussion s'éleva entre le lieutenant du roi à Mâcon, M. de La Vernette, et le maire de la ville, M. Baleine, pour savoir qui tirerait le premier coup à la cible, le coup d'honneur.

Le commandant de Bourgogne, M. de Tavannes, n'osa pas prendre

[1] Ludimus, sed metuat hostis.

[2] Voir *Revue du Lyonnais*, année 1862, 1er sem. p. 104 : *Les chevaliers tireurs de Villefranche*, par M. Paul Saint-Olive.

Digitized by Google

sur lui la décision d'une si grave affaire, et il en référa au duc de Bourbon, gouverneur du pays, lequel arrêta que le liéutenant du roi, ayant la droite, le maire de Mâcon, la gauche, tireraient tous les deux en même temps les deux premiers coups pour l'ouverture du prix.

On voit par la même relation qu'une autre difficulté de préséance s'éleva aussi sur le rang qui devait être assigné à chaque ville; mais elle se termina vite et courtoisement.

Le 19 août, on se rend à la cathédrale de Saint-Vincent pour assister à la messe, qui fut chantée en musique et célébrée par M. de Lamartine, doyen du chapitre. De là on va à l'hôtel de ville pour régler les conditions des prix. Le maire ouvre la séance par un discours. Aussitôt après ce discours, «M. Riboud, capitaine et maire «de Bourg-en-Bresse, représenta qu'il devait passer immédiatement «après les villes de Bourgogne, avant celles de Tournus et de Cluny, «qui sont dans le Mâconnais. M. le capitaine de Tournus dit qu'étant «dans l'étendue du Mâconnais il veut bien céder le pas à Messieurs «de Bresse par honnêteté, mais sans préjudice des droits de Tour-«nus. Messieurs de Cluny dirent qu'ils suivraient l'exemple de la «ville de Tournus, sous toutes protestations et sans nuire ni préju-«dicier à leurs droits. M. Riboud fit ses protestations contraires pour «la ville de Bourg.»

La relation de 1731 reproduit à peu près le récit des cérémonies observées en 1728, cependant avec quelque détails de plus. Ainsi elle explique qu'à l'entrée, aux portes de Mâcon, des chevaliers tireurs, on tirerait cinq boîtes pour une ville de parlement, trois pour celles de présidial, et deux pour les autres villes.

Les villes et le gouvernement favorisaient beaucoup autrefois le jeu de l'arquebuse. Celui qui remportait le prix était ordinairement exempt du logement des gens de guerre pendant l'année de sa royauté.

Ce jeu formait une sorte d'institution essentiellement bourgeoise et démocratique. On n'y admettait ni les gens d'église, ni les nobles, ni aucun de ceux que leurs fonctions rattachaient à l'État ou à l'administration municipale.

Et pourtant on donnait le titre de *chevalier* à celui qui emportait l'aile droite de l'oiseau de fer, de *baron* à celui qui emportait l'aile gauche; le titre de *roi* s'il abattait l'oiseau, et d'*empereur* ou de *grand maître* s'il l'abattait deux années de suite.

Digitized by Google

Les deux relations de 1728 et de 1731 n'ont qu'un caractère local; elles méritent d'être déposées aux archives.

IV. *Règlement de police relatif à la profession de tonnelier à Mâcon, du 11 février 1602.*

Le plus ancien règlement que l'on possède dans les archives municipales de Mâcon sur la profession de tonnelier est du 4 juillet 1599; il fut suivi d'un second règlement du 11 février 1602, intervenu à la suite d'un procès entre les fondés de pouvoirs de l'office de jaugeur et les échevins de Mâcon.

Le but de ces règlements était de donner des garanties aux consommateurs.

« S'il en était encore ainsi, dit M. Lacroix, de nos jours, nos pro-« duits seraient livrés avec plus de sécurité sous tous les rapports, « soit sous celui de la jauge des vases vinaires, soit sous le rap-« port de la confusion des tonneaux, qui parfois ont un mauvais « goût et sont faits avec de vieux bois de toutes essences, ce qui « nuit à la conservation des vins ou en altère la qualité en modifiant « leurs principes constitutifs. »

Dépôt du règlement du 11 février 1602 aux archives.

V. *Documents relatifs à l'histoire de la ville de Mâcon* (1362-1367).

J'arrive aux derniers documents produits par M. Lacroix, et je me hâte de dire qu'ils ont un véritable intérêt, non-seulement au point de vue de l'histoire locale de la Bourgogne et du Lyonnais, mais encore de l'histoire générale de la France. Ils n'embrassent qu'une période de cinq ans seulement, de 1362 à 1367, mais période pendant laquelle se sont passés de grands événements, dont le retentissement s'est particulièrement fait sentir dans le Mâconnais et le Lyonnais. M. Lacroix a intitulé ces documents : *Mâcon, 1362-1367.*

Ce sont des titres tous inédits, tirés des archives municipales de Mâcon, et qui tous complètent ou éclaircissent des points historiques de cette époque restés obscurs jusqu'à ce jour.

Tout le monde sait qu'en 1367, l'année qui suivit la fameuse bataille de Poitiers, on vit apparaître ces redoutables bandes connues dans l'histoire sous le nom de *grandes compagnies*, de *routiers* ou de *tard-venus*.

En 1362, le 6 du mois d'avril, eut lieu la bataille de Brignais,

Digitized by Google

dans laquelle tous les chefs de l'armée royale, tombant sous le fer des routiers, furent ou tués ou faits prisonniers; déroute si fatale à la France, qui y perdit ses plus intrépides défenseurs, entre lesquels messire Jacques de Bourbon, surnommé la fleur des chevaliers, et son neveu, qu'il venait d'armer chevalier, frappé à l'âge de vingt-quatre ans [1].

Les chroniqueurs Froissart et Matteo Villani fournissent des détails sur cette bataille même, mais n'en présentent aucun sur ses suites, sur ce que devinrent et firent les routiers après leur victoire.

On trouve quelques renseignements sur leurs excursions à Montpellier et à Nîmes dans la chronique romane du Petit Thalamus [2], et dans l'*Histoire de Nîmes*, par Ménard [3]. On sait aussi, grâce à l'excellent livre de M. Allut sur la *Bataille de Brignais* [4], comment ils s'emparèrent, dans le Lyonnais, en 1364, de la ville d'Anse, qu'ils occupèrent jusqu'en septembre 1365. Mais rien n'a encore été mis au jour sur la présence et le fait de ces bandes dans le Mâconnais.

Les documents envoyés par M. Lacroix comblent cette lacune.

Ils montrent d'abord le roi de France Jean se rendant à Avignon, auprès du pape, en 1361, et séjournant quelque temps, au mois d'octobre, à Mâcon, d'où il data plusieurs ordonnances ou lettres patentes, et où il confirma le privilége des habitants de s'assembler tous les ans pour nommer six échevins.

Les routiers infestant, en 1363, les contrées voisines de Mâcon, les fortifications de cette ville furent réparées, dépense à laquelle le clergé, malgré sa résistance, fut obligé de contribuer.

Les citoyens de Mâcon, à l'exemple de ceux de plusieurs autres pays et du pape lui-même, au lieu d'avoir à combattre contre les routiers, préférèrent traiter avec eux. En conséquence, deux chefs de bande, qui vinrent dans la ville s'entendre avec le bailli, furent logés et nourris aux frais des habitants.

[1] La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, 442.

[2] *Le Petit Thalamus de Montpellier*, chronique romane, publiée au tome I de la Société archéologique de Montpellier, in-4°, 1840.

[3] *Histoire de Nîmes*, in-4°, Paris, 1750-1758.

[4] Allut, *Les routiers au XIVe siècle, les tard-venus et la bataille de Brignais*, in-12, Lyon, 1859.

Voir aussi un intéressant article de M. Alain Maret, dans la *Revue du Lyonnais*, année 1863, 1er sem. p. 258 : *Incursions des routiers*.

Digitized by Google

Un extrait fort curieux du registre municipal contient leurs dépenses. Dans ces dépenses sont comprises celles du légat du pape, que le Saint-Père avait envoyé d'Avignon pour absoudre les routiers, ainsi que ceux-ci en avaient fait la condition expresse.

Les documents inédits produits par M. Lacroix sont ceux qui suivent:

1° Lettres patentes de Charles V, du 28 août 1366, adressées au bailli de Mâcon, imposant aux villages voisins de cette ville l'obligation de contribuer aux travaux de défense (n° V);

2° Lettres patentes du même roi, également adressées au bailli de Mâcon, au sujet des otages envoyés par la ville de Lyon en Angleterre pour la délivrance du roi Jean, en exécution du traité de Bretigny (n° VI);

3° Le procès-verbal *in extenso* de la nomination des échevins de Mâcon, conforme, du reste, à tous ceux qui ont précédé ou suivi, dressé en 1366, année où le roi donna le comté de Mâcon à son frère Jean, duc de Berri (n° VII);

4° Lettres patentes du roi Charles V, du 19 juillet 1367, par lesquelles, «touchant le fait de provision et de défendre le royaume,» il prescrit diverses mesures, après avoir fait assembler à Sens plusieurs prélats et autres gens d'église, plusieurs nobles et plusieurs gens des bonnes villes des pays et bailliages de Champagne, Bourgogne, Berri, Auvergne, Bourbonnais, Nivernais, etc. (n° VIII);

5° 1° Lettre du duc de Berri, du 22 décembre 1367, au bailli de Mâcon, par laquelle il lui annonce que le duc d'Anjou a avancé une certaine somme pour éloigner les routiers d'Anse; traité, dit-il, avantageux au royaume et surtout aux bailliages de Mâcon, de Saint-Gengoux et de Charlieu, qui devaient contribuer sur cette somme pour 4,000 francs; 2° lettre du duc d'Anjou, également au bailli de Mâcon, par laquelle il l'engage à contraindre les bourgeois et habitants de Lyon à rembourser les 1,250 florins pour lesquels il s'est engagé envers Seguin de Badefol «pour la délivrance de la «ville d'Anse et pour le bien du pays;» 3° réponse des habitants de Lyon au bailli de Mâcon (n° IX);

6° Enfin de nouvelles bandes de brigands, sous le nom d'*écorcheurs*, étant survenues dans la contrée en 1367, on voit, d'après les registres de la commune, les mesures nouvelles que prirent les bourgeois de Mâcon : une plus grande activité imprimée aux travaux des fortifications, une tour élevée du côté de la Saône, une large

Digitized by Google

tranchée creusée devant la porte de Charolles, enfin toutes les palissades qui entourent la ville réparées et consolidées avec le plus grand soin (n° X).

Tous ces documents nous paraissent devoir être livrés à l'impression. C'est notre conclusion.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

DOCUMENTS RELATIFS À L'HISTOIRE DE LA VILLE DE MÂCON (1362-1367).

I. Passage du roi Jean à Mâcon; ordonnance de ce prince.

Philippe, dernier duc de la première maison de Bourgogne, étant mort en 1361, sans héritiers mâles, cette province rentra dans le domaine de la couronne, et le roi lui-même en alla prendre possession. Après avoir visité les principales villes du duché, il se rendit à Avignon pour voir le pape, menant avec lui une suite nombreuse de grands seigneurs. Il séjourna quelque temps à Mâcon, car plusieurs de ses ordonnances ou lettres patentes sont datées de cette ville, au mois d'octobre 1362.

Par l'une de ses lettres, il décida que la ville de Chagny avait été indûment comprise dans le bailliage de Mâçon, et qu'elle devait ressortir de celui de Chalon.

Par une autre, il confirma les priviléges de Prissé, lieu assez important alors, puisqu'il est désigné sous le nom de ville et qu'il appartenait en commun au roi et à l'évêque de Mâcon. L'un des seize articles de ces priviléges portait que tout homme et toute femme surpris en adultère seraient fustigés à travers les rues de la ville, à moins de payer une amende de 60 sous et un denier[1].

Pour récompenser les habitants de Mâcon de leur bon accueil, il les déchargea, par une lettre de *répit*, en date du 20 octobre, des intérêts courants pour toutes leurs dettes jusqu'à ce jour, ordonnant que tous leurs créanciers, sans exception aucune, devraient se contenter du capital et ne pourraient rien exiger au delà.

Mais la plus grande faveur qu'il accorda pendant son séjour dans la ville fut la confirmation du privilége de l'échevinage. Par suite de cette confirmation, le dimanche avant Noël de cette année 1362,

[1] *Ordonnance des rois de France*, t. III.

Digitized by Google

il y eut pour la première fois une assemblée générale des citoyens régulièrement convoqués pour la nomination de six échevins ou consuls. Les premiers échevins furent Humbert de Bletterans, Jean Bussy, Perronet de la Serve, Guillaume Manouvrier, Revillon et Janet Desvignes.

A peine parti, le roi envoya de Lyon une lettre patente datée du 2 novembre, dont voici le résumé[1]. De temps immémorial, les mégissiers, tanneurs et cordonniers étalaient leurs marchandises sur une place dite du Marché, et chaque banc était assujetti à un droit que percevait le receveur des deniers royaux. Cela constituait au roi un revenu de 20 florins environ. Depuis quelques années, d'autres mégissiers s'étaient établis dans d'autres parties de la ville et y étalaient leurs marchandises sans payer aucun droit. Le roi ordonna que, le fait dûment constaté, ils fussent contraints d'exercer leur industrie sur ladite place et non ailleurs, sous peine de 60 sous

[1] « Johanes, Dei gratia Francorum rex, baillivo et preposito Matisconensibus, vel eorum loca tenentibus, salutem. Cum nuper ad nostram deveneris audienciam quod, a tanto tempore quod de contrario memoria hominum non existit, consuetum fuit in dicta villa Matisconensi vendere in quadam placea nominata stalla Matiscone omnia calceamenta, coria et quascumque alias denariatas, que ex stannato vel altero quocumque dependere possunt, de et pro qua placea vendendi dicta coria et alia opera inde facta annuatim habere poteramus et solveramus annuatim vigenti florenos vel circiter annui redditus ad receptorem nostrum Matisconensem annis singulis. Apportatus nichelominus post paucos annos citra, nonnulli habitatores dicte ville Matisconensis, videlicet acutarri et quamplures alii, solutares et alia opera, voluntate sua nullaque a nobis seu gentibus nostris obtenta licentia, placea et stalla predicta, ut est dictum, ad vendenda dicta opera coria consueta, alibi et ubi placet eis vendunt et vendere nictantur, quare jus nostrum predictum, quod est prefertur et stallis prædictis et a dicta placea habere et percipere solebamus, est amissum; nullumque exinde commodum ad dictum nostrum receptorem, ob diffatum dictorum habitantium, sic dictus nummatus coreas ubilibet et juxta eorum voluntatem et libentum vindentium, de presenti repartitur; unde nobis non immerito displicet sic ita. Quare mandamus vobis et vestrum cuilibet, ut ad eum pertinuerit, quatinus, si vocato procuratore nostro dicti baillivi cum cæteris evocandis, vobis debita constiteris predictis habitatores seu operatores predictos coria et alias denariatas quotiescumque de corio factum alibi quod in placea et stallis consuetis prædictis, sub pœna sexaginta solidorum pro nobis a quolibet contrarium faciente solvendorum, nullatinus permitatis dicto quo stalla et placeam proclamari et ad firmam que nobis et ad commodum nostrum seu dicte recepte nostre tradi et deliberari faciatis, litteris subrepticiis in contrarium impetratis vel imposterum impetrandis non obstantibus quibuscumque. Datum Lugduni, die 11 novembris, anno Domini millesimo ccc° sexagesimo secundo, in requestis hospitii.

« Blandin. »

Digitized by Google

parisis d'amende; l'ordre fut exécuté, malgré les vives réclamations de Guionet de Landas et de plusieurs autres citoyens. Ce droit de places fut mis en ferme.

A son retour d'Avignon, le roi, sur la demande des Màconnais, permit que, malgré l'absence d'un ou de deux échevins au plus, les autres pussent prendre délibérations nécessaires.

Jean, par la grace de Dieu, roy de France, à touz ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Receue humble supplication de nos amez citoiens, bourgois et habitanz de nostre ville de Mascon, contenant que, comme autrefois nostre très chier seigneur et père, que Dieu absolve, leur ait octroié par ses lettres par nous confirmées qu'ils puissent eslire six personnes nez de nostre royaume qui soient consulz de la dicte ville, et ainsi de eulz assembler et faire par eulz et la commune de nostre dicte ville ce que mestier (besoin?) leur est au profit d'icelle, et les dictes six personnes n'y puissent aucunes fois vacquer quand besoing est, que nous leur voillons donner licence que quatre ou trois des diz six consulz aient à tel puissance comme les six auraient s'ilz estoient touz ensemble. Pour quoy nous inclinons à la supplication de nous diz citoiens. En considération aus chouses dessus dictes, leur avons octroié et octroions de grace espéciaul par ces présentes que quatre des diz consulz en la absence des autres deux puissent faire toutes chouses que feraient les six s'ils y estoient ensamble, en tous cas qui leur peut appartenir pour le gouvernement de nostre ville dessus dicte. Mandons à nostre baillif de Mascon et à touz nos autres justiciers ou à leurs lieutenans que les diz esleus touz ensemble ou quatre d'eux laissent et facent user de nostre présente grace sains contredit, et ce ne les empechent ou molestent, ne saffrent estre empeschiez ou molestez comment que ce soit, tanque à ce que sur ce nous aions autre chouse ordené. En tesmoing de ce nous avons fet mettre nostre scel en ces presentes lettres. Donné à Chalon, le VIIe jour du mois de juing, l'an de grâce mil CCC soixante et trois.

Par le roi à la relation du conseil où vous estiez :

GERNEZONIS.

II. Fortifications, taxes particulières.

Les fortifications étaient loin encore d'offrir un ensemble satisfaisant. Les anciens remparts, jugés trop peu solides, étaient remplacés par de nouveaux ouvrages; on ajoutait à la hauteur des murs, etc. etc. Aussi les dépenses devenaient-elles énormes, et l'imposition particulière établie en 1360 dut-elle être continuée en 1363. Le bailli Jean de Grolée en délivra de nouveau la ferme au

Digitized by Google

prix de 1,500 francs d'or, monnaie nouvelle valant une livre ou 20 sous tournois.

En vain le clergé voulut se soustraire à la participation de ces dépenses. Le roi, repassant à Mâcon après sa visite au pape, donna au bailli et au prévôt l'autorisation de contraindre toutes personnes, sans distinction aucune, à contribuer aux frais déjà faits et à tous ceux que pourraient exiger dans la suite les travaux de défense et la garde de la ville. L'année suivante, il fut pris un arrangement par suite duquel l'évêque dut fournir une somme de 150 florins d'or et le chapitre autant.

Vers la fin de 1363, Ymbaud du Peschin, successeur de Jean de Grolée, fut appelé au dehors pour les affaires du roi; il chargea quatre bourgeois de tenir sa place dans les assemblées des échevins qui lui en avaient fait la demande. Ces délégués devaient en outre, pendant son absence, présider avec diligence à la construction des murs, surveiller l'emploi des deniers publics et établir, au besoin, de nouvelles impositions.

III. Grandes compagnies, tard-venus, etc.

Les circonstances étaient excessivement graves. En effet, le Mâconnais et les provinces voisines étaient infestés de brigands qui s'y livraient à tous les excès et y commettaient toutes les horreurs, comme on peut s'en convaincre par une lettre du roi Charles V, en date du 14 juillet 1364 [1].

[1] « Karolus, Dei gratia Francorum rex, baillivo et capitaneo Matisconensibus, vel eorum loca tenuentibus, salutem. Habitatores ville nostre Matisconis et aliorum locorum circumvicinorum nobis exposuerunt, graviter cognoscendo quod quamplures magne commitive pillardorum et inimicorum nostrorum et regni nostri in dictis partibus existant, qui ipsam patriam frequentant, homines derobant, mutilant et occidunt, mulieres violant et virgines deflorant, domosque ipsorum et alia bona concremant et devastant, et quamplurima alia crimina et delicta infinita faciunt et commitunt, contra quos malefactores ipsi conquerentes libenter se deffenderent si auderent et ipsos a patria sua expellerent sicut dicunt, supplicantes sibi per nos autoritatem et licenciam de se contra dictos malefactores deffendendi et eos expellendi a patria impertiri. Quocirca nos eorum supplicationi favorabiliter annuentes, mandamus et committimus vobis et vestrum cuilibet quatenus in villa predicta Matisconensi et aliis locis circumvicinis dicte baillivie et in eorum quolibet aliquem de officiariis seu gentibus vel servientibus nostris aut habitatoribus locorum predictorum et cujuslibet eorumdem unum vel plures de sagacioribus et sufficiencioribus eorumdem in talibus expertis deputatis, cum quo sive quibus per vos seu vestrum alterum sic deputatis vo-

Digitized by Google

Les habitants de plusieurs villes avaient demandé la permission de s'armer et de marcher contre ces hordes de pillards. Le roi, par cette lettre, donna ordre au bailli et au capitaine de Mâcon d'organiser des corps de troupes ou milices sous le commandement d'officiers, de sergents d'armes ou même de simples citoyens.

Les brigands dont il s'agit étaient d'anciens soldats qu'on avait licenciés après la guerre et qui s'étaient organisés en bandes sous les noms de *grandes compagnies*, *tard-venus*, *etc.* Ils devinrent tellement redoutables, qu'il fallut lever des armées pour les combattre au mois d'août 1364. Philippe, nouveau duc de Bourgogne, que Charles V, son frère, avait nommé lieutenant général du royaume, choisit Jacques de Vienne, sire de Longwy, pour commander les gens d'armes qui se recruteraient dans les diocèses de Lyon, Langres, Autun, Chalon et Mâcon. Mais il fallait de l'argent. Ce capitaine et Robert Chevreul, trésorier des guerres en Bourgogne, vinrent à Mâcon au mois de septembre pour établir un impôt ou fouage de 3 livres par feu, « léquelx firent tant par force que les consulaz de la dicte « ville qui estoient alors et plusieurs des autres bourgois de la dicte « ville leur octroyerent le dit fouage à lever en la dicte ville et quit- « terent la dicte ville pour IIIc feux, et fut accordé à eulx qui ne se « levast du dict fouage que le premier terme d'une année qui mon- « toit à IIIc frans. » Le 16 octobre suivant, Jacques de Vienne nomma Jean de Layleys receveur général pour le roi dans le diocèse de Mâcon.

Cependant les Mâconnais avaient jugé prudent de traiter avec les grandes compagnies au lieu de les combattre. Deux chefs de bandes vinrent dans la ville s'entendre avec le bailli. L'un d'eux, nommé

lumus et concedimus dictis supplicantibus et eorum cuilibet auctoritatem et licenciam ac speciale mandatum per presentes, quod ipsi et eorum quilibet contra dictos pillatores et malefactores quoscumque deffendere possint et deffendant, et eos a patria predicta expellant manu militari, si sit opus, et aliter prout eisdem supplicantibus et eorum deputatis tuitius et melius videbitur expedire. Mandantes vobis tenore presentium ac universis et singulis fidelibus et justiciariis et subditis nostris et non subditis, requirentes et rogantes, quatenus dictis habitatoribus prebeant consilium et juvamen, si et cum super hoc fuerunt requisiti, que sic fieri volumus et dictis supplicantibus concedimus de gracia speciali, ordinacionibus, deffensionibus vel mandatis contrariis, aut litteris subrepticiis in contrarium impetratis vel impetrandis non obstantibus quibuscumque. Datum Parisiis, die XIIIIe julii, anno Domini millesimo CCCe sexagesimo quarto, sub sigillo nostro quo ante susceptum regni nostri regimen.

« ACTBAMAR. »

Digitized by Google

Fillefort, était Anglais; l'autre se donnait le titre d'archiprêtre. Ils furent logés et nourris aux frais des citoyens, et un légat du pape dut venir exprès d'Avignon pour leur donner l'absolution qu'ils exigeaient. On paya «dix-huit frans d'or à la dame du Mouton pour les «dépens faiz en son hostel par dit Filefort anglais et plusieurs austres «de ses complices, qui heurent certain traitier avec mons le baillif «pour le proffit de la ville et du païs. Item LXXIIII soubs tournois «pour cause de vin qui fut donnez à l'archiprêtre et pour la faste «(le bois, le fût?) de deux barraux (barils?) qui furent perdus au «logement du dict archiprêtre. Item à Guillaume Caselier six frans «d'or tant pour dépens faiz en son hostel comme pour austres dépens «faiz en l'hostel du pont, du consentement et volonté des bourgois «de la ville et de la *greigneurie* partie d'icelle, par li légaz du saint «père, qui estoit venuz à Mascon pour absolvre l'archiprêtre et ses «gens du commandement du pape, et léquel a esté ami à la ville sur «le fait du dit archiprêtre.»

IV. Garnison de Mâcon, misère.

Les pillards furent éloignés à prix d'argent; c'était un excellent appât pour en attirer d'autres; aussi dut-on pendant quelque temps mettre une garnison dans la ville. Le bailli Chatard du Peschin exigea 250 livres de gage comme capitaine, malgré la vive opposition des habitants, qui prétendaient avoir le droit de disposer de cette charge. Dans un mémoire qui fut envoyé au roi pour lui exposer les exigences du bailli, ils accusèrent celui-ci d'extorquer injustement de grandes sommes aux échevins et même de leur faire payer cher la permission de s'assembler. Il n'en fallut pas moins fournir aux dépenses et à la nourriture des gens d'armes qui composaient la garnison. Le bailli se fit donner 30 francs d'or pour payer le poisson qu'ils mangèrent pendant le carême.

Le duc d'Anjou, frère du roi et son lieutenant dans le Languedoc, devait passer par Mâcon pour se rendre dans cette province. On avait résolu dans une assemblée de lui offrir «quatre bottes de bon et «excellent vin, contenant seize ânées.» Mais on n'avait ni vin ni argent. Quénon-Dombey prêta 64 deniers d'or au franc valant 20 florins.

On présenta à l'abbé de Cluny du poisson qui fut payé 6 livres, en reconnaissance de ses bons offices auprès du roi à Paris.

Digitized by Google

La misère publique était extrême; pour comble de maux, un grand nombre de faux monnayeurs altéraient et contrefaisaient les pièces ayant cours. Tout commerce était devenu presque impossible. Le roi donna à Bertrand Gasch des lettres de commission pour arrêter les coupables et réprimer le désordre. La conduite vexatoire du commissaire royal excita bientôt le mécontentement général: «il pilla «tout le pays et se donna cognoissance de cause et condamna les «gens sans cause, pour ce qu'il doit avoir le VIIIe denier,» lisons-nous dans un mémoire où son rappel était demandé comme une faveur.

V. Les villages voisins contribuent aux travaux de défense.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, aus baillif, receveur et prevost de Mascon, et à leurs leux tenans, salut. Nostre procureur de Mascon nous a signifié et aussi se sont complains noz bien amez les bourgois et habitantz de nostre dicte ville de Mascon de ce que, sitost que l'on est parti au dehors des portes de nostre dicte ville, les gens des esglises et des nobles qui se dient à eulx avoir et appartenir la juridiction et justice d'anviron, et qui ont leurs homes qui ne sont ni taillables, mais franches personnes, et qui toutes fois qu'il leur plaira retraient et ainssi ont acostumé de eulz ou leurs biens retraire en nostre dicte ville, ne les souffrent à venir, veillier, gaitier et aydier à garder la dicte ville, combien qu'il en y ait assez qui y vinroient (viendraient) voulontiers ou contribueroient par semaines ou autrement à paier certaine somme d'argent pour la fortification d'icele ville. Ainçois (mais, au contraire?) pour aler veiller et gaitier par force et autrement les diz homes en leurs fors, qui sont aussi comment (à peu près?) à une lieue près de Mascon, qui sont très si petis que les diz homes ne pourroient bonement eulz ne leurs biens ne le tier ne le quart retraire se mestier (besoin) leur estoit dedans les diz fors. Dont grent meschiez et domages en est ja advenus puis poy (depuis peu) de temps en ça à plusieurs des diz homes; et pour ce nous ont humblement supplié les diz bourgeois et habitants que aider à garder et deffendre et à fortifier nostre dicte ville qui est nostre propre domaine annexé à la couronne de France et assise en frontière et nue de soy, que nous voussissions faire contraindre les diz homes, de quelconque juridicion qu'ils soient, demorens et habitans à deux lieues par delà la dicte ville, de cui ressort ils sont espécialement, qui en temps passés se sont retrait eulx ou leurs biens, à venir veiller et gaiter en ycelle ville et à la garder et deffendre contre les ennemis du royaume, chascune semaine de l'an un jour, ou de paier un gros tournois vieux qui ne porroit ou ne voudroit mieux venir audit jour. Pour quoy nous, eue consideration aus choses dessus dictes, et aussi que les diz homes qui sont de plat païs et qui par avanture ont

Digitized by Google

esté moult grevez et gastez par les ennemis et autrement, et ne les voudrions chargier ne opprimer fors que par raison, avons ordonné et ordonnons par ces présentes que de tous les villaiges d'anviron nostre ville de Mascon estant à une bonne lieue près de auscun ostel puissant une personne souffisante, excepté pour femmes, veuves et misérables personnes, vieignent un jour qui leur sera assigné par les diz supplians veillier et gaitier en la dicte ville et aydier à garder et deffendre tant par jour comme par nuit, toutes les quinzènes de l'an; et cil ou ceulz qui n'y voudront ou ne pourront venir audit jour paie et soit quitte pour XII deniers tournois, à convertir en la fortification et es austres chouses necessaires de nostre dicte ville. Si nous mandons et commettons et à chascun de vous en enjoignant estroitement que ceste toute faveur et despart et sans autre mandement atendre sur ce, tous les homes des diz villaiges et chascun d'eulz de quelconque estat ou conditions, seignorie ou manans qu'il soient ou puissent estre, et qui ont retrait ou temps passé leurs corps ou leurs biens en nostre dicte ville, à une bonne lieue près, comme dit est, vous contraignez ou faciez contraindre hastivement, en la maniere qu'il est acostumé à faire en tel cas, à venir veillier et gaitier et à aydier à garder et deffendre nostre dicte ville de Mascon, tant de jour comment de nuys, chascune quinzène un jour tant seulement et non plus; et tous ceulz qui ne porroient ou voudroient venir au dict jour, faites leur payer pour chascun jour qu'il deffaudrons XII den. tourn. et non plus; et ce faites jusqu'à ce que nostre dicte ville de Mascon soit pleinement fermée et close ou que le païs par delà soit bien asseur et hors de toute d'obte. Car ainsi le volons nous estre fait pour oster et estiver touz périlz qui porroient avenir au dict païs, et l'avons ostroié et ostroions au diz suppliens de grace espécial, se mestier est, non contrestans priviléges, ordonnences, graces, mandemens ou deffenses à ce contraires, ne lettres empetrées ou à empetrer de nous ou de nostre cort quelconque. Donné à Paris, le XXVIIIe jour d'aost, l'an de grace mil CCC soixante et six et de nostre règne le tiers. Par le conseil estant à Paris :

HUGO.

Les habitants de Prissé, gens de l'évêque, refusèrent obstinément d'obéir; ils voulaient même contraindre ceux de Mouhy et de Montceau à la garde de leur ville et du château qui venait d'y être construit. Il y eut de grandes contestations à ce sujet. L'affaire fut portée à Paris; les gens de Mouhy et de Montceau furent enfin autorisés à venir faire la garde exclusivement à Mâcon, où, en cas de guerre, ils s'étaient toujours réfugiés avec leurs familles et leurs troupeaux, s'y croyant mieux à l'abri que dans Prissé.

Digitized by Google

VI. Otages envoyés en Angleterre par la ville de Lyon.

Pour garantir l'exécution du traité de Brétigny, il avait été envoyé de France en Angleterre quarante otages, au nombre desquels étaient deux bourgeois de Lyon. En 1366, les Lyonnais entreprirent de faire contribuer la ville de Mâcon et celle de Cluny au payement des frais occasionnés par ces otages; de là un procès interminable. Charles V voulut en vain concilier les parties.

Charles, etc. au baillif de Mascon ou à son lieutenant, salut. Nous avons entendu par la grée complainte de noz bien amez les bourgois et habitants de nostre ville de Mascon et de ceulz de Cluigny que, combien que les deux bourgois de Lion qui sont en hostage en Engleterre pour le fait de nostre très chier seigneur et père, que Dieu absolve, non ayent de gages pour année pour chascun d'eulx que seze vins frans d'or, ainsi comme cil de Troies et des autres villes de nostre royaume et qui sont ez diz hostages, ayent moins les bourgois de Lion, qui ont donné à entendre subrepticement qu'il paient et ont paié touz les ans à leurs dicts bourgois pour les diz hostages mil frans d'or, et pour eulz deschargier et aydier à paier les diz mil frans ont fait taxer et faire ordonnance par aucuns de nostre conseil etanz à Paris, nous absent, sens oïr ne appeler les diz complaignans, par laquel ordenance il vous a esté mandé et commis et enjoint estroitement de contraindre tous les ans de tout le tems passé et de cellui à venir, aus termes acoustumés, par prise de corps et de biens, pour cause des diz hostages, nos diz bourgois et habitans de Mascon la somme de VI XX frans d'or et ceulz de Cluigny de cinquante frans, qui payent d'autre part et ont païé à nous et à nos gens plusieurs austres aydes et subsides que ne font cil de Lion, qui ne se sont chargiez de faire paier des diz hostages que six cens frans tant seulement, et par ainsi seroient trop gienez les dits suppliants, si comme il dient considéré les gages dessus diz et qu'il a plusieurs autres villes fermées audit baillage et ressort qui rien n'en paient ne se sont comprinses en la dite ordenance. Si nous ont humblement supplié que nous leur voussissions sur ce pourveoir de gracieux remede. Pour quoy nous, qui ne voulons chargier ne oprimer nos bons subgiez fors que par raison, vous mandons, cometons et enjoignons que, se il ne vous appert deument que les diz bourgeois de Lion qui sont es diz hostages ayent pris pour leurs gages et dépens les mil frans d'or, vous ne contraignez ou souffrez estre contrains les diz suppliantz ou aucun d'eulz fors tant seulement leur juste pourcion de la reste qui demorra à paier; nous voulons que vous imposez et fassiez contribuer et contraindre en la maniere que dessus est dit des termes escheuz tant seulement depuis que les diz suppliantz en furent requiz et aussi des termes à venir

Digitized by Google

durant les diz hostages avec les diz supplianz tous les autres habitants des dictes villes fermées de nostre diz baillage et ressort qui ne sont compris à la dicte ordenance, chascun d'eulz selon sa faculté et que bon vous semblera. Nous mandons à tous par ces présentes que es choses dictes et dépendances d'ycelles à vous et à vos députez obéissent et entendent diligemment; car ainsi l'avons nous ordené et octroié et octroions aus diz supplians de grace espécial, nonobstant l'ordenance dessus dicte, mandement, deffense à ce contrayre, allegacions ne appeaultz ne lettres empetrées (ou à empetrer) quelconques. Donné à Paris, le XXIIIIe jour de juillet, l'an de grace mil CCC soixante et six et de notre règne tiers. Pour le roy en la requeste :

NIEZON.

Néanmoins Jean Vicet, sergent royal, agissant au nom des Lyonnais, saisit diverses marchandises expédiées à des particuliers de Mâcon, pour avoir payement de 120 francs d'or auquel la ville avait été taxée. Étienne Du Fay, lieutenant du bailli, donna aussitôt ordre de l'arrêter, lui et les siens, partout où il serait trouvé, hors des églises qui étaient regardées alors comme asiles inviolables. Conduit de force en prison, Jean Vicet en appela au roi; l'affaire traîna en longueur; enfin, le 3 novembre 1371, une sentence définitive, rendue par le parlement de Paris, condamna Étienne Du Fay et les citoyens de Mâcon à payer à ce sergent la somme de 660 francs d'or, à titre de dommages-intérêts.

VII. Le Mâconnais est encore distinct de la couronne; élection des échevins.

Au mois de décembre 1366, le roi céda de nouveau le comté du Mâconnais à Jean, son frère, duc de Berri et d'Auvergne, et, au mois d'avril suivant, le siége du bailliage fut remis à Saint-Gengoux.

Sous la domination du duc, la ville conserva du moins le plus précieux de ses priviléges : celui de nommer des échevins. Les élections se faisaient régulièrement chaque année vers les fêtes de Noël, et on y procédait toujours à peu près dans les mêmes formes et avec la même solennité. Aussi tous les procès-verbaux de ces élections se ressemblent; un seul fera connaître tous les autres. Nous traduisons littéralement celui qui fut rédigé en 1366, le samedi après la Circoncision[1].

[1] « Nos Chatardus de Pechino, cambellarius domini ducis Bituricensis et Avernie, baillivus Matisconensis, notum facimus universis presentibus et futuris, quod anno Domini millesimo CCC° sexagesimo sexto, die dominica post festum Conceptionis beate

Digitized by Google

Nous Chatard du Peschin, chambellan de mons le duc de Berry et d'Auvergne, bailli de Mâcon, faisons savoir à tous présents et à venir que, l'an 1366, le dimanche après la fête de la Conception de la Sainte Vierge, en présence de Pierre Revillon, notaire juré, et devant notre lieutenant Étienne Du Fay, chevalier, les six échevins de l'année dernière, savoir Pierre Teste, Guiot Gratier, Pierre David, Étienne Boissons, Poncet Dombey et Hugonet Bourgons, sont venus exposer qu'ils avaient été élus par leurs concitoyens pour un an seulement, et que chaque année les bourgeois et habitants de la ville avaient, en vertu de lettres patentes, le droit de procéder à de nouvelles élections. Ils prierent donc instamment notre lieutenant de donner les ordres

Marie Virginis, in presencia Petri Revillon de Matiscone, auctoritate regis publici notarii et curie nostre jurati, Petrus Testati, Guiotus Graterii, Petrus Davidis, Stephanus Boyssons, Poncetus Dombeys et Hugonetus Bourgons, cives et consules ville Matisconensis, personaliter accesserunt ad nobilem virum dominum Stephanum Del Fayo militem, locum tenentem nostrum, et ei exposuerunt quod, cum ipsi essent et fuerint electi consules per certos burgenses et habitatores dicte ville per unum annum duntaxat, finiendum in festo proximo Nativitatis Domini, et anno quolibet dicti burgenses et habitatores Matisconenses eligere habeant inter se sex consules juxta formam certarum litterarum regiarum et privilegierum eisdem burgensibus et habitatoribus super hoc concessorum, quorum tenor sequitur in hunc modum : Philippe, etc. (voir la lettre de privilége) eumdem locum tenentem nostrum cum instancia requisiverunt quatenus mandaret et faceret congregari in certo loco burgenses et habitatores dicte ville, pro eligendo alios consules anno proxime venturo, pro faciendo et complendo que dicte ville erunt necessaria et alia in dictis litteris regiis adimplenda. Ad postulationem quorum consulum dictus nostrum locum tenens fecit et mandavit voce preconia per Guichardum Denis alias dictum *la Guinche*, preconem dicte ville, etiam hosteatim per Johannem Bailleti, servientem regium, personaliter adjornari coram ipso in capitulo fratrum predicatorum Matisconensium, dicta die dominica, hora tertia, omnes et singulos burgenses et habitatores dicte ville. In loco predicto comparuerunt (suivent une quarantaine de noms), et nonnulli alii burgenses et habitatores Matisconenses, et qui sunt et erant major aut saltem sanior pars civium ipsius ville, aliis positis in defectu qui quidem superius nominati comparentes tam suo proprio quam nomine aliorum burgensium et habitatorum dicte ville, insimul congregati, habito consilio et matura deliberacione inter ipsos, attentis litteris regiis supra scriptis, una, eodem consensu, simul dixerunt et eligerunt, ac dicto locum tenenti nostro ibidem presenti dixerunt, nominaverunt et retulerunt quod Johannes Buxis, Maioletus de Lugduno, Perronetus Boverii, Humbertus Verjuti, Johannes de Vineis et Perronetus Ruffus Godinoz, cives et habitatores Matisconenses et qui sunt de regno oriendi, erant boni et sufficientes inter ceteros burgenses et habitatores dicte ville ad exercendum officium dicti consulatus, et ipsos sex pro consulibus dicte ville pro anno superventuro inter se eligerunt et fecerunt, juxta formam potestatis eisdem per dominum nostrum regem in ejus supra apparebat evidenter supra electos predictos esse altos et abiles ad negocia et opera dicte ville regenda, gubernanda et conservanda et alia peragenda et exercenda nomine et ad opus dicte ville et civium et habitatorum ipsius ville que necessaria erunt et eciam opportuna; et quia dicti electi tunc presentes non

Digitized by Google

nécessaires et de convoquer une assemblée où seraient nommés d'autres échevins pour l'année prochaine, conformément à leur demande. Étienne du Fay fit publier par Guichard la Guinche, crieur public de la ville; il envoya même Jean Baillet, sergent du roi, annoncer de porte en porte que tous les bourgeois se reuniraient ce même jour à trois heures dans le cloître des Jacobins (viennent les noms de ceux qui se présentèrent à la reunion). Les comparants, tant en leur nom qu'en celui des autres bourgeois absents, se réunirent en conseil, et, après mûre delibération, ils déclarèrent unanimement à notre lieutenant, qui s'était rendu au même lieu, que Jean Buxis, Majolet de Lyon, Perronet Bouvier, Humbert Verjus, Jean Desvignes et Perronet Leroux, dit

exstabant, nos baillivus ipsos electos fecimus coram nobis personaliter evocari et eisdem diem sabbati post festum Circoncisionis Domini assignari. Qua die dicti electi, videlicet Johanes Buxis, Maioletus de Lugduno, Perronetus Boverii, Humbertus Verjuti, Johannes de Vineis et Perronatus Godinoz, coram nobis personaliter constituti ad jussum nostrum, omnes dicti consulatus per unum annum duntaxat in se suscipientes, videlicet a festo Nativitatis Domini superlapso usque ad aliud festum et consimile Nativitatis Domini proximum venturum et non ultra, juraverunt ad sancta Dei evangelia, libro tacto manualiter, quemlibet eorumdem, nobis et dicto notario stipulantibus et recipientibus pro se ipsis et aliis burgensibus et habitatoribus dicte ville et aliis quorum intererit aut interesse poterit in futurum, fideliter circa ea que ad bonorum et legalium consulem pertinere dignoscuntur officium se habere, et dictum consulatus officium juxta virtutem et tenorem litterarum regiarum prescriptarum durante tempore predicto loto posse suo exercere. Quem quidem consulatum confirmamus et laudamus, et in permissis et eorum singulis, tam quam bene rite et legitime factis et ordinatis, servata sollempnitate que in talibus debet et consuerit observari; nos baillivus predictus auctoritatem nostram interponimus pariter, et decretum. Verum eciam quia dicti consules juxta formam dictarum litterarum regiarum habent et debent, quociuscumque se volunt insimul congregare, nos aut locum nostrum tenuentem, vel judicem majorem seu procuratorem regium Matisconensem, una secum evocare, et aliquociens copiam personarum nostrarum aliis negociis regis occupatarum habere non possunt, volumus et eisdem consulibus concedimus quod pronunciatus Humbertus Verjuti, alter dictorum consulum, qui est notarius regius et a procuratore regio dicte baillivie substitutus, et qui ad hoc, racione dictorum officiorum suorum, est astrictus suo juramento per eum prestito ipsi domino regi et ejus jura observare, et que dictis juribus prejudicarent et machinarent contra dominum regem evitare tenetur et eciam consuevit, idcirco volumus et licenciam impertimus dictis consulibus per presentes, quamdiu nostre placuerit voluntati et donec per nos aliud fuerit super hoc ordinatum, quod ipsi consules exercere possint absque evocatione nostra vel alterius dictorum officiariorum regiorum superius nominatorum. Dum tamen idem Humbertus presens fuerit cum ceteris consulibus supra dictis aut tribus ipsorum in agendis et loquendis et ut congregaciones predictas per eos faciendas durante tempore supra dicto. In quorum rubur et testimonium sigillum curie nostre duximus apponendum. Datum et actum anno et die sabbatti quibus supra ita est.

«P. Revillon.»

Digitized by Google

Godinoz, tous citoyens de la ville et nés dans le royaume, réunissaient toutes les conditions pour bien exercer les fonctions d'échevins, et qu'ils les avaient choisis pour les plus capables de diriger les affaires et de veiller aux intérêts communs. Nous fîmes appeler devant nous les six nouveaux élus, et, au jour désigné, qui était le samedi après la Circoncision, ils se présentèrent à notre appel; ils déclarèrent accepter l'emploi d'échevins pour un an, c'est-à-dire de la fête de Noël dernièrement passée à la même fête de l'année suivante. La main sur l'évangile, chacun jura de s'acquitter fidèlement de tous les devoirs attachés à cette charge et de l'exercer avec le plus grand devouement. Nous avons approuvé et ratifié leur élection comme bien et légalement faite, avec toute la solennité exigée en pareil cas. De plus, comme ils ne peuvent s'assembler qu'en notre présence ou celle de notre lieutenant ou du juge mage ou du procureur, et que nous sommes quelquefois tous absents pour les affaires du roi, considérant qu'Humbert Verjus, l'un d'eux, est notaire public et substitut du procureur dans notre bailliage, et qu'en cette qualité il a prété serment au roi et s'est engagé à defendre ses droits envers et contre tous, ce qu'il a toujours fait, nous avons permis et permettons auxdits échevins de se réunir tous ou trois d'entre eux au moins pour régler les affaires de la ville, sans avoir besoin de convoquer personne jusqu'à nouvel ordre; pourvu toutefois que ledit Humbert Verjus assiste à leurs réunions. En témoignage de quoi nous avons fait apposer à ces présentes le sceau de notre cour. Donné ce même samedi l'an que dessus.

VIII. Députation aux États généraux de Sens; lettre du roi.

Les grandes compagnies parcouraient toujours une partie de la France. Pour mettre un terme à leurs ravages, Charles V convoqua une assemblée générale des trois états à Sens.

La ville de Mâcon envoya deux députés. On donna à Majolet, de Lyon, « pour les dépens de lui et de un autre bourgois, soixante frans « d'or pour aler à Sens en Bourgoigne au mandement du roy nostre « seigneur, qui a mandé que de chascune bonne ville soient envoyé, « le xxe jour après la St Jehan, II ou III des plus notables et soufisans « bourgois. »

Voici le contenu des lettres patentes qu'ils en rapportèrent aux armes du roi (le sceau est brisé en partie):

Charles, etc. sçavoir faisons à touz presens et à venir que, comme sur ce que nagueres nous eussions esté adcertenez par plusieurs dignes de foy que plusieurs gens de campaigne avaient et encore ont entencion, volonté et apropos de retourner en nostre royaume pour y celler et nos bons et

Digitized by Google

nécessaires et de convoquer une assemblée où seraient nommés d'autres échevins pour l'année prochaine, conformément à leur demande. Étienne du Fay fit publier par Guichard la Guinche, crieur public de la ville; il envoya même Jean Baillet, sergent du roi, annoncer de porte en porte que tous les bourgeois se reuniraient ce même jour à trois heures dans le cloître des Jacobins (viennent les noms de ceux qui se présentèrent à la reunion). Les comparants, tant en leur nom qu'en celui des autres bourgeois absents, se réunirent en conseil, et, après mûre delibération, ils déclarèrent unanimement à notre lieutenant, qui s'était rendu au même lieu, que Jean Buxis, Majolet de Lyon, Perronet Bouvier, Humbert Verjus, Jean Desvignes et Perronet Leroux, dit

exstabant, nos baillivus ipsos electos fecimus coram nobis personaliter evocari et eisdem diem sabbati post festum Circoncisionis Domini assignari. Qua die dicti electi, videlicet Johanes Buxis, Maioletus de Lugduno, Perronetus Boverii, Humbertus Verjuti, Johannes de Vineis et Perronatus Godinoz, coram nobis personaliter constituti ad jussum nostrum, omnes dicti cousulatus per unum annum duntaxat in se suscipientes, videlicet a festo Nativitatis Domini superlapso usque ad aliud festum et consimile Nativitatis Domini proximum venturum et non ultra, juraverunt ad sancta Dei evangelia, libro tacto manualiter, quemlibet eorumdem, nobis et dicto notario stipulantibus et recipientibus pro se ipsis et aliis burgensibus et habitatoribus dicte ville et aliis quorum intererit aut interesse poterit in futurum, fideliter circa ea que ad bonorum et legalium consulem pertinere dignoscuntur officium se habere, et dictum consulatus officium juxta virtutem et tenorem litterarum regiarum prescriptarum durante tempore predicto loto posse suo exercere. Quem quidem consulatum confirmamus et laudamus, et in permissis et eorum singulis, tam quam bene rite et legitime factis et ordinatis, servata sollempnitate que in talibus debet et consuerit observari; nos baillivus predictus auctoritatem nostram interponimus pariter, et decretum. Verum eciam quia dicti consules juxta formam dictarum litterarum regiarum habent et debent, quociuscumque se volunt insimul congregare, nos aut locum nostrum tenuentem, vel judicem majorem seu procuratorem regium Matisconensem, una secum evocare, et aliquociens copiam personarum nostrarum aliis negociis regis occupatarum habere non possunt, volumus et eisdem consulibus concedimus quod pronunciatus Humbertus Verjuti, alter dictorum consulum, qui est notarius regius et a procuratore regio dicte baillivie substitutus, et qui ad hoc, racione dictorum officiorum suorum, est astrictus suo juramento per eum prestito ipsi domino regi et ejus jura observare, et que dictis juribus prejudicarent et machinarent contra dominum regem evitare tenetur et eciam consuevit, idcirco volumus et licenciam impertimus dictis consulibus per presentes, quamdiu nostre placuerit voluntati et donec per nos aliud fuerit super hoc ordinatum, quod ipsi consules exercere possint absque evocatione nostra vel alterius dictorum officiariorum regiorum superius nominatorum. Dum tamen idem Humbertus presens fuerit cum ceteris consulibus supra dictis aut tribus ipsorum in agendis et loquendis et ut congregaciones predictas per eos faciendas durante tempore supra dicto. In quorum rubur et testimonium sigillum curie nostre duximus apponendum. Datum et actum anno et die sabbatti quibus supra ita est.

«P. Revillon.»

Digitized by Google

Godinoz, tous citoyens de la ville et nés dans le royaume, reunissaient toutes les conditions pour bien exercer les fonctions d'échevins, et qu'ils les avaient choisis pour les plus capables de diriger les affaires et de veiller aux intérêts communs. Nous fîmes appeler devant nous les six nouveaux élus, et, au jour désigné, qui était le samedi après la Circoncision, ils se présentèrent à notre appel; ils déclarèrent accepter l'emploi d'échevins pour un an, c'est-à-dire de la fête de Noël dernièrement passée à la même fête de l'année suivante. La main sur l'évangile, chacun jura de s'acquitter fidèlement de tous les devoirs attachés à cette charge et de l'exercer avec le plus grand devouement. Nous avons approuvé et ratifié leur élection comme bien et légalement faite, avec toute la solennité exigée en pareil cas. De plus, comme ils ne peuvent s'assembler qu'en notre présence ou celle de notre lieutenant ou du juge mage ou du procureur, et que nous sommes quelquefois tous absents pour les affaires du roi, considérant qu'Humbert Verjus, l'un d'eux, est notaire public et substitut du procureur dans notre bailliage, et qu'en cette qualité il a prété serment au roi et s'est engagé à defendre ses droits envers et contre tous, ce qu'il a toujours fait, nous avons permis et permettons auxdits échevins de se réunir tous ou trois d'entre eux au moins pour régler les affaires de la ville, sans avoir besoin de convoquer personne jusqu'à nouvel ordre; pourvu toutefois que ledit Humbert Verjus assiste à leurs réunions. En témoignage de quoi nous avons fait apposer à ces présentes le sceau de notre cour. Donné ce même samedi l'an que dessus.

VIII. Députation aux États généraux de Sens; lettre du roi.

Les grandes compagnies parcouraient toujours une partie de la France. Pour mettre un terme à leurs ravages, Charles V convoqua une assemblée générale des trois états à Sens.

La ville de Mâcon envoya deux députés. On donna à Majolet, de Lyon, « pour les dépens de lui et de un autre bourgois, soixante frans « d'or pour aler à Sens en Bourgoigne au mandement du roy nostre « seigneur, qui a mandé que de chascune bonne ville soient envoyé, « le xxe jour après la St Jehan, II ou III des plus notables et soufisans « bourgois. »

Voici le contenu des lettres patentes qu'ils en rapportèrent aux armes du roi (le sceau est brisé en partie):

Charles, etc. sçavoir faisons à touz presens et à venir que, comme sur ce que nagueres nous eussions esté adcertenez par plusieurs dignes de foy que plusieurs gens de campaigne avaient et encore ont entencion, volonté et apropos de retourner en nostre royaume pour y celler et nos bons et

Digitized by Google

loyaux subjez grever et dommager, nous, afin d'estre en ce hastivement pourveu et remedié, ayons fait assembler et venir par devers nous à Sens plusieurs prélats et austres gens d'eglise, plusieurs nobles tant de notre sang comme austres et plusieurs gens de bonnes villes des païs et bailliages de Champaigne, Bourgoigne, Berry, Auvergne, des montaignes d'Auvergne, Bourbonnois, Nivernois, Chepoy [1], St Jangou et St Pere le Moustier, ausquelz nous avons fait exposer les choses dessus dictes avec plusieurs autres touchant le fait de la provision et defense de nostre diz royaume, par l'advis et délibération desquels ensemble les gens de nostre grant conseil, nous avons ordonné et ordonnons par la maniere que s'en suit.

Premier, pour obvier à yceulz gens de compaigne et afin qu'ils ne puissent venir ne entrer à decouvert en nostre dit royaume pour y prendre ne gaigner aucunz fors, avons dès maintenant ordenez, commis et deputez en chascun des pays et baillages dessus diz nostre baillif du lieu et deux chevaliers avec lui, bonnes, souffisantes et convenables personnes, pour diligement veoir et visiter toutes les forteresses d'iceulz païz et bailliages, et celles qu'ilz trouveront bonnes, convenables et pourfitables à tenir pour la défense du païz et de nostre dit royaume, feront mettre en bon état pour toute défense tant de réparacions, artillerie, comme des vivres et autres choses necessaires, au depens et fraiz des seigneurs à qui elles seront; et se il advenoit qu'en faisant la dicte visitation ils trouvoient autres fors tenables en frontière ou en païs très necessaire à garder, et le seigneur ou les seigneurs à qui ilz sont n'eussent puissance de les emparer, garnir et avitailler du tout, les diz baillifs et commis feront faire par les diz seigneurs ce que faire en pourront, et au sourplus de ce que de necessité sera à faire, nous par l'advis de diz commis y pourverrons et briefvement; ordonnerons en outre, s'il trouvent fors tant tenables comme non tenables qui soient à si puissans seigneurs que entremettre ne si osent de en faire comme des autres, yceulx commis le nous feront savoir, et sur ce pourverrons, et touz autres, de quelque personne qu'il soient, qui ne seront tenables et pourfitables, feront abattre quant au fort et désemparer, par telle maniere que par ce dommage ne puist venir au païz ne à nostre dit royaume.

Item, s'il advenoit que les dictes compaignes approuchassent nostre dit royaume es parties et païz dessus diz, où desja nous avons ordonné, commis et députez capitaines, bons loyaux et convenables, le capitaine du païz où elles approucheront face tantost tout le plat païz retraire es fors, et par espécial les vivres, par quoy yceulz gens de compaigne n'en puissent estre soustenuz, et que plus tost leur en conviengne partir; et afin que les gens du plat païz soient plus enclins à retraire leurs diz biens, nous voulons et ordenons que yceulz il puissent retraire en forteresse, soient villes ou chasteaux, franchement et quittement, et yceulz ramener au dit plat païz après

[1] Ou *Cepoy*, autrefois bourg.

Digitized by Google

le département d'icelles compaignes, senz payer entrée, yssue ne autre redevance quelconque.

Item, voulons et ordenons que dorenavant, en chascun diocèse où les aides ordenez pour la défense de nostre dit royaume ont cours, touz les deniers qui des diz aides y steront (provendront) demeurent et soient gardez en yceulz diocèses tant et jusques à ce que nécessité soit de les prendre pour le payement des gens d'armes il peut avoir, et quel nombre on se pourroit ayder à mener hors, tant de ceuls demourans au païs de la capitainerie comme dehors es lieux voisins, les lieux et forterresses demourans garnis, et de ce au plus tost qu'il pourra nous certifie, afin que, se le besoing y eschut, nous sachons et puissions savoir de combien et de quelz gens nous pourrions estre pourveus. Ausquelles gens d'armes qui esleuz seront yceulz capitaines en chargent qu'il se tiengnent garniz et prestz, pour les avoir toutefois que l'on les mandera, et eulz mandez ils seront payez de leurs gages de deniers et tans es diocèses dont ils seront.

Item, voulons et ordonnons que en toutes bonnes villes fermées, et par espécial en celles qui sont en passage ne pas de rivieres, lesquels nous voulons dorenavant estre par les habitants en ycelles bien et diligement gardées et gaitiez, et que en ycelles ne lassent entrer plus fors qu'eulz ne nulles grosses routes (troupes?) passer se sur ce n'ont très bonne connoissance, et par certain signe qui sur ce sera baillé par certaine personne qui en chascune de nos dictes bonnes villes sera députée.

Item, soit enjoint et commandé de par nous à touz archiers et arbalestrierz demourans en bonnes villes qu'ils se mettent en estat, et que par les gouverneurs en chascune d'icelles villes soit sceu quel nombre d'archierz et d'arbalestrierz y a et combien on en pourroit avoir, se mestier estoit, et de ce fassent registre en chascune ville, et sur tout nous certifient au plus tost qu'il pourront, et avecque ce enjoignent et induisent toutes jeunes gens à exerciter, coutumer et aprendre le fait et maniere de traire.

Item, nous ayons pitié et compacion de nostre peuple qui grandement par les aides qu'il a convenu et convient lever sur eulx, tant pour le fait des aydes ordonez pour la rédemption de feu nostre très chier seigneur et père, dont Dieu ait l'ame, de laquelle le payement n'est pas encore parfait, comme pour celles ordenez pour la défense de nostre dit royaume, lesquelles nous avions en propos de faire du tout faillir et cesser, se ne fussent les nouvelles qui des dictes compaignes nous sont venues, pour lesquelles ce ne peut estre fait ne accompli de présent, dont il nous desplait forment (fortement). Toutevoies, pour aider à supporter à nostre dit peuple plus aisément le fait d'icelles aides, avons à ycellui, de nostre grace espécial, certaine science et autorité royal, par touz les lieux et dioceses où les ditz aides de la guerre ont cours, remis et quitté par tous les lieux et villes de plat païz la moitié de tout ce à quoy ils sont imposez, tant par composition comme autrement, avecque la moitié de touz les arrerages qu'ils peuvent devoir à cause d'icelles aides, et

Digitized by Google

au habitans des villes fermées donnons la quarte partie d'icelles aydes, avec la quarte partie des arrerages qu'ils peuvent devoir pour tourner et convertir es fortifications et réparacions d'icelles villes, nonobstant quelconques dons ou assignacions que faiz ayons de et sur yceulz aides à quelque personne ne pour quelconque cause que ce soit, et avecques ce voulons et ordenons que, es lieux et païz où les diz aides sont imposez et assis à payer par escus, les debiteurs soient quittes en payant deux frans pour trois escus, et, selon la diminucion et admodéracion faite des aides dessus diz, voulons le nombre des officiers sur le dit fait et des gaiges qu'ils prennent estre diminuez par l'ordonnance de nostre conseil.

Item, sur le fait de la gabelle du sel, duquel dès l'assemblée par nous dernièrement tenue à Compiegne oysmes (entendîmes?) plusieurs complaintes de nos subjez qui de ce fortement se *doloient* (plaignaient), nous, qui touz jour avons eu et avons parfait desir de relever nos subjez de touz griefz, avons diminué, amorty et retranché du tout la moitié du droit et prouffit que nous y prenons et avonz accoustumé à prendre, et à ce pris voulons que sanz delay le dit fait soit ramené, et avecques ce est nostre intencion que, sur le pris que les marchans ayans et menans sel en nos greniers prennent sur le dit fait, diminucion raisonnable soit faicte en regart de la nostre.

Item, encores pour le très grant et excessif nombre de sergens et commis sur le fait tant des unes aides comme des autres, par lesquelz nostre dit peuple et par les excessifs salaires qu'il ont pris a esté grandement grevez et dommagez, si comme entendu avons, nous, pour garder nostre peuple de telz dommages, avons ordené et voulons que l'ordenance faitte par feu nostre dit seigneur à Amiens sur le fait des exécucions des aides courans, tant pour sa dicte délivrance comme autrement, lesquelles selon sa dicte ordenance doivent estre faittes par nos sergens royaux et ordinaires et non par autres, soit tenue et gardée senz enfreindre selon sa fourme et teneur, et que la restrinction par lui faicte sur le nombre d'iceulz sergens vaille et tiengne es lieux où passer l'en s'en pourra, et touz autres qui par dessus le dit nombre et ordenance y auraient esté depuis mis, ostons et deboutons d'iceulz offices et leur povoir du tout en tout anullons.

Item, seront par les esluz en chascun diocèse, tant sur un fait comme sur l'autre, advisé tel nombre des diz sergens royaux comme besoing leur sera du diocèse dont il seront bonnes et convenables personnes, lesquelles seront par nous ou les généraulz sur les diz faiz commis et deputez à faire les execucions de ce que deu nous sera, tant de l'un fait comme de l'autre, lesquels sergens ordenez pour le fait de la dicte défense et aussi pour celui de la dicte délivrance es lieux et païz où icelles aides n'ont cours pour impositions, XIIIe ne autrement, mais tant seulement pour compositions, seront payez de leurs salaires par les receveurs des diocèses, par l'advis des esluz et commis au gouvernement du diz fait, au plus raisonnablement et à moins de fraiz pour nous que il pourra estre fait, et parmi ce ne pourront prendre

Digitized by Google

aucuns gaiges ne depenz sur nostre peuple, sur peine de perdre leurs offices, et es diocèses et païz où les diz aides ont cours pour imposicion et XIIIe, dont les marchés sont baillez à fermez, se les receveurs des diz aides, soit pour l'un fait ou pour l'autre, et soit grant ou petit fermier, il pourront faire faire la dicte exécution par quelque sergent royal qu'il leur plaira et aus dépens des ditz fermiers. Mais si aucuns des diz fermiers veutz faire exécuter autre qui ne soit pas fermier pour quelque chose qu'il doye des dictz aides, il le fera faire par l'un des sergens ordenez et deputez à ce es diz diocèses, comme diz est, et aus dépens d'icellui fermier, jusques à tant qu'il appare que la dicte execucion soit faicte à juste cause, ou quel cas les exécutez seront tenuz de paier les diz dépens, et ne pourront prendre yceux sergens pour jour de chascune ville qu'il exécuteront que trois soulz parisis pour quelconques personnes qu'il exécutent en icelles, et à toutes les exécucions qu'il feront appeleront avecques eulz les sergens des hauts justiciers des lieux, qui de ce faire n'auront ne prendront aucun salaire.

Item, et pour reformer et savoir la vérité tant sur les faiz, pors (conduite?) et gouvernement des esleus, officiers, sergens et commis sur le diz fais, comme de vos prevoz et autres nos officiers et sergens estans es diz bailliages et païs, avons ordenez commis et deputez certaines bonnes et convenables personnes qui bien et diligemment le feront.

Item, avons accordé à yceulz gens d'eglise, nobles et gens de bonnes villes, confirmer leurs priviléges et ordenances royaux à eulx donnés par nos predecesseurs roys de France, et aussi les ordennances faites par nostre dit seigneur et père toutes fois qu'il leur plaira.

Toutes lesquelles choses dessus dictes et chascune d'icelles ainsi par nous par la deliberacion dessus dicte ordenées, nous, de notre science, grace espécial, plaine puissance et auctorité royal, voulons et commandons estre tenues et gardiez entierement senz corrompre ne venir à l'encontre dorenavant en aucune maniere. Si donnons en mandement par ces présentes à nos amez et feaulx conseilliers les generaulx esleux tant sur l'un fait comme sur l'autre, au baillif de Mascon et à touz les austres justiciers et officiers de nous et de nostre dit royaume ou à leurs lieux tenans et à chascun d'eulz, que nostre présent edit et ordenance facent toutes crier et publier par touz les lieux notables de leurs juridicions accoutumez à faire crier, et toutes les choses dessus dictes facent tenir et garder en la forme et maniere que dessus est dit et devisé, et que ce soit ferme chose et estable à tous jours. Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Sens, le XIXe jour de juillet, l'an de grace mil CCC soixante et sept et de notre règne le quart (quatrième?)

IX. Tards-venus à Anse éloignés à prix d'argent.

Une bande de tards-venus, après avoir taillé en pièce une armée de dix mille hommes envoyée contre eux, s'étaient établis à Anse,

Digitized by Google

près de Lyon, d'où ils portaient la désolation dans le pays d'alentour. Louis d'Anjou, au lieu de combattre, leur donna 4,000 francs d'or pour obtenir leur éloignement, tant était grande la terreur qu'ils inspiraient. Cette somme, avancée par le prince, fut recouvrée au moyen d'une imposition extraordinaire d'un quart de franc mise sur chaque maison des villes de Mâcon, Saint-Gengoux et Charlieu.

Jean[1], fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Mâcon, lieutenant du roi dans les diocèses de Bourges, Clermont, Saint-Flour, Lyon et Mâcon, à notre bien-aimé Ponce Biordon, salut. Pour chasser les ennemis qui s'étaient emparés de la ville d'Anse, un traité fut conclu entre les gens du roi et Seguin de Badefol, chef de ces ennemis, traité avantageux au royaume et surtout aux bailliages de Mâcon, de Saint-Gengoux et de

[1] «Johannes, filius regis Francie, dux Bituricensis et Avernie, comes Matisconensis, locum tenens domini nostri regis in diocesibus Bituricensi, Claramontis, Sanctiflori, Lugdunensis et Matisconensis, dilecto nostro Poncio Biordon, salutem. Cum dudum pro expellendis inimicis regni Francie qui villam de Ancia ceperant et tunc occupatam detinebant, certus tractatus habitus fuerit inter gentes regias propter hoc destinatas, ex una parte, et dominum Sanguinum de Bedefolio, capitaneum dictorum inimicorum, ex altera, pro commodo et utilitate regni Francie et specialiter patrie bailliviorum Matisconis, Sancti Jungulphi et Cariloci, que patria per dictos inimicos discurrebatur et valde damnificabatur; per quem tractatum dicti inimici dictam villam et totam patriam relinquerint et a toto regno Francie expulsi fuerint, mediante tamen quadam financia, certorum florenorum summa eisdem inimicis exsolata; et pro dicta financia complenda, carissimus frater noster dux Andegavensis *, locum tenens dicti domini regis in partibus occitanis ad requisicionem quorumdam de aliquibus majoribus comitatibus, dicte patrie dictarum baillivarum summam quatuor milium francorum auri tradiderit et deliberaverit, seu tradi, deliberari fecerit dictis inimicis seu capitaneo predicto, pro et nomine comitatum predictorum, quia alio modo dicta financia celeriter exsolvi non valebat; quos quidem IIII^m francos auri dicte comitates dicto carissimo fratri nostro solvere et restituere distulerunt et differunt in sui prejudicium et jacturam. Quapropter considerato per nos quod predicta omnia reddundarunt in commodum speciale dicte patrie, volumus et concedimus per presentes quod dicta somma IIII^m francorum auri ab universitatibus comitatum predictorum levetur et eciam exhigatur, pro tota quamlibet universitatem locorum dictarum baillivarum et earum quamlibet, et sindicos, procuratores, consules, autores et gubernatores ac singulares personas earum, per capcionem, arrestationem et incarcerationem personarum suarum, bonorumque suorum quorumcumque vindicionem et festinam distractionem, ad solvendum vobis, nomine dicti fratris nostri, aut depputatis a vobis, dictam francorum summam, prout quamlibet universitatem locorum dictarum bailliviarum pro tota sua tangit et tangere potest, juxta taxacionem et indicionem quarte partis unius franci auri pro quolibet foco ab ipsis universitatibus propter hoc levande, si quarta pars dicti franchi ad hoc suficiat, compellatis et compelli a vestris deppu-

* Angers?

Digitized by Google

Charlieu, qui avaient eu particulièrement à souffrir de leurs excursions. Ils se sont retirés de ladite ville et ont évacué le pays moyennant une certaine somme qu'il fallut leur donner comptant. Cet argent étant difficile à trouver, notre très-cher frère le duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc, avança, sur la demande de plusieurs villes les plus importantes desdits bailliages, une somme de quatre mille francs d'or, que depuis et à son grand préjudice on a toujours différé de lui rembourser. Aussi avons-nous décidé que chacune de ces villes contribuerait au remboursement de cette somme, et à cet effet nous vous mandons de contraindre tout procureur, syndic, échevins, comme tout simple particulier, par emprisonnement de leurs personnes, saisie et vente de leurs biens, à payer entre vos mains ou à vos délégués le montant d'une imposition fixée à un quart de franc par feu, en supposant que cette taxe suffise, jusqu'à concurrence de la somme de quatre mille francs, nonobstant toutes oppositions ou appellations quelconques, etc. Nous donnons ordre aux baillis et à nos autres officiers et sujets, ainsi qu'à ceux du roi, de vous obéir et vous prêter assistance en tout ce qui concerne votre commission, etc. Donné à Valence, le 22 décembre 1367.

Ce Ponce Biordon, à qui la précédente lettre était adressée, se présenta devant le bailli de Mâcon et lui remit une autre missive ainsi conçue :

De part le Duc d'Anjou,

Baillif de Mascon, cher et bien amé, comme par le fait de la delivrance de la ville d'Anse nous eussions presté la somme de IIIm frans d'or, les quiez nous furent promis par les gens de Lyonnais et Masconnays, clergié, nobles et communs, que il seroit imposé un aide, au quart de frans par feu, ez diz païs, pour nous payer la dicte somme, et aussi il plait à monseigneur le roy et nostre très cher et très amé frère le duc de Berry que la dicte aide soit levée, affin que nous soions païez, et pour ce nous envoions par devers vous nostre bien amé Ponchon Biordon, lequel nous vous prions que vous croiez et adjoustiez foy en ce que il vous dira de par nous touchant le dit fait, et de tout ce que il vous requerra de par nous sur ce ly veuillez donner conseil, confort et aide, et tant en faire que nous vous en doions savoir gré et

tatis faciatis, et aliter prout de debitis regiis et fiscalibus fieri debet, opposicionibus, appellacionibus, exceptionibus ac litteris in contrarium impetratis vel impetrandis non obstantibus quibuscunque; ab omnibus autem baillivis dictarum bailliaviarum et eorum loca tenentibus et aliis justiciariis et subditis regiis atque nostris, vobis et deputatis a vobis in predictis omnibus et ea tangentibus pareri volumus, etc. Datum apud Valenciam, die XXII decembris, anno Domini millesimo CCC° sexagesimo septimo. Par nous, le duc present, Ymbaut du Peschin.

« ARCELIN. »

Digitized by Google

que nous soyons tenuz de le recoignoistre envers vous. Donné à Beaucaire, le xxxe jour de décembre.

BOUCHERY.

Outre les 4,000 francs d'or donnés comptant, Louis d'Anjou s'était engagé, au nom de la ville de Lyon, à payer à Seguin de Badefol ou à ses héritiers la somme de 1,250 florins; pressé par lesdits héritiers de satisfaire à cet engagement, il chargea le bailli de Mâcon de contraindre les Lyonnais au payement de la somme promise.

Bailli de Mascon, cher et bien amé, vous savez bien comme pour la délivrance de la ville d'Anse et pour la pais et le bien du païz nous nous obligeames envers messire Seguin de Badefol et ses hoirs en la somme mille II^c L florins, et ce peut clerement apparoir par les lettres d'icelle obligation, et aussi savez comment les bourgois et habitans de la ville de Lyon nous promistrent et se obligerent à paier et satisfaire la dicte somme au dit messire Seguin ou ses hoirs, et nous en delivrer et mettre hors tout placement et senz aucun deffaut, dedans certain temps et termes lors prins et acordés et ja pieça passez, de laquelle chose les diz bourgois et habitans de Lion, si comme on nous a donné entendre, n'ont rien fait ne paié, mais est ainsi que les hoirs et heritiers du dict messire Seguin nous poursuivent forment et grandement à leur bailler, paier et satisfaire la dicte somme entierement, si comme promis le leur avons et tenuz et obligez y sommes, dont nous sommes moult esmerveillez et en cuer courssiez très grandement et non senz cause; et pour ce nous vous prions et neanmoins mandons, sur la foy et amour que avez à monseigneur et à nous, que veus ces presentes vous alliez et vous transportez tantost et senz delay en la dicte ville de Lion, et aus bourgois et habitans d'icelle ville présentez nostres lettres closes que nous leur envoyons sur ce, et leur direz de par nous que il nous delivrent de l'obligation dessus dicte, si comme promis le nous ont, ce que faire se doivent pour raison et par telle maniere que nous n'aïons cause de y pourveoir tellement que ne leur sera pas agréable. Et sur ce nous rescripvez vraiment et à plain ce que fait y aurez et comment leur entente et volonté planiere, afin que se mestier fait (s'il est nécessaire?) nous y pourveions de bon et brief remede et tel comme il appartiendra affaire, et en ce faire et accomplir mettez cette peine et deligence que nous vous en deions savoir bon gré. Donné à Beaucaire, le xvie jour de janvier.

LANBRY.

Le bailli en écrivit aux habitants de Lyon; ils lui répondirent:

Chier seigneur, nous nous recommandons à vous si chierement comme

Digitized by Google

nous povons et sachiez que nous avons receu vous lettres ensembles les lettres de nostre très chiers et reddobté seigneur mons d'Anjou contenant que pour la délivrance de la ville d'Anse et pour le profit du pays il se obligea pour nous et à nostre requeste envers mons Seguin de Badefol et ses hoirs en la somme de mille IIc L florins d'or, laquelle somme nous devoyons paier deudens certain terme et temps ja passé, de quelle chose nous n'avons rien fait, en mandans à nous que la dicte somme nous paions, délivrons es hoirs de mons Seguin ou au pourteur des lettres. Si vous rescrivons en grant revérence et humilité du dit mon très chier et reddobté mons d'Anjou que nous avons parlé à les bonnes gens de la ville de Lion, qui de ce fait payent sans aucune chose, disans que combien le dit mons d'Anjou s'est obligiez envers le dit mons Seguin en la dite somme, laquelle chose il fit par son très grant bienvallance, toutefois que il ne savent ne ont dire que le faist à la requeste de celles (les gens) de Lion, ne par eulx ne a eulx n'en appartient, quar le fait n'estant point leur, mais de l'eglise de Lion, si leur semble que ne doyvent estre chargés pour l'atruy fait magnement que certain fogage à troys frans pour feu est mis et se liève sur le dit païs sur lequel de la volonté du roy nostre seigneur le paiement dudit mons Seguin est assignez à paier, et duquel nous avons paié ce à quoy nous avons esté imposé. Si plaise au dit nostre très chiers seigneur mons d'Aujou noz et les autres de la ville il ait sur ce par excusez, appareilliez tous jour de faire son bon plaisir sur ce que nous pouvons bonnement, et en verité les gens de la dicte ville de Lion sont et ont esté tant chargié et grevé par fogage, imposicions, subsides et autrement, que à poynnes il se povent supporter, mandez noz et commandez comme es vostres. Escript à Lion, le VIe jour de fevrier. Les vostres citoyenz et habitans de la ville de Lion.

Il n'a pas été trouvé dans les archives municipales la suite de cette affaire.

X. Précautions, réparations, etc.

Une bande de brigands avait été éloignée, d'autres accouraient plus avides, et les mêmes horreurs se renouvelaient. Le dimanche avant Noël de cette même année 1367, Hugonin Bressand, prévôt de Mâcon, avait convoqué les habitants de la ville dans le cloître des Jacobins pour leur donner communication de la lettre suivante :

De part le duc de Berry et d'Auvergne et seigneur de bailliage de Mascon et lieutenant de nostre seigneur le roy et des païz chiers et bien amez. Comme nous aions très grant desir et affection de pourvoir à la garde et seurté et deffense des païz dessus diz et relever les subgiez de mons le roy et de nous de tous griefs à nostre pouvoir, et pour icelles causes et plusieurs autres que

Digitized by Google

nous vous entendons à dire, nous soions venus en nostre propre personne par deça affin de y mettre par vostre conseil et des austres bonnes gens de diz païz tout le meilleur remede que nous pourrons, nous vous mandons, sur la foy et loyauté que vous avez à mons le Roy et à nous, que toutes excusacions cessanz vous soiez en vostre personne par devers nous à Lion sur le Rosne le XXVIIe jour de cest present moys de décembre, et que en ce n'ait point de défaultz et de la récepcion de ces présentes. Nous certiffiez par vous lettres. Escript à Lion, le XVIe jour du diz moys, l'an mil CCCLXVII.

CHERI.

Mais, hélas! il n'y avait point de remède à un tel fléau. Les efforts du roi et des princes étaient impuissants; les nobles, retranchés dans leurs châteaux, voyaient avec indifférence ravager les campagnes ou même se mettaient à la tête des pillards et prenaient part au butin.

A Mâcon, les travaux des fortifications étaient toujours poussés avec activité; de grands ouvrages de terrassement avaient été exécutés à la porte de Bourgneuf. On ajouta une tour aux murs de Bourg-Savoureux, du côté de la Saône. Une large tranchée fut creusée devant la porte de Charolles; les bretaches furent recouvertes, les palissades autour de la ville réparées avec soin. Une arche du pont exigeait certaines réparations, les échevins en chargèrent un maçon nommé Perret Velaz à des conditions ainsi détaillées :

[1]..... Il réparera la dite arche d'une manière convenable, pavera et entablera par dessus bien et suffisamment; il échafaudera à ses frais. Le tout

[1]..... «Dictus Perretus debet dictum archum bene reparare, et super dictum archum pavere et intabulare bene et sufficienter, debetque et promittit ipsum chaffodare suis sumptibus et expensis. Promittitque reddere dictum archum bene et sufficienter reparatum, nec non facere et reparare illa que difficiunt in ponte de Maulbert et reddere in bono et sufficienti statu, sine aliquo defectu. Dicti vero consules, pro predictis faciendis et complendis, promittunt eidem Perreto reddere in loco totam materiam, videlicet lapidum, calcis, arene, nec non duas naves ad ponendum super aquas ad opus pontis, nec non quamdam magnam cordam existentem in domo Majoleti de Lugduno; et pro predictis faciendis et complendis consules dicto Perreto dant, dare et solvere promittunt, nomine dicte ville, seu solvi facere quinquaginta et quinque francos auri boni ponderis. Dictus vero Perretus promittit per juramentum suum, et sub obligacione omnium bonorum, et dictum opus facere et complere infra festum beati Michaelis archangeli proxime venturum, una cum omnibus dampnis, etc. nec non incipere dictum opus die luna proxima, et non facere aliquod opus lathomi, donec fuerint dicti duo archus preparati, nisi ipsi consules defficiunt in solucione predicta, etc. Datum in capella Breysandorum, die mercurii post festum sancti Bartholomei, anno Domini M° CCC° LXVII°.»

Digitized by Google

devra être reconnu sans défaut. Il fera en plus les réparations nécessaires au pont de Maulbert (Marbé). Les échevins, de leur côté, feront amener sur les lieux tous les matériaux et une grande corde qui se trouve chez Majolet de Lyon. Le prix de cet ouvrage est fixé à cinquante-cinq francs d'or de bon poids. Ledit Perret s'engage par son serment et sur l'obligation de ses biens à livrer le tout fait et accompli avant la Saint-Michel. Il y travaillera dès lundi prochain et n'entreprendra aucun autre ouvrage que ces deux arches ne soient réparées, à moins que les échevins ne manquent eux-mêmes à leurs engagements. Donné le mercredi après la fête de saint Barthélemy 1367.

Les habitants des campagnes voisines vinrent traiter avec les échevins pour être dispensés de venir faire le guet et pour régler la proportion dans laquelle chaque village devait contribuer aux dépenses. Hurigny paya 25 francs d'or; Flacé, 10 francs; Sancé, 40 francs; Mouhy, 20 francs; Montceau, 40 francs; Nancelle, 5 francs; Charnay, 26 francs.

Le bailli Étienne du Fay fut nommé par le comte capitaine de la ville avec 250 livres de gages, dont les deux tiers devaient être payés par les bourgeois et l'autre tiers par l'évêque et le chapitre.

La misère publique n'empêcha pas de faire des présents à divers personnages; on donna, entre autres, six moutons au bailli et pour 50 sols tournois de poisson à l'évêque de Nevers qui allait à Paris « pour empetrer grace par devers le Roy sur le fait des foages et pour besoigner plusieurs autres choses pour le fait de la ville. »

Pour copie conforme :

T. Lacroix [1],

Correspondant, à Mâcon.

[1] Les documents que nous donnons sont publiés d'après une copie faite par M. Lacroix de pièces insérées dans un manuscrit de M. Michon, archiviste du département de Saône-et-Loire, manuscrit couronné par l'Académie de Mâcon et déposé aux archives de cette académie.

Les pièces du manuscrit de M. Michon sont elles-mêmes extraites des registres secrétariaux faisant partie des archives municipales de Mâcon. (*Note de la Commission de publication.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique de Laon. — *Bulletin*, t. XVII. Paris, 1868, in-8°.

Tableau des filigranes des papiers employés dans le nord de la France au xve siècle, dressé par MM. Midoux et Matton. P. 1 à 32.

Nomenclature des filigranes des papiers employés au xve siècle dans le midi de la France, par les mêmes. P. 33 à 36.

Notice sur M. Duchange, ancien président de la Société académique de Laon, par M. Filliette. P. 37 à 41.

Rapport sur les fouilles du cimetière mérovingien de la ferme d'Aumont (Coucy-la-Ville), par M. Marchand. P. 43 à 48.

Note sur la découverte d'objets gallo-romains à Chalandry, par M. Matton. P. 49 à 51.

Le protestantisme à Remigny, de 1698 à 1699, par le même. P. 52 à 58.

Quelques détails sur les fêtes célébrées à Laon en 1741-1761 et 1762 en l'honneur de Mgr de Rochechouart, évêque-duc de Laon, par M. l'abbé Baton. P. 59 à 68.

Notice sur les institutions de charité qui précédèrent à Laon la fondation de l'hôpital général (1642-1663), par M. Filliette. P. 69 à 89.

Le siége de Soissons en 1617, par M. Gomart. P. 90 à 113.

Chartes d'affranchissement de Selens, Saint-Aubin et Juvigny, et notes, par M. Mariville. P. 114 à 138.

Compte rendu aux représentants Lejeune et Leroux sur les moyens de défense employés contre l'ennemi dans le département de l'Aisne, et sur la formation du camp près de la ville de Réunion-sur-Oise, le 5 octobre 1793, communication de M. Matton, P. 139 à 148.

Digitized by Google

Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande, 35e année, 1869. Caen et Paris, 1869, in-8°.

Exposition maritime internationale du Havre. P. 479.

La nouvelle église de Flers. P. 480 et 481.

Excursion à l'abbaye de Belle-Étoile pendant le congrès de l'Association normande, par M. G. Bouet. P. 482 à 487.

De quelques petits poëtes normands contemporains de Malherbe, par M. G. Le Vavasseur. P. 488 à 509.

La rosace de Saint-Pierre-sur-Dives, par M. S. Pépin. P. 510 à 512.

La chapelle du château de Bréville, canton de Troard, par M. de Caumont. P. 513 à 515.

Les expositions et les concours artistiques à Flers, par M. Toussaint. P. 516.

Le vandalisme va son train, par M. Gustave Lamirault. P. 517 à 521.

Les congrès scientifiques dans le midi de la France. P. 522 à 525.

Être et paraître, ou le mensonge appliqué aux arts, par M. A. Pannier, P. 530 à 532.

Choses à examiner entre Bayeux et Isigny, par M. de Caumont. P. 533 à 542.

Notices biographiques :

Sur M. Desclozeaux, ancien recteur de l'Académie de Caen et ancien membre de l'Association normande, par M. L. Quicherat. P. 545 à 554.

Sur M. Adolphe-Hélie de Trépel, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. P. 555 à 558.

Sur M. du Poërier de Portbail, membre de l'Institut des provinces, inspecteur de l'Association normande, par M. René Douesnel. P. 559 à 562.

Sur M. le baron Hugues de Chaulieu, membre de l'Association, par M. de Caumont. P. 563 à 565.

Sur M. Léon Fallue, membre de plusieurs académies, ancien officier de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur, par le même. P. 566 à 572.

Sur M. Isidore Le Brun, par M. Julien Travers. P. 573 à 580.

Sur M. le docteur Dan de La Vauterie, membre de l'Association, par M. Millet. P. 589 à 594.

Sur M. Benjamin Fillolet, médecin en chef de l'hospice d'Elbeuf, chevalier de la Légion d'honneur, etc. par M. Monsaint. P. 595 à 597.

Sur M. le vicomte de Tilly, membre de l'Association, par M. de Caumont. P. 598 à 605.

Sur M. J.-B.-Louis-Nicolas Castel, avocat, etc. par M. Abel de Cauvil de Lachênée. P. 606 à 608.

Digitized by Google

Sur M. Mosselmann, membre de l'Institut des provinces, etc. par M. de Caumont. P. 609 à 617.

Sur M. l'abbé Noget Lacoudre, vicaire général du diocèse de Bayeux. (Extrait du journal *l'Ordre et la Liberté.*) P. 618 à 624.

Sur M. le baron Alex. Antonin des Rotours, député du Nord, etc. par M. de Caumont. P. 625 à 628.

Sur M. le docteur V.-A. Delisle, par M. A. Tollemer. P. 629 à 633.

Sur M. Brohyer de Littinière, député de la Manche, par M. Quénault. P. 634 à 637.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence. — *Bulletin*, 13e livraison, 4e année, 1869. Valence, 1869, in-8°.

Nécrologie : M. de Saint-Genis, par M. A. Lacroix. P. 116 à 126.

Essai historique sur la baronnie de Clérieu et sur les fiefs qui en ont dépendu, par M. Anatole de Gallier. (7e article.) P. 127 à 138.

Le Dauphiné en 1698, par M. Brun-Durand. (8e article.) P. 139 à 142.

Étymologies des noms de lieu dans le département de la Drôme, par M. le baron de Coston. (3e article.) P. 143 à 154.

Diverses inscriptions romaines de la Drôme, par M. Allmer. P. 155 à 161.

Recherches sur les établissements de bienfaisance de la ville de Valence, par M. Dupré de Loire. (6e article.) P. 162 à 180.

Des rues de Valence, par M. le docteur Bonnet. (2e article.) P. 181 à 196.

Statistique ecclésiastique : Pouillé du diocèse de Vienne, par M. l'abbé Chevalier. (5e article.) P. 197 à 206.

Académie des Jeux floraux, à Toulouse. — *Recueil*, 1869. Toulouse, 1869, in-8°.

Poésies, par MM. l'abbé J.-J. Rousseau, Alphonse Baudouin, Hippolyte Maquan, Marcel Vivier, Marie-Auguste Geoffroy, Achille Paysant, Paul Juillerat, Auguste Postel, Henri Bajeu; Mme Corneille; MM. Antonin Lagriffe, le comte Ch. de Travanet, Jules Guibert; Mmes Ernest Barutel, née Adolphine Bonnet, Amélie Pernod; MM. Ticier, Louis Oppepin, Auguste Roussel, Delphis de La Cour; Mme Welan Meritt; MM. Louis Satre, Tony Bouillet; Mme de La Barre; MM. Alcide Genty, George Garnier, le marquis de Lonlay, Julien Daillière, Henri Delpech, Léonce Favelier. P. 3 à 260.

Digitized by Google

Éloge de M. le vicomte de Lapasse, par M. Fernand de Rességuier. P. 261 à 288.

Épanchement, par M. F. de La Julie. P. 343 à 350.

La Montagne, poëme, par M. Albert Villeneuve. P. 356 à 371.

Le Scepticisme, par M. le vicomte de Raynaud. P. 372 à 375.

Souvenirs de voyage : Nouvelle-Zélande, par M. G. de Rocquemaurel. P. 379 à 412.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier. — Mémoires (section de l'Association philotechnique), année 1868. Lons-le-Saunier, 1869, in-8°.

Tablettes historiques et statistiques de la ville de Saint-Amour, par M. Corneille Saint-Marc. P. 1 à 376.

Extrait des cadastres des communes du Jura, par M. Ed. Toubin. P. 377 à 455.

Cahiers de doléances du bailliage de Salins, par le même. P. 456 à 468.

Étude sur un crâne trouvé à Voiteur. P. 469 à 484.

Souvenirs d'un octogénaire de province, par M. Désiré Monnier. P. 485 à 548.

Mosaïque, par M. Paul Saviange. P. 549 à 598.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne. — Annales, t. XI, année 1867. Saint-Étienne, 1867, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société impériale pendant l'année 1867, par M. Maurice, secrétaire général. P. 234.

Note et tableau sur la population du département de la Loire, d'après le recensement de 1866, par M. Maurice. P. 31.

L'industrie houillère de Saint-Étienne il y a cent ans, procès-verbaux dressés à la requête de Jean-Baptiste Brunaud, bourgeois et ancien receveur des octrois de la ville de Saint-Étienne, de 1768 à 1774. P. 41.

État statistique des cours d'eau, des irrigations et des usines du département de la Loire, par M. Graëf, ingénieur en chef, compte rendu par M. Aug. Chaverondier. P. 209.

Récapitulation des cours d'eau par bassins. P. 214.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1867, dressé par MM. Chaverondier et E.-F. Maurice. P. 240.

Digitized by Google

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *Bulletin*, t. VIII, année 1868. Nantes, 1868, in-8°.

Découvertes du Jardin des plantes (objets antiques), par M. F. Parenteau. (4 planches.) P. 19 à 46.

Notice sur une faïence d'Oyron, découverte au château de Cerveau (Deux-Sèvres), par M. le baron Louis des Dorides. P. 47 et 48.

Titres inédits du XVIIe siècle, publiés par M. Ch. Bougouin : 1° aveu rendu par Mathieu de Tregouet à l'évêque de Nantes (8 juillet 1683); 2° aveu rendu aux prêtres de l'Oratoire de Nantes (13 septembre 1687). P. 49 à 52.

Corbilon, Samnites, Vénètes, Namnètes, Bretons de la Loire, par M. le vicomte Sioc'han de Kersabiec. (Avec une grande carte.) P. 53 à 72, p. 281.

Notes archéologiques : Territoire de Guérande, par M. le docteur Joseph Foulon. P. 103 à 125.

Grand almanach universel et perpétuel, prophéties, années bonnes et mauvaises (1521-2024), jours heureux et infortunés, inondations, orages, tempêtes, paix, guerres, etc. extraits d'un ancien manuscrit, par M. Charles Bougouin. P. 127 à 150.

Les vacances d'un archéologue, ou notes d'excursions dans les communes de Château-Thébaud, Aigrefeuille, Remouillé, Maisdon, Saint-Lumine-de-Clisson et Saint-Hilaire-du-Bois, par M. Charles Marionneau. P. 151 à 166.

Nécrologie : Charles-Louis-Eugène du Chalard, par M. le vicomte Sioc'han de Kersabiec. P. 167 et 168.

Documents inédits publiés par M. Paul Marchegay : 1° deux lettres missives du connétable de Richemont (1427); 2° fondation du couvent des Frères-Mineurs d'Olonne (1428); 3° droit accordé à l'évêque de Nantes d'exercer sa juridiction épiscopale pendant son refuge en Anjou (1462); 4° acquisition de la Forêt-sur-Sèvres, par Duplessis-Mornay (1612); 5° présent de lévriers de Bretagne fait à l'électeur palatin (1609); 6° projet d'établissement, par la duchesse de La Tremoille, de forges dans ses forêts de Bretagne (1624). P. 239 à 262.

Moulins primitifs, note première, par M. le docteur J. Foulon. (Suite.) P. 263 à 280.

Documents inédits publiés par M. Paul Marchegay : 7° les seigneurs de Loroux-Bottereau (1105); 8° départ pour Jérusalem de Robert, évêque de Nantes (1184); 9° Étienne de La Bruère, évêque de Nantes, et l'hôtel-Dieu d'Angers (1216); 10° lettre en langue vulgaire du 20 mars 1280; 11° concession viagère, par le seigneur de Machecou à l'abbé de la Chaume, de sa garenne à lapins (1er octobre 1321); 12° achats faits par le sire de Rais à la foire de Troyes (1331). P. 307 à 316.

Digitized by Google

Bulletin bibliographique ou catalogue des ouvrages et notices d'histoire et d'archéologie publiés pendant l'année 1868 dans le département, sur le département ou par des auteurs nés dans le département de la Loire-Inférieure, par M. Ch. Bougouin. P. 321 à 324.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende. — *Bulletin*, 2e partie, t. XIX, 1868. Mende, 1868, in-8°.

Notice historique sur le couvent des dames de l'Union chrétienne, à Mende. P. 5 à 84.

Lettre de M. le docteur Prunières relative à ses notes ou mémoires historiques et archéologiques insérées au Bulletin de la Société. P. 85 à 140.

Note de M. André, archiviste, en réponse à la lettre de M. le docteur Prunières. P. 141 à 147.

L'église Mage et l'église Notre-Dame-de-la-Carce, de Marvejols, par M. André. P. 148 à 163.

Notes de M. l'abbé Bosse, éditeur de la Chronique de E. Veyron, en réponse à certaines assertions de M. le docteur Prunières. P. 164 à 168.

Notes sur quelques couvents de Marvejols, par M. Delaruelle. P. 169 et 213.

Compte rendu et critique de la vie de saint Hilaire, évêque de Mende, par M. l'abbé Charbonnel. P. 191 à 212.

Documents sur la paroisse de Chirac, recueillis par M. Delaruelle. P. 223 à 234.

L'église Notre-Dame-Vallée-Française, par M. André. P. 242 à 250.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — *Commission archéologique : Répertoire historique et archéologique de l'Anjou*, année 1868, in-8°.

Camps de la Breille : 1° lettre à M. Godard-Faultrier, par M. Paul Ratouis; 2° note sur les vieux retranchements de la commune de la Breille, par M. Albert Bruas; 3° réponse aux objections sur les deux camps prussiens à la Breille, par M. Paul Ratouis; 4° quelques mots de réponse à l'article précédent, par M. Alb. Bruas. P. 5 à 17.

Documents inédits sur la Révolution : Translation de quatorze détenus de Laval (Mayenne) à Doué (Maine-et-Loire), publié par M. V. G.-F. P. 18 à 64.

Digitized by Google

Parures des tombes des rois et reines de Naples, ducs et duchesses d'Anjou, dans la cathédrale d'Angers, par M. V. Godard-Faultrier. P. 65 à 80.

Notice historique sur la commune de Beaulieu, par M. Louis Raimbault. P. 81 à 92.

Le logis de Joachim du Bellay, par M. Tristan Martin. P. 93 à 97.

Découverte de monnaies d'or de Fernand et d'Isabelle, souverains d'Espagne, par le même. P. 98 à 104.

Épigraphie du département de Maine-et-Loire, par M. le chanoine Barbier de Montault. 1er article, p. 105 à 153; 2e article, p. 161 à 353; 3e article, p. 433 à 513.

Thouarcé en 1588, copie d'un acte relatant un procès-verbal, du 25 octobre 1588, d'incendie arrivé aux églises Saint-Pierre et Saint-Jean de Thouarcé, publié par M. V. G.-F. P. 354 à 359.

Documents inédits sur la Révolution : Copie fidèle d'un manuscrit joint au mémoire rédigé par M. Lemercier de La Rivière, prêtre, et qu'il a intitulé : *Relation des dangers et événements qu'a vus et éprouvés un ecclésiastique dans la république de 1793*, publié par M. V. G.-F. P. 367 à 400.

Camps de la Breille : réponse aux nouvelles objections sur ces camps, par M. Paul Ratouis. P. 401 à 405.

Peintures rurales de l'ancien couvent de la Baumette, par M. L. de Farcy. P. 418 à 421.

Établissement de la communauté des filles de la Trinité à Angers. P. 422 à 425.

Fondation du prieuré de Thouarcé, par M. Louis Raimbault. P. 426 à 428.

Camps de la Breille : un dernier mot sur les camps dits *prussiens* de la Breille, par M. Albert Bruas. P. 429 à 432.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. — *Bulletin*, 38e et 39e années (8e et 9e de la 3e série), 1867-1868; agriculture, viticulture et œnologie; économie, histoire, sciences et arts. Angers, 1868, in-8°.

Étude sur le recensement de la population de la ville d'Angers en 1866, par M. Delalande. P. 8 à 15.

Digitized by Google

Académie impériale de Reims. — Travaux, 44e année, 1865-1866, nos 3 et 4. Reims, 1869, in-8°.

Vie de Gerbert, par M. l'abbé Loupot. P. 1 à 200.

Documents pour servir à l'histoire des états généraux de 1789, communication de M. H. Paris. P. 201 à 452.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — Mémoires, seconde série, VIIIe volume. Nancy, 1866, in-8°.

Note sur des carreaux de terre cuite employés au pavage de deux églises du XIe siècle, par M. Aug. Digot. P. 5 à 8.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Lunéville : Les pierres tombales, par M. Alexandre Joly. P. 9 à 14.

Chroniques touloises inédites ou Mémoires de Jean Dupasquier, et Annales de Demange Bussy, annotés par M. Dufresne et publiés par M. l'abbé Guillaume. P. 15 à 144.

Légende historique du plan de Lunéville en 1638, par M. Alexandre Joly. P. 145 à 152.

Second supplément à la notice sur Dominique Collin et Yves-Dominique Collin, par M. Beaupré. P. 153 à 173.

Étude sur les institutions communales du Westrich et sur le Livre du vingtième jour de Fénétrange, par M. Louis Benoît (de Berthelming). P. 174 à 259.

Bibliographie du patois lorrain, par M. Louis Jouve. P. 260 à 288.

Ferdinand de Saint-Urbain, par M. Henri Lepage. P. 289 à 368.

Répertoire archéologique des cantons d'Haroué et de Vézelise, par M. E. Olry. P. 369 et suiv.

Société polymathique du Morbihan, à Vannes. — Bulletin, 2e semestre, année 1868. Vannes, 1869, gr. in-8°.

Chirurgie et barberie en Bretagne avant la Révolution. (Suite.) P. 77 à 123.

Origine du domaine congéable et des communes en Bretagne, etc. par MM. Émile Burgault et Hipp. Bourdonnay. P. 124 à 150.

Appendice à la notice historique sur l'ancienne paroisse de Carentoir : La bienheureuse Françoise d'Amboise, dame de Gacilly, par M. l'abbé Guillotin de Corson. P. 151.

Digitized by Google

Étude historique : Arthur de Richemont, par M. Guyot-Jomard. (Suite.) P. 152 à 168.

Note sur une fouille faite sous un grand lech de la commune de Plouharnel, par M. Rosenzweig. P. 169 et 170.

Rapport de M. le docteur de Closmadeuc sur les fouilles et les découvertes récentes de M. l'abbé Collet. P. 171 à 174.

Note sur une fouille faite au dolmen de Lez-Variel, en Guidel, le 4 novembre (1868), par M. l'abbé Euzenot. P. 175 à 177.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais. — *Mémoires*, t. VII, 1re partie. Beauvais, 1868, gr. in-8°.

Le docteur Émile Bordes, par M. le docteur H. Dupuis. P. 21 à 29.

Notice sur Dom Pierre Constant, prêtre religieux bénédictin, 2e supplément. Lettres par M. H. Constant d'Yanville. P. 30 à 47.

Notice sur un cimetière franc découvert à Angy (Oise) en 1868, par M. Baudon. P. 48 à 57.

Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, poëte national et jurisconsulte du Beauvaisis (1246 à 1296), par M. H.-L. Bordier. (Plusieurs planches.) P. 58 à 202.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — *Mémoires*, 3e série, VIe volume, année 1868. Paris et Lille, 1869, in-8°.

Supplément à la partie monétaire de la numismatique lilloise, par M. Éd. Van Hende. (3 planches.) P. 1 à 26.

Associations ouvrières, par M. Telliez. P. 65 à 80.

La Guerre, poésie, par M. J. Dutilleul. P. 293 à 296.

Jeanne-Maillotte, poésie, par M. Deletombe. P. 297 à 304.

Histoire des états de Lille, par M. le comte de Melun. (Suite.) P. 375 à 386.

Lille nommant ses députés aux états généraux, par M. V. Delerue. P. 477 à 494.

Notice sur la vie et les travaux de feu M. Vincent, par M. le comte Eugène de Fontaine de Resbecq. P. 561 à 569.

Notice nécrologique sur M. Lyon.

Digitized by Google

Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — *Mémoires*, t. XIII, 1864-1869. Saint-Omer, 1869, in-8°.

Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Saint-Omer avant 1869, par M. Aimé Courtois.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. A. Courtois, par M. Delmotte.

L'ancien idiome audomarois : Le roman et le théotiste belge, communauté d'origine et de langage entre les habitants de l'ancienne Morinie flamingante et wallonne, par M. Courtois.

Histoire locale : La paroisse Saint-Martin-hors-les-Murs (ancien faubourg de Saint-Omer), par M. E. Lecointe (Aimé Courtois).

Quelques mots sur le droit d'Arsin reconnu aux Audomarois dans leurs chartes communales et sur la loi du talion, par M. A. Courtois.

Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. (Suite.) — *Bulletin historique*, 18e année, 69e et 70e livraisons. Saint-Omer, 1869, in-8°.

Une acquisition chez le chiffonnier, communication de M. Edmond Liot de Northécourt. P. 257 à 283.

Écrits inédits de Dom Jean Ballin, moine de Clairmarais au XVIe siècle, communication de M. Henri de Laplane. P. 284 à 297.

Requête adressée par l'abbé de Ruisseauville à l'évêque de Boulogne, pour la vente d'une maison de refuge dans la ville d'Aire, communication de M. le président Quenson. P. 298 et 299.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg. — *Bulletin.* Paris et Strasbourg, 1869, in-4°.

Rapport sur un mémoire concernant les antiquités gallo-romaines du Haut-Rhin, par M. Paul Huot. P. 113 à 124.

Mémoire sur un autel épigraphique d'origine romaine consacré au soleil et à la lune sous les figures d'Apollon et de Diane, par M. Jér.-Ans. Siffer. P. 125 à 129.

Charte émise par l'empereur Henri IV, en 1065, contenant une donation

Digitized by Google

de deux villages d'Alsace et de la Forêt-Sainte de Haguenau à un comte Eberhard, par M. L. Spach. P. 134 à 136.

Péage de Seltz, par M. L. Spach. P. 137 à 144.

Ancien trésor de l'église Saint-Georges de Haguenau, par M. V. Guerber. P. 145 à 151.

Origine des villes et des châteaux dans le sud-ouest de l'Allemagne, par le même. P. 152 à 161.

L'église de Saint-Georges à Haguenau, par M. V. Guerber. P. 162 à 172.

Le château et la famille de Landsberg, par M. L. Spach. P. 173 à 179.

Académie de Mâcon (Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture). — *Annales* (rédigées et mises en ordre par M. Ch. Pellorce), t. VII. Mâcon, 1867, in-8°.

Réflexions sur le mouvement des esprits dans le Mâconnais, par M. J. de Parseval-Grandmaison. P. 45 à 50.

Poésies, par MM. Saulnier, Chabert, Collin, Chevalier et Roussel. P. 62 à 98.

Étude sur la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire élémentaire dans les villes et dans les campagnes, par M. Dunand. P. 100 à 121.

Un Philosophe en omnibus, poésie, par M. Bouchard. P. 122 et 123.

M. de La Rochelle donne lecture, dans la séance du 23 février 1865, de l'introduction de son Histoire des évêques de Mâcon. P. 127 à 151.

Étude historique sur les Germains primitifs, par M. Ch. Rolland. P. 156 à 169.

Notice lue par M. Monnier sur des ruines romaines découvertes à Chassey. P. 178 à 183.

Note de M. Gossin touchant l'enseignement agricole. P. 219 à 230.

De la distinction entre la philosophie transcendante et la philosophie pratique, et de l'emploi de la méthode naturelle dans la philosophie pratique, par M. M.-J. de Parseval-Grandmaison. P. 252 à 267.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry. — *Mémoires*, seconde série, t. X. Chambéry, 1869, in-8°, avec un atlas in-folio.

Habitations lacustres de la Savoie, par M. Laurent Rabut. P. 1 à 64.

La Sainte-Chapelle de Chambéry, par M. A. de Jussieu. P. 65 à 322.

Digitized by Google

Notice sur les œuvres de Xavier de Maistre, par M. Ernest Naville. P. 323 à 336.

Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry (Savoie). — *Travaux*, IIe volume, 4e bulletin. Chambéry, 1869, in-8°.

Documents pour servir à l'histoire de la domination des évêques de la Maurienne : Essai historique sur l'aumône du carême qui était faite par les évêques de Maurienne dans la ville de Saint-Jean, avec les preuves authentiques tirées des archives de la même ville, par M. Florimond Truchet. P. 263 à 356.

Tableau présenté et annoté sur les délibérations du conseil communal de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, par M. le docteur Mottard. P. 357 à 364.

Revue savoisienne (journal publié par la Société florimontane d'Annecy). — *Histoire, sciences, arts, industrie et littérature*, 9e année, 1868. Annecy, 1868, in-4°.

Archéologie.

La Sabaudia et les Sebagini, par M. Ducis. (Fin.) P. 1 à 3.

Une nouvelle station de l'âge du renne dans les environs de Genève, par M. F. Thioly. P. 4 à 8.

Origine du nom de Savoie, par M. Ducis. P. 9 à 20.

L'époque du renne au pied du mont Salève, par M. F. Thioly. P. 21 à 23.

Fouilles dans les Fins d'Annecy, par M. L. Revon. P. 24 à 28.

Les origines de la Sapaudia, par M. Ducis. (Suite.) P. 29 et 30, p. 49 à 66.

Les ossements de la caverne de Veyrier, par M. Louis Rutimeyer. P. 31 à 48.

Origines des Albanais, par M. Ducis. (Suite.) P. 67 à 74.

Origines des Allobroges, par le même (Suite.) P. 75 à 82.

Les Allobroges et Annibal, par le même. P. 83 à 90.

Encore Annibal, par le même. P. 91 à 102.

Brigantio en Tarantaise, par le même. P. 103 à 110.

Polybe et le grand saint Bernard, par le même. P. 111 et suiv.

Histoire et biographie.

Les grains de sable de l'histoire de Savoie, par M. F. Rabut. (Suite.) P. 5, 74, 99 et 120.

Digitized by Google

Note sur la Chautagne et l'Albanais, par M. Dufour. P. 15.
Glaneurs historiques, par M. Jules Vuy. (Suite.) P. 18 et 99.
Documents sur les revenus de l'abbaye d'Hautecombe, par M. F. Riondel. P. 27.
Note sur Mlle de Lussan, fille naturelle du prince Thomas de Savoie, par M. J. Philippe. P. 32.
Documents sur les revenus de l'abbaye d'Aulps, par M. Riondel. P. 35.
Une charte du duc Louis de Savoie, avec notes, par MM. Vallier et Despine. P. 37.
Les suites d'une condamnation prononcée contre un noble de haute lignée, par M. J. Vuy. P. 41 et 51.
Une anecdote inédite par Mgr de Rolland, archevêque de Tarantaise, par M. F. Descostes. P. 43.
Les erreurs de Grillet sur Samoëns, par M. Riondel. P. 57.
Encore un mot sur Mgr de Rolland, par M. Descostes. P. 70.
Simple rectification au sujet de l'archevêque de Rolland, par le même. P. 80.
Un chapitre d'histoire sur Samoëns, par M. Riondel. P. 87, 108 et 117.
Les chevaliers tireurs de Rumilly, par M. François Descostes. P. 94, 104 et 112.
Le dernier seigneur de Coppones, par M. J. Vuy. P. 119.

Littérature. — Poésie. — Variétés.

De l'influence des associations littéraires sur le progrès intellectuel et moral, par F. Descostes. P. 77.
Le patois de Samoëns, par M. Riondel. P. 79.
Sur l'étymologie du nom de Ripaille, par M. Martin. P. 121.

Sciences et arts.

L'instruction publique dans la Haute-Savoie, par M. L. Revon. P. 59.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1867-1868. — Précis analytique des travaux. Rouen, 1868, in-8°.

Quelques aperçus comparatifs sur les soins et l'assistance donnés aux aliénés en France et ailleurs, par M. Dumesnil. P. 208 à 272.
Rapport sur les travaux de la classe des lettres et des arts, par M. Decorde. P. 293 à 320.

Digitized by Google

Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc, par M. de Beaurepaire. P. 321 à 448.

Fontenelle et Cideville, correspondance et documents inédits, par M. Decorde. P. 449 à 505.

L'origine du prieuré des Deux-Amants, fabliau en vers, par David Duval de Sanadon, avec notice préliminaire, par M. de Blasseville. P. 506 à 537.

Jeune chèvre et vieux loup, Un dangereux office, fables, par M. de Lérue. P. 538 et 539.

Notice nécrologique sur M. l'abbé Piçard, par M. Decorde. P. 540 à 549.

Table des ouvrages reçus pendant l'année académique 1867-1868.

Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal. — Annales, t. XIII, 1er cahier. Paris, 1868, in-8°.

Rapport sur les fouilles faites à Sauville, par M. Duhamel. P. 117 à 120.

La Lorraine, poésie, par M. Leclerc. P. 121 et 122.

L'homme et l'argent dans la comédie et dans l'histoire, par M. Conus. P. 129 à 158.

Rapport sur les accroissements des collections du musée en 1867, par M. Laurent. P. 192 à 198.

Société d'études d'Avallon. — Bulletin, 8e et 9e années, 1866 et 1867. Avallon (planches), in-8°.

8e année, 1866.

Recherches sur les étymologies celtiques; par M. le colonel Ch. Goureau. P. 1 à 62.

Actes et culte de sainte Magnance, par M. l'abbé Michel Gally. P. 63 à 97.

Un rêve, par M. R. Raudot. P. 98 à 110.

Notice sur la commune de Saint-Léger-de-Fourcheret, par M. l'abbé Henry. P. 111 à 172.

Notice sur M. l'abbé Gally, chanoine de la cathédrale de Nevers, par M. l'abbé Michel Gally. P. 173 à 182.

Les hommes et les bestiaux dans l'arrondissement d'Avallon, par M. R. Raudot. P. 183 à 200.

Poésies, par M. Ad. Bidault. P. 201 à 208.

Digitized by Google

9e année, 1867.

Histoire topographique et archéologique des rues, quartiers et écarts d'Avallon, par M. Baudouin. P. 13 à 47.

Notice historique et biographique sur la famille Seguenot, par M. Albrier. P. 48 à 53.

L'Orphéon, poëme, par M. Raynaud. P. 54 à 64.

Notre-Dame-du-Bon-Repos, par M. Gally. P. 65 à 76.

Herbier du monastère de la Pierre-qui-Vire. P. 77 à 92.

Joseph, poëme, par M. Ad. Bidault. P. 93 à 112.

Communications au sujet de quelques notes diplomatiques échangées entre la France, l'Espagne et la Turquie pendant la Ligue, par M. Baudouin. P. 113 à 125.

Correspondance : Réponse à quelques pages de la notice de M. le doyen de Quarré-les-Tombes sur la commune de Léger-de-Fourcheret, par M. D. Germain. P. 145 à 158.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg. — Publication d'un Dictionnaire biographique.

M. G. Stoffel, correspondant du Ministère, vient de publier la lettre suivante. La commission de rédaction de la *Revue* s'empresse de mettre à sa disposition la publicité toute spéciale de ce Recueil :

Monsieur,

Permettez-moi de venir vous demander votre collaboration pour le Dictionnaire biographique de l'Alsace.

Vous connaissez la pensée qui en a inspiré le projet. Regrettant de voir un grand nombre de nos compatriotes, même lettrés, ignorer jusqu'au nom des Alsaciens qui se sont distingués à des titres divers et qui méritent de n'être pas oubliés, — frappé en même temps des difficultés que les érudits mêmes éprouvent quelquefois pour se procurer des renseignements exacts sur les hommes dont le passé les intéresse, M. Fr. Engel-Dolfus, de Dornach, membre du Comité de la *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, a mis à la disposition de la Société une somme de 3,000 francs pour encourager la publication d'un ouvrage qui fût à la fois, pour cette branche des études historiques, un livre de vulgarisation et un instrument de travail. Sur sa proposition, la Société, dans sa séance du 2 juillet 1868, a bien voulu me confier le soin de diriger et de coordonner ce recueil.

Suivant la remarque de notre savant président, M. L. Spach, le travail que j'ose entreprendre ne peut être l'œuvre d'un seul : il y faut le concours de plusieurs, et votre nom, Monsieur, est l'un des premiers qui se soient présentés à moi, quand j'ai dû aviser aux moyens d'exécution. Je viens donc aujourd'hui faire appel à vos connaissances et à votre patriotisme : il s'agit de rendre un hommage mérité aux hommes qui ont contribué à créer le milieu intellectuel où nous vivons, les traditions d'instruction, de goût et de lumières que nous avons recueillis, le capital moral dont nous bénéficions.

D'accord avec le Comité du Haut-Rhin qui, sur le vœu de M. Engel, a bien voulu se charger plus spécialement de la haute direction de notre en-

Digitized by Google

treprise, j'ai rédigé une liste provisoire de noms qui m'ont paru susceptibles de figurer dans le Dictionnaire, et vous en trouverez un exemplaire ci-joint. En m'envoyant votre adhésion, je vous serais reconnaissant, Monsieur, de me signaler les omissions que vous auriez remarquées et de me faire connaître les notices dont vous pourriez vous charger. A la suite de cette liste, quelques notices, prises au hasard parmi celles que mes amis ont déjà mises à ma disposition, vous feront voir l'esprit et la méthode dont nous nous inspirons, ainsi que les limites dans lesquelles nous croyons devoir nous renfermer. Il est facile de comprendre que la multiplicité des collaborateurs n'exclut pas une certaine unité dans le plan, et si, dans l'un ou l'autre des articles sur lesquels je crois pouvoir compter, il vous arrivait de vous en écarter, j'espère que vous ne refuserez pas de le réduire à la mesure et aux proportions que la direction, d'accord avec les comités de la Société des monuments historiques, jugera devoir adopter. Il va sans dire que chaque notice portera la signature de son auteur.

Il est possible que, pour les articles dont vous vous chargeriez, je puisse vous offrir des documents dont vous pourriez faire usage. De votre côté, si vous aviez quelques notes que vous ne voudriez pas mettre en œuvre vous-même, vous m'obligeriez en me les communiquant.

Pour activer autant que possible la mise en train, je vous serais très-reconnaissant de m'assurer de votre concours avant le 1er août prochain.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes a perdu en la personne de M. le marquis de Laborde, membre de l'Institut, directeur général des Archives, un de ses membres les plus anciens, les plus distingués, les plus utiles. M. de Laborde a succombé, dans les derniers jours d'avril, à la maladie cruelle qui était venue l'arracher brusquement à ses études et à ses fonctions. Assez d'autres chercheront à retracer les circonstances diverses de cette existence si brillante à la fois et si laborieuse. Le Comité des travaux historiques ne saurait mieux exprimer la vivacité de ses regrets qu'en rappelant ici tout ce qu'il a dû à la coopération si longtemps assidue et dévouée de M. de Laborde.

Lorsqu'un des hommes les plus illustres qui se soient trouvés à la tête de l'instruction publique, M. Guizot, eut conçu la pensée de remettre à un comité spécial le soin de rechercher et de conserver les monuments de l'histoire et des arts de notre pays, il y a aujourd'hui plus de trente ans, M. de Laborde s'était acquis déjà par de nombreuses publications une notoriété qui le désignait tout naturellement au choix du Ministre. Son nom fut donc un des premiers inscrit sur la liste primordiale du Comité, à côté de ceux des Victor Hugo, des Vitet, des Montalembert, des Mérimée, des du Sommerard. Depuis cette époque, il n'a cessé de faire partie de la classe du Comité devenue, après de fréquentes transformations, la section d'archéologie. Là se traitaient, en effet, les questions d'art et d'antiquité dont il avait fait constamment l'objet préféré de ses études.

Dès les premières séances du Comité, M. de Laborde était devenu le rapporteur nécessaire de toutes les communications sur les progrès des arts aux différentes époques de notre histoire, sur la biographie jusqu'alors si peu connue de nos anciens artistes, et sur les causes qui ont préparé les révolutions pacifiques accomplies dans le domaine de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. Depuis de longues années, il s'était familiarisé avec les œuvres les plus délicates de la Renaissance en émaillerie, en orfévrerie, en bijouterie. Ses voyages en Europe et en Orient, et ceux de son père, le comte Alexandre de Laborde, lui fournissaient d'inépuisables termes de comparaison entre l'art français et celui des contrées étrangères, dans leurs tendances parallèles vers l'expression de la beauté. Il n'existe pas, nous le croyons, de moyen plus sûr pour faire connaître l'art ou les habitudes d'un siècle que la publication des inventaires des rois, des princes

Digitized by Google

ou des grands seigneurs, assez généreux pour encourager les artistes, assez riches pour ne pas considérer leurs œuvres comme une marchandise vulgaire. Aussi le Comité avait-il désigné M. de Laborde pour l'éditeur d'une collection choisie d'inventaires authentiques des XIVe, XVe et XVIe siècles. Un glossaire aurait expliqué les termes tombés en désuétude, et de nombreuses gravures sur bois auraient mis sous les yeux du lecteur les meilleurs exemples des productions de l'art. Les deux célèbres inventaires des rois Charles V et Charles VI, celui de la reine Clémence de Hongrie, celui de Charles Dauphin, duc de Normandie, depuis Charles V, celui de Jean de France, duc de Berri, si fameux par sa magnificence, puis, pour le XVIe siècle, ceux du roi François II et de Gabrielle d'Estrées, devaient former une première série d'un incontestable intérêt. Des circonstances indépendantes de la volonté de M. de Laborde sont venues contrarier l'exécution du programme adopté par le Comité.

Une des œuvres les plus importantes dont le Comité ait pris l'initiative, c'est bien certainement la restitution à la Bibliothèque impériale, par voie de copies, des nombreux volumes de la collection Gaignières, dont la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, se trouve en possession. M. de Laborde attachait le plus grand prix à la conclusion de cette affaire, et il a usé de toute son autorité pour la conduire à bonne fin. Vers l'année 1840, un artiste anglais avait apporté à Paris quelques gravures représentant des princes de la maison de France d'après les dessins de Gaignières conservés à la Bodléienne. Ces planches, qui furent communiquées à M. Debret, alors architecte de l'église de Saint-Denis, servirent de point de départ pour le rétablissement des tombeaux de cette basilique, dont les figures historiques avaient été bouleversées et nommées arbitrairement. Telle était l'exactitude des dessins d'Oxford, qu'on y retrouvait jusqu'aux mutilations que les monuments avaient subies. Afin d'obtenir un résultat plus complet, M. Viollet-le-Duc, devenu à Saint-Denis le successeur de M. Debret, chargea un excellent dessinateur, M. Henri Gérente, d'aller copier à la Bodléienne toutes les effigies de personnages appartenant aux anciennes dynasties royales de notre pays. C'était déjà beaucoup assurément; mais nous ne rentrions ainsi en possession que de la moindre partie du trésor qui nous avait été enlevé. Il restait encore à recueillir plus de deux mille monuments dont les copies devenaient d'autant plus précieuses que les originaux ont péri, pour le plus grand nombre, pendant nos révolutions. Appelé à Londres par l'Exposition universelle de 1850, M. de Laborde profita de ce voyage pour se rendre à Oxford, où il voulut se rendre compte par lui-même de la valeur de la collection. Il s'assura que les volumes perdus pour la France ne faisaient pas double emploi avec ceux que nous possédons, mais que leur réunion avait dû composer un ensemble de plus de quarante volumes ou portefeuilles, dont la reconstitution intéressait au plus haut degré notre histoire nationale. Dans la première séance du Comité qui suivit son retour, M. de

Digitized by Google

Laborde nous faisait part du résultat de l'étude approfondie à laquelle il s'était livré, et proposait les moyens les plus efficaces pour combler le déficit d'une des plus précieuses de nos collections archéologiques. La bibliothèque Bodléienne avait reçu les volumes de Gaignières par donation testamentaire; aux termes des lois anglaises, elle n'avait pas la faculté de s'en dessaisir à quelque condition que ce fût. Aussi M. de Laborde, engageant l'administration à renoncer à des négociations inutiles, alla-t-il droit au but en demandant que les dessins fussent calqués en totalité pour être ensuite réunis à ceux qui existaient à la Bibliothèque impériale. Plusieurs années s'écoulèrent avant que cette proposition fût suivie d'exécution. Notre confrère ne se découragea point, et c'est grâce à son insistance que le Ministère de l'instruction publique[1] se décida, en 1860, à confier à un artiste, aussi habile que dévoué, M. Frappaz, la mission de rapporter en France un *fac-simile* de tous les dessins d'Oxford. Les membres du Comité, et tous les travailleurs qui fréquentent le cabinet des estampes de la Bibliothèque, savent avec quel succès cette tâche difficile a été menée à son terme. Les copies de M. Frappaz ont acquis la valeur des pièces originales, et, chaque jour, elles sont elles-mêmes consultées ou reproduites.

M. de Laborde portait aussi le plus vif intérêt à la publication des inscriptions de la France. Fréquemment il prit la parole pour demander au Comité de donner une sanction au vœu formé, dès les premières séances, au sujet de ce recueil, en désignant un éditeur au choix du Ministre. Il désirait que cette publication fût enrichie de planches représentant les caractères les plus remarquables de l'épigraphie, et les motifs les plus élégants de l'ornementation qui sert d'encadrement aux textes. L'arrêté ministériel du mois de février 1868 a généreusement pourvu à ce que le recueil des inscriptions de la France ne manquât d'aucune des ressources matérielles qui pourraient contribuer à lui donner plus d'importance aux yeux des savants et des artistes.

La bibliothèque du Comité, dépositaire de tant de communications précieuses, imprimées ou manuscrites, était l'objet constant de la sollicitude de M. de Laborde. Convaincu de la valeur de cette collection, persuadé qu'elle était appelée à prendre un développement considérable, il se préoccupait sans cesse des moyens à employer pour assurer la conservation des documents qu'elle possède, et dont quelques-uns, parmi les imprimés, se trouveraient difficilement ailleurs. Il avait même proposé de se charger du classement méthodique des ouvrages adressés par les correspondants ou par les Sociétés savantes, à une époque où la bibliothèque n'était pas encore, comme elle l'est aujourd'hui, spécialement confiée à un des fonctionnaires de l'administration.

[1] Voir le rapport du 26 février 1860, par M. Dauban, au nom d'une commission en tête de laquelle figurait M. de Laborde (*Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. IV, p. 165-181.)

Digitized by Google

Le Comité a plus d'une fois exprimé le vœu que des volumes de Mélanges fussent annuellement publiés, dans le but de faire participer les hommes studieux à des communications d'un intérêt majeur qui nous sont adressées, et qui, soit à cause de leur étendue, soit pour toute autre motif, ne se prêtent pas à une insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*. Ces volumes, dégagés de nos procès-verbaux et de nos rapports, n'auraient contenu que des pièces originales brièvement annotées, et seraient devenus de véritables archives à consulter.

Pour mieux prouver combien cette idée lui était à cœur, M. de Laborde avait préparé des travaux qui auraient dignement inauguré la série des Mélanges. Un jour, il nous apportait de nombreux extraits des registres paroissiaux d'Avon présentant l'état civil des artistes étrangers ou nationaux qui ont peint ou sculpté le château de Fontainebleau. Une autre fois, il nous faisait part des comptes des dépenses secrètes de la cour de François Ier, pendant une période de cinq années. Les plus anciens membres du Comité n'ont pas oublié le rapport verbal, plein d'observation du meilleur goût, par lequel le regrettable M. Denjoy fit ressortir tout le mérite de cette dernière communication.

Peu de temps après[1], M. de Laborde était appelé à la direction générale des Archives de l'empire. Les occupations multipliées de cette grande administration, les publications à entreprendre ou à raviver, l'exemple du travail et de l'activité à donner à ses savants coopérateurs, absorbèrent désormais la vie du nouveau directeur. Sa présence parmi nous devint plus rare. Il continua encore cependant à rendre compte des documents qui se rattachaient à ses études de prédilection sur les arts du dessin, sur l'émaillerie, sur les différentes écoles de nos artistes. C'est en 1868, que nous l'avons vu paraître pour la dernière fois à une de nos séances. A son entrée, une lueur d'espérance dissipa les inquiétudes que nous inspirait, depuis plusieurs mois, le fâcheux état de sa santé; mais bientôt l'altération de son visage et l'embarras de sa parole, jadis facile et brillante, ne nous firent que trop comprendre que ce confrère, qui nous était cher à tant de titres, nous adressait un suprême adieu.

[1] En 1857.

Digitized by Google

Monsieur de Beaurepaire

Rouen

ASSOCIATION

POUR

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

DES JEUNES FILLES

(Rive droite)

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES

Juin 1869

Digitized by Google

Digitized by Google

ASSOCIATION

POUR

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

DES JEUNES FILLES

(Rive droite)

La distribution des médailles accordées par S. M. l'Impératrice et M. le Ministre de l'Instruction publique, pour les Cours établis dans les Mairies des 1er, 3e et 16e arrondissements, a eu lieu le jeudi 3 juin, à la Mairie du 1er arrondissement, au milieu d'une nombreuse et brillante assemblée. Le président de l'Association, M. Hippeau, ayant à ses côtés M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris et M. le Maire du 1er arrondissement, a ouvert la séance par le discours suivant :

« Mesdames,

« Après deux années, pendant lesquelles les professeurs et les élèves, les mères de famille et les institutrices ont rivalisé de bon vouloir, de dévouement et de zèle, l'enseignement supérieur des jeunes filles a décidément gagné sa cause.

« Devant la persistance et le succès sont tombées les objections dirigées contre une institution qui n'est nulle-

Digitized by Google

ment aussi nouvelle que l'on paraissait le croire, puisqu'elle ne fait que donner une organisation plus forte et plus complète à des établissements depuis longtemps entourés de la confiance publique. Ce n'est pas, en effet, depuis deux ans seulement qu'il est question d'enseigner aux jeunes filles l'histoire et la littérature, les mathématiques et les sciences naturelles; ce n'est pas depuis deux ans seulement que l'on a reconnu la nécessité d'élargir le cercle des études qu'embrasse de dix à quinze ans toute éducation publique ou privée, en y ajoutant des cours d'un ordre plus élevé, pour qu'elles puissent achever, de quinze à dix-huit ans, les études auxquelles elles se sont précédemment appliquées. C'est pendant ces trois années, période heureuse et charmante de l'existence de la femme, que se développent les idées et s'épanouissent les sentiments qui devront exercer sur toute sa vie une influence décisive.

« C'est pendant ce gracieux intervalle qui suit l'âge où elles sortent de l'enfance et précède celui où la société proportionne l'intérêt particulier qu elle leur porte à l'importance du rôle qu'elles vont y remplir, que les mères de famille, dans leur inquiète prévoyance, interrogent leur cœur sur les moyens d'assurer le bonheur de ces chers et tendres objets de leur sollicitude. C'est enfin pendant ces trois années, Mesdames, que vous confiez l'âme et l'esprit de vos filles à des maîtres et à des maîtresses qui, pour ne pas être effrayés de la responsabilité qu'ils assument, ont besoin d'être rassurés par la ferme conviction qu'il ne sortira de leur bouche que des paroles capables d'inspirer à leurs élèves l'amour de la science, de la religion et de la vertu.

« Quel professeur pourrait, dans des leçons auxquelles vous assistez vous-mêmes, s'écarter d'une obligation qui, pour eux, est beaucoup moins une prescription de programme qu'une loi de conscience?

« Ce n'est pas ici que de grands efforts seraient néces-

Digitized by Google

saires pour montrer que l'accomplissement des devoirs qu'imposent aux femmes la société et la famille ne trouve sa garantie que dans une forte culture intellectuelle. Il n'y plus que quelques esprits absurdes et bizarres qui considèrent l'ignorance, ou ce qui est à peu près la même chose, un savoir réduit à ses plus simples éléments, comme la condition essentielle, comme la sauve-garde assurée du bonheur et de la vertu.

« Qui ne sait, au contraire, que pour les femmes aussi bien que pour les hommes, c'est dans les têtes vides de science que pénètrent le plus facilement la suffisance, la futilité et la sottise ; que l'habitude d'observer, de réfléchir, de raisonner, de penser, en un mot, résultat d'une éducation sérieuse, peut seule mettre en garde contre les erreurs de l'imagination, les séductions du cœur et l'entraînement des mauvais exemples.

« On se sent pris de découragement et de tristesse, lorsque l'on voit que des vérités si simples ne sont pas encore universellement reconnues. Que de parents se font une idée inexacte ou fausse du genre d'éducation qui doit être donné à leurs filles! Combien n'y en a-t-il pas qui considèrent cette éducation comme terminée précisément à l'âge où doivent commencer les études qui leur procureront une instruction véritable?

« En présence des résultats insignifiants obtenus pendant les années où ces jeunes et aimables esprits ont été condamnés à des exercices plus ou moins ennuyeux, mettant presque exclusivement en jeu leur mémoire, on a souvent conclu qu'il ne faut pas attacher à l'enseignement des femmes une importance exagérée. On allait même jusqu'à mesurer le degré de leur intelligence sur le savoir qu'il leur était permis d'atteindre.

« Méprise funeste, qui, faisant révoquer en doute leur capacité, empêchait de songer à élever le niveau de leurs études.

Digitized by Google

« L'expérience a montré heureusement que ce n'est pas l'aptitude qui fait ici défaut, mais bien la nature même de l'enseignement, et que l'esprit des femmes peut s'élever comme celui des hommes aux conceptions les plus sérieuses et les plus hautes, aussitôt que leur éducation cesse d'être renfermée dans les étroites limites où les préjugés et, faut-il le dire? un égoïsme injuste et jaloux l'ont pendant longtemps tenue captive.

« Ce n'est pas seulement parce que l'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne, l'Italie et jusqu'à la Russie ont proclamé hautement le droit des femmes à une éducation supérieure, que la France, accoutumée à donner plutôt qu'à recevoir des exemples, en reconnaît l'importance et la nécessité.

« C'est par un sentiment profond des besoins de notre état social que tous ceux qui pensent, parlent ou écrivent ont pris en main cette noble cause; que dans la chaire sacrée, à la tribune législative, partout où s'agitent les questions intéressant la civilisation moderne, on entend des voix généreuses réclamer l'abaissement des barrières qui ont empêché jusqu'ici les femmes de pénétrer dans les sphères les plus élevées des lettres, des arts et des sciences.

« Comment en serait-il autrement? N'a-t-on pas été douloureusement frappé du désordre moral qui, après avoir désorganisé la famille, a porté le trouble dans la société elle-même? Et n'a-t-on pas compris que le moyen le plus sûr d'attaquer le mal dans sa source était d'armer les femmes, ces anges protecteurs des vertus de la famille, des moyens d'exercer d'une manière plus efficace leur influence tutélaire? Leur intelligence éclairée par les lumières de la raison et de la science, mise au courant de toutes les idées qui préoccupent le monde, où elles ont pris une si grande place, ne leur donne pas seulement le droit de diriger, comme autrefois, l'éducation de leurs filles : l'âge actuel réclame d'elles un concours plus étendu et plus général.

Digitized by Google

« Il faut que par l'éducation elles contribuent à faire de leurs fils des hommes; il faut que leurs maris trouvent en elles des associées dévouées, et, au besoin, d'utiles conseillères.

« La société, Mesdames, je ne crains pas de le dire, se montre envers vous plus équitable parce qu'elle comprend mieux qu'elle a besoin de vous.

« Votre intervention lui est nécessaire, et voilà pourquoi elle veut qu'il n'y ait plus entre l'éducation que reçoivent les jeunes filles et celle qui est donnée à leurs frères une différence injurieuse.

« Je visitais l'année dernière un pays où, à côté d'un grand nombre d'institutions que pourrait imiter l'Europe, il en est une foule d'autres dont notre génie s'accommoderait difficilement.

« Voyageant à travers les grands lacs, ou sur des rails jetés hardiment pour le service d'une nation qui ne croit jamais pouvoir arriver trop vite, j'avais peut-être quelque mérite à m'aventurer ainsi dans une course à toute vapeur pour aller étudier dans les écoles et les universités l'organisation de l'enseignement public, de l'est à l'ouest et du sud au nord.

« Les États-Unis, moins soucieux d'assurer la sécurité des voyageurs que de créer à grands frais de brillants établissements d'instruction publique, font d'immenses sacrifices pour les écoles des deux sexes, dont le budget dépasse les budgets réunis de toutes les nations de l'Europe.

« L'organisation large et libérale donnée aux écoles publiques des États-Unis permet aux jeunes filles de prendre part à l'enseignement, depuis les degrés les plus élémentaires jusqu'aux plus élevés. Je n'entends pas parler seulement ici des avantages que procure une éducation complète pour la solution de la grande question qui préoccupe aujourd'hui tous les esprits sérieux, et qui a pour objet d'assurer aux femmes certains droits dont elles sont injuste-

Digitized by Google

ment privées, et de leur ouvrir des carrières qui leur procurent une existence indépendante. Je veux encore moins parler de cette ardeur qui les pousse aux études jusqu'à présent réservées aux jeunes gens, et qui a déjà donné à la libre Amérique quelques femmes légistes et trois ou quatre cents docteurs en médecine, appartenant à cette partie de la société qui ne se contente pas d'être appelée le beau sexe, et qui repousse surtout la qualification de sexe faible. Ces aspirations un peu ambitieuses et ces tentatives d'émancipation exagérée, oubliant les différences établies par la nature elle-même, compromettent plutôt qu'elles ne servent une cause chère à tous les cœurs généreux.

« Mais ce qui m'intéresse et me touche beaucoup plus, c'est la supériorité d'intelligence que l'éducation donne aux femmes des États-Unis sur les hommes, plus préoccupés des intérêts matériels engagés dans leurs spéculations industrielles et commerciales.

« Leur influence ne saurait être méconnue.

« Ce sont elles qui, dirigeant les deux tiers des écoles publiques, déploient dans ces importantes fonctions une habileté, un dévouement, un tact, une délicatesse qui manquent à la plupart des instituteurs.

« C'est par elles que dans les États qu'envahit chaque année une population étrangère, composée d'éléments souvent grossiers, les mœurs s'adoucissent et s'assouplissent les caractères. Leurs manières affables, leur politesse, leur savoir et leurs lumières, leur assurent une puissance civilisatrice qui, de l'intérieur de leur ménage, de ce *Home*, si cher aux peuples de la race anglo-saxonne, s'étend sur la société tout entière.

« Il est difficile de trouver ailleurs un exemple plus éclatant des résultats produits par une éducation qui, en élevant l'âme des femmes, assure et agrandit leur importance sociale.

« La France a compris aussi que c'est la science, et non

Digitized by Google

la force, qui doit gouverner le monde, et que pour la solution des redoutables problèmes soulevés par l'abolition successive de tous les priviléges, et l'admissibilité de tous les citoyens au partage des mêmes droits, il est nécessaire de travailler plus que jamais à la diffusion des lumières et aux progrès de l'éducation publique. Chose digne de remarque! ce sont les classes qui, jusqu'à présent, ont eu la plus faible part à cette éducation qui en ont compris le mieux l'importance, et qui se montrent le plus avides d'en profiter!

« Partout où s'ouvrent des écoles, elles s'y précipitent avec ardeur, comme si elles aspiraient à gagner de vitesse les classes qui en ont eu jusqu'à présent le monopole.

« Les artisans laborieux qui peuplent les ateliers et les manufactures ne se bornent pas à en faire profiter leurs fils, ils s'empressent de conduire leurs filles dans les établissements où elles pourront recevoir une instruction supérieure.

« Les jeunes filles destinées à devenir l'ornement d'un monde plus élégant et plus riche ne sauraient, sans un notable danger pour la société, et sans un grand préjudice pour elles-mêmes, demeurer étrangères au mouvement général qui pousse tous les esprits vers les hautes études.

« Mon premier devoir est d'adresser de vives félicitations aux familles qui les premières ont répondu à l'appel fait par les membres d'une association formée dans le but de donner satisfaction à ce besoin.

« Grâce à la généreuse hospitalité donnée à nos cours dans trois arrondissements [1] de Paris, par cette magistrature municipale, protectrice née de tous les intérêts de la cité, il nous a été permis de jouir d'un des spectacles les plus doux qui puissent charmer le cœur des hommes voués

(1) Pour la commodité des professeurs, le 11e arrondissement jusqu'à nouvel ordre a été réuni au 3e.

Digitized by Google

aux nobles et graves travaux du professorat; celui que présentent des mères dévouées, suivant, avec un intérêt toujours croissant, les leçons données à leurs filles, et celles-ci heureuses de se laisser aller, sous les yeux de leurs mères, aux attrayantes séductions de l'étude, et comprenant d'autant mieux le charme du savoir qu'elles en trouvaient à côté d'elles un touchant modèle.

« Il s'est aussi rencontré d'habiles directrices de maisons d'éducation qui ont merveilleusement compris que le temps consacré à l'enseignement des jeunes filles embrasse deux périodes bien différentes : dans la première, toutes les parties dont se compose l'instruction élémentaire ont besoin de leçons régulières et suivies, dirigées dans des institutions spéciales; dans la seconde, la jeune fille, suffisamment préparée à des leçons plus élevées et conduites avec une méthode plus scientifique et plus sévère, doit trouver dans des cours séparés et distincts les moyens de cultiver d'une manière plus approfondie les différentes branches d'études pour lesquelles son esprit est plus particulièrement disposé. Chacune de ces périodes doit avoir des programmes spéciaux; et un grand progrès s'accomplira dans l'éducation des jeunes filles, lorsque cette distinction aura été généralement adoptée.

« Je ne saurais trop féliciter mesdames les institutrices qui ont eu, à Passy, le courage de donner un excellent exemple en faisant profiter de nos cours leurs élèves les plus avancées.

« Pourquoi ne nous a-t-il pas été donné de faire participer un plus grand nombre de jeunes personnes à un enseignement dont des maîtres depuis longtemps éprouvés se sont partagé les différentes branches?

« A quelles causes faut-il attribuer le peu de retentissement qu'a eu dans cette grande cité une institution que devront entourer, lorsqu'elle sera plus généralement connue, les sympathies de toutes les mères de famille?

Digitized by Google

« Il en est une dont il serait puéril de dissimuler ici la gravité, et qui n'est d'ailleurs un secret pour personne. C'est l'opposition partie de bien haut, qui s'est prononcée, non pas contre l'instruction supérieure des jeunes filles, proclamée par le plus éloquent de nos évêques comme le premier des besoins de notre temps, mais contre le corps célèbre dont les membres prêtent leur concours à cette œuvre de dévouement. L'Université française n'est pas seulement le corps qui réunit le plus de lumières et qui, par ses travaux, ajoute chaque jour les plus solides et les plus nombreux éléments au vaste domaine de la science; mais je ne serai contredit par personne en affirmant que c'est encore le plus moral et le plus véritablement religieux de tous ceux dont notre pays s'honore.

« Son seul tort, aux yeux des personnes qui le récusent comme incompétent en matière d'éducation, c'est d'être laïque. Or, comme c'est un inconvénient qu'il partage avec les pères, les oncles et les frères des jeunes filles qui viennent suivre ses leçons, il lui est impossible de concevoir comment les raisons qui établissent entre lui et les familles des liens intimes et des rapports de conformité, pourraient affaiblir ses titres à leur confiance? J'ajoute encore que nous n'enseignons ni le dogme ni la théologie : ce soin appartient à une autorité que personne ne respecte plus que nous.

« Il serait temps aussi que l'on comprît la distinction si souvent établie entre l'*instruction* que l'on demande aux établissements universitaires ou autres, et l'*éducation* que donnent en premier lieu la famille, et en second lieu le monde. L'enseignement des langues, de la littérature, de l'histoire et des sciences, qui s'adresse à l'esprit et à l'intelligence, n'a rien de commun avec l'enseignement de la religion et de la morale, qui parle au sentiment et au cœur. Sans doute, il y a dans tout ce qu'enseignent les livres et dans toutes les leçons qui se donnent au nom de la science

Digitized by Google

une foule d'éléments qui servent au développement de la politesse, de la bienveillance, de l'humanité, de la charité, de la croyance religieuse, de toutes les vertus morales, en un mot.

« Mais ce n'est que d'une manière indirecte, et souvent sans les chercher, que le professeur contribue ainsi à une partie de cette éducation qui peut être utilement rattachée à ses leçons ordinaires. Ce sont d'autres maîtres, ce sont des influences bien plus directes et bien plus puissantes qui, dans l'éducation, jouent le principal rôle. Avant tout, proclamons-le bien haut, la véritable éducatrice c'est la mère.

« Toutes les fois qu'une maison a le bonheur de posséder une mère intelligente et dévouée (elles le sont toutes), cette œuvre importante et sainte s'accomplit sûrement et naturellement. Tous les grands hommes ont reconnu que, s'ils devaient aux maîtres de la science les connaissances dont ils étaient pourvus, c'était leur mère qui avait inspiré leur cœur, agrandi les sentiments de leur âme et formé leur caractère. Aussi, pour nous, l'idéal de l'éducation publique serait l'établissement de vastes externats ouverts à tous les enfants s'initiant à la science sans quitter leurs familles, ne perdant jamais de vue le foyer domestique, où ils viendraient, au sortir de leurs classes, se retremper dans le sein de la tendresse maternelle. Cet idéal, nous avons pu en faire une réalité, en constituant ces cours publics suivis en même temps par les jeunes filles et par leurs mères. Fidèles à la distinction que je viens d'établir entre l'éducation et l'instruction, nous nous renfermons dans les limites que nous nous sommes tracées, et vous savez, Mesdames, avec quel soin nous nous abstenons de pénétrer dans le domaine où votre autorité doit être souveraine.

« L'opposition que nous avons rencontrée ne nous a donc pas découragés : nous avons lutté comme des gens de cœur doivent le faire, non en récriminant et en rendant reproches pour reproches, mais en appelant de nos adversaires préve-

Digitized by Google

nus ou mal informés à nos adversaires mieux informés et plus justes.

« Aux témoignages de sympathie qui ont soutenu notre courage, S. M. l'Impératrice a bien voulu, comme elle l'avait fait l'année dernière, ajouter le sien.

« Les médailles que nous devons aujourd'hui remettre en son nom, sont pour nous d'autant plus précieuses que nous retrouvons ici l'intelligence de la femme et le cœur de la mère d'accord pour reconnaître l'excellence d'une œuvre contre laquelle certaines attaques auraient pu inspirer quelques préventions à notre gracieuse Souveraine.

« On s'était plu à répéter que nos cours ne dureraient pas; nous les avons continués pendant deux années, et, au moment où nous allons nous séparer pour quelques mois de nos chères élèves, et des mères qui nous ont si souvent et d'une manière si touchante témoigné leur attachement et leur reconnaissance, nous leur donnons rendez-vous au mois de novembre prochain, où s'ouvriront pour elles nos cours de seconde et de troisième années.

« Pendant l'intervalle qui s'écoulera jusqu'à cette époque, la grande pensée à laquelle nous nous sommes associés aura fait son chemin, et cet enseignement supérieur encore mal défini, et dont la portée échappe à bien des familles, verra s'accroître le nombre de ses adhérents; nos cours, auxquels prennent part vingt professeurs appartenant aux lycées et à l'enseignement supérieur de Paris, s'adressent, je le répète, aux jeunes filles déjà pourvues d'un certain degré d'instruction, c'est-à-dire possédant les connaissances générales que donne, avant la quatorzième ou la quinzième année, une éducation sagement dirigée. Si à cette époque elles quittent leurs études, ce qui est malheureusement le cas le plus ordinaire, elles ne sont pas plus avancées que ne le seraient les élèves de nos lycées à leur sortie des classes de cinquième et de quatrième. Un petit nombre d'institutions de demoiselles étant pourvues des ressources qu'exige l'étude des

Digitized by Google

sciences, et particulièrement de la chimie, de la physique et de l'histoire naturelle, des cours particuliers ont été établis depuis longtemps pour y suppléer. Ce sont ces cours qui, trop peu nombreux encore, surtout dans les villes de province, se sont multipliés, depuis deux ans, sur les vives instances du ministre éclairé et vaillant appelé par la confiance du chef de l'État à la direction de l'Instruction publique. Disons hautement (c'est surtout devant cette assemblée d'élite qu'il faut le proclamer) que de toutes les œuvres accomplies par le patriotisme de M. Duruy, l'organisation de l'enseignement secondaire et supérieur des jeunes filles est celle qui lui méritera le plus la reconnaissance du pays.

« Ce n'est plus seulement à quelques exercices de grammaire, à des essais de composition, à des notions sommaires d'histoire et de géographie générales, aux éléments de l'arithmétique et du dessin que se bornera désormais l'éducation des femmes.

« L'exposé rapide des leçons données dans les trois arrondissements qu'embrasse notre association fera suffisamment connaître les diverses parties dont elle se compose. MM. Pinard, professeur au lycée Bonaparte, Pigeonneau, professeur au lycée Louis-le-Grand, Félix Rocquain, archiviste aux Archives de l'empire, se sont chargés de l'enseignement de l'Histoire. Leurs leçons de cette année ont eu pour objet l'histoire de France, depuis l'établissement des Francs jusqu'au quinzième siècle. Ils ont dû supposer que les élèves en connaissaient déjà les principaux événements, classés dans leur mémoire d'après leurs dates respectives. Mais ce n'est là que le squelette de l'histoire. Les savants professeurs lui ont donné le mouvement et la vie, en mettant sous les yeux des élèves le tableau animé des institutions religieuses, politiques, civiles et militaires, des coutumes et des mœurs; les rapports réciproques de la royauté, du clergé, de la noblesse et du peuple; les phases successives par les-

Digitized by Google

quelles est passée la monarchie; la naissance et le développement des communes; la marche ascendante du tiers état qui, après d'humbles commencements, est parvenu à conquérir ce degré d'influence et cette prépondérance qui à la fin du dix-huitième siècle devaient atteindre leur apogée.

« Au risque de paraître suspect de partialité en faveur de ces trois collègues, je ne puis m'empêcher de constater les mérites divers qui ont donné tant de valeur à leur enseignement : le premier, méthodique, mesuré et sagace, n'oubliant rien d'essentiel et portant sur les faits et sur les hommes des jugements dictés par une équité calme et sereine; le second, non moins méthodique, mais présentant sous les formes les plus brillantes des aperçus pleins de finesse; le troisième enfin, nourri de fortes études, riche de faits laborieusement amassés, et unissant à la science des détails, chère à tout élève de l'École des chartes, une grande puissance de généralisation et l'ardeur communicative que donnent de fortes convictions.

« Les cours de littérature ont été faits par MM. Eugène Talbot et Réaume, professeurs au lycée Bonaparte, Hippolyte Cocheris, conservateur à la bibliothèque Mazarine, et Eugène Garcin, auteur de remarquables ouvrages d'éducation.

« Déjà préparées par les leçons de l'année dernière, nos élèves de Passy et du Louvre ont pu, avec MM. Réaume et Talbot, parcourir successivement les diverses phases de notre histoire littéraire. Dans ces études à la fois historiques et biographiques, les professeurs ont embrassé d'abord d'un seul coup d'œil chaque période, en tenant compte des mouvements intellectuels et moraux qui l'ont précédée et préparée, puis ils ont pénétré par l'analyse dans le détail des œuvres et dans le génie des grands poëtes et des grands prosateurs.

« Ils n'ont pas séparé des écrivains les artistes, peintres,

Digitized by Google

sculpteurs, architectes, musiciens, dont ils ont signalé et apprécié les œuvres principales.

« On conçoit combien ces leçons, déjà si attrayantes et si instructives par elles-mêmes, doivent captiver notre jeune auditoire, lorsqu'une exposition lumineuse, une parole élégante et facile, d'habiles commentaires les ont revêtues d'un charme particulier.

« Parmi les leçons que signale M. Talbot comme ayant été le mieux comprises et rendues avec le plus de soin par les élèves, je mentionnerai celles qui ont été consacrées à Montaigne, à Descartes, et au théâtre avant Corneille.

« Les sujets étaient sévères, délicats; l'esprit de l'auditoire les a parfaitement saisis et judicieusement reproduits dans les rédactions.

« Quelques leçons d'une nature plus sévère encore sur les origines et les développements de la langue française, faites par le savant M. Cocheris, ont introduit les élèves du premier arrondissement dans le domaine de la philologie comparée, et leur ont ouvert une perspective sur un genre d'étude dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée.

« Les jeunes élèves du troisième arrondissement avaient tout à apprendre en ce qui concerne la littérature. M. Garcin, avec une habileté qui lui fait honneur et que lui rendait facile une longue habitude de l'enseignement, a exposé, en entrant dans tous les détails que comportait son sujet, l'histoire de l'épopée et du drame au moyen âge; il a caractérisé les trois cycles épiques, et en particulier les chansons de gestes, puis les mystères, les miracles, les moralités et les sotties; il a, enfin, terminé son cours par un tableau de la renaissance en Italie et en France. Ni l'intérêt, ni l'importance n'ont encore manqué, comme on peut le voir, à cet enseignement.

« La littérature, qui poursuit la recherche du vrai et du beau dans les œuvres de l'esprit humain, trouve un heureux complément dans l'étude des beaux-arts.

Digitized by Google

« Par une bonne fortune dont nos élèves se sont plus d'une fois réjouies, un ingénieux professeur, qui est en même temps un peintre éminent, M. Herst, a, dans les cours du seizième et du premier arrondissement, exposé avec un savoir relevé par un entrain et un bonheur d'expression que peu de maîtres possèdent au même degré, les principes de son art, de manière à en révéler tous les secrets. Il sait les réduire, avec une méthode saisissante de clarté, à quelques faits saillants, expliqués par des exemples tracés sur le tableau, et reproduits sur-le-champ par les élèves.

« Il ne s'agit pas ici de donner à la main une habileté d'exécution plus ou moins grande, et d'enseigner l'art, aussi peu amusant qu'utile, d'esquisser et d'ombrer des yeux, des nez et des oreilles, mais bien de rendre familiers l'esprit et la méthode sans lesquels il n'est point de peintre ou de dessinateur.

« Nous entrons maintenant dans le domaine des sciences : l'arithmétique et la géométrie avec MM. Lemoine et Dalsème, anciens élèves de l'École polytechnique, et Orcel, professeur au lycée Charlemagne; la physique et la chimie avec M. Rayet, physicien de l'Observatoire, dont le nom sera désormais attaché à l'expédition scientifique envoyée pour observer, à Saïgon, la fameuse éclipse du 18 août 1868, M. Boutet Monvel, professeur au lycée Charlemagne, et M. Gariel, ancien élève de l'École polytechnique; l'histoire naturelle, enfin, avec mademoiselle Magaud de Beaufort et M. Jobert.

« Tel est l'ensemble des études qui ont introduit nos jeunes élèves dans ce vaste domaine de la science, qui doit occuper désormais dans l'enseignement la place immense qu'il a conquise dans le monde.

« Je ne saurais, sans retarder trop longtemps le moment que notre jeune auditoire doit attendre avec une légitime impatience, énumérer ici toutes les parties qui sont entrées

Digitized by Google

dans les programmes de ces cours, embrassant les phénomènes de la chaleur, de l'électricité, de la lumière, l'analyse des éléments qui entrent dans la composition des corps, l'étude de leurs propriétés physiques et chimiques, constatées à l'aide d'expériences pour lesquelles ont été mis en jeu, sous les yeux des élèves, les appareils et les instruments d'observation les plus perfectionnés.

« Rien n'a manqué à cet enseignement, ni la rigueur dans les démonstrations, ni la clarté dans l'exposition ; rien, enfin, de ce que l'on pouvait attendre de savants maîtres ayant depuis longtemps fait leurs preuves.

« Nos élèves ne me pardonneraient pas si je ne donnais une mention particulière aux dames dont elles ont suivi les cours ; à mademoiselle Hannah Guyard, élève distinguée de M. Herst, digne à son tour d'être maîtresse ; à mademoiselle Magaud de Beaufort qui, dans ses leçons de géologie, montre une sûreté de savoir qu'envieraient bien des professeurs, et apporte à ses cours de botanique une délicatesse féminine qui donne à sa parole un charme indéfinissable ; à madame Hippeau qui, dans ses leçons d'économie domestique, tirant les conséquences morales d'une éducation qui doit agrandir l'esprit, fortifier la raison et éclairer le cœur de nos jeunes élèves, leur a exposé les devoirs qu'elles ont à remplir dans la famille et dans le monde. Elle est persuadée qu'une instruction étendue et solide donnant à la femme, selon l'expression de notre grand Molière, des « clartés de tout, » loin de la détacher des occupations de plus en plus importantes et graves de l'intérieur, ne fait que lui rendre plus cher ce foyer domestique dont elle est la directrice et la reine. L'ordre moral et la prospérité matérielle d'une maison reposent sur elle.

« Si notre société nous présente trop souvent l'affligeant spectacle d'un amour effréné des plaisirs et de la dissipation, de cette ardeur fiévreuse pour le luxe qui remplit les brillants magasins de nouveautés au détriment des nobles et

Digitized by Google

modestes sanctuaires ouverts aux arts et à la science, ce ne sont pas, croyons-le bien, les femmes dont les jeunes années ont été consacrées à l'étude du vrai, du bien et du beau, qui donnent ces déplorables exemples.

« Je suis heureux de constater ici, comme un signe de favorable augure, l'attention donnée par nos jeunes auditrices à ces leçons, d'un ordre élevé et sévère, qui se sont trouvées en harmonie avec leurs dispositions naturelles et le vœu le plus cher de leurs mères.

« Je n'ai plus que quelques mots à dire, et c'est à vous, Mesdemoiselles, que je les adresse.

« Je sais que les témoignages de satisfaction qui vont vous être offerts ne seront jamais regardés par vous comme des primes données à la vanité et à l'amour-propre, et qu'ils ne sauraient altérer les grâces ingénues et modestes qui sont votre plus bel apanage.

« Nous vous les aurions remis sans éclat, en présence seulement de vos mères et de vos institutrices, s'il ne nous eût semblé nécessaire de faire apprécier, par une nombreuse assistance, les cours, ignorés encore ou méconnus, que vous avez suivis avec une assiduité et une intelligence qui méritent d'être hautement signalées.

« En consacrant à l'œuvre que mes amis et moi sommes heureux d'avoir entreprise, sans autre intérêt que celui d'être utiles, tout le temps que j'ai dérobé à de graves et nombreuses occupations, je vous ai observées avec une sollicitude toujours croissante dans toutes vos études. Aucune de vous ne m'est inconnue, et je puis confirmer par mon sentiment personnel les notes consciencieuses remises sur vos travaux de l'année par vos zélés professeurs, puisque j'en ai même remplacé quelques-uns dans leurs chaires.

« Je ne ferai point l'éloge de cette vivacité d'esprit qui saisit sans peine les points délicats et difficiles d'une question, de cette délicatesse et de cette grâce avec lesquelles vous savez exprimer vos pensées : ce sont là des dons natu-

Digitized by Google

rels. Mais je vous félicite sincèrement de votre application au travail, de votre désir de savoir, de l'attention que vous avez prêtée à toutes les leçons de vos professeurs.

« En vous élevant avec eux dans les régions du monde physique et du monde moral, vous avez agrandi l'horizon de vos idées, vous avez acquis des connaissances qui rempliront vos heures et vous préserveront des dangers dont sont menacées les intelligences inoccupées.

« Lorsque vous aurez terminé les sérieuses études qu'attesteront les certificats signés par tous vos professeurs, je suis certain que vous ne vous rappellerez jamais sans plaisir les trois années que vous leur aurez consacrées. »

Après ce discours, plusieurs fois interrompu par des applaudissements unanimes, les noms des élèves ayant obtenu des distinctions d'après le témoignage des professeurs, ont été proclamés dans l'ordre suivant :

3e ARRONDISSEMENT.

Mairie du Temple.

MÉDAILLE DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Émilie Thiennet. — (1re année).

MÉDAILLE DE S. EX. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Gabrielle Eylé. — (1re année).

MENTION HONORABLE.

Camille Guibout. — S'est distinguée dans les mathématiques (1re année).

MENTION HONORABLE.

Élisabeth Pingault. — Histoire naturelle (1re année).

Digitized by Google

RAPPEL DE MÉDAILLE.

Nathalie Long. — (2e année). Avait obtenu en première année la médaille de S. M. l'Impératrice.

1er ARRONDISSEMENT.

Mairie de Saint-Germain-l'Auxerrois.

MÉDAILLE DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Suzanne Feuillade. — (1re année).

MÉDAILLE DE S. EX. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bathilde Ducos. — (1re année).

MÉDAILLES DE BRONZE.

Irène Damad. — (1re année).

Élise Husson. — (1re année).

MENTIONS HONORABLES.

Zoé Brüll. — Institutrice (1re année).

Suzanne Janvier de Lamotte. — (1re année).

RAPPEL DE MÉDAILLE.

Marthe Serpeille. — (2e année). Avait obtenu en première année la médaille de S. Ex. M. le Ministre.

16e ARRONDISSEMENT.

Passy.

MÉDAILLE DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Sophie Allart. — (1re année).

MÉDAILLE DE S. EX. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Amélie Dognin. — (2e année).

Digitized by Google

MÉDAILLE DE BRONZE.

Marie L'Hôpital. — (2e année).

MENTIONS HONORABLES.

Léontine Portallier. — (2e année).

Berthe Juvet. — (2e année).

Marie Hun. — (2e année).

Eva Fouignet. — (1re année).

RAPPELS DE MÉDAILLES.

Isaure Bichellery. — Institutrice. A obtenu en première année une médaille d'argent (hors concours).

Blanche Rafinesque. — A obtenu en première année la médaille de S. M. l'Impératrice.

Fanny Fraix. — A obtenu en première année la médaille de S. Ex. M. le ministre de l'Instruction publique.

Paris. — Typ. Pillet fils aîné, 5, rue des Grands-Augustins.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE IXe VOLUME.

A

Abbaye de Baumgarten. — Confirmation de ses priviléges, p. 144.
Abbaye de Bodon. — Études historiques, par M. l'abbé Isnard, p. 45.
Abbaye de Cluny. — Recueil de titres, signalé par M. l'abbé Chevalier (de Romans), p. 117.
Abbaye de Corbie (ratification de bail), p. 16.
Abbaye d'Épan. — Enquête des abbés et religieux, p. 13.
Abbaye de Molème. — Cartulaires, par M. E. Socard, p. 413.
Abbaye mérovingienne retrouvée. — Notice par M. Le Héricher, p. 362.
Abbaye de Reichenau (L') et les Schweighaeuser, par M. Spach, p. 373.
Abbaye de Saint-Amand d'Elnon (Poëme d'un religieux de l'), par M. Desplanque, p. 317.
Abbaye de Saint-Bertin. — Construction de la porte d'entrée, p. 82.
Abbaye de Saint-Victor. — Inventaire de ses manuscrits, par M. L. Delisle, p. 382.
Abbaye de Saintes. — Son église et son cavalier, notice par M. l'abbé Grasilier, p. 344.
Abbaye royale de Saint-Nicolas de Verneuil (Eure). — Son origine, par M. Armand Parrot, p. 331.
Abbaye royale de Berteaucourt-les-Dames (Somme), p. 124.
Abbaye de Saint-Waast d'Arras. — Chronique d'un moine anonyme, p. 302.
Abbesse de Jouanne. — Compte arrêté entre elle et Nicolas Delières, p. 16.
Abdication de Charles-Quint, tragédie, par Michel de Swaen, poëte de Dunkerque, p. 159.
Abjuration d'hérésie par une dame Marguerite du Teil, p. 370.
Académie des bibliophiles. — Rapport sur ses travaux, par M. A. de Montaiglon, p. 390.
Actes officiels, p. 1, 233.
Actes de Guebhard, évêque de Strasbourg, publiés par M. Spach, p. 143.
Actes des martyrs chrétiens en Afrique, traduits des *Acta primorum martyrum* de Dom Ruinart, p. 35.
Aerssen, voyageur hollandais. — Mémoire de M. Ch. Révillout, p. 300.
Affranchissement des communes en Lorraine (Un épisode de l'), par M. Méaume, p. 330.

Digitized by Google

Age de pierre (Recherches sur les stations de l'), dans les environs de Nemours, par M. Doigneau, p. 359.
Age de la pierre polie (Sépulcre de l'), p. 348.
Albria (Albert). — La noblesse de Picardie, p. 54.
Alger (Les consuls d') pendant la conquête de 1830, par M. Berbrugger, p. 35.
Algérie. — *Revue africaine*, journal des travaux de la Société historique algérienne, p. 30.
Algériens (Un exploit des) en 1802, par M. Devoulx, p. 34.
Aliénés (Mémoire sur la condition des) sous l'empire de la loi du 30 juin 1838, par M. Huc, p. 321.
Allaire, abbé de Huyron et de Bon-Repos. — Lettre à M. Villemain-Souvestre, p. 65.
Ambassade envoyée à Avignon auprès du pape Jean XXII, par Charles-le-Bel, p. 122.
Amé (Émile). — Inventaire du mobilier du monastère de Chirac, p. 125.
Inventaire du mobilier de M. Antoine, évêque de Saint-Flour, p. 125.
Extrait des registres de l'état civil de Roquebrou (Cantal), p. 370.
Notice sur une médaille commémorative d'un abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, p. 386.
Analogie de l'étincelle d'induction avec les décharges électriques, par M. Seguin, p. 369.
Ancienne langue numide. — Détermination de quelques mots, par M. Tauxier, p. 38.
Ancienne rivalité maritime entre Berghes et Dunkerque, par M. M. Carlier, p. 158.
André (L'abbé). — Mémoire pour la ville d'Avignon, p. 110.
Copie de l'inventaire des cordeliers d'Avignon en 1359, p. 129.
Inventaire sommaire des archives d'Ille-et-Vilaine, p. 108.
Histoire de la monarchie pontificale au XIVe siècle, p. 111.
Réclamation au sujet d'un mémoire sur le sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt, p. 384.
Proposition au sujet du pouillé du diocèse de Carpentras, p. 370.
Anophthalmes (Recherches sur les insectes), par M. Lespès, p. 276.
Antiquités lacustres dans le lac du Bourget, p. 26.
Antiquités de Schiltigheim, par M. de Ring, p. 206.
Antiquités du village de Vieu en Valromey (Ain), par M. T. Desjardins, p. 393.
Antiquités du Jura bernois, par M. Quiquerez, p. 214.
Antoine. — Fondation d'une république au temps de la Ligue, p. 328.
Arbois de Jubainville (D'). — Envoi de pièces relatives au commerce du Levant sous le règne de Charles VII, p. 12.
Communication d'un livre des partages de l'évêché de Troyes, p. 122.
Mémoire sur la tutelle testamentaire au XIVe siècle, p. 317.
Archéologie de l'Amérique du Nord (Note sur l'), par M. E. Assolant, p. 421.
Archives de l'Aube. — Extraits d'un registre, par M. d'Arbois de Jubainville, p. 12.
Archives du Comité. Voyez Dépôts.
Archives de Sedan (Documents tirés des), envoyés par M. Nozot, p. 13.
Archives départementales de Maine-et-Loire (Petit inventaire des), par M. C. Port, p. 13.
Archives du consulat général de France à Alger, p. 32.
Archives de Joursanvault (Pièces tirées des), par M. Dupré, p. 375.

Digitized by Google

Archives du château de Brumare. — Mention d'un manuscrit appartenant à M. le comte de Bressac, p. 376.
Aristophane. — Étude sur ses comédies, par M. D. Delaunay, p. 56.
Arnaud. — Notice sur le siége d'Aïn-Hâdi contre Abd el-Kader, p. 32.
Notice sur les Saharis, les Oulad ben Alya, les Oulad Naïle, et sur l'origine des tribus Cheurfa, p. 37.
Arrestation et emprisonnement du maréchal de Biron. — Relation inédite, commentée par M. Combes, p. 302.
Arrêté relatif à un prix annuel, institué dans chaque ressort académique, p. 249.
Arrêtés du Ministre de l'instruction publique relatifs à la réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 235.
Art de terre chez les Poitevins, par M. Benjamin Fillon, p. 177.
Artistes poitevins. — Notices par M. C. Port, p. 28.
Assemblées nationales dans les Gaules, par M. A. de Barthélemy, p. 16.
Assises scientifiques de Limoges. — Rapport par M. de Cessac, p. 391.
Association normande. — Ses travaux, p. 170.
Association des jeunes gens de Mâcon au xvie siècle. — Pièces communiquées par M. Lacroix, p. 447.
Assolant (E.). — Note sur l'archéologie de l'Amérique du Nord, p. 421.
Atlas archéologique du département de l'Oise, par M. Woillez, p. 27.
Attaque des Espagnols contre Alger, récit indigène, traduit par M. L. Féraud, p. 31.
Aubertin (Ch.). — Fouilles exécutées à Parruez (Côte-d'Or), p. 130.
Envoi de mandats de frais d'exécution et d'une délibération de la commune de Beaune, p. 370.
Aubriot (Hugues), prévôt de Paris. — Notices biographiques, p. 161.
Audiat (L.), nommé officier d'académie, p. 255.
Mémoire sur l'entrée des rois à Saintes, p. 332.
Aurès. — Réclamation au sujet du concours des Sociétés savantes, p. 19.
Estampage d'une inscription à Nîmes, p. 125.
Mémoire sur les vases apollinaires, p. 292.
Étude sur les dimensions d'un petit autel au musée de Nîmes, p. 341.
Estampage d'une inscription en lettres grecques trouvée à Uzès, p. 384.
Réclamation au sujet d'une étude sur les dimensions du Parthénon, p. 389.
Autel du musée de Nîmes (Étude sur un), par M. Aurès, p. 341.
Auvergne (L'), poésie, par M. J. Peroche, p. 425.
Avril, valet de chambre du prince de Condé. — Note de M. le chanoine Barbier de Montault, p. 111.
Azaïs (G.). — Mémoire sur les troubadours de Béziers, ouvrage cité, p. 145.

B

Bache. — Travail sur les dignités romaines en Algérie, p. 30.
Bacquias (Docteur Eugène). — Recherches sur le feu sacré, le feu Saint-Antoine, etc. p. 412.
Balistique (La) et la fortification, par M. de Rochas d'Aiglun, p. 366.
Bandol (MM. de). — Leur dépense au collége de Louis-le-Grand, p. 12.

Digitized by Google

Bandol (Mlles de). — Quittances de pensions envoyées par M. le chanoine Magloire Giraud, p. 112.
Mémoires sur leur dépense au collége de Louis-le-Grand en 1691, p. 380.
Pension au couvent de la Visitation de la ville d'Aix, p. 380.
Bandol (Boyer François, seigneur de). — Différend avec Bernard Toro, sculpteur toulonnais, p. 393.
Bandol, en Provence (Documents relatifs au port de), p. 428.
Barbier de Montault (Chanoine). — Envoi de dix-huit inscriptions relatives à la France, recueillies à Rome, p. 23.
Notes sur les tableaux d'anciens peintres français à Rome, p. 24.
Documents relatifs à la commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem de Loudun, p. 111.
Bardy. — Observations au sujet des doléances populaires en 1789, p. 311.
Considérations sur l'étude de l'établissement des communes, p. 331.
Baronnie de Clérières (Étude historique sur la), par M. de Gallier, p. 43.
Barraud (Abbé). — Notice sur les confessionnaux, p. 130.
Barthélemy (A. de). — Communication au sujet du cartulaire de Cluny, p. 10.
Hommage d'un travail sur les assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine, p. 16.
Communication de manuscrits, 108.
Chargé de l'examen de documents, p. 117.
Rapport sur le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, p. 143.
Barthélemy (Éd. de). — Envoi d'une copie du testament de Cosme Clausse, évêque de Châlons, p. 12.
Communication de deux chapitres des mémoires de Jean Rogier, p. 121.
Bas-relief de Saint-Raphaël près de Fréjus (Note par M. Revoil), p. 126.
Bas-relief de Saint-Jean au marché de Troyes, par M. Le Brun Dalbanne, p. 415.
Bataille de la Dive. — Mémoire sur le lieu où elle s'est livrée, par le docteur Dunot de Saint-Maclou, p. 319.
Bataille de Mayence en 1590, par M. Jules Le Fizelier, p. 58.
Baudry (Abbé). — Note sur le dixième puits funéraire de Troussepoil, p. 125, 136.
Rapports sur les onzième, douzième et treizième puits funéraires de Troussepoil, commune du Bernard, 351.
Bazot. — Notice sur le mathématicien Jacques Rohault, p. 54.
Beauchet-Filleau.—Copie de l'inventaire des meubles de François de Gaing, sieur de l'Oradour, p. 130.
Envoi du *fac-simile* d'une hache celtique trouvée à Saint-Martin-d'Entraigues, p. 386.
Beaune (Henri). — Communication relative à l'Université de Dôle, p. 69.
Sorciers de Lyon, épisode judiciaire du XVIIIe siècle, 161.
Beaurepaire (De). — Lettres inédites de Salomon de Causs, p. 379.
Beaurin (Dom). — Abrégé de l'histoire de Ribemont, 142.
Belin de Launay. — Mémoires sur l'ordre en bataille et les centurions à l'époque de Jules César, p. 315.
Bellaguet. — Chargé de l'examen de documents, p. 10, 13, 372, 377.
Rapport sur le Bulletin de la Société de l'industrie de la Mayenne, p. 55.

Digitized by Google

Communication au sujet des documents recueillis par M. Aug. Bernard pour le Cartulaire de Cluny, p. 109.
Belle-Isle (Maréchal de). — Exactions dans la ville d'Avignon en 1746, p. 111.
Bellon. — Glossaire du patois de Charpey, département de la Drôme, p. 261, 403.
Bénitier (Le) de l'église de Brienne-Napoléon, par M. Chapellier, p. 421.
Berbrugger. — Captif et patronne à Alger, épisode de 1640, p. 32.
Documents relatifs à l'histoire d'Algérie antérieurement à la domination française, p. 30.
Les consuls d'Alger pendant la conquête de 1830, p. 35.
Traduction des *Acta primorum martyrum* de Dom Ruinart, p. 35.
Notes relatives à la révolte de Ben Sakheri, p. 37.
Lettre inédite de l'empereur du Maroc, p. 38.
Bernard (Aug.). — Documents pour le Cartulaire de Cluny, p. 109.
Bernard le Danois, Normand du xe siècle. — Étude par M. Léon Puiseux, p. 323.
Berry. — Rapport sur des fouilles à Fussy, près de Bourges, p. 389.
Bérulle (Cardinal de). — Deux lettres relatives, l'une à la réconciliation de la reine mère avec Louis XIII, et l'autre au traité de Monçon, en 1626, p. 118.
Beylick de Titeay (Histoire et administration du), p. 36.
Bibliographie des Sociétés savantes, p. 92, 218, 476.
Bibliothèque d'Aix. — Collection de lettres du roi René, p. 14.
Bibliothèque d'Épinal. — Évangéliaire du xie siècle signalé par M. Duhamel, p. 117.
Bibliothèque du Comité. Voyez Dépôts.
Bibliothèques de Paris. — Collection de thèses à images, p. 51.
Bibliothèques et archives de Milan, Venise et Florence. — Visite par M. de La Grèze, p. 112.
Bibracte (Opinion sur l'emplacement de), par M. Bulliot, p. 285.
Biographies :
Notice sur Dom Bugniatre, par M. Thillois, p. 140.
Éloge de M. Contencin, maire de Constantine, par M. Toustain du Manoir, p. 40.
Notice sur El-Hady Ahmed, dernier bey de Constantine, par M. Féraud, p. 39.
Guillaume Pantou, baron normand du xie siècle, par M. Gaston le Hardy, p. 335.
Notice sur Hugues Aubriot-Privat de Paris, par M. Jules Simonnet, p. 161.
Notice sur l'académicien Esprit, par M. Soucaille, p. 146.
Eustache de Conflans et Claude Vitard, par M. de Vertus, p. 163.
Notice sur Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach, p. 118.
Notice sur Hector Maniquel, seigneur du Fayet, p. 42.
Notice sur M. Leroy, par M. Garnier, p. 55.
Esquisse sur la vie et les travaux de Legrand de Laleu, par M. Prioux, p. 142.
Biographie du duc de Luynes, par M. Huillard-Bréholles, p. 21.
Notice sur Joachim Dubellay et P. Corneille, par M. Marty-Laveaux, p. 108.
Jean de la Croix. — Prosopopée funèbre, par un franciscain de Rome, p. 43.
Alexis de Jussieu, par M. Sauzet; J.-J. Ampère, par M. Potton; J.-Claude Fulchiron, par M. Onofrio, p. 166.
Notice sur Rohault, par M. Bazot, p. 54.
Notice sur Michel de Swaen, par M. Güthlin, p. 158.

Digitized by Google

Notice et mémoire sur Saint-Angilbert, par M. l'abbé Carlet, p. 328.
Les Schweighaeuser, par M. L. Spach, p. 373.
Notices sur M. A.-J.-H. Vincent, par MM. Ernest Havet et H. Wallon, p. 394.
Bigot de La Toréanne, possesseur de quatre volumes manuscrits de documents historiques, communication de M. Bonnardot, p. 371.
Billon (Docteur). — La Campanologie, étude sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères, p. 171.
Biron (Maréchal de). — Son arrestation et son emprisonnement; mémoire de M. Combes, p. 312.
Blancard (Louis). — Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence, p. 164.
Dessus d'une médaille d'argent trouvée à Auriol, 136.
Blanchard (Émile). — Rapport sur le concours des Sociétés savantes (section des sciences), p. 268.
Boisse. — Carte géologique de l'Aveyron, p. 272.
Boivin-Champeaux. — Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure, p. 377.
Bonnardot. — Envoi de la table d'une collection de documents historiques, p. 371.
Envoi de trois pièces relatives à Christine d'Orléans, p. 370.
Botte couronnée (La), comédie de Swaen, poëte dunquerquois, p. 159.
Bordeaux (Raymond). — Rapport sur l'Exposition d'objets d'art à Évreux, p. 174.
Borniche (Henriette de), supérieure du couvent du Charme, par M. de Vertus, p. 163.
Boucher de Molandon. — Nommé officier d'académie, p. 255.
La salle des thèses de l'Université d'Orléans, p. 377.
Bouet (Georges). — Description de l'église abbatiale de Fécamp, p. 175.
Boulangers (Saint-Honoré, patron des), par M. l'abbé J. Corblet, p. 309.
Bouquin (Charles), hommage de deux lettres inédites du XVIIe siècle, p. 22.
Bourassé et Chevalier (Abbés). — Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes de la Touraine, du VIe au XIe siècle, p. 293.
Bourquelot (Félix). — Chargé de l'examen de documents, p. 12.
Rapport sur un tarif de tonlieu communiqué par M. Deschamps de Pas, p. 60.
Regrets sur sa mort exprimés par M. A. Thierry, président de la section d'histoire et de philologie, p. 114.
Boutaric. — Rapport sur l'entrée de Charles Ier à Nîmes, communication de M. A. de Lamothe, p. 121.
Rapport sur la requête d'un jugement à propos de la démolition d'une maison claustrale, p. 121.
Rapport sur la visite aux bibliothèques de Milan, Venise et Florence, par M. de La Grèze, 121.
Chargé de l'examen de documents, p. 112.
La France sous Philippe le Bel, ouvrage cité, p. 147.
Boutiot (Théophile). — Note sur des fragments du vase et des os humains trouvés à Villeport, p. 408.
Boyer (Abbé). — Demande d'un secours pour la conservation de la châsse de saint Maxentiol, p. 21.
Boyvin (Jacques). — Bénédictin de Saint-Laumer de Blois, p. 314.

Digitized by Google

Bracelet celtique de bronze trouvé à Champigni (Maine-et-Loire), p. 393.
Bréan. — Découvertes archéologiques aux environs de Gien-le-Vieux, p. 24, 132, 135, 391.
Bressac (Comte Emmanuel de), possesseur d'un manuscrit contenant une correspondance avec le duc de Navailles, ambassadeur en Italie, p. 376.
Brongniart (Adolphe). — Classification et distribution des végétaux fossiles, ouvrage cité, p. 273.
Brun-Durand. — État du Dauphiné en 1698, p. 47.
Brun-Lavainne. — Origine du droit coutumier, p. 330.
Brunel (Antoine), voyageur français, par M. Ch. Revillout, p. 300.
Bugniatre (Dom). — Notice par M. Thillois, p. 140.
Buhot de Kersers. — Mémoire sur quelques dates d'architecture religieuse dans le département du Cher, p. 348.
Bulliot. — Fouilles exécutées en 1868 au mont Beuvray, p. 284.
Bustes de Fontenelle, Montesquieu, duc de Choiseul et général Drouot, inaugurés à Nancy, p. 149.

C

Cachet d'oculiste en bronze trouvé près de Saint-Chéron (Seine-et-Oise), p. 28.
Cacous de Bretagne (Recherches sur les), par M. Rosenzweig, p. 323.
Cadière (L'instruction primaire à la), p. 12.
Cahen (Abbé). — Lettre sur les juifs de l'Algérie et de Tuggurt, p. 39.
Cahiers de doléances de Laval en 1789, p. 59.
Caillemer. — Mémoire sur le droit de tester à Athènes, p. 319.
Découverte à Saint-Lô des têtes de La Roche-Tesson, Guillaume Bacon et Richard Percy, p. 106.
Calemard de Lafayette. — Le poëme des champs, p. 423.
Cambrai sous la domination espagnole, par M. Wilbert, p. 307.
Campanologie. — Étude sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères, par le docteur Billon, p. 171.
Camps gaulois et romains du Béarn (Recherches sur les), par M. Cénac-Moncaut, p. 366.
Canalisation de l'Oise et de la fausse Sambre, par M. Matton, p. 139.
Canéto (Abbé). — Estampages d'inscriptions romaines trouvées à Auch, p. 387.
Demande d'une nouvelle subvention pour les fouilles du prieuré de Saint-Orens, p. 387.
Envoi d'estampages d'inscriptions, p. 125.
Hommage d'une étude comparative de deux couteaux de silex trouvés dans le département du Gers, p. 387.
Capitoulat de Toulouse. — Conflit avec le parlement en 1782, mémoire de M. Rozy, p. 317.
Capitulation accordée à la ville de Béthune, par Gaston d'Orléans, p. 64.
Captif et patronne à Alger en 1640, par M. Berbrugger, p. 32.
Capucins et cordeliers de Romans, par M. Ulysse Chevalier, p. 45.
Carlet (Abbé). — Mémoire sur saint Angilbert, p. 328.
Carlier. — Étude sur l'ancienne rivalité maritime entre Berghes et Dunkerque, p. 158.

Digitized by Google

Carou. — Publication du rôle d'un décime levé sur le diocèse de Béziers en 1322 et 1323, p. 146.
Carrey, peintre troyen (Recherches sur quelques œuvres de), par M. Corrard de Bréban, p. 411.
Carro (A.). — Notice sur le château de Nantouillet, p. 353.
Cars (Jean-François). — Graveur et marchand d'images, p. 50.
Carte géologique de la Savoie et de la Haute-Savoie, p. 271.
Carte topographique et routière de la vallée de Montjoie, par M. le docteur S. P. Payen, p. 290.
Cartulaire de la Chartreuse de Montrieux (Analyse des chartes du), par M. Octave Teissier, p. 379.
Cartulaire de Cluny. — Documents réunis par M. Aug. Bernard, p. 109.
Cartulaire de Cluny (Impression du), p. 10.
Cartulaire de Guiman (Le), d'après un manuscrit de l'évêché d'Arras, par M. l'abbé Van Drival, p. 335.
Cartulaire de Saint-Bertin. — Tarif de Tonlieu, p. 60.
Cartulaires de l'abbaye de Molène (Mémoire sur les), par M. E. Socard, p. 413.
Castagnez. — Mémoire sur la découverte d'un oppidum gaulois, p. 22.
Emplacement de l'oppidum de Mursceint près de Cahors, p. 136.
Castaing. — Notes sur la villa découverte à Saint-Cricq, p. 125.
Castan. — Mémoire sur le Champ de Mars de Vesontio, p. 339.
Castelnau (De), correspondant nommé officier d'académie, p. 254.
Catalogue des archives départementales des Côtes-du-Nord, p. 117.
Cathédrale d'Albi (Travaux de restauration de la). — Rapport de M. Hippolyte Croze, p. 385.
Cathédrale d'Angers (Châsse de saint René et reliques de la), p. 393.
Cathédrale d'Apt. — Réclamation au sujet d'un sarcophage chrétien, par M. l'abbé André, p. 384.
Cathédrale de Dol (Ille-et-Vilaine). — Communication au sujet d'un grand vitrail menacé de destruction, p. 386.
Cathédrale d'Embrun (Étude sur la), par M. Fernand de Saint-Andéol, p. 429.
Cathédrale de Sens. — Inscription en vers, remarquée par M. Chabouillet, p. 27.
Cathédrale de Troyes (Trésor de la), par M. Le Brun-Dalbanne, p. 410.
Cathédrale de Vaison. — Inscriptions antiques et du moyen âge, p. 23.
Catherine de Médicis. — Communication sur ses lettres, par M. le comte de La Ferrière, p. 374.
Caudel (Abbé). — Étude sur les voies romaines du pays des Sylvanectes, ouvrage cité, p. 350.
Caumont (A. de). — Opinion sur l'usage des fers à clous pour les chevaux, p. 176.
Rapport sur des murs en pierres soudées par le feu, p. 173.
Conférence sur les premiers habitants de la France, p. 176.
Itinéraire de Caen à Falaise, p. 173.
Causeries d'un curieux, par M. Feuillet de Conches, p. 53.
Cavalier (Explication du) représenté sur l'église de l'abbaye de Saintes, par M. l'abbé Grasilier, p. 344.
Cénac-Moncaut. — Recherches sur les camps gaulois et les camps romains du Béarn, p. 366.
Documents inédits concernant l'histoire de François Ier, p. 378.

Digitized by Google

Cercueils en plomb dans l'antiquité et le moyen âge. — Mémoire de M. l'abbé Cochet, p. 364.
Cérémonies observées par les chevaliers de l'arquebuse de Mâcon, p. 447.
César de Nostre-Dame, ancien possesseur des lettres du roi René, p. 14.
Cessac (De). — Mémoire sur les divers modes de sépulture usités dans le département de la Creuse, p. 355.
Assises scientifiques de Limoges, p. 390.
Chabouillet. — Chargé de l'examen de documents, p. 386, 393.
Rapport sur une communication de M. Blancard, relative à un mémoire anépigraphique, p. 395.
Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne dans la section d'archéologie, p. 339.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 19, 123, 128, 383, 385, 392.
Estampage d'une inscription de la cathédrale de Sens, p. 27.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes (section d'archéologie), p. 280.
Champ de Mars de Vesontio. — Mémoire de M. Castan, p. 339.
Chansons populaires, par M. Rosenzweig, p. 373.
Chants de campagne en patois et en français-patois, recueillis par M. P. Lambert, p. 120.
Chapellier. — Le bénitier de l'église de Brienne, p. 421.
Chapiteaux historiés de l'église de Saint-Ursanne, p. 208.
Chapiteaux mérovingiens découverts dans l'église de Chivy, p. 356.
Chappe (Claude). — Inventeur des télégraphes, cité, p. 346.
Charlemagne en Saintonge (Passage et séjour de). — Mémoire par M. H. de Tilly, p. 325.
Charles, cardinal de Bourbon. — Ratification du bail de l'abbaye de Corbie, p. 16.
Charles le Chauve. — Notice sur les lieux où il s'est arrêté dans ses chasses, p. 137.
Charles d'Orléans et ses poésies, p. 314.
Charles Thibault, valet de chambre du prince de Condé, p. 111.
Charles VII. — Don fait à Denis de Chailly, p. 16.
Charles VIII. — Commerce avec le Levant sous le règne de ce prince, p. 12.
Charles IX. — Lettres aux habitants de Thézan, p. 113.
Lettres de 1562, communiquées par M. Dusevel, p. 369.
Lettres patentes communiquées par M. Soucaille, p. 374.
Charma. — Notice sur les fouilles pratiquées sur l'emplacement de la bataille du du Val des Dunes, p. 341.
Théorie des facultés de l'âme, p. 303.
Charmolue (Jean de), écuyer et capitaine. — Son testament, p. 388.
Charte de la comtesse d'Artois au sujet de la construction de la porte d'entrée de l'abbaye de Saint-Martin, communiquée par M. Deschamps de Pas, p. 82.
Charte en langue vulgaire. — Copie envoyée par M. Duhamel, p. 117.
Charte de Bérangère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, envoyée par M. Hucher, p. 380.
Charte d'Isabeau de Bavière pour une fondation d'anniversaire dans l'église de Sens, p. 377.
Charte (Vidimus d'une) relative à l'histoire du Vendômois, communication de M. de Rochambeau, p. 373.

Digitized by Google

Charte de Henri, comte de Champagne en 1188, sur la levée des dîmes pour la terre sainte, p. 377.
Chartes anciennes communiquées par M. Dupré, p. 372.
Chartes de communes et d'affranchissement, publiées par Joseph Garnier. — Rapport de M. Bourquelot, p. 381.
Chartes du cartulaire de la Chartreuse de Montrieux analysées par M. Octave Teisseir, p. 379.
Chartes inédites de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, envoyées par M. Hucher, p. 112.
Chartes inédites concernant les villes de Dunkerque et de Gravelines, publiées par M. Ménilglaise, p. 158.
Chartes relatives à la châsse de saint René, communiquées par M. Godard-Faultrier, p. 24.
Chartes relatives à des enluminures, citées par M. Douët d'Arcq, p. 181.
Chartes à vignettes, citées par M. Douët d'Arcq, p. 184.
Châsse de saint René et reliques de la cathédrale d'Angers (Éclaircissements sur la), p. 393.
Châsse de saint Maxentiol. — Demande de secours pour sa restauration, p. 21.
Château de Bréganson en Provence (Documents relatifs au), p. 428.
Château de Chevreuse (Le) et les deux chapelles de Sainte-Marie-Madelaine, par M. Montré, p. 349.
Château de Grisolles (Le), par M. de Vertus, p. 163.
Château de Nantouillet (Notice sur le), par M. A. Carro, p. 353.
Châtel (Victor). — Rapport sur des silex taillés recueillis à Valcongrain, p. 175.
Proposition relative à des plaques de marbre rappelant les événements historiques, p. 175.
Châtelet des Roys (Du). — L'Odyssée, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, p. 30.
Cherbonneau. — *Fac-simile* de seize monuments épigraphiques découverts en Algérie, p. 384.
Rapport sur une inscription romaine à Constantine, p. 392.
Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine, p. 124.
Excursion dans les ruines de Mila, Sofevas, Sila et Sigus, p. 124.
Chéruel. — Envoi de six lettres du cardinal Mazarin, p. 118.
Chevalier (Abbé). — Copie du testament du dauphin Jean Ier, fils de Grégoire VII, p. 111.
Notice sur le pont, le couvent des Capucins et le couvent des Cordeliers de Romans, p. 45.
Communication des titres de l'abbaye de Cluny, p. 117.
Document en langue vulgaire d'un extrait d'inventaire, p. 371.
Tarif des droits perçus aux foires de la ville de Romans, p. 381.
Topographie ecclésiastique du Dauphiné, p. 47.
Chevaliers de l'arquebuse de Mâcon (Cérémonies observées par les) lors des grands prix de province, p. 447.
Chevallet (De). — Origine et formation de la langue française, ouvrage cité, p. 261.
Chevrier (Jules). — Travées antiques à Chalon-sur-Saône, p. 126.
Chronique des Sociétés savantes, p. 113, 229, 491.

Digitized by Google

Chronique consulaire de Mercier et Régis, p. 145.
Chronique d'Étienne Estoriac, p. 146.
Chronique manuscrite d'un moine de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, par M. l'abbé Dehaisnes, p. 302.
Chronique d'Islande commentée par M. Morin, p. 39.
Christianisme (L'établissement du) dans la Gaule narbonnaise, p. 147.
Cimetière mérovingien de Vertou (Loire-Inférieure). — Mémoire de M. Marionneau, p. 367.
Cimetière de l'époque franque à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), p. 394.
Circulaire adressée aux correspondants, p. 17, 28, 108, 127.
Clariana (Don Antonio). — Relation de la reprise d'Oran par les Espagnols, p. 30.
Claude Auger, baron de Crapado, appliqué à la question, p. 113.
Clef en fer trouvée dans les ruines de Tauroentum, dessin envoyé par M. l'abbé Magloire Giraud, p. 384.
Clément (P.). — Chargé de l'examen de documents, p. 372.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 163.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 165.
Rapport sur des documents historiques relatifs à l'histoire Saint-Maximin, p. 71.
Rapport sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 162.
Cloches de l'Aisne (Anciennes). — Note de M. de La Prairie, p. 126.
Cocheris. — Chargé de l'examen de documents, p. 107, 117, 371.
Rapport sur la capitulation accordée à la ville de Béthune, par Gaston d'Orléans, p. 64.
Rapport sur une note de M. Duhamel, relative à un évangéliaire du xve siècle, p. 375.
Cochet (Abbé). — Inscription trouvée à Rouen, p. 23.
Mémoire sur les cercueils en plomb dans l'antiquité et au moyen âge, p. 364.
Notes sur les fouilles exécutées en Normandie, p. 129.
Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, p. 280.
Coëtivy (Lettres écrites à Olivier de), seigneur de Taillebourg, par Marie de Valois, sa femme, p. 73.
Coffinet (Abbé). — Enseigne du pèlerinage de Sainte-Colombes, p. 420.
Médaille de saint Benoît, vulgairement nommée la *médaille des sorciers*, p. 418.
Recherches sur les attributs de saint Antoine, p. 411.
Cohen. — Description historique des monnaies impériales, ouvrage cité, p. 135.
Collection des décrets des congrégations romaines, publiée par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 111.
Collection des lettres manuscrites du roi René, signalée par M. Rouard, p. 14.
Collection manuscrite contenant des instructions des rois de France à leurs ambassadeurs, etc. signalée par M. Bonnardot, p. 371.
Collége à Brives (Corrèze), p. 380.
Collége de Louis-le-Grand en 1681, p. 12.
Collége de Quimper. — Lettre de l'abbé Lecoz, principal de ce collége, p. 67.
Quelques élèves de ce collége, p. 68.

Digitized by Google

Collége de Saint-Brieuc au xviiie siècle. — Communication de M. Quesnet, p. 65.
Collin (François), instituteur à Kœur-la-Petite. — Mémoire inédit, p. 311.
Colonisation des rives du Saint-Laurent et de Terre-Neuve, p. 10.
Combes, correspondant. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 255.
Introduction et tables des matières des lettres de Jean de Witt, p. 11.
Relation inédite de l'arrestation et de l'emprisonnement du maréchal de Biron, p. 312.
Combes (A.). — Copies de documents originaux, p. 371.
Combet, correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 254.
Établissement d'un collége à Brive (Corrèze), 1581-1607, p. 107, 380.
Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes (Historique du), p. 1.
Commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem de Loudun. — Document transmis par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 111.
Commerce de France avec le Levant sous Charles VIII, p. 12.
Commission pour l'examen des travaux envoyés en vue du concours de 1868, p. 113.
Commission pour les propositions de récompenses honorifiques, p. 113, 132.
Commission pour l'examen de la proposition relative à la publication des lettres de Jean de Witt, p. 11.
Commission des mélanges, p. 379.
Commission pour la rédaction d'une circulaire aux correspondants, p. 17, 29.
Commune de Laon au xiiie siècle, par M. Matton, p. 138.
Communes de Charbogne, Vandy, Lametz, etc. dans le département des Ardennes, p. 25.
Communes de Louvergny et de l'Écaille, p. 389.
Communis. — Explication de ce mot par M. Bourquelot, p. 61.
Companyo, fondateur du musée de Perpignan, p. 279.
Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne (section d'histoire et de philologie), par M. Hippeau, p. 300.
Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne (section d'archéologie), par M. Chabouillet, p. 339.
Comptes rendus des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 9, 369, 376, 378, 382.
Comptes rendus des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 19, 383, 385, 392.
Comte. — Notice historique sur Malthus, p. 58.
Comté de Genève ou comté de Génevois. — Note de M. l'abbé André, p. 111.
Concours des Sociétés savantes. — Réclamation de M. Aurès, p. 19.
Concours de 1868. — Rapport sur les mémoires envoyés à la commission, par M. P. Meyer, p. 398.
Concours de 1868 (section d'histoire et de philologie). — Rapport de M. Hippeau, p. 257.
Concours de 1868 (section d'archéologie). — Rapport de M. Chabouillet, p. 280.
Concours de 1868 (section scientifique). — Rapport de M. E. Blanchard, p. 268.
Condé (Prince de). — Mettant arrêt sur les rentes communales d'Orléans, p. 370.
Condé-en-Brie, considérée comme ayant donné son nom à la maison de Condé. — Note par M. de Vertus, p. 330.
Condition du peuple au comté de Bourgogne pendant le moyen âge, par M. A. Déy, p. 330.

Digitized by Google

Confessionnaux (Notice sur les), par M. l'abbé Barraud, p. 130.
Congrès scientifique de France tenu à Amiens, p. 218.
Conquête de Jérusalem, poëme du XIIIe siècle, publié par M. Hippeau, p. 108.
Conquête d'Oran par les Espagnols en 1509, p. 37.
Conrart. — Ses papiers à l'Arsenal et à la Bibliothèque impériale, p. 146.
Constantine sous la domination turque, par M. Vayssettes, p. 39.
Constructions et réparations de ponts antérieurement au XVIIe siècle. — Communication de M. Marchegay, p. 25.
Consuls d'Alger pendant la conquête de 1830, par M. Berbrugger, p. 35.
Contrat d'échange du couvent des Augustins de Béziers avec l'ancien hôpital Mage, p. 148.
Corblet (Abbé Jules). — Vie inédite de saint Honoré, évêque d'Amiens et patron des boulangers, p. 309.
Cordeliers d'Avignon (Inventaire de la Société des), p. 129.
Corporations d'arts et métiers du comté-pairie de Laval, par M. Labauluère, p. 56.
Corrard de Bréban. — Recherches sur quelques œuvres de Jacques Carrey, peintre troyen, p. 411.
Correspondance du gouvernement français et du duc de Navailles, ambassadeur en Italie, signalée par M. de Lépinois, p. 376.
Correspondants (Instructions aux), p. 1.
Costa. — Envoi d'une inscription libyque gravée sur une stèle au Koudiat-Aty, près de Constantine, p. 388.
Cottart. — Document relatif à l'invasion des Impériaux en Provence sous la conduite du prince Eugène, p. 372.
Fragments d'une ode composée en 1814, p. 107.
Cotteau. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 255.
Couraze de Laâ. — Hommage d'une étude sur Cyprien d'Espourrin, p. 112.
Cournault (Ch.). — Compte rendu des fouilles dans la forêt de Haye (Meurthe), p. 198.
Croquis de fragments d'une statue en bronze, p. 134.
Envoi de croquis de fragments d'une statue de bronze dans la Meurthe, p. 126.
Cousin. — Derniers éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic, p. 362.
Couteau en silex (Moulage en plâtre d'un), envoyé par M. l'abbé Canéto, p. 387.
Couvent de la Visitation de la ville d'Aix, p. 360.
Crécy (Terre et châtellenie de). — Données par Charles VII à Denis de Chailly, p. 16.
Critique du *De naturâ rerum* de Lucrèce, par M. Lefranc, p. 332.
Croix de Grisy (Note relative à la), par M. Vasseur, p. 178.
Croix processionnelle en argent trouvée dans le palais du roi Théodoros à Magdala, p. 133.
Cyprien d'Espourrin. — Étude par M. Couraze de Laâ, p. 112.

D

Darcel (Alfred). — Chargé de l'examen de documents, 25, 126, 130, 384, 388, 390, 393.
Communication d'une croix processionnelle en argent trouvée dans le palais de Théodoros à Magdala, p. 133.

Digitized by Google

Rapport sur l'annuaire des cinq départements de la Normandie, p. 170.
Observations sur une réclamation de M. Aurès, p. 123.
Dates d'architecture religieuse dans le département du Cher, par M. Buhot de Kersers, p. 348.
Dauphiné (État du) en 1698, p. 47.
Dauphins de la première race (Étude sur les), par M. de Pisançon, p. 42.
Dauvergne (Anatole). — Note sur les comptes rendus à Mme la duchesse d'Orléans, femme du régent, p. 192.
Envoi de documents concernant l'église abbatiale et paroissiale de Saint-Pé-de-Générès (Hautes-Pyrénées), p. 386.
Découvertes :
Antiquités, poteries, médailles et inscriptions à Saint-Chéron (Seine-et-Oise), p. 28.
Antiquités romaines, fibules, jouets d'enfants et monnaies, à Neuvy-sur-Loire (Nièvre), p. 135.
Aureus inédit de l'empereur Hostilien et monnaie punique de Rome, trouvée dans le département de Vaucluse, p. 393.
Bracelet de bronze trouvé à Champigni (Maine-et-Loire), p. 393.
Collier de bronze et épée gauloise trouvés aux environs de Gien, p. 135.
Chapiteaux mérovingiens dans l'église de Chivy, p. 356.
Cimetière de l'époque franque dans la commune de Sainte-Livrade, p. 394.
Épitaphe de la duchesse d'Orléans, aïeule du roi Louis-Philippe, p. 23.
Fours à potier de l'époque gallo-romaine sur le plateau de Bellevue, p. 353.
Fragments d'une statue de bronze à Scarpone (Meurthe), p. 126.
Hache celtique à Saint-Martin d'Entraigues (Deux-Sèvres), p. 386.
Inscription en latin et en hébreu au prieuré de Saint-Orens d'Auch, p. 126.
Inscription romaine dans le baptistère de l'église de Cazedarnes, p. 127.
Inscription romaine au lieu dit *de la Croix-de-Fer*, à Sauvian (arrondissement de Béziers), p. 289.
Inscription latine sur une stèle, dans une ancienne forêt, près de Colmar, p. 388.
Partie d'inscription à l'ouest des Thermes de Césarée (Cherchell), p. 130.
Inscription romaine à Constantine, p. 392.
Inscriptions latines à Kherbet-Guidra, par M. Payen, p. 23.
Inscriptions antiques et du moyen âge dans la cathédrale de Vaison, p. 23.
Inscriptions dans le cloître de Bourg-Saint-Andéol, p. 23.
Inscriptions à Nîmes et à Arles, p. 23.
Inscriptions recueillies dans les églises d'Avenay, Bury-les-Istres et Étoges, p. 131.
Inscription du IVe siècle à Nîmes, p. 392.
Monnaie anépigraphe à Auriol, p. 395.
Mosaïque antique à Nîmes, p. 26.
Oppidum avec murailles et emplacements d'habitations gauloises à Mursens, p. 22.
Peintures murales dans l'église de Bullion, p. 356.
Sépulture de l'âge de la pierre polie à Lignon, p. 348.
Substructions romaines dans les carrières de Brunoy (Seine-et-Oise), p. 26.
Substructions d'une villa de l'époque romaine à Fussy, près Bourges, p. 389.

Digitized by Google

Tombeau gaulois à Saint-Rimay, arrondissement de Vendôme, p. 360.
Villa romaine près de Mont-de-Marsan, p. 124.
Décret de S. M. l'Empereur instituant un prix annuel dans chaque ressort académique, p. 245.
Décrets de congrégations romaines. — Collection de M. le chanoine Barbier de Montault, p. 111.
Dehaisnes (Abbé). — Chronique d'un moine anonyme de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, p. 302.
Delaune (J.). — Envoi d'une copie de charte de 1222, p. 15.
Délibération de la ville d'Orléans pour l'envoi de secours aux Parisiens assiégés par le roi de Navarre, p. 370.
Delisle (Léopold). — Chargé de l'examen de communications manuscrites, 15, 107, 370, 373, 377, 379.
Communication à propos du Cartulaire de Cluny, p. 10.
Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor conservés à la Bibliothèque impériale, p. 382.
Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, ouvrage cité, p. 107.
Observations au sujet d'un envoi d'inventaires d'archives, p. 13.
Note sur la chronique de Guillaume Fillastre, p. 54.
Rapport sur des communications manuscrites, p. 110.
Rapport sur le Bulletin des antiquaires de Picardie, p. 153.
Deloye, correspondant. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 255.
Communication sur des monnaies romaines, p. 393.
Denis de Chailly (Don à) de la terre de Crécy par Charles VII, p. 16.
Dépôts aux archives du Comité :
Alais en 1481, par M. A. de Lamothe, p. 380.
Acte des commissaires du duc d'Orléans déclarant n'avoir pu lever un impôt sur la paroisse de Brinon, p. 375.
Capitulation accordée à la ville de Béthune, communiquée par M. Émile Travers, p. 65.
Communication de M. H. Beaune relative à l'Université de Dôle, p. 70.
Copie d'une lettre de Charles IX aux maieur et échevins d'Amiens, p. 369.
Dessin colorié d'un bracelet en bronze, par M. Michel, p. 393.
Document relatif à l'expulsion des juifs de Moissac en 1299, p. 381.
Documents envoyés par M. le comte d'Héricourt, p. 12.
Documents sur l'instruction publique en Bretagne, par M. Quesnet, p. 65.
Enquête sur la perception d'un droit de foire à Vendôme, p. 122.
Entérinement d'une requête par les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi. — Communication de M. Combet, p. 380.
Établissement d'un collége à Brives (Corrèze), p. 380.
Fragment du poëme d'Alexandre, par Lambert-le-Cort et Alexandre de Paris, p. 375.
Fragments d'une ode composée en 1814, communiqués par M. Cottard, p. 107.
Inventaire de meubles appartenant au seigneur d'Oradour-sur-Glane, p. 390.
Lettre de Louis XIV à l'archevêque d'Angers, p. 106.
Lettres patentes de François Ier, Henri II, Charles IX et Henri IV, communiquées par M. Soucaille, p. 374.

Digitized by Google

Lettres patentes de Henri IV pour des gentilshommes verriers, p. 373.
Obligations imposées à des potiers par un seigneur, p. 374.
Mandement constatant l'envoi de trente gentilshommes et d'arbalétriers par Charles d'Orléans à son frère Jean, comte d'Angoulême, p. 375.
Mémoire de la dépense de MM. de Bandol au collége de Louis-le-Grand. — Pension des demoiselles de Bandol à la Visitation d'Aix, p. 380.
Note de M. Duhamel sur un Évangéliaire du xve siècle, p. 375.
Note sur les passages de mesdames de France Adélaïde et Victoire à Épinal, p. 117.
Notice archéologique et historique du comte de Luzarches, par M. Hahn, p. 22.
Relation d'un voyage à Béziers de Monsieur, frère de Louis XVI, p. 374.
Testament de Jean II, comte de Soissons, communiqué par M. l'abbé Poquet, p. 63.

Dépôts à la bibliothèque du Comité :

Abbaye de Reichenau (L') et les Schweighaeuser, par M. Spach, p. 373.
Assemblées nationales dans les Gaules, par M. A. de Barthélemy, p. 16.
Biographie du duc de Luynes, par M. Huillard-Bréholles, p. 21.
Catalogue des archives départementales des Côtes-du-Nord, p. 118.
Chartes de communes et d'affranchissements, publiées par M. Joseph Garnier, p. 381.
Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans, par M. Loiseleur, p. 377.
Compte rendu de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, par M. Mignard, p. 22.
Description d'Angers par Péan de la Tuilerie, éditée par M. C. Port, p. 384.
Essai sur les voies romaines dans le département de la Côte-d'Or, p. 132.
Étude comparative de deux couteaux de silex trouvés dans le département du Gers, p. 387.
Étude sur Saint-Cyprien d'Espourrin, par M. Couaraze de Laà, p. 112.
Excursion dans les ruines de Mela, Safevas, Sila et Sigus, p. 124.
Famille de Ronsard, par M. de Rochambeau, p. 394.
Fouilles exécutées en Normandie, par M. l'abbé Cochet (deux brochures), p. 129.
Fosses mariennes et le canal de Saint-Louis, par M. J. Gilles, p. 369.
Fragment de la relation de la profession de foi de Mademoiselle Louise de de France, p. 117.
Inventaire (Petit) des archives départementales de Maine-et-Loire, par M. C. Port, p. 13.
Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor, p. 382.
Inventaire des manuscrits de la ville de Poitiers, p. 107
Monuments celtiques des environs de Luzarches, p. 22.
Lettres du xviie siècle envoyées par M. Bouquin, p. 22.
Mémoire sur la découverte d'un *oppidum* gaulois, par M. Castagné, p. 22.
Monographie de Cola Rienzi, par M. L. Spach, p. 373.
Note sur une pierre à polir les haches de silex, par M. Hahn, p. 22.
Note sur un ornement en bronze conservé au musée de Saint-Omer, par M. de Linas, p. 23.

Digitized by Google

Notice sur Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach, par M. Sabourin de Nanton, p. 118.

Notices sur A.-J. Vincent, par MM. E. Havet et Wallon, p. 394.

Notices sur la Révolution dans le département de l'Eure, par M. Boivin-Champeaux, p. 377.

Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, par M. Lecointre-Dupont, p. 112.

Plan de la ville et du château de Ribemont (Aisne), p. 388.

Rapport sur les fouilles de Sauville, et Du pariage de Remiremont avec les ducs de Bourgogne et les rois de France, p. 126.

Rapport sur le concours des antiquités nationales, par M. L. Desnoyers, p. 113.

Suffrage universel et vote obligatoire à Toulon, p. 108.

Députation aux états généraux de Sens, p. 465.

Derode. — Étude sur le sol de la Flandre maritime, p. 157.

Projet d'un programme d'études pour la monographie de la Flandre maritime, p. 157.

Deschamps de Pas, corrrespondant. — Nommé officier d'académie, p. 254.

Charte de la comtesse d'Artois au sujet de la construction de la porte de l'abbaye de Saint-Bertin, p. 82.

Communication d'un tarif de tonlieu, p. 60.

Envoi d'un feuillet contenant l'extrait d'un roman du XIIIe siècle, p. 107, 375.

Desjardins (Abel). — Demande relative au IVe volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, p. 27.

Desjardins (T.). — Notice sur les antiquités du village de Vieu en Valromey (Ain), p. 393.

Desnoyers (Jules). — Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 110, 113, 370.

Note sur la collection des lettres du roi René, p. 14.

Rapport sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 48.

Rapport sur les Mémoires de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 407, 415.

Rapport à l'Académie des inscriptions sur le concours des antiquités nationales, p. 113.

Rapports sur des communications manuscrites, p. 374.

Desplanque. — Étude sur un poëme latin inédit de Milon, religieux de Saint-Amand d'Elnon, p. 317.

Détenu pour dettes (Le). — Mémoire de M. Jules Périn, p. 325.

Devals (aîné). — Document relatif à l'expulsion des juifs de Moissac, p. 372.

Devoulx (Alfred). — Un exploit des Algériens en 1802, p. 34.

Archives du consulat général de France à Alger, p. 32.

Dewulf (Capitaine), correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 255.

Dét (Aristide). — Condition du peuple en Bourgogne pendant le moyen âge, p. 330.

Lettre de Voltaire au président Hénault, p. 142.

Dialecte blaisois et sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française, par M. Talbert, p. 260, 402.

Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne, par M. M.-L. Vermesse, p. 24, 114, 404.

Digitized by Google

Diplômes militaires (Recueil des), par M. L. Renier, p. 19.
Discours de M. Duruy, ministre de l'instruction publique, aux délégués des Sociétés savantes, p. 240.
Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, p. 239.
Doctrines économiques (Influences des) sur le développement de la richesse publique et privée, p. 324.
Documents imprimés dans la Revue :
Antiquités du Jura bernois, p. 214.
Antiquités de Schiltigheim, par M. M. de Ring, p. 206.
Charte de la comtesse d'Artois au sujet de la reconstruction de l'entrée de l'abbaye de Saint-Bertin, p. 82.
Chapiteaux historiés de l'église de Sainte-Ursanne (Jura badois), p. 208.
Compte rendu des fouilles faites dans la forêt de Haye, p. 198.
Histoire de la ville de Mâcon, 1362-1367, p. 453.
Lettres originales (Six) de Marie de Valois à Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, p. p. 74.
Notes sur les comptes rendus à Mme la duchesse d'Orléans, femme du régent, p. 192.
Documents communiqués par M. Margry sur les établissements des Français dans l'Amérique du Nord, p. 10.
Documents historiques, appartenant à la ville d'Orléans, signalés par M. Loiseleur, p. 373.
Documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique, envoyés par M. Magloire Giraud, p. 12.
Doigneau. — Recherches sur les stations de l'âge de pierre dans les environs de Nemours, p. 359.
Douane de Lyon et de Valence (Juridiction de la), par M. Fayard, p. 45.
Douët d'Arcq. — Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 25.
Rapport sur diverses communications de M. Hucher, p. 385.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 178.
Drapeyron (Ludovic). — Mémoire sur la séparation de la France et de l'Allemagne aux ixe et xe siècles, 313.
Droit de tester à Athènes (Mémoire sur le), par M. Caillemer, p. 319.
Droits de foire appartenant aux abbés et religieux de l'abbaye d'Épau, p. 18.
Drouyn (Léo). — Copie de la harangue de M. de Servien aux états de Hollande, p. 372.
Dufour. — Organisation du musée Napoléon à Amiens, p. 55.
Duhamel. — Envoi d'une copie d'une charte de 1250 en langue vulgaire, p. 117.
Note sur un Évangéliaire du xve siècle, p. 117, 375.
Note sur le passage à Épinal de mesdames de France, en 1761 et 1762, p. 117.
Rapport sur les fouilles faites à Sauville, p. 126.
Dumoutet. — Préparation des Répertoires archéologiques du Cher et de l'Indre, p. 129.
Relevé des inscriptions de l'ancien diocèse de Bourges, p. 129.
Dunot de Saint-Maclou (Docteur). — Mémoire sur l'emplacement de la bataille de la Dive en 945, p. 319.
Dupont (Denis), jurisconsulte de Blois, p. 314.

Digitized by Google

Dupré. — Copies annotées de sept anciennes chartes, p. 372.
Copies de pièces des xive et xve siècles, tirées des archives de Joursanvault, p. 107.
Documents sur les fontaines de Blois, p. 126.
Fragment de l'histoire littéraire de Blois, p. 314.
Mémoire sur les fortifications du vieux Blois, p. 354.
Dupré de Loire. — Recherches sur les établissements de bienfaisance de Valence, p. 44.
Durand (Hippolyte). — Note sur les substructions de Saint-Cricq, p. 124.
Duruy (Son Exc. M.), ministre de l'instruction publique. — Discours aux délégués des Sociétés savantes, p. 240.
Communication relative aux élèves de l'École pratique des hautes études, p. 116.
Dusevel. — Copie d'une lettre de Charles IX, p. 369.
Notice sur l'église romane de l'abbaye de Berteaucourt-les-Dames, p. 124.

E

École pratique des hautes études (Établissement de l'), p. 240.
Communication de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, p. 116.
Proposition relative aux élèves de cette école, p. 378.
Édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Albert Devoulx, p. 32.
Église abbatiale et paroissiale de Saint-Pé-de-Genérès (Hautes-Pyrénées). — Pièces communiquées par M. Dauvergne, p. 386.
Église de l'abbaye de Saintes et son cavalier. — Notice par M. l'abbé Grasilier, p. 344.
Église d'Aubiac [Lot-et-Garonne] (Notice sur l'), avec planches, par M. Tholin, p. 84.
Église de Bourg-Saint-Andéol. — Inscription du moyen âge, p. 73.
Église de Bullion (Peintures murales découvertes dans l'), p. 356.
Église de Brienne-Napoléon (Le bénitier de l'), par M. Chapellier, p. 421.
Église collégiale de Saint-Maurice-d'Oiron (Notice sur l'), par M. Hugues Hubert, p. 343.
Église des Cordeliers de Tours (Tombeau découvert dans l'ancienne), p. 358.
Église romane de l'abbaye royale de Berteaucourt-les-Dames (Somme), p. 124.
Église romane de Saint-Victor (Rhône). — Note de M. G. Tholin, p. 117.
Église de Saint-Martin de Pont-à-Mousson. — Inscription du xvie siècle, p. 384.
Église de Saint-Pierre-de-Chivy. — Découvertes de chapiteaux mérovingiens, p. 356.
Église de Saint-Pierre de Mollegrès des Aliscamps d'Arles. — Inscriptions, p. 132.
Église de Saint-Pierre et Saint-Paul des Aliscamps. — Date de la mort de son fondateur, p. 24.
Église de Saint-Ursanne. — Chapiteaux historiés, p. 208.
Église de Saint-Victor (Loire). — Mémoire de M. Tholin, p. 352.
Église de Sens. — Fondation d'un anniversaire par la reine Isabeau de Bavière, p. 377.
Église de Villesalem (Description de l'), par M. Goudon de La Lande, p. 347.
Églises d'Avenay, de Bury-les-Istres et d'Étoges. — Inscriptions, p. 131.

Digitized by Google

Églises des environs de Lisieux. — Actes de vandalisme, p. 278.
Églises romanes de la Touraine du vi^e au xie siècle, par MM. les abbés Bourassé et Chevalier, p. 293.
Élections municipales de Provence, par M. Octave Teissier, p. 308.
El-Hadj Ahmed, dernier bey de Constantine, par M. Féraud, p. 39.
Enluminures (Chartes relatives aux), citées par M. Douët d'Arcq, p. 181.
Enseigne de pèlerinage de Sainte-Colombes de Sens, par M. l'abbé Coffinet, p. 420.
Enseignes de Saint-Firmin (Notice sur les), par M. Matton, p. 363.
Entrée des rois à Saintes. — Mémoire par M. Louis Audiat, p. 332.
Entrée solennelle à Die de Mgr de Cosnac en 1734, par M. Vallentin, p. 44.
Épigraphie de la France (Note sur diverses communications relatives à l'), par M. de Guilhermy, p. 397.
Épitaphe de la duchesse d'Orléans découverte à Rouen, p. 23.
Épitaphe du fondateur de l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul des Aliscamps, p. 24.
Épitaphes recueillies par M. Verly, p. 132.
Époque de l'établissement des Turcs dans la province de Constantine, p. 37.
Escars (Jacques d'), marquis de La Roque. — Extrait de l'état civil de la Roque-Brou (Cantal) relatif à ses obsèques, p. 370.
Espagnols en Afrique (Faits militaires des), p. 30.
Esprit, académicien. — Notice par M. Soucaille, p. 146.
Estampages. — Observations de M. L. Renier sur les moyens de les prendre, p. 387.
Estoriac (Étienne). — Sa chronique citée, p. 146.
Établissement des Français dans l'Amérique du Nord, par M. Margry, p. 10, 109.
Établissement de bienfaisance de la ville de Valence, par M. Dupré de Loire, p. 44.
Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet, M. Tauxier, p. 36.
Étienne de Vesc. — Recherches sur sa famille, par M. Robin, p. 44.
Étude critique sur la géographie comparée et la géographie positive de la guerre d'Afrique de Jules César, p. 36.
Étude sur Aristophane, par M. Delaunay, p. 56.
Étude sur les dimensions du Panthéon, par M. Aurès, p. 123.
Étude sur le sort de la Flandre maritime, p. 157.
Eustache de Conflans. — Notice par M. de Vertus, p. 168.
Évangéliaire du xve siècle dans la bibliothèque d'Épinal, p. 117, 375.
Évêché-comté de Lisieux (Mémoire sur l'), par M. de Formeville, p. 326.
Excommunications des animaux (Recherches sur les), par M. Gelée, p. 416.
Excursion dans les ruines de Mila, Safeva, Sila et Sigus, par M. Cherbonneau, p. 124.
Excursion archéologique à Coutances et dans son arrondissement, par M. Renaut, p. 174.
Exorcismes. — Censures et anathèmes contre des insectes nuisibles. Communication de M. Aubertin, p. 370.
Expédition du comte O'Reilly contre Alger, p. 31.
Expédition en Orient, sous les ordres du maréchal de Boucicaut, p. 117.
Exposition de Falaise (Rapport sur l'), par M. de La Sicotière, p. 173.
Exposition d'objets d'art à Évreux, par M. Raymond Bordeaux, p. 173.

Digitized by Google

F

Fables imitées de l'espagnol et de l'allemand, par M. Sardin, p. 425.
Fabre (A.). — Trésor de la Sainte-Chapelle des ducs de Savoie aux xve et xvie siècles, p. 290.
Fascou. — Détails sur une découverte de substructions antiques à Saint-Maurice-en-Vingeanne, p. 21.
Demande d'une subvention pour les fouilles de Saint-Maurice-sur-Vingeanne, p. 135.
Fausseté des vertus humaines, par l'académicien Esprit, ouvrage cité, p. 146.
Favre (Alphonse). — Carte de la haute Savoie, p. 271.
Fayard. — Étude sur la juridiction de la douane de Lyon et de Valence, p. 46.
Federmann et Aucapitaine. — Notices sur l'histoire et l'administration du beylick de Titery, p. 36.
Féraud. — Notice sur le palais de Constantine, p. 39.
Époque de l'établissement des Turcs dans la province de Constantine, p. 37.
Récits d'une attaque des Espagnols contre Alger, p. 31.
Estampages de quatre inscriptions espagnoles, p. 387.
Ferrière (Comte de La). — Communication sur la correspondance de Catherine de Médicis et les archives de Vienne, p. 374.
Fers à clous pour les chevaux. — Conférence de M. de Caumont, p. 176.
Feu sacré, feu Saint-Antoine, mal des Ardents (Recherches sur le), par M. Eug. Bacquias, p. 412.
Feuillet de Conches. — Causeries d'un curieux, citées, p. 53.
Fiefs de Bray-sur-Seine et de Montereau-Faut-Yonne, par M. Prou, p. 383.
Filigranes des papiers employés en France aux xive et xve siècles, par M. Matton, p. 185.
Fillastre (Guillaume). — La toison d'or, p. 154.
Fillon (Benjamin). — L'art de terre chez les Poitevins, p. 177.
Fillioux. — Mémoires sur les thermes d'Évaux, p. 342.
Finot (Jules). — Documents ralatifs à la vallée des Dappes, p. 381.
Fisher (Dagobert). — Étude sur le monastère de Saint-Jean-des-Choux, p. 143.
Fivel. — Son opinion sur l'Alesia de César, p. 391.
Lettre à M. Quicherat sur l'emplacement d'Alesia, p. 132.
Fleury (Paul de). — Hommage de l'inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers, p. 107.
Étude sur les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, p. 179.
Mémoire sur la découverte de chapiteaux mérovingiens à Chivy, p. 356.
Fleury (Le cardinal de). — Lettre à M. Hocquart, commissaire ordonnateur des guerres, p. 111.
Flore des régions pyrénéennes et sous-pyrénéennes, par M. Timbal-Lagrave, p. 276.
Fontaines de Blois. — Documents transmis par M. Dupré, p. 126.
Forgemal (Le lieutenant-colonel). — Pierres écrites ou sculptées recueillies dans le nord-ouest du cercle de Biskra, p. 392.
Formeville (De). — Mémoire sur l'évêché-comté de Lisieux, p. 326.

Digitized by Google

Fortifications de Mâcon. — Taxes particulières, p. 455.
Fortifications du vieux Blois. — Mémoires de M. Dupré, p. 354.
Fossiles du terrain du grès du Maine, par M. Guéranger, p. 272.
Foucquières (Mission de M. de), p. 9.
Fouilles exécutées par M. Berry dans la commune de Fussy, près Bourges, p. 389.
Fouilles faites dans la forêt de Haye (Meurthe), par M. Ch. Cournault, p. 198.
Fouilles à Saint-Gaudens (Tarn-et-Garonne), p. 27.
Fouilles dans le lac Grandlieu, près Nantes, p. 21.
Fouilles de la place du Ralliement. — Réclamations de la Société académique d'Angers, p. 20, 25.
Fouilles exécutées au mont Beuvray. — Mémoire de M. Bullion, p. 284.
Fouilles à Gien-le-Vieux, exécutées par M. Bréan, p. 132.
Fouilles faites à Sauville. — Rapport par M. Duhamel, p. 126.
Fouilles exécutées en Normandie par M. l'abbé Cochet, 129.
Fouilles à Parruez, canton de Corgengou (Côte-d'Or), par M. Aubertin, p. 130.
Fouilles faites sur les emplacements à pilotis au lac du Bourget, p. 194.
Fouilles sur l'emplacement de la bataille du Val-des-Dunes, par M. Charma, p. 341.
Fouilles au prieuré de Saint-Orens, par M. l'abbé Canéto. — Demande d'une subvention, p. 387.
Fouilles archéologiques exécutées à Angers sous la direction de M. A. Perrot, p. 354.
Fouilles du plateau de Chassey, près de Chalon-sur-Saône, p. 439.
Fouilles sur l'emplacement de l'ancien castrum Divionense, p. 438.
Foulon (Docteur). — Mémoire sur les télégraphes romains, p. 345.
Fourmis blanches ou termites (Recherches sur les), par M. Lespès, p. 277.
Fournet, auteur de travaux sur la géologie et la météorologie. — Hommage à sa mémoire par M. E. Blanchard, p. 278.
Fournier, colonel de génie. — Communication au sujet de M. de Foucquières, p. 9.
Fours à potier de l'époque gallo-romaine (Notice sur des), par M. Magen, p. 353.
Frais d'exécution prononcés par le parlement de Besançon. — Communication de M. Ch. Aubertin, p. 370.
François Ier. — Lettre aux habitants de Thézan, p. 113.
Lettres patentes aux habitants de la commune de Thézan, p. 374.
François Ier (Documents relatifs à). — Communication par M. Cénac-Moncaut, p. 378.
Fromental. — Découverte d'une mosaïque antique dans sa maison, p. 26.
Fulchiron. — Énumération de ses œuvres, p. 168.

G

Gabelle (Essai sur la) dans le Maine et l'Anjou, p. 310.
Gallier (A. de). — Étude historique sur la baronne de Clérieu, p. 43.
Notice sur Hector de Manniquet, sieur du Fayet, p. 42.
Garnier. — Note sur un jeu de cartes, p. 54.

Digitized by Google

Garnier (Joseph). — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 255.
Relation d'une ambassade auprès de Jean XXII envoyée par Charles le Bel, p. 122.
Notice biographique sur M. Leroy, p. 55.
Garnier (Sébastien), auteur de la Henriade et de la Loyssée, p. 314.
Garnison de Mâcon. — Misère du pays, p. 458.
Gelée. — Quelques recherches sur l'excommunication des animaux, p. 416.
Gentilshommes verriers. — Lettres patentes de Henri IV, p. 372.
Géographie comparée du golfe de Carthage, p. 37.
Germer-Durand. — Envoi de l'estampage d'une inscription du XIVe siècle à Nîmes, p. 392.
Gerrengeau (Plan de l'ancienne enceinte fortifiée de), p. 26.
Gilles (J.). — Hommage de l'ouvrage les Fosses mariennes et le canal de Saint-Louis, p. 389.
Girancourt (De). — Histoire de la verrerie dans la Seine-Inférieure, p. 178.
Girardot (Baron de). — Copie d'une lettre de Louis XV à l'archevêque d'Angers, p. 106.
Acte relatif à des obligations imposées aux potiers, p. 110.
Communication relative aux obligations imposées par un seigneur à des potiers, p. 374.
Giraud. — Procédure contre les chenilles et autres bêtes nuisibles en 1547, p. 44.
Giraud (Abbé Magloire). — Envoi d'un dessin d'une clef en fer, p. 384.
Envoi de documents relatifs à Bernard Toro, sculpteur toulonnais, p. 393.
Glossaire du canton d'Escurolles, par M. Texier, p. 258.
Glossaire latin-français et français-latin. — Projet de publication, p. 105.
Glossaire du patois de Charpey, par M. Bellon, p. 261, 403.
Glossaire du patois bourguignon, par M. Mignard, p. 258.
Glossaire du patois poitevin, par M. l'abbé Lalanne, p. 262, 405.
Glossaire latin-français et français-latin (Publication d'un), proposée par M. G. Paris, p. 379.
Glossaires de patois, énumérés, p. 258.
Godard-Faultrier. — Communication relative à la châsse de saint René, p. 24.
Travail sur les fouilles du Ralliement. — Plaintes de la Société archéologique d'Angers, p. 20.
Notes relatives à la châsse de saint Maurille, p. 126.
Relation de la profession religieuse de Madame Louise de France, p. 117.
Étude sur quelques types de sépultures constatées en Maine-et-Loire, p. 349.
Envoi de l'empreinte d'un sceau des marchands lombards en France, p. 384.
Éclaircissement sur la châsse de saint René et les reliques de la cathédrale d'Angers, p. 393.
Godefroy Ménilglaise. — Chartes inédites concernant les villes de Dunkerque et de Gravelines, p. 158.
Gomart (Ch.). — Envoi d'un plan de la ville de Roye, p. 22.
Récit du siége de Laon, p. 138.
Hommage d'un plan de la ville et du château de Ribemont (Aisne), p. 388.
Goudon de Lalande. — Description de l'église de Villesalem, près de la Trémouille, p. 347.

Digitized by Google

Grandjean (Nicolas). — Note sur les comptes rendus à Mme la duchesse d'Orléans, femme du régent, p. 192.
Grandmaison. — Mémoires sur un tombeau découvert dans l'ancienne église des Cordeliers de Tours, p. 358.
Grandes campagnies. — Tard-venus de Mâcon, p. 456.
Grasilier (Abbé). — Notice sur l'église de l'abbaye de Saintes et son cavalier, p. 344.
Grès de Saint-Martin à Assevillers, par M. Lefèvre-Marchand, p. 48.
Grunot (Abbé). — Notice sur une statue de Notre-Dame dans l'église de Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), p. 388.
Guadet. — Renvoi de huit lettres de Renée de Navarre, p. 122.
Renvoi de lettres de Henri IV, p. 12 et 110.
Renvoi d'une lettre de Henri IV, p. 109.
Guéranger. — Collection des fossiles des terrains de grès du Maine, p. 272.
Nommé officier d'académie, p. 255.
Gui du chêne (Note sur le), par M. Jousset, p. 176.
Gui Pancirole. — *Raccolta breve*, ouvrage cité, p. 185.
Guillaume (Abbé). — Histoire ecclésiastique des diocèses de Toul et de Nancy, p. 374.
Guilhermy (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 23, 24, 25, 126, 132, 384, 388, 389, 393.
Rapport sur diverses communications relatives à l'épigraphie de la France, p. 397.
Observations au sujet de la publication des inscriptions de la France, p. 127.
Recueil des inscriptions du moyen âge et de la Renaissance, p. 29.
Guillaudot (Bertrand), chef de sorciers au xviiie siècle, p. 161.
Guillaume Pantou, baron normand du xie siècle. — Notice par M. Gaston Le Hardy, p. 335.
Guillaumet. — Passage des Alpes par Annibal, p. 43.
Guérison miraculeuse due à l'intercession du roi Jacques II. — Procès-verbal publié par M. Matton, p. 142.
Guerre des six deniers à Mulhouse. — Épisode publié par M. Mossmann, p. 144.
Guerres du xve siècle entre les Suisses et les Bourguignons. — Épisodes lus par M. Tissot, p. 327.
Güthlin. — Notice sur Swaen, poëte dunkerquois du xviie siècle, p. 158.

H

Habitation troglodytique à Saint-Gauderic (Tarn-et-Garonne), p. 27.
Habitations lacustres de la Savoie, par M. Léon Rabut, p. 287.
Hache celtique trouvée à Saint-Martin-d'Entraigues, p. 386.
Haches indiennes ou pierres de tonnerre à Saint-Domingue, p. 25.
Hahn. — Notice archéologique et historique du canton de Luzarches et des monuments celtiques de ses environs, p. 22.
Hamman-Hermann. — Portefeuille archéologique et artistique de la Suisse, p. 208.
Harangue de M. de Servien aux États de Hollande, p. 372.

Digitized by Google

Havet (Ernest). — Étude sur Isocrate, ouvrage cité, p. 423.
Notice sur M. A.-J.-H. Vincent, p. 394.
Hector de Maniquet. — Notice par M. Anatole de Gallier, p. 42.
Heer (Oswald). — Plantes fossiles des régions arctiques, ouvrage cité, p. 275.
Henri II. — Lettres aux habitants de Thézan, p. 113, 374.
Henri de Navarre. — Huit lettres communiquées par M. Magen et renvoyées à M. Guadet, p. 113.
Lettres transmises par M. Magen, p. 122.
Henri IV. — Lettres communiquées par M. Marchegay, p. 110.
Brevet de nomination d'un maire à Orléans, p. 371.
Lettres relatives à des gentilshommes verriers, p. 372.
Lettres communiquées par M. Soucaille, p. 374.
Héricourt (Comte d'). — Documents adressés au Comité, p. 12.
Hippeau. — Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 9, 106, 110, 116, 369, 376, 378, 382.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes, section d'histoire et de philologie, p. 257-267.
Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, p. 300.
Hommage de la conquête de Jérusalem, poëme du xiiie siècle, p. 108.
Histoire d'Alger, par M. de Rotalier, p. 32.
Histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse, p. 157.
Histoire des guerres de religion en Provence, par M. G. Lambert, p. 163.
Histoire de Mâcon (Documents relatifs à l'), par M. Lacroix, p. 450.
Histoire de la révolution à Venise. — Note communiquée par M. l'abbé Tisserand, p. 15.
Histoire de Ribemont et de ses comtes descendus de Charlemagne, par Dom Beaurin, p. 142.
Histoire ecclésiastique des diocèses de Toul et de Nancy, par M. l'abbé Guillaume, p. 374.
Histoire littéraire de Blois aux xve et xvie siècles, par M. Dupré, p. 314.
Histoire naturelle de Saint-Domingue, par le P. Nicholson, ouvrage cité, p. 25.
Hocquard, commissaire ordonnateur des guerres. — Ordre du roi pour la police du camp de Compiègne, p. 111.
Horloge et cloche du temple protestant de Castres données aux jésuites, p. 371.
Huc. — Mémoires sur la condition des aliénés, p. 321.
Hucher, correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 255.
Envoi d'une enquête des abbés et religieux d'Épan, p. 13.
Communication relative à des sceaux, p. 385.
Sceau en cire de l'officialité de Cluny, p. 25.
Notice sur deux chartes inédites de Louis VII et d'Éléonore d'Aquitaine, p. 112.
Enquête de la perception d'un droit dans la ville de Vendôme, p. 122.
Huillard-Bréholles. — Rapport sur le IVe volume des Négociations de la France avec la Toscane, p. 15.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 137.
Chargé de l'examen de documents, p. 10.

Digitized by Google

I

Images qui se produisent et persistent dans l'œil, par M. Séguin, p. 269.
Imbert (Hugues). — Notice sur l'église collégiale de Saint-Maur d'Oiron, p. 343.
Impression photographique. — Procédé nouveau inventé en Angleterre, p. 395.
Improvisateurs français du xixe siècle. — Notice par M. Lhote, p. 159.
Inscription du ive siècle découverte à Nisans, p. 392.
Inscription libyque gravée sur une stèle trouvée près de Constantine, p. 388.
Inscription gravée sur un autel votif à Nîmes. — Communication de M. Aurès, p. 125.
Inscription romane dans le baptistère de l'église de Cazedarnes (Hérault), p. 127.
Inscription découverte à l'ouest des thermes de Césarée (Cherchell), p. 130.
Inscription découverte à Lambesc. — Communication de M. L. Renier, p. 130.
Inscription votive à Jupiter et inscription funéraire à Dax, p. 23.
Inscription sépulcrale de J.-J. Sarger dans la chapelle du lycée de Colmar, p. 393.
Inscription découverte à Rouen par l'abbé Cochet, 23.
Inscription de l'an 529 provenant d'Aliscamps, p. 24.
Inscription remarquée par M. Chabouillet dans la cathédrale de Sens, p. 27.
Inscription romaine de la Croix-de-Fer, commune de Sauvion, p. 389.
Inscription romaine à Constantine. — Rapport de M. Cherbonneau, p. 392.
Inscription latine sur une stèle découverte dans une forêt près de Colmar, p. 388.
Inscription en lettres grecques trouvée à Uzès, transmise par M. Aurès, p. 384.
Inscription gravée à l'église de Saint-Pierre de Mollegrès d'Aliscamps d'Arles, p. 132.
Inscriptions des xviie et xviiie siècles transmises par M. le comte de Mellet, p. 130.
Inscriptions du moyen âge dans le cloître de l'église du Bourg-Saint-Andéol, envoyées par M. Révoil, p. 23.
Inscriptions trouvées dans une commune voisine d'Auch par M. l'abbé Canéto, p. 126.
Inscriptions antiques de la Haute-Savoie. — Épigraphie gauloise, romaine et burgonde, par M. l'abbé Revon, p. 289.
Inscriptions et notes sur les tableaux d'anciens peintres français à Rome, p. 24.
Inscriptions du moyen âge à Nîmes et Arles, p. 23.
Inscriptions antiques et du moyen âge découvertes dans la cathédrale de Vaison, p. 23.
Inscriptions du moyen âge et de la Renaissance (Recueil des), p. 19.
Inscriptions trouvées dans le prieuré de Saint-Orens d'Auch, p. 125.
Inscriptions découvertes en Algérie. — Communication de M. Cherbonneau, p. 384.
Inscriptions runiques (Observations sur des), par M. Mignard, p. 22.
Inscriptions (Dix-huit) relatives à la France, recueillies à Rome par le chanoine Barbier de Montault, p. 24.
Inscriptions françaises relatives au diocèse du Mans. — Brochure de M. le chanoine Barbier de Montault, p. 24.
Inscriptions romaines relevées sur des colonnes milliaires à Beaucaire, par M. Rochambeau, p. 132.
Inscriptions du xvie siècle dans l'église de Saint-Martin à Pont-à-Mousson, p. 384.

Digitized by Google

Inscriptions romaines trouvées à Gimont. — Autres inscriptions à Gimont et à Condom, p. 387.
Inscriptions espagnoles sur les murs de la Casbah de Bougie, communiquées par M. Féraud, p. 388.
Instruction secrète donnée par le commandant en chef aux généraux et chefs de corps à Carthagène, p. 31.
Instruction publique en Bretagne. — Communication de M. Quesnet, p. 65.
Instruction aux correspondants pour les travaux historiques et archéologiques, p. 1.
Invasion des Impériaux en Provence sous la conduite du prince Eugène, p. 372.
Inventaire des archives de Maine-et-Loire, par M. C. Port, p. 13.
Inventaire des meubles appartenant au seigneur d'Oradour-sur-Glane, p. 390.
Inventaire en langue vulgaire conservé aux archives de la Drôme, signalé par M. l'abbé Chevalier, p. 371.
Inventaire de la sacristie des Cordeliers d'Avignon. — Communication de M. l'abbé André, p. 129.
Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers, par M. Paul de Fleury, p. 107.
Inventaire du mobilier du monastère de Chirac, p. 125.
Inventaire du mobilier de M. Antoine de Léotoin, évêque de Saint-Flour, p. 125.
Inventaire des meubles et effets mobiliers du sieur de l'Oradour-sur-Glane, p. 130.
Intentaire du mobilier de Marguerite de Blom, communiqué par M. Beauchet-Filleau, p. 131.
Inventaire sommaire des archives de l'Ille-et-Vilaine, par M. André, p. 108.
Isnard. — Études historiques sur l'abbaye de Bodon, p. 45.
Itinéraire de Caen à Falaise par la vallée de la Laize, par M. de Caumont, p. 173

J

Jacques Bonhomme, poëme de M. Maréchaux, p. 425.
Jean Ier, dauphin, fils de Jacques VII. — Son testament, p. 111.
Jean II, comte de Soissons (Testament de), p. 63.
Jeanne de Maillé (Tombeau faussement attribué à), p. 358.
Jeannel. — Le dîner d'Harpagon, p. 307.
Jésuites (Don fait aux) de l'horloge et de la cloche du temple des protestants de Castres, p. 371.
Jeu de cartes (Note sur un), par M. Garnier, p. 54.
Joly (A.). — Mémoire sur le roman de Thèbes, p. 321.
Jourdain. — Chargé de l'examen de documents, p. 12, 112, 107.
Annonce d'une circulaire devant être adressée aux correspondants, p. 17.
Observation au sujet d'une lettre de Jean de Witt, p. 11.
Projet de circulaire aux correspondants, 28.
Circulaire aux correspondants, 109.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 260.
Rapport sur une communication de M. Quesnet relative à l'instruction publique en Bretagne, p. 65.

Digitized by Google

Rapport sur une communication de M. Henri Beaume relative à l'Université de Dôle, p. 69.
Rapport sur une communication de manuscrit, p. 380.
Journal manuscrit de l'amiral Mazzaredo, p. 31.
Journal du siége de la Mure par le duc de Mayenne, par Guillaume Revoil, p. 43.
Jousset. — Note sur le gui du chêne, p. 176.
Juifs de l'Algérie et de Tuggurt (Lettre sur les), par M. Al. Cohen, p. 39.
Leur expulsion de Moissac en 1227, p. 372.
Jully (L.). — Rapport sur une étude de M. Havet sur Isocrate, p. 423.
Jussieu (A. de). — La sainte chapelle de Chambéry, p. 296.

L

La Baulière — Histoire des corporations d'arts et de métiers du comté-pairie de Laval avant 1789, p. 56.
La Borde (Marquis de). — Article nécrologique, p. 491.
Lacroix (Paul). — Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 384, 393.
Observations sur des découvertes à Saint-Chéron (Seine-et-Oise), p. 28.
Rapport sur une réclamation de l'abbé André, p. 396.
Lacroix (L.). — Catalogue des opuscules du roi Stanislas, p. 151.
Le papier-monnaie en France et en Chine, p. 153.
Notice nécrologique sur le docteur Long, p. 43.
Journal du siége de la Mure, par le duc de Mayenne, en 1580, p. 43.
Notice historique sur Saint-Paul-lès-Romans, p. 43.
Diverses communications manuscrites, p. 446.
Lacroix (T.). — Documents relatifs à la ville de Mâcon, p. 453.
La Grèze. — Rapport sur les bibliothèques et les archives de Milan, Venise et Florence, p. 112, 121.
Lalanne (Abbé), curé d'Oiré. — Nommé officier d'académie, p. 255.
Auteur du glossaire du patois poitevin, p. 262, 404.
Lallemant (Docteur). — Discours sur les infiniments petits, p. 149.
Lamare. — Catalogue des archives départementales des Côtes-du-Nord, p. 117.
Lambert (Gustave). — Histoire des guerres de religion en Provence, p. 163.
Lambert (P.). — Recueil de chants de campagne, patois et français-patois, p. 120.
Lamothe (A. de). — Entrée de Charles IX à Nîmes, p. 121.
Requête d'un soldat huguenot relative à la maison claustrale de Marsillargues (Hérault), p. 121.
Lance. — Chargé de l'examen de documents, p. 25, 27.
Lanterne des morts du cimetière de Culhat (Puy-de-Dôme), p. 396.
Lapérouse (Gustave). — Monuments primitifs, dolmens et menhirs, de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, p. 409.
La Prairie (De). — Sixième rapport sur les anciennes cloches de l'Aisne, p. 126.
Lascoux. — Chargé de l'examen de documents, p. 13.
Rapport sur le Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 40.
Rapport sur une enquête relative à la perception d'un droit de foire à Vendôme, p. 122.

Digitized by Google

La Sicotière (De). — Rapport sur l'exposition de Falaise, p. 173.
Launay. — Découverte d'un tombeau gaulois à Saint-Romay, arrondissement de Vendôme, p. 360.
Lautard (Docteur). — Propriétaire d'une collection de lettres du roi René, p. 14.
Le Brun-Dalbanne. — Trésor de la cathédrale de Troyes, p. 410.
Mémoire sur les bas-reliefs de Saint-Jean au marché de Troyes, p. 415.
Lecointre-Dupont. — Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, p. 112.
Lecoz. — Description de quelques variétés de monuments mégalithiques, p. 363.
Lecoz (Abbé). — Principes du collége de Quimper sur l'étude de la physique, p. 67.
Lefizelier (Jules). — Essai sur la gabelle dans le Maine et l'Anjou, p. 310.
Récit de la bataille de Mayenne en 1592, p. 58.
Notice sur François Pyrard, p. 57.
Lefranc. — Introduction à une critique du *De natura rerum* de Lucrèce, p. 332.
Lefèvre, correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 254.
Lefèvre-Marchand. — Le grès de Saint-Martin à Assevillers, p. 48.
Légende de Maxéville. — Éclaircissements par M. le baron de Saint-Vincent, p. 149.
Législation pénale dans ses rapports avec l'économie politique, par M. E. Worms, p. 300.
Leguay (Louis). — Notice sur un *ustrinum* gaulois à la Varenne-Saint-Hilaire, p. 361.
Le Hardy (Gaston). — Notice sur Guillaume Pantou, baron normand du XIe siècle, p. 335.
Le Héricher. — Une abbaye mérovingienne retrouvée, p. 362.
Lenoir (A.). — Chargé de l'examen de documents, p. 26, 124, 131.
Rapport sur une notice de M. Mallay, p. 390.
Rapport sur un travail de M. Hippolyte Crozes, p. 385.
Note sur une pierre à polir les haches de silex, p. 22.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, p. 427.
Lépine. — Communication relative à une sculpture en pierre trouvée sur le territoire de Langres, p. 440.
Communication relative à un vitrail du XVIe siècle dans l'église romane de Magny-sur-Tille, p. 440.
Lépinois (De). — Mention d'une correspondance du gouvernement français avec le duc de Navailles, ambassadeur en Italie, p. 376.
Leroux de Lincy. — Biographie de Hugues Aubriot, ouvrage cité, p. 161.
Leroy (G.). — Lettres patentes de Henri IV relatives à des gentilshommes verriers, p. 372.
Copies de deux lettres du cardinal de Bérulle, p. 118.
Leroy, membre de la Société de Picardie. — Notice par M. Garnier, p. 55.
Lespès. — Recherches sur l'organisation et les mœurs de plusieurs insectes, p. 277.
Lettre de M. Allaire, abbé de Huyron, à M. Villemain-Souvestre, p. 65.
Lettre de l'abbé Lecoz, principal du collége de Quimper, p. 67.
Lettre du cardinal de Fleury à M. Hocquart, commissaire ordonnateur des guerres, p. 111.
Lettre de Charles IX, communiquée par M. Dusevel, p. 369.
Lettre inédite de l'empereur du Maroc, publiée par M. Berbrugger, p. 38.

Digitized by Google

Lettre de M. Leville de Riony au curé de la paroisse de Lucenay, p. 446.
Lettre de Henri IV (1582), communiquée par M. Marchegay, p. 110.
Lettre de Louis XIV à l'archevêque d'Angers, p. 106.
Lettre du seigneur de la Roche la Molère à Étienne de Semur, p. 116.
Lettre de J.-J. Rousseau au libraire Duchesne, p. 142.
Lettre de Voltaire au président Hénault, publiée par M. Déy, p. 142.
Lettres sur les juifs de l'Algérie et de Tuggurt, p. 39.
Lettres patentes de François Ier, Henri II, Charles IX et Henri IV, p. 113, 374.
Lettres de Henri de Navarre, du maréchal Biron et de Marguerite, comtesse d'Agenois, p. 113, 122.
Lettres de Henri IV à Miron, p. 11, 109.
Lettres de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche aux consuls de Saint-Maximin, p. 72.
Lettres du roi René dans la bibliothèque d'Aix, p. 14.
Lettres de Mazarin et de Louis XIV, copiées par L. de Lépinois, p. 376.
Lettres écrites à Rabelais par Pelissier, évêque de Maguelonne, p. 380.
Lettres inédites du XVIIe siècle. — Envoi de M. Charles Bouquin, p. 22.
Lettres inédites de Salomon de Causs, communiquées par M. de Beaurepaire, p. 379.
Levasseur. — Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 10, 16, 111, 112, 381.
Observation sur l'expression *comte de Genève*, contestée par M. l'abbé André, p. 120.
Sur le système de Malthus, p. 119.
Rapport sur le premier volume des établissements des Français en Amérique, p. 109.
Leupol. — Traduction d'un épisode du Mahabarata, p. 152.
L'Hote. — Notice sur les improvisateurs français, p. 159.
Lhotellerie (De). — Envoi de l'estampage d'une inscription, p. 130.
Lhuillier. — Envoi de documents relatifs à la terre et châtellenie de Crécy-en-Brie, p. 15.
Liégeois. — Influence des doctrines économiques sur le développement de la richesse publique et privée, p. 324.
Observations au sujet du droit de tester à Athènes, p. 320.
Liénard et Jules Simonet. — Carte de la Côte-d'Or, p. 443.
Lion. — Récit de la bataille de Mons-en-Vimeux (1421), p. 53.
Linas (De). — Note sur un ornement de bronze conservé au musée de Saint-Omer, p. 23.
Liste des mémoires présentés à la section d'histoire et de philologie qui n'ont pu être lus dans les réunions de la Sorbonne, p. 336.
Liste des mémoires d'archéologie, p. 368.
Livre des partages de l'évêché de Troyes, communiqué par M. d'Arbois de Jubainville, p. 122.
Livre terrier de la ville de Castres; vers contenus dans le frontispice, p. 372.
Livres calvinistes interdits dans l'Université de Dôle, p. 70.
Loiseleur. — Compte des dépenses de Charles VII en 1412, p. 377.
Indication de documents originaires appartenant à la bibliothèque publique d'Orléans, p. 373.
Long (Docteur). — Notice nécrologique par M. Lacroix, p. 43.

Digitized by Google

Longuemar. — Copie de certains passages du testament de Jean de Charmolue, p. 388.
Longueval (Le père). — Lieu de sa naissance, p. 54.
Lory. — Carte géographique de la Savoie, p. 270.
Louandre. — Continuation de la publication des monuments inédits de l'histoire du Tiers État, p. 114.
Louis VII et Aliénor d'Aquitaine. — Chartes transmises par M. Hucher, p. 112.
Louis XIII. — Mission donnée à M. de Foucquières, p. 385.
Louis XIV. — Lettre communiquée par M. de Lépinois, p. 376.
Louise de France (Madame). — Fragment de sa profession religieuse en 1770, p. 117.
Loup à l'école (Légende du), p. 209.
Loyseau-Grandmaison. — Note sur la biographie des Juste, sculpteurs tourangeaux, p. 135.
Lubbock. — Les temps préhistoriques, ouvrage cité, p. 421.
Lugat, curé de Villeneuve-de-Marsan. — Note sur les substructions de Saint-Cricq, p. 124.
Lutte d'Orcus à Courmont, par M. de Vertus, p. 163.

M

Mâconnais. — Distrait de la couronne; élection des échevins, p. 462.
Magen. — Envoi de lettres de Henri de Navarre, de Biron, de Marguerite, comtesse d'Agenois, p. 113.
Maggiolo. — Mémoire inédit de François Collin, instituteur à Kœur-la-Petite, p. 311.
Magloire-Giraud (Chanoine). — Envoi de documents relatifs à l'instruction publique, p. 12.
Envoi de quittances de la pension des demoiselles de Bandol, p. 112.
Mairan. — Correspondance avec Fontenelle, publiée par M. Camp, p. 145.
Maison-Dieu de M. Saint-Julien, à Laval, p. 58.
Maitre (Léon). — Mémoire sur la Maison-Dieu de M. Saint-Julien, à Laval, p. 58.
Maladie épidémique dans le Laonnais et le Soissonnais, par M. Matton, p. 140.
Mallay. — Notice sur la lanterne des morts du cimetière de Culhat (Puy-de-Dôme), p. 396.
Notice sur une colonne creuse ou lanterne des morts à Culhat (Puy-de-Dôme). p. 131.
Malthus et son traité sur le principe de la population, par M. L. Marchal, p. 57.
Traité sur le principe de la population, cité, p. 58.
Observation de M. Levasseur sur cet économiste, p. 119.
Mandane. — Une abbaye mérovingienne retrouvée par M. le Héricher, p. 362.
Manuscrits. — Miniature de la bibliothèque de Laon, étude par M. Fleury, p. 179.
Marbre de Thorigny (Le). — Conférence par M. de Caumont, p. 175.
Marcel-Canat. — Copie d'une lettre écrite par le seigneur de la Roche la Molère à Étienne de Semur, p. 116.
Marchands lombards en France. — Dessin de leur sceau, envoyé par M. Godard-Faultrier, p. 384.

Digitized by Google

Marchegay. — Copie d'une lettre de Henri IV, p. 110.
Lettres de Marie de Valois, fille naturelle de Charles VII, p. 73.
Pièces relatives à la construction et à la réparation des ponts, p. 25.
Maréchal (L.). — Malthus et son traité sur le principe de la population, p. 57.
Maréchaux (F.). — Poésie intitulée *Jacques Bonhomme*, p. 425.
Margerie (De). — Fragment d'une étude sur Corneille, p. 152.
Margry. — Documents sur le Ier volume des Établissements des Français dans l'Amérique, p. 10, 109.
Marie de France. — Fable citée, 211.
Marie de Valois, fille naturelle de Charles VII. — Lettres communiquées par M. Marchegay, p. 73.
Marion (Jules). — Chargé de l'examen de documents, p. 126, 130.
Rapport sur des documents communiqués par M. C. Port, p. 395.
Rapport sur les travaux de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, p. 438.
Rapport sur des croquis envoyés par M. Cournault des fragments d'une statue en bronze, p. 134.
Marionneau. — Mémoire sur un cimetière mérovingien à Vertou (Loire-Inférieure), p. 367.
Marsy (De). — Prise de la Fère en octobre 1589, p. 138.
Marty-Laveaux. — Chargé de l'examen de documents, p. 13, 372.
Rapport sur les Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, p. 157.
Notice biographique sur Joachim du Bellay et Pierre Corneille, 108.
Observations sur le dictionnaire du patois de la Flandre wallonne, p. 114.
Rapport sur des communications de manuscrits, p. 380.
Marville. — Lieux où s'est arrêté Charles le Chauve pour ses chasses, p. 137.
Mas-Latrie (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 117.
Mathilde, comtesse d'Artois. — Charte pour la construction de la porte de l'abbaye de Saint-Bertin, p. 82.
Matton. — Canalisation de l'Oise et de la fausse Sambre, p. 139.
Maladie épidémique dans le Laonnais et le Soissonnais, p. 140.
Notice sur les enseignes de Saint-Firmin, p. 363.
Commune de Laon au XIIIe siècle, p. 138.
Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIVe et XVe siècles, p. 185.
Maurice. — Hommage de plusieurs brochures relatives à M. J.-H. Vincent, p. 394.
Mazarin (Lettres du cardinal), par M. Mossmann, p. 118.
Meaume. — Un épisode de l'affranchissement des communes en Lorraine, p. 330.
Médailles décernées dans la réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 252, 253.
Médaille commémorative d'un abbé de Saint-Géraud d'Aurillac. — Notice de M. Émile Amé, p. 386.
Médaille de saint Benoît, vulgairement appelée *médaille des sorciers*, par M. l'abbé Coffinet, p. 418.
Mélanges. — Proposition d'une publication dans le recueil, p. 11, 192.
Mellan, graveur d'Abbeville, p. 50.
Mellet (Comte de). — Communication relative aux haches indiennes de Saint-Domingue, p. 25.

Digitized by Google

Inscriptions des XVIIe et XVIIIe siècles dans les églises d'Avenay, de Bury-les-Istre et d'Étoges, p. 131.
Envoi de copies d'inscriptions du XVIe siècle, p. 384.
METZ. — Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, p. 94, 95, 96.
MEYER (Paul). — Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 145.
Rapport sur une communication de M. l'abbé Poquet, p. 63.
Rapport sur les envois faits en vue du concours de 1868, p. 377.
Rapport sur un fragment du poëme d'Alexandre. — Communication par M. Deschamps de Pas, p. 375.
Rapport au nom de la commission chargée de l'examen des mémoires sur les patois envoyés au concours de 1868, p. 398.
Chargé de l'examen de documents, p. 107, 371.
MICHEL (Francisque). — Proposition de la publication d'un psautier appartenant à la bibliothèque du collége de la Trinité à Cambridge, p. 114.
MICHEL (Auguste). — Dessin colorié d'un bracelet en bronze trouvé à Champigni (Maine-et-Loire), p. 393.
MICHELANT. — Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Stanislas, p. 149.
MIDOUX, dessinateur des *fac-simile* de l'étude sur les filigranes, par M. Matton, p. 191.
MIGNARD. — Comptes rendus de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 22.
Glossaire du patois bourguignon, p. 258.
MILLESCAMPS. — Note sur la voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga, p. 350.
MILLET, correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 255.
Auteur d'une faune du département de Maine-et-Loire, p. 279.
MILON, religieux de Saint-Amand d'Elnon. — Poëme latin inédit, p. 317.
MISSION donnée par Louis XIII au sieur de Foucquières, p. 385.
MOLIÈRE. — Étude sur le sentiment de la nature avant le christianisme de M. Victor Laprade, p. 166.
MONASTÈRE de Saint-Jean-du-Chaux, près de Meyenheimswiller. — Étude de M. Fisher, p. 143.
MONNAIE punique de Rome et *aureus* inédit de l'empereur Hostilien. — Communication de M. Deloye, p. 393.
MONNAIE anépigraphe trouvée à Auriol, p. 395.
MONNAIES de Charles Ier, comte de Provence, par M. L. Blancard, p. 164.
MONNAIES romaines trouvées à Neuvi-sur-Loire (Nièvre), p. 135.
MONOGRAPHIE de la Flandre maritime. — Programme de M. Derode, p. 157.
MONSIEUR, frère de Louis XVI. — Visite à Béziers en 1775, p. 113.
MONTAIGLON (A. DE). — Hommage d'un rapport sur les travaux de l'Académie des bibliophiles, p. 390.
Rapport sur les documents relatifs aux fontaines de Blois envoyés par M. Dupré, p. 134.
Chargé de l'examen de documents, p. 126, 129.
MONTESSON (Raoul DE). — Vocabulaire du haut Maine, p. 59.
MONUMENTS celtiques des environs de Luzarches, par M. Kahn, p. 22.
MONUMENTS inédits de l'histoire du tiers état. — Publication du IVe volume, p. 114.
MONUMENTS mégalithiques (Description de quelques), par M. Lecoz, p. 363.

Digitized by Google

Monuments de la Côte-d'Or depuis l'ère celtique jusqu'en 1793, p. 441.
Monuments primitifs. — Dolmens et menhirs de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, p. 409.
Monuments religieux de la Provence, du Comtat et du Dauphiné. — Classification par M. Henri Révoil, p. 383.
Monuments épigraphiques découverts en Algérie. — Envoi de M. Cherbonneau, p. 384.
Morand. — Vie de saint Bertin en vers latins, p. 110.
Morel. — Note sur la découverte à Lignon d'une sépulture de l'âge de la pierre polie, p. 348.
Morellet. — Copie d'une inscription sépulcrale de la chapelle du lycée de Colmar, p. 393.
Morin. — Étude sur certaines expressions différentielles, p. 268.
Morin. — Mémoire sur la collection irlandaise ayant pour titre : *Scriptores rerum hibernicarum, curante O'Conor*, p. 319.
Morize. — Note sur des peintures murales dans l'église de Bullion, p. 356.
Mossmann. — Dessin d'une stèle funéraire trouvée dans une forêt de Colmar, p. 388.
Copie d'un traité entre la France et la Suisse en 1634, p. 108.
Copies de lettres du cardinal Mazarin, p. 118.
Moutié.—Notice sur le château de Chevreuse et les deux chapelles de Sainte-Marie-Madelaine, p. 349.
Muller (Abbé). — Réclamation au sujet d'une accusation de plagiat, p. 19.
Murs en pierres soudées par le feu, à la Courbe (Orne), p. 173.
Musée de Saint-Germain. — Envoi du *fac-simile* d'une hache celtique découverte à Saint-Martin-d'Entraigues (Deux-Sèvres), p. 387.
Musée Napoléon à Amiens (Établissement du), p. 55.
Musée archéologique à Gien-le-Vieux, p. 132.
Musée historique de Gien, formé par M. Bréan, p. 391.
Musée lapidaire de Sens. — Publication des monuments, observation à ce sujet, p. 128.
Musée lapidaire (Demande de la Société archéologique de Sens au sujet d'un), p. 395.
Musée de Nîmes (Étude et dimension d'un petit autel du), par M. Aurès, p. 341.
Musée de Perpignan (Fondateur du), p. 279.

N

Necker. — Compte rendu cité, p. 311.
Nécrologie, p. 493.
Négociations de la France avec la Toscane, par M. A. Desjardins (IVe volume), p. 17, 444.
Nicholson (Le père). — Essai sur l'histoire naturelle de Saint-Domingue, p. 25.
Noblesse de Picardie aux états de Bourgogne, p. 54.
Noguier (L.). — Publication d'un poëme languedocien, p. 148.
Nominations dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur à l'occasion de la réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 255.
Notes relatives à la révolte de Ben Sakheri, par M. Berbrugger, p. 37.

Digitized by Google

Notice archéologique et historique du canton de Luzarches, par M. Hahn, p. 22.
Notice biographique sur Joachim du Bellay et notice biographique sur P. Corneille. — Hommage au Comité, par M. Marty-Laveaux, p. 108.
Notice historique sur Saint-Paul-lès-Romans, par M. Lacroix, p. 43.
Notice sur les Saharis et autres tribus arabes, par M. Arnaud, p. 37.
Notice sur El-Hadj-Pacha, par M. A. Devoulx, p. 32.
Notice sur les artistes poitevins, par M. C. Port, p. 28.
Notice sur le palais de Constantine, par M. Féraud, p. 39.
Notice sur le pont, le couvent des Capucins et le couvent des Cordeliers de Romans, par M. Ulysse Chevalier, p. 45.
Notices sur Rethel, Puiseux et Ayvelles (Ardennes), par M. Nozot, p. 131.
Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure. — Hommage de M. Boivin-Champeaux, p. 377.
Nouveau traité de diplomatique par les Bénédictins, ouvrage cité, p. 179.
Nozot, correspondant. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 255.
Notice sur Rethel, Puiseux et Ayvelles (Ardennes), p. 131.
Envoi de documents extraits des archives de Sedan, p. 13.
Note sur une édition des figures du Nouveau Testament, p. 377.
Notes sur les communes de Louvergny et de l'Écaille, p. 389.

O

Obligations imposées à des potiers sur les terres dépendant des seigneuries de Villeneuve (Côtes-du-Nord), p. 110.
Obsèques de Jacques d'Escars, marquis de la Roque. — Communication de M. E. Amé, p. 370.
Odyssée ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, par du Chastelet des Boys, p. 33.
Officiers d'académie et de l'instruction publique nommés dans la réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 254.
Ogérien (Le frère). — Histoire naturelle du département du Jura, p. 272.
O. Maccarthy. — Étude critique sur la géographie comparée et sur la géographie positive de la guerre d'Afrique de Jules César, p. 36.
Onofrio. — Étude sur M. Jean-Claude Fulchiron, p. 166.
Oppidum avec murailles et habitations gauloises découvert à Mursens. — Mémoire de M. Castagnez, p. 22, 136.
Opuscules du roi Stanislas dans la bibliothèque de Nancy, p. 151.
Ordonnance touchant les gardes et guets des portes (1580). — Communication de M. Nozot, p. 377.
Ordonnances des gouverneurs de Sedan, transmises par M. Nozot, p. 13.
Ordonnances pour recevoir le serment des habitants des villages et souverainetés de Sedan et Ranlevurt, p. 377.
Ordre en bataille et centurions à l'époque de Jules César, par M. Belin de Launay, p. 315.
Origène. — Commentaire sur l'épître de saint Paul aux Romains, cité, p. 180.
Origine et formation de la langue française, par M. A. de Chevallet, ouvrage cité, p. 260.

Digitized by Google

Origine et famille d'Étienne de Vesc, par M. Robin, p. 44.
Origine du droit coutumier, par M. Brun-Lavainne, p. 330.
Ornement de bronze conservé au musée de Saint-Omer. — Mémoire de M. de Linas, p. 23.
Otages envoyés en Angleterre par la ville de Lyon lors du traité de Brétigny, p. 461.
Ouvrages classiques (Liste de 148) offerts à la ville de Saint-Brieuc par l'abbé Allaire, p. 65.

P

Pain de communion des premiers siècles, p. 26.
Papier (Note sur la fabrication du), par M. Matton, p. 186.
Papier-monnaie (Le) en France et en Chine, par M. L. Lacroix, p. 153.
Pariage de Remiremont avec les ducs de Bourgogne et les rois de France, par M. Duhamel, p. 126.
Paris (Gaston). — Proposition d'une publication de glossaires latins-français et français-latins, p. 105, 379.
Parlement de Toulouse (Le). — Conflit avec le Capitoulat en 1782, par M. Rozy, p. 317.
Parrot (Armand). — Origine de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil (Eure), p. 331.
Envoi du moulage d'un objet trouvé dans les fouilles du Ralliement, p. 25.
Priorité réclamée pour lui par la Société académique d'Angers au sujet d'un travail sur les fouilles du Ralliement, p. 20.
Compte rendu des fouilles archéologiques exécutées à Angers, p. 354.
Parthénon (Étude sur le), par M. Aurès, p. 389.
Passage du roi Jean à Mâcon. — Ordonnance de ce prince, p. 453.
Passage des Alpes par Annibal, par M. Guilleminet, p. 43.
Passages de Mesdames de France à Épinal, en 1761 et 1762, p. 117.
Patois (Considérations générales sur les), par M. Paul Meyer, p. 398.
Patois. — Divers glossaires, p. 105, 258, 261, 279, 398.
Pavés natiques observés à Chalon-sur-Saône, par M. J. Chenier, p. 126.
Payen (J.-J.). — Carte topographique et routière de la vallée de Montjoie, p. 290.
Payen (Commandant). — Nommé officier de l'instruction publique, p. 255.
Inscriptions latines découvertes à Kherbet-Guidra, p. 23.
Péan de La Tuilerie. — Description d'Angers, éditée par M. Célestin Port, p. 384.
Pebeyre (De). — Mémoire de M. Castagnez sur la découverte d'un *oppidum* à Mursens, p. 22.
Découverte d'une villa romaine près de Mont-de-Marsan, p. 124.
Peigné-Delacourt. — Accusation de plagiat à l'occasion d'un mémoire de l'abbé Müller, p. 19.
Peintres angevins (Notices sur les), par M. C. Port, p. 389.
Peintures murales découvertes dans l'église de Bullion, p. 350.
Peiresc, ancien possesseur d'une collection des lettres du roi René, p. 14.
Périn (Jules). — Le détenu pour dettes, p. 325.
Peroche (J.). — L'Auvergne, poésie, p. 425.
Perrenney de Grosbois, conseiller au parlement de Dijon, p. 162.

Digitized by Google

Peuples slaves. — Coup d'œil général sur leur histoire, par M. A. Viquesnel, p. 165.
Philippe II et le parlement de Dôle, p. 70.
Pièce de vers au frontispice du livre terrier de Castres, communiquée par M. A. Combes, p. 372.
Pièces tirées des archives de Joursanvault, communiquées par M. Dupré, p. 375.
Pierre à polir les haches de silex. — Note de M. F. Lenoir, p. 22.
Pierre celtique à la chapelle Saint-Humbert, p. 215.
Pierre de Brau, considérée par M. de Rochambeau comme la table d'un dolmen, p. 394.
Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, par M. Lecointre-Dupont, p. 112.
Pierre de Sainte-Radégonde à Mesnil-Bruntel, p. 49.
Pierres écrites ou sculptées dans le nord-ouest du cercle de Biskra, p. 392.
Pierres levées dans la vallée de Courroux, p. 215.
Pillet (Louis). — Collaborateur de M. Lory pour la carte de Savoie, p. 270.
Pisançon (De). — Étude sur les Dauphins de la première race, p. 42.
Plan manuscrit de la ville de Roye, envoyé par M. Gomart, p. 22.
Plan de la ville et du château de Ribemont (Aisne), par M. Gomart, p. 388.
Poëme languedocien publié par M. Noguier, p. 148.
Poétique du drame et de l'émotion dramatique, par M. de Margerie, p. 152.
Poilly (De), graveur d'Abbeville, p. 50.
Poissonnier. — Documents relatifs au siége de Laon, en 1596, p. 139.
Polydore Vergile. — *De rerum inventoribus*, ouvrage cité, p. 185.
Pomel. — Étude des terrains et des fossiles de la province d'Oran, p. 272.
Pompe aspirante et foulante romaine découverte dans un puits romain. — Mémoire de M. Schultz, p. 365, 395.
Pontevès sous le règne du roi René. — Documents recueillis par M. l'abbé Vidal, p. 427.
Poquet (Abbé). — Copie du testament de Jean II, comte de Soissons, p. 63.
Port (Célestin). — Description d'Angers, par Péan de La Tuilerie, p. 384.
Recueil de notices sur les artistes poitevins, p. 28.
Note descriptive d'un bracelet celtique en bronze, p. 393.
Notices sur des peintres angevins, p. 389.
Portefeuille artistique et archéologique de la Suisse, par M. Hermann Hamman, p. 208.
Potton. — Notice sur J.-J. Ampère, p. 166.
Pouillé du diocèse de Carpentras. — Proposition de M. l'abbé André, p. 370.
Pouy. — Thèses historiées, p. 49.
Présentation à S. M. l'Empereur des lauréats du concours de 1868, p. 256.
Prieuré bénédictin de Saint-Orens d'Auch. — Inscriptions communiquées par l'abbé Canéto, p. 125.
Prioux. — Esquisse sur la vie et les travaux de Legrand de Laleu, p. 142.
Prise de la Fère en 1589, par M. de Marsy, p. 138.
Prise de Castres par les protestants. — Récit contemporain communiqué par M. A. Combes, p. 371.
Prix proposés, pour 1870, par la Société impériale d'études diverses du Havre, p. 103.
Prix proposés par la Société historique, scientifique et artistique d'Apt, p. 231.

Digitized by Google

Prix proposés, pour 1870, par l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 103.
Prix proposés par la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers, p. 229.
Privilèges de l'abbaye de Baumgarten (Confirmation des), p. 144.
Procédure contre les chenilles et autres bêtes nuisibles, en 1547, par M. Giraud, p. 44.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 9, 105, 106, 110, 116, 369, 376, 378, 382.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 19, 123, 128, 383, 385, 392.
Processions pour la fulmination d'exorcismes, censures et anathèmes, contre les insectes. — Communication de M. Aubertin, 370.
Profession religieuse de Mme Louise de France (Relation de la), p. 117.
Programme d'études pour la monographie de la Flandre maritime, par M. Derode, p. 157.
Prou. — Nommé officier d'académie, p. 255.
Fiefs de Bray-sur-Seine et Montereau-Faut-Yonne, p. 383.
Psautier de la bibliothèque du collége de la Trinité à Cambridge. — Projet de publication, p. 114.
Publication à Laon de la paix de 1749, p. 142.
Publication des inscriptions de la France de M. de Guilhermy, p. 127.
Publication des monuments du musée lapidaire, p. 128.
Puiseux (Léon). — Étude sur Bernard le Danois, Normand du xe siècle, p. 323.
Puits funéraires de Troussepoil. — Note de M. l'abbé Baudry, p. 125, 136, 351.

Q

Quantin. — Envoi d'une charte de Henri, comte de Champagne, en 1188, p. 377.
Répertoire archéologique de l'Yonne, p. 287.
Envoi d'une charte de fondation d'anniversaire dans l'église de Sens, p. 377.
Quentowic (Éclaircissements sur l'emplacement de), par M. Cousin, p. 362.
Quesnet. — Plan de l'ancienne enceinte fortifiée de Dinan, p. 26.
L'instruction publique en Bretagne, p. 65.
Procès-verbal de la question appliquée à Claude Auger, p. 113.
Question appliquée à Claude Auger, baron de Crapado, p. 113.
Quicherat (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 21, 22, 24, 26, 113, 125, 127, 394.
Rapport sur le Catalogue des antiquités gallo-romaines remises par M. Bréan à la ville de Gien, p. 391.
Rapport sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 429.
Rapport sur l'opinion de M. Fivel plaçant en Savoie l'*Alesia* de César, p. 391.
Rapport sur une demande de subvention pour des fouilles à Saint-Maurice-sur-Vingeanne, p. 135.
Communication relative à des notices sur les artistes poitevins, par M. C. Port, p. 28.
Quiquerez. — Chapiteaux historiés de l'église de Saint-Ursanne, p. 208.
Note sur les antiquités du Jura bernois, p. 214.

Digitized by Google

R

Rabut (Laurent). — Objets lacustres trouvés dans le lac du Bourget, p. 26.
Compte rendu des fouilles faites sur les emplacements à pilotis du lac du Bourget, p. 194.
Mémoire sur les habitations lacustres, p. 287.
Ramé. — Communication sur un grand vitrail du chevet de la cathédrale de Dol, menacé de destruction, p. 385.
Rapport sur le concours des antiquités nationales, par M. J. Desnoyers, p. 113.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes (section d'archéologie), par M. Chabouillet, p. 280.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes (section des sciences), par M. Ém. Blanchard, p. 268.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes (section d'histoire et de philologie), par M. Hippeau, p. 257, 267.
Rapport sur les envois faits en vue du concours de 1868, par M. P. Meyer, p. 398.
Rapport sur le Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, par M. Lascoux, p. 40.
Rapports sur les publications des Sociétés savantes :
Barthélemy (A. de), p. 143.
Bellaguet, p. 55.
Clément (P.), p. 71, 162, 163, 165.
Darcel, p. 170.
Delisle (L.), p. 153.
Desnoyers, p. 48, 407, 415.
Douët d'Arcq, p. 178.
Huillard-Bréholles, p. 137.
Jourdain, p. 160.
Lascoux, p. 40.
Lenoir, p. 427.
Levasseur, p. 109.
Marion, p. 438.
Marty-Laveaux, p. 157.
Meyer (P.), p. 145.
Michelant, p. 149.
Montaiglon (A. de), p. 390.
Quicherat, p. 429.
Rathery, p. 30, 38.
Villegille (De La), p. 72.
Rapports sur les communications manuscrites :
Bourquelot (F.), p. 60, 361.
Beutaric, p. 121.
Chabouillet, p. 395.
Clément (P.), p. 71.
Cocheris, p. 64, 375.
Delisle, p. 13, 54, 110.

Digitized by Google

Desnoyers, p. 374.
Douët d'Arcq, p. 385.
Guilhermy (De), p. 29, 127, 397.
Jourdain, p. 65, 69, 380.
Lacroix (P.), p. 28, 396.
Lascoux, p. 122.
Lenoir (A.), p. 385, 390.
Marion, p. 134, 395.
Marty-Laveaux, p. 380.
Meyer, p. 63, 371.
Quicherat (J.), p. 28, 391.
Rathery, 10, 120, 379, 444.
Servois, p. 120.
Valentin-Smith, p. 446.
Villegille (De La), p. 9, 73.
Rathery. — Chargé de l'examen de documents, p. 2, 12, 37, 111, 113, 118.
Rapport sur un projet de publication présenté par M. Gaston Pâris, p. 379.
Rapport sur des chants de campagne, français et patois, recueillis par M. P. Lambert, p. 120.
Opinion sur une proposition de M. l'abbé Tisserand, p. 15.
Rapport sur la *Revue africaine*, journal des travaux de la Société historique algérienne, p. 30, 38.
Opinion sur les lettres de Jean de Witt, communiquées par M. Combes, p. 11.
Communication au sujet de M. Aug. Bernard, p. 10.
Rapport sur le IVe volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, p. 444.
Reboul (Le P.). — Histoire des reliques de Sainte-Madeleine, ouvrage cité, p. 72.
Recherches archéologiques sur Ménétreux et les hameaux circonvoisins, par M. l'abbé Renaud, p. 441.
Récit de la bataille de Mons en Vimeux, par M. Lion, p. 53.
Recueil des inscriptions du moyen âge et de la renaissance, par M. le baron de Guilhermy, p. 19.
Recueil des diplômes militaires, par M. Léon Renier, p. 19.
Redet, correspondant. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 255.
Règlement relatif à la profession de tonnelier à Mâcon, p. 450.
Reguisheim (Pierre de). — Prise d'armes contre la république de Mulhouse, p. 144.
Renaud (Abbé). — Recherches sur le village de Ménétreux et les villages circonvoisins, p. 441.
Renault. — Excursion archéologique à Coutances et dans son arrondissement, p. 174.
Relation de la bataille de Vimeu en 1421, p. 153.
Relation de la reprise d'Oran par les Espagnols, p. 30.
Relation de la visite de Monsieur, frère de Louis XVI, à Béziers, p. 113.
Reliquaires de la cathédrale d'Angers (Extrait d'un inventaire des), p. 54.
Rembault. — Lieu de naissance du P. Longueval, p. 54.
Renier. — Chargé de l'examen de documents, p. 28, 125, 127, 130, 132, 384, 388, 392.
Recueil des diplômes militaires, p. 19.
Observations sur le papier à employer pour prendre les estampages, p. 387.

Digitized by Google

Répertoire archéologique de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville, mentionné, p. 282.
Répertoire archéologique du Cher et de l'Indre, par M. Dumoutet, p. 129.
Répertoire archéologique de la Côte-d'Or, p. 441.
Répertoire archéologique du Morbihan, par M. Rosenzweig, p. 19.
Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, par l'abbé Cochet, p. 280.
Répertoire archéologique de l'Yonne, par M. Quantin, p. 287.
République (Fondation d'une) au temps de la Ligue. — Mémoire de M. Antoine, p. 329.
Requête des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi. — Communication de M. Combet, p. 380.
Réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 233.
Révillout. — Voyage d'Espagne, par Antoine de Brunel, p. 300.
Révoil. — Dessin d'une mosaïque antique à Nîmes, p. 26.
Copies d'inscriptions provenant de l'église du Bourg-Saint-Andéol, p. 23.
Note sur un bas-relief de Saint-Raphaël, près de Fréjus, p. 126.
Envoi d'inscriptions, p. 132.
Inscriptions antiques et du moyen âge dans la cathédrale de Vaison, p. 23.
Classification chronologique des principaux monuments religieux de la Provence, du Comtat et du Dauphiné, p. 383.
Demande d'une mission sur les bords du Rhin, p. 384.
Revon (Louis). — Inscriptions antiques de la Haute-Savoie, p. 289.
Ring (Maximilien de). — Antiquités de Schiltigheim, p. 206.
Rivail (Guillaume du), seigneur de Blagnieu. — Journal du siége de la Mure par le duc de Mayenne en 1580, p. 43.
Rycker et Carat. — Histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse, p. 157.
Robert (Abbé). — Demande d'une subvention pour la recherche de Quentovic, p. 182.
Robin. — Recherches sur l'origine et la famille d'Étienne de Vesc, p. 44.
Séjour de l'empereur Zizim à Pouy-Laval en Dauphiné, p. 44.
Robolly. — Inscription de l'an 529 provenant des Aliscamps, p. 24.
Rochambeau (De). — Copies d'inscriptions sur des colonnes milliaires, p. 132.
Correspondance de Washington et de Rochambeau, p. 305.
Communication d'une charte intéressant l'histoire du Vendômois, p. 373.
La famille de Ronsard, p. 394.
Note sur la pierre de Brau, p. 394.
Rochas (De). — La balistique et la fortification chez les Grecs, p. 366.
Rôle du décime levé sur le diocèse de Béziers en 1322 et 1323, publié par M. Caron, p. 146.
Roman de Thèbes (Le). — Mémoire, par M. A. Joly, p. 321.
Ronsard (Famille de). — Hommage de M. de Rochambeau, p. 394.
Rosenzweig. — Copies de chansons populaires chantées à Vannes, p. 373.
Répertoire archéologique du Morbihan, p. 19.
Recherches sur les *cacous* de Bretagne, p. 323.
Rostan (Louis), correspondant. — Documents historiques relatifs à l'histoire de la commune de Saint-Maximin, p. 71.
Nommé officier d'académie, p. 254.
Rotalier (De). — Histoire d'Alger, citée, p. 32.

Digitized by Google

Rouard, correspondant. — Note au sujet de la collection des lettres du roi René, p. 14.
Nommé officier d'académie, p. 254.
Rozy. — Un conflit entre le capitoulat et le parlement de Toulouse en 1782, p. 317.

S

Sabatier. — Mémoire sur l'établissement du christianisme dans la Gaule narbonnaise, p. 147.
Sabourin de Nanton. — Hommage d'une brochure sur Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach, p. 118.
Saint-Antoine (Recherches sur les attributs de), par M. l'abbé Coffinet, p. 411.
Saint-Andéol (Fernand de). — Étude sur la cathédrale d'Andéol, p. 429.
Saint-Angilbert. — Mémoire par M. l'abbé Carlet, p. 328.
Saint-Bertin (Vie de) en vers latins, communiquée par M. Morand, p. 110.
Saint-Génois (Jules de). — Voyageurs belges, p. 57.
Saint-Honoré, évêque d'Amiens, patron des boulangers, par M. l'abbé J. Corblet, p. 309.
Saint-Vincent (Baron de). — Éclaircissements sur la légende de Maxéville, p. 149.
Salle des thèses de l'Université d'Orléans, par M. Boucher de Molandon, p. 357.
Salmon. — Découvertes de substructions romaines à un demi-kilomètre de Brunoy, p. 26.
Salomon de Causs. — Lettres inédites communiquées par M. de Beaurepaire, p. 379.
Saporta (Gaston de). — Végétation en terrains tertiaires, p. 273.
Sarcophage chrétien dans la cathédrale d'Apt. — Réclamation de M. l'abbé André, p. 384.
Sardin. — Fables imitées de l'espagnol et de l'allemand, p. 425.
Sarger (J.-J.), sculpteur. — Inscription sépulcrale au lycée de Colmar, p. 393.
Saussaye (Jean et Charles de La), érudits et lettrés de Blois, p. 314.
Sauzet. — Notice sur M. Alexis de Jussieu, p. 166.
Sceau de Constance, dame de Châteaufort, petite-fille de Louis VI, communication de M. Hucher, p. 25.
Sceau gravé des marchands lombards en France, communiqué par M. Godard-Faultrier, p. 384.
Sceau de la châtellenie de Lucé (Maine), p. 25.
Sceau de cire de l'officialité de Cluny, communication de M. Hucher, p. 25.
Sceau de Jean le Barbu, hôtellier de l'abbaye de Marmoutiers, p. 25.
Schultz. — Mémoire sur la découverte d'une pompe aspirante et foulante romaine dans un puits romain, p. 365, 396.
Schweighaeuser (Les). — Notice par M. L. Spach, p. 373.
Sculpture en pierre trouvée sur le territoire de Langres, p. 440.
Secours envoyés aux Parisiens révoltés contre le roi de Navarre par les Orléanais, p. 370.
Seguin. — Recherches sur les images qui se produisent et persistent dans l'œil, p. 269.
Recherches sur l'électricité, p. 269.
Séjour de l'empereur Zizim à Pouy-Laval en Dauphiné, p. 44.
Sens (Société archéologique de). — Demande d'une subvention, p. 123.

Digitized by Google

Sentiment de la nature avant le christianisme, par M. V. de Laprade; étude de M. Mollière, p. 166.
Sépulture de l'âge de la pierre polie découverte à Lignon. — Notice par M. Morel, p. 348.
Sépultures (Divers modes de) usités dans le département de la Creuse. — Mémoire de M. de Cessac, p. 355.
Séparation de la France et de l'Allemagne aux IXe et Xe siècles. — Mémoire de M. L. Drapeyron, p. 313.
Servaux. — Communication d'un spécimen de photographies transmises par la Société archéologique de Sens, p. 398.
Observation sur les lettres du grand pensionnaire Jean de Witt, p. 11.
Servois. — Rapport sur une communication de M. Barthélemy au sujet de deux chapitres des mémoires de Jean Rogier, p. 120.
Siége de Laon en 1595-1596, par M. Ch. Gomart, p. 138.
Siége d'Aïn-Hady. — Notice par M. Arnaud, p. 32.
Silex taillés à Valcongrain, par M. Victor Châtel, p. 175.
Simonnet. — Hommage d'un essai sur les voies romaines dans le département de la Côte-d'Or, p. 132.
Biographie du prévôt Hugues Aubriot, p. 161.
Siochan de Kersabiec (Vicomte). — Demande d'un crédit pour des fouilles au lac de Grandlieu, p. 21.
Situation religieuse et politique de la Mauritanie en 298, p. 35.
Socard (B.). — Mémoire sur les cartulaires de l'abbaye de Molême, p. 413.
Sociétés savantes des départements :
Alger (Société historique algérienne, *Revue africaine*), p. 30, 99.
Amiens (Société des antiquaires de Picardie), p. 48, 55, 99, 153.
Angers (Société académique). — Réclamation au sujet d'un travail de M. Godard-Faultrier sur les fouilles du Ralliement, p. 20.
Angers (Société académique de Maine-et-Loire), p. 229, 482.
Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), p. 92.
Annecy (Revue savoisienne), p. 487.
Apt (Société littéraire, scientifique et artistitique), p. 231.
Auch (Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, *Revue de Gascogne*), p. 221.
Avallon (Société d'études), p. 489.
Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), p. 234, 484.
Béziers (Société archéologique, scientifique et littéraire), p. 145.
Bourg (Société d'émulation de l'Ain), p. 219.
Bourges (Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher), p. 220.
Caen (Société des antiquaires de Normandie), p. 477.
Chambéry (Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne), p. 487.
Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), p. 486.
Château-Thierry (Société historique et archéologique), p. 162.
Constantine (Société archéologique), p. 38.
Dijon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), p. 160.

Digitized by Google

Dijon (Commission archéologique du département de la Côte-d'Or), p. 438.
Dijon (Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or), p. 93.
Draguignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), p. 427.
Draguignan (Société académique du Var), p. 163.
Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts), p. 157.
Épinal (Société d'émulation des Vosges), p. 489.
Grenoble (Académie delphinale), p. 429.
Grenoble (Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère), p. 223.
Havre [Le] (Société impériale d'études diverses), p. 98.
Laon (Société académique), p. 137, 178, 476.
Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), p. 484.
Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), p. 479.
Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), p. 165.
Mâcon (Académie), p. 486.
Mans [Le] (Société d'archéologie, sciences et arts de la Sarthe), p. 226.
Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), p. 481.
Nancy (Académie de Stanislas), p. 149.
Nancy (Société d'archéologie et Comité du Musée lorrain), p. 224, 225.
Nancy (Société d'archéologie lorraine), p. 483.
Nantes (Société archéoloique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure), p. 480.
Orléans (Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts), p. 224.
Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales), p. 97.
Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), p. 229.
Reims (Académie impériale), p. 483.
Rennes (Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine), p. 222.
Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), p. 488.
Saint-Étienne (Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire), p. 479.
Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), p. 96, 485.
Sens (Société archéologique), p. 395.
Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace), p. 97, 143, 485, 491.
Toulon (Société académique du Var), p. 231.
Toulouse (Académie des Jeux floraux), p. 478.
Troyes (Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), p. 407.
Valence (Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme), p. 40, 93, 478.
Vannes (Société polymathique du Morbihan), p. 483.
Vendôme (Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois), p. 94.
Sorciers (Les) de Lyon, par M. H. Beaune, p. 161.
Soucaille. — Copie d'une inscription romaine dans l'église de Cazedarnes (Hérault), p. 127.

Digitized by Google

Communication d'une relation de la visite faite à Béziers par Monsieur, frère de Louis XVI, p. 374.
Envoi de copies de lettres de François Ier, Henri II, Charles IV et Henri IV aux habitants de Thézan, p. 113.
Envoi de *fac-simile* d'une inscription romaine, p. 389.
Notice sur l'académicien Esprit, p. 146.
Spach. — Hommage d'une monographie de Cola Rienzi, p. 373.
Deux actes de Guebhard, évêque de Strasbourg, p. 143.
Station de Villeneuve-Saint-Georges (Notice sur la), par M. A. Roujou, p. 360.
Statistique des Bouches-du-Rhône, par M. de Villeneuve, ouvrage cité, p. 147.
Statue de bronze trouvée à Scarpone (Meurthe), p. 126.
Statue assise de Notre-Dame dans l'église de Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise). — Notice par M. l'abbé Grimot, p. 388.
Stèle funéraire découverte dans une forêt de Colmar. — Dessin transmis par M. Mossmann, p. 388.
Swaen (Michel de), poëte dunkerquois. — Notice par M. Güthlin, p. 158.
Substructions romaines découvertes à Brunoy (Seine-et-Oise), p. 26.
Subvention (Demande d'une) par la Société archéologique de Sens, p. 123.
Suffrage universel (Le) et le vote obligatoire à Toulon, par M. Oct. Teissier, p. 108.
Sully (Étude sur le système économique de), par M. Valot, p. 334.
Sursaturation (Nature de la), par M. Violette, p. 269.

T

Tableau des habitants taillables de Béziers, p. 148.
Talbert (Ferdinand). — Traité du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française, p. 260, 402.
Tard-venus à Anse, éloignés à prix d'argent, p. 469.
Tauxier. — Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet, p. 36.
Teissier (Octave). — Le suffrage universel et le vote obligatoire à Toulon, p. 108.
Demande au sujet des plans de places fortes de M. Foucquières, p. 9, 345.
Mémoire sur les élections municipales de Provence, p. 308.
Analyse des chartes du Cartulaire de la chartreuse de Montrieux (Var), p. 379.
Télégraphes romains. — Mémoire de M. le docteur Foulon, p. 345.
Temple protestant de Castres. — Horloge et cloche données aux jésuites, p. 371.
Temps préhistoriques de M. Lubbock, ouvrage cité, p. 421.
Termites (Recherches sur les), par M. Lespès, p. 278.
Terrains et fossiles de la province d'Oran, par M. Pomel, p. 272.
Testament de Jean II, comte de Soissons. — Copie communiquée par M. l'abbé Poquet, p. 63.
Têtes de trois barons normands à Saint-Lô. — Note de M. Caillemer, p. 106.
Textor de Ravisi. — Mémoire sur *Khrishna*, p. 319.
Théâtres subventionnés de la province (Les), par M. J. Ward, p. 166.
Théorie des facultés de l'âme, par M. A. Charma, p. 303.
Thermes d'Évaux (Études sur les), par M. Filloux, p. 342.
Théry, recteur honoraire. — Nommé membre du Comité (section d'histoire et de philologie), p. 376.

Digitized by Google

Thèses historiées, par M. Pouy, p. 49.
Thézard. — Observations au sujet du droit de tester à Athènes, p. 320.
Thierry (Amédée). — Allocution à l'ouverture de la réunion des Sociétés savantes, p. 234.
Éloge de M. Félix Bourquelot, p. 114.
Observation à propos d'une lecture de M. Lefranc sur le poëme de Lucrèce, p. 333.
Thillois. — Notice sur le bénédictin Dom Bugniatre, p. 140.
Tholin (G.). — Notice sur l'église d'Aubiac (Lot-et-Garonne), p. 84.
Étude sur l'église romane de Saint-Victor (Rhône), p. 127.
Mémoire sur l'église de Saint-Victor (Loire), p. 352.
Note sur la découverte d'un cimetière de l'époque franque, p. 394.
Tilly (H. de). — Séjour de Charlemagne en Saintonge, p. 325.
Timbal-Lagrave. — Flore des régions pyrénéennes et sous-pyrénéennes, p. 276.
Tisserand (Abbé). — Note relative à la statistique des Alpes-Maritimes, p. 15.
Tissot (Ch.). — Géographie comparée du golfe de Carthage, p. 37.
Tissot. — Épisode des guerres du xive siècle entre les Suisses et les Bourguignons, p. 327.
Tixier. — Glossaire du patois d'Escurolles (Bourbonnais), p. 258.
Tocqueville (De). — L'ancien régime et la révolution, ouvrage cité, p. 318.
Toison d'or (La), par Guillaume Fillastre, p. 154.
Tombal. — Rejet de cette expression, p. 282.
Tombeau de la chrétienne à Alger, p. 37.
Tombeau découvert dans l'ancienne église des Cordeliers de Tours. — Mémoire de M. L. Grandmaison, p. 358.
Tombeau gaulois découvert à Saint-Rimay, arrondissement de Vendôme, p. 360.
Topographie ecclésiastique du Dauphiné, p. 47.
Toro (Bernard), sculpteur toulonnais. — Documents envoyés par M. Magloire-Giraud, p. 393.
Toulon (Plans de la ville de), p. 9.
Tournal, correspondant. — Inscription votive et inscription funéraire à Dax, p. 23.
Découverte d'une habitation troglodytique à Saint-Gauderic, arrondissement de Castelnaudary, p. 27.
Nommé officier d'académie, p. 254.
Toustain du Manoir. — Éloge de M. Contencin, maire de Constantine, p. 40.
Traité de Brétigny. — Otages envoyés par la ville de Lyon, p. 461.
Traité entre la France et la Suède, en 1634, communiqué par M. Mossmann, p. 108.
Travaux de défense de Mâcon. — Contribution des villages voisins, p. 409.
Travers (Émile). — Communication d'une copie de la capitulation accordée à la ville de Béthune, par Gaston d'Orléans, p. 65.
Trésor de la cathédrale de Troyes, par M. Le Brun-Dalbanne, p. 410.
Trésor de la chapelle des ducs de Savoie aux xve et xvie siècles, par M. A. Fabre, p. 296.
Tutelle testamentaire au xive siècle, par M. d'Arbois de Jubainville, p. 317.
Types de sépulture dans le département de Maine-et-Loire, par M. Godard-Faultrier, p. 349.

Digitized by Google

U

Université de Dôle. — Communication de M. H. Beaune, p. 69.
Université d'Orléans (Salle des thèses de l'). — Mémoire de M. Boucher de Molandon, p. 357.
Ustrinum gaulois à la Varenne-Saint-Hilaire. — Notice par M. Leguay, p. 361.

V

Valentin-Smith. — Communication au sujet de deux lettres de Henri IV à Miron, p. 11.
Chargé de l'examen de documents, p. 113.
Rapport sur diverses communications de M. Lacroix, p. 446.
Vallentin. — Entrée solennelle à Die de M. de Cosnac, p. 44.
Vallet (Abbé). — Nommé officier de l'instruction publique, p. 255.
Vallet (Louis). — Collaborateur de M. Leroy pour la carte géologique de Savoie, p. 270.
Valot. — Étude sur le système économique de Sully, p. 334.
Van Drival (Abbé). — Notice sur un manuscrit de l'évêché d'Arras, p. 335.
Vase (Fragments de) et os humains découverts à Villeport, p. 408.
Vases apollinaires (Les) et leur concordance avec l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, p. 292.
Vasseur (Charles). — Itinéraire archéologique de Pont-Audemer à Lisieux, p. 176.
Actes de vandalisme dans les églises des environs de Lisieux, p. 178.
Vauban. — Dîme royale, ouvrage cité, p. 310.
Vayssettes. — L'histoire de Constantine sous la domination turque, p. 39.
Végétation des terrains tertiaires dans le sud-est de la France, par M. le comte Gaston de Saporta, p. 273.
Véran. — Épitaphe du fondateur de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul des Aliscamps, p. 24.
Verly. — Recueil de cinquante épitaphes, p. 132.
Vermesse (Louis). — Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne, p. 114, 260, 404.
Verrerie dans le Poitou (La), par M. Benjamin Fillon, p. 177.
Verrerie (Histoire de la) dans la Seine-Inférieure, par M. de Girancourt, p. 178.
Vertus (De). — Notices diverses, p. 163.
Note sur Condé-en-Brie; origine du nom de la maison de Condé, p. 336.
Vidal (Curé). — Documents sur Pontevès, p. 427.
Villa romaine (Substruction d'une) découverte à Fussy, près de Bourges. — Rapport de M. Berry, p. 389.
Villa romaine et mosaïques découvertes à Saint-Cricq, près de Mont-de-Marsan, p. 124.
Villegille (De La). — Rapport sur le sieur de Foucquières, p. 9.
Rapport sur les lettres de Marie de Valois, communiquées par M. Marchegay, p. 73.
Chargé de l'examen de documents, p. 370.

Digitized by Google

Vincent (Notices relatives à A.-J.-H.), membre de l'Institut et du Comité, p. 394.
Violette. — Recherches sur la sursaturation, p. 269.
Viquesnel (Auguste). — Coup d'œil général sur quelques points de l'histoire générale des peuples slaves, p. 165.
Visites pastorales de MM. de Poudens et de La Roche-Aymon à l'église de Saint-Pé de Générès, p. 386.
Vitard (Claude). — Traducteur des *Gestes d'Alexandre* et des *Nobles malheureux* de Boccace, p. 163.
Vitrail de la cathédrale de Dol (Ille-et-Vilaine). — Communication de M. Ramé, p. 386.
Vitrail du xvie siècle dans une des fenêtres de l'église romane de Magny-sur-Tille, p. 441.
Vocabulaire des mots populaires et rustiques du bas Maine, p. 58.
Vocabulaire du haut Maine, par M. Raoul de Montesson, p. 59.
Vocabulaire du patois lillois, par M. L. Vermesse, p. 261.
Voie romaine de Senlis à Beauvais et emplacement de Litanobriga. — Note de M. Millescamps, p. 350.
Voies romaines dans le département de la Côte-d'Or, par M. Simonnet, p. 132.
Voies romaines du pays des Sylvanectes. — Notice de l'abbé Caudel, p. 351.
Voyage de Monsieur, frère de Louis XVI, à Béziers. — Relation communiquée par M. Soucaille, p. 374.
Voyageurs belges, par M. de Saint-Génois, ouvrage cité, p. 57.

W

Wallon (H.). — Notice sur M. Vincent, p. 394.
Ward (Jules). — Les théâtres subventionnés de la province, p. 166.
Wilbert. — Cambrai sous la domination espagnole, p. 307.
Witt (Le grand pensionnaire Jean de). — Lettres françaises communiquées par M. Combes, p. 11.
Woillez. — Atlas archéologique du département de l'Oise, p. 27.
Worms (Émile). — La législation pénale dans ses rapports avec l'économie politique, p. 300.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE IXe VOLUME.

LIVRAISON DE JANVIER 1869.

ACTES OFFICIELS.

Instructions aux correspondants pour les travaux historiques et archéologiques, p. 1 à 8.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séance du 9 novembre 1868, par M. Hippeau, p. 9 à 18.

Section d'archéologie. — Séance du 17 novembre 1868, par M. Chabouillet, p. 19 à 29.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Rathery, sur la *Revue africaine*, Bulletin de la Société historique algérienne, p. 30 à 40.

Rapport, par M. Lascoux, sur le Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, p. 40 à 48.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 48 à 55.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le Bulletin de la Société de l'industrie de la Mayenne, p. 55 à 59.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapports, par M. F. Bourquelot, sur deux tarifs de tonlieu communiqués par M. Deschamps de Pas, p. 60 à 63.

Rapport, par M. P. Meyer, sur une communication de M. l'abbé Poquet (Testament de Jean II, comte de Soissons [1269]), p. 63 et 64.

Rapport, par M. H. Cocheris, sur un acte de capitulation communiqué par M. Émile Travers, p. 64 et 65.

Rapport, par M. Jourdain, sur une communication de M. Quesnet relative à l'instruction publique en Bretagne, p. 65 à 69.

Rapport, par M. Jourdain, sur une communication de M. Henri Beaune relative à l'Université de Dôle, p. 69 et 70.

Rapport, par M. P. Clément, sur six documents historiques relatifs à l'histoire de la commune de Saint-Maximin, p. 71 à 73.

Digitized by Google

Rapport, par M. A. de La Villegille, sur des lettres missives de Marie de Valois, fille naturelle de Charles VII, p. 73 et 74.
Texte de cette communication, publié par M. P. de Marchegay, p. 74 à 81.

MÉLANGES.

Charte de la comtesse d'Artois au sujet de la construction de la porte d'entrée de l'abbaye de Saint-Bertin, par M. Deschamps de Pas, p. 82 et 83.
Notice sur l'église d'Aubiac (Lot-et-Garonne), par M. Tholin, p. 84 à 91.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême, p. 92 et 93.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon, p. 93.
Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence, p. 93.
Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme, p. 94.
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz, p. 94 à 96.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, p. 96.
Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan, p. 97.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg, p. 97 et 98.
Société impériale havraise d'études diverses, au Havre, p. 98.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens, p. 99.
Société historique algérienne, à Alger, p. 99 à 102.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen (concours), p. 103.
Société impériale havraise d'études diverses (concours), p. 103 et 104.

LIVRAISON DE FÉVRIER-MARS 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances du 7 décembre 1868, du 4 et du 18 janvier 1869, par M. Hippeau, p. 105 à 122.

Section d'archéologie. — Séances du 14 décembre 1868 et du 11 janvier 1869, par M. Chabouillet, p. 123 à 136.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Huillard-Bréholles, sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 137 à 144.
Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, p. 143 et 144.
Rapport, par M. P. Meyer, sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 145 à 148.
Rapport, par M. Michelant, sur les Mémoires de l'Académie de Stanislas, p. 149 à 153.

Digitized by Google

Rapport, par M. Léopold Delisle, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (Appendice au Rapport de M. L. Desnoyers), p. 153 à 157.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les Mémoires de la Société dunkerquoise, p. 157 à 160.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie de Dijon, p. 160 à 162.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 162 et 163.

Rapport, par M. P. Clément, sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 163 à 165.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Lyon (classe des lettres), p. 165 à 169.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Darcel, sur l'Annuaire de la Normandie, publication de l'Association normande, p. 170 à 178.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 178 à 191.

MÉLANGES.

Section d'archéologie. — Note sur les comptes rendus à Mme la duchesse d'Orléans (1712-1713); communication de M. Anatole Dauvergne, membre non résidant du Comité, p. 192 à 194.

Compte rendu des fouilles exécutées sur les emplacements à pilotis du lac du Bourget, par M. L. Rabut, correspondant, p. 194 à 198.

Compte rendu des fouilles faites dans la forêt de Haye, canton du Noirval (Meurthe), par M. Cournault, correspondant, p. 198 à 206.

Antiquités de Schiltigheim; communication de M. Maximilien de Ring, p. 206 à 208.

Sur divers chapiteaux historiés de l'église de Saint-Ursanne (Jura bernois); communication de M. Quiquerez, p. 208 à 217.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Congrès scientifique de France (34e session, tenue à Amiens), p. 218 et 219.

Société d'émulation de l'Ain, à Bourg, p. 219 et 220.

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges (ancienne Commission historique), p. 220.

Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, p. 221 et 222.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, p. 222 et 223.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble, p. 223 et 224.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 224.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy, p. 224 à 226.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans, p. 226 et 227.

Société impériale d'émulation d'Abbeville, p. 227.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, p. 227 et 228.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (composition du bureau), p. 229.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers (concours et composition du bureau), p. 229 à 231.

Société académique du Var, à Toulon (composition du bureau), p. 231.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (concours), p. 231 et 232.

Digitized by Google

LIVRAISON D'AVRIL-MAI 1869.

RÉUNION ANNUELLE DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

30 mars 1869. Séance préparatoire. — Actes officiels, p. 233 à 238.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

Séance solennelle du 3 avril. — Discours de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, p. 239 à 247.
Lecture des prix décernés, p. 247 à 256.

Rapports sur le concours des Sociétés savantes pour 1868.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, p. 257 à 267.
Discours de M. Ém. Blanchard, secrétaire de la section des sciences, p. 268 à 279.
Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 280 à 299.

Comptes rendus des séances.

Section d'histoire et de philologie, compte rendu par M. Hippeau, p. 300 à 338.
Section d'archéologie, compte rendu par M. A. Chabouillet, p. 339 à 368.

LIVRAISON DE JUIN 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 8 et 22 février, 1er et 18 mars 1869, par M. Hippeau, p. 369 à 382.

Section d'archéologie. — Séances des 1er et 23 février et 8 mars 1869, par M. Chabouillet, p. 383 à 397.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1868.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport présenté à la section d'histoire et de philologie, au nom de la commission du concours de 1868, par M. P. Meyer, p. 398 à 406.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapports, par M. J. Desnoyers, sur la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 407 à 426.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Albert Lenoir, sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, p. 427 et 428.

Digitized by Google

Rapport, par M. J. Quicherat, sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 429 à 437.
Rapport, par M. Jules Marion, sur les travaux de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or, p. 438 à 443.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Rathery, au nom de la commission nommée pour l'examen du manuscrit du IVe volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, p. 444 et 445.
Rapport, par M. Valentin-Smith, sur diverses pièces manuscrites adressées au Comité, par M. Lacroix, membre correspondant, p. 446 à 453.
Documents relatifs à l'histoire de la ville de Mâcon, communiqués par M. Lacroix, p. 453 à 475.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique de Laon, p. 476.
Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande, p. 477 et 478.
Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence, p. 478.
Académie des Jeux floraux, à Toulouse, p. 478 et 479.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier, p. 479.
Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne, p. 479.
Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 480 et 481.
Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende, p. 481.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 481 et 482.
Académie impériale de Reims, p. 483.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy, p. 483.
Société polymathique du Morbihan, à Vannes, p. 483 et 484.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, p. 484.
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 484.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, p. 485.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg, p. 485 et 486.
Académie de Mâcon, p. 486.
Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry, p. 486 et 487.
Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry, p. 487.
Revue savoisienne, p. 487 et 488.
Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal, p. 489.
Société d'études d'Avallon, p. 489 et 490.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace (publication d'un Dictionnaire biographique), p. 491 et 492.

NÉCROLOGIE.

Notice sur M. le marquis de La Borde, p. 493 à 496.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME, p. 497 à 544.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC2
.R4
4. sér.
t. 9
1869

Digitized by Google

PENN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
A000053100993
Digitized by Google